

École Doctorale
Sésam
Laboratoire Clersé
UMR 8019 CNRS



Thèse de doctorat en
SOCIOLOGIE

Présentée et soutenue publiquement par

Claire GELLEREAU

Le 21 novembre 2017

« *Life is easy here* » : Migrer, travailler, se loger, s'éduquer, pratiques et privilèges des Nord-Américains, Britanniques et Français à Séoul

Directeur de thèse :

Abdelhafid HAMMOUCHE, Professeur, Université de Lille 1

Membres du Jury :

Jean-Yves AUTHIER, Professeur, Université Lumière Lyon 2, Rapporteur

Bruno COUSIN, Maître de conférences, Université Lille 1

Marie-Carmen GARCIA, Professeure, Université Toulouse III

Anne-Catherine WAGNER, Professeure, Université Paris 1, Rapporteur

« *Life is easy here* » : Migrer, travailler, se loger, s'éduquer, pratiques et privilèges des Nord-Américains, Britanniques et Français à Séoul

Résumé : La thèse porte sur les pratiques urbaines des migrants britanniques, canadiens, états-uniens et français qui travaillent et résident dans la ville de Séoul en Corée du Sud. Dans la continuité de travaux sur les pratiques urbaines des classes moyennes-supérieures et sur les migrations « qualifiées », nous interrogeons l'hétérogénéité sociale de ces migrants à partir de leurs pratiques résidentielles, scolaires et migratoires. L'enquête combine soixante-dix entretiens et l'exploitation de données quantitatives (recensements, visas accordés). Les résultats montrent que ces migrants forment une « mosaïque sociale » dont les pratiques à Séoul correspondent à celles des classes moyennes et moyennes supérieures dans leurs pays respectifs. Leurs pratiques résidentielles correspondent, selon les cas, à la recherche d'un entre-soi ou, au contraire, à la recherche d'une diversité sociale. Leurs pratiques scolaires témoignent de stratégies dont la socialisation à « l'international » est la pierre angulaire. Bien que leurs statuts et pratiques soient hétérogènes, nous constatons que ces personnes disposent lors de leur migration en Corée du Sud de privilèges liés à leurs nationalités et leur classe d'origine. L'aisance avec laquelle ils migrent et trouvent un emploi est le résultat de politiques migratoires asymétriques entre leurs pays d'origines et la Corée du Sud. Ce privilège migratoire permet à ces personnes d'accumuler, selon leurs trajectoires, des ressources économiques, sociales et culturelles à Séoul. La thèse explore les pratiques de ces « migrants privilégiés » à Séoul et entend apporter une contribution à la sociologie des migrations, urbaine et des classes sociales.

Mots clés : Migration, classes moyennes supérieures, pratiques résidentielles, pratiques scolaires, privilège.

« *Life is easy here* »: Migrating, working, living, studying, practices and privileges of the North-Americans, British and French in Seoul

Summary: This thesis focuses on the urban practices of British, Canadian, American and French migrants who work and live in Seoul, South Korea. In line with the academic research on urban practices of the middle and upper-middle classes and on skilled migrations, we will question the social heterogeneity of these migrants through the study of their residential, schooling and migration practices. This research combines seventy interviews with quantitative analysis (census, immigration data). Results show that these migrants form a « social patchwork » whose practices in Seoul fit with those of the middle and upper-middle classes in their respective countries. Depending on the cases, their housing practices correspond either to a quest for self-segregation or, in contrast, for « international » socialization. Schooling practices show strategies for which « international » socialization is a cornerstone. Although their statuses and practices are heterogeneous, we find that these people have, during their migration in South Korea, privileges linked to their nationalities and class origins. The ease with which they migrate and find employment is the result of asymmetric migration policies between their countries of origin and South Korea. This migration privilege allows them to accumulate, depending on their trajectories, economical, social and cultural resources in Seoul. The thesis explores the practices of « privileged migrants » in Seoul and aims to contribute to the sociology of migration, to urban sociology, and to social class analysis.

Keywords: Migration, upper-middle class, housing practices, schooling practices, privilege.

Remerciements

Je tiens tout d'abord à remercier Jean-Yves Authier, Bruno Cousin, Marie-Carmen Garcia et Anne-Catherine Wagner pour avoir accepté de lire et d'évaluer mon travail.

Je tiens à remercier Abdelhafid Hammouche pour son accompagnement tout au long de ce travail, pour ses conseils, ses encouragements et sa confiance.

Je remercie le Clersé pour avoir soutenu cette thèse ainsi que l'école doctorale SESAM et Marie Cros de la PUDL pour les conseils dans la recherche de données statistiques. Merci également au service international de l'université de Lille 1 qui m'a permis d'obtenir une bourse afin de réaliser une partie de mon terrain en Corée du Sud.

Cette thèse aurait été plus difficile à réaliser sans la présence et le soutien de : Garance, pour les relectures et discussions qui m'ont aidé à avancer et toutes les autres discussions moins scientifiques ; Ilona pour les « rendez-vous thèses » et tout le reste ; Anne avec qui le partage du bureau fut un grand plaisir ; Pierre B. pour sa bonne humeur.

Je remercie également les quelques personnes qui m'ont relu ou guidé : Suzy, Zaïhia, Cécile, Madeleine, Aurélien, Sarah, Timothée, Pierre R., Vianney.

Merci à l'équipe du SH1 passée et présente (et ceux que je n'ai pas déjà cités) : Adrien, Aurore, Antonio D., Benjamin, Clément S., Clément B.E, Farouk, Florian, François, Frédérique, Gabrielle, Julie, Leslie. J'espère que je n'ai oublié personne et que si c'est le cas ces dernières ne se formaliseront pas trop...

Mes remerciements s'adressent également aux personnes qui, à Séoul, ont accepté de me rencontrer et de répondre à mes questions. Ma thèse n'aurait pas été possible sans eux et je les remercie d'avoir accepté de raconter un bout de leur vie à une inconnue.

Je remercie mes parents pour leurs soutiens.

Merci également à toutes les personnes qui en dehors de la thèse m'ont soutenu ou permise de penser à autre chose : Camille, Ismaël, Julia, Myriam, Zoé.

Et enfin, pour François sans qui je ne sais comment j'aurais réussi à finir à cette thèse. Tu m'as relu, tu m'as aidé et tu m'as soutenu pendant mes angoisses et mes doutes.

Table des Matières

Table des Matières	7
Liste des tableaux	14
Liste des cartes.....	16
Liste des encadrés.....	17
Liste des illustrations	18
Introduction Générale.....	19
Penser la migration des classes moyennes supérieures en termes de privilèges ?.....	21
Le prisme de la vie hors-travail : pratiques résidentielles et pratiques scolaires	23
Structure de la thèse	25
Chapitre 1. Penser la migration des « expatriés » en termes de privilèges ? Le cas des Britanniques, Nord-Américains et Français en Corée du Sud.....	30
Introduction	30
1. Quels termes pour quels migrants ?.....	36
1.1 Des migrants étudiés sous l'angle du travail : les « expatriés » et les « <i>skilled migrants</i> ».....	37
Les « expatriés » : une catégorie dont les délimitations font débat	37
Les « <i>highly skilled migrants</i> » et la prise en compte des qualifications	40
Quels sont les apports et limites des termes d'« expatriés » et d'« <i>highly skilled migrants</i> » ?	41
1.2 L'étude de la circulation des capitaux : les « élites internationales » et la « <i>Transnational capitalist class</i> »	42
Les « élites internationales », une nouvelle classe sociale ?.....	42
Quand les bourgeoisies nationales se rencontrent : la « <i>Transnational capital class</i> »	45
1.3 À la recherche d'une vie meilleure : les « <i>Lifestyle migrants</i> »	48
Des termes inadaptés pour qualifier les migrants britanniques, canadiens, états-unien et français en Corée du Sud ?	50
2. Quelle migration et quelle politique migratoire en Corée du Sud ?	52

2.1 L'immigration en Corée du Sud : une migration de travail et de « mariage »	53
2.2 Les politiques migratoires en Corée du Sud : analyse des visas et regroupement.....	56
2.3 Avantages et répartition des visas au sein des ressortissants étrangers	68
Une politique de visas qui favorise les travailleurs qualifiés et les ressortissants de pays du « Nord »	72
3. Classes sociales et privilèges, comment analyser cette migration ?.....	74
3.1 Analyser les migrations des classes moyennes supérieures.....	75
Une référence limitée aux positions sociales	75
Quelle définition des classes moyennes supérieures ?	76
3.2 Peut-on analyser cette migration en termes de privilèges ?	81
Conclusion	84
Chapitre 2. Les migrants privilégiés à Séoul : morphologie sociale	87
Introduction	87
1. Méthodologie et terrain d'enquête	87
Entrée sur le terrain d'enquête : les entreprises, les associations et la méthode de « proche en proche ».....	89
Sélectionner les enquêtés : nationalité et situation d'emploi	93
2. Une migration d'hommes cadres fortement qualifiés ? La composition professionnelle et les niveaux de diplômes des migrants privilégiés en Corée du Sud	95
2.1 Quelle est la composition professionnelle des migrants privilégiés ?.....	96
Une migration états-unienne liée à l'enseignement de l'anglais où les femmes occupent des postes moins prestigieux	99
Une migration de Britanniques enseignants d'anglais ou cadres d'entreprises	105
Une migration canadienne d'enseignants d'anglais où les femmes sont majoritaires	108
Une migration française d'hommes cadres	112
Une migration de travail qualifié où les femmes occupent la seconde place.....	115
2.2 Des migrants privilégiés très diplômés ?	118
Des Britanniques fortement diplômés	120
Des Canadiens et Canadiennes très diplômés ; à niveau de diplôme égal des femmes sans emploi.....	122
Des États-Uniens très diplômés ; des diplômes qui ne protègent pas les femmes de l'inactivité professionnelle	123

Des Français et Françaises fortement diplômés ; des femmes majoritairement sans emploi.....	126
Des Coréens peu diplômés et des ressortissants d'autres nationalités très diplômés..	128
Inégalités hommes-femmes devant l'emploi et spécificité des Français	130
3. Des inégalités de sexes liées à la migration ?.....	131
3.1 Les configurations conjugales et familiales des migrants privilégiés.....	132
Des migrants privilégiés ayant tendance à être en couple.....	132
Des familles plus nombreuses ; une activité féminine liée au secteur d'activité des époux	137
3.2 Le renforcement des inégalités de sexe est-il le produit de la migration ?	141
Diplômes et nationalités : effets sur l'activité professionnelle des femmes	143
Ancrer la famille, alimenter le carnet d'adresses : le rôle des migrantes privilégiées	148
Conclusion	151

Chapitre 3. Urbanisme et marché du logement à Séoul. Quelles spécificités et quels quartiers de « prédilection » des migrants privilégiés ?..... 153

Introduction	153
1. Séoul, quelles particularités urbaines ?	155
1.1 L'évolution urbaine de Séoul à travers ses logements.....	155
Des maisons de moins en moins nombreuses	155
Des complexes d'appartements qui dominent la ville.....	163
Des petits collectifs éparpillés dans Séoul	170
1.2 Quelles spécificités du système de location en Corée du Sud et quels liens avec le type d'habitat ?	174
Les contrats de location <i>jeonse</i> et <i>wolse</i> : dépôt d'une « caution » importante et négociation du loyer mensuel.....	174
Les appartements : un type de logement principalement occupé par leurs propriétaires ou loués sous contrats <i>jeonse</i>	176
2. Les migrants privilégiés à Séoul : répartition résidentielle et quartiers de « prédilection »	180
2.1 Où résident les migrants privilégiés à Séoul ?	181
Une répartition résidentielle en mutation	181
L'évolution de la composition professionnelle des migrants privilégiés a-t-elle un effet sur leur répartition résidentielle ?	187

2.2 Les quartiers de « prédilection » des migrants privilégiés	192
Seorae Maeul ou le « quartier français »	194
Les quartiers de UN Village et d'Itaewon dans le district de Yongsan	198
Conclusion	201
Chapitre 4. Les choix résidentiels des migrants privilégiés comme révélateurs de leurs ressources économiques, culturelles et sociales	204
Introduction	204
1. La prise en charge du logement par l'employeur : une contrainte souvent bienvenue	207
1.1 Une agrégation résidentielle imposée	209
Des logements financés par l'employeur ; dont le choix est encadré par des agences de relocation.....	209
Des agences de relocation qui contraignent le choix du quartier.....	211
Un stock de logement à écouler et une méfiance à l'égard des agences de relocation	215
1.2 Un entre-soi qui va de soi ? Ecole, sociabilités et classes moyennes supérieures	219
Des classes moyennes supérieures à la recherche de l'entre-soi.....	220
Un entre-soi justifié par l'école	221
1.3 Un entre-soi national ou international, support de sociabilités féminines	225
Un entre-soi national rassurant.....	225
Sociabilités internationales et pratiques distinctives entre femmes	226
1.4 Obligation ou mise à distance : vivre en dehors des quartiers de prédilection	231
Un choix imposé par l'employeur	231
Un choix désiré : prouver sa distance avec les « expats ».....	234
Le quartier de résidence, un reflet de la position sociale	238
2. Des classes moyennes migrantes aux pratiques résidentielles variées : une vision plus étendue de la ville et une contrainte financière plus forte.	239
2.1 La stratégie des « petits pas » liées aux différents contrats de location	240
Des ressources économiques qui conditionnent l'accès au logement	241
Une accumulation économique liée aux contrats de location	244
Le contrat <i>jeonse</i> , étape avant l'accession à la propriété ?.....	249
2.2 Des positions résidentielles éclatées	251
Prendre en compte la distance domicile-travail	252
Se rapprocher de la famille coréenne pour les couples binationaux avec des enfants	254

Le cadre et l'ambiance du quartier avant tout	257
Le quartier d'Haebangchon et d'Hongdae : la valorisation de la diversité culturelle et de la scène nocturne.....	258
Vivre dans un quartier « authentique »	261
Des pratiques résidentielles hétérogènes liées aux trajectoires et capitaux.....	264
3. Quels sont les effets de la socialisation résidentielle des migrants privilégiés sur leurs choix résidentiels à Séoul ?.....	264
3.1 Socialisation résidentielle et rapport à l'habitat séoulite des migrants privilégiés ...	265
La maison individuelle : continuité de la socialisation résidentielle.....	266
L'association des complexes d'appartements aux grands ensembles français	270
Transposition des pratiques résidentielles à l'étranger	273
3.2 Faire coïncider « idéal » et choix résidentiels	273
La migration : la confirmation de sa position résidentielle et l'opportunité d'une situation résidentielle meilleure	274
Le complexe d'appartements : indice de mobilité sociale pour les classes moyennes	278
3.3 Faire des compromis en termes d'habitat	283
Conclusion	288
Chapitre 5. Visées éducatives et stratégies scolaires des migrants privilégiés.....	291
Introduction	291
1. Quels apports éducatifs et scolaires selon les migrants ?	294
1.1 Les apports éducatifs de la migration	295
La curiosité et l'ouverture d'esprit	295
La valeur de la mobilité et d'adaptabilité.....	298
1.2 Les apports en termes de contextes scolaires et de scolarité	303
L'importance de la langue anglaise pour les francophones	304
Choix de systèmes scolaires	305
Homogénéité sociale et esprit de travail dans les établissements étrangers en Corée du Sud.....	306
La scolarité comme enjeu de l'internationalisation des ressources culturelles et scolaires.....	309
2. Les stratégies scolaires et visées éducatives des migrants privilégiés	311
2.1 Maintenir les enfants dans le système national pour accumuler des capitaux culturels	312

La migration pendant une étape clé de la scolarité	312
Un attachement au système scolaire national.....	315
2.2 Les Français scolarisant leurs enfants dans un autre système : maîtriser la langue anglaise et détenir des diplômes anglo-saxons	318
La scolarisation des enfants dans un système anglophone en maternelle et primaire.	319
2.3 La remise en question de la migration pour des questions éducatives et scolaires... ..	324
L'accompagnement par les mères lors de l'entrée dans le supérieur	324
Le choix de l'internat pour les parents ayant des aspirations scolaires fortes pour leurs enfants	325
Rentrer au pays, migrer ou faire l'école à la maison pour éviter le système scolaire coréen	327
Conclusion	329
Chapitre 6. Les mécanismes généraux de différenciation des privilèges : au croisement des rapports sociaux.....	332
Introduction	332
1. Les migrants privilégiés : élaboration d'une typologie, concepts de privilège et de rapports sociaux	334
1.1 Trois styles de vie parmi les migrants privilégiés à Séoul.....	335
Les « Nationaux »	335
Les « Internationaux »	336
Les « Coréanophiles »	337
L'internationalisation comme critère de différenciation	338
1.2 Le concept de privilège dans la migration : discussion	340
1.3 Le concept de rapports sociaux pour analyser la migration privilégiée.....	345
2. Le privilège migratoire au croisement de la classe, du sexe et de la « race »	349
2.1 Carrières professionnelles et rapports sociaux.....	350
Migrer pour s'élever dans sa carrière	352
Une migration utile pour une carrière dans le pays d'origine : le cas des « Nationaux »	352
Une carrière à l'étranger qui s'inscrit dans des dispositions anciennes : le cas des « Internationaux »	354
Une migration synonyme de mobilité sociale : le cas des « Coréanophiles »	358
Migrer et mettre sa carrière de côté : le rôle des mères.....	365

Externalisation du travail domestique et travail associatif	366
Le travail d'éducation	369
La migration : un multiplicateur de ressources et un outil pour modifier sa position sociale.....	372
2.2 Le rapport à la ville, marqueur des positions.....	375
Quartier, logement : position de classe	376
Le quartier et ses pratiques : un enjeu de distinction	383
La migration pour maintenir et modifier sa position sociale: l'accumulation comme stratégie résidentielle.....	390
Conclusion	396
Conclusion générale	400
Le privilège migratoire et la transférabilité des ressources scolaires	401
Un espace des styles de vie qui structure les pratiques et la mobilité sociale	402
Les inégalités de sexes dans la migration	405
Pistes de réflexions et perspectives.....	406
Bibliographie.....	408
Annexes	427
Table des annexes.....	427

Liste des tableaux

Tableau 1. Visas en Corée du Sud et conditions nécessaires à leur obtention	57
Tableau 2. Catégories et regroupement des visas	65
Tableau 3. Situation professionnelle des membres du corpus	97
Tableau 4. Répartition des États-Uniens entrés en Corée du Sud entre 2006 et 2010 selon leurs catégories de visas.....	100
Tableau 5. Nombre d'États-Uniens entrés en Corée du Sud avec un visa lié à la catégorie « Professions d'encadrement et spéciales » en 2010.....	101
Tableau 6. Nombre d'États-Uniens entrés en Corée du Sud avec un visa lié à la catégorie « Culture, éducation et recherche » en 2010.	102
Tableau 7. Situation professionnelle des États-Uniens du corpus	104
Tableau 8. Répartition des Britanniques entrés en Corée du Sud entre 2006 et 2010 selon leurs catégories de visas.....	105
Tableau 9. Nombre de Britanniques entrés en Corée du Sud avec un visa lié à la catégorie « Professions d'encadrement et spéciales » en 2010.....	106
Tableau 10. Nombre de Britanniques entrés en Corée du Sud avec un visa lié à la catégorie « Culture, éducation et recherche » en 2010.	107
Tableau 11. Situation professionnelle des Britanniques du corpus.....	108
Tableau 12. Répartition des Canadiens entrés en Corée du Sud entre 2006 et 2010 selon leurs catégories de visas.....	109
Tableau 13. Nombre de Canadiens entrés en Corée du Sud avec un visa lié à la catégorie « Culture, éducation et recherche » en 2010.	110
Tableau 14. Nombre de Canadiens entrés en Corée du Sud avec un visa lié à la catégorie « Professions d'encadrement et spéciales » en 2010.....	110
Tableau 15. Situation professionnelle des Canadiens du corpus	111
Tableau 16. Répartition des Français entrés en Corée du Sud entre 2006 et 2010 selon leurs catégories de visas.....	112
Tableau 17. Nombre de Français entrés en Corée du Sud avec un visa lié à la catégorie « Culture, éducation et recherche » en 2010.	113
Tableau 18. Nombre de Français entrés en Corée du Sud avec un visa lié à la catégorie « Professions d'encadrement et spéciales » en 2010.....	114
Tableau 19. Situation professionnelle des Français du corpus.....	114
Tableau 20. Niveau de diplôme des membres du corpus selon leur nationalité	119
Tableau 21. Niveau de diplôme des Britanniques du corpus	121
Tableau 22. Niveau de diplôme des Canadiens du corpus.....	122
Tableau 23. Niveau de diplôme des États-Uniens du corpus.....	123
Tableau 24. Niveau de diplôme des Français du corpus	126
Tableau 25. Niveau de diplôme des Coréens du corpus	129
Tableau 26. Niveau de diplôme des autres ressortissants du corpus.....	129
Tableau 27. Composition matrimoniale des membres du corpus selon leur nationalité et leur sexe.	133
Tableau 28. Nombre de couples nationaux et binationaux du corpus.....	134

Tableau 29. Couples mono-actifs et biactifs parmi les couples nationaux et binationaux.....	134
Tableau 30. Catégories professionnelles et activités des membres des couples binationaux du corpus	135
Tableau 31. Catégories professionnelles et activités des membres des couples nationaux du corpus	136

Liste des cartes

Carte 1. La part des maisons dans l'ensemble des logements à Séoul selon les quartiers, en 2015.....	159
Carte 2. La part des appartements dans l'ensemble des logements à Séoul selon les quartiers, en 2015.....	164
Carte 3. La part des petits collectifs dans l'ensemble des logements à Séoul selon les quartiers, en 2015.....	172
Carte 4. Part des logements occupés par leurs propriétaires ou loués sous contrat <i>jeonse</i> sur l'ensemble des logements à Séoul selon les districts, en 2010	177
Carte 5. Part des maisons et petits collectifs sur l'ensemble des logements à Séoul selon les districts, en 2010	178
Carte 6. Part des appartements sur l'ensemble des logements à Séoul selon les districts, en 2010.....	178
Série de cartes 7. Répartition résidentielle des Britanniques et Canadiens à Séoul en 2011 .	183
Série de cartes 8. Répartition résidentielle des États-Uniens et Français à Séoul en 2011	184
Carte 9. Répartition résidentielle des migrants privilégiés à Séoul en 2011.....	186
Carte 10. Répartition des membres de la catégorie « Professions d'encadrement et spéciales », à Séoul en 2012.....	188
Carte 11. Répartition des membres de la catégorie « Famille dépendante », résidant à Séoul en 2012.....	190
Carte 12. Répartition des membres de la catégorie « Culture, éducation et recherche », résidant à Séoul en 2012	191
Carte 13. Répartition résidentielle des membres du corpus	193
Carte 14. Personnes interrogées dont le logement est pris en charge par l'employeur	206
Carte 15. Personnes interrogées dont le logement n'est pas pris en charge par l'employeur	206

Liste des encadrés

Encadré 1. Lecture des annexes	29
Encadré 2. Rapports parlementaires sur l'émigration française à l'étranger (1999-2015)	33
Encadré 3. Dimensions personnelles de la recherche	88
Encadré 4. La catégorie « Professions d'encadrement et spéciales » : une catégorie regroupant des cadres étrangers et qui a connu des évolutions.....	103
Encadré 5. Les associations de migrants privilégiés à Séoul	148
Encadré 6. Méthodologie cartographique	158
Encadré 7. Les Global Center, des centres d'aide pour les étrangers	195
Encadré 8. Deux associations francophones à Séoul	197
Encadré 9. Les migrants privilégiés ayant des logements de fonction.....	208
Encadré 10. Les migrants privilégiés dont le logement est pris en charge par l'employeur..	210
Encadré 11. Les agences de relocation.....	211
Encadré 12. Offre scolaire internationale à Séoul.....	303
Encadré 13. Scolarisation des enfants et choix du système scolaire	306

Liste des illustrations

Photo 1. Des <i>hanok</i> dans le quartier de Bukchon (2013).....	160
Photo 2. Une maison de type « occidental » dans le quartier de Pyeongchang (2014).....	162
Photo 3. L'un des premiers complexes d'appartements, construit en 1971, de Séoul dans le quartier d'Ichon1 (2017)	167
Photo 4. L'immeuble d'un complexe d'appartements dans la ville de Namyangju, en périphérie est de Séoul (2017).....	169
Photo 5. Un petit collectif « standard » (2017).....	171
Photo 6. Un trottoir tricolore dans le « quartier français » (2014).	196
Photo 7. L'entrée de UN Village dans le quartier d'Hannam (2017).	199

Introduction Générale

« *Life is easy here* ». Cette phrase énoncée par l'un de nos enquêtés, lorsque nous l'interrogeons sur son intention de retourner vivre aux Etats-Unis, reflète assez bien la façon dont les migrants que nous avons rencontrés perçoivent leur vie à Séoul, capitale de la Corée du Sud. Si la migration est un cap difficile pour de nombreux migrants, elle symbolise tout autre chose pour les classes moyennes supérieures britanniques, canadiennes, états-uniennes et françaises sur lesquelles porte cette thèse. Cette phrase donne une idée des « inégalités dans la migration » (Wagner 2007) puisqu'elle sous-entend la simplicité avec laquelle ces migrants se sont installés, et ont trouvé un emploi en Corée du Sud. Néanmoins, elle semble également indiquer que la vie à Séoul est plus facile que celle qu'ils auraient eu dans un autre pays et notamment celui dont ils sont originaires.

Alors que depuis plusieurs décennies la sociologie des migrations s'est principalement intéressée aux difficultés auxquelles sont confrontés les migrants issus de pays du « Sud » dans les pays du « Nord »¹ (Benabou-Lucido 2011), ce n'est que récemment que les sociologues s'intéressent à la facilité avec laquelle les migrants issus de pays du « Nord » se déplacent et s'installent à l'étranger (Amit 2007). Plus généralement, dans l'espace médiatique les questions de migration ont donné lieu à de forts débats. Les migrants des pays du « Sud » sont souvent associés à l'idée de « problème » social via les crises humanitaires, les discours partisans voire gouvernementaux. A contrario, la migration des pays du « Nord » est souvent rapprochée des questions de progrès économique ou de diversité culturelle. C'est tout l'enjeu des débats sur « l'immigration choisie », que nous ne traiterons pas sous l'angle de la sociologie des médias, mais qui tisse la toile de fond de notre travail. Cette thèse entend ainsi s'inscrire dans la dynamique qui, au cours des vingt dernières années, a conduit la sociologie des migrations à davantage s'intéresser à l'émigration des personnes venant des pays du « Nord ».

Les premiers travaux qui se sont intéressés à l'aisance avec laquelle les migrants de pays du « Nord » se déplacent ont avancé comme cause de celle-ci leurs situations professionnelles (Iredale 2000). Si une partie a questionné les effets des flux financiers sur

¹ Comme nous le verrons dans ce travail, l'emploi du singulier est ici une commodité de langage et nous ne prétendons pas que ces espaces « Nord »/« Sud » sont économiquement et socialement homogènes. Le terme de pays « Nord » est essentiellement utilisé pour qualifier les pays « développés ». Selon les Nations Unies, appartiennent à la catégorie des pays développés les pays appartenant à l'OCDE et dont l'indice de développement humain (IDH) est supérieur à 0,8.

cette migration (Sassen 1991), d'autres recherches se sont intéressées à sa dimension professionnelle (Beverstock 2002). Ces travaux, qui ont principalement appréhendé le sujet à travers la question du travail ou des qualifications ont mobilisés différents termes pour qualifier ces migrants. Ils ont été nommés « *highly skilled migrants* »² (Findlay 1988), « cadres mobiles » (Guillaume et Pochic 2010), « expatriés » (Léonard 2010) ou « élites internationales ». Cette dernière catégorie désignant des personnes qui évoluent dans les hautes sphères économiques, politiques et culturelles internationales (Wagner 1998).

Depuis les années 2000, les recherches s'intéressent de plus en plus aux dimensions hors-travail de ces migrations. Quelques travaux se sont par exemple intéressés aux modes de vie urbains de ces migrants (Valadeau 2001, Guillot 2002, Dubucs 2009). Toutefois, c'est particulièrement au sein du champ anglophone des *lifestyle migrations* que l'idée d'une migration facilitée pour les ressortissants de pays du « Nord » est moins appréhendée sous l'angle des positions professionnelles et des diplômes, que sous l'angle de la nationalité. Selon ces travaux (Croucher 2009, Benson 2015), ce sont les nationalités de ces migrants et la position dominante des pays dont ils sont issus à l'échelle internationale qui facilitent leurs déplacements. En effet, les « *lifestyle migrants* »³ ne sont pas nécessairement qualifiés et sont souvent retraités ou sans emploi stable dans leurs nouveaux pays de résidence (Benson 2013). Selon ces recherches, ces migrations sont le fruit d'une possibilité de trouver ailleurs une vie meilleure sans pour autant avoir à se soucier de détails administratifs, qui pèsent pourtant beaucoup sur les migrants des pays du « Sud » (Croucher 2012). Ce ne serait donc plus leur situation professionnelle qui pourrait expliquer la facilité avec laquelle ils s'installent à l'étranger, mais leur nationalité. Celle-ci n'est pas qu'un passeport, elle désigne un lien juridique et politique qui rattache un individu à un Etat⁴ ; ce lien pouvant impacter les rapports entre les individus ou les groupes.

Notre thèse appréhende la migration de membres des classes moyennes supérieures, britanniques, canadiens, états-uniens et français en Corée du Sud dans sa dimension hors-travail et plus spécifiquement par l'analyse de leurs pratiques résidentielles et scolaires. Elle

² La catégorie d'« *Highly skilled migrants* » est apparue dans les travaux anglophones et peut se traduire par « migrants très qualifiés ». Etant principalement mobilisé par des chercheurs anglophones, nous l'utiliserons sous sa forme anglais lorsque nous évoquerons ces travaux.

³ Le terme de « *lifestyle migrants* » est difficilement traduisible en français et est d'ailleurs mobilisé en langue anglaise dans les travaux francophones. Bien que les définitions académiques diffèrent selon les chercheurs, ce terme peut se traduire comme une personne qui migre pour des raisons de mode de vie. Il sera donc utilisé sous sa forme anglaise dans cette thèse.

⁴ Définition juridique de la nationalité (CNRTL : Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales).

se situe ainsi à la jonction de deux types d'études, celles portant sur les pratiques migratoires des classes supérieures et moyennes supérieures, et celles de la sociologie urbaine portant sur les lieux de résidence et les pratiques d'appropriation de ces groupes sociaux.

La phrase « *Life is easy here* », introduit rapidement les deux grands questionnements de cette thèse : les Britanniques, Canadiens, États-Uniens et Français qui habitent en Corée du Sud y migrent-ils *si* facilement ? En quoi leur vie serait-elle *plus* simple en Corée du Sud qu'elle ne l'est dans leurs pays d'origines ? En répondant à ces questions, notre thèse vise à contribuer empiriquement à l'étude des migrations depuis les pays du « Nord » et à mettre au jour la manière dont la migration peut permettre de conserver ou modifier sa position sociale et résidentielle, par l'accumulation de ressources économiques, culturelles et sociales.

Penser la migration des classes moyennes supérieures en termes de privilèges ?

Les recherches qui se sont penchées sur les migrants des classes moyennes supérieures, issus de pays du « Nord », s'inscrivent pour la plupart dans le paradigme de la mobilité, qui supprime depuis une vingtaine d'années le concept de migration (Dubucs 2009). Alors que dans les années 1970, le terme de mobilité désignait les mouvements intra-frontaliers, les mouvements internationaux étaient pour leur part qualifiés de migrations internationales (Pellerin 2011). Or, depuis les années 2000, les travaux nomment de plus en plus ces migrations internationales comme des « mobilités internationales ». Ce concept de mobilité suggère que les individus se déplacent désormais d'un pays à un autre par les forces du marché du travail et non par celles des politiques migratoires étatiques (Pellerin 2011).

La question des termes mobilisés pour désigner certains migrants plutôt que d'autres est un des enjeux de cette thèse. Si le concept de mobilité peut paraître propice pour qualifier les migrations des personnes que nous avons interrogées dans le cadre de notre thèse, nous lui préférons celui de migration. Ce dernier rappelle en effet l'importance des régulations de mouvements et d'installation par les États (Favell et al. 2006). De fait, si l'on s'intéresse aux flux migratoires ceux-ci sont pour partie déterminés par les visas, par les politiques économiques ou encore par les relations internationales. En outre, si le terme de mobilité reflète la facilité avec laquelle certaines personnes se déplacent, il explicite peu ces inégalités de déplacement. Notre thèse se donne pour objectif de dépasser cette suggestion en analysant

de façon plus précise la manière dont les politiques migratoires sud-coréennes favorisent et facilitent la venue de certains étrangers plutôt que d'autres. Nous faisons l'hypothèse que penser cette migration en termes de privilèges permet de mettre en exergue les inégalités entre migrants.

Les travaux qui ont porté sur les « mobiles » qui quittent un pays pour un autre avec une grande facilité font principalement mention des hauts cadres de multinationales ou occupant de hautes fonctions administratives (Sassen 1991). Or, depuis quelques années, ces recherches appréhendent les migrants dans leur variété : ingénieurs, personnels médicaux, enseignants (Freeman et Hill 2006). Est-il tout aussi aisé de migrer pour un enseignant que pour un cadre dirigeant ? Les « expatriés » ne recouvrent-ils pas des situations hétérogènes voire contradictoires ? L'expérience migratoire d'une femme diplômée quittant son emploi pour « suivre » son mari est-elle comparable à celle d'un jeune diplomate célibataire ? En mêlant une analyse de matériaux quantitatifs, portant sur les situations professionnelles des migrants en Corée du Sud, et de matériaux qualitatifs issus d'un corpus d'entretiens réalisés auprès de Britanniques, Français et Nord-américains résidants à Séoul, nous interrogerons l'hétérogénéité de cette migration en Corée du Sud. Nous essayerons également de mettre au jour les mécanismes sociaux qui expliquent ces phénomènes.

Si de plus en plus d'études s'intéressent aux migrations depuis les pays du « Nord » et aux migrations de qualifiés, peu interrogent la place des femmes dans ces migrations. En effet, ces recherches se sont principalement concentrées sur les carrières professionnelles des hommes qui amènent l'émigration de la famille (Bearverstock 2002). On peut s'interroger sur les inégalités entre migrants qualifiés selon la catégorie de sexe à laquelle ils sont ramenés. Bien que quelques travaux se soient intéressés à cette question et aient éclairé les inégalités de nomination à l'étranger selon le sexe (Hardill 1998, Yeoh et Khoo 1998), ils restent peu nombreux. Ainsi, s'intéresser à la place des femmes qualifiées dans la migration nous paraît d'un réel intérêt pour appréhender cette migration dans toute sa complexité, et la question des privilèges irriguera l'ensemble de notre réflexion.

La thèse développée ici interpelle donc autant l'homogénéité de ces migrants que leur hétérogénéité. Ils ont été regroupés sous des vocables tels qu' « expatriés », « élites internationales », « cadres internationaux », « *highly skilled migrants* » ou « *lifestyle migrants* ». Des travaux importants (Wagner 2007) ont pourtant montré la circulation différentielle et le renforcement des capitaux culturels et sociaux selon la nationalité des

migrants, leur langue maternelle et le pays de résidence. C'est dans le prolongement de ces derniers que cette thèse s'inscrit, en mettant l'accent sur les différences économiques, culturelles, sociales et nationales de départ qui peuvent être amenées à se renforcer lors de la migration et ainsi creuser les disparités entre migrants. Dit autrement, nous interrogerons dans cette thèse la façon dont la migration peut être mobilisée ou non comme un multiplicateur des ressources et capitaux dont disposent ces migrants.

Le prisme de la vie hors-travail : pratiques résidentielles et pratiques scolaires

Les travaux ayant mis l'accent sur les dimensions professionnelles de la migration de personnes fortement diplômées ont montré que celle-ci pouvait être bénéfique pour une carrière de cadre en France (Colombi 2016). Elle peut en outre leur permettre de pallier à une carrière moyenne dans leur pays d'origine, en jouant avec les codes sociaux différents d'un pays à l'autre (Wagner 1998). Si les recherches sur les « *lifestyle migrants* » ont éclairé la vie meilleure (prix immobiliers moins élevés, meilleur système de santé) qu'offre un pays étranger, peu de travaux se sont spécifiquement intéressés aux effets de la migration sur la position sociale et résidentielle.

Les recherches examinant les modes de vie urbains de ces migrants se sont intéressés aux pratiques résidentielles des ressortissants d'une seule nationalité dans des villes exerçant des fonctions stratégiques à l'échelle mondiale. Ce sont les cas de Singapour (Guillot 2002), de Paris (Dubucs 2009) et de New York (Valadeau 2001). Bien que ces villes apparaissent comme des lieux propices à l'étude des migrants des classes supérieures, puisque l'on y trouve les centres financiers et sièges sociaux de nombreuses multinationales (Sassen 1991), elles rendent compte de localités particulières (« villes-mondes ») et de champs professionnels spécifiques (principalement la finance) qui contribuent à l'homogénéisation du groupe « expatrié » en invisibilisant d'autres réalités (Leonard 2010).

C'est donc dans une perspective de contribution à la connaissance des pratiques résidentielles des migrants des classes moyennes supérieures résidants à l'étranger, que nous avons choisi de nous intéresser à quatre nationalités pour comparer leurs situations sociales et leurs pratiques résidentielles. Dans la même logique, nous avons voulu traiter le cas Séoulite qui permet de s'éloigner de la représentation des « élites » qui résident dans les villes

« mondiales » (Sassen 1991). En effet, les travaux qui articulent ville et migration des classes supérieures et moyennes supérieures se sont concentrés sur les villes où l'on retrouve les sièges sociaux des grandes entreprises ainsi que les places boursières. La ville de Séoul n'est pas classiquement retenue dans les villes « mondiales » mais est considérée comme « émergente » dans la mondialisation. Par ailleurs, cette ville a l'avantage d'être à la fois la capitale culturelle, économique et politique de la Corée du Sud et d'ainsi regrouper les sièges sociaux des grandes entreprises, les ambassades, les médias et les principales écoles internationales. Sont donc rassemblés dans une même ville des migrants cadres, diplomates, journalistes, attachés culturels et enseignants, permettant ainsi d'aborder la question de l'hétérogénéité de ces migrants. En outre, la Corée du Sud dispose de politiques migratoires spécifiques qui nous conduisent à interroger la façon dont ces migrants peuvent mobiliser leurs ressources scolaires, économiques et nationales pour travailler dans le pays.

Les pratiques urbaines de ces classes dans leur espace social d'origine ont fait l'objet de nombreux travaux en sociologie. Ils ont permis d'éclairer les pratiques différentielles des fractions de classes selon leur dotation en capitaux économiques et culturels, et leur appartenance à plus ou moins long terme à ces classes. Bien que notre thèse porte sur la migration, il nous semble essentiel d'intégrer les apports de cette littérature croisant classes sociales et pratiques urbaines.

Des fractions les moins dotées en capital économique et culturel aux fractions les plus dotées, la structure des capitaux influence les types d'espaces urbains choisis pour la résidence, et modifie en retour les manières de vivre la ville : banlieues pavillonnaires (Bidou 1984), quartier en gentrification (Butler 2003, Tissot 2011, Collet 2015), quartiers de refondation ou d'affaires (Cousin 2008), quartiers historiquement prestigieux (Pinçon et Pinçon-Charlot 2007). D'une manière claire pour les fractions les plus dotées en capital économique, l'ancrage plus ou moins ancien dans les classes supérieures est aussi un moyen de distinction visible dans l'espace urbain. On peut alors s'interroger sur les effets des pratiques urbaines de ces migrants sur les villes dans lesquelles ils résident⁵ et sur la proximité entre leurs pratiques à l'étranger et dans leur pays « d'origine ». Comment choisit-on de résider ou non dans le « quartier français » de Séoul lorsque l'on est Français ? Comment y vit-on ? Que peut-on dire des effets de cette présence dans l'espace urbain ?

⁵ Cela a notamment été fait avec l'étude de la multi-localité (Chevalier, Lallement et Corbillé 2013) et de la transformation sociale de certains quartiers.

La sociologie urbaine française a également beaucoup étudié les pratiques résidentielles des classes supérieures et moyennes supérieures à partir de la question de la scolarité (Oberti 2007). La légitimité de ces catégories sociales repose, en France comme en Grande-Bretagne ou en Amérique du Nord, principalement sur la détention de titres scolaires et celles-ci mettent donc en place des stratégies scolaires, afin d'assurer leur reproduction sociale, qui diffèrent selon leurs quartiers de résidence⁶. Lorsque ces membres de classes moyennes supérieures résident à l'étranger, ce n'est plus la question de la carte scolaire qui se pose à eux, mais celle du système dans lequel scolariser son enfant. Or, la scolarisation des enfants dans un système scolaire plutôt qu'un autre peut d'une part impliquer des choix résidentiels spécifiques, mais également des stratégies multiples. Pour la scolarité comme pour le logement, c'est l'homogénéité et l'hétérogénéité des classes moyennes supérieures qui se joue ici.

L'objet de cette thèse est par conséquent le rapport à l'espace urbain lorsqu'on est un migrant à Séoul et, surtout, la façon dont ces deux dimensions s'articulent. Cette recherche interroge à la fois l'hétérogénéité d'un groupe que l'on présente régulièrement comme homogène, la façon dont cette hétérogénéité s'illustre dans l'espace urbain et enfin, la manière dont cette inscription spatiale et ce rapport à la ville participent en retour à une réification des groupes et à la constitution de rapports de classes. Plus globalement, en croisant la sociologie urbaine à la sociologie des migrations, cette thèse entend éclairer la façon dont les positions sociales des migrants se recomposent à l'étranger et notamment à l'échelle des quartiers dans lesquels ils résident. Ainsi, cette thèse questionne les pratiques migratoires, urbaines et scolaires des « migrants privilégiés » à Séoul selon leurs ressources économiques, culturelles et internationales et analyse la façon dont ces pratiques peuvent renforcer ou non la possession de telles ressources.

Structure de la thèse

Notre thèse est composée de six chapitres, suivant un mouvement partant des migrants et de leurs caractéristiques pour ensuite comprendre leurs rapports à la ville de Séoul. Pour clore ce mouvement, nous reviendrons à la migration pour monter en généralité sur la notion

⁶ Des recherches ont montré les différentes pratiques et stratégies scolaires des parents des classes supérieures et moyennes supérieures selon leurs catégories sociales et la composition sociale des quartiers dans lesquels ils résident, comme l'encadrement dans le travail, l'évitement scolaire (scolarisation dans le privé ou contournement de la carte scolaire) et la « colonisation » des établissements (Nogueira 2010, van Zanten 2009).

de privilège et de rapports sociaux. Ces allers-retours entre terrain et théorie permettent selon nous de donner une réponse à notre problématique sur le rapport à l'espace urbain étranger et les liens entre migration, pratiques résidentielles et pratiques scolaires. A travers cette thèse, nous souhaitons éclairer les processus de reproduction sociale et de mobilité sociale, ancrés dans la mondialisation comme dans des espaces urbains de moyenne ou petite échelle, et toujours traversés par les rapports sociaux.

Le premier chapitre vise à préciser l'usage du terme de privilège en le situant au sein d'un champ de recherche plus large sur les migrants des classes moyennes supérieures de pays du « Nord » et sur les cas particuliers des Britanniques, Canadiens, États-Uniens et Français en Corée du Sud. Pour questionner le concept de privilège nous traiterons d'abord de la littérature spécialisée sur ces migrations : nous approcherons de manière critique les catégories constituées pour qualifier celles-ci. Les politiques migratoires sud-coréennes, et les politiques de visas, constituent un matériau précieux pour analyser les profils socio-économiques des ressortissants états-uniens, britanniques, canadiens et français en comparaison des autres étrangers. Les situations professionnelles et administratives de ces ressortissants en Corée du Sud nous amèneront à interroger la pertinence du terme de privilège, et de justifier nos choix parmi les catégories existantes.

Le second chapitre s'attache à présenter finement, à l'aide de données statistiques et qualitatives la morphologie sociale du groupe d'enquêtés rencontrés à Séoul. Tout d'abord, nous expliquerons la façon dont s'est déroulée notre enquête de terrain et le rapport aux participants. Puis, nous verrons la composition professionnelle des membres de notre corpus au regard des données statistiques coréennes. Poursuivant cette démarche comparative, il sera fructueux de s'intéresser à leurs ressources scolaires vis-à-vis des personnes issues du même espace social (Amérique du Nord, Grande-Bretagne, France). Une attention particulière sera également donnée aux configurations familiales et conjugales des enquêtés par rapport à celles observées dans leurs pays de nationalité. Ce chapitre de cadrage nous permettra ainsi d'éclairer la morphologie sociale des « migrants privilégiés » interrogés, intégrant plusieurs dimensions de leur vie, à la fois dans le contexte sud-coréen et dans leurs contextes nationaux. A cette étape de la réflexion, nous serons en mesure d'interroger les liens entre migration et inégalités de sexes au sein de notre corpus.

Pour ouvrir le versant urbain de notre étude, le troisième chapitre présente les particularités de la ville de Séoul en termes d'urbanisme, d'architecture et de fonctionnement

du marché locatif. Cette description nous permettra d'éclairer l'environnement au sein duquel se constituent les choix résidentiels de ces migrants. Nous présenterons également dans ce chapitre la répartition résidentielle des Britanniques, Canadiens, États-Uniens et Français à Séoul à partir des données du recensement coréen. Ces données seront mises en lien avec celles issues de notre corpus d'entretiens afin de voir s'il y a une corrélation entre ces deux jeux de données. Nous serons ainsi amenée à présenter les quartiers de « prédilection » des « migrants privilégiés » à Séoul.

Poursuivant l'examen de sociologie urbaine, le quatrième chapitre portera sur les pratiques résidentielles différenciées des migrants. Leurs pratiques résidentielles seront analysées afin de montrer de quelle façon leur hétérogénéité s'illustre dans l'espace urbain et constituent des pratiques de distinction sociale (Bourdieu 1979) entre « migrants privilégiés ». Nous montrerons comment les pratiques d'encadrement dont ils font l'objet de la part de leurs employeurs et d'autres acteurs lors de leur recherche de logement influencent leurs choix de quartiers. Nous nous intéresserons aux migrants dont les logements sont pris en charge par leurs employeurs et appréhenderons leurs choix résidentiels en fonction des ressources économiques, culturelles et sociales dont ils disposent. La seconde partie du chapitre s'intéressera à ceux qui financent eux-mêmes leurs logements. Ces derniers élaborent des stratégies résidentielles en fonction de leurs ressources économiques et du marché locatif. Sous l'angle du logement, réapparaissent par conséquent les enjeux de classes sociales et de privilèges : nous analyserons en fin de chapitre la correspondance entre les attentes des migrants (logement, quartier habités) et la réalité de leurs lieux d'habitation.

Pour approfondir la compréhension des pratiques urbaines notre terrain nous a incité à comprendre la façon dont la migration est perçue comme bénéfique d'un point de vue éducatif et scolaire. C'est l'objet de notre cinquième chapitre. Analyser les parcours scolaires des personnes interrogées, ceux de leurs enfants et les stratégies qu'ils mettent en place, permet de renouveler les recherches en montrant de quelle façon la migration est mobilisée pour assurer une réussite scolaire à ses enfants et les placer dans la compétition internationale. Il s'agit dans un premier temps de montrer que la migration est vue par les parents comme un apport éducatif et scolaire pour les enfants, à travers la transmission de valeurs internationales. Dans un second temps, nous présenterons les stratégies scolaires que ces parents mettent effectivement en place notamment à partir des choix entre les différents systèmes scolaires présents à Séoul. En dernier lieu, nous montrerons que la question éducative et scolaire peut paradoxalement remettre en cause la migration et son caractère bénéfique. Ce chapitre nous

permettra ainsi de poursuivre notre analyse sur la répartition différentielle de capitaux entre les « migrants privilégiés » interrogés.

Après avoir montré de quelle façon l'hétérogénéité des « migrants privilégiés » s'illustre et s'analyse par leurs pratiques urbaines et scolaires, le sixième chapitre s'intéressera plus globalement à la façon dont la migration permet de renforcer certains capitaux détenus par ces migrants. Pour ce faire, nous tâcherons de formuler une typologie créée à partir des pratiques abordées dans les chapitres précédents. Cette typologie vise à rassembler au sein de trois styles de vie la description de l'inégale répartition des ressources scolaires, nationales, économiques, culturelles et sociales entre les « migrants privilégiés ». Elle nous donne aussi les outils pour comprendre comment la migration peut accroître cette inégalité de possession des ressources, permettre d'en renforcer quelques-unes ou d'en développer de nouvelles. Au-delà de l'outil typologique, ce dernier chapitre sera l'occasion de voir en quoi la reproduction sociale et la mobilité sociale des classes moyennes supérieures en migration se détermine plus généralement par le croisement des rapports de sociaux de classes, de sexes et de « races »⁷.

C'est donc à partir de l'étude des pratiques résidentielles des ressortissants états-uniens, britanniques, canadiens et français à Séoul, en Corée du Sud, que cette recherche veut documenter et aussi éclairer les migrations des classes moyennes supérieures des pays du « Nord ». Les profils de ces migrants ne peuvent être décrits par les catégories classiques d'« expatriés », d'« *highly skilled migrants* » ou d'« élites internationales ». Ces personnes se trouvent dans des situations hétérogènes, concernant les raisons de leur migration, leurs statuts professionnels, leurs types de contrat de travail et leurs qualifications. Cette pluralité de situations questionne la construction des discours sur la migration, elle interroge le paradigme de l'entre-soi des classes moyennes supérieures, et contribue à renouveler les réflexions sociologiques sur l'urbain et les classes sociales.

⁷ Comme d'autres chercheurs, nous mettons le terme de « race » entre guillemets pour souligner que celui-ci est une construction sociale (Garcia 2012). Nous n'utiliserons pas le terme « rapports sociaux ethniques », car le terme d'ethnie, issu de l'anthropologie culturelle pour décrire un groupe « suffisamment localisé dans l'espace » (Guillaumin, 1972 : 58), n'est qu'un élément signifiant la « race » (Guillaumin 1972) parmi d'autres (peau, langue etc.). D'une part des rapports sociaux de « races » peuvent exister au sein d'une même ethnie, et d'autre part, comme le souligne Pap Ndiaye: « Etre noir n'est ni une essence ni une culture, mais le fruit d'un rapport social » (2006 : 37).

Encadré 1. Lecture des annexes

Une grande partie des tableaux et cartes situées dans le corps de la thèse font partie d'un ensemble plus large de données quantitatives que nous avons traitées. Ces dernières ont été situées en annexes pour plus de fluidité dans la lecture. Afin de distinguer facilement les tableaux et cartes présents dans le corps du texte et ceux présents en annexe, nous avons fait le choix d'utiliser des chiffres arabes pour les premiers et des chiffres romains pour les seconds. De plus, chaque chapitre est lié à une annexe avec entête spécifique. Ainsi, les données présentes dans le chapitre 1 sont complétées par les données dans l'annexe A. Tandis que celles du chapitre 2 sont complétées par les données présentes dans l'annexe B, etc.

Chapitre 1. Penser la migration des « expatriés » en termes de privilèges ? Le cas des Britanniques, Nord-Américains et Français en Corée du Sud

Introduction

A la fin des années 1980, Gérard Noiriel pointait du doigt l'évolution des recherches historiques sur l'immigration en France (1988). À partir du Répertoire des thèses universitaires sur l'immigration établi par le Centre national de documentation pédagogique (CNDP), l'auteur (1988) montrait qu'à partir des années 1950, le nombre de thèses soutenues sur ce sujet, dans les disciplines comme l'histoire, les sciences économiques, la sociologie, le droit, les lettres et la psychologie n'a fait qu'augmenter. Entre 1951 et 1965, sur onze thèses soutenues sur le sujet, plus de la moitié l'ont été en droit et trois l'ont été en sociologie. Entre 1966 et 1974 en revanche, la sociologie arrive en tête des disciplines sur le sujet de l'immigration (34 thèses soutenues sur un total de 79). Entre 1975 et 1983, le nombre de thèses sur ce sujet explose - Noiriel en répertorie 292 dont 113 en sociologie.

L'article de Latifa Benabou-Lucido (2011) confirme et complète une vingtaine d'années plus tard ce qu'avait avancé Gérard Noiriel en 1988. En prenant en compte dans son étude les thèses soutenues entre 1815 et 1999 portant sur les migrations humaines, l'auteure remarque que c'est à partir des années 1970 que le nombre de doctorats portant sur la question de la migration internationale explose. Entre 1970 et 1979, 217 thèses sont soutenues sur le sujet ; puis 664 entre 1980 et 1989 ; enfin 720 sont soutenues entre 1990 et 1999. Selon ses résultats, c'est en sociologie que les recherches doctorales portant sur la question des migrations ont été les plus nombreuses. Celles-ci portaient principalement sur les migrations de populations espagnoles, algériennes, martiniquaises et portugaises en France, dans les années 1970 et se sont poursuivies dans les années 1980 et 1990 avec des questionnements multiples tels que les problèmes scolaires des enfants d'immigrés ou l'intégration sociale des immigrés. Elle souligne par ailleurs, que durant ces deux décennies : « Deux thèses seulement ont été soutenues sur les migrations des Français. » (2011 :16). Autrement dit, les recherches

doctorales en France ayant pour sujet les migrations se sont majoritairement focalisées sur l'émigration vers la France plutôt que sur l'émigration de France⁸.

Déjà en 1985, des historiens du Centre de recherches d'Histoire nord-américaine, estimaient que « l'histoire de l'émigration est demeurée un parent pauvre en France » (1985 :10). En comparaison de certains de ses voisins (Grande-Bretagne, Portugal, Espagne, Italie), la France a connu une émigration moindre. Il y a pourtant eu des vagues de départs liées à des contextes religieux, notamment l'émigration des huguenots (Chamayou 2001), ou au développement de l'empire colonial (Katan 1985). Cette émigration française a cependant été très peu traitée (Verquin 2000). Or l'apport des recherches historiques sur l'immigration et l'émigration est important puisqu'elles permettent d'observer des glissements sémantiques concernant les façons dont ont été ou sont nommées les populations migrantes. En effet, comme l'explique Gérard Noiriel, de nouveaux termes peuvent apparaître : « Jusque dans les années 1870, les termes d' « immigration » et d' « immigrés » sont pratiquement absents de la littérature juridique et sociologique. » (1988 :78). Au 19^e siècle, c'est le terme « étranger » qui est utilisé pour qualifier les personnes françaises et même parfois, celles appartenant à un autre département. Plus récemment, l'historienne Nancy Green, s'est intéressée aux États-Uniens résidant à Paris à la fin du 19^e siècle jusqu'au milieu du 20^e siècle (2012, 2014), ainsi qu'aux termes utilisés pour qualifier ce type de population (2009). Dans ce dernier article, intitulé « Expatriation, Expatriates, and Expats. The American transformation of a concept », Nancy Green indique que l'on peut distinguer quatre périodes différentes aux États-Unis, qui ont transformé l'usage du terme « expatriation ». À partir des années 1850, celui-ci était utilisé pour parler de l'immigration (d'Europe du Nord) aux États-Unis. À partir du début du 20^e siècle, l'expatriation ne signifie plus l'entrée des personnes aux États-Unis, mais leur sortie. Celle-ci a une dimension symbolique puisque toute femme mariée à un homme n'ayant pas la nationalité états-unienne perdait sa nationalité et devenait une « expatriée ». Il était donc possible d'être « expatriée » dans son pays d'origine. Pour l'auteure, c'est depuis le milieu des années 1960 que la figure de l'expatrié « globalisé » existe et conduit à l'utilisation du terme « expatriation » que l'on connaît aujourd'hui. Ce type de recherche est extrêmement enrichissant lorsque l'on travaille sur les questions migratoires, puisqu'il montre que les usages des termes changent selon les époques et les populations que l'on traite (Spire 1999).

⁸ Certaines recherches cependant, articulent les deux volets volets émigration-immigration, comme le fait Abdelmalek Sayad (1999) et dans son prolongement Abdelhafid Hammouche (2007), pour concevoir une approche par une double contextualisation.

Le faible nombre de recherches sur l'émigration française peut s'expliquer par la faiblesse des données statistiques concernant cette population. En 1995, Béatrice Verquin soulignait déjà le fait que « la population française hors du territoire national est difficile à délimiter. En faire l'étude nécessite de franchir un certain nombre d'obstacles, méthodologiques et juridiques » (1995 :193). Ce constat ne fait que confirmer ce que le centre de recherche d'Histoire nord-américaine pointait déjà en 1985 : « Le problème de la « statistique » est le problème numéro un des historiens de l'émigration française, car il n'existe pas de sources continues et fiables susceptibles de donner une excellente approche chiffrée du phénomène » (1985 :7). En effet, les données disponibles de l'émigration française sont produites par le ministère des Affaires étrangères via les ambassades et consulats auprès desquels les Français s'enregistrent. Or, l'immatriculation des Français auprès des consulats n'est pas automatique ou obligatoire ce qui rend ces données incomplètes. Par ailleurs, comme le soulève Cédric Duchêne-Lacroix (2005), l'immatriculation est facultative (depuis 1961) et valable 5 ans. Ainsi, tout le monde n'est pas inscrit ou réinscrit et ceux qui le sont, peuvent partir avant 5 ans sans en informer le consulat. Pour pallier ces sources manquantes, les consulats réalisent des estimations de la population française non-immatriculée. Pour ce faire, ils se basent principalement sur les statistiques produites par les autorités locales, qui peuvent elles-mêmes être approximatives, lorsqu'elles existent. En effet, les Français peuvent ne pas se sentir concernés par les recensements locaux et tous ne sont pas en situation régulière.

Pour Béatrice Verquin (1995), la faiblesse des données existantes s'explique par un phénomène qui reste de faible ampleur et qui a suscité peu d'intérêt. Ainsi on connaît « une situation de sous-développement statistique » (1995 :193) quant à cette question. Il existe une réelle difficulté à élaborer un système de recensement totalement fiable des Français résidant à l'étranger. De plus, si cette question a suscité peu d'intérêts pour que l'État français s'investisse dans la production d'une construction statistique identique⁹ dans tous les pays, c'est parce que ce type de migration n'est pas envisagé comme un « problème social », contrairement à l'immigration (Sayad 1991), et ce même si tous les types d'immigration ne sont pas perçus comme un « problème social » (Wagner 1998).

⁹ Cédric Duchêne-Lacroix explique dans son article que « chaque poste consulaire évalue aussi la population française non-immatriculée de sa circonscription. La méthode d'estimation comme la gestion de la base de données des immatriculés sont laissées à l'appréciation des personnels sur place » (2005 :848)

Si l'émigration française a jusqu'au milieu des années 2000 fait l'objet de peu de travaux, elle suscite un intérêt accru depuis lors, que ce soit de la part du monde politique ou du monde académique. L'intérêt grandissant pour cette émigration au sein du milieu politique s'est exprimé dans plusieurs mesures, comme leur représentation depuis 2012 par 11 députés à l'Assemblée nationale¹⁰ ou les nominations depuis 2011 de secrétaires d'État en partie chargés des Français de l'étranger, ainsi que par la multiplication des rapports parlementaires traitant cette question. Sur huit rapports parlementaires portant sur l'émigration, parus entre

Encadré 2. Rapports parlementaires sur l'émigration française à l'étranger (1999-2015)

En 1999, deux rapports parlementaires sont publiés, l'un rédigé par Monique Cerisier-Ben Guiga intitulé *L'exclusion sociale dans les communautés françaises à l'étranger*, le second rédigé par Geroges Ricout intitulé *L'expatriation, les Français établis hors de France, acteurs du rayonnement international de notre pays*. Alors que le premier rapport est destiné au Premier ministre et aux Ministres de l'emploi et de la solidarité ainsi qu'à celui des affaires étrangères, le second rapport est destiné au Conseil économique et social. En 2000, un nouveau rapport parlementaire, rédigé par Jean François-Poncet est publié et porte sur *L'expatriation des jeunes Français*. En 2001, un nouveau rapport sur *L'expatriation des compétences, des capitaux et des entreprises* paraît, rédigé par André Ferrand. Trois ans plus tard en 2004, un cinquième rapport est publié à propos des entrepreneurs français à l'étranger. Ce rapport écrit par André Ferrand s'intitule *Un atout pour notre pays : les entreprises créées par les Français établis hors de France*. En 2009, un sixième rapport parlementaire rédigé par Bernard Cariot et Paul Clave est publié (« Les Français établis hors de France : leurs attentes, leurs besoins »). En 2014, Luc Chatel et Yann Galut rédigent un rapport au nom de la Commission d'enquête sur l'exil des forces vives de France. Enfin, en 2015, Hélène Conway-Mouret, alors ministre déléguée chargée des Français de l'étranger, publie un rapport intitulé *Retour en France des Français de l'étranger*.

Les titres de ces rapports montrent l'importance de la thématique de la « fuite des cerveaux » présentée comme un « problème public » (Colombi, 2016 : 94). La « fuite des cerveaux », ainsi construite comme un « problème public » témoigne de l'inquiétude des parlementaires français vis-à-vis de ce qui est alors envisagé en termes de déficit d'attractivité du cadre du travail en France pour une frange très diplômée de sa population.

1999 et 2015, six ont été publiés entre 1999 et 2009 et deux entre 2014 et 2015 (cf. encadré n°1). Au sein de ces rapports parlementaires, deux profils d'émigrés français sont discutés selon deux prismes : la « fuite des cerveaux » et l'exil fiscal.

¹⁰ Dont la liste est disponible en ligne voir : <http://www.ufe.org/deputes-des-francais-de-letranger>, consulté le 4/09/2017

Les rapports parlementaires portant sur la « fuite des cerveaux » sont à mettre en relation avec les recherches académiques sur le « *brain drain* »¹¹ (Levatino et Pécoud 2014) ainsi que les recherches économiques sur le « *push and pull* »¹². En effet, les rapports politiques que nous avons évoqués présentent les migrants français comme des personnes qui migrent principalement pour des raisons économiques avec l'idée d'une fiscalité trop lourde en France. Les travaux académiques sur le phénomène de « *brain drain* » émergent dès les années 1960 et traitent cette question sous l'angle du bénéfice que peuvent tirer les pays « en voie de développement » de l'émigration de leurs « cerveaux » d'un point de vue économique à travers les transferts financiers qu'ils réalisent vers leur pays d'origine (Docquier et Rapoport 2012). La théorie du « *push and pull* » fut développée par l'économiste George Borjas (1989), qui postule que le migrant est un être « rationnel » qui évalue la différence de revenu qu'il pourrait obtenir s'il se déplace. Cette théorie économique néo-classique est liée à l'analyse économique du phénomène de « *brain drain* », puisqu'elle vise à saisir les facteurs d'incitation au départ et plus particulièrement les déterminants économiques. Cette vision économique de la migration, qui fait l'hypothèse que les migrants sont des êtres rationnels uniquement motivés par leur intérêt personnel, a été critiquée par les sociologues et les géographes.

En effet, depuis les années 2000, de plus en plus de chercheurs français s'intéressent à l'émigration des Français à l'étranger. Les recherches en sociologie qui s'intéressent ou se sont intéressées à la question de l'émigration, la traitent à partir de plusieurs dimensions. Certains sociologues se sont intéressés à cette question à partir de l'angle du travail et de l'entreprise, notamment à la rentabilité d'une expérience à l'étranger pour les cadres (Guillaume et Pochic 2010), aux enjeux de la « mobilité internationale » sur une carrière de cadre (Colombi 2016), aux stratégies « identitaires » auxquelles les « cadres mobiles » ont recours lors de leur mobilité à l'étranger et dans le cadre de leur travail (Pierre 2001, 2003), aux compétences acquises lors d'une expérience à l'étranger (Gherardi et Pierre 2010). Les géographes français quant à eux abordent principalement cette émigration par l'angle du logement et de l'espace urbain (Valadeau 2001, Dubucs 2009, Clément 2017).

Tandis que les sociologues et géographes français s'intéressent depuis une vingtaine d'années à l'émigration française et plus globalement à l'émigration des pays du « Nord », ce

¹¹ Le verbe « drain » signifie « vider, drainer », toutefois l'expression « *brain drain* » est usuellement traduite par « fuite des cerveaux » ou « exode des cerveaux ».

¹² Ce phénomène se traduit en français par l'expression « facteur d'attraction et de répulsion ».

n'est pas le cas dans les milieux académiques britanniques et nord-américains. Depuis la fin des années 1980, les chercheurs anglo-saxons ont à la fois interrogé la catégorisation de ces migrants (Findlay 1988 et 1989, Gould 1988, Salt 1988 et White 1988), les politiques migratoires qui les concernent (Iredale 2000), l'augmentation des transferts de capitaux économiques provoquant une hausse de cette migration (Hymer 1979, Barnet et Müller 1974, Van der Pijl 1998), voire la constitution d'une classe transnationale (Sklair 2001). Le croisement de cette migration avec la question urbaine se développe à partir du milieu des années 1990 et 2000, notamment suite de la parution de l'ouvrage de Saskia Sassen *The Global City : New York, London, Tokyo* en 1991 (Beaverstock 1994 et 2002, Walsh 2006 et 2011). Plus récemment, la problématique de la mobilité étudiante (Schomburg et Teichler 2006, Ballatore 2011) ou des pratiques éducatives telles que le bilinguisme (de Mejia 2002, Lindenfeld et Varro 2008) ont fait leur apparition.

C'est donc dans ce contexte académique foisonnant, mais récent que s'inscrit notre recherche. Le développement de ces recherches et les différents contextes nationaux et disciplines dans lesquels elles s'inscrivent impliquent l'utilisation de multiples termes pour qualifier des populations migrantes plurielles depuis les pays du « Nord ». Ces vocables, mobilisés par les chercheurs pour qualifier les migrants auxquels ils s'intéressent, seront discutés dans ce chapitre. Ainsi, la première partie de celui-ci vise à inscrire notre recherche dans un ensemble de concepts variés, issus de productions scientifiques aussi bien sociologiques, qu'historiques ou géographiques, en langue française ou anglaise. Discuter la littérature anglophone dans ce premier chapitre, et plus généralement, dans notre thèse nous semble indispensable puisque d'une part, les travaux anglo-saxons et plus largement anglophones sur le type de migration à laquelle nous nous intéressons ici sont antérieurs aux travaux francophones et d'autre part, les personnes interrogées dans le cadre de notre recherche ne sont pas seulement françaises, mais également nord-américaines et britanniques. Autrement dit, s'intéresser à la littérature académique en langue anglaise est indispensable pour traiter les migrations depuis les pays du « Nord ».

La discussion des vocables utilisés par les chercheurs pour qualifier les migrations émanant des pays du Nord sera suivie dans une seconde partie de la présentation du contexte et des politiques migratoires en Corée du Sud. Il nous semble en effet, que l'inscription ou la critique des concepts constitués pour penser cette migration doivent se réfléchir à partir des situations concrètes de certains pays. Autrement dit, le contexte migratoire sud-coréen ne rendrait-il pas caducs les termes usuellement mobilisés pour traiter cette migration ? Nous

tâcherons de répondre à cette question dans la troisième partie du chapitre en proposant d'utiliser la notion de privilège pour penser cette migration.

1. Quels termes pour quels migrants ?

Les termes mobilisés dans les recherches françaises et anglo-saxonnes résultent de la considération des situations et des populations étudiées selon le cadre théorique. Nous allons présenter ici ces termes, montrer de quelles façons ils ont été définis et identifier leurs apports et leurs limites. Différentes variables sont généralement prises en compte afin de définir les groupes auxquels les chercheurs s'intéressent. C'est parfois la durée du séjour à l'étranger qui est prise en compte afin de distinguer les groupes entre eux. Dans d'autres recherches, c'est le type d'emploi occupé ou de contrat de travail qui sont utilisés comme variables. Nous montrerons également que les travaux francophones et anglophones ne mobilisent pas toujours les mêmes termes. Par exemple, les termes de « cadre » ou de « *professional* » peuvent difficilement être repris dans d'autres pays que ceux où ils ont été forgés, c'est pourquoi on observe des usages différents des termes selon les spécificités nationales.

À partir d'ouvrages, articles académiques ou thèses traitant des migrants issus des pays du « Nord », nous avons rassemblé les termes que les chercheurs mobilisent en trois groupes. Ceux-ci représentent trois types de migrations des classes moyennes et moyennes supérieures dans la littérature. Dans le premier groupe, nous avons rassemblé les termes « expatriés » et « *skilled migrants* ». Ceux-ci sont très utilisés par les chercheurs, employés souvent comme synonymes, ainsi que fortement mobilisés dans les médias et par les migrants eux-mêmes. Ce sont des catégories dominantes dans l'espace public et ce sont également des catégories administratives (Martiniello et Rath 2012). Le second groupe réunit les termes « élites internationales » et « *transnational capitalist class* ». Nous avons choisi de les regrouper, car ces deux dénominations impliquent une division du travail en termes de classes sociales, dans le cadre de la mondialisation. Le dernier groupe opte pour une approche différente des deux précédents, puisqu'il décentre la question du travail et amène des questionnements plus culturels à partir du terme de *lifestyle migrants*.

1.1 Des migrants étudiés sous l'angle du travail : les « expatriés » et les « *skilled migrants* »

Depuis le milieu des années 1980, les recherches s'intéressant aux migrants des pays du « Nord » se sont fortement développées (Favell et al. 2006). Une partie de ces recherches se sont intéressées à une dimension particulière de cette migration, celle des trajectoires professionnelles (Colombi 2016). Alors que certains de ces travaux mobilisent le terme de « cadres mobiles » (Guillaume et Pochic 2010), d'autres parlent de « migrants qualifiés » (Colombi 2016). Bien que l'usage des termes diverge, le point commun de ces travaux est de s'intéresser à des personnes qui migrent dans le cadre de leur travail.

Les « expatriés » : une catégorie dont les délimitations font débat

Historiquement, le terme d'« expatriés » fait apparaître l'image d'un style de vie extravagant, aisé, détaché des réalités sociales des pays où ceux-ci résident et d'une classe de privilégiés ayant des pratiques proches des anciens colons (Leonard 2010). En effet, le terme est généralement associé aux employés d'entreprises internationales travaillant pour des filiales de grandes firmes. Cependant, depuis quelques années, l'augmentation des émigrés « occidentaux » vers le Moyen-Orient et l'Asie, a amené un réinvestissement de ce terme pour qualifier des situations hétérogènes. Celui-ci est utilisé aussi bien par des chercheurs, que par les médias ou les « expatriés » eux-mêmes, bien que son utilisation puisse quelques fois faire débat.¹³

Chacune de ces recherches mobilise des termes spécifiques pour qualifier la population qui l'intéresse. Ainsi, en sociologie du travail, les termes « d'expatriés » ou de « cadres mobiles » permettent de montrer que les chercheurs s'intéressent à des cadres de multinationales qui partent, dans le cadre de leur emploi, dans différents pays (Pierre 2001, Guillaume et Pochic 2010), sans questionner ces deux termes. Selon l'administration

¹³ Sur certains forums d'étrangers installés en Corée ou au Japon, des Français débattent sur les façons dont ils sont perçus par les Coréens ou Japonais, sur les différents termes qu'ils utilisent pour se qualifier, ainsi que du « racisme » qu'ils disent y vivre. « J'ai quelque fois l'impression que les gens qui se nomment eux-mêmes « expatriés » emploient ce terme comme une version snob de « immigré » qui a pour eux une connotation pouilleuse alors que « expat » fait plutôt club colonial. De toute façon pour les Japonais, nous sommes tous des étrangers, terme qui nous remet immédiatement à notre juste place. » Cet extrait est issu du forum *Japon aujourd'hui le monde*, consulté le 15/07/2013, dont le sujet est : « Le racisme des Japonais envers les Coréens. ». On voit par cet extrait que les Français n'ont pas tous la même perception et utilisation du terme « d'expatrié », et que celui-ci peut être entendu comme péjoratif.

française, appartiendrait à la catégorie de « détachée » une personne mutée par son entreprise à l'étranger et serait un « expatrié », un individu parti à l'étranger de sa propre initiative pour y travailler. Le premier terme, « détaché », est rarement mobilisé par les chercheurs en sciences sociales et ces derniers utilisent généralement de façon extensive le terme « expatrié », qui serait composé de « détachés » et de « spontanés »¹⁴. Dans notre recherche, les personnes interrogées et qui représentent ces deux cas de figure se qualifient ou qualifient certaines personnes « d'expatriés » et n'emploient jamais le terme de « détaché ».

Dans un article publié en 1995, Béatrice Verquin aborde la question de la difficulté à délimiter les Français à l'étranger, d'une part à cause du flou juridique qui entoure cette population et d'autre part à cause des faibles renseignements statistiques que l'on possède sur celle-ci. Cette auteure distingue trois grands groupes parmi les Français établis hors de France : les émigrés, les résidents permanents et les « détachés ». Selon elle, les premiers sont nombreux en Europe, en Amérique du Nord et en Australie et auraient cessé d'avoir une « vie administrative française ». Les seconds constitueraient 90% des Français immatriculés et leur durée de séjour serait supérieure à trois ans. Béatrice Verquin propose de les associer aux locaux, « car leur statut social, leur niveau de revenu est celui de leur catégorie socioprofessionnelle dans leur pays de résidence » (2000 :161). Le dernier groupe serait composé de diplomates, de fonctionnaires et de cadres et ne représenterait que 10% de la population recensée dans les consulats. Elle distingue les seconds des troisièmes selon la durée du séjour et leurs ressources économiques.

Pour Béatrice Verquin, la durée du séjour est fondamentale, car elle détermine les rapports du migrant avec sa société de départ et son pays d'immigration. Elle mobilise même cette variable lorsqu'elle définit les caractéristiques du second groupe. Or, la durée du séjour ne peut être une variable fiable prise isolément. Il est généralement admis dans le champ des migrations que la durée commune de présence des cadres étrangers soit de deux à trois ans. Cependant, certains « détachés » vivent plus de trois ans dans un même pays et cette variable est plus complexe et ne semble pas permettre de catégoriser les étrangers qualifiés. Joao Peixoto (2001) explique, à partir d'un travail de recherche portant sur les facteurs macro et micro structurels des migrations de cadres au Portugal, que les durées de séjour des *highly skilled workers* dépendent des postes occupés par ces travailleurs, de la raison de leur venue dans une filiale et de l'insertion plus ou moins récente de l'entreprise dans un pays étranger. Il

¹⁴ Le terme de « spontanés » est utilisé par les « expatriés » pour qualifier ceux et celles qui ne sont pas partis vivre à l'étranger dans le cadre d'une mutation professionnelle.

montre que plus la position hiérarchique est élevée, plus la durée du séjour sera importante. De même, plus l'entreprise est nouvelle, plus les « expatriés » seront amenés à rester longtemps à leur poste. Parmi les 90% des Français immatriculés, nombreux sont les étudiants qui ne résident pas plus de trois ans, mais qui partagent plus de points communs avec leurs homologues locaux qu'avec leurs compatriotes détachés par leurs entreprises.

Les chercheurs ne se limitent pas à la durée pour distinguer différentes catégories d'« expatriés » : ils y ajoutent d'autres variables, comme le type de contrat signé par les ressortissants français, leur secteur d'activité ¹⁵ et les professions et catégories socioprofessionnelles (PCS), bien qu'il soit extrêmement compliqué, voire impossible d'obtenir des données chiffrées sur ces questions.

Le type de contrat signé distingue les « détachés », des « contrats locaux ». Le « détaché » est considéré par l'administration française comme résidant et travaillant sur le territoire français (Verquin 1995). Il dépend donc de la sécurité sociale française, contrairement aux personnes étrangères en contrats locaux. Plusieurs différences entre « détachés » et « contrats locaux » existent. La première est que les « détachés » partent travailler à l'étranger dans le cadre de l'emploi qu'ils occupaient dans cette même entreprise. Ils sont assurés d'y retrouver un poste, même de connaître un avancement à leur retour ou lors d'un départ vers une autre filiale. Les « contrats locaux », qu'ils soient fortement ou moyennement diplômés, ont intégré l'entreprise sur place, dans le pays où ils ont décidé de s'installer. Ainsi, ils sont dépendants des politiques migratoires des pays vers lesquels ils se rendent et des pratiques de reconnaissance de diplômes, auxquels les « détachés » semblent échapper. La seconde différence, réside essentiellement dans les avantages en nature dont les premiers bénéficient (prime d'expatriation, prise en charge du logement, prise en charge des frais de scolarité, voiture de fonction, prise en charge de personnel de maison, etc.), contrairement aux seconds qui ont des salaires et avantages équivalents à leurs homologues locaux et rarement supérieurs à ce qu'ils avaient dans leur pays d'origine. Ce type d'information sur la nature des contrats des Français résidant à l'étranger n'existe pas statistiquement. On ne peut donc pas savoir combien de personnes cela représente. Toutefois,

¹⁵ Peu de chercheurs utilisent le secteur d'emploi comme variable dans leurs catégorisations. Or, ce dernier joue également un rôle dans la distinction entre Français à l'étranger. Ceux du secteur privé bénéficient d'avantages financiers et matériels plus importants que ceux du secteur public. Ces différences de ressources économiques impliquent une survalorisation des ressources culturelles de la part des individus dépendant du secteur public qui, pour pallier une domination économique – relative –, mettent en avant leurs ressources culturelles perçues par ces derniers comme plus importantes voire plus « nobles ».

le travail empirique permet de comprendre les différences entre « détachés » et « locaux », que cela soit dans la façon d'aborder le pays de résidence, dans le style de vie, ou dans les distinctions qui s'opèrent dans les discours des individus. Il en est de même pour d'autres variables, comme le secteur d'activité, la PCS et l'origine sociale, qui ont leur importance pour la catégorisation que nous nous attachons à produire dans ce travail de recherche.

Les « highly skilled migrants » et la prise en compte des qualifications

Contrairement aux recherches françaises et francophones, les travaux anglo-saxons débattent peu des variables, telles que le type de contrat ou la durée du séjour, qui permettraient de classer un travailleur étranger dans une catégorie ou une autre, mais distinguent les types de professions¹⁶, ainsi que les diplômes dont ces migrants sont les possesseurs. Cette approche n'exclut pas des discussions qui portent principalement sur ces deux variables, et notamment sur la question de la prise en compte de la qualification dans le pays d'arrivée ou dans le pays de départ.

Les études anglo-saxonnes mobilisent les termes de *skilled migrants* et de *highly skilled migrants* pour qualifier ceux que l'on nomme, en France, les « expatriés » au sens de « détachés » et de « spontanés ». Le terme d'*highly skilled migrants* sert, dans les travaux académiques, à désigner les « *professionals* » (ingénieurs, managers, etc.) qui vivent à l'étranger. Tout en mobilisant le terme d'*highly skilled migrants*, Robyn Iredale (2000) et Adrian Favell (2006) critiquent la façon dont il est défini. Selon Robyn Iredale (2000), les *highly skilled migrants* sont généralement désignés comme tels car ils détiennent un grade universitaire ou une expérience soutenue dans un domaine particulier. Il ajoute que le problème majeur dans cette définition est que d'une part la catégorie varie d'un pays à un autre et que, d'autre part, les chercheurs n'ont pas réussi à se mettre d'accord sur la nécessité ou non, pour les définir, de prendre en compte leurs qualifications scolaires et/ou professionnelles avant leur arrivée dans le pays ou selon la catégorie sociale à laquelle ils ont été assignés à leur arrivée. Dans la même ligne, Adrian Favell (2006) se demande qui constitue cette catégorie des *highly skilled migrants*. Il pointe le fait que ce terme est en réalité utilisé pour opposer les migrants qualifiés aux migrants des catégories populaires, et plus

¹⁶ On peut faire l'hypothèse que l'importance accordée par les recherches anglo-saxonnes aux professions et aux statuts professionnels est liée à la structuration précoce de ce sous-champ aux Etats-Unis (dès les années 1930) par rapport à la France (années 1970/1980). Voir notamment Jean-Michel Chapoulie (1973), Didier Demazière et Charles Gadéa (2009) ou Nadège Vezinat (2016).

généralement aux migrants des pays pauvres. Cette dichotomie entre migrants qualifiés et migrants pauvres pose un certain nombre de problèmes. D'une part, elle atténue les stratifications qui existent au sein de ces catégories. En effet, un migrant qualifié détaché par son entreprise ne connaît pas les mêmes réalités sociales et économiques qu'un migrant qualifié venu par ses propres moyens. D'autre part, elle met de côté le fait que des personnes qualifiées, lors de la migration, voient leur niveau de diplôme dévalué par les normes des pays où ils immigreront. Pour Adrian Favell, suite au choix qui sera fait de retenir l'une de ces variables (qualification, profession, statut lors de la migration) plutôt qu'une autre, certaines catégories risquent d'être mises de côté. Ainsi, les principales critiques développées à l'encontre de la catégorie *highly skilled migrants* concernent le type de compétences (diplôme universitaire ou compétence étendue dans un domaine particulier) que l'on prend en compte pour définir cette catégorie et la période à laquelle on considère cette compétence. Adrian Favell (2006) et Robyn Iredale (2000) soulèvent des questionnements importants quant à la manière dont on définit ce terme, quant à ses limites et aux inégalités, entre migrants, qu'implicitement ce terme suppose lorsqu'il s'agit de la reconnaissance des diplômes.

Quels sont les apports et limites des termes d'« expatriés » et d'« highly skilled migrants » ?

Le terme « expatrié » a comme avantage d'être fortement utilisé pour qualifier un type de migration : celle d'« Occidentaux » qui travaillent à l'étranger. De plus, il est fréquemment mobilisé par les migrants eux-mêmes qui, soit s'y associent pleinement, soit s'en détachent. Toutefois, d'un point de vue académique, il comporte certaines limites. Tout d'abord, ce terme est une catégorie administrative dont l'usage commun ne recouvre pas sa définition officielle, puisqu'un « expatrié » n'est pas, pour l'administration française, un employé envoyé à l'étranger par son entreprise, mais un Français résidant à l'étranger et dont le contrat de travail est « local ». Ainsi, dans la littérature, le terme peine à présenter les différentes situations qui existent entre ces migrants. En effet, il ne permet pas de préciser si ces personnes travaillent dans le secteur public ou privé, si elles sont en contrat « local » ou « détaché ». Or, la différence entre « détaché » et « contrat local » implique une différence de traitement face aux politiques migratoires et aux aides apportées ou non par les employeurs.

Certaines de ces critiques peuvent être également faites au terme « *skilled migrants* ». En effet, avec cette dénomination, on ne peut distinguer ceux qui sont dépendants des politiques migratoires (bien qu'elles leur soient plus favorables que pour les migrants non qualifiés) parce qu'ils ont un « contrat local », de ceux qui en étant « détachés » sont « au-

dessus » (Peixoto 2001) des politiques migratoires. La plus grande limite de ce terme est la question de la nature des qualifications prises en compte (professionnelles ou scolaires) ainsi que le moment auquel on les retient (avant ou après la migration). En outre, c'est parfois le terme de « *skilled migrants* » qui est utilisé et parfois celui de « *highly skilled migrants* » sans que ne soient clairement présentées les différences. Toutefois, contrairement au terme d'« expatriés », cette dénomination comporte le mot « migrant », ce qui permet de rappeler leur situation migratoire. Enfin, la durée de séjour n'est pas utilisée dans les recherches anglo-saxonnes comme un moyen de déterminer si une personne est « expatriée » ou non, mais permet de distinguer les *highly skilled migrants* entre eux, et de se focaliser sur la diversité des postes occupés et donc sur l'hétérogénéité de ce groupe.

1.2 L'étude de la circulation des capitaux : les « élites internationales » et la « *Transnational capitalist class* »

D'autres recherches mobilisent des termes comme « élites internationales » et « élites transnationales » (Beaverstock 2002, Wagner 1998). Ces travaux ne s'insèrent pas dans les mêmes cadres théoriques que ceux présentés plus haut. Le terme d'élite transporte bien plus de signification que le terme de *highly skilled*. Alors que ce dernier désigne, dans sa définition même, une catégorie de personne ayant des compétences élevées, que celles-ci soient scolaires et/ou professionnelles – la première ayant généralement une influence sur la seconde – le terme « d'élites internationales » paraît circonscrire une petite part de la population migrante, qui au-delà de posséder des « titres scolaires », cumule un ensemble de propriétés propres, comme un capital social et culturel de longue date, à l'échelle internationale. Pourtant, les définitions et les périmètres de ces catégories varient selon les recherches, selon les positions théoriques et selon que celles-ci soient francophones ou anglo-saxonnes. Leslie Sklair (2001), qui s'inscrit dans une démarche marxiste, utilise pour sa part le terme de *Transnational Capitalist Class* (TCC) afin de désigner une classe « unie par des intérêts communs, par une même vision néolibérale du monde et par le partage de mêmes comportements consuméristes. » (Wagner 2007 : 28).

Les « élites internationales », une nouvelle classe sociale ?

Anne-Catherine Wagner (1998) démontre tout au long de son ouvrage *Les nouvelles élites de la mondialisation*, que l'on peut nommer *élites* les étrangers « de haut niveau social »

(1998 :47), puisqu'ils partagent des traits communs et que « le modèle aristocratique permet alors de rendre compte d'un certain nombre de caractéristiques de ces nouvelles élites de la mondialisation » (1998 : 212). Elle utilise également, dans son ouvrage, des termes tels qu' « expatriés » ou « cadres ». D'après elle, ces individus bénéficient de lieux privilégiés que sont les écoles internationales, les associations d'accueil, les quartiers huppés de l'Ouest parisien. Ils occupent également des statuts proches dans la stratification sociale et partagent la mobilité comme norme. Ces éléments permettent d'assurer l'homogénéisation d'un style de vie « international » ainsi qu'une éducation spécifique pour leurs enfants, qui permettra une certaine reproduction sociale internationale. Ainsi, ces individus formeraient une nouvelle élite sur le sol français, puisqu'ils vivent des expériences différentes des autres étrangers résidant sur le territoire et qu'ils sont en dehors des cercles de la bourgeoisie et de l'aristocratie nationale (ainsi que de l'aristocratie cosmopolite). Anne-Catherine Wagner montre bien qu'il existe, au sein de ce groupe, une hiérarchisation liée à l'origine nationale, au volume du capital international détenu et à la place du pays d'origine dans l'économie mondialisée. C'est également le cas de Jonathan Beaverstock, qui utilise les termes de *Transnational elites*, *d'expatriates* et de *skilled international migration* comme synonymes (2002).

L'usage du terme « d'élites internationales » a été discuté par quelques chercheurs francophones, dont Philippe Pierre et Jean-Luc Metzger (2003) qui s'interrogent sur l'apport du concept d'élite afin d'analyser le processus de mondialisation. Ils expliquent que la proportion d'étrangers de « haut niveau social » est en augmentation, notamment en France et indiquent qu'émergent parmi eux les managers mobiles de grandes entreprises mondiales, possesseurs d'un haut niveau de revenus. Les deux auteurs s'interrogent sur les capacités de ces individus à élaborer une culture spécifique, indépendante de leurs nationalités et de leurs ancrages territoriaux nationaux. Ils se proposent de « caractériser l'existence de ces nouvelles élites mondiales » (Metzger et Pierre 2003 : 96). Afin de déterminer si ces « élites mondiales » existent ou non, il faut identifier ce que sont les sommets des champs et domaines des élites, pour savoir si ces individus y occupent les positions les plus élevées. Il est également nécessaire que ces groupes soient conscients de leur cohésion et qu'ils aient des pratiques homogènes. Enfin, il s'agit de prouver qu'ils veillent à leur reproduction et développent des stratégies.

En se basant sur les travaux de Robert Reich (1993) et Manuel Castells (1998-1999), Jean-Luc Metzger et Philippe Pierre (2003) estiment qu'une « élite mondiale » existe,

composée d'élites locales, c'est-à-dire d'acteurs de l'entreprise en réseau, occupant des positions élevées dans le monde économique, voire politique, disposant de compétences internationales et qui ont su se démarquer dans la compétition internationale. Cette idée est ainsi résumée : « En d'autres termes, la mondialisation, après avoir été un ensemble de décisions politico-économiques prises par une partie des élites nationales pour consolider ou accroître leurs positions de pouvoir, produit progressivement un ensemble d'effets qui s'imposent à tous, y compris à ses promoteurs. » (2003: 107). Un premier point (à propos duquel nous reviendrons) porte à discussion, celui du lien fait entre les managers mobiles de grandes entreprises et ces élites politiques et économiques, dont les décisions semblent avoir un effet majeur sur la mondialisation. Peut-on réellement assimiler des « managers mobiles » à l'élite, que celle-ci soit économique ou politique ? Si c'est le cas, il convient de redéfinir ce que l'on entend par « manager » et qui l'on intègre à cette catégorie. De plus, ces élites qui auraient su tirer leur épingle du jeu de la mondialisation, sont-elles réellement nombreuses et sont-elles ancrées dans des réseaux mondiaux au-delà du cadre de leurs emplois et de leurs placements financiers ?

Les auteurs répondent en partie à cette dernière question, en cherchant à identifier des pratiques culturelles homogènes permettant une cohésion forte de ces groupes. Ils présentent les résultats des travaux de Manuel Castells (1998-1999) et d'Anne-Catherine Wagner (1998). Le premier explique qu'il existe une culture spécifique à « l'élite dans la mondialisation », une culture de connectés résidant dans des espaces géographiques isolés. La seconde souligne le rôle central joué par les cultures nationales auprès de ceux qui se présentent comme internationaux, comme la maîtrise et l'apprentissage de certaines langues, l'adoption des principes managériaux américains, et plus structurellement, la hiérarchisation de l'espace international par les nationalités d'origines de ces « managers internationaux ». Ainsi, une culture commune existerait, bien qu'elle soit toujours marquée par des identités nationales. Les deux facteurs qui permettent de qualifier une population d'élite sont vérifiés via les travaux de Manuel Castells et d'Anne-Catherine Wagner, puisqu'une culture commune internationale existerait et induirait des stratégies de reproduction sociale. En guise de conclusion, Jean-Luc Metzger et Philippe Pierre expliquent : « [Qu'] une analyse de la « mondialisation » en termes d'élite, contre-élite et circulation des élites permet de montrer que celle-ci résulte d'une succession de décisions prises par des groupes d'individus ayant accès à des positions suffisamment élevées pour que leurs choix soient structurants pour le reste de l'humanité. Ces groupes continuent à prendre des décisions pour échapper à la

tentative de contrôle des contre-élites, quitte à en absorber une partie » (2003: 113). Ce concept d'élite permettrait de rendre compte du phénomène de mondialisation de façon satisfaisante, contrairement à la notion d'« acteurs » que mobilisent Manuel Castells (1998-1999) et Robert Reich (1993) et qui amènerait à différencier les « acteurs » des « acteurs plus acteurs que d'autres » : « la différence de degré entre les acteurs-décideurs inscrits dans le processus de mondialisation et les acteurs-exécutants est telle qu'il ne s'agit pratiquement plus de la même notion. C'est pourquoi, à titre exploratoire, il paraît opportun, tout particulièrement dans le cadre de l'analyse du processus de mondialisation, d'introduire une distinction entre les auteurs de la pièce qui se joue sur le théâtre de l'internationalisation des échanges, et les acteurs qui sont sommés d'exécuter ou d'interpréter les dialogues. » (2003: 113). Cet extrait nous amène à revenir sur un point que nous avons soulevé dans le paragraphe précédent. Peut-on assimiler les « managers mobiles » à l'élite ? La notion d'acteurs (acteurs-décideurs et acteurs-exécutants), ici critiquée par Metzger et Pierre – bien qu'ils reconnaissent son apport, puisqu'elle nous mène sur « la voie d'une distinction souvent occultée » (2003: 113) – nous semble plus heuristique que celle « d'élites ». En effet, on l'a vu, les chercheurs regroupent derrière le terme d'« élites » des personnes qui ne partagent pas les mêmes situations socio-économiques et ne tiennent pas les mêmes rôles dans l'économie mondialisée, sans distinction aucune entre eux, alors que la notion d'acteurs ici mobilisée par Manuel Castells (1998-1999) et Robert Reich (1993), permet de discerner les décideurs des exécutants, même si ces derniers occupent des postes socialement reconnus et connaissent une carrière internationale.

Au-delà de ces débats, d'autres chercheurs (Sklair 2001, Van der Pijl 1998) se sont attachés à penser l'émergence d'une nouvelle classe sociale qui serait apparue via le développement du capitalisme mondialisé. Cette démarche macrosociologique a été vivement critiquée, car pour certains (Favell 2006, Leonard 2010), celle-ci ne serait basée que sur des spéculations et les recherches empiriques démontreraient le poids relatif des catégories qui la compose au sein de la multitude d'« expatriés ».

Quand les bourgeoisies nationales se rencontrent : la « Transnational capital class »

Cette nouvelle classe sociale intitulée *Transnational Capitalist Class* (TCC), proposée par Leslie Sklair, regroupe quatre fractions des classes dominantes : la *corporate fraction* (les

dirigeants d'entreprises multinationales), la *state fraction* (hauts fonctionnaires internationaux), la *technical fraction* (les professions libérales et les scientifiques) et enfin la *consumerist fraction* (les dirigeants de médias). Pour Leslie Sklair, cette classe capitaliste transnationale n'est plus, à la différence de la classe capitaliste, attachée à des territoires nationaux ou motivée par des compétitions nationales. Cette classe se trouverait au sommet de la hiérarchie mondiale et contrôlerait plus ou moins la globalisation, qui est un phénomène récent (post-1960) défini par quatre caractéristiques : la révolution électronique que Manuel Castells (1998-1999) surnomme l'ère de l'information, la révolution post-coloniale, la création d'un espace social transnational et enfin la formation de nouvelles formes de cosmopolitisme (permises par la révolution électronique) où les relations entre le national et l'international peuvent être reconceptualisées en termes de relations entre le local et le global (Sklair 2009). Ainsi, la TCC aurait su, de par son pouvoir économique et politique existant auparavant, se constituer en élite au-delà des frontières et ainsi impulser les politiques des entreprises transnationales.

Selon William Robinson et Jerry Harris (2000), cette idée d'une classe capitaliste transnationale est apparue dans les années 1960 et 1970, via des travaux portant sur la globalisation de l'économie (Hymer 1979, Barnet et Müller 1974) et postulant qu'une nouvelle classe serait en train d'émerger dont les intérêts se trouvent dans une économie mondialisée comme totalité qui permet les mouvements de capitaux entre pays. William Carroll et Colin Carson (2003) expliquent, pour leur part, qu'un segment nommé « *world bourgeoisie* » a commencé à être théorisé et dans sa filiation, celle de TCC. Ainsi, cette classe verrait son futur dans l'accroissement du marché mondialisé. De même, les théoriciens de la dépendance développent l'idée qu'une bourgeoisie internationale se serait formée à partir des bourgeoisies nationales aux vues de leurs intérêts communs à défendre le système capitaliste mondialisé. Ces idées seront reprises par des travaux plus récents, dont ceux de Kees Van der Pijl (1998) qui se concentre sur la formation de cette classe transnationale, en analysant le fractionnement du capital (et donc des types de bourgeoisies), après la Seconde Guerre mondiale dans les pays industrialisés. Pour lui, l'internationalisation de ces classes et leur développement sont les conséquences de l'expansion mondialisée du capital. Il en résulterait le développement d'une conscience internationale des classes bourgeoises, puisque ces dernières partageraient des projets communs. Ainsi, ces multiples travaux, à la différence de ceux de Leslie Sklair (2001 et 2009), émettent l'idée que plusieurs bourgeoisies nationales convergent pour former une bourgeoisie transnationale et que les premières, bien qu'ayant des

intérêts communs à l'international, sont toujours très ancrées sur leurs différents territoires nationaux. Ces recherches s'insèrent plus globalement dans les théories du « système global ». Celles-ci avancent l'idée que la globalisation de l'économie est liée aux *transnational corporations* et que ces dernières, pour fonctionner, ont besoin de main-d'œuvre qualifiée dans les services comme la finance, le marketing et le consulting. Ce serait l'idée d'un transnationalisme par le haut, que ces recherches visent à étudier par la façon dont les élites et les grandes compagnies internationales imposent leur domination.

Pour Pauline Leonard (2010) et Adrian Favell (2006), le concept de TCC échoue à expliquer la diversité des « expatriés ». En effet, ces derniers travaillent dans des contextes différents et ne sont pas tous investis dans les sphères de pouvoir des grandes entreprises. Certains travaillent pour des organisations humanitaires, éducationnelles, des petites et moyennes entreprises, mais surtout, beaucoup « d'expatriés » n'ont pas un poste haut placé dans les entreprises et occupent des postes liés à leur savoir-faire afin de former les employés locaux (Leonard 2010). Toutefois, bien que ces théories s'articulent peu avec des recherches empiriques, elles permettent de réintégrer la question des classes sociales. Alors que celle-ci semble effacée par l'utilisation du terme « expatrié » ou « migrant qualifié », les travaux de Leslie Sklair (2009) ou de William Carroll (2002) en montrant la formation d'une élite transnationale, à partir des élites de certains pays du monde, développent la question des inégalités entre pays et entre classes sociales, non plus à des échelles nationales, mais globales.

Les recherches d'Anne-Catherine Wagner (1998) ou de Jonathan Beaverstock (2002) utilisent le terme d'élite pour montrer la spécificité de ces migrants, les volumes de leurs ressources sociales, économiques, culturelles à partir d'un travail empirique. Ils démontrent la constitution d'un groupe de personnes possédant des ressources différentes en volume et en type, évoluant à l'international de façon plus ou moins aisée. Jonathan Beaverstock (1994), explique que l'internationalisation du capital a créé des villes mondiales qui sont des lieux extrêmement importants pour les *highly skilled professionals*, puisque les *transnational corporations* y sont concentrées et qu'un certain cadre de vie leur est offert : des salaires et postes élevés ; des facilités culturelles liées à l'internationalisation de ces villes : espaces internationaux identiques dans tous les pays, forte présence étrangère ne nécessitant pas un apprentissage de la langue locale, présence de services destinés à ces individus. Comme l'explique Saskia Sassen (1991), ces services sont produits par de la main-d'œuvre immigrée issue des pays pauvres. Anne-Catherine Wagner (1998) montre quant à elle comment les

écoles internationales dans lesquelles sont scolarisés les enfants de cadres expatriés notamment véhiculent une culture internationale spécifique, visant à la reproduction sociale du groupe. Ainsi, ces deux auteurs représentent un pont entre recherches empiriques et recherches macrosociologiques.

1.3 À la recherche d'une vie meilleure : les « *Lifestyle migrants* »

Depuis le début des années 2000, un nouveau terme est apparu dans la littérature anglophone pour qualifier les migrants aisés qui cherchent d'autres satisfactions que le travail, comme le climat, la nourriture, un meilleur logement et une nouvelle expérience culturelle (Leonard 2010), celui de « *lifestyle migrants* ». Ces migrants seraient à la recherche d'un meilleur mode de vie et n'ont pas pour but l'amélioration de leur situation économique, mais un changement de leurs pratiques quotidiennes et de consommation (Benson 2013).

Dans un article paru en 2009, Michaela Benson et Karen O'Reilly s'interrogent sur l'utilité du terme de *lifestyle migration* comme outil pour expliquer un phénomène sociologique : le déménagement de personnes à la recherche d'un meilleur mode de vie, depuis et vers des « pays développés ». Elles estiment que cette migration est la continuité de ce qui a été nommé le « Grand tour », « les voyages d'aventures » ou encore la migration amoureuse. Les deux auteures classent sous le terme de *lifestyle migration*, des types de migrations qui ont été étudiés tels que les migrations de retraités (*retired migration*), les migrations touristiques (*leisure migration*) et la multi-résidentialité (*second home ownership*). Si elles rassemblent toutes ces sortes de migrations sous l'appellation de *lifestyle migration*, c'est parce que c'est la recherche d'une vie meilleure qui sous-tend l'ensemble de ces phénomènes. Dans cet article, elles définissent les *lifestyle migrants* comme des individus relativement aisés, de tout âge, déménageant à temps partiel ou plein vers des endroits qui, pour des raisons multiples, signifient pour ces migrants une meilleure qualité de vie.

Ainsi, dans leurs travaux, ces deux chercheuses se sont intéressées à la question de la distinction sociale parmi ces migrants, dont certains partent à la recherche de l'authenticité des lieux dans lesquels ils s'établissent et donc aux différentes fractions au sein de ce groupe selon leurs ressources culturelles, économiques et sociales. Dans leur article commun (2009),

Michaela Benson et Karen O'Reilly proposent une typologie de *lifestyle migrants*, selon leurs destinations qui reflètent leurs aspirations et préférences. Pour les auteures, les discours autour de ces destinations choisies par ces migrants sont le résultat d'une articulation entre leurs visions de ces zones (la côte espagnole et la campagne française par exemple) et les ressources dont disposent ces migrants. C'est donc à la fois un choix de mode de vie et le produit de contraintes structurelles.

Bien que ce type de migration existe depuis de nombreuses années, cela ne fait aucun doute que les accords entre pays de l'Union européenne ont facilité et développé ce phénomène au sein de l'Europe (Åkerlund 2013). Cette migration est par ailleurs possible pour certaines classes sociales dont les ressources économiques et symboliques permettent d'une part l'installation dans un autre pays, mais également le fait même d'envisager celle-ci. Toutefois, les chercheurs ont analysé des différences de choix de lieux selon les classes sociales (King et al. 2000). Alors que le choix d'un déménagement à la campagne serait surtout le fait des « *professionals* » et de la classe moyenne fortement diplômée, celui des zones balnéaires serait celui des classes moyennes peu diplômées (Martiniello et Rath 2012). Dans ce sens, Michaela Benson (2011) explique que les classes moyennes britanniques idéalisent la campagne française et que cette idéalisation les a amenés à s'y installer. Ainsi, cette idéalisation existait avant la migration et est poursuivie pendant celle-ci. En désirant faire partie de la communauté locale, ils miment une fraction de celle-ci (en pratiquant les randonnées, en faisant un potager, en chassant, en se rendant aux fêtes de villages). C'est de cette façon qu'ils envisagent leur intégration locale, alors que les *lifestyle migrants* qui résident dans les zones balnéaires auraient d'une part tendance à ne pas être intéressés par les aspects culturels de leur nouveau lieu de résidence et d'autre part à pratiquer l'entre-soi (Martiniello et Rath 2012).

Alors que les recherches sur les émigrés « aisés » se sont principalement portées sur les personnes qui travaillent ou qui migrent pour des raisons économiques, le champ de *lifestyle migration* porte la focale sur ceux qui migrent pour avoir un meilleur mode de vie. Or, les différentes études ethnographiques qui ont été réalisées sur ces migrants et notamment sur les Britanniques en Espagne (Oliver et O'Reilly 2010) ou dans le sud de la France (Benson 2010) mettent cette migration en lien avec des prix de l'immobilier avantageux. Ce type de migration est donc, également, un moyen d'améliorer sa situation économique. En outre, ce terme sert principalement à distinguer ces personnes de celles qui migrent dans le cadre de leur carrière professionnelle. Pourtant certains de ces migrants travaillent dans leur

pays de résidence soit en ouvrant des commerces « ethniques » destinés à leurs compatriotes soit en créant des chambres d'hôtes ou encore des agences immobilières spécialisées (Benson 2010). Ce type de migration inclut donc des situations de travail et de recherche d'une amélioration économique tout comme les « expatriés » ou les « *highly skilled migrants* », tout en permettant l'insertion dans l'analyse des migrations des retraités résidant à l'étranger (Casado Diaz, Kaiser et Warnes 2004).

Cette approche a pour intérêt de décentrer la question du travail et d'apporter une réflexion à partir de choix culturels. Les lieux dans lesquels ces migrants s'installent sont choisis selon leurs ressources économiques, mais aussi culturelles. Ainsi, elle permet d'intégrer la question de la multi-dimensionnalité des classes sociales et amène une réflexion sur les pratiques de distinctions entre migrants (basés sur les lieux d'installation, mais aussi les pratiques culturelles, la question de l'intégration locale, etc.). Cette démarche est donc particulièrement intéressante lorsqu'on s'attache à montrer l'hétérogénéité de groupes usuellement présentés comme similaires.

Des termes inadaptés pour qualifier les migrants britanniques, canadiens, états-uniens et français en Corée du Sud ?

Chacune des trois approches présentées met en exergue les conditions de vie (matérielles et symboliques) des migrants des classes moyennes et supérieures. La première mobilise des termes qui sont des catégories administratives. En effet, le terme d'« expatriés » renvoie à une situation administrative qui ne correspond pas à une partie des personnes que nous avons interrogées. Or, cette situation administrative apporte des privilèges puisqu'elle permet de passer outre des politiques migratoires auxquelles d'autres interrogés sont confrontés comme nous le verrons. Ainsi, si nous mobilisons le terme d'« expatriés » pour qualifier les membres de notre corpus, nous risquons de ne pas mettre au jour les différences administratives entre ces personnes. Par ailleurs, le terme d'« expatriés » contrairement au terme d'« *highly skilled migrants* », ne relate pas la qualité de migrants des personnes qu'il désigne. Toutefois, ce terme a comme intérêt de reprendre des catégories utilisées par les migrants comme celle d'« expatriés ». Ainsi, le fait que ces derniers se reconnaissent dans ce vocable induit la construction d'une catégorie « indigène ». Cependant, ce type de catégorisation se doit d'être discuté avant d'être mobilisé par les chercheurs.

La seconde approche met les classes sociales au centre de ces migrations, elle analyse la circulation des capitaux au-delà des frontières nationales et permet de mettre au jour les inégalités sociales dans la migration. Toutefois, à travers le terme d'« élites internationales » ou d'« élites transnationales » la disparité qui peut exister au sein de ces « élites » semble difficile à saisir. De plus, ces expressions ne qualifient pas uniquement des personnes migrantes, mais concernent également des personnes dont les pratiques se rapprochent de celles de la bourgeoisie cosmopolite (Wagner 1998), que celles-ci soient en situation de migration ou non.

La troisième approche est particulièrement heuristique en ce qu'elle inclut des questionnements liés aux goûts et aux pratiques culturelles. Cependant, la catégorie de *lifestyle migrants* désigne principalement des retraités à la recherche d'un meilleur mode de vie. Or, les migrants que nous avons interrogés à Séoul ne sont pas des retraités à la recherche d'un meilleur mode de vie à l'étranger, associé au soleil et à un coût de la vie attractif (O'Reilly 2000) et que certains États visent à attirer (Åkerlund 2013). En effet, les personnes que nous avons rencontrées travaillent et leurs migrations n'ont pas pour motif la quête d'un meilleur climat.

Les différents termes que nous avons présentés ici, s'ils parviennent à décrire les migrants auxquels ces chercheurs s'intéressent, ne nous semblent pas les plus adaptés pour qualifier les migrants britanniques, canadiens, états-uniens et français à Séoul. Le terme de « migrants qualifiés » bien qu'il relate la qualité de « migrants » des personnes, contrairement à celui d'« expatriés », reste une catégorie administrative (Batalova et Lowell 2006) et sa définition reste critiquée (Favell 2006). Le terme d'« élites internationales » ou de « *transnational capitalist class* » nous semble regrouper des catégories socioprofessionnelles qui ne correspondent pas forcément à celles des personnes rencontrées sur notre terrain de recherche, comme nous le verrons. Enfin, les raisons pour lesquelles les « *lifestyle migrants* » migrent ne correspondent pas à la migration qui caractérise les membres de notre corpus. Autrement dit, un autre terme ne conviendrait-il pas mieux pour qualifier les migrants auxquels cette thèse s'intéresse, que ces catégories constituées ? Pour répondre à cette question, il nous faut présenter les caractéristiques de la migration en Corée du Sud et particulièrement la migration des ressortissants britanniques, nord-américains et français. Selon ces caractéristiques, nous verrons quel terme semble être le mieux adapté pour désigner ces migrants.

2. Quelle migration et quelle politique migratoire en Corée du Sud ?

Le nombre d'étrangers résidant en Corée du Sud n'a cessé d'augmenter depuis une vingtaine d'années. Alors qu'il y en avait 65 673 en 1992, ils étaient 1 091 531 en 2014¹⁷ (cf. tableau n° I en annexe A). Certes la Corée du Sud est un des pays de l'OCDE au sein duquel la population étrangère reste très faible¹⁸, toutefois l'augmentation du nombre d'étrangers résidant en Corée du Sud depuis les années 1990 est particulièrement intéressante au regard de l'histoire migratoire du pays, puisque la Corée du Sud a été un important pays d'émigration avec une des diasporas les plus importantes au monde (Park et Chang 2005).

Ce passage d'un pays d'émigration à un pays d'immigration (Kim 2009) a amené un changement des politiques migratoires sud-coréennes. Après avoir présenté celles-ci, nous présenterons les visas d'entrée en Corée du Sud puisqu'ils sont liés aux politiques migratoires du pays. Nous présenterons également le regroupement de visas que nous avons réalisé. En effet, la Corée du Sud dispose de 37 visas différents que nous avons choisi de regrouper en 14 catégories afin de simplifier la lecture des données quantitatives dont nous disposons. Ainsi, tout en nous informant sur l'immigration en Corée du Sud, la présentation de ces visas nous permettra de montrer les types de visas dont sont titulaires les Britanniques, Nord-Américains et Français en Corée du Sud ainsi que les avantages administratifs dont ils bénéficient grâce à leurs visas en comparaison d'autres ressortissants.

¹⁷ Les données statistiques dont nous disposons sont issues du site internet du Korean Statistical information service (KOSIS) et sont produites par diverses agences gouvernementales. A partir de la base de données du site nous avons eu accès à diverses données statistiques, qui nous permettront d'avoir une connaissance quantitative de la composition nationale et sociale des étrangers en Corée du Sud. Plusieurs types de données seront mobilisés dans ce chapitre. Certaines données concernent les visas avec lesquels sont entrés les étrangers sur le territoire sud-coréen entre 2000 et 2010. D'autres présentent le nombre d'étrangers recensés par « région » et communes entre 1992 et 2014. Ainsi, ces deux jeux de données diffèrent puisque les premières concernent les étrangers ayant passé les services d'immigration à une année précise alors que les secondes, les étrangers qui résident en Corée selon les années. Toutefois, bien qu'il y ait des différences de production de données, celles-ci peuvent nous éclairer sur les migrants en Corée du Sud. A partir de ces données nous avons réalisé plusieurs tableaux et statistiques selon les faits que nous souhaitons éclairer.

¹⁸ En 2013, la population étrangère en Corée du Sud représentait 2% de la population totale du pays. Cette même année, au Royaume-Uni, la population étrangère représentait 7,7% de la population totale tandis qu'aux Etats-Unis, elle en représentait 7%. Les données françaises et canadiennes ne sont pas disponibles pour l'année 2013. À titre indicatif, en 2011, 5,7% de la population du Canada était étrangère alors que c'était le cas 6,2% de la population totale en France. Source : <https://data.oecd.org/fr/migration/population-etrangere.htm#indicator-chart> consulté le 11/07/2017.

2.1 L'immigration en Corée du Sud : une migration de travail et de « mariage ».

Sur environ 6 millions de Coréens vivant à l'étranger, 2 millions sont des Coréens de Chine¹⁹. Cette diaspora coréenne en Chine existe depuis la fin du 19^e siècle et est installée dans la province du Jilin (dans l'ancienne Mandchourie) avant l'établissement de la République de Corée (Corée du Sud) et la République populaire démocratique de Corée (Corée du Nord). Principalement composé de paysans coréens ayant quitté les régions du nord de la Corée à la fin du 19^e, le nombre de Coréens de Chine installés dans cette région a fortement augmenté à partir de la colonisation japonaise en Corée en 1910 (Colin 2003). De nombreux paysans coréens ont préféré émigrer plutôt que de travailler pour les nouveaux propriétaires terriens japonais ayant annexé leurs terres. Entre 1910 et 1930, la population coréenne en Mandchourie passa d'environ 109 000 Coréens à 600 000 et augmenta jusqu'à plus d'un million pendant la Seconde Guerre mondiale (Lee 2001). Lors de l'établissement des deux Corées en 1948, l'État chinois reconnut les Coréens installés dans la province du Jilin comme faisant partie des minorités en Chine. En 1952 fut créée la « région autonome des Coréens de Yanbian » (Colin 2003). Par ailleurs, les difficultés économiques et l'instabilité politique en Corée du Sud à la suite de la Seconde Guerre mondiale ne firent que développer l'émigration sud-coréenne vers les États-Unis, le Canada, l'Australie et la Nouvelle-Zélande (Park et Chang 2005). En 2001, le nombre de Sud-Coréens à l'étranger était estimé à 5,65 millions (Park et Chang 2005). Cette même année, la Corée du Sud comptabilisait 47 millions d'habitants²⁰.

Ainsi, alors que la Corée du Sud était un pays d'émigration dans les années 1960 et 1970, le pays connaît depuis la fin des années 1980 une « transition migratoire » (Kim 2009) en devenant un pays d'immigration. Ce changement est notamment lié à l'impulsion d'une politique migratoire visant la venue d'étrangers pour occuper des emplois non qualifiés et d'une migration de mariages. Deux causes peuvent expliquer ces deux politiques migratoires coréennes. Les petites et moyennes entreprises connaissent depuis le milieu des années 1980

¹⁹ *Joseonjok* est le terme coréen, utilisé dans le sens commun, pour désigner la population coréenne installée en Chine depuis la fin du 19^{ème} siècle (Lim 2012). Ce terme est la contraction du nom de la dynastie *Joseon*, ayant régné sur la Corée de 1392 à 1910 et du terme *jok*, qui signifie tribu. Nous ne les nommons ni sino-coréens ni Coréen-chinois car ces personnes n'ont pas la bi-nationalité. Ils sont Chinois mais appartiennent à la minorité coréenne de Chine et sont considérés par la Corée comme « ethniquement coréen ». Ainsi, nous les nommons Coréens de Chine et lorsque nous ferons une référence commune aux *Joseonjok* et *Koryuin*, nous les qualifierons d' « ethniquement coréens ». Les *Koryoin* ou *Koryo-salam*, sont pour leur part, les membres de la diaspora coréenne située dans les pays de l'ex-URSS. *Koryo* faisant référence à la dynastie, précédant celle de Joseon, ayant régné sur la Corée entre 935 et 1392 et le terme *salam*, signifiant « personne ».

²⁰ <https://data.oecd.org/fr/pop/population.htm> consulté le 11/07/2017

un manque de main-d'œuvre, alors que leur nombre ne faisait que s'accroître via l'augmentation de la sous-traitance de la part des grandes entreprises du pays. Ce manque de main-d'œuvre dans la manufacture s'explique par l'épuisement du surplus de travailleurs ruraux qu'elle connaissait auparavant et par l'allongement des études amenant un déclin du taux d'activité chez les jeunes (15-19 ans). De plus, l'explosion de la demande de main-d'œuvre dans le secteur de la construction a entraîné un report des travailleurs des petites et moyennes entreprises vers ce secteur où les salaires y sont plus élevés. Afin d'atténuer ce manque de main-d'œuvre non qualifiée, l'État coréen²¹ a conduit à partir des années 1990 des politiques migratoires dans le but de faire venir des étrangers pour occuper ce type d'emplois (Kim 2009).

En parallèle de cette immigration de travailleurs non qualifiés, on observe en Corée du Sud une autre migration qui est liée aux mariages (Kim, Yang, Torneo 2012). Le nombre de mariages entre étrangers et Coréens n'a fait qu'augmenter depuis les années 1990. Depuis 2003, plus de 65% des mariages internationaux ont été réalisés entre des hommes coréens et des femmes étrangères (Kim 2009). Cette importante venue de femmes étrangères afin de se marier avec des hommes coréens, à partir des années 1990, est due au déséquilibre entre le nombre d'hommes et de femmes au sein de la population coréenne étant en âge de se marier (Kim, Yang, Torneo 2012). Depuis les années 1970, il existe un ratio plus important de naissance d'enfants de sexe masculin par rapport à ceux de sexe féminin en Corée du Sud, allant de pair avec une baisse de la natalité. Cette dernière est liée à la fois au développement économique du pays et à des politiques de limitation des naissances engagées par l'État sud-coréen (Kwon 2001).

Ces politiques migratoires menées pour combler le manque de main-d'œuvre dans les emplois non qualifiés et pallier le déséquilibre entre nombre d'hommes et de femmes ont abouti à la création de visas d'entrées en Corée du Sud spécifiques à différentes populations, que nous présenterons dans la partie suivante. Alors que les entreprises sud-coréennes connaissaient un besoin de main-d'œuvre non qualifiée à partir des années 1980, ce n'est qu'à partir de 1997 que des visas autorisent l'occupation d'autres types d'emplois que ceux liés à des professions qualifiées ou du spectacle. Le résultat fut l'augmentation du nombre

²¹ Dans la partie suivante du chapitre consacrée aux types de visas existants, nous nous attarderons plus spécifiquement sur les politiques migratoires coréennes à l'encontre des travailleurs non qualifiés, qui sont pour la plupart des ressortissants de pays asiatiques et qui occupent une place importante dans les types de visas accordés.

d'étrangers en situation irrégulière (Lim 2012). Ces derniers étaient principalement des Coréens de Chine. En effet, à partir du début des années 1990, les liens politiques et économiques entre la Chine et la Corée du Sud furent renforcés. Les salaires dix fois plus élevés en Corée du Sud qu'en Chine, attiraient de nombreux Coréens de Chine et les employeurs sud-coréens préféraient avoir recours à cette main-d'œuvre avec laquelle ils partagent une « ethnicité commune » et qui parle coréen (Lee 2001, Park et Chang 2005). C'est en 2006 qu'apparaît un visa spécifique destiné aux Coréens de Chine et aux Coréens d'Ouzbékistan, restreignant le type d'emplois qu'ils peuvent occuper.

Les politiques migratoires de mariage menées par l'État sud-coréen ont également favorisé la venue de ressortissantes de certains pays plutôt que d'autres. Alors que dans les années 1990, ces mariages impliquaient principalement des épouses chinoises (et notamment des Coréennes de Chine), l'État sud-coréen craignant une arrivée massive et le développement des « mariages blancs » rendit les démarches administratives plus complexes avec l'aide de l'État chinois à partir du milieu des années 1990. Cette initiative amena à la fois une baisse importante du nombre de mariages de Sud-Coréens avec des femmes étrangères et de mariages internationaux en Corée du Sud. Mais à partir du début des années 2000, le nombre de mariages internationaux augmenta de nouveau et se diversifia avec des ressortissantes de plus en plus nombreuses du Vietnam, des Philippines et autres (Kim, Yang, Torneo 2012).

Ainsi, alors que la Corée du Sud était un pays d'émigration, il est devenu au fil de temps un pays d'immigration. Cette venue de plus en plus importante d'étrangers et une présence accrue d'étrangers en situation irrégulière ont justifié la mise en place de mesures migratoires spécifiques. Celles-ci visaient notamment des migrants non qualifiés et des femmes étrangères ressortissantes de pays asiatiques.

Les personnes entrées en Corée du Sud entre 2000 et 2010 sont principalement des ressortissants de pays d'Asie et particulièrement de Chine, du Vietnam, des Philippines, de Thaïlande, d'Indonésie, de Mongolie et du Japon. On remarque également une part importante de ressortissants des États-Unis (cf. série de tableaux n° III-XIII en annexe A). Cette plus forte venue et présence d'Asiatiques en Corée du Sud peut s'expliquer d'une part par le fait que peu de pays asiatiques²² importent de la main d'œuvre limitant les destinations possibles pour les travailleurs issus de pays proches et plus pauvres, en quête d'un emploi

²² Les autres pays de cette région qui importent de la main-d'œuvre sont le Japon, Taïwan, Singapour et la Malaisie (Kim 2009).

mieux rémunéré (Kim 2009). D'autre part, la Corée du Sud favorise la venue des étrangers appartenant à la diaspora coréenne principalement installée en Chine (Lim 2012). En effet, des politiques et mesures migratoires spécifiques ont été mises en place à destination des personnes « ethniquement coréenne », mais disposant d'une nationalité étrangère, comme nous le verrons.

Alors que les États-Uniens sont 28 328 à être entrés sur le territoire sud-coréen en 2010, les Canadiens étaient 6 505, les Britanniques 1 727 et les Français 1 160. Les ressortissants de ces quatre nationalités représentent donc une part assez faible des étrangers (293 070) entrés en Corée du Sud en 2010. Toutefois, leur nombre augmente d'année en année (cf. série de tableaux n° XIV-XXIV en annexe A). Ainsi, les étrangers auxquels s'intéresse cette thèse ne représentent qu'une part faible des personnes venues et de surcroît de l'immigration en Corée du Sud. En effet, les données dont nous disposons concernant l'entrée des étrangers en Corée du Sud prennent en compte l'ensemble des visas existants et les visas touristiques y sont intégrés. En outre, l'analyse des visas existants et de leur répartition selon les nationalités nous donne des informations quantitatives sur la composition professionnelle de la migration en Corée du Sud. Enfin, les visas créés par les États éclairent la façon dont ces derniers considèrent certains migrants. C'est pourquoi une analyse des types de visas qui existent en Corée du Sud, de la part qu'ils représentent par rapport aux données globales et des nationalités qui les détiennent majoritairement nous semble nécessaire.

2.2 Les politiques migratoires en Corée du Sud : analyse des visas et regroupement

Tout comme les États-Unis²³, la Corée du Sud propose de nombreux visas différents dont les conditions d'obtention et de séjours varient. Ces visas²⁴ étant nombreux il nous semble nécessaire d'en regrouper certains pour avoir une vision plus globale des migrants en Corée du Sud et particulièrement des types de migrants auxquels nous nous intéressons dans cette thèse ainsi que leur représentativité. Ces regroupements cherchent à rassembler au mieux des personnes ayant des profils scolaires et professionnels proches, mais supposent

²³ Voir <https://travel.state.gov/content/visas/en/general/all-visa-categories.html> consulté le 10/07/2017

²⁴ Le service d'immigration de la Corée, rattaché au ministère de la justice, a édité en 2013 un guide présentant les conditions nécessaires pour obtenir l'un des 36 visas existants. Le tableau n°24 présente de façon synthétique les conditions nécessaires pour l'obtention de ces visas. Voir <http://www.oneweirdglobe.com/wp-content/uploads/2013/10/131010%20The%20Sojourn%20Guide%20for%20Foreigners.pdf>, consulté le 27/02/2017.

nécessairement l'assemblage de personnes ayant des situations différentes, notamment en ce qui concerne celles bénéficiant de visas liés au regroupement familial. En effet, l'administration sud-coréenne classe dans le même type de visa, aussi bien des époux/épouses et enfants d'étudiants que des enfants ou époux/épouses de personnes qui dirigent des filières de multinationales. Cette catégorisation simplifie la lecture des profils de migrants tout en agrégeant aussi peu que possible des profils fort différents. Les inconvénients de ces regroupements seront palliés par une analyse interne détaillée de quelques-unes de ces catégories.

Les informations regroupées dans le tableau qui suit (n° 1) sont tirées du document intitulé *The Sojourn Guide for foreigners* qui recense l'ensemble des visas qui existent en Corée du Sud, leurs conditions d'obtention, leurs durées de validité et la possibilité de les renouveler ou non. Nous avons donc rassemblé dans le tableau n° 1, les caractéristiques importantes de ces visas. Lorsque nous rassemblerons certains de visas dans différentes catégories, nous détaillerons la façon et les raisons pour lesquelles ces groupes de visas ont été créés.

Tableau 1. Visas en Corée du Sud et conditions nécessaires à leur obtention

Nom du visa	Description des conditions d'obtention du visa
A.1 Diplomacy	Ce visa est destiné aux membres du corps diplomatique ou consulaire d'un autre pays que la RDC ²⁵ ainsi que les membres de leur famille. Ce visa expire au terme de la mission prévue par les pays des ressortissants.
A.2 Official Mission	Ce visa est accordé aux personnes employées pour une mission officielle par un gouvernement étranger ou une organisation internationale, accrédité par la RDC, ainsi que les membres de la famille immédiate. Ce visa expire au terme de la mission prévue par les pays des ressortissants.
A.3 Negociation/Agreements	Ce visa est prévu pour les personnes exemptées d'enregistrement auprès des services d'immigration sud-coréen suite à un accord bilatéral. Ce visa concerne principalement les militaires états-uniens et expire au terme de la mission prévue par les pays des ressortissants.
B.1 Visa exemption	Ce visa concerne les personnes « exemptées de visa » pour une période définie selon les accords entre son pays d'origine et la RDC. Cela

²⁵ République de Corée, également nommée Corée du Sud.

	concerne principalement les Européens et Nord-Américains qui peuvent rester sur le territoire moins de 90 jours sans visa.
B.2 Tourism/Transit	Ce visa concerne les personnes bénéficiant d'un visa de tourisme d'une durée déterminée.
C.1 Temporary News Coverage	Ce visa est accordé aux journalistes indépendants ou appartenant à un média étranger pouvant rester sur le territoire sud-coréen pour une période maximale de 90 jours. Ce visa n'est pas renouvelable.
C.2 Short-term Business	Depuis 2011 le visa <i>short-term business</i> a été intégré au visa C.3 <i>Short-term visit</i> .
C.3 Short-term visit	Ce visa est destiné aux personnes qui se rendent sur le territoire sud-coréen pour une durée de 90 jours maximum pour des conférences, communications en entreprises, activités de consulting ou encore du tourisme et pour rendre visite à des membres de la famille. Ce visa est renouvelable si ses titulaires sont en mesure de prouver le besoin de le renouveler. Les ressortissants chiliens ne peuvent rester plus de 6 mois sur le territoire sud-coréen avec ce visa. Autrement dit, les Chiliens ne sont autorisés à renouveler ce visa qu'une seule fois.
C.4 Short-term employee	Ce visa est destiné aux personnes travaillant temporairement (pour une durée maximale de 90 jours) dans les secteurs de la publicité, de la mode, de la recherche, de l'art, du sport ou dans des entreprises privées. Ce visa n'est pas renouvelable.
D.1 Korean Arts and Culture	Ce visa concerne les personnes engagées dans des activités bénévoles dans différents secteurs y compris ceux de la recherche ou de l'art. La durée maximale de ce visa est de 2 ans, au terme de ces 2 ans, il est possible de le renouveler. Le nombre de renouvellements possibles n'est pas précisé.
D.2 Student	Ce visa est octroyé aux personnes qui poursuivent des études dans un cursus « habituel » (ce qui exclut l'apprentissage du coréen) dans une université sud-coréenne. Ce visa est d'une durée maximale de 2 ans avec la possibilité de le renouveler, sans que le nombre de renouvellements soit précisé.

D.3 Industrial Trainee	Ce visa est accordé aux personnes qui se rendent en Corée du Sud dans le cadre d'un stage de formation dans une entreprise sud-coréenne, du secteur de l'industrie, investissant ou exportant à l'étranger. Ce visa est d'une durée de 6 mois, renouvelable une fois. Il n'autorise la présence sur le territoire sud-coréen que pour une année.
D.4 General Trainee	Ce visa est destiné aux personnes qui étudient le coréen dans un institut de langue rattaché à une université sud-coréenne, aux personnes qui étudient dans une école primaire, collège ou lycée et aux personnes suivant une formation dans certains secteurs comme la mode ou la restauration. Ce visa est d'une durée de 2 ans et est renouvelable sans que le nombre de renouvellements ne soit précisé.
D.5 Journalism	Ce visa est dédié aux personnes qui travaillent pour un média étranger. La durée du visa est de deux ans. Possibilité de le renouveler sans précisions quant au nombre de renouvellements autorisés.
D.6 Religion	Ce visa est accordé aux personnes qui travaillent pour une organisation religieuse. Ce visa a une durée de 2 ans. Il est possible de le renouveler sans que le nombre de renouvellements ne soit précisé.
D.7 Supervisory Intra-company transferee	Ce visa concerne les personnes «détachées». Celles-ci ont travaillé pendant au moins un an dans une entreprise étrangère et sont transférées dans une filière de cette même entreprise, en Corée du Sud. La durée de ce visa est de 2 ans, ce visa est renouvelable sans que le nombre de renouvellements possibles soit précisé.
D.8 Corporate Investment	Ce visa est accordé aux personnes qui travaillent pour une entreprise sud-coréenne, dans les secteurs managériaux, industriels, technologiques ou administratifs, dont certains capitaux viennent de l'étranger. Il est également accordé aux personnes ayant fondé leur <i>start-up</i> . La durée de ce visa est de maximum 5 ans pour les premiers et 2 ans pour les seconds. Ce visa est renouvelable sans que le nombre de renouvellements possibles soit précisé.
D.9 Trade management	Ce visa est destiné aux personnes embauchées directement sur le territoire sud-coréen ou transférées par l'entreprise pour laquelle elles travaillaient et qui occupent un poste : de manager, d'ingénieur ou de supervision. La durée du visa est de 2 ans et il est renouvelable sans que

	le nombre de renouvellements soit précisé.
D.10 Job seeking	Ce visa est octroyé aux personnes qui cherchent un travail dans les secteurs suivants : Professorat (E1), professeur de langue (E2), Recherche (E3), transfert technologique (E4), emploi qualifié (E5), art&performance (E6) ou ayant une activité spéciale (E7). La durée du visa est de maximum 6 mois. Il est renouvelable une fois, mais les durées d'extension dépendent des diplômes obtenus et des universités dans lesquelles ils l'ont été ainsi que des expériences professionnelles précédentes. Ainsi, les personnes ayant obtenu un diplôme universitaire d'une université sud-coréenne, ayant travaillé au moins un an dans une des entreprises nommées par le Fortune's Global 500, ayant obtenu un diplôme (durant les 3 dernières années) d'une des 200 universités internationales du classement établi par le Times Magazine peuvent rester sur le territoire sud-coréen avec ce visa pendant maximum deux ans. Les personnes diplômées de toute autre université peuvent étendre leur visa jusqu'à un an maximum.
E. 1 Professorship	Ce visa est destiné aux personnes qualifiées pour travailler dans une université en tant qu'enseignant chercheur. La durée du visa est de 5 ans. Il est renouvelable sans que le nombre de renouvellements soit précisé.
E.2 Foreign Language Instructor	Ce visa est octroyé aux personnes ayant grandi dans un pays dont la langue officielle n'est pas le coréen. Les ressortissants : Australiens, Britanniques, Canadiens, États-Uniens, Irlandais, Sud-Africains et Néo-Zélandais doivent au moins avoir obtenu un niveau de 1 ^{er} cycle universitaire dans un pays ayant comme langue officielle une autre langue que le coréen. Les ressortissants de tout autre pays doivent, pour obtenir ce visa, disposer d'un diplôme d'enseignant de langue (type FLE) de niveau Master. La durée maximale du visa est de 2 ans, il est renouvelable sans que le nombre de renouvellements soit précisé.
E.3 Research	Ce visa est accordé aux personnes qui travaillent dans un laboratoire ou une institution sud-coréenne (du secteur privé ou public) de sciences naturelles ou de technologie industrielle. La durée du visa est de 5 ans, renouvelable sans que le nombre de renouvellements soit précisé.
E.4 Technology Transfer	Ce visa est octroyé aux personnes transférées par un laboratoire ou une institution étrangère dans le domaine des sciences naturelles ou de

	l'ingénierie industrielle dans un laboratoire ou une institution sud-coréenne. Le visa est d'une durée de 5 ans, renouvelable sans que le nombre de renouvellements soit précisé.
E.5 Professional Employment	Ce visa est destiné aux personnes ayant des qualifications spécifiques permettant de piloter des avions, de travailler comme médecin en hôpital ou dans le domaine des transports. La durée du visa est de 5 ans sans que le nombre de renouvellements soit précisé.
E.6 Arts and Performance	Ce visa est octroyé aux personnes ayant une activité artistique, littéraire ou musicale générant du profit. La durée du visa est de 2 ans, avec possibilité de renouvellement sans que le nombre de renouvellements soit précisé.
E.7 Designated Activities	Ce visa est accordé à tout expert dans des secteurs désignés par le ministère de la Justice sud-coréenne ou enseignant dans une école internationale. La durée de ce visa est de 3 ans sans que le nombre de renouvellements soit précisé.
E.8 Training Employment	Ce visa est octroyé aux personnes ayant auparavant eu un visa D3, ayant travaillé dans une entreprise, n'ayant pas quitté celle-ci pendant la durée du visa D3 et ayant obtenu un certificat de compétence pour l'obtention du visa E-8 ²⁶ . L'information quant à la possibilité de renouveler ce visa n'est pas disponible.
E.9 Non-Professional employment	Ce visa est uniquement octroyé aux personnes issues des pays suivant : Thaïlande, Philippines, Sri Lanka, Vietnam, Indonésie, Mongolie, Pakistan, Ouzbékistan, Cambodge, Chine, Bangladesh, Népal, Birmanie, Kirghizstan et Timor oriental. La durée maximale du visa est de 3 ans, renouvelable une fois pour une durée d'un an et dix mois.
E.10 Crew Employee	Ce visa est délivré à tout pêcheur embauché sur le territoire sud-coréen. La durée maximale du visa est de 1 an renouvelable sans pour autant excéder 4 ans et 10 mois.
F.1 Visiting or Joining Family	Ce visa qui ne permet pas de travailler (à l'exception des travailleurs domestiques de membres du corps diplomatique) est octroyé aux personnes nées coréennes, mais adoptées à l'étranger par la suite ; aux

²⁶http://www.immigration.go.kr/HP/IMM80/imm_04/imm_0404/sm7.jsp consulté le 03/08/2016

	personnes nées coréennes, en Corée du Sud, mais disposant d'une autre nationalité ;aux personnes vivant avec des personnes ayant un visa A1 ou A3, mais n'ayant pas de lien de parenté (travailleur domestique par exemple) ; aux enfants ou époux/épouses d'une personne ayant un visa A2. La durée du visa est de 2 ans maximum, renouvelable sans que le nombre de renouvellements soit précisé.
F.2 Resident	Ce visa est octroyé aux personnes étrangères dont les parents sont coréens ; aux enfants et époux/épouses de titulaires du visa F5 ; aux personnes dont un des parents est Coréen ; aux personnes disposant d'un statut de « réfugié » ; aux investisseurs étrangers investissant au minimum 500 000 dollars US ; aux personnes embauchées comme fonctionnaires par l'État sud-coréen. La validité du visa est de 3 ans. Ce visa est renouvelable sans que le nombre de renouvellements soit précisé.
F.3 Dependant Family	Ce visa est destiné aux époux et épouses ou enfant de moins de 20 ans d'une personne disposant des visas : D1, D2, D4, D5, D6, D7, D8, D9, E1, E2, E3, E4, E5, E6, E7 ou d'une personne ayant investi au minimum 500 000 dollars US en Corée du Sud. La durée du visa dépend de celui de la personne ayant le visa de travail. Ce visa ne concerne donc que les membres de la famille (enfants et conjoints) de personnes ayant un visa de travail lié à des professions qualifiées.
F.4 Overseas Korean	Ce visa est à destination des étrangers « ethniquement coréens ». Cette catégorie comprend les personnes ayant eu la nationalité coréenne avant d'avoir eu une autre nationalité ou ceux dont les parents ou grands-parents avaient la nationalité coréenne. Toutefois, les personnes « ethniquement coréens » ayant la nationalité chinoise ou la nationalité d'un ancien pays soviétique ²⁷ doivent, en plus de justifier de leur ascendance, soit avoir déjà eu un de ces visas de travail en Corée du Sud : D1, D5, D6, D7, D8, D9, E1, E2, E3, E4, E5, E6 et E7 ; soit avoir un diplôme de 1 ^{er} cycle universitaire ; soit disposer d'une résidence permanente dans un pays de l'OCDE ; soit avoir auparavant occupé un emploi lié aux visas susmentionnés ; soit avoir auparavant eu un visa H2, si toutefois l'emploi qu'elles occupent n'affecte pas le marché de l'emploi domestique. Ce visa d'une durée de trois ans. Il est renouvelable

²⁷ Ces derniers ne sont éligibles à la demande du visa F4 que depuis 2011.

	sans que le nombre de renouvellements soit précisé.
F.5 Permanent Resident	Ce visa est octroyé aux époux/épouses, veufs/veuves ou divorcés/divorcées d'une personne de nationalité sud-coréenne ; aux personnes ayant investi au minimum 500 000 dollars US dans une entreprise qui emploie au minimum 5 personnes de nationalité sud-coréenne ; aux personnes qui remplissent les conditions en vue de l'obtention de la nationalité sud-coréenne. Ce visa n'a pas de délai d'expiration.
F.6 Marriage to Korean Citizen	Ce visa est destiné aux personnes mariées à un individu de nationalité sud-coréenne. Ce visa de 3 ans est renouvelable de façon illimitée si la personne titulaire de ce visa est toujours mariée à une personne de nationalité sud-coréenne. Les personnes peuvent toutefois conserver ce visa si leur époux ou épouse sud-coréenne est décédé.
G.1 Miscellaneous	Ce visa est délivré à toute personne suivant un traitement médical ; poursuivie par la justice sud-coréenne ; ayant fait une demande de statut de réfugié ou de naturalisation. La durée du visa est de 1 an et est renouvelable sans que le nombre de renouvellements soit précisé.
H.1 Working Holiday	Ce visa est destiné aux personnes ayant la nationalité d'un pays ²⁸ en accord avec la RDC pour la mise en place du visa <i>Working Holiday</i> . La durée du visa est d'un an, non renouvelable.
H.2 Work and visit	Ce visa est uniquement destiné aux personnes de 25 ans ou plus, « ethniquement Coréennes » de nationalité chinoise ou d'un pays de l'ex Union soviétique. L'obtention du visa est facilitée pour les personnes ayant un membre de leur famille en Corée du Sud. Toutefois, ce dernier ne peut « inviter » qu'un nombre limité de membres de sa famille issus de Chine ou d'ex Union soviétique. Ceux n'ayant pas de famille en Corée du Sud doivent s'inscrire à un tirage au sort électronique pour obtenir le visa. Les titulaires du visa H.2 peuvent occuper un des 38 emplois, dans les secteurs de la manufacture, de l'agriculture et de la pêche, des

²⁸ Les pays qui ont un accord avec la Corée du Sud pour le visa *Working Holiday* (Vacances-Travail) sont : l'Australie, l'Autriche, la Belgique, le Canada, le Chili, la République Tchèque, le Danemark, la France, l'Allemagne, Hong-Kong, la Hongrie, Israël, l'Italie, l'Irlande, le Japon, les Pays-Bas, la Nouvelle-Zélande, le Portugal, la Suède, Taïwan, la Grande-Bretagne et les Etats-Unis.

Source : http://whic.mofa.go.kr/upload/temp/kr_workingholiday_english.pdf consulté le 10/07/2017.

	services et de la construction, spécifiés par le centre d'immigration auquel ils s'adresseront. Ce visa est d'une durée de 3 ans, renouvelable, mais ne permet pas de rester plus de 4 ans et 10 mois sur le territoire sud-coréen.
--	---

À partir du document officiel intitulé *The Sojourn Guide for foreigners*, nous avons pu décrire les conditions d'obtention des différents visas qui existent en Corée du Sud, selon la nationalité ou les qualifications ainsi que les durées de ces visas et la possibilité de les renouveler ou non. Toutefois, les intitulés de chacun de ces visas ne recoupent pas systématiquement les données quantitatives brutes que nous avons trouvées sur le site des statistiques nationales sud-coréennes²⁹. Les intitulés des visas ne changent que de façon superficielle, par exemple la visa D8 se nomme « *Corporate investment* » dans le guide, mais s'intitulera « *Business investor* » dans les données statistiques obtenues. Par ailleurs, le numéro de visa étant toujours accolé à l'intitulé du visa que ce soit dans le guide ou dans les données quantitatives obtenues, il n'y a pas eu de difficulté d'interprétation lors du recouplement des données.

Notre nouvelle catégorisation vise à « lisser » les données quantitatives obtenues à partir des informations dont nous disposons sur les caractéristiques de chaque visa (qualifications, type d'emploi occupé, regroupement familial, etc.). Le tableau (n° 2) ci-dessous rassemble dans 14 catégories différentes, les 38 visas que nous avons décrits plus haut. La constitution de chacune de ces 14 catégories est justifiée par la suite. Ces 14 catégories seront mobilisées au cours de la thèse pour analyser la répartition des ressortissants étrangers dans certains visas selon leur nationalité. Autrement dit, ces catégories nous permettent de rendre plus lisible la lecture des politiques migratoires sud-coréennes à partir des visas ainsi que les catégories sociales auxquelles appartiennent les étrangers en Corée du Sud selon leur nationalité. Toutefois, ce rassemblement de 38 visas en 14 catégories peut nous amener à rendre certaines catégories trop hétérogènes pour qu'elles soient suffisamment pertinentes. C'est pourquoi cette « simplification » sera doublée d'une analyse plus fine de chacune de ces catégories, autant que possible, de manière à présenter les profils

²⁹ Ce dernier est le site du KOSIS (Korean statistical information service : <http://kosis.kr/eng/>) auprès duquel nous nous sommes procuré la plupart des données quantitatives présentes dans notre travail et qui dépend du KOSTAT : <http://kostat.go.kr/portal/eng/index.action>

socioprofessionnels des nationalités auxquelles nous nous intéressons ici par rapport à l'ensemble des étrangers en Corée du Sud entre les années 2000 et 2010³⁰.

Tableau 2. Catégories et regroupement des visas

Nom de la catégorie	Visas regroupés dans les catégories
3. Diplomatie	Visas A1, A2 et A3.
4. Culture, éducation et recherche	Visas D1, D5, E1, E2, E3, E4 et E6
5. Professions d'encadrement et spéciales	Visas D7, D8, D9, E5 et E7
6. Recherche d'un travail qualifié	Visa D10
7. Tourisme	Visas B1 et B2
8. Mission de travail de court terme	Visas C1, C2, C3 et C4
9. Étudiants	Visa D2 et D4
10. Activités religieuses	Visa D6
11. Professions non qualifiées	Visas D3, E8, E9, E10 et H2
12. Vacances-Travail	Visa H1
13. Marié-e-s ou enfants de coréen-nes	Visas F5 et F6
14. Famille dépendante	Visas F3
15. Résidents et rapprochement familial	Visas F1, F2 et F4
16. Autres	Visa G1

Les personnes disposant des visas A1, A2 et A3 ont été regroupées dans la catégorie « Diplomatie ». Les données brutes (concernant les entrées sur le territoire selon le visa et la nationalité) dont nous disposons classent derrière le terme « *Public Affairs* » ces trois types de visas sans distinction. De plus, les particularités des fonctionnements diplomatiques et le flou des descriptions des personnes éligibles permettent de penser qu'une même personne pourrait aussi bien avoir un visa A1 qu'un visa A2. Il nous a donc semblé plus judicieux de rassembler les trois types de visas ensemble pour faire correspondre les différentes données quantitatives, réduire le nombre des catégories et ainsi gagner en clarté.

La seconde catégorie que nous avons intitulée « Culture, éducation et recherche » rassemble sept types de visas différents. Cet assemblage permet de mettre en exergue une distinction forte entre les profils des personnes ayant des visas D1, D5, E1, E2, E3, E6 et celles regroupées sous la catégorie de « Professions d'encadrement et spéciales », puisque les

³⁰ Pour des questions de disponibilité des données nous n'avons pu traiter les données d'entrées des étrangers sur le territoire sud-coréen, selon leur visa, leur nationalité et leur sexe que pour les années s'écoulant entre 2000 et 2010 incluse.

premières évoluent dans des métiers nécessitant un capital culturel important (bien que ce type de ressource est inégalement réparti selon les métiers), mais disposant d'un capital économique moins élevé, souvent mis en évidence lors de la migration puisqu'elles bénéficient de *packages* moins importants voir n'en bénéficient pas, comme nous le verrons dans les chapitres suivants. Toutefois, il existe des divisions et différences internes à cette catégorie que nous prendrons soin de montrer. Par ailleurs, la catégorie créée ici est à la fois le produit des découpages administratifs coréens concernant les visas et des spécificités de l'espace culturel, éducationnel et de la recherche coréen. En effet, la plupart des universités coréennes étant privées et ayant une forte autonomie dans la gestion de leurs employés et de leurs salaires, les conditions socio-économiques des enseignants et chercheurs varient. Il en est de même des établissements scolaires ou instituts d'enseignement privé au sein desquels travaillent de nombreux ressortissants de pays anglo-saxons. Ainsi, la catégorie « Culture, éducation et recherche » ne se veut pas être un équivalent de la catégorie 32 de l'INSEE, « Cadres de la fonction publique, professions intellectuelles et artistiques ».

Quant à la troisième catégorie, « Professions d'encadrement et spéciales », nous y avons rassemblé les individus dont l'emploi nécessite une qualification élevée et travaillant à des postes d'encadrement (D7, D8 et D9), qu'ils aient été transférés par la maison mère en Corée du Sud ou qu'ils aient directement été embauchés par une entreprise localement. En outre, ont été classés dans cette catégorie deux visas intitulés « *Professional Employment* » (E5) et « *Designated activities* » (E7). Ces deux visas concernent des professions jugées spéciales par le ministère de la Justice coréenne soit parce qu'elles nécessitent des qualifications particulières dont peu de Coréens disposent, soit parce qu'elles ne peuvent être occupées que par des étrangers ; c'est notamment le cas des enseignants en écoles internationales qui sont rattachés au visa E7.

La catégorie « Tourisme » regroupe toute personne se rendant en Corée du Sud pour des activités touristiques qu'elles aient besoin ou non d'un visa. Nous avons rassemblé dans la sixième catégorie (« Mission de travail de court terme ») les personnes présentes sur le territoire sud-coréen dans le cadre de leur emploi, mais pour une mission de courte durée. Bien que leurs types d'emplois soient différents, leur assemblage nous permettra plus facilement de les exclure lors de nos analyses portant plus spécifiquement sur les personnes résidant en Corée du Sud. Par ailleurs, ces derniers sont absents des statistiques de recensement concernant les étrangers et leurs quartiers de résidence à Séoul.

Nous avons classé au sein de la septième catégorie intitulée « Etudiants », à la fois les étudiants qui suivent des cursus « classiques » dans des universités coréennes (visa D2) et le visa « *General Trainee* » (D4). Celui-ci est à la fois destiné aux étrangers qui se rendent en Corée du Sud afin d'y étudier le coréen (dans un institut de langue rattaché à une université coréenne), aux élèves du primaire et secondaire ou aux étrangers qui étudient dans une école de mode ou de restauration. Ainsi, nous avons jugé cohérent de les assembler puisqu'ils sont destinés à des étrangers venus en Corée du Sud dans le cadre de leurs études.

Les visas D3, E8, E9, E10 et H2 ont été rassemblés sous la catégorie « Professions non qualifiées ». Le visa D3 est destiné aux apprentis au sein d'entreprises coréennes ou étrangères ayant une filière en Corée du Sud. Il recouvre donc une multitude de situations. Toutefois, l'histoire de sa création peut nous éclairer sur les étrangers qu'il vise. Au début des années 1990, l'implantation d'importantes firmes coréennes à l'étranger nécessitait la venue d'étrangers en Corée du Sud. Durant un an, ces étrangers étaient formés en Corée du Sud puis retournaient travailler dans les branches de production à l'étranger (Yoo 2003). C'est pour cette raison que fut créé l'*industrial training system*. Parallèlement, les gérants de petites firmes industrielles pressaient l'État coréen d'autoriser la venue de migrants non qualifiés afin de résorber le manque de main-d'œuvre dans leurs usines (Kim et Koo 2015), ce qu'il refusait de faire jusqu'à présent. En 1993, les petites et moyennes entreprises de production furent autorisées à employer des étrangers en tant qu'apprentis. La durée du visa fut étendue à deux ans et le quota annuel de visas octroyés passa de 5 000 à 20 000 cette même année. Considérées comme apprentis et non comme employés, les personnes titulaires de ce visa ne disposaient pas du statut légal de travailleur (Kim et Koo 2015). De ce fait et à la suite de nombreux cas d'abus concernant les droits humains émergea un mouvement en faveur des droits sociaux de ces travailleurs. En outre, de nombreux employeurs demandaient à l'État coréen d'augmenter le nombre de visas D3, afin de résorber les besoins de main-d'œuvre non qualifiée (Yoo 2003, Kim et Koo 2015). C'est pourquoi l'État coréen autorisa en 2000 qu'après deux ans d'apprentissage, les titulaires du visa D3 soient embauchés en tant que travailleurs et donna ainsi naissance au visa E8, « *training employment* ». C'est donc pour ces raisons que nous avons classé les visas D3 et E8 au sein de la catégorie « Professions non qualifiées » au même titre que les visas E9 et E10 qui sont officiellement destinés aux travailleurs non qualifiés.

Nous avons rassemblé les visas F5 et F6 dans la catégorie « Marié-e-s ou enfants de coréen-ne-s », puisque chacun d'eux peut convenir à des personnes ayant un lien marital ou de

parenté avec une personne de nationalité coréenne et ce qui est le cas d'une part non négligeable de notre échantillon. La treizième catégorie quant à elle, rassemble les visas F1 et F2, destinés aux étrangers nés coréens ou ayant un parent coréen ainsi qu'aux personnes ayant un lien avec les personnes de la catégorie « Diplomatie ».

Certaines catégories restent inchangées. C'est le cas de la quatrième catégorie qui ne comporte qu'un type de visa, attribué aux personnes à la recherche d'un emploi dans des secteurs spécifiques et selon des conditions restrictives émises par l'administration coréenne. C'est également le cas de la catégorie huit, octroyée aux personnes venues pour une « Activité religieuse ». La dixième catégorie, « Vacances-travail » ne comporte que le visa du même nom. Il nous a semblé important de laisser ce visa seul dans une catégorie, puisqu'il est destiné aux citoyens de certains pays avec lesquels des accords bilatéraux ont été signés et qu'il démontre les différences d'accès à certains visas dont peuvent disposer les ressortissants et de certains pays. De même, nous avons laissé le visa « *Dependant Family* » isolé, car il recouvre le regroupement familial d'époux, épouses et enfants de personnes appartenant aux catégories « Etudiants », « Culture, éducation et recherche », « Activités religieuses » et « Professions d'encadrement et spéciales ». Comme nous nous intéressons particulièrement aux personnes disposant de ce visa dans ce travail de recherche, il nous a paru judicieux de le garder isolé, notamment lorsqu'il s'agira de présenter leur inscription urbaine. La quatorzième catégorie correspond aux « autres » cas, de la même façon que le visa « *Miscellaneous* » de l'administration coréenne.

2.3 Avantages et répartition des visas au sein des ressortissants étrangers

Les descriptions de ces visas nous permettent d'observer les avantages de certains migrants par rapport à d'autres, notamment en ce qui concerne les renouvellements de visas et les possibilités de regroupement familial. En effet, les durées des visas et les temps de présences autorisés sur le territoire sud-coréen diffèrent selon que les visas soient à destination des étrangers qualifiés ou non-qualifiés. Par exemple, alors que les visas liés à des professions qualifiées sont d'une durée de 2 à 5 ans avec des possibilités de renouvellement, ceux liés à des professions non qualifiées ont une durée plus courte (1 à 2 ans) avec une limite de temps de présence sur le territoire sud-coréen (D3, E8, E9, E10, H2). De plus, les titulaires de ces quatre visas à destination des travailleurs non qualifiés ne sont pas autorisés à être

accompagnés par leurs époux/épouses et enfants, contrairement aux titulaires de visas rattachés à des professions qualifiées. Par ailleurs, deux visas (E9 et H2) sont octroyés à des personnes ayant des nationalités bien particulières, dont la plupart correspondent à des pays d'Asie plus pauvres que la Corée du Sud.

Ainsi, le traitement des migrants diffère selon leurs visas et de facto, leurs niveaux de qualifications. La création de ces catégories permet de simplifier la lecture des données auxquelles nous avons eu accès et que nous avons traitées, nous aidant à voir si un lien existe entre types de visas, d'emplois et nationalités étrangères en Corée du Sud. Ainsi, quelles sont les nationalités les plus représentées dans ces catégories ?

Après avoir regroupé les visas dans leurs catégories respectives, nous avons réalisé un tableau (Tableau n° XXV, cf. annexe A) présentant la répartition des étrangers entre 2000 et 2010 selon leurs visas. Ce tableau nous permet d'avoir une vue d'ensemble du nombre d'étrangers entrés en Corée du Sud ainsi que les raisons pour lesquelles ils s'y sont rendus, selon leurs visas.

La venue d'étrangers en Corée du Sud jusqu'en 2007 était principalement pour une courte durée, puisque les catégories « Tourisme » et « Missions de travail de court terme », qui n'excèdent pas 90 jours, représentaient, durant cette période, à elles seules près des 2/3 des étrangers entrés en Corée du Sud. Les périodes de séjour de longue durée concernent pour plus de la moitié des professions non-qualifiées³¹. Alors que certaines catégories sont restées stables (« Activité religieuse », « Tourisme » et « Diplomatie »), d'autres ont fortement augmenté (« Etudiants », « Mission de travail de court terme »). On observe par ailleurs, une évolution entre les années 2000 et 2010 avec une part de plus en plus importante d'étrangers entrés en Corée du Sud avec un visa de personne mariée à un Coréen ou Coréenne³². Cette observation rejoint le point précédemment exposé de l'augmentation d'une migration de mariage en Corée du Sud depuis plus d'une quinzaine d'années (Kim 2009, Kim, Yang et Torneo 2012). Les catégories regroupant des professions qualifiées (« Culture, éducation et recherche », « Professions d'encadrement et spéciales » et « Diplomatie »), auxquelles nous nous intéressons particulièrement ont connu pour les deux premières une hausse presque

³¹ A titre d'exemple, en 2010, sur un total de 293 070 étrangers entrés en Corée du Sud, 110 777 avaient un visa de travail non-qualifié (cf. Tableau n° XXV, annexe A).

³² En 2000, 799 personnes sont entrées en Corée du Sud avec un visa de personne mariée à un Coréen ou une Coréenne, alors qu'en 2010 22 840 personnes sont entrées sur le territoire sud-coréen avec ce type de visa (cf. Tableau n° XXV, annexe A)

constante et une stabilité pour la troisième. En outre, la catégorie « Famille dépendante » qui regroupe les époux/épouses et enfants des titulaires de visas entrant dans ces catégories a, elle aussi, connu une augmentation constante.

Ainsi, les personnes entrées en Corée du Sud entre 2000 et 2010 pour occuper un emploi de plus de 3 mois sont beaucoup moins nombreuses que celles venues pour une courte durée, pour leurs études, pour se marier ou rejoindre leur famille. En outre, parmi cette migration de travail de moyen et long termes (plus de 90 jours) ce sont majoritairement des personnes occupant des emplois non qualifiés qui sont entrées en Corée du Sud. Ces données, leur catégorisation et leur traitement nous permettent donc de visualiser les motifs de la venue d'étrangers en Corée du Sud. Cependant, il nous faut aller plus loin dans l'analyse afin de saisir la composition sociale et nationale de cette migration. Afin de présenter les types de visas obtenus selon les nationalités, nous avons réalisé des tableaux regroupant les six nationalités dont les citoyens sont les plus nombreux en Corée du Sud entre 2000 et 2010. Trois tableaux seront présentés ici et dans leur totalité en annexes.

La série de tableaux n° III-XIII (cf. annexe A) nous permet de voir que les Chinois représentent 37% des étrangers entrés en Corée du Sud en 2000. Les États-Uniens représentent la seconde nationalité la plus importante à être entrée en Corée du Sud cette année. Les ressortissants des six nationalités les plus nombreuses en Corée du Sud en 2000 représentent 57% du total des étrangers. Parmi ces six nationalités, cinq (chinoise, philippine, indonésienne, thaïlandaise et vietnamienne) représentent 81% des étrangers entrés avec un visa lié à une profession non qualifiée. Ces six nationalités représentent 33% des professions classées dans la catégorie « Culture, éducation et recherche », au sein de laquelle les États-Uniens et Philippins sont majoritaires puisqu'ils composent 28% de ce groupe parmi ces six nationalités. Toutefois, une analyse plus fine (cf. Tableaux IIIc-IIIg, annexe A) de cette catégorie montre que les Philippins occupent presque exclusivement des emplois liés aux professions du spectacle alors que les États-Uniens occupent des postes d'enseignement (87%). En ce qui concerne la catégorie « Professions d'encadrement et spéciales », ces six nationalités représentent 62 % des étrangers (y appartenant). Les Chinois représentent plus de la moitié de ce chiffre et se répartissent dans cette catégorie à 86% sous le groupe « *Investors* », ce qui laisse penser que ce sont principalement des entrepreneurs et investisseurs qui appartiennent à cette catégorie. Si nous continuons à analyser plus finement les chiffres de cette catégorie, nous remarquons que 90% des Philippins qui la composent, ont un visa « *Designated Activities/Particular occupation* », qui recouvre une multitude de profils

différents. Les États-Uniens quant à eux, représentent 10% des étrangers parmi cette catégorie et se répartissent au sein de celle-ci sous les visas de « *Designated Activities/Particular occupation* » (50%) et d' « *Intracompany Transferees* » (27%), ce dernier correspondant à un statut de détaché.

Bien que nombreux, les Chinois qui se situent dans la catégorie « Professions d'encadrement et spéciales » n'équivalent qu'à un dixième des Chinois ayant un emploi non qualifié. Ils ne représentent donc pas la majeure partie des Chinois qui ont un travail de moyenne et longue durée en Corée du Sud, alors que les États-Uniens occupant un emploi ont dans une large majorité un poste lié à un travail qualifié. La population chinoise qui travaille en Corée du Sud recouvre donc une multitude de profils alors que la population états-unienne est, elle, beaucoup plus homogène. Il en est de même des ressortissants indonésiens, thaïlandais ou vietnamiens qui pour une large majorité occupent des emplois non qualifiés.

On observe une constance, entre 2000 et 2005, des raisons de venues en Corée du Sud de ces travailleurs étrangers. En 2005, les États-Uniens occupent toujours une part plus importante des emplois qualifiés (au sein des trois catégories suivantes : « Diplomatie » ; « Culture, éducation et recherche » ; « Professions d'encadrement et spéciales ») par rapport aux autres nationalités. En comparaison de 2000, on observe une augmentation du nombre de personnes occupant des emplois qualifiés et non qualifiés. Toutefois, les ressortissants chinois ne représentent plus la part la plus importante des employés non qualifiés alors que la part des Thaïlandais, Vietnamiens et Philippins dans cette catégorie est en hausse. On remarque également une augmentation du nombre de personnes entrées en Corée du Sud avec un statut d'époux et d'épouses de coréen-ne-s.

Sur la période 2005-2010, on observe une forte augmentation du nombre de personnes entrées en Corée du Sud sous un statut de travailleurs non qualifiés, puisqu'ils étaient environ 40 000 de plus en 2010 par rapport à 2005. On remarque également que la part des Chinois dans cette catégorie a fortement augmenté, alors que celle des Thaïlandais et Philippins a baissé. Cette augmentation du nombre de Chinois parmi les professions non qualifiées est liée à la création du visa H2, destiné aux Coréens de Chine et des pays d'Asie Centrale de l'ex-URSS. Par ailleurs, on observe un nombre de plus en plus important de Vietnamiens ayant un statut de personnes mariées à des Coréens ou Coréennes ce qui rejoint l'idée précédemment exposée de diversification des nationalités bénéficiaires de ce type de visas.

Concernant les professions qualifiées, les États-Uniens constituent presque la moitié de la catégorie « culture, éducation et recherche », suivie des Canadiens qui en représentent 14%. Si l'on exclut de ce tableau les touristes, on remarque que presque la moitié des États-Uniens et deux tiers des Canadiens qui sont entrés sur le territoire sud-coréen en 2010 disposent d'un visa lié à la catégorie « Culture, éducation et recherche ». Les ressortissants de ces deux nationalités représentent toutefois une part moins importante que les Chinois au sein de la catégorie des « Professions d'encadrement et spéciales ».

Ces tableaux représentant les ressortissants des six nationalités les plus nombreuses à être entrées en Corée du Sud, entre 2000 et 2010³³ selon leurs visas, nous permettent d'avancer plusieurs points sur la migration en Corée du Sud. Premièrement, on remarque, en dix ans, une certaine continuité dans les nationalités les plus présentes avec une majorité de Chinois. Cette importante immigration chinoise peut s'expliquer par les mesures migratoires visant à faire venir des *Joseonjok* qui disposent de visas spécifiques, plutôt que des ressortissants d'autres pays asiatiques. Deuxièmement, les ressortissants de ces nationalités les plus entrées en Corée du Sud occupent pour une grande partie d'entre eux des emplois non qualifiés. Seuls les États-Uniens et Canadiens sont absents de cette catégorie. Troisièmement, on observe une part importante d'étrangers mariés à des Coréens ou Coréennes au sein de ces nationalités. Ce phénomène d'une forte présence d'Asiatiques dans les visas correspondant à des emplois non qualifiés et liés à des mariages s'explique par les politiques migratoires précédemment évoquées visant à combler le manque de main-d'œuvre pour des emplois non qualifiés et la présence plus importante d'hommes que de femmes en Corée du Sud. Enfin, on voit que les nationalités auxquelles s'intéresse cette recherche représentent une faible part des étrangers qui sont entrés en Corée du Sud entre 2000 et 2010. En effet, alors que les États-Uniens forment la seconde ou troisième nationalité la plus présente selon les années, les Canadiens n'intègrent ce classement qu'en 2010 et les Britanniques et Français en sont absents.

Une politique de visas qui favorise les travailleurs qualifiés et les ressortissants de pays du « Nord ».

Les migrants auxquels s'intéresse cette thèse sont moins nombreux que les migrants asiatiques vers la Corée du Sud. Toutefois, ils occupent une part importante des étrangers ayant des emplois qualifiés, notamment dans les métiers de l'éducation (cf. série de tableaux

³³ Pour rappel, les tableaux pour l'ensemble des années entre 2000 et 2010 se trouvent en annexe A.

n° XIV-XXIV en annexe A). En effet, en 2010, 66% des membres de catégorie « Culture, éducation et recherche » sont Britanniques, Français et Nord-Américains. Or, alors que les Britanniques, Canadiens, États-Uniens, Australiens, Irlandais, Sud-africains et Néo-Zélandais n'ont besoin que d'un niveau d'étude du 1er cycle universitaire pour obtenir un visa et un emploi d'enseignants de langue, les ressortissants d'autres nationalités doivent justifier d'un cursus universitaire de niveau Master spécialisé dans l'enseignement de langue auprès d'étrangers. Autrement dit, alors qu'un diplôme de 1er cycle universitaire dans n'importe quelle discipline est suffisant pour que les citoyens de ces sept pays aient un visa d'enseignant de langue, ce n'est pas le cas des ressortissants d'autres pays, qui doivent détenir un diplôme d'enseignant de langue de niveau Master.

Les Britanniques, Canadiens, États-Uniens et Français sont moins présents au sein de la catégorie des « Professions d'encadrement et spéciales » par rapport à d'autres (15% en 2010), mais leur présence reste importante. De plus, ils représentent une part importante des membres de la catégorie « Famille dépendante » (17% en 2010) qui correspond aux époux/épouses et enfants des membres des catégories « Culture, éducation et recherche », « Étudiants », « Professions d'encadrement et spéciales » et « Activités religieuses ». Ainsi, alors que les visas liés aux emplois qu'occupent principalement les Nord-Américains, Britanniques et Français offrent la possibilité aux membres de leur famille de résider en Corée du Sud avec un visa dédié, les titulaires de visas des professions non qualifiés ne peuvent obtenir un tel regroupement familial.

Les migrants venus d'Amérique du Nord, du Royaume-Uni et de France ont donc des caractéristiques spécifiques. Dans leurs très grandes majorités, ils occupent (ou le conjoint occupe) des postes qualifiés. Or, les visas liés à ce type d'emplois ont plusieurs avantages en comparaison des visas destinés à des professions non qualifiées. Ils ont une durée plus longue, sont systématiquement renouvelables, leur nombre n'est soumis à aucun quota et ils permettent l'entrée en Corée du Sud de la famille proche. Par ailleurs, l'obtention du visa d'enseignant de langue est moins contraignante pour les ressortissants auxquels nous nous intéressons que pour d'autres. Ainsi, les migrants auxquels s'intéresse cette thèse bénéficient d'une situation administrative privilégiée en comparaison des ressortissants de nombreux autres pays. Toutefois, ces migrants ne connaissent pas des situations d'emplois et administratives homogènes.

3. Classes sociales et privilèges, comment analyser cette migration ?

La seconde partie du chapitre nous a permis de présenter les politiques migratoires coréennes ainsi que la diversité des visas permettant aux étrangers d'entrer légalement sur le territoire coréen. Ces 38 visas que nous avons regroupés en 14 catégories pour simplifier leur lecture, nous ont donné une première occasion de présenter, dans les grandes lignes, la composition professionnelle des étrangers en Corée du Sud et plus particulièrement celle des migrants auxquels nous nous intéressons dans ce travail de recherche. Ces derniers occupent divers types d'emplois qualifiés et disposent grâce à leur nationalité d'avantages quant à l'obtention de certains visas. De plus, les visas liés à des professions qualifiées leur offrent à eux et leurs familles une liberté de circulation entre la Corée du Sud et l'étranger plus importante que celle des étrangers ayant des visas qui correspondent à des emplois non qualifiés.

Mais, l'hétérogénéité dans les types d'emplois occupés par les Britanniques, Canadiens, États-Uniens et Français entrés en Corée du Sud ne rendrait-elle pas inopérantes certaines des catégories utilisées par les chercheurs, que nous avons présentées dans la première partie du chapitre ? Si les termes que nous avons présentés précédemment sont opérants dans le cadre de ces recherches c'est parce que celles-ci s'intéressent à des dimensions particulières de la vie de ces migrants. Pour notre part, nous nous intéressons dans cette recherche aux pratiques résidentielles et scolaires des Britanniques, Nord-Américains et Français à Séoul. Or, dans la littérature académique, ces pratiques sont analysées sous l'angle des classes sociales (Collet 2010, van Zanten 2009). Ainsi, si l'on souhaite analyser les pratiques résidentielles et scolaires de ces migrants et les comparer à leurs pratiques en dehors de la migration, il paraît pertinent de qualifier cette migration à partir de leurs classes sociales d'appartenance.

Il s'agira donc dans cette partie de voir comment les travaux sur la migration depuis les pays du « Nord » ont abordé la question des classes sociales. Les approches de ces travaux s'insèrent plus globalement dans les recherches qui portent sur la stratification sociale, que nous présenterons succinctement. Enfin, nous nous attacherons à voir quel terme pourrait au mieux qualifier les migrants auxquels cette thèse s'intéresse.

3.1 Analyser les migrations des classes moyennes supérieures

La question des classes sociales est centrale pour penser les migrations dans la mesure où les situations des migrants diffèrent selon la classe sociale à laquelle ils appartiennent (Wagner 2007). Pourtant, à l'exception de certains travaux (Leonard 2010, Sklair 2001) les recherches qui traitent des migrations depuis les pays du « Nord » utilisent assez peu les vocables liés aux classes sociales.

Une référence limitée aux positions sociales

Les travaux qui portent sur les migrations depuis les pays du « Nord » se réfèrent principalement aux types d'emplois occupés, comme celui de « cadre mobile » (Guillaume et Pochic 2010) alors que le terme de « migrants qualifiés » fait référence aux diplômés détenus. Toutefois, bien que ces travaux ne fassent pas explicitement référence aux classes sociales auxquelles appartiennent ces migrants, des termes spécifiques sont utilisés pour parler de ce type de migration. Anne-Catherine Wagner (1998) et Béatrice Verquin (1995) pointent le fait que des termes différents sont mobilisés pour qualifier des phénomènes identiques, selon l'origine géographique des migrants. Ainsi, le terme « émigré » ne fait pas partie du vocabulaire mobilisé pour qualifier la migration hors de France. On préfère au terme « émigré », ceux de « Français de l'étranger », « Français à l'étranger » ou « d'expatrié ». Dans le même sens, au sein des recherches anglo-saxonnes, on parlera de capital humain (*human capital*) concernant les *highly skilled migrants*, plutôt que de flux de main-d'œuvre (*labor flows*) qui lui, sert à qualifier les flux migratoires des pays pauvres. De plus, les termes généralement associés à la migration et aux raisons de celles-ci, par exemple le facteur d'attraction-répulsion (*push-pull*), ne sont pas mobilisés lorsque l'on parle des migrants « hautement qualifiés » (Peixoto 2001).

Ainsi, la question des classes sociales apparaît implicitement dans les études sur la migration, mais elle ne semble pas être mentionnée. On parle de mobilité, mais pas de migration ; de mobiles, mais pas de migrants. La question des classes sociales est pourtant importante puisqu'elle permet de mettre au jour des inégalités sociales (Savage 2016). Toutefois, certains travaux font un usage explicite des classes sociales, notamment ceux qui adoptent une approche marxiste (Sklair 2001). Comme nous l'avons vu précédemment, les recherches (Van der Pijl 1998) évoquant l'apparition d'une nouvelle classe sociale liée à la

globalisation regroupent sous le terme de *Transnational Capitalist Class*, une classe dominante qui n'est plus attachée à un territoire national. Cette approche permet de saisir les groupes sociaux qui « profitent » le plus du capitalisme globalisé et qui détiennent un fort capital économique.

Cependant, cette approche ne considère pas les autres ressources (culturelles, sociales) que la migration permet de développer pour certains groupes sociaux. Or, la question des ressources économiques, culturelles et sociales nous paraît importante et c'est pourquoi l'approche d'Anne-Catherine Wagner est en cela essentielle pour notre étude. En effet, l'approche multidimensionnelle permet d'analyser l'inégalité des ressources entre migrants. La détention plus ou moins importante de capital économique joue dans la situation migratoire, mais il est, à nos yeux, nécessaire de ne pas omettre les autres ressources que peuvent posséder les migrants et notamment le capital culturel. En effet, certains diplômes sont plus facilement mobilisables à l'international que d'autres et constituent de véritables ressources pour permettre la migration (possibilité d'obtenir un visa, un emploi). Les ressources linguistiques sont elles aussi inégalement réparties puisque certaines langues sont plus légitimes que d'autres à l'échelle internationale et c'est particulièrement le cas de la langue anglaise (Wagner 1998).

Ainsi les termes de « cadres mobiles », d'« expatriés » ou d'« *highly skilled migrants* » font implicitement référence à des personnes dont les situations socio-économiques se rapprochent de celles des classes moyennes supérieures. Autrement dit, la question des classes sociales n'est pas complètement absente de ces travaux. Il nous paraît cependant important, dans le cadre de notre recherche, de faire explicitement référence aux classes sociales auxquels ces migrants appartiennent afin de pouvoir analyser leurs pratiques résidentielles, scolaires ou migratoires. Toutefois, faire référence à des classes sociales dans le cadre d'une recherche sur migrations nécessite de définir ce que l'on entend par « classe sociale ». Or, en sociologie, les débats successifs sur la définition des classes sociales ou l'apparition de nouvelles classes sociales et de nouveaux groupes sociaux sont centraux (Savage 2016).

Quelle définition des classes moyennes supérieures ?

L'opposition « traditionnelle » entre courants ayant théorisé les classes sociales ou groupes sociaux est celle qui distingue le paradigme marxiste au paradigme wébérien. Dans le

premier cas, les classes sociales sont produites par trois faits : les membres de ces classes partagent des conditions d'existence analogues ; ils partagent une culture commune ; leur groupement crée un acteur collectif (Birh 2012). Dans le second, les classes sociales sont un ensemble d'individus partageant des situations économiques proches, sans toutefois avoir une conscience collective commune (Chauvel 2007). Plus récemment, l'approche de Pierre Bourdieu (1979) des groupes sociaux, de leurs répartitions et des luttes entre groupes a permis de dépasser les débats « classiques ». Cette question de la définition a nourri de nombreux débats entre courants théoriques, selon que l'on met l'accent sur les relations entre les classes ou les caractéristiques de chacune d'entre elles (Wagner 2007).

En France, les débats sur les classes sociales vont toujours de pair avec les appellations pour les distinguer (Deauvieu et al. 2014). Communément, la classe à laquelle on appartient et à laquelle les chercheurs nous « raccrochent », est déterminée par les catégories socioprofessionnelles produites par l'INSEE (Dubar 2003). Par exemple, le terme de classe supérieure sert généralement à désigner la catégorie de la nomenclature de l'INSEE « cadres et professions intellectuelles supérieures » (Cousin 2008). Or, un des débats qui a suscité beaucoup d'attention en France, ainsi que dans d'autres pays, a été celui de la classe moyenne, qui est hétérogène et évolue sans cesse (Cusin 2012).

À partir du milieu des années 1970, l'idée de l'apparition d'une nouvelle classe moyenne, se distinguant des bourgeois, des prolétaires et de la petite bourgeoisie traditionnelle (commerçants et artisans), apparaît (Bidou, Dagnaud, Duriez et al. 1983). S'opposant à l'approche marxiste perçue comme trop réductrice, Baudelot, Establet et Malmort (1974) estiment que cette théorie « ne permettait pas de saisir cette vaste masse « gélatineuse » qui méritait pourtant attention » (Bidou-Zachariasen 2004 :120). Dans les années 1980, Mendras développe en France, la théorie de la « moyennisation », qui serait un agglomérat de groupes sociaux partageant les mêmes conditions de vie (Coutrot 2002). Dans *La Distinction. Critique sociale du jugement*, Pierre Bourdieu(1979) rassemble quant à lui au sein de la « petite bourgeoisie », les artisans, les commerçants et la petite « bourgeoisie nouvelle » au sein de laquelle on trouve les intermédiaires culturels, les personnes travaillant

dans les services médico-sociaux, les instituteurs, et la « petite bourgeoisie d'exécution » : techniciens et cadres moyens³⁴.

En Angleterre, c'est depuis le milieu des années 1980 que de nombreux sociologues travaillent sur le thème des « classes moyennes » et des fractions qui la composent (Bidou-Zachariasen 2000). Afin de désigner les « nouvelles classes moyennes » (*managers*, *professionals* et *administratives*), les sociologues britanniques mobilisent le terme de « *service class* ». Celle-ci fait partie de la classe moyenne au côté des « classes moyennes traditionnelles ». Cette *service class* correspond globalement aux professions intellectuelles supérieures et intermédiaires (Bidou-Zachariasen 2000). Structurellement et de la même façon que les nouvelles classes moyennes françaises, la *service class* est assez hétérogène puisque les personnes qui y appartiennent sont issues de classes sociales différentes, une part importante ayant connu une mobilité sociale ascendante (Bidou 1984).

Aux États-Unis, l'idée de l'apparition d'une nouvelle classe moyenne a été développée par Charles Wright Mills dans l'ouvrage *Les cols blancs. Essai sur les classes moyennes américaines*, paru en 1966 pour la version française et en 1951 dans sa version originale. Dans cet ouvrage Charles Wright Mills montre l'affaïssement, à partir du milieu du 19^e siècle, de l'ancienne classe moyenne composée de commerçants et d'agriculteurs qui possèdent leurs moyens de production, face au développement d'une nouvelle classe moyenne composée de salariés en cols blancs. Pour la délimiter, il prend comme critère l'emploi. Il précise toutefois que « Les employés qui constituent la nouvelle classe moyenne ne forment pas une couche compacte et cohérente » (1966 :84). Ainsi, il distingue au sein de la nouvelle classe moyenne les cadres qui composeraient 10% de celle-ci en 1940, les membres salariés des professions libérales (25%), les vendeurs (25%) et les employés de bureau (40%). Plus globalement, Charles Wright Mills (1966) distingue trois grandes couches qui composent la société états-unienne des années 1950, l'ancienne classe moyenne qui représenterait 20% de la population active en 1940, la nouvelle classe moyenne qui en composerait 25% et les ouvriers qui représenteraient 55% de la population active en 1940.

Plus récemment, aux États-Unis, Dennis Gilbert (2011 [1998]), propose de découper la société états-unienne en six classes sociales. La première classe est la *capitalist class* qui représente 1% de la population et dont les revenus sont principalement issus de capitaux

³⁴ Une réforme de la nomenclature des « catégories socioprofessionnelles » a eu lieu en 1982 avec la mise en place d'une nouvelle nomenclature, celle des « professions et catégories socioprofessionnelles ». Ainsi, la catégorie des « cadres moyens » est devenue celle des « professions intermédiaires » (Coutrot 2002).

mobiliers et immobiliers. Le deuxième groupe, qui comprend 14% de la population, est nommé l'*upper middle-class* et est composé de managers, de *professionals*, d'avocats et de médecins dont les revenus sont principalement liés à leur activité professionnelle. La troisième classe (30% de la population) est nommée la *middle class* et est composée d'enseignants, d'infirmières, de managers de niveau inférieur (« *lower-level* »). La quatrième classe, intitulée *working class* regroupe les ouvriers non qualifiés et les « petits » employés de bureau et représente également 30% de la population. La cinquième classe nommée les *working poor*, rassemble les personnes peu qualifiées ayant des contrats précaires comme les femmes de ménage ou les employés de fast-food et composerait 13% de la population. Enfin, la sixième classe, qu'il nomme l'*underclass* et qui représente 12% de la population regroupe les personnes dont les revenus peuvent être liés à des périodes d'emplois, mais sont surtout dépendants des aides sociales. Le découpage que Dennis Gilbert opère entre ces six classes sociales est donc principalement basé sur des différences économiques en termes de montant des revenus, mais aussi d'origine de ceux-ci (activité professionnelle ou revenus du capital).

Si Charles Wright Mills (1966) et Dennis Gilbert (2011) différencient les classes sociales selon les types d'emplois qu'ils occupent, la possession ou non de leurs moyens de production ou le montant de leurs revenus et l'origine de ceux-ci, Mike Savage a récemment (2015) proposé une approche multidimensionnelle pour distinguer les multiples classes sociales britanniques, à partir de leurs pratiques et dotations en ressources économiques, culturelles et sociales. Mike Savage distingue donc 7 classes sociales qui structurent la société britannique : l'élite (*elite*) qui représente 6% de la population et dont les membres cumulent de fortes ressources économiques, culturelles et sociales allant de pair avec des pratiques culturelles légitimes ; la classe moyenne établie (*established middle-class*) composée de 25% de la population, dont les ressources culturelles et sociales sont plus élevées que leurs ressources économiques ; la classe moyenne technique (*technical middle class*) qui représente 6% de la population et dont les pratiques culturelles sont moins légitimes que celle de la classe moyenne établie ; les nouveaux travailleurs aisés (*new affluent workers*) qui comprennent 15% de la population et qui sont largement plus dotés en ressources culturelles et sociales qu'économiques ; la classe ouvrière traditionnelle (*traditional working class*) qui représente 14% de la population et dont les ressources culturelles, économiques et sociales sont basses ; les travailleurs du secteur tertiaire émergent (*emergent service workers*) auquel 19% de la population appartient et dont les pratiques et ressources culturelles et sociales sont beaucoup plus importantes que leurs ressources économiques qui pour leur part sont très

basses ; enfin la dernière classe nommée précarariat (*precariat*) rassemble les 15% de la population dont les ressources économiques, culturelles et sociales sont les plus basses.

Ainsi, cette dernière approche ne se base pas sur les professions pour construire ces classes, mais sur des pratiques culturelles et sociales qui sont pourtant fortement liées aux professions occupées par les personnes (Bourdieu 1979, Bidou 1984). Il nous semble donc que les professions sont importantes à prendre en compte lorsque l'on analyse les pratiques des individus selon leurs ressources sociales, économiques et culturelles. En effet, les catégories de visas que nous avons créées et présentées dans la précédente partie sont liées aux types de professions occupées par les migrants. Or, les classes sociales et groupes sociaux se construisent selon une temporalité et un espace national qui peuvent rendre difficile une transposition entre différents pays (Duriez et al. 1991, Oberti 2012).

Si nous avons pu créer des catégories à partir des visas dont les migrants en Corée du Sud sont titulaires, nous devons reconnaître que celles-ci ont regroupé des professions différentes dont le classement est fortement lié à la nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles de l'INSEE. En effet les deux catégories que nous avons nommées « Professions d'encadrement et spéciales » et « Culture, éducation et recherche » recoupent globalement les professions classées dans la catégorie « Cadres et professions intellectuelles supérieures ». Mais ces deux grandes catégories de visas recoupent également la nomenclature états-unienne, puisque la *Standard occupational stratification* de 2010³⁵ comporte au premier niveau six grands groupes de professions, dont l'un d'eux est intitulé « *Management, Business, Science and Arts Occupation* » et rassemble les emplois qu'occupe la plus grande majorité de nos enquêtés.

Les membres de la catégorie « cadres et professions intellectuelles supérieures » étant souvent qualifiés de classes moyennes supérieures, nous nous référerons à ces groupes sociaux lorsqu'il s'agira d'analyser et de comparer les pratiques résidentielles et scolaires de

³⁵ Si la stratification professionnelle états-unienne partage des modes de classements de la nomenclature des PCS (https://www.bls.gov/soc/soc_2010_class_and_coding_structure.pdf) de l'INSEE, ce n'est pas le cas du Canada. En effet, la classification nationale des professions (CNP) canadienne rassemble quant à elle (http://www23.statcan.gc.ca/imdb/p3VD_f.pl?Function=getVD&TVD=314243) un ensemble de professions classées dans 10 grandes catégories professionnelles par secteur d'emploi. Ainsi, la catégorie « Secteur de la santé » regroupe les médecins et les infirmiers, la catégorie « Enseignement, droit et services sociaux, communautaires et gouvernementaux » rassemble quant à elle aussi bien des enseignants d'universités que des avocats, travailleurs sociaux, policiers et aides à domicile. Ces 10 catégories sont par la suite divisées en grands groupes et groupes intermédiaires, mais elles ne se rapprochent en rien de la nomenclature des PCS utilisées en France.

nos enquêtés et de dessiner leurs styles de vie. Toutefois, bien que les professions et groupes sociaux auxquels appartiennent les membres de notre corpus sont déterminants pour analyser la migration et leurs pratiques, la classe sociale n'est pas le seul rapport social qui peut expliquer leurs pratiques et les inégalités lors de la migration. Autrement dit, mobiliser le terme de classes moyennes supérieures pour qualifier les migrants auxquels s'intéresse cette thèse est pertinent, mais peut être trop homogénéisant pour analyser les différentes dimensions de leur vie en Corée du Sud.

3.2 Peut-on analyser cette migration en termes de privilèges ?

Les travaux qui portent sur les classes moyennes ont souvent mis l'accent sur leur fragmentation (Clerval 2008). En effet, les ressources économiques, sociales et culturelles des personnes diffèrent au sein des classes moyennes et des classes moyennes supérieures. Ainsi afin d'analyser l'hétérogénéité des Britanniques, Nord-Américains et Français qui migrent en Corée du Sud, les professions qu'ils occupent seront croisées à d'autres variables. Les professions qu'ils occupent peuvent certes expliquer certaines de leurs pratiques, mais elles ne nous paraissent pas suffisantes. Ainsi, analyser les effets de la migration à partir de la profession de ces migrants, de leurs contrats de travail, de leur nationalité et de leur sexe pourrait nous aider à analyser l'hétérogénéité de ces migrants, mais aussi les ressources inégales qu'offre la migration. Or, il nous semble que s'il y a un terme qui peut nous permettre de croiser ces différentes dimensions de la migration des classes moyennes supérieures depuis les pays du « Nord », c'est celui de « migration privilégiée ».

De par leurs nationalités, les membres de notre corpus disposent de facilité à se déplacer et à migrer en comparaison des ressortissants d'autres pays. Ainsi, ils sont « privilégiés » dans le sens où les politiques migratoires leur sont favorables et que leurs nationalités peuvent suffire à obtenir un visa et un travail. C'est par exemple le cas des enseignants de langues dont les conditions d'obtention du visa intitulé *Foreign language instructor*, diffère selon leur nationalité. Les Britanniques, Irlandais, Canadiens, États-Uniens, Néo-Zélandais et Sud-Africains, doivent uniquement justifier d'un diplôme de 1^{er} cycle universitaire, tandis que tout autre ressortissant étranger doit justifier d'un diplôme d'enseignant de langue de niveau master. Ainsi, en 2010, sur 12 436 personnes entrées sur le

territoire sud-coréen avec ce visa, 10 491³⁶ sont des États-Uniens, Britanniques et Canadiens. Leur nationalité peut donc être mobilisée comme une ressource pour travailler et vivre en Corée du Sud sans qu'aucune qualification spécifique ne soit requise.

Toutefois, bien que les personnes que nous avons interrogées bénéficient de ce type d'avantages liés à leur nationalité, ceux-ci ont des degrés divers. Ainsi, les migrants ayant pour langue maternelle l'anglais bénéficient d'un privilège dans la migration en Corée du Sud, cependant ils restent dépendants des politiques migratoires, tout comme les personnes interrogées en contrats locaux, contrairement aux « détachés ». En effet, ces derniers échappent aux politiques migratoires en étant « détachés » par leurs entreprises (Peixoto 2001) ainsi qu'à la problématique de reconnaissance des diplômes évoquée plus haut lorsque l'on utilise le terme de « *highly skilled migrants* ». Par ailleurs, leurs nationalités et les avantages de déplacement qu'ils offrent permettent aux personnes interrogées d'envisager une poursuite de leur migration dans d'autres pays.

Le second privilège qui semble être partagé par les membres de notre corpus concerne les politiques d'intégration auxquelles ils échappent (Favell 2006). Leur migration étant circulaire, aucune injonction à l'intégration au pays ne leur est faite, représentant donc un privilège symbolique. En effet, leurs enfants fréquentant les écoles internationales, la langue utilisée au travail étant l'anglais et leur fréquentation des associations internationales permettent à ces personnes de ne pas avoir à apprendre le coréen. Anne-Catherine Wagner, dans son ouvrage *Les nouvelles élites de la mondialisation. Une immigration dorée en France* (1998) a bien mis en évidence les différences de traitement entre ce type de migrants et les migrants pauvres issus des pays du Sud, concernant leurs différences culturelles avec les pays dans lesquels ils résident. Autrement dit, les migrants auxquels on s'intéresse ici voient leurs cultures nationales valorisées et encouragées que ce soit par le maintien de leur langue maternelle, de leurs systèmes scolaires ou de leurs pratiques culturelles. Leur entre-soi, loin d'être pointé du doigt est valorisé. Le cas sud-coréen est particulièrement intéressant puisque la ville de Séoul met en avant et supporte, financièrement et symboliquement, les « quartiers mondiaux » tels que le quartier français, par des aménagements urbains ou l'organisation d'une fête de la musique (Gellereau 2012).

³⁶Ces données sont issues du site internet du Korean Statistical Information Service (KOSIS), consulté le 31 août 2015.

Bien que les membres de notre corpus partagent certains privilèges, ceux-ci sont inégalement répartis. En effet, selon leur emploi, l'encadrement dont ils bénéficient de la part de leur entreprise ou leurs langues maternelles, ces migrants n'ont pas le même volume de privilèges. Ainsi, les personnes bénéficiant de *packages* de la part de leurs entreprises semblent les plus privilégiées. D'un point de vue économique d'une part, puisque leur logement à Séoul ainsi que les frais de scolarité de leurs enfants dans les établissements internationaux sont pris en charge. Mais également d'un point de vue symbolique puisque des entreprises de services se chargent de leurs démarches administratives (visas, achats de voitures, souscription à des abonnements téléphoniques, télévisuels, de gaz ou d'électricité). Cette prise en charge permet à ces personnes de ne pas être confrontées aux malentendus ou incompréhensions liées à leur non-maîtrise du coréen. Ainsi, leur migration est rendue « plus simple », notamment par rapport à celle des autres catégories. Sur l'ensemble des 70 personnes interrogées, 28 paient leur logement à Séoul, le cherchent seuls et font leurs multiples démarches administratives seules. Leurs privilèges économiques et symboliques sont donc moins importants que d'autres membres de notre corpus, mais comme nous l'avons montré précédemment, ils existent symboliquement grâce à leur nationalité, ainsi que culturellement par leurs langues maternelles et le poids de leur culture nationale dans le monde.

Par ailleurs, et comme nous le verrons, les catégories de sexes ne bénéficient pas de la migration de la même façon. Ainsi, il nous semble que le terme de privilège nous permet, dans la continuité des travaux sur les privilèges de sexe et de « race », de mettre au jour les situations privilégiées de certains par rapport à d'autres. Il existe en effet, une littérature anglo-saxonne de plus en plus importante sur les privilèges de « race » – qui s'intègre dans le champ des *whiteness studies*, a mobilisé ce terme afin de « souligner que le fait d'être « blanc » procure indéniablement des avantages ou des privilèges » (Bosa, 2010 :134) – qui aborde également les privilèges masculins (Dorlin 2011).

Nous faisons donc l'hypothèse ici que le terme de migrants privilégiés est le plus adapté pour montrer l'hétérogénéité de notre corpus, tout en les rassemblant. Autrement dit, nous faisons l'hypothèse que les migrants que nous avons interrogés sont tous privilégiés, mais que leurs privilèges sont relatifs. Cette idée de migrants privilégiés a déjà été développée afin d'insister sur les avantages multiples de ces migrants : leur nationalité facilitant leurs déplacements (Amit 2007, Croucher 2009) et installations dans de nombreux pays et pouvant

être mobilisée comme ressource en situation de dominations culturelles³⁷ ; leurs ressources économiques, et particulièrement lorsque ces derniers migrent dans des pays du Sud ; enfin le peu, voire l'absence, de politique intégrationniste à leur égard.

Si nous présentons dans ce chapitre le fait que l'usage du terme de « migrants privilégiés » nous semble permettre de montrer que les différences entre ces migrants ne sont pas uniquement économiques et professionnelles, nous tenons toutefois à repréciser que nous discuterons de celui-ci dans le dernier chapitre. En effet, après avoir présenté les caractéristiques socioprofessionnelles de notre corpus ainsi que les pratiques résidentielles et scolaires des migrants que nous avons interrogés, nous nous interrogerons dans le dernier chapitre sur la pertinence du terme de privilège.

Conclusion

Nous avons vu dans ce chapitre que les migrants auxquels s'intéresse notre thèse sont étudiés depuis une vingtaine d'années dans la sociologie française. Les travaux qui se sont intéressés à ce type de migration ont mobilisé différents termes selon leurs approches et les caractéristiques des migrants qu'ils ont rencontrés. Si ces termes sont opérants dans le cadre de ces recherches, il nous a paru que les caractéristiques des migrants britanniques, français et nord-américains en Corée du Sud, que nous avons pu présenter à partir des données liées aux visas nous éclairant sur les professions qu'ils occupent, n'étaient pas mises en évidence par ces termes.

En effet, les Britanniques, Canadiens, États-Uniens et Français entrés en Corée du Sud n'occupent pas tous comme nous avons pu le voir, des postes clés dans des multinationales. Une part importante d'entre eux dispose de visas d'enseignants d'anglais, d'autres sont à la recherche d'un emploi, certains sont cadres dans des entreprises, chercheurs, journalistes, etc. Ainsi, la diversité des emplois qu'ils occupent, des diplômes nécessaires pour obtenir ces emplois et des salaires qui y correspondent, rend leur inscription dans les catégories « d'élites internationales » ou « *Transnational capitalist class* » discutable. Il nous paraît en effet difficilement envisageable de supposer que ces migrants partagent une culture de classe

³⁷En utilisant cette expression nous souhaitons reprendre l'idée que dans le contexte culturel et géopolitique mondial (Benson 2015) toutes les nationalités et cultures ne sont pas égales et qu'il sera plus facile pour certaines de mobiliser leur nationalité, langue et culture que d'autres.

commune et se trouvent au sommet de la hiérarchie mondiale. Ces deux catégories sont intéressantes et correspondent à certaines des personnes que nous avons interrogées, mais elles ne nous paraissent pas adaptées pour qualifier « globalement » cette migration vers la Corée du Sud et les membres de notre corpus.

Les termes d'« expatriés » et de « *highly skilled migrants* » ne nous paraissent pas non plus être les plus adaptés pour qualifier les Nord-Américains, Britanniques et Français à Séoul. Le terme d'« expatrié » paraît au premier abord le plus opérant. Il est utilisé dans le langage courant pour traiter des migrants des pays du « Nord ». Toutefois, des connotations différentes sont associées à ce terme. Alors que certains y attachent la nécessité d'avoir un emploi, d'autres font correspondre à ce terme un statut juridique et administratif spécifique, une question de distance spatiale et culturelle entre le pays d'origine et d'installation. Est également associée à ce terme une non-volonté de s'intégrer au pays d'installation et une pratique de l'entre-soi. Ce flou autour de la définition de ce terme et de l'usage que l'on en fait rend sa mobilisation épineuse. En outre, ce terme euphémise la qualité de migrants des personnes qu'on y associe et cela nous semble participer aux privilèges dont certains migrants disposent, sans que ceux-ci soient dévoilés. Le terme d'« *highly skilled migrants* » a, pour sa part, l'avantage d'indiquer la qualité de migrants des personnes qu'il désigne. Cependant, la nature des qualifications prises en compte pour nommer les migrants de cette façon et le moment auquel on les prend en compte continuent à faire débat. Ainsi la mise de côté de personnes qualifiées, mais dont les qualifications ne sont pas reconnues en Corée du Sud est possible ou au contraire, comme on l'a vu en ce qui concerne le visa d'enseignant d'anglais, une nationalité particulière suffit parfois à obtenir un visa qui, pour d'autres ressortissants nécessite des diplômes bien spécifiques.

Le terme de « *lifestyle migrants* » quant à lui, ne permet pas de qualifier la population à laquelle s'intéresse cette thèse puisque celle-ci occupe un emploi en Corée du Sud alors que la littérature des *lifestyle migrants* est généralement associée à une migration de retraités ou de personnes souhaitant changer de style de vie. Par ailleurs, les statistiques que nous avons présentées en seconde partie du chapitre nous éclairent assez peu sur les raisons de la migration. Toutefois, cette littérature comme les autres ne seront pas exclues lorsqu'il s'agira dans les chapitres suivants d'analyser les modes de sociabilités et les pratiques différentielles des personnes interrogées.

Ainsi, l'analyse que nous avons menée des visas et des politiques migratoires sud-coréennes dans la seconde partie du chapitre nous a permis de relever deux éléments. Le premier est que les personnes auxquelles on s'intéresse dans cette recherche occupent principalement des professions qualifiées, alors que la majorité des migrants en Corée du Sud, sont originaires d'Asie et occupent des emplois non qualifiés ou correspondent à une migration de mariage. Le second élément correspond aux avantages administratifs dont bénéficient les Britanniques, Canadiens, États-Uniens et Français par leur nationalité et leurs qualifications. En effet, en comparaison des visas destinés à des emplois non qualifiés, les durées des visas pour les emplois qualifiés sont plus longues, les visas sont renouvelables, aucun quota n'existe dans l'octroi de ce type de visas et ces derniers permettent à leurs détenteurs d'être accompagnés de leurs proches. Par ailleurs, l'accès au visa d'enseignant de langue, détenu par un nombre important de ressortissants nord-américains et britanniques, est largement facilité sur le seul critère de leur nationalité. Ainsi, ces caractéristiques nous ont amené à faire l'hypothèse que ces migrants peuvent être qualifiés de privilégiés.

L'utilisation de la notion de privilège ne permet pas seulement de montrer les différences administratives de ces ressortissants par rapport aux autres migrants et ainsi de mettre en lumière les avantages liés à leur qualité d'Européens et Nord-Américains. Elle permet également de mettre au jour les différences entre les migrants privilégiés que ce soit selon leurs positions sociales, à partir de leurs ressources économiques, culturelles et internationales ou selon leurs positions de sexes. Dit autrement, la notion de privilège permet d'avoir une approche multidimensionnelle pour penser une migration jusqu'alors présentée comme homogène. Le type de privilège dont disposent ces migrants et leur volume varient, et ce sont ces différences que cette thèse souhaite analyser. Ainsi, l'utilisation du terme « migrants privilégiés » ne doit pas faire oublier les différences socio-économiques entre les membres de ce groupe, mais son usage nous semble le plus approprié afin dépasser les limites soulevées précédemment pour les termes d'« expatriés », de « *highly skilled migrants* », de « *Transnational Capitalist Class* » ou de « *Lifestyle migrants* ».

Chapitre 2. Les migrants privilégiés à Séoul : morphologie sociale

Introduction

Alors que le chapitre précédent nous a permis de présenter les politiques migratoires sud-coréennes et les types de visas détenus par les migrants en Corée du Sud selon leur origine géographique, le chapitre 2 est l'occasion d'aborder plus spécifiquement les types d'emplois occupés par les Britanniques, Canadiens, États-Uniens et Français en Corée du Sud. Ce chapitre vise donc à analyser les caractéristiques professionnelles, maritales et familiales des membres de notre corpus en les comparant, à l'aide de données quantitatives, à celles des migrants privilégiés en Corée du Sud et de leurs compatriotes dans leurs pays respectifs. Nous ne nous limiterons pas à décrire et analyser les données quantitatives que nous avons exploitées. En effet, nous avons mené un terrain d'enquête à Séoul, pendant plusieurs mois entre les années 2013 et 2014, durant lequel nous avons réalisé des entretiens semi-directifs auprès de ressortissants britanniques, nord-américains et français.

Nous décrivons dans un premier temps la façon dont s'est déroulé notre terrain d'enquête en Corée du Sud et plus particulièrement à Séoul. Nous y exposerons notre méthodologie, les raisons pour lesquelles nous avons mené des entretiens semi-directifs et le cadre dans lequel ceux-ci se sont déroulés. Dans un second temps, nous présenterons les situations professionnelles des membres de notre corpus et des migrants privilégiés britanniques, canadiens, états-uniens et français en Corée du Sud, afin d'avoir une connaissance plus fine de leurs caractéristiques professionnelles que ce que nous avons pu voir dans le premier chapitre. Dans une troisième partie, nous nous intéresserons plus spécifiquement aux configurations conjugales et familiales des membres de notre corpus et à leurs effets, en lien avec leurs situations professionnelles, sur la répartition inégale du travail entre les hommes et les femmes de notre corpus.

1. Méthodologie et terrain d'enquête

Afin d'analyser les pratiques résidentielles et scolaires des migrants privilégiés à Séoul, la mise en place d'une enquête qualitative, sous la forme d'entretien semi-directif, est

apparue nécessaire. Demander aux personnes interrogées de raconter les cadres dans lesquels se sont déroulées leurs migrations et mutations précédentes, leurs choix de logements et leurs choix scolaires permet de produire de l'information (Michelat 1975) à laquelle nous n'aurions pu avoir accès en exploitant des données quantitatives de seconde de main. Toutefois, nous aurions pu produire un entretien directif, mais les entretiens non directifs et semi-directifs permettent d'obtenir de la part des enquêtés des productions verbales révélatrices des cultures et sous-cultures que ces derniers ont incorporées (Michelat 1975).

Encadré 3. Dimensions personnelles de la recherche

J'utiliserai ici un angle plus personnel pour situer ce travail de recherche. Au-delà de mon intérêt scientifique pour les migrations des pays du « Nord », ma recherche s'inscrit également dans une démarche personnelle et intellectuelle plus ancienne. Tout d'abord, la question des migrations de cadres est ancrée dans une histoire familiale qui remonte à mon grand-père. Ce dernier a travaillé pendant près de 30 ans à l'étranger et mon père a ainsi vécu une partie de son enfance à l'étranger. En me contant les aléas de la vie en Sibérie, en Finlande ou ailleurs, les déménagements fréquents, les incompréhensions liées à la langue, l'entre-soi des salariés du pétrole et l'absence d'établissement français qui l'a amené à vivre en internat, ne voyant ses parents qu'une fois par an lorsque ces derniers rentraient en France, mon père m'a fait connaître tôt le « monde » des « expatriés ». Puis, pendant un voyage en Chine et alors que j'avais débuté mes études de sociologie, j'ai découvert qu'un quartier historique de Pékin était habité par de nombreux « blancs ». Ma première recherche sociologique a donc porté en Master 1 sur les « Occidentaux » qui réhabilitaient des maisons « traditionnelles » dans le centre de Pékin. C'est alors que j'ai été confrontée aux pratiques de distinctions sociales entre « expatriés ». J'ai ensuite fait le choix de poursuivre ce questionnement avec mon sujet de mémoire en Master 2 en m'intéressant cette fois-ci à la ville de Séoul. En effet, entre temps, j'avais découvert la ville de Séoul car ma sœur y vivait à l'époque avec son époux coréen. C'est l'urbanisme de Séoul qui m'a alors frappé et particulièrement ses différences avec les grandes villes françaises. Je me suis à l'époque (en 2011) questionnée sur la façon dont les Français voyaient cet urbanisme et réalisaient leurs choix résidentiels en conséquence. J'ai ensuite souhaité poursuivre ces recherches dans le cadre d'un doctorat.

Nous avons trouvé important de réaliser notre enquête *in situ* plutôt qu'à l'aide d'outils tels que *skype*. Etre sur place³⁸ nous permettait à la fois de détenir une bonne « connaissance locale » (Trémoulinas 2007) de la ville, qui nous paraissait essentielle pour interroger les membres de notre corpus sur leurs pratiques résidentielles et leurs choix d'un quartier et d'un logement à Séoul, et d'intégrer plus facilement des groupes

³⁸ Notre terrain s'est effectué en deux phases. Nous avons résidé à Séoul entre les mois de février 2013 et août 2013 puis entre les mois de mars 2014 et août 2014.

d'interconnaissances. Nous allons maintenant présenter la façon dont s'est déroulé notre terrain d'enquête, les principales questions qui ont été posées aux membres de notre corpus, la façon dont ils ont été sélectionnés et les facilités ou difficultés que nous avons pu connaître.

Entrée sur le terrain d'enquête : les entreprises, les associations et la méthode de « proche en proche »

Sur 70 entretiens³⁹ réalisés, 50 personnes sont des femmes et 20 sont des hommes. Parmi les personnes interrogées, 32 sont sans emploi dont 31 femmes et un homme. Cette importante part de femmes interrogées et n'ayant pas d'emploi en Corée du Sud s'explique notamment par les réseaux mobilisés lors de notre terrain d'enquête pour solliciter des entretiens. Nous avons contacté à la fois des entreprises, des filiales de multinationales et des associations d'étrangers en Corée du Sud afin d'obtenir des rendez-vous avec des ressortissants britanniques, canadiens, états-uniens et français. Dès qu'un entretien était mené, il était demandé aux personnes interrogées de nous introduire ou de nous aiguiller auprès de connaissances étrangères qui vivaient à Séoul et qui travaillaient ou dont l'un des membres du ménage travaillait. Ces demandes d'entretiens et prises de contact se sont déroulées en plusieurs temps lors de nos deux phases d'enquête.

Avant le premier départ en Corée du Sud, nous avons listé les différentes entreprises et multinationales susceptibles d'avoir des employés appartenant aux nationalités qui nous intéressent dans cette recherche. Certains sièges sociaux français ont été contactés par téléphone afin de demander aux différents services des ressources humaines des contacts d'employés français basés à Séoul. Cette méthode a été assez peu bénéfique, mais nous a tout de même permis d'obtenir quelques contacts. Parallèlement, nous avons contacté les différents services culturels et diplomatiques reliés aux ambassades britannique, canadienne, états-unienne et française. Ces sollicitations n'ont reçu de réponses que des services français. Ces deux entrées par le biais du travail nous ont permis d'obtenir quelques rendez-vous avant notre départ, mais nos demandes d'introduction auprès de leurs collègues étrangers, à la fin des entretiens, obtenaient des réponses évasives, négatives, ou aucune réponse (malgré les relances) de la part des personnes contactées.

³⁹ Les fiches synthétiques de chaque entretien se trouvent en annexe B. Les prénoms des enquêtés ont été changés dans un souci d'anonymisation.

Ainsi, dans un troisième temps, des mails ont été envoyés auprès d'associations « communautaires » afin qu'elles diffusent auprès de leurs membres un courrier dans lequel nous expliquions notre recherche et laissions nos coordonnées. De cette façon, les personnes intéressées pouvaient nous contacter si elles souhaitaient nous accorder un entretien. Cette entrée dans le terrain par les associations disposait de plusieurs avantages par rapport à l'entrée par les entreprises. D'une part, ces associations détiennent un nombre important de contacts auprès desquels nos mails étaient relayés alors que les entreprises ne comportaient parfois que quelques étrangers. D'autre part, les membres actifs de ces associations sont des femmes sans emploi disposant de plus de temps, que les employés d'entreprises pour nous accorder un entretien et ces femmes possèdent un carnet d'adresses important rendant la méthode de « proche en proche » fructueuse. Toutefois, les contacts à travers les associations ont certaines limites dont la part très importante de femmes sans emploi et de Françaises dans notre corpus est le résultat.

Ces femmes, membres actives des multiples associations dédiées aux « migrants privilégiés » à Séoul comme l'association des francophones de Corée (AFC), le Cercle franco-coréen (CFC), la *British association of Seoul* (BASS), *The American Women's of Korea* (AWC) et la *Seoul International Women's Association* (SIWA), ont pour rôle l'ancrage de leur famille dans des réseaux de sociabilité étrangers en Corée du Sud (Wagner 1998). En participant aux activités de ces associations ou en ayant des responsabilités dans celles-ci, ces femmes disposent d'un carnet d'adresses important, mais principalement composé d'autres femmes sans emploi et membres de ces associations. Ainsi, de nombreuses femmes sans emploi et dont le conjoint travaillait nous introduisaient auprès de personnes partageant une situation professionnelle et matrimoniale identique. Il était par ailleurs beaucoup plus aisé d'obtenir des réponses positives à nos demandes d'entretiens de la part de personnes sans emploi que de la part de personnes ayant un emploi et de mobiliser les contacts des premières par rapport aux secondes lorsqu'il s'agissait de mobiliser la méthode de « proche en proche ».

En outre, il nous semble que notre nationalité déduite par les migrants privilégiés et notre inscription dans une institution universitaire française rattachée au CNRS nous ont été utiles auprès des Français, mais ont eu un effet moins positif auprès des autres nationalités. En effet, ces femmes françaises participent à des réseaux de sociabilité basés sur la nationalité et mettent en place des supports d'entraide qui ont pu nous être bénéfiques lors de nos prises de contact. Accepter un entretien était perçu par ces femmes comme une aide envers une compatriote. Or, ce lien que constitue notre nationalité auprès des Français (et

particulièrement des Françaises) ne fonctionnait plus auprès des Britanniques, Canadiens et États-Uniens. Toutefois, il semble que les ressortissants états-uniens étaient plus disposés à nous accorder du temps et des entretiens que les britanniques et canadiens. En effet, alors que notre insistance auprès de l'association britannique (BASS) pour obtenir des entretiens n'a que très peu fonctionné, le résultat auprès de l'association américaine (AWC) était plus satisfaisant. En outre, alors que la méthode de « proche en proche » n'a donné aucun résultat avec les Britanniques, celle-ci m'a permis d'obtenir quelques entretiens avec des États-Uniennes.

Il nous semble également que notre âge, notre genre et statut de doctorante ont eu des effets lors des entretiens. Ces derniers sont le reflet de rapports sociaux, puisqu'ils se présentent « comme une interaction entre deux individus socialement situés par rapport au monde et l'un par rapport à l'autre » (Chamboredon, Pavis, Surdez et Willemez, 1994 :117). Alors que de nombreux sociologues ont écrit sur les situations de domination durant les entretiens lorsque ceux-ci sont réalisés avec des personnes appartenant aux classes populaires (Beaud 1996, Gilbert 2012), le rapport de domination était inversé lors de ceux que nous avons mené. Le fait d'être une femme d'environ 25 ans en doctorat nous renvoyait à un statut d'étudiante et non de chercheuse. Certaines enquêtées nous expliquaient qu'elles nous accordaient un entretien parce que leurs propres enfants suivaient des cursus universitaires dans le supérieur et qu'en accordant un entretien, elles nous aidaient dans notre travail de la même façon qu'elles souhaiteraient qu'on aide leurs enfants s'ils étaient dans la même situation. Par ailleurs, nos diplômes n'ont pas joué comme un effet de domination durant les entretiens pour deux raisons, qui diffèrent selon la nationalité des migrants privilégiés. D'une part, les personnes interrogées, quelle que soit leur nationalité, sont fortement diplômées. Le statut de doctorante nous a plutôt placé dans une situation d'apprenante à qui l'on fait des suggestions pour mener sa recherche (Chamboredon, Pavis, Surdez et Willemez, 1994). D'autre part, un grand nombre des Français interrogés sont diplômés de grandes écoles (pour certains des plus prestigieuses) et appartiennent à une fraction des classes moyennes supérieures, ayant des visées « instrumentales » de l'éducation scolaire (van Zanten 2009). Contrairement à Bruno Cousin (2008) qui estime avoir bénéficié, lors de son terrain d'enquête auprès de membres des classes moyennes supérieures et supérieures dans l'Ouest parisien, du prestige social dont jouit Sciences Po, institution à laquelle il était rattaché, notre rattachement à une université publique de province n'a été d'aucune utilité. L'image de l'université comme institution du supérieur accueillant ceux qui n'ont pas été sélectionnés ailleurs est renforcée

par l'idée que la sociologie serait une « discipline par défaut » (Convert 2010). En outre, le fait que nous les interrogeions pour les « étudier » nous ont plus fait ressentir un sentiment de mépris que de proximité sociale. La méconnaissance que pouvaient avoir les Britanniques, Canadiens et États-Uniens de la hiérarchisation dans le supérieur français nous a épargné d'un tel ressenti.

Ainsi, notre âge, notre genre et notre statut n'ont pas eu d'effet de domination sur les personnes interrogées, mais nous plaçaient au contraire dans un rapport de dominée qui nous était rappelé lors des entretiens, lorsque ceux-ci étaient annulés sans que nous ne soyons informée, lorsqu'on nous évoquait le temps précieux que l'on nous accordait, qui se faisait particulièrement ressentir lorsque des cadres d'entreprises acceptaient un rendez-vous sur leur planning chargé. D'autres personnes quant à elles nous accordaient des entretiens, disaient-elles pour l'intérêt que leur suscitait notre sujet de recherche. Cet argument provenait principalement de personne occupant des emplois liés aux catégories intellectuelles supérieures comme les journalistes (2 personnes), les enseignants (19 personnes) et une traductrice.

Les contacts avec ces derniers ne se sont fait ni via les associations ni via leur lieu de travail, mais par des prises de contact individuelles suite à plusieurs mois de terrain, de fréquentation des lieux et d'accès à des « personnes ressources » qui m'introduisaient par la suite dans leurs cercles d'amis et de connaissances proches. Il était plus difficile de rentrer en contact avec ces personnes que celles appartenant à des associations, car elles participaient à des réseaux de sociabilité moins formellement organisés et plus atomisés. Ce n'était donc qu'après plusieurs semaines actives de terrain que nous réussissions à rencontrer ces personnes. Or, nos périodes en Corée du Sud ayant été limitées en temps et en fréquence, la représentation de cette catégorie de personnes dans notre corpus est plus faible que les femmes membres actives d'associations.

Enfin, notre annonce de demande d'entretiens, émise auprès d'associations et a été publiée sur plusieurs groupes Facebook (*Seoul Moms and Kids* ; *Western girls married to Korean men*). Par ailleurs, nous nous sommes inscrite auprès du site *Internations Seoul*, sorte de réseau social pour « expatriés », en y éditant un profil. Cette inscription fut un relatif échec puisqu'elle permit d'obtenir qu'un seul entretien. Toutefois, la personne rencontrée nous a introduite auprès de deux autres personnes. En outre, une personne a été contactée par son blog et nous a accordé un entretien.

Sélectionner les enquêtés : nationalité et situation d'emploi

Les 70 entretiens que nous avons réalisés durant deux séjours à Séoul, l'ont été auprès de personnes disposant de certaines caractéristiques. La première concernait la nationalité. Ces personnes devaient être ressortissants d'au moins un des pays sélectionnés (Grande-Bretagne, Canada, États-Unis et France) ou être en couple avec un conjoint ou une conjointe d'un de ces pays. Ces quatre nationalités ont été choisies pour deux raisons. La première concernait notre capacité à échanger dans une langue étrangère. Le français étant notre langue maternelle et ayant un niveau suffisant en anglais pour pouvoir mener un entretien⁴⁰, nous avons sélectionné des personnes issues de pays francophones et anglophones. Celles ayant d'autres nationalités, et n'ayant pas comme langue officielle l'anglais ou le français n'ont pas été interrogées, car cela pouvait nous amener à sélectionner involontairement les personnes les plus « internationalisées », puisqu'ayant (ou s'estimant avoir) un niveau en anglais ou français suffisamment bon pour répondre à nos questions. Or, comme nous le verrons dans le chapitre 4, les pratiques d'entre-soi résidentiel sont également liées à des capacités faibles à s'exprimer dans une autre langue que sa langue maternelle. La deuxième raison, qui explique pourquoi les ressortissants de certains pays anglophones et francophones n'ont pas été interrogés, concerne les données statistiques dont nous disposons. Les données statistiques coréennes portant sur les lieux de résidences des étrangers à Séoul et le type de visas dont les étrangers entrés en Corée du Sud disposent, isolent certaines nationalités et en rassemblent d'autres. Ainsi, alors que nous disposons de données précises pour les Britanniques, Canadiens, États-Uniens et Français, les ressortissants belges, australiens, néo-zélandais et africains sont classés dans la catégorie « Autres nationalités ». Nous ne disposons donc pas de données quantitatives claires concernant ces derniers. Toutefois, nous avons été amenée à réaliser un entretien avec un ressortissant belge, à la fois pour obtenir des informations, mais également pour être introduite dans son cercle d'amis et ainsi bénéficier de nouveaux contacts.

Bien que cette thèse n'étudie pas l'effet d'une expérience à l'étranger sur une carrière, comme a pu le faire Denis Colombi (2016), nous avons choisi d'interroger que des personnes

⁴⁰ Les entretiens menés auprès d'anglophones nord-américains et britanniques se sont déroulés en langue anglaise. Les extraits, tirés de ces entretiens, présents dans la thèse ont été traduits en langue française par nos soins. Les passages traduits en français seront dans le corps du texte tandis que leurs versions en anglais seront situées en note de bas de page. Il nous semble en effet important, dans un souci de scientificité, que les lecteurs puissent avoir les extraits d'entretiens *verbatim* et non traduits.

ayant un emploi en Corée du Sud ou étant en couple avec quelqu'un ayant un emploi. De cette façon, nous avons exclu toute personne étudiante. Nous avons fait ce choix pour plusieurs raisons. D'une part et comme, nous l'avons montré dans le premier chapitre, la migration du « Nord » vers la Corée du Sud est principalement une migration de travail. D'autre part et comme nous le verrons dans les chapitres suivants, les situations d'emplois ont des effets sur les choix résidentiels et scolaires des migrants privilégiés puisqu'ils sont, plus ou moins, encadrés par leurs employeurs. Enfin, la question de l'emploi et de la profession des enquêtés nous est apparue comme un élément clé pour étudier les différences socio-économiques entre migrants privilégiés et la façon dont ils peuvent accumuler des ressources économiques, culturelles et sociales lors de la migration.

La troisième condition était d'habiter à Séoul. Il nous est toutefois apparu qu'un nombre non négligeable de migrants privilégiés résidaient dans les villes périphériques de la capitale sud-coréenne et notamment les personnes en couple avec des Coréens ou Coréennes ainsi que beaucoup d'enseignants d'anglais. C'est pourquoi quelques entretiens ont été réalisés avec des migrants privilégiés résidant dans la banlieue proche de Séoul. De plus, la frontière entre Séoul et sa banlieue est assez floue, car les réseaux de transports en commun y sont toujours présents, et qu'aucune frontière symbolique comme un périphérique ou un changement d'urbanisme ne marquent le passage d'une ville à une autre (Gelézeau 2003).

Durant les entretiens, différentes thématiques étaient abordées : les raisons de la ou des migrations, l'arrivée en Corée du Sud, les trajectoires résidentielles et migratoires passées et escomptées, les choix résidentiels à Séoul, les quartiers fréquentés ou non, les choix des systèmes scolaires pour ceux et celles qui ont des enfants et enfin la fréquentation ou non de réseaux communautaires ou d'étrangers. Ces entretiens apportent ainsi des données qualitatives qui permettent de saisir et d'analyser les pratiques des migrants privilégiés. Ces données qualitatives seront exploitées tout au long de notre travail.

Des questions plus systématiques ont également été posées aux enquêtés, telles que le niveau de diplôme, le nombre d'enfants et la situation matrimoniale. Ces données seront présentées dans la partie qui suit et seront mises en relation avec plusieurs types de données

statistiques. Certaines sont issues⁴¹ des différents pays de nationalités des ressortissants et serviront à mettre en perspective leurs caractéristiques sociales avec leurs compatriotes afin de saisir où ils se situent dans l'espace social. Des données quantitatives issues de la plateforme *Korean Statistical Information Service* (KOSIS) seront également exploitées. Les données concernant les visas d'entrées sont produites par l'institut KOSTAT (*Korean Statistics*).

2. Une migration d'hommes cadres fortement qualifiés ? La composition professionnelle et les niveaux de diplômes des migrants privilégiés en Corée du Sud

Comme nous l'avons vu dans le précédent chapitre, les migrants auxquels s'intéresse cette thèse représentent une part faible des étrangers qui se sont rendus en Corée du Sud entre 2000 et 2010. Toutefois, ils occupent une part importante des personnes entrées sur le territoire sud-coréen avec certains types de visas qui correspondent aux catégories « Culture, éducation et recherche » et « Encadrement et professions spéciales »⁴². L'appartenance plus ou moins importante à ces catégories dépend toutefois de leur nationalité et de leur sexe. Nous allons donc nous concentrer ici sur la composition professionnelle des migrants privilégiés selon leur nationalité et leur sexe. Cette composition, que l'on peut saisir à partir des données statistiques dont on dispose, sera mise en relation avec les données issues de notre terrain d'enquête à Séoul.

Il s'agit également dans cette partie de regarder les niveaux de diplômes des personnes interrogées et leurs conjoints. Si les recherches sur ce type de migration ont souvent mis l'accent sur leurs fortes qualifications (Beverstock 2002, Favell 2006) il nous paraît toutefois important de présenter le cas des membres de notre corpus ainsi que le lien entre diplômes, types d'emplois occupés, nationalités et sexes des personnes interrogées. Cela nous permettra à la fois d'appréhender l'hétérogénéité des enquêtés ainsi que la façon dont certaines

⁴¹ Les données mobilisées sont produites par les instituts statistiques de chaque pays et disponible sur le site de l'OCDE. Certaines données exploitées ont également été tirées du site Eurostat. Toutefois, ces dernières ne concernent que le Royaume Uni et la France.

⁴² Le tableau n° II en annexe A, intitulé « Catégories de visas créées et intitulés des visas appartenant à ces catégories » regroupe les catégories que nous présentées dans le premier chapitre.

ressources (nationalités et diplômes) se renforcent mutuellement. Nous comparerons donc les professions que les migrants privilégiés occupent en Corée du Sud et leurs diplômes, selon leurs nationalités et leurs sexes.

2.1 Quelle est la composition professionnelle des migrants privilégiés ?

Les personnes interrogées et leurs conjoints occupent des emplois différents, que nous avons rassemblés dans le tableau n° 3. Nous avons classé les types d'emplois occupés par les membres de notre corpus au sein des catégories que nous avons créées dans le premier chapitre, à partir du regroupement des différents visas. Regrouper les professions qu'occupent les membres de notre corpus et leurs conjoints au sein de ces catégories de visas, nous permet de comparer les données issues de notre corpus avec celles produites par le ministère de la Justice. Toutefois, pour certains types d'emploi principalement occupés par des conjoints coréens, nous n'avons pu les rassembler dans une catégorie particulière. En effet, nos catégories étant liées aux descriptions faites à partir des visas (cf. tableau n° 1 chapitre 1), certains emplois occupés par les conjoints coréens des personnes interrogées en sont absents. C'est par exemple le cas d'un officier de police coréen que nous n'avons pu classer dans aucune des catégories que nous avons créées. En outre, nous ferons correspondre la catégorie « sans emploi » au sein de laquelle nous avons classé des membres de notre corpus avec la catégorie de visa « Famille dépendante ». La catégorie « Famille dépendante » regroupe les personnes titulaires du visa « *Dependent Family* » dont les titulaires ne peuvent travailler en Corée du Sud et dont les conjoints ou parents sont titulaires de visas liés aux professions qualifiées. Ainsi, lorsque les personnes de notre corpus qui n'ont pas d'emploi vivent maritalement avec des personnes ayant des professions qualifiées, elles correspondent à la catégorie « Famille dépendante ».

Tableau 3. Situation professionnelle des membres du corpus

Catégories	Type d'emploi	Total	Femmes	Hommes
Diplomatie ⁴³ (8)	Agent civil pour l'armée	1	0	1
	Conseiller stratégique militaire	1	0	1
	Diplomate	2	0	2
	Attaché coopération	1	0	1
	Conseiller économique ambassade	1	0	1
	Gendarme	1	0	1
	Agent commercial	1	0	1
Professions d'enseignement, de la culture et de la recherche (32)	Enseignant d'anglais	11	7	4
	Enseignant de droit	1	0	1
	Enseignant lycée international	3	2	1
	Journaliste	2	1	1
	Prof d'anglais université	10	7	3
	Traductrice	1	1	0
	Artiste peintre	2	2	0
	Assistante de recherche	1	1	0
	Maître assistant université	1	0	1
Professions d'encadrement ou spéciales (39)	Chargé de mission	1	0	1
	Chef de projet	11	0	11
	Consultant	8	1	7
	Designer	2	0	2
	Directeur de filiale	10	0	10

⁴³ La catégorie Diplomatie regroupe (cf. tableau n°2, chapitre 1) les titulaires de trois visas ayant des professions variées, mais liées à un travail diplomatique ou au secteur militaire de leurs pays respectifs (gendarme, conseiller stratégique). Ces visas concernent en effet les membres du corps diplomatique (consul, diplomate) ainsi que les militaires étrangers qui travaillent en Corée du Sud.

	Entrepreneur	2	1	1
	Directeur administratif et financier	2	0	2
	Manager	4	0	4
Sans emploi (37)	Sans emploi	37	35	2
Autres (13)	Hypnothérapeute	1	1	0
	Infirmière scolaire	1	1	0
	Assistant RH	1	0	1
	Boulangier-pâtissier	1	0	1
	Employé	1	0	1
	Étudiant	2	0	2
	Négociant	1	0	1
	Officier de police	1	0	1
	Programmeur	1	0	1
	Technicien production d'armes	1	0	1
	Pas d'information	2	1	1
Total		130	61	69

Le tableau n° 3, intitulé *Situation professionnelle des membres du corpus*, nous permet de remarquer qu'une part importante des membres de notre corpus occupent des métiers liés aux professions d'encadrement (30%), à l'enseignement et la culture (24%) ou sont sans emploi (28%). Par ailleurs, 10% des membres de notre échantillon occupent des métiers « autres » et 6% des métiers liés à la diplomatie. Nous remarquons également, à partir du tableau n° 3, la répartition différentielle des hommes et des femmes au sein de ces catégories d'emplois. Alors qu'aucune femme n'a un emploi diplomatique et qu'une seule femme occupe une profession liée aux métiers d'encadrement, plus de la moitié d'entre elles n'ont pas d'emploi, et la majorité de celles qui en ont travaillé dans les milieux de l'enseignement et de la culture. Nous reviendrons sur cette répartition différentielle des sexes, mais nous

pouvons déjà remarquer que, comme d'autres travaux l'ont montré (Hardill 1998, Yeoh et Khoo 1998, Walsh 2011), la migration des qualifiés est une affaire d'hommes.

Si ce tableau nous permet de voir l'hétérogénéité des membres de notre corpus en termes d'emplois occupés et la répartition inégale des hommes et des femmes dans l'emploi, il nous paraît important d'analyser plus finement les situations professionnelles des migrants privilégiés. Nous allons donc dans cette partie, analyser la composition professionnelle des migrants privilégiés selon leurs nationalités et leurs sexes à partir de deux types de données. Les premières données, que nous avons déjà mobilisées dans le premier chapitre, sont produites par le Ministère de la Justice de Corée du Sud et concernent les étrangers ayant passés les services d'immigration à une année précise. Bien qu'un biais existe puisqu'il ne prend en compte que les étrangers qui sont entrés en Corée du Sud une année T, ces données sont les seuls qui nous éclairent sur les visas des étrangers selon leur nationalité et leur sexe. Quant aux secondes, celles-ci sont tirées de notre corpus d'entretien.

Une migration états-unienne liée à l'enseignement de l'anglais où les femmes occupent des postes moins prestigieux

À partir des données produites par le Ministère de la Justice coréenne et que nous avons classées dans les différentes catégories de visas, on remarque plusieurs éléments de la composition professionnelle des États-Uniens en Corée du Sud⁴⁴. La première est la part de plus en plus importante entre 2006 et 2010 (Tableau n° 4) des États-Uniens entrés sur le territoire sud-coréen avec des visas liés à la catégorie « Culture, éducation et recherche ». Elle est passée de 32% en 2006 à 50% en 2010 tandis que la part des États-Uniens entrés sur le territoire sud-coréen avec des visas liés à la catégorie « Professions d'encadrement et spéciales » est restée stable (3%). La part des États-Uniens entrés en Corée du Sud avec des visas appartenant à la catégorie « Mission de travail à court terme » décline, passant de 24%

⁴⁴ Les données administratives, précisant les entrées d'étrangers sur le territoire sud-coréen selon leurs visas, leurs nationalités et leurs sexes, produites par le Ministère de la Justice coréenne ont été analysées entre les années 2000 et 2010. Les données plus récentes n'étaient pas disponibles lorsque nous les avons obtenues en octobre 2015. Afin de réaliser les tableaux présentés dans cette partie, nous avons classé les visas et les chiffres qui correspondent à leurs détenteurs à partir des catégories de visas que nous avons créées et présentées dans le premier chapitre. Afin de calculer la part des ressortissants britanniques, canadiens, états-uniens et français entrés en Corée du Sud pour travailler ou pour une longue durée, nous avons exclus les titulaires de visas touristiques.

en 2006 à 9%. Nous remarquons également que la part des États-Uniens dont les visas sont classés dans la catégorie « Résidents et rapprochement familial »⁴⁵ est importante, mais reste stable, puisqu'elle concerne 28% d'entre eux.

Tableau 4. Répartition des États-Uniens entrés en Corée du Sud entre 2006 et 2010 selon leurs catégories de visas.

Année	2006	2007	2008	2009	2010
Total	100%	100%	100%	100%	100%
Diplomatie	1%	1%	1%	1%	1%
Culture, éducation et recherche	32%	37%	44%	52%	50%
Prof. d'encadrement et spéciales	3%	3%	3%	2%	3%
Recherche d'un travail qualifié	0%	0%	0%	0%	0%
Mission de travail de court terme	24%	21%	18%	9%	9%
Étudiants	4%	4%	4%	4%	5%
Activités religieuses	2%	2%	2%	1%	1%
Professions non qualifiées	0%	0%	0%	0%	0%
Vacances-Travail	0%	0%	0%	0%	0%
Marié-e-s ou enfants de coréen-nes	1%	1%	1%	1%	1%
Famille dépendante	3%	3%	2%	2%	2%
Résidents et rapprochement familial	28%	28%	27%	28%	28%
Autres	2%	0%	0%	0%	0%

Source : Statistics Korea, International Migration Statistics

À partir de ces données, on voit qu'entre 2006 et 2010, la part d'États-Uniens entrés en Corée du Sud avec des visas liés aux « Professions d'encadrement et spéciales » oscille entre 3% et 2% selon les années. Toutefois, tout comme les Britanniques, Canadiens et Français qui appartiennent à cette catégorie (cf. encadré n° 4) on observe un changement dans les types de visas au sein de cette catégorie dont sont titulaires les États-Uniens. En effet, le nombre de titulaires états-uniens du visa « *Designated activites* » a augmenté (cf. Tableau

⁴⁵ Les visas liés à cette catégorie sont octroyés aux personnes dont l'un des parents est de nationalité coréenne. Ainsi, ces personnes peuvent obtenir d'office un visa d'une durée de 2 ans (renouvelable), leur permettant de travailler en Corée.

n° XXX, annexe B) aux dépens des visas « *Supervisory Intracompany Transferee* » et « *Corporate Investment* ». Quant au nombre de femmes états-uniennes entrées en Corée du Sud avec un visa lié à la catégorie « Professions d'encadrement et spéciales », on remarque qu'il augmente entre 2000 et 2010 (cf. Tableau n° XXX, annexe B). En 2010, parmi les membres états-uniens de cette catégorie, 25% sont des femmes. Les États-Uniennes de cette catégorie entrées en Corée du Sud en 2010 sont principalement titulaires du visa « *Designated Activities* », puisque 91% d'entre elles le détiennent. Elles composent d'ailleurs près d'un tiers des États-Uniens ayant ce visa. Par contre, elles sont très peu présentes parmi les titulaires des visas « *Trade Management* », « *Corporate Investment* », « *Professional Employment* » et « *Supervisory Intracompany Transferee* » qui concernent d'ailleurs peu d'états-uniens (respectivement 13%, 8%, 4% et 1,5%) puisque 75% d'entre eux ont un visa « *Designated Activities* ».

Tableau 5. Nombre d'États-Uniens entrés en Corée du Sud avec un visa lié à la catégorie « Professions d'encadrement et spéciales » en 2010.

2010 États-Uniens	Total	Hommes	Femmes
Professions d'encadrement et spéciales	400	295	105
Supervisory Intracompany Transferee	6	6	0
Corporate Investment	35	28	7
Trade Management	55	53	2
Professional Employment	19	19	0
Designated Activities	285	189	96

Source : Statistics Korea, International Migration Statistics

Si l'on compare les données coréennes qui précisent les types de visas dont disposaient les États-Uniens entrés en Corée du Sud en 2010 et regroupés dans les catégories « Professions d'encadrement ou spéciales » et « Culture, éducation et recherche », nous remarquons que les États-Uniens qui ont un visa réuni dans la deuxième catégorie sont beaucoup plus nombreux que ceux ayant un visa lié à la première. En effet, en 2010, 50% des États-Uniens entrés en Corée du Sud étaient titulaires de visas de la catégorie « Culture, éducation et recherche » (Tableau n° 4). De plus, le nombre d'États-Uniens entrés en Corée du Sud entre 2000 et 2010 et ayant des visas liés à cette catégorie est en constante augmentation (cf. Tableau n° XXXIV, annexe B). Au sein de cette catégorie, ce sont les titulaires du visa « *Foreign Language Instructor* » qui sont très largement majoritaires. En

effet (Tableau n° 6), en 2010, environ 97% des États-Uniens dont les visas sont classés dans la catégorie « Culture, éducation et recherche » sont des titulaires du visa « *Foreign language instructor* », destiné aux enseignants de langue (ici d'anglais) pour différents types de structures : établissements du primaire et du secondaire ou instituts privés. 1,8% des États-Uniens sont titulaires du visa « *Professorship* » destiné à la fois aux enseignants de langue en université et aux enseignants d'université dans d'autres disciplines.

Tableau 6. Nombre d'États-Uniens entrés en Corée du Sud avec un visa lié à la catégorie « Culture, éducation et recherche » en 2010.

2010 États-Uniens	Total	Hommes	Femmes
Culture, éducation et recherche	7356	3765	3591
Korean arts and culture	5	5	0
Journalism	2	2	0
Professorship	133	103	30
Foreign language instructor	7154	3606	3548
Research	17	14	3
Technology Transfer	4	4	0
Arts and Performance	41	31	10

Source : Statistics Korea, International Migration Statistics

Alors que les femmes sont beaucoup moins nombreuses que les hommes au sein de la catégorie « Professions d'encadrement et spéciales », elles sont beaucoup plus présentes au sein de la catégorie « Culture, éducation et recherche ». Toutefois, plus les emplois sont prestigieux symboliquement, moins elles sont représentées. En effet, en 2010, alors qu'elles composent près de la moitié (49,5%) des titulaires du visa « *Foreign language instructor* », elles ne représentent plus que 22% des titulaires du visa « *Professorship* ». De la même façon, les femmes états-uniennes ne représentent que 17% des titulaires du visa « *Research* », 24% des titulaires du visa « *Arts and Performance* » et 0% des titulaires des trois autres visas de la catégorie. Autrement dit, les États-Uniennes sont presque exclusivement (98,8%) titulaires du visa octroyé aux enseignants de langues et ont à 99,6% des visas liés aux métiers d'enseignements qu'ils soient consacrés à des élèves du primaire, secondaire ou du supérieur. Les hommes, quant à eux, sont également extrêmement présents dans les visas

d'enseignement, mais sont plus présents que les femmes parmi les titulaires de visas pour d'autres types d'emploi comme la recherche ou les métiers artistiques.

Encadré 4. La catégorie « Professions d'encadrement et spéciales » : une catégorie regroupant des cadres étrangers et qui a connu des évolutions.

Les évolutions de la composition professionnelle de cette catégorie entre 2000 et 2010 sont multiples. On observe tout d'abord une baisse, en 10 ans du nombre de personnes entrées en Corée du Sud avec un visa « *Supervisory Intracompany Transferee* » parmi les ressortissants de ces nationalités (cf. tableaux n° XXVI-XXXIII en annexe B). Ce visa correspond à ce que l'on nomme généralement un « détachement » de la part des entreprises c'est-à-dire aux personnes transférées depuis le siège de l'entreprise vers une filiale de celle-ci. Le recours à ce type de visa semble être en baisse au profit d'autres visas comme « *Trade management* » et « *Corporate Investment* ». Le visa « *Trade management* » est assez proche du visa « *Supervisory Intracompany Transferee* » puisqu'il est destiné aux personnes directement embauchées sur le territoire sud-coréen ou transférées par leur entreprise. Le visa de « *Corporate Investment* » quant à lui est destiné aux personnes qui signent leur contrat de travail en Corée. On observe également une part de plus en plus importante de Britanniques, Canadiens, États-Uniens et Français titulaires du visa « *Designated Activities* ». Celui-ci regroupe environ 80 emplois¹ qui vont du poste de manager au mécanicien aéronautique en passant par celui d'enseignant en école internationale. Ainsi, ce visa rassemble des emplois, secteurs d'activité, types et niveaux de diplômes très différents et il nous est impossible de savoir statistiquement lesquels occupent les ressortissants des nationalités sélectionnées. Toutefois, on remarque que c'est au sein de ce visa que l'on retrouve le plus de femmes britanniques, canadiennes, états-uniennes et françaises.

Parmi les États-Uniens de notre corpus, 44% (17 personnes) occupent un métier lié à l'enseignement et la recherche (Tableau n° 7). Ce taux est proche de celui issu des données d'immigration en 2010, où 50% des États-Uniens entrés sur le territoire sud-coréen avaient un visa lié à la catégorie « Culture, éducation et recherche » (Tableau n° 4). Au sein de ces États-Uniens de notre corpus appartenant à la catégorie « Culture, éducation et recherche », dix (soit 59%) d'entre eux sont des femmes. Parmi elles, 5 sont enseignantes d'anglais dans un établissement du primaire, secondaire ou en institut privé, 1 est enseignante dans un établissement international et 4 sont professeurs d'anglais en université. Parmi les 7 hommes états-uniens de notre corpus appartenant à cette catégorie, 3 sont enseignants d'anglais, 1 est

enseignant de droit dans un lycée, 1 est « maître assistant » dans une université et 2 sont enseignants d'anglais dans une université. Ainsi, les États-Uniennes de notre corpus occupent les postes les moins prestigieux de la catégorie « Culture, éducation et recherche » en comparaison des États-Uniens.

Parmi les États-Uniens du corpus, 21% (8 personnes) occupent des emplois appartenant aux professions d'encadrement et 23% sont sans emploi. Au sein de notre corpus, 8 États-Uniens occupent des emplois liés à des professions d'encadrement. Tous sont des hommes, dont la moitié sont consultants pour des multinationales, 2 sont des chefs de projet, 1 est directeur administratif et financier et 1 est manager, tandis que l'ensemble des États-Uniens de notre corpus qui n'ont pas d'emploi sont des femmes.

Tableau 7. Situation professionnelle des États-Uniens du corpus

Catégories	Type d'emploi	Total	Femmes	Hommes
Diplomatie (2)	Agent civil pour l'armée	1	0	1
	Conseiller stratégique militaire	1	0	1
Professions enseignement (17)	Enseignant d'anglais	8	5	3
	Enseignant de droit	1	0	1
	Maître assistant	1	0	1
	Enseignant lycée international	1	1	0
	Prof d'anglais université	6	4	2
Professions d'encadrement (8)	Consultant	4	0	4
	Directeur administratif et financier	1	0	1
	Chef de projet	2	0	2
	Manager	1	0	1
Sans emploi (9)		9	9	0
Autres (2)	Boulangier-pâtissier	1	0	1
	Étudiant	1	0	1
Total		38	19	19

La composition professionnelle des États-Uniens entrés en Corée du Sud entre 2000 et 2010 et de notre corpus correspond à peu de travaux qui se sont intéressés aux « migrants qualifiés », à l'exception de celui de Sylvain Beck (2015). En effet, les États-Uniens qui travaillent en Corée du Sud sont peu nombreux à occuper des postes clés dans des multinationales (Beaverstock 1994) ou à être des élites du champ économique, politique ou médiatique (Sklair 2001). Toutefois, et comme cela a pu être soulevé dans certains travaux (Wagner 1998, Arieli 2007), nous remarquons que les femmes états-uniennes en Corée du Sud, ont plus tendance à ne pas avoir d'emploi que les hommes (Yeoh et Khoo 1998, Walsh 2011), qu'elles sont beaucoup moins nombreuses à occuper des postes d'encadrement (Hardill 1998) et que, lorsqu'elles ont un emploi, elles occupent les postes les moins prestigieux.

Une migration de Britanniques enseignants d'anglais ou cadres d'entreprises

La part des Britanniques entrés sur le territoire sud-coréen entre 2006 et 2010 avec un visa lié à la catégorie « Culture, éducation et recherche » a augmenté tandis que la part des membres de la catégorie « Encadrement et professions spéciales » a baissé (Tableau n° 8). En 2010, ce sont 80% des Britanniques entrés en Corée du Sud qui disposent d'un visa lié à la catégorie « Culture, éducation et recherche ». Contrairement aux États-Uniens, les personnes entrées sur le territoire avec des visas autres que de travail (étudiants, familles dépendantes et résidents et rapprochement familial) représentent une part faible des Britanniques entrés en Corée du Sud.

Tableau 8. Répartition des Britanniques entrés en Corée du Sud entre 2006 et 2010 selon leurs catégories de visas

Année	2006	2007	2008	2009	2010
Total	100%	100%	100%	100%	100%
Diplomatie	0%	0%	0%	0%	0%
Culture, éducation et recherche	72%	79%	78%	82%	80%
Encadrement et prof spéciales	13%	11%	12%	8%	9%
Recherche d'un travail qualifié	0%	0%	0%	0%	0%

Mission de travail de court terme	3%	0%	1%	1%	1%
Étudiants	2%	2%	2%	2%	3%
Activités religieuses	1%	1%	0%	0%	0%
Professions non qualifiées	0%	0%	0%	0%	0%
Vacances-Travail	0%	0%	0%	0%	0%
Marié-e-s ou enfants de coréen-nes	1%	2%	2%	1%	2%
Familles dépendantes	6%	4%	5%	4%	4%
Résidents et rapprochement familial	1%	1%	1%	1%	1%
Autres	1%	0%	0%	0%	0%

Source : Statistics Korea, International Migration Statistics

En 2010 (Tableau n° 9), 10% des Britanniques appartenant à la catégorie « Professions d'encadrement et spéciales » sont des femmes et à l'exception d'une, toutes sont titulaires d'un visa « *Designated Activities* ». Environ la moitié des membres de la catégorie ont un visa « *Trade Management* », 35% ont un visa « *Designated Activities* », 10% un visa « *Corporate Investment* » et environ 5% ont un visa « *Professional Employment* ». Ainsi, de même que pour les États-Uniens, les femmes représentent une part faible des cadres d'entreprises britanniques qui travaillent en Corée du Sud.

Tableau 9. Nombre de Britanniques entrés en Corée du Sud avec un visa lié à la catégorie « Professions d'encadrement et spéciales » en 2010.

2010 Britanniques	Total	Hommes	Femmes
Professions d'encadrement et spéciales	128	114	14
Supervisory Intracompany Transferee	0	0	0
Corporate Investment	14	13	1
Trade Management	62	62	0
Professional Employment	6	6	0
Designated Activities	46	33	13

Source : Statistics Korea, International Migration Statistics

À partir du tableau n° 10, on remarque que les Britanniques entrés en 2010 en Corée du Sud avec un visa lié à la catégorie « Culture, éducation et recherche » sont dix fois plus

nombreux que ceux ayant des visas liés à la catégorie « Professions d'encadrement ou spéciales ». La quasi-totalité des Britanniques de cette catégorie (98,3%) a un visa « *Foreign language instructor* ». Parmi les détenteurs de ce visa, 62,8% sont des hommes. Ainsi, contrairement aux États-Uniens où la part d'hommes et de femmes est presque égale chez les enseignants d'anglais, on remarque une part plus élevée d'hommes britanniques que de femmes chez les titulaires de ce visa. Tout comme chez les États-Uniens, on remarque une présence de femmes de moins en moins importante plus les visas concernent des emplois prestigieux. En effet, les titulaires britanniques du visa « *Professorship* » sont à 91% des hommes. Toutes les femmes britanniques de la catégorie, à l'exception d'une, sont titulaire d'un visa d'enseignant d'anglais. Les détenteurs de visas destinés aux journalistes, chercheurs et professions artistiques sont uniquement des hommes.

Tableau 10. Nombre de Britanniques entrés en Corée du Sud avec un visa lié à la catégorie « Culture, éducation et recherche » en 2010

2010 Britanniques	Total	Hommes	Femmes
Culture, éducation et recherche	1141	723	418
Korean arts and culture	1	1	0
Journalism	2	2	0
Professorship	12	11	1
Foreign language instructor	1122	705	417
Research	1	1	0
Technology Transfer	1	1	0
Arts and Performance	2	2	0

Source : Statistics Korea, International Migration Statistics

Nous avons rencontré et interrogé peu de Britanniques en comparaison de ressortissants canadiens, états-uniens et français. Ainsi, notre corpus de Britannique est assez peu représentatif, en termes de professions occupées, des données quantitatives que nous venons d'exposer. En effet, un peu moins de la moitié des Britanniques de notre corpus occupent des emplois liés aux professions d'encadrement (Tableau n° 11), alors qu'une seule Britannique interrogée a un emploi lié à la catégorie « Culture, éducation et recherche » et celle-ci est enseignante d'anglais dans une université. De plus, 2 personnes sont sans emploi et 1 personne est classée dans la catégorie « autres ». Toutefois, notre corpus est représentatif

en ce qui concerne la répartition des hommes et femmes selon leurs emplois. Tous les cadres d'entreprises britanniques au sein de notre corpus sont des hommes, tandis que les 2 personnes sans emplois sont des femmes.

Tableau 11. Situation professionnelle des Britanniques du corpus

Catégories	Type d'emploi	Total	Femmes	Hommes
Professions enseignement (1)	Prof d'anglais université	1	1	0
Professions d'encadrement (3)	Chef de filiale	1	0	1
	Chef de projet	1	0	1
	Manager	1	0	1
Sans emploi (2)		2	2	0
Autres (1)	Hypnothérapeute	1	1	0
Total		7	4	3

Comme pour les États-Unis, les caractéristiques professionnelles des Britanniques en Corée du Sud font d'eux des migrants dont les recherches ont peu fait état (Walsh 2006). Bien que la part de Britanniques appartenant à la catégorie « professions d'encadrement et spéciales » soit plus importante qu'au sein des États-Unis, la migration britannique en Corée du Sud est avant tout une migration d'enseignants d'anglais. Toutefois, à la différence des États-Unis et des Canadiens, comme nous allons le voir, la part de femmes parmi les enseignants d'anglais britanniques est assez faible.

Une migration canadienne d'enseignants d'anglais où les femmes sont majoritaires

Tout comme les Britanniques, la part des Canadiens (Tableau n° 12) entrés en Corée du Sud et appartenant à la catégorie « Culture, éducation et recherche » est très importante bien qu'en baisse à partir de 2007, notamment suite à la montée de la part des Canadiens appartenant à la catégorie « Résidents et rapprochement familial », passée de 11% à 27% entre 2006 et 2010. Quant à la catégorie « Encadrement et professions spéciales », elle représente une part assez faible des Canadiens entrés en Corée du Sud.

Tableau 12. Répartition des Canadiens entrés en Corée du Sud entre 2006 et 2010 selon leurs catégories de visas.

Année	2006	2007	2008	2009	2010
Total	100%	100%	100%	100%	100%
Diplomatie	0%	0%	0%	0%	0%
Culture, éducation et recherche	81%	80%	76%	70%	64%
Encadrement et prof spéciales	2%	2%	2%	5%	3%
Recherche d'un travail qualifié	0%	0%	0%	0%	0%
Mission de travail de court terme	1%	1%	0%	0%	0%
Étudiants	1%	1%	1%	1%	3%
Activités religieuses	0%	0%	0%	0%	0%
Professions non qualifiées	0%	0%	0%	0%	0%
Vacances-Travail	1%	0%	1%	0%	0%
Marié-e-s ou enfants de coréen-nes	1%	1%	1%	1%	1%
Familles dépendantes	1%	1%	2%	4%	2%
Résidents et rapprochement familial	11%	13%	17%	18%	27%
Autres	1%	0%	0%	0%	0%

Source : Statistics Korea, International Migration Statistics

Contrairement aux Britanniques et États-Uniens, les Canadiens titulaires de visas classés dans la catégorie « Culture, éducation et recherche » sont majoritairement des femmes (Tableau n° 13). En effet, celles-ci représentent 52,5% des membres de la catégorie en 2010. Cependant, et comme pour les Britanniques et États-Uniennes, les Canadiennes sont sous-représentées dans les visas destinés aux chercheurs, enseignants d'université ou aux professions artistiques. 99,5% des Canadiennes ont un visa d'enseignant de langue et elles représentent 53% des titulaires de ce visa en 2010.

Tableau 13. Nombre de Canadiens entrés en Corée du Sud avec un visa lié à la catégorie « Culture, éducation et recherche » en 2010.

2010 Canadiens	Total	Hommes	Femmes
Culture, éducation et recherche	2250	1068	1182
Korean arts and culture	0	0	0
Journalism	0	0	0
Professorship	19	16	3
Foreign language instructor	2215	1038	1177
Research	5	4	1
Technology Transfer	1	1	0
Arts and Performance	10	9	1

Source : Statistics Korea, International Migration Statistics

En 2010, 21% des Canadiens appartenant à la catégorie « Professions d'encadrement et spéciales » sont des femmes (Tableau n° 14). De même que pour les Britanniques et États-Uniennes, presque toutes ont un visa « *Designated Activities* ». Ce visa est d'ailleurs celui dont disposent la plupart (70%) des Canadiens de la catégorie. Les autres Canadiens de la catégorie disposent des visas « *Trade Management* » pour 15% d'entre eux et « *Professional Employment* » pour 11%. Les titulaires canadiens de ces deux derniers visas sont tous des hommes.

Tableau 14. Nombre de Canadiens entrés en Corée du Sud avec un visa lié à la catégorie « Professions d'encadrement et spéciales » en 2010.

2010 Canadiens	Total	Hommes	Femmes
Professions d'encadrement et spéciales	123	96	27
Supervisory Intracompany Transferee	0	0	0
Corporate Investment	3	2	1
Trade Management	19	19	0
Professional Employment	14	14	0
Designated Activities	87	61	26

Source : Statistics Korea, International Migration Statistics

La présence importante de Canadiens ayant des visas liés à la catégorie « Culture, éducation et recherche » se retrouve dans la composition de notre corpus, puisque 50% des Canadiens appartenant à celui-ci sont enseignants d'anglais ou professeur d'anglais en université (Tableau n° 15). Sur 7 femmes canadiennes de notre corpus, 4 sont enseignantes dont 2 enseignantes dans le primaire, secondaire ou en institut privé et 2 en université. Un seul homme canadien de notre corpus est enseignant d'anglais et il travaille pour une université.

La part des Canadiens ayant des emplois liés aux professions d'encadrement et spéciales est plus faible (20%) que ceux ayant des métiers d'enseignement, mais reste plus élevée que la part représentée par la catégorie « Encadrement et professions spéciales » produite à partir des données coréennes. Seulement 2 Canadiens de notre corpus occupent des emplois liés aux professions d'encadrement, dont une femme consultante et un homme chef de projet.

Tableau 15. Situation professionnelle des Canadiens du corpus

Catégories	Type d'emploi	Total	Femmes	Hommes
Diplomatie (1)	Agent commercial	1	0	1
Professions enseignement (5)	Enseignant d'anglais	2	2	0
	Prof d'anglais université	3	2	1
Professions d'encadrement (2)	Chef de projet	1	0	1
	Consultant	1	1	0
Sans emploi		2	2	0
Total		10	7	3

Ainsi, comme les États-Uniens et Britanniques entrés en Corée du Sud entre 2006 et 2010, les Canadiens occupent principalement des métiers liés à la catégorie « Culture, éducation et recherche ». Les Canadiens occupant des postes de cadres sont beaucoup moins nombreux en comparaison des enseignants de langue. On voit donc bien que les ressortissants auxquels on s'intéresse dans ce travail occupent des positions socio-économiques variées, qui correspondent plus à des migrants du « milieu » (Walsh 2006) plutôt qu'à une élite professionnelle (Beaverstock 2002).

Une migration française d'hommes cadres

Contrairement aux Britanniques, Canadiens et États-Uniens, la part des Français entrés en Corée du Sud entre 2006 et 2010 et appartenant à la catégorie « Culture, éducation et recherche » est assez faible (Tableau n° 16). En effet, ils ne représentent que 4 % d'entre eux, alors que la part de Français appartenant à la catégorie « Encadrement et professions spéciales » est de 17%. La part des Français appartenant à la catégorie « Familles dépendantes » est également plus importante que parmi les autres nationalités. En effet, en 2010, 10% des Français entrés en Corée du Sud avaient ce type de visa alors que ce n'est le cas que de 4% des Britanniques, 2% des Canadiens et 2% des États-Uniens. Toutefois, la part de chacune de ces catégories a baissé entre 2006 et 2010 notamment parce que la part d'étudiants augmente (Tableau n° 16).

Tableau 16. Répartition des Français entrés en Corée du Sud entre 2006 et 2010 selon leurs catégories de visas.

Année	2006	2007	2008	2009	2010
Total	100%	100%	100%	100%	100%
Diplomatie	7%	4%	3%	2%	4%
Culture, éducation et recherche	7%	8%	6%	4%	4%
Encadrement et prof spéciales	23%	26%	26%	22%	17%
Recherche d'un travail qualifié	0%	0%	0%	0%	0%
Mission de travail de court terme	13%	4%	2%	2%	1%
Étudiants	24%	29%	39%	44%	50%
Activités religieuses	2%	1%	1%	1%	1%
Professions non qualifiées	1%	0%	0%	0%	0%
Vacances-Travail	0%	0%	0%	6%	8%
Marié-e-s ou enfants de coréen-nes	1%	3%	3%	2%	2%
Familles dépendantes	18%	23%	19%	13%	10%
Résidents et rapprochement familial	4%	3%	2%	4%	3%
Autres	1%	0%	0%	0%	0%

Source : Statistics Korea, International Migration Statistics

En 2010, les Français sont beaucoup moins nombreux que les Britanniques, Canadiens et États-Uniens dans la catégorie « Culture, éducation et recherche » (Tableau n° 17). En outre, alors que les titulaires du visa « *Foreign language instructor* » représentent plus de 90% des membres britanniques, canadiens et états-uniens de la catégorie, ils ne représentent que 30% des Français de cette catégorie. Parmi ces derniers, 30% ont un visa « *Research* » (ce ne sont que des hommes) et 27% ont un visa d'enseignant d'université. Les femmes françaises sont également beaucoup moins nombreuses que les hommes au sein de cette catégorie, puisqu'elles ne représentent que 18% de ses membres, alors que les femmes anglo-saxonnes sont presque aussi nombreuses, voire plus dans le cas des Canadiennes à être titulaires d'un visa lié à la catégorie « Culture, éducation et recherche ».

Tableau 17. Nombre de Français entrés en Corée du Sud avec un visa lié à la catégorie « Culture, éducation et recherche » en 2010.

2010 Français	Total	Hommes	Femmes
Culture, éducation et recherche	33	27	6
Korean arts and culture	2	1	1
Journalism	1	1	0
Professorship	9	7	2
Foreign language instructor	10	7	3
Research	10	10	0
Technology Transfer	1	1	0
Arts and Performance	0	0	0

Source : Statistics Korea, International Migration Statistics

Comme pour les États-Uniens, Britanniques et Canadiens, les Français appartenant à la catégorie « Professions d'encadrement et spéciales » sont majoritairement des hommes (Tableau n° 18). En effet, en 2010, seulement 12% des Français de la catégorie « Professions d'encadrement ou spéciales » sont des femmes. La moitié d'entre elles dispose d'un visa « *Designated Activities* » et les autres se répartissent de façon presque égale dans les visas « *Corporate Investment* » et « *Trade Management* ». Quasiment l'ensemble des Français de cette catégorie sont répartis sur ces trois visas.

Tableau 18. Nombre de Français entrés en Corée du Sud avec un visa lié à la catégorie « Professions d'encadrement et spéciales » en 2010.

2010 Français	Total	Hommes	Femmes
Professions d'encadrement et spéciales	148	130	18
Supervisory Intracompany Transferee	2	2	0
Corporate Investment	48	44	4
Trade Management	48	43	5
Professional Employment	1	1	0
Designated Activities	49	40	9

Source : Statistics Korea, International Migration Statistics

Les Français de notre corpus (Tableau n° 19) occupent principalement des emplois liés aux professions d'encadrement (40%). Ce sont tous des hommes à l'exception d'une femme. Parmi eux, 40% sont directeurs de filiales, 18% sont des chefs de projet, 13% des consultants et les autres se répartissent dans des professions telles que directeur administratif et financier, manager, chargé de mission, etc. Parmi les Français de notre corpus, 13% occupent des emplois liés aux professions de l'enseignement, la culture et la recherche. 71% sont des femmes, dont une journaliste, une traductrice, deux artistes-peintres et deux enseignantes dans un lycée international. Un homme est journaliste et un autre homme est enseignant dans un établissement international. Enfin, au sein de notre corpus, 40% des Français n'ont pas d'emploi et ce sont toutes des femmes à l'exception d'un homme.

Tableau 19. Situation professionnelle des Français du corpus

Catégories	Type d'emploi	Total	Femmes	Hommes
Diplomatie (3)	Attaché de coopération	1	0	1
	Conseiller économique	1	0	1
	Gendarme	1	0	1
Professions enseignement (7)	Journaliste	2	1	1
	Artiste peintre	2	2	0
	Enseignant lycée international	2	1	1
	Traductrice	1	1	0

Professions d'encadrement (22)	Chargé de mission	1	0	1
	Chef de filiale	9	0	9
	Consultant	3	0	3
	Chef de projet	4	0	4
	Designer	1	0	1
	Directeur financier et administratif	1	0	1
	Manager	2	0	2
	Entrepreneur	1	1	0
Sans emploi (22)		22	21	1
Autres (1)	Infirmière scolaire	1	1	0
Total		55	28	27

Contrairement aux Britanniques, Canadiens et États-Uniens entrés et travaillent en Corée du Sud ou que nous avons interrogés, les Français correspondent plus aux « migrants qualifiés » dont traite la littérature académique (Colombi 2016, Leonard 2010). En effet, ces Français occupent principalement des postes d'encadrements. Par ailleurs, tout comme dans de nombreuses recherches sur cette migration, ces cadres sont majoritairement des hommes plutôt que des femmes (Hardill 1998).

Une migration de travail qualifié où les femmes occupent la seconde place

Les données issues du Ministère de la Justice sud-coréenne et présentant les visas avec lesquels sont entrés les ressortissants britanniques, canadiens, états-uniens et français entre 2006 et 2010 nous permettent de relever plusieurs points concernant cette migration. Tout d'abord, ces migrants se sont principalement rendus en Corée du Sud sous des visas de travail avec cependant quelques différences selon leurs nationalités. En effet, en 2010, 90% des Britanniques sont entrés en Corée du Sud avec des visas de travail alors que c'est le cas de 67% des Canadiens, 64 % des États-Uniens et 34% des Français. La part assez faible des Français qui sont entrés en Corée du Sud avec un visa de travail s'explique par la proportion importante d'étudiants, mais aussi de la catégorie « Familles dépendantes » qui regroupe les

enfants et époux/épouses des titulaires de visas de travail appartenant, notamment, aux catégories « Culture, éducation et recherche » et « Encadrement et professions spéciales ». Les Britanniques qui sont entrés sur le territoire sud-coréen sans visa de travail se répartissent de façon égale dans les catégories « Étudiants », « Famille dépendante », etc. On remarque également une différence entre Britanniques et Français en comparaison des États-Uniens et Canadiens à pour la catégorie « Résidents et rapprochement familial ». En effet, la part des personnes disposant de visas liés à cette catégorie est beaucoup plus importante chez les ressortissants d'Amérique du Nord (environ 28%) que les Européens (environ 2%). Cette catégorie correspond globalement aux personnes étrangères, mais dont au moins l'un des parents est de nationalité coréenne. Ainsi, le nombre plus important de ressortissants nord-américains appartenant à cette catégorie peut être lié à l'émigration coréenne qui a été beaucoup plus importante aux États-Unis et Canada qu'en Grande-Bretagne et en France. En 2011, lors du recensement états-unien ⁴⁶, 1 734 354 personnes se sont déclarées « ethniquement »⁴⁷ coréennes. Cette même année au Canada⁴⁸, 137 925 personnes déclarent avoir comme langue maternelle le coréen et 204 905 personnes déclarent que le coréen est la langue la plus souvent parlée à leur domicile. De telles données ne sont pas disponibles en France ou au Royaume-Uni et sont difficilement comparables. Toutefois, à partir des données rassemblées sur le site de l'OCDE, on apprend qu'en 2011, 27 000 personnes nées en Corée du Sud ⁴⁹ résidaient au Royaume-Uni, 19 975 en France, 112 400 au Canada et 1 095 084 aux États-Unis.

Le second point que l'on relève concernant ces migrants privilégiés, c'est qu'aucun d'eux n'occupe d'emplois non qualifiés. Bien qu'ils aient largement, en Corée du Sud, des

⁴⁶https://factfinder.census.gov/faces/tables/services/jsf/pages/productview.xhtml?pid=ACS_15_1YR_B02018&prodType=table, consulté le 07/02/2017

⁴⁷Nous mobilisons ici le terme d'« ethniquement » coréenne comme traduction de la « race » déclarée par les habitants des États-Unis lors du recensement. En effet, les habitants de ce pays, lors du recensement doivent indiquer la « race » à laquelle ils s'estiment appartenir et ont, entre autre, le choix entre la « race blanche » (white), Noire ou Afro-Américaine (*Black or African-American*). Les Asiatiques ont le choix entre différentes cases comme *Chinese, Filipino, Japanese, Vietnamese* et *Korean*. Ainsi, les personnes que nous avons présentées comme se déclarant « ethniquement » coréennes, sont celles ayant coché la case *Korean*.

⁴⁸<http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2011/dp-pd/prof/details/page.cfm?Lang=F&Geo1=PR&Code1=01&Geo2=PR&Code2=01&Data=Count&SearchText=Canada&SearchType=Begin&SearchPR=01&B1=All&Custom=&TABID=1>, consulté le 07/02/2017

⁴⁹Peuvent être comptabilisées dans la catégorie « personnes nées en Corée » celles n'ayant aucuns liens familiaux avec la Corée. Cette catégorie permet en effet de comptabiliser des personnes étant nées en Corée et ayant été par la suite adoptées et les immigrés coréens dans ces quatre pays. Par ailleurs, certaines données concernant les « Effectifs de personnes étrangères par nationalité » n'étaient pas disponibles. C'est pourquoi nous avons sélectionnées les données issues de cette catégorie. http://stats.oecd.org/BrandedView.aspx?oecd_bv_id=mig-data-fr&doi=data-00342-fr, consulté le 07/02/2017

emplois qualifiés, on remarque des différences parmi les migrants privilégiés selon leurs nationalités. On constate en effet une part plus importante chez les Français de personnes qui appartiennent à la catégorie « Encadrement et professions spéciales » alors que les Britanniques, États-Uniens et Canadiens relèvent dans leur large majorité de la catégorie « Culture, éducation et recherche ». Cette plus forte proportion de Français dans les métiers de l'encadrement plutôt que dans les métiers de l'enseignement comme les Britanniques, Canadiens et États-Uniens se retrouve également dans les données produites via notre corpus d'entretien.

Le troisième point concerne la répartition inégale des hommes et femmes migrants privilégiés selon les emplois qu'ils occupent et les catégories de visas. On observe en effet que la part des femmes est assez faible au sein de la catégorie « professions d'encadrement et spéciales » et particulièrement parmi les titulaires des visas liés à des postes d'encadrement (« *Supervisory Intracompany Transferee* », « *Trade management* » et « *Corporate Investment* ») étant entrés sur le territoire sud-coréen entre 2006 et 2010. Les femmes britanniques, canadiennes, états-uniennes et françaises appartenant à cette catégorie se concentrent en effet au sein du visa « *Designated Activities* ». Les femmes sont toutefois beaucoup plus présentes au sein de la catégorie « Culture, éducation et recherche ». Cependant, ces femmes occupent fréquemment les postes les moins prestigieux de cette catégorie. En effet, alors que les femmes sont nombreuses parmi les détenteurs du visa « *Language instructor* », les titulaires des visas liés à l'enseignement en université (« *Professorship* »), à la recherche (« *Research* » ou « *Technology Transfer* ») ou au journalisme (« *Journalism* ») sont presque exclusivement des hommes.

Ces différents éléments de la composition professionnelle des migrants privilégiés en Corée du Sud selon leur nationalité et leurs sexes soulèvent plusieurs questionnements. L'anglais étant une langue dont la maîtrise est socialement classante en Corée du Sud (Jeon 2012) et ayant plus de valeur que le français à l'échelle internationale (Wagner 1998), on peut expliquer le nombre beaucoup plus important de Britanniques et de Nord-américains titulaires de visas d'enseignants de langue par rapport aux Français, par la forte demande d'enseignants d'anglais au sein des écoles primaires, secondaires et instituts privés en Corée du Sud. On ne sait toutefois pas comment expliquer le nombre plus important d'États-Uniens enseignants d'anglais que de Canadiens ou Britanniques.

Bien que parmi certains visas de travail en Corée du Sud, le nombre de femmes qui en sont titulaires augmente, comment peut-on expliquer, qu'elles soient nombreuses à ne pas avoir d'emplois, qu'elles soient quasiment absentes de la catégorie « Professions d'encadrement et spéciales » et qu'elles occupent les emplois les moins prestigieux de la catégorie « Culture, éducation et recherche » alors qu'elles sont de plus en plus nombreuses dans cette catégorie ? Si les travaux portant sur les migrations des cadres ont montré que les femmes cadres auront moins tendance à être mutées à l'étranger que les hommes cadres (Hardill 1998), ceux-ci ne peuvent nous éclairer sur l'inégale présence des hommes et des femmes que pour la catégorie « Professions d'encadrement et spéciales ». Ainsi, comment pourrait-on expliquer la faible présence des femmes parmi les titulaires de visas d'enseignants en université, de la recherche ou du journalisme ? Il nous semble que les diplômes sont une piste à prendre en compte. En effet, ces emplois nécessitent des qualifications particulières qui peuvent être inégalement réparties au sein des membres de notre corpus selon leurs sexes.

2.2 Des migrants privilégiés très diplômés ?

À partir du tableau n° 20 regroupant les personnes interrogées et leurs conjoints selon leurs nationalités, on remarque que celles-ci sont fréquemment diplômées du supérieur. En effet, seules 9 personnes sur un ensemble de 129⁵⁰ ont un niveau de diplôme du secondaire et n'ont pas de diplôme du supérieur. Ce sont principalement les individus de nationalité coréenne qui ne sont pas diplômés du supérieur (4 personnes sur 13). En ce qui concerne les personnes diplômées du supérieur, on observe des différences des niveaux de diplômes détenus selon les nationalités. On remarque en effet que la part des Français à avoir un diplôme de 1^{er} cycle universitaire est moins importante que parmi les autres nationalités, mais que la part des titulaires de diplôme de 2^e cycle universitaire est plus importante chez les Français que chez les Britanniques, Canadiens et États-Uniens. Autrement dit, les Français sont plus fortement diplômés que les autres ressortissants de notre corpus.

Cette première observation amène plusieurs questionnements. Cette plus forte part de diplômés du 2^e cycle universitaire est-elle structurelle ? Autrement dit, est-ce que les Français

⁵⁰ Nous avons les informations sur les niveaux de diplômes des personnes interrogées et leurs conjoints pour tous les membres de notre corpus à l'exception d'une seule. Ainsi, bien que notre corpus comprenne 70 personnes interrogées plus 60 conjoints, nous n'avons pas les informations des niveaux de diplôme de ces 130 personnes.

de notre corpus sont plus fortement diplômés que les autres parce que l'ensemble des Français est plus diplômé que l'ensemble des ressortissants britanniques et nord-américains ? Ou, est-ce que les Français du corpus sont plus diplômés que les autres ressortissants parce que la migration vers la Corée du Sud induit une sélection plus importante pour les Français que d'autres nationalités ? On constate également à partir du tableau n° 20 que les femmes de notre corpus sont fortement diplômées. Ainsi, quels liens peut-on faire entre leurs diplômes et leurs situations d'emplois ? Leur niveau de diplôme joue-t-il un rôle sur la forte inactivité professionnelle des femmes de notre corpus ?

Tableau 20. Niveau de diplôme des membres du corpus selon leur nationalité

	Britanniques (7)		Canadiens (10)		États-Uniens (38)		Français (55)		Autres ⁵¹ (20)	
	H (3)	F (4)	H (3)	F (7)	H (19)	F (19)	H (27)	F (28)	H (17)	F (3)
Bac	0	1	0	0	1	0	1	1	5	0
Bac+2	0	0	0	0	1	0	1	3	1	0
1 ^{er} cycle universitaire	0	1	2	3	4	10	0	4	3	2
2 ^e cycle universitaire	2	2	1	4	10	9	23	20	4	0
Doctorat	1	0	0	0	3	0	2	0	0	0
Pas d'information	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1

La première question invite à contextualiser les niveaux de diplômes des membres de notre corpus dans leurs pays respectifs. Les personnes interrogées et leurs conjoint-e-s sont-ils plus fortement diplômés que leurs compatriotes ? Les différences que l'on observe entre les nationalités, à partir de notre corpus, sont-elles représentatives des différences nationales plus globales ? Afin d'y répondre, nous allons mobiliser des données produites par les différents instituts statistiques de chaque pays et disponibles via l'OCDE. Nous avons fait le choix de mobiliser les données regroupées par l'OCDE pour trois raisons. D'une part, en comparant les

⁵¹ Sont inclus dans la catégorie « Autres », les ressortissants d'autres nationalités que les Britanniques, Canadiens, États-Uniens et Français ainsi que les Coréens. Des tableaux spécifiques pour les coréens et autres ressortissants sont présentés par la suite.

données sur les diplômés britanniques et français du supérieur disponibles sur le site d'Eurostat et de l'OCDE, nous avons remarqué que celles-ci sont identiques et donc qu'il est possible de comparer les données obtenues. D'autre part, les données recueillies via le site de l'OCDE permettent d'obtenir des informations concernant des pays qui ne sont pas présents sur le site d'Eurostat (le Canada et les États-Unis notamment). Enfin, les données obtenues sur le site de l'OCDE sont plus précises que celles disponibles sur le site d'Eurostat puisqu'elles ne regroupent pas tous les niveaux du supérieur, mais différents niveaux, ce qui permet une analyse plus fine des données.

À partir de ces données de l'OCDE (cf. Série de tableaux XLIV-XLVII annexe B), nous allons nous concentrer sur les diplômés du supérieur ayant entre 25 et 64 ans en 2014. Premièrement, parce que la quasi-totalité des personnes interrogées et leurs conjoints appartiennent à cette classe d'âge. Deuxièmement, parce que suite à une révision en 2011 de la classification des niveaux d'éducation produite par l'UNESCO⁵², les différents services statistiques nationaux n'ont pu réviser leurs propres classifications qu'à partir des années 2013 et 2014 et que les données de l'année 2014 sont les plus complètes. Enfin, nous avons réalisé notre terrain de recherche en 2013 ainsi qu'en 2014. Les données de 2014 disponibles sur le site de l'OCDE nous paraissent donc les plus appropriées pour répondre à notre première question.

Des Britanniques fortement diplômés

Les Britanniques interrogés et les conjoints britanniques des personnes interviewées ont entre 32 et 54 ans. Ils appartiennent donc à deux classes d'âges différentes selon les données de l'OCDE que nous exploitons: la classe d'âge 25-34 ans (à laquelle 3 de nos enquêtés britanniques appartiennent) et la classe d'âge 45-54 ans (à laquelle appartiennent

⁵² La Classification Internationale Type de l'Éducation (CITE) a été créée pour définir un cadre qui permet de « lisser » les données des programmes et certifications éducatifs des différents pays, afin de pouvoir comparer les différentes données statistiques nationales à l'échelle internationale. Cette classification a été développée par l'UNESCO dans les années 1970, puis révisée en 1997 et sa dernière révision date de 2011. Cette nouvelle révision couvre 8 niveaux différents, de l'éducation de la petite enfance aux certifications de l'enseignement supérieur. Dans notre thèse, nous n'exploiterons que les données liées aux niveaux 5 à 8 qui couvrent l'enseignement supérieur. Le niveau 5 de la CITE 2011 concerne les « cycles courts de l'enseignement supérieur », le niveau 6 : le « niveau licence ou équivalent » ; le niveau 7 : le « niveau Master ou équivalent » et le niveau 8 : le « niveau doctorat ou équivalent ». Pour plus de clarté, ces niveaux seront nommés de la façon suivante : cycle court, 1^{er} cycle universitaire, 2^{ème} cycle universitaire et doctorat. <http://ec.europa.eu/eurostat/documents/3859598/7130328/OCDE-ISCED-2011-FR.PDF/74a4cfbf-6cf3-4e57-bdc5-33552a93cef2> Consulté le 23/11/2016

trois enquêtés). Nous n'avons pas d'information concernant l'âge d'un conjoint britannique d'une personne interviewée. Les trois Britanniques de notre corpus appartenant à la classe d'âge 25-34 ans ont tous un diplôme universitaire alors que le taux national des Britanniques ayant entre 25 et 34 ans et ayant un diplôme universitaire est de 49%. Une femme de 32 ans a un diplôme de 1^{er} cycle universitaire (c'est le cas de 32% des femmes britanniques appartenant à cette classe d'âge). Une femme de 33 ans a un niveau de diplôme de 2^{ème} cycle universitaire (c'est le cas de 10% des femmes britanniques ayant entre 25 et 34 ans) et un homme de 32 ans est titulaire d'un diplôme de 2^{ème} cycle universitaire (c'est le cas de 10% des hommes britanniques de la classe d'âge 25-34 ans). Parmi les trois Britanniques de notre corpus ayant entre 45 et 54 ans, un homme de 54 ans a un diplôme de doctorat (cela concerne 2% des hommes britanniques de la classe d'âge 45-54 ans), une femme de 49 ans n'a pas de diplôme universitaire (c'est le cas de 66% des femmes britanniques ayant entre 45 et 54 ans) et une femme de 53 ans a un diplôme de 2^{ème} cycle universitaire et c'est le cas de 7% des femmes britanniques de cette classe d'âge.

Tableau 21. Niveau de diplôme des Britanniques du corpus

Diplôme des Britanniques (interrogés et conjoints des personnes interrogées)	Britanniques (7)	
	Hommes (3)	Femmes (4)
Bac	0	1
1 ^{er} cycle universitaire	0	1
2 ^e cycle universitaire	2	2
Doctorat	1	0

Les Britanniques de notre corpus sont peu nombreux, mais la comparaison de leurs niveaux de diplômes du supérieur par rapport aux données nationales nous permet de remarquer qu'ils sont plus diplômés que l'ensemble de leurs compatriotes. Les hommes britanniques de notre corpus occupent tous des postes de cadres (Tableau n° 11). On peut donc faire un lien entre leur forte dotation en ressources scolaires et les types d'emplois qu'ils occupent. Quant aux femmes britanniques de notre corpus, celles-ci sont moins diplômées et occupent des emplois moins prestigieux que les hommes (Tableau n° 11). En effet, une femme est enseignante d'anglais en université, une femme est hypnothérapeute et 2 femmes sont sans emplois. Les 2 femmes britanniques de notre corpus ayant un emploi sont toutes les

deux titulaires d'un diplôme de 2^e cycle universitaire, tandis que les 2 qui sont sans emploi ont pour l'une un diplôme de 1^{er} cycle universitaire et un diplôme de niveau bac pour la seconde. Ainsi, un lien peut-être fait entre situation d'emplois des femmes britanniques en Corée du Sud et niveau de diplôme.

Des Canadiens et Canadiennes très diplômés ; à niveau de diplôme égal des femmes sans emploi

Les Canadiens interrogés et les conjoints canadiens des personnes interviewées ont entre 29 et 41 ans. Ils appartiennent à deux classes d'âges, celles des 25-34 ans et des 35-44 ans. Tous sont diplômés du supérieur alors que c'est le cas de 58% des 25-34 ans canadiens et de 61% des 35-44 ans. Au sein de notre corpus, 2 hommes ayant 29 et 30 ans sont titulaires d'un diplôme de 1^{er} cycle universitaire (c'est le cas de 20% des Canadiens ayant entre 25 et 34 ans), 3 femmes de 29, 32 et 34 ans ont également un diplôme de 1^{er} cycle universitaire (c'est le cas de 28% des Canadiennes appartenant à la même classe d'âge) et 2 femmes de 32 et 34 ans sont titulaires d'un diplôme de 2^e cycle universitaire (cela concerne 10% des Canadiennes de cette classe d'âge). Parmi notre corpus, 2 femmes (de 37 et 41 ans et un homme de 41 ans appartiennent à la seconde classe d'âge. Tous ont un diplôme de 2^{ème} cycle universitaire, c'est le cas de 12% des Canadiennes ayant entre 35 et 44 ans et de 10% des Canadiens de cette classe d'âge.

Tableau 22. Niveau de diplôme des Canadiens du corpus

Diplôme des Canadiens (interrogés et conjoints des personnes interrogées)	Canadiens (10)	
	Hommes (3)	Femmes (7)
1 ^{er} cycle universitaire	2	3
2 ^e cycle universitaire	1	4

Parmi les 5 Canadiens de notre corpus qui ont un diplôme de 1^{er} cycle universitaire, 2 femmes sont sans emploi, une femme est enseignante d'anglais et 2 hommes sont cadres. Sur les 5 Canadiens qui ont diplôme de 2^e cycle universitaire, 2 femmes sont professeurs d'anglais en université, ainsi qu'un homme, une femme est enseignante d'anglais et une femme est consultante. Autrement dit, alors que le niveau de diplôme semble avoir une incidence sur la situation de travail des femmes canadiennes en Corée du Sud, ce n'est pas le cas des hommes.

En effet, moins les femmes canadiennes sont diplômées moins elles occuperont d'emploi alors qu'à niveau de diplôme égal les hommes canadiens ont tous un emploi.

Des États-Uniens très diplômés ; des diplômés qui ne protègent pas les femmes de l'inactivité professionnelle

Les États-Uniens interrogés et les conjoints états-uniens des personnes interviewées ont entre 23 et 68 ans. Les deux personnes les plus jeunes et âgées n'appartiennent pas aux classes d'âges pour lesquelles nous disposons de données sur les niveaux d'éducation. Les 36 personnes concernées appartiennent donc à quatre classes d'âges : celle des 25-34 ans (à laquelle 21 personnes de notre corpus d'États-Uniens appartiennent), la classe d'âge des 35-44 ans (à laquelle 5 personnes appartiennent), la classe d'âge des 45-54 ans (à laquelle 5 personnes appartiennent) et la classe d'âge des 55-64 ans à laquelle deux personnes appartiennent. Tous ont un diplôme universitaire, alors qu'en 2014, 44% des États-Uniens ayant entre 25 et 64 ans ne sont pas diplômés du supérieur.

Tableau 23. Niveau de diplôme des États-Uniens du corpus

Diplôme des États-Uniens (interrogés et conjoints des personnes interrogées)	États-Uniens (38)	
	Hommes (19)	Femmes (19)
Bac	1	0
Bac+2	1	0
1 ^{er} cycle universitaire	4	10
2 ^e cycle universitaire	10	9
Doctorat	3	0

On remarque deux différences concernant les niveaux de diplôme des États-Uniens de notre corpus ayant entre 25 et 64 ans par rapport aux données quantitatives dont on dispose. La première différence est la part beaucoup plus importante de diplômés au sein de cette partie de notre corpus en comparaison des données nationales. Alors que 46% des 25-64 ans états-uniens ont un diplôme universitaire, c'est le cas de 100% des membres de notre corpus

appartenant à cette classe d'âge. Parmi les personnes de notre corpus appartenant à cette classe d'âge, 5% ont un diplôme universitaire de cycle de court, alors que c'est le cas de 10% de leurs homologues ; 33% ont un diplôme de 1^{er} cycle universitaire alors que c'est le cas de 25% à l'échelle nationale ; 57% ont un diplôme de 2^e cycle universitaire contre 9% à l'échelle nationale et 5% ont un doctorat contre 1% des États-Uniens ayant entre 25 et 34 ans en 2014. Ainsi, la part des ressortissants états-uniens de notre corpus diplômés du supérieur et ayant entre 25 et 34 ans est deux fois plus importante que celle de leurs homologues à l'échelle nationale. Ils sont également, en proportion, beaucoup plus nombreux à être diplômés du 1^{er} et 2^e cycle universitaire.

Au sein de la classe d'âge des 35-44 ans, tous les membres de notre corpus ont un diplôme universitaire alors que c'est le cas de 47% des États-Uniens. Sur les 7 personnes de notre corpus concernées, 1 personne a un niveau de 1^{er} cycle universitaire, 4 personnes ont un niveau de 2^e cycle universitaire et 2 personnes ont un niveau doctorat. D'après les données nationales, 23% des États-Uniens ayant entre 35 et 44 ans ont un diplôme de 1^{er} cycle universitaire, 11% un diplôme de 2^e cycle universitaire et 2% un niveau doctorat. De nouveau, les membres de notre corpus sont beaucoup plus diplômés que leurs compatriotes états-uniens appartenant à la même classe d'âge. Ce constat est également valable pour la classe d'âge 45-54 ans à laquelle 6 États-Uniens de notre corpus appartiennent. Tous ont un diplôme universitaire (c'est le cas de 43% des États-Uniens), 3 ont un diplôme de 1^{er} cycle universitaire (c'est le cas de 21% des États-Uniens) et 3 ont un diplôme de 2^e cycle universitaire alors que c'est le cas de 10% des leurs homologues. Seuls 2 membres de notre corpus appartiennent à la classe d'âge des 55-64 ans, dont une est diplômée du 1^{er} cycle universitaire et une seconde du 2^e cycle. Autrement dit, les États-Uniens de notre corpus sont beaucoup plus diplômés que leurs compatriotes.

La seconde différence réside dans la répartition des diplômés selon leurs sexes. Les données de notre corpus ne correspondent pas aux données (ou plutôt pas entièrement) aux données nationales. Parmi les États-Uniennes du corpus, 50% ont un diplôme de 1^{er} cycle universitaire et 50% ont un diplôme de 2^e cycle universitaire. Ainsi, elles sont beaucoup plus diplômées que leurs compatriotes puisque 47% de celles-ci ont un diplôme universitaire dont 23% à avoir un diplôme de 1^{er} cycle universitaire et 11% à en avoir un de 2^e cycle. Plus les états-uniennes de notre corpus sont âgées moins leurs diplômes universitaires sont élevés, en effet, parmi les 9 diplômées du 2^e cycle universitaire, 7 ont entre 25 et 34 ans et 2 entre 35 et 44 ans. En comparaison, les 9 diplômées du 1^{er} cycle universitaire appartiennent à 3 classes

d'âges différentes. 5 d'entre elles ont entre 25 et 34 ans, 3 entre 45 et 54 ans et une entre 55 et 64 ans.

Lorsque l'on regarde les données quantitatives obtenues sur le site de l'OCDE, on remarque qu'en 2014 et pour la classe d'âge 25-64 ans, les femmes sont plus nombreuses que les hommes à avoir un diplôme universitaire (47% des femmes et 41% des hommes), mais également plus nombreuses à avoir un diplôme de 1^{er} cycle universitaire (23% pour les femmes contre 21% pour les hommes) bien que cette différence s'amenuise au sein des classes d'âges les plus âgées⁵³. Toutefois, plus le niveau de diplôme est élevé moins les femmes sont surreprésentées que ce soit à l'échelle états-unienne ou au sein de notre corpus. En effet, on remarque que la part des titulaires de diplôme de 2^e cycle universitaire est presque équivalente pour les hommes et les femmes alors que 0% de femmes de notre corpus n'est titulaire d'un diplôme de doctorat contre 17% des hommes états-uniens du corpus.

Bien que les États-Uniennes de notre corpus soient fortement diplômées, leurs niveaux de diplômes ne semblent pas les protéger d'une situation de non-activité professionnelle. En effet, sur les 9 États-Uniennes de notre corpus ayant un diplôme de 2^e cycle universitaire, 5 sont sans emploi et 4 sont professeurs d'anglais en université. Tandis que les 10 États-Uniens ayant ce niveau de diplôme ont tous un emploi (professions d'encadrement ou d'enseignement). Parmi les 10 États-Uniennes de notre corpus ayant un diplôme de 1^{er} cycle universitaire, 4 sont sans emploi, 5 sont enseignantes d'anglais et une est enseignante dans un établissement international. Les 4 États-Uniens ayant ce même niveau de diplômes ont tous un emploi à l'exception d'un qui est étudiant et les 2 États-Uniens ayant un niveau de diplôme inférieur (bac et équivalent bac+2), ont tous deux un emploi. Autrement dit, à niveau de diplôme égal voir supérieur les États-Uniennes de notre corpus ont plus de chance que les hommes de ne pas avoir d'emploi.

⁵³ A titre d'exemple, en 2014, 27% des femmes états-uniennes ayant entre 25 et 34 ans sont titulaires d'un diplôme de 1^{er} cycle universitaire alors que cette part concerne 23% des hommes états-uniens de cette même classe d'âge. La même année, parmi les 55-64 ans, 18% des femmes comme des hommes sont titulaires d'un tel niveau de diplôme.

Des Français et Françaises fortement diplômés ; des femmes majoritairement sans emploi

Les Français interrogés et les conjoints français des personnes interviewées ont entre 23 et 60 ans⁵⁴. Les 53 personnes concernées appartiennent donc à quatre classes d'âges : celle des 25-34 ans (à laquelle 16 personnes de notre corpus de Français appartiennent), la classe d'âge des 35-44 ans (à laquelle 14 personnes appartiennent), la classe d'âge des 45-54 ans (à laquelle 17 personnes appartiennent) et la classe d'âge des 55-64 ans à laquelle 5 personnes appartiennent. Une seule personne ne dispose pas d'un diplôme universitaire, alors qu'en 2014, 66% des Français ayant entre 25 et 64 ans sont dans ce cas.

Tableau 24. Niveau de diplôme des Français du corpus

Diplôme des Français (interrogés et conjoints des personnes interrogées)	Français (55)	
	Hommes (27)	Femmes (28)
Bac	1	1
Bac+2	1	3
1 ^{er} cycle universitaire	0	4
2 ^e cycle universitaire	23	20
Doctorat ⁵⁵	2	0

Parmi les Français du corpus ayant entre 25 et 64 ans en 2014, 8% ont un diplôme universitaire de cycle de court, alors que c'est le cas de 15% de leurs compatriotes ; 9% ont un diplôme de 1^{er} cycle universitaire tout comme à l'échelle nationale ; 77% ont un diplôme de 2^e cycle universitaire contre 9% à l'échelle nationale et 4% ont un doctorat contre 1% des Français. Ainsi, la part des ressortissants français diplômés du supérieur de notre corpus et ayant entre 25 et 34 ans est deux fois plus importante que celle de leurs homologues à

⁵⁴ Deux français (de 23 et 24 ans) de notre corpus n'appartiennent pas aux classes d'âges pour lesquelles nous disposons de données quantitatives sur les niveaux d'éducation.

⁵⁵ Selon la classification de la CITE 2011, les doctorats des métiers de la santé sont inclus dans le niveau 7, correspondant au niveau Master ou équivalent. Ainsi, l'une de nos enquêtée titulaire d'un doctorat de pharmacie a été classée dans la catégorie 2^{ème} cycle universitaire.

l'échelle nationale. Ils sont également, en proportion, beaucoup plus nombreux à être diplômés du 2^e cycle universitaire. Autrement dit, ces membres de notre échantillon sont largement plus diplômés que les français de la même classe d'âge.

En 2014, la part des femmes françaises diplômées du supérieur et ayant entre 25 et 64 ans était de 36% alors qu'elle était de 31% pour les hommes français du même âge. Ainsi, tout comme les femmes états-uniennes, la part des femmes françaises diplômées du supérieur est plus importante que celle des hommes. Toutefois, cette part plus importante de femmes baisse à partir du 2^e cycle universitaire. En effet, alors que 10% des hommes français ayant entre 25 et 64 ans avaient un diplôme de 2^e cycle universitaire en 2014, c'est le cas de 8% des femmes françaises. Ce constat d'une baisse de la représentation des femmes plus le niveau de diplôme est important est également valable pour les Français de notre corpus. Alors que 84% des hommes français du corpus ont un diplôme de 2^e cycle universitaire, c'est le cas de 77% des femmes françaises. Par ailleurs, alors que 8% des Français de notre corpus ont un doctorat, 0% des femmes sont titulaires d'un tel diplôme. 11% de ces dernières ont un diplôme de cycle court, contre 4% des hommes de notre corpus et alors que 0% d'entre eux ont un diplôme de 1^{er} cycle universitaire, 18% des Françaises sont titulaires d'un tel diplôme.

À ces différences de répartition des niveaux de diplômes selon le sexe s'ajoutent des différences selon les classes d'âges. Plus les enquêtés français sont âgés, plus la part des personnes fortement diplômées baisse et notamment parmi les femmes. Les Français de notre corpus ayant entre 25 et 34 ans (au nombre de 16) ont tous un diplôme universitaire. 11 femmes du corpus appartiennent à cette classe d'âge. Alors que 82% ont un diplôme de 2^e cycle, 9% ont un diplôme de 1^{er} cycle et 9% un diplôme de cycle court. Les 5 Français appartenant à cette catégorie sont plus fortement diplômés que les femmes puisque 80% sont titulaires d'un diplôme de 2^e cycle et 20% d'un doctorat. Au sein de notre corpus, 14 Français ont entre 35 et 44 ans, dont 6 femmes et 8 hommes. L'un d'entre eux n'a pas de diplôme universitaire (soit 12%), un autre a un diplôme de cycle court (soit 12% également), 5 ont un diplôme de 2^e cycle (soit 50%) et le huitième a un doctorat (soit 12%). Une femme a un diplôme de cycle court (soit 16%), 2 ont un diplôme de 1^{er} cycle universitaire (soit 32%) et 3 ont un diplôme de 2^e cycle universitaire (soit 50%). Ainsi, les Français de notre corpus ayant entre 35 et 44 ans sont moins dotés scolairement que ceux ayant entre 25 et 34 ans. Ces résultats correspondent aux données nationales puisque plus les classes d'âges sont jeunes, plus elles sont titulaires de diplômes du supérieur et particulièrement de diplômes du 1^{er} et 2^e cycle universitaire. Pour les deux classes d'âge suivantes, c'est-à-dire les 45-54 ans et les

55-64 ans, tous les hommes français de notre corpus, soit 9 pour la première classe d'âge et 3 pour la seconde, sont titulaires d'un diplôme de 2^e cycle universitaire. Les Françaises ayant entre 45 et 54 ans sont 6 (soit 75%) à avoir un tel diplôme et 2 femmes ont respectivement un diplôme de cycle court et un diplôme de 1^{er} cycle universitaire. Quant aux deux femmes ayant entre 55 et 64 ans, une possède un diplôme de 1^{er} cycle universitaire et la seconde a un diplôme de 2^e cycle.

Pour conclure, on remarque que les Français interrogés et les conjoints français des personnes interviewées sont beaucoup plus diplômés que les Français appartenant aux mêmes classes d'âges, tous sexes confondus et que les Français appartenant à notre corpus sont également plus diplômés que les ressortissants des autres nationalités. Or, en moyenne les Français ne sont pas plus diplômés que les autres. En effet, en 2014, 34% d'entre eux ayant entre 25 et 64 ans disposaient d'un diplôme universitaire alors que c'était le cas de 54% des Canadiens, 42% des Britanniques et 44% des États-Uniens. Cette même année, le pourcentage de Français entre 25 et 64 ans à avoir un diplôme de 1^{er} cycle universitaire (9%) est plus faible que parmi les Britanniques (20%) et Canadiens (19%) et États-Uniens (20%). Toutefois, le pourcentage des titulaires d'un diplôme de 2^e cycle universitaire est équivalent pour ces quatre nationalités (cf. annexe B⁵⁶).

Comme pour les membres britanniques, canadiens et états-uniens de notre corpus, on voit que les niveaux de diplôme des femmes ne les protègent pas de l'inactivité professionnelle. En effet, sur les 28 Françaises de notre corpus, 21 sont sans emploi. Parmi elles, 16 ont un niveau de diplômes de 2^e cycle universitaire, 2 ont un diplôme de 1^{er} cycle, 2 ont un diplôme court et 1 femme a un niveau bac. Alors que parmi les 27 hommes de notre corpus, un seul est sans emploi et a un niveau de diplôme de 2^e cycle universitaire.

Des Coréens peu diplômés et des ressortissants d'autres nationalités très diplômés

Les Coréens appartenant à notre corpus sont beaucoup moins diplômés que les ressortissants des autres nationalités. En effet, on observe une proportion plus élevée de personnes qui n'ont pas de diplôme du supérieur parmi les Coréens ainsi que la proportion la plus faible de personnes ayant un diplôme de 2^e cycle universitaire.

⁵⁶ Niveaux de diplôme des Britanniques, Canadiens, États-Uniens et Français en 2014, par classes d'âges

Tableau 25. Niveau de diplôme des Coréens du corpus

Diplôme des Coréens (conjointes des personnes interrogées)	Coréens (13)	
	Hommes (10)	Femmes (3)
Pas d'information	0	1
Bac	4	0
Bac+2	1	0
1 ^{er} cycle universitaire	5	2

Tableau 26. Niveau de diplôme des autres ressortissants du corpus

Diplôme des autres ressortissants (conjointes des personnes interrogées)	Autres ressortissants (6)	
	Hommes (7)	Femmes (0)
Bac	1	0
1 ^{er} cycle universitaire	2	0
2 ^e cycle universitaire	4	0

Quant aux conjoints de personnes interrogées et appartenant à d'autres nationalités⁵⁷ que Britannique, Canadienne, États-Unienne, Française et Coréenne ont, quant à eux, des niveaux de diplômes équivalents aux Nord-Américains et Britanniques et Français de notre corpus.

⁵⁷ Ceux-ci sont de nationalité : autrichienne, belge, chilienne, italienne, néerlandaise et nigériane.

Inégalités hommes-femmes devant l'emploi et spécificité des Français

Après avoir analysé la composition professionnelle des migrants privilégiés en Corée du Sud, nous nous sommes interrogée sur l'impact que pouvaient avoir les diplômes sur trois résultats : la part plus importante de Français occupant des postes d'encadrement en comparaison des autres ressortissants ; la part importante de femmes sans emplois en comparaison des hommes et la part de plus en plus faible de femmes plus les professions sont prestigieuses et nécessitent des qualifications. En effet, alors que très peu de femmes occupent des emplois liés aux professions d'encadrement, elles sont bien plus nombreuses à être enseignantes d'anglais.

Nous avons donc comparé les niveaux de diplômes des membres de notre corpus avec les niveaux de diplômes dans leurs pays respectifs. En comparant nos données de terrain avec celles obtenues par l'OCDE, nous avons remarqué que les personnes appartenant à notre corpus sont, en proportion, beaucoup plus diplômées que leurs compatriotes. À partir de ces données, nous avons également constaté qu'aux échelles nationales la part des Français à avoir des diplômes universitaires est moins importante que parmi les autres nationalités. Pourtant, parmi les membres de notre corpus, ce sont les Français qui sont les plus diplômés.

La part plus importante de diplômés chez les Français plutôt que parmi les autres nationalités ne peut donc être expliquée par le contexte national, puisque les Français sont moins diplômés que les autres. Ainsi, cette part plus importante de « fortement » diplômés du supérieur parmi les Français du corpus peut peut-être s'expliquer par une sélectivité plus forte de la migration vers la Corée du Sud pour les non anglophones. En effet, les postes d'enseignants de langue, nombreux pour les anglophones natifs, ne nécessitent qu'un niveau de 1^{er} cycle universitaire pour les ressortissants britanniques et nord-américains. Ainsi, il serait plus simple pour ces derniers, en comparaison des Français, de migrer en Corée du Sud avec un niveau du supérieur inférieur à un diplôme de 2^e cycle universitaire.

L'analyse des niveaux de diplômes des migrants privilégiés nous a également permis de voir que ceux-ci n'avaient pas (ou très peu) d'incidence sur l'activité professionnelle des femmes de notre corpus. En effet, les femmes de notre corpus sont fortement diplômées et presque autant que les hommes et pourtant, elles sont beaucoup plus nombreuses à ne pas avoir d'emplois et rares sont les femmes de notre corpus qui occupent des professions d'encadrement. Les femmes de notre corpus qui ont un emploi travaillent principalement dans

le secteur de l'enseignement. S'il est reconnu qu'à diplôme égal, les femmes accèdent moins à des postes à responsabilités que les hommes (Pochic 2005), cela ne peut expliquer un tel nombre de femmes dans notre corpus qui sont sans emplois. Ainsi, il nous semble que d'autres pistes que les diplômes concernant l'inactivité des migrantes privilégiés et leurs absences dans certains types d'emploi peuvent être étudiées.

3. Des inégalités de sexes liées à la migration ?

La présentation des visas détenus par les migrants privilégiés selon leurs nationalités et leurs sexes en Corée du Sud nous a permis de remarquer les inégalités de sexes qui traversent ce groupe. En effet, les femmes sont moins nombreuses que les hommes à occuper des professions d'encadrement, elles sont de plus en plus nombreuses dans la catégorie « Culture, éducation et recherche » (cf. Série de Tableaux n° XXVI-XXXIII et n°XXXIV-XLII en annexe B), mais y occupent les emplois les moins prestigieux et elles sont plus nombreuses que les hommes à être titulaires du visa « *Dependant Family* » qui ne leur permet pas d'avoir un emploi. Ces éléments observables à partir des données statistiques précédemment présentées se remarquent également dans notre corpus de personnes interrogées puisqu'il y a de nombreuses femmes sans emploi et que peu de femmes occupent des professions d'encadrement (Tableau n° 3). Cette inégale répartition professionnelle, entre hommes et femmes migrants privilégiés en Corée du Sud, pourrait être expliquée par un niveau de diplôme plus bas chez les femmes que chez les hommes. Or nous avons vu que leurs niveaux de diplômes sont équivalents. Ainsi, les migrantes privilégiées sont aussi diplômées que les migrants privilégiés, mais sont beaucoup plus nombreuses à être sans emploi.

Depuis de nombreuses années, des travaux ont montré les effets des configurations familiales, notamment l'arrivée d'enfants et leur nombre, sur l'activité professionnelle des femmes (Breton et Prioux 2009, Leturcq et Wierink 2009). Nous pouvons donc nous interroger si, au sein de notre corpus, les inégalités professionnelles entre hommes et femmes ne sont pas dues à des configurations conjugales et familiales spécifiques. Cependant, il nous semble qu'un second élément pourrait expliquer ces inégalités professionnelles entre hommes et femmes. Des travaux ont montré que les mutations à l'étranger des cadres avaient des effets négatifs sur les carrières des épouses (Hardill 1998, Yeoh et Khoo 1998 et Wagner 1998). Ainsi, est-ce que les inégalités professionnelles entre hommes et femmes que l'on observe

dans notre corpus sont-elles liées aux configurations conjugales et familiales des migrants privilégiés ou sont-elles liées à la migration ?

Pour répondre à cette question, nous allons dans une première partie présenter les configurations conjugales et familiales des membres de notre corpus au regard des différents contextes nationaux. Cette présentation nous permettra de comprendre si les inégalités que nous pouvons observer chez les migrants privilégiés à Séoul sont représentatives des inégalités de sexes en Amérique du Nord, au Royaume-Uni et en France. Dans une seconde partie, nous nous interrogerons sur la place de la migration dans la constitution ou le renforcement de ces inégalités. Autrement dit, est-ce que la migration sélectionne des configurations conjugales et familiales spécifiques ou est-ce qu'elle les produit ? Pour répondre à cette question, nous présenterons les tâches qui incombent aux femmes lors de la migration et les difficultés qu'ont pu rencontrer les femmes que nous avons interrogées à trouver un emploi à Séoul suite à la mutation de leurs époux.

3.1 Les configurations conjugales et familiales des migrants privilégiés

Sur les 70 entretiens que nous avons réalisés⁵⁸, 33 l'ont été avec des personnes de nationalité française (dont 2 personnes étant binationales), 23 l'ont été avec des États-Uniens, un entretien a été mené avec une personne de nationalité belge, 5 avec des Britanniques et 8 avec des Canadiens (dont une personne binationale). Parmi les enquêtés, 60 sont en couples et 10 sont célibataires. Ces derniers sont plus nombreux parmi les États-Uniens (5 personnes), puis les Français (3 personnes). Un Belge et un Britannique sont célibataires alors que nous n'avons interrogé aucun célibataire canadien. Les membres de notre corpus sont donc nombreux à être en couples.

Des migrants privilégiés ayant tendance à être en couple

Une part importante des personnes de notre corpus sont en couples (Tableau n°27). Cela concerne 78 % des États-Uniens interrogés, 66% des Français, 80% des Britanniques et

⁵⁸ Les fiches synthétiques de chacun de ces entretiens se trouvent en annexe B.

l'ensemble des Canadiens. Ces taux sont plus élevés que dans leurs pays respectifs⁵⁹. En effet, en 2010, aux États-Unis, 58,4% de la population ayant 20 et plus ans vit en couple (dont 52,9% en étant mariés et 5,5% en cohabitant⁶⁰) alors que l'ensemble des états-uniens interrogés en couple sont mariés. En 2011, au Royaume-Uni, 56% des personnes ayant 20 ans et plus vit en couple. Parmi elles, 47,3% sont mariées et 8,7% sont en union hors mariage. Parmi les 4 couples britanniques de notre corpus, un couple est en situation d'union hors mariage et les autres couples sont mariés. En 2007, en France 44,6% des personnes ayant 20 ans et plus sont mariées et 14,4% vivent en union hors mariage, soit un ensemble de 59% de cette population en couple. Tous les Français en couple interrogés sont mariés. En 2006 au Canada, 48,2% des personnes ayant 20 ans et plus vivent en couple, dont 39,3% sont mariés et 8,9% en union hors mariage. L'ensemble des Canadiens interrogés en couples étaient mariés. Autrement dit, les membres de notre corpus ont plus tendance à être en couple et à être mariés que les personnes de 20 et plus résidants en Amérique du Nord, au Royaume-Uni et en France.

Tableau 27. Composition matrimoniale des membres du corpus selon leur nationalité et leur sexe.

		États-Uniens interrogés (23 personnes)	Belges interrogés (1)	Britanniques interrogés (5)	Canadiens interrogés (8)	Français interrogés (33)	Total (70)
Total	Hommes	7	1	1	1	10	20
	Femmes	16	0	4	7	23	50
Célibataires	Hommes	4	1	1	0	2	8
	Femmes	1	0	0	0	1	2
En couple	Hommes	3	0	0	1	8	12
	Femmes	15	0	4	7	22	48

⁵⁹ Les données exploitées sont disponibles sur le site de l'OCDE, consulté le 08/02/2017 https://www.oecd.org/els/soc/SF3_3_Cohabitation_rate_and_prevalence_of_other_forms_of_partnership_Jan2013.pdf Selon les pays, les données produites ne prennent pas en compte les mêmes années.

⁶⁰ Sont définis par l'OCDE comme des couples cohabitant des personnes officiellement déclarées en union libre, en union civile ou celles ayant déclarées vivre en couple lors du recensement sans s'être officiellement déclarés en union libre ou civile. Nous regrouperons les personnes déclarées en union libre ou civile sous le terme « union hors mariage ».

Lorsque nous avons réalisé nos entretiens, nous avons cherché à interroger des personnes appartenant aux nationalités que nous avons sélectionnées en amont, que celles-ci soient en couple avec des personnes partageant la même nationalité ou non. Ainsi, 24 entretiens ont été menés auprès de personnes en couple avec quelqu'un d'une autre nationalité que la leur (que nous nommerons les couples *binationaux*) et 36 entretiens ont été menés avec une personne en couple avec quelqu'un détenant la même nationalité (que nous nommerons les couples *nationaux*).

Tableau 28. Nombre de couples *nationaux* et *binationaux* du corpus

	Nombre de couples	Couples nationaux	Couples binationaux	Célibataires
Britanniques ⁶¹	4	2	2	1
Canadiens	8	2	6	0
États-uniens	18	11	7	5
Français	30	21	9	3
Total	60	36	24	10

Comme cela a été précisé précédemment, parmi les 60 personnes en couples interrogées, 32 sont sans emploi, dont 31 femmes et un homme. Cependant, des entretiens ont été menés auprès de personnes ayant un emploi, mais dont le conjoint ou la conjointe était sans emploi lors de l'entretien. Ainsi, sur 60 couples, 36 sont mono-actifs et 24 sont biactifs ; cette information n'a pas été précisée pour 2 couples.

Tableau 29. Couples mono-actifs et biactifs parmi les couples *nationaux* et *binationaux*

	Couples <i>nationaux</i>		Couples <i>binationaux</i>		
	Biactif	Mono-actif	Biactif	Mono-actif	Pas d'information
Britanniques	1	1	1	1	0
Canadiens	0	2	5	1	0
États-uniens	5	6	1	4	2
Français	4	17	3	6	0

⁶¹ La nationalité ici prise en compte est celle de la personne avec laquelle l'entretien a été réalisé. Par ailleurs, le seul interviewé belge (célibataire) n'a pas été inclus dans ce tableau.

Total	10	26	10	12	2
-------	----	----	----	----	---

D'après le tableau n° 29, la *binationalité* des couples semble préserver ces derniers d'une situation de mono-activité en comparaison des couples *nationaux* puisque 45% des couples *binationaux* au sein de notre corpus sont biactifs alors que c'est le cas de 27% parmi les couples *nationaux*. Toutefois, il est impératif de se concentrer sur d'autres aspects tels que le type de profession occupée et le nombre d'enfants de ces couples pour confirmer ou infirmer cette hypothèse. Nous présenterons dans un premier temps la composition professionnelle des couples *binationaux* et *nationaux* de notre corpus.

Parmi les couples *binationaux*, 7 hommes et une femme occupent des postes d'encadrement, 5 hommes et 11 femmes des emplois liés à l'éducation, la culture et la recherche (Tableau n° 30). 8 personnes ont d'autres types d'emplois dont 6 hommes et 2 femmes, et 12 personnes sont sans emploi dont 9 femmes. Au sein des couples *nationaux* (Tableau n° 31), alors que 29 hommes occupent des professions d'encadrement, ce n'est le cas d'aucune femme. 11 personnes occupent des professions liées à l'éducation, la culture et la recherche, dont 8 femmes et 3 hommes. Par ailleurs, l'ensemble des personnes sans emploi sont des femmes. Pour résumer, que ce soit parmi les couples *binationaux* ou *nationaux*, on remarque que les femmes actives occupent principalement des métiers liés aux professions de l'éducation, la culture et la recherche. Une seule femme occupe un poste d'encadrement et 2 femmes occupent d'autres types d'emplois.

Tableau 30. Catégories professionnelles et activités des membres des couples *binationaux* du corpus

Couples <i>binationaux</i> ⁶²	Biactif		Mono-actif		Pas d'information	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Prof d'encadrement	1	1	6	0	0	0
Culture, éducation et recherche	3	9	2	2	0	0
Autres	6	0	2	0	0	0
Sans emploi	0	0	3	9	0	0
Pas d'information	0	0	0	0	1	1

⁶² Les deux membres du couple sont ici pris en compte. Il en est de même pour le tableau des couples nationaux.

Sans emploi	0	0	0	0	0	0
Total	10	10	13	11	1	1
	20		24		2	

Tableau 31. Catégories professionnelles et activités des membres des couples *nationaux* du corpus

Couples nationaux	Biactif		Mono-actif	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Prof d'encadrement	5	0	24	0
Culture, éducation et recherche	3	8	0	0
Autres	2	2	2	0
Sans emploi	0	0	0	26
Pas d'information	0	0	0	0
Sans emploi	0	0	0	0
Sous-total	10	10	26	26
Total	20		52	

Alors qu'on a 10 couples biactifs parmi les couples *nationaux* et *binationaux*, on a 12 couples *binationaux* dont un seul de ses membres a un emploi alors que ce chiffre s'élève à 26 chez les *nationaux*. Les membres des couples *binationaux* ont plus tendance à occuper des emplois liés aux professions de l'enseignement et de la recherche ou d'autres types d'emplois que les couples *nationaux*. Effectivement, ces derniers occupent principalement des postes liés aux professions d'encadrement. Ainsi, ce n'est pas tant la *binationalité* des couples qui semble jouer sur le fait d'avoir un emploi ou non pour ses deux membres, mais plutôt le type d'emploi occupé. En effet, plus le nombre d'hommes occupant des postes liés aux professions d'encadrement est élevé plus le nombre de femmes sans emplois est important. Comment peut-on expliquer cette si forte inactivité des femmes dont le conjoint occupe une profession d'encadrement à Séoul par rapport à celles dont le conjoint occupe un autre type d'emploi ?

Une première explication pourrait être la meilleure conciliation entre vie familiale et professionnelle pour les femmes occupant des emplois liés aux métiers de l'enseignement

plutôt qu'un autre type d'emploi, particulièrement lorsqu'elles sont à la tête d'une famille nombreuse. La deuxième explication est qu'en plus du travail domestique traditionnellement dévolu aux femmes s'ajoutent, durant la migration, d'autres tâches chronophages. Nous développons dans un premier temps la question de la conciliation entre vie familiale et professionnelle chez les migrantes privilégiées. Puis, dans une seconde partie, nous tâchons d'analyser de quelle façon la migration peut renforcer des inégalités de sexes parmi les migrants privilégiés.

Des familles plus nombreuses ; une activité féminine liée au secteur d'activité des époux

Selon la nationalité des personnes interrogées, on observe des différences quant aux nombres d'enfants par couple. Le nombre d'enfants, plus élevé parmi les couples dont la personne interrogée est française que pour les autres nationalités, peut s'expliquer de différentes façons. D'une part, l'âge moyen des enquêtés en couples et ayant au moins un enfant de moins de 15 ans diffère selon leur nationalité. En effet, la moyenne d'âge des Français concernés est plus élevée que celle des autres ressortissants, puisqu'elle est de 41,3 contre 37,1 pour les États-Uniens, de 35,2 pour les Canadiens et de 32,5 pour les Britanniques. Cette moyenne d'âge plus élevée chez les Français puis chez les États-Uniens pourrait expliquer le fait qu'ils aient des familles plus nombreuses que les autres ressortissants.

Au sein des 50 couples de notre corpus, 39 ont au moins un enfant de moins de 15 ans. Parmi eux, 19 ont un enfant, 9 ont deux enfants, 8 ont trois enfants et 3 ont quatre enfants et plus. Au sein des 4 couples dont la personne interrogée est britannique, 2 ont au moins un enfant de moins de 15 ans. Un couple n'a qu'un enfant et un en a trois. Parmi les 8 couples dont la personne interviewée est de nationalité canadienne, 5 ont au moins un enfant de moins de 15 ans. La totalité de ces couples n'a qu'un enfant. Sur les 18 États-Uniens en couples, 12 ont au moins un enfant de moins de 15 ans, 7 ont un enfant, 2 ont deux enfants et 3 ont trois enfants. 30 couples dont la personne interrogée est française composent notre corpus. Parmi ceux-ci, 20 ont au moins un enfant de moins de 15 ans. 6 de ces couples ont un seul enfant, 7 ont deux enfants, 4 ont trois enfants et 3 ont quatre enfants et plus.

Le nombre plus élevé d'enfants dans les familles françaises interrogées peut également s'expliquer par les différences de taux de fécondité entre ces pays. En effet, celui-ci est plus

élevé en France et aux États-Unis qu'au Royaume-Uni et au Canada. Entre 2005 et 2012, le taux de fécondité (cf. annexe B) en France est compris entre 1,9 et 2,0 alors que celui-ci est compris entre 2,1 et 1,9 sur les mêmes années aux États-Unis. Au Canada, il est compris entre 1,5 et 1,6 entre 2005 et 2012 et entre 1,8 et 1,9 au Royaume-Uni pendant la même période. Ainsi, un lien de corrélation peut être réalisé entre le nombre d'enfants plus élevés chez les familles françaises interrogées qu'au sein des autres nationalités avec le taux de fécondité plus important en France qu'au Royaume-Uni et en Amérique du Nord.

Une dernière explication peut être liée à des tendances nationales et à des configurations familiales spécifiques pour certaines catégories sociales. Cette explication se formule plutôt sous forme d'hypothèse, car nous ne disposons pas de données équivalentes pour tous les pays et que nos données correspondent à un petit corpus. Lorsque l'on observe les données statistiques⁶³ concernant la proportion des familles selon leur nombre d'enfants en France, issues de l'INSEE, nous remarquons que les Français de notre corpus en couples avec au moins un enfant ont plus tendance à avoir 3 enfants ou 4 enfants et plus, que les familles en France en 2012. En effet, alors que 4,3 % des familles avaient 4 enfants ou plus en France, c'est le cas de 15% des familles françaises de notre corpus. Ces dernières sont 20% à avoir 3 enfants alors que c'est le cas de 13% des familles à l'échelle nationale. Par contre, les familles françaises de notre corpus ont moins tendance à avoir un ou deux enfants que les familles en France, puisque ces dernières sont 36,9% à avoir deux enfants en 2012 et 45,9 % à en avoir un alors que les premières sont respectivement 35% à avoir deux enfants et 30% à en avoir un. Autrement dit, les Français interrogés en couples et ayant au moins un enfant, ont plus tendance à être des « familles nombreuses » qu'en France.

Cette tendance des familles françaises de notre corpus à être plus souvent des familles nombreuses qu'en France est d'autant plus caractéristique si l'on s'attarde aux nombres d'enfants par familles au sein de la PCS Cadres et professions intellectuelles supérieures. En effet, en 2013⁶⁴, 2,16% des familles dont la personne de référence appartient à cette PCS ont 4 enfants ou plus, 9,69% ont 3 enfants, 29,92% ont 2 enfants et 26,47% ont 1 enfant. Les familles françaises dont la personne de référence occupe un emploi classé dans la PCS Cadres et professions intellectuelles supérieures ont donc tendance à avoir moins d'enfants que la

⁶³ Source : Insee, RP1990 sondage au 1/4 - RP1999 à RP2012 exploitations complémentaires. Champ : France, population des ménages, familles avec au moins un enfant.

⁶⁴ Données pour l'année 2013, prenant en compte les enfants de moins de 25 ans. <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2020318?sommaire=2106091&geo=FRANCE-1> consulté le 08/02/2017

moyenne française. Or, les membres de notre corpus appartiennent à cette catégorie socioprofessionnelle et la part des familles avec 3 enfants ou 4 enfants est plus importante qu'à l'échelle nationale. Les familles françaises de notre corpus ont donc des configurations familiales différentes de leurs homologues en France.

De nombreux travaux ont montré le lien entre maternité et activité professionnelle des femmes (Breton et Prioux 2009, Leturcq et Wierink 2009). Ils mettent en exergue que ce sont surtout les femmes qui réajustent leur emploi du temps après l'arrivée d'un enfant (Couppié et Epiphane 2007). Ils indiquent également que plus le nombre d'enfants augmente, plus la probabilité que les femmes cessent leur activité professionnelle est forte (Pailhé et Solaz 2009). Des différences existent cependant entre les femmes. En effet, plus elles sont diplômées, plus elles ont de chance de réduire leur activité alors que les moins diplômées auront plus tendance à quitter le marché du travail (Pailhé et Solaz 2006). Toutefois, le secteur d'activité peut également avoir un effet sur la spécialisation du travail au sein du couple, avec une spécialisation moins forte des femmes sur la sphère domestique pour les indépendantes et salariées du public que chez les salariées du privé (Pailhé et Solaz 2009). Ainsi, les femmes cadres du public et les femmes cadres du privé ne sont pas égales lorsqu'il s'agit de négocier avec leur conjoint, leur temps passé à gérer le travail domestique.

Parmi les 41 couples de notre corpus ayant au moins un enfant, 11 sont des couples biactifs et 28 sont des couples où seul le père a un emploi. Disposant de données statistiques par pays⁶⁵ sur le taux d'emploi pour les mères en couple ayant entre 15 et 64 ans et au moins un enfant de moins de 15 ans, nous allons les comparer avec les données tirées de notre corpus selon les nationalités des personnes interrogées. Parmi les 20 couples dont la personne interrogée est française et ayant au moins un enfant de moins de 15 ans, 3 couples sont biactifs (soit 15%) et 17 couples sont mono-actifs (soit 85%). En comparaison, en France, le taux d'emploi pour les mères en couple ayant au moins un enfant de moins de 15 ans était de 74,2% en 2013 et de 74,1% en 2014. Cette nette différence entre le taux d'emploi des femmes en couple et ayant des enfants, à l'échelle nationale et à l'échelle de notre corpus est également valable pour les états-uniennes. En effet, parmi les 12 couples concernés dont la personne interviewée est états-unienne, 4 couples sont biactifs (soit 33%) et 8 couples sont mono-actifs (soit 67%). Ainsi, 33% des mères états-uniennes de notre corpus (de 15 à 64 ans), en couple et ayant au moins un enfant de moins de 15 ans ont un emploi. Aux États-Unis, ce

⁶⁵ Tirées du site de l'OCDE : <http://stats.oecd.org/> consulté le 08/02/2017

taux était de 64,4% en 2013 et de 64,8% en 2014. Parmi les 2 couples britanniques concernés par cette question, un couple est biactif et le second est mono-actif. À titre informatif, au Royaume-Uni en 2013, 69,5% des mères en couples (15-64 ans) ayant au moins un enfant de moins de 15 avaient un emploi. Ce taux était de 70,1% en 2014. Sur les 5 couples canadiens du corpus, 3 sont des couples biactifs et 2 mono-actifs. Au Canada, en 2013, 75,3% des mères en couple et ayant au moins un enfant de moins de 15 ans avaient un emploi, ce taux était de 74,5% en 2014.

Au sein du corpus, le nombre d'enfants semble avoir un réel effet sur l'inactivité professionnelle des femmes. En effet parmi les 60 couples, 19 sont sans enfants. Parmi eux, 11 sont des couples biactifs, 7 mono-actifs et nous n'avons pas d'information pour un couple. L'inactivité professionnelle d'un des membres de ces couples touche 5 femmes et 2 hommes. Les couples ayant un enfant sont au nombre de 19,6 d'entre eux sont biactifs et nous n'avons pas l'information pour un couple. 12 couples sont mono-actifs et ce sont uniquement des femmes qui n'ont pas d'emploi. L'inactivité des femmes du corpus est donc plus importante lors que le couple a un enfant. Or, la part de femmes inactives augmente lorsque les couples ont 2 enfants. Ainsi, les couples dans cette situation, comprennent 2 couples biactifs et 9 couples mono-actifs. Les 8 couples ayant 3 enfants comportent un couple biactif et 7 mono-actifs. Enfin, les 3 couples ayant 4 enfants et plus sont tous des couples mono-actifs.

Le nombre d'enfants et le type de professions occupées par les migrants privilégiés semblent donc avoir un effet sur le taux de femmes inactives. Pourtant les femmes diplômées du supérieur sont souvent présentées comme privilégiées par rapport aux femmes non diplômées lorsqu'il est question de la répartition du travail domestique au sein des couples. En effet, elles peuvent plus facilement externaliser les tâches domestiques et négocier la répartition des tâches avec leurs conjoints (Ponthieux et Schreiber 2006). Cependant, les pères s'investissent différemment, selon qu'ils travaillent dans le secteur privé ou dans le secteur public. Ainsi, les cadres sont ceux qui partagent le moins le travail domestique entre conjoints (Pailhé et Solaz 2010).

Les femmes de notre corpus vivant avec des hommes occupant des professions d'encadrement sont presque aussi diplômées que leurs conjoints et ont elles-mêmes occupé des postes de cadres au début de leur carrière. L'enquête de Paul Bouffartigue et Mélanie Bocchino (1998) portant sur le temps de travail des cadres, montre que les hommes sont plus nombreux à travailler 46 h et plus par semaine que les femmes. Par ailleurs, l'augmentation

des prises de responsabilité au fil de la carrière amène ces derniers à allonger leurs horaires de travail. Toutefois, si ces prises de responsabilité de plus en plus importante durant leur carrière et l'allongement des horaires inhérents à celles-ci sont possibles pour ces hommes, c'est aussi parce que leurs épouses ont la charge du travail domestique (Jacquemart 2014).

Les membres de notre corpus sont donc plus souvent en couple que les habitants de leurs pays respectifs. Ils ont également tendance à avoir plus d'enfants que leurs homologues à l'échelle nationale et les femmes ont plus tendance à ne pas occuper d'emploi. On peut dès lors se demander si la migration n'opère pas une sélection de certains profils sociaux et si elle n'a pas un effet multiplicateur sur la prise en charge par les femmes du travail domestique.

3.2 Le renforcement des inégalités de sexe est-il le produit de la migration ?

Les travaux s'intéressant à la migration des cadres ont souvent porté sur la question de la carrière professionnelle des hommes et ces derniers en étaient les principaux enquêtés (Beverstock 2002). Peu de recherches se sont intéressées aux cadres femmes en migration (Leonard 2010). Cela peut notamment s'expliquer parce que les femmes cadres migrantes sont moins nombreuses que les hommes occupant les mêmes professions (Hardill 1998). Dans un article de 2008, Kate Hutchings, Erica French et Tim Hatcher reviennent sur les différents articles académiques qui ont exposé les raisons pour lesquelles on compte moins de femmes cadres envoyées par les multinationales dans leurs antennes à l'étranger que d'hommes. La première explication avancée par ces travaux est celle des préjugés des employés locaux de ces filiales à l'encontre des femmes managers. Celles-ci seraient perçues par ces employés comme moins compétentes pour gérer des équipes masculines. La seconde explication avancée est celle d'un blocage de la part des entreprises et des collègues masculins de ces femmes pour qu'elles aient un poste à l'étranger. Ceux-ci résisteraient à leur affectation à un poste à l'étranger en estimant qu'elles sont certes qualifiées pour ce type de postes à l'échelle nationale, mais pas à l'échelle internationale. Par ailleurs, ces travaux expliquent que la sélection à ces postes étant informelle, le nombre de candidats potentiels est restreint et bénéficient largement aux hommes qui développent de plus importants réseaux d'interconnaissance au sein des multinationales que les femmes. Enfin, le désintérêt des femmes pour une carrière à l'étranger est présenté comme une raison de leur faible nombre.

Or, selon les auteurs, les femmes ont aussi tendance à accepter des postes à l'étranger que les hommes sauf lorsqu'elles ont des enfants.

Les femmes cadres étant moins nombreuses à obtenir des postes dans des filiales à l'étranger, les travaux portant sur les cadres migrants ont principalement parlé des femmes comme des épouses qui suivent leurs conjoints (Yeoh et Khoo 1998). En effet, c'est rarement pour les carrières des femmes que les couples partent à l'étranger. Parmi les membres de notre corpus qui étaient en couple avant de partir vivre et travailler à l'étranger, c'est systématiquement l'emploi de l'époux qui a amené la migration. Or, ces mutations des hommes cadres à l'étranger et la migration qui en découle, affectent les carrières des femmes. D'une part parce que ces nominations à des postes à l'étranger ne leur sont pas destinées et d'autre part parce que lorsqu'elles sont en couple, les mutations des conjoints amènent des interruptions au sein de leurs carrières à elles (Hardill 1998).

Nous avons montré dans ce chapitre que les femmes de notre corpus sont fortement diplômées. Or, celles-ci sont plus nombreuses que les hommes à ne pas occuper d'emplois et elles sont également moins nombreuses parmi les détenteurs de visas liés aux professions d'encadrement. Nous avons également présenté les différentes configurations familiales et professionnelles qui amènent les femmes à avoir une carrière moins prestigieuse que leurs conjoints. Le fait que ces derniers aient des professions d'encadrement qui impliquent de nombreuses heures passées au travail influe la conciliation entre vie professionnelle et domestique des épouses. En outre, plus le nombre d'enfants est élevé plus les carrières des femmes s'en trouvent affectées. Toutefois, bien que la présence d'enfants joue sur le déroulé des carrières des épouses, le niveau de diplômes élevé de ces dernières les protège du chômage. Dit autrement, les femmes de notre corpus étant fortement diplômée, appartenant pour une large partie d'entre elles aux classes moyennes et supérieures, elles disposent de ressources leur permettant d'atténuer ces configurations familiales sur leurs carrières, par exemple, en externalisant une partie du travail domestique. Pourtant, elles sont nombreuses à ne pas avoir d'emploi. Il est à noter qu'une partie des femmes interrogées en couples et dont l'époux a un emploi dispose d'un visa qui ne permet pas de travailler. Leur statut administratif en Corée du Sud est donc un frein à leur insertion dans le marché du travail coréen. Toutefois, il est possible d'un point de vue administratif de postuler à un autre visa si elles obtiennent un emploi. Par conséquent, quelles sont les autres pistes qui nous permettent d'expliquer le fort taux d'inactivité des femmes au sein de notre corpus ?

La première concerne le type de diplôme dont disposent ces femmes. Nous pouvons en effet s'interroger sur la reconnaissance ou même la valorisation de certains diplômes sur le marché du travail coréen. La seconde piste interroge la façon dont la nationalité peut permettre de contourner des ressources scolaires difficilement valorisables sur le marché du travail en Corée du Sud. La dernière piste concerne les rôles domestiques dévolus aux femmes pendant la migration et qui sont souvent identifiés dans les travaux sur ces migrants comme une division du travail traditionnelle (Walsh 2011).

Diplômes et nationalités : effets sur l'activité professionnelle des femmes

Puisque nous nous intéressons aux effets de la migration sur les carrières des femmes dont le conjoint a été muté en Corée du Sud, nous ne nous concentrerons que sur les femmes interrogées qui ont migré en Corée du Sud avec leurs conjoints, pour étudier les différentes pistes que nous avons avancées. Cela concerne 41 couples, dont 27 où la personne interrogée est de nationalité française, 9 où la personne interrogée est états-unienne, 3 de nationalité britannique et 2 de nationalité canadienne. Alors que les hommes français sont presque exclusivement diplômés d'écoles de commerces ou d'ingénieurs et connaissent une mobilité interne aux entreprises - la reconnaissance de leurs diplômes par la Corée du Sud n'influe donc pas leur migration - les femmes françaises sont principalement titulaires de diplômes en sciences humaines et sociales. Toutefois, une partie d'entre elles sont également diplômées d'écoles de commerces.

Parmi les États-Uniens 2 cas de figure existent. Le premier concerne des hommes diplômés d'université ayant une faible reconnaissance internationale, mais qui connaissent une mutation interne à leur entreprise. Ainsi, de la même façon que les français, la question de la reconnaissance de leurs diplômes influe peu sur leur accès au marché du travail en Corée du Sud. L'autre cas de figure concerne les diplômés d'universités prestigieuses (Harvard ou Columbia par exemple) et disposant d'un diplôme dont la valeur et le contenu sont reconnus à l'échelle internationale (Masters en administration des affaires) qui ont été embauché par une entreprise coréenne avec un contrat local. Les épouses de ces hommes ont pour leur part des diplômes dont la valeur et le contenu sont difficilement reconnus sur le marché du travail sud-coréen (avocate par exemple).

Bien que très peu nombreuses, nous avons dans notre corpus d'enquêtés, des femmes dont la carrière de l'époux a impulsé la migration et qui ont un emploi. Une partie de ces femmes disposent de ressources scolaires et professionnelles équivalentes à celles de leurs conjoints et reconnues en Corée du Sud. C'est notamment le cas d'Allisson (entretien n° 24), diplômée d'un MBA dans une université états-unienne, tout comme son époux. Lorsque celui-ci a eu une proposition d'emploi en Corée du Sud de la part d'une grande entreprise coréenne, Allisson a réussi à obtenir un emploi dans cette même entreprise. Puis, après avoir quitté cette entreprise, Allisson a facilement trouvé un emploi d'enseignante d'anglais.

J'ai déménagé à Séoul en mars 2008. Il y a de cela 5 ans. On est venu ici pour le travail de mon mari. Il a obtenu un emploi ici et c'est comme ça qu'on est venu et ensuite j'ai trouvé un boulot ici aussi. J'ai travaillé pour la même entreprise que lui pendant deux ans, dans le marketing. (...) En 2010, j'ai quitté cette entreprise et j'ai étudié le coréen à l'université pendant environ un an. (...) Je voulais enseigner le commerce, mais on m'a dit que les universités n'embauchaient pas pour enseigner le commerce, mais l'anglais. Je me suis rendu compte qu'en fait ils embauchent, mais que c'est dur de trouver ce type de boulot parce que ce n'est pas de l'anglais. Si je me suis mise à enseigner l'anglais c'est surtout parce que je voulais être enseignante, pas parce que j'étais anglophone. J'aime enseigner, je l'avais fait aux États-Unis, j'avais vraiment apprécié⁶⁶. *Allisson (entretien n° 24) est États-Unienne et enseignante d'anglais à l'université, son époux est États-unien d'origine coréenne.*

D'autres femmes, à partir de leurs ressources scolaires et de leur nationalité, parviennent à se positionner sur un segment du marché du travail très spécifique. C'est notamment le cas d'Hannah (entretien n° 17), une journaliste française dont le conjoint états-unien a obtenu un poste de maître assistant dans une université coréenne.

J'étais déjà journaliste à Paris. Je suis toujours journaliste, j'ai changé de média, j'ai changé complètement de spécialité. Maintenant je n'écris quasiment que sur la Corée et à Paris j'écrivais sur des choses diverses et variées, sur l'environnement, pour des magazines féminins. Venir à Séoul c'était clairement un avantage, ça a été clairement... Je suis passé de médias inconnus, je galérais, je sortais de l'école de journalisme, j'étais diplômée en 2006 et

⁶⁶ « I moved to Seoul in March 2008. So that is over five years ago now. We moved here for my husband's job. He got a job here and that is how we moved over here and then I found a job here also. I worked there [in the same company as her husband] also for two years, I worked in Marketing. (...) In 2010 I quit Samsung and I studied Korean at university for about a year. (...) I wanted to teach business but what I was told is that the Universities don't hire to teach business but English. I found out that people do hire but finding a job is really tough because it is not English. When I started teaching English it was mainly because I wanted to teach, not because I was English speaking. I like teaching, I did it in the States and I liked it. »

on est parti en 2009, donc j'ai fait trois ans de piges où j'avais du mal à gagner un SMIC en piges, donc je savais que je ne laissais pas grand-chose. Et du coup j'ai eu une période où je n'ai pas travaillé ici en attendant de retrouver des employeurs, j'ai pris des cours de coréen, j'ai fini des projets à un moment donné qui n'était pas fini, un web documentaire, des sons à couper, etc. Et très vite j'ai placé mes premières piges jusqu'à trouver un emploi ici à KBS c'est le service français de la radio KBS et après j'ai commencé à écrire pour Ouest France et puis l'année d'après pour Libé et après pour d'autres choses ponctuellement. *Hannah (entretien n° 17) est Française et journaliste, son époux est États-Unien et maître assistant.*

La migration du couple en Corée du Sud s'est même révélée être pour Hannah un réel profit pour sa carrière. En effet, alors qu'elle connaissait une insertion difficile en France en tant que journaliste, accumulant les médias pour lesquels elle faisait des piges, sa nationalité en Corée du Sud lui a permis de valoriser ses ressources scolaires et ses compétences professionnelles. Toutefois, ce type de profil est assez exceptionnel au sein de notre corpus, mais rappelle que la nationalité peut constituer une ressource voire un privilège, lorsqu'il s'agit d'obtenir un travail en Corée du Sud. C'est par exemple le cas d'Emma (entretien n° 58), qui était avocate à New York et dont l'époux, après avoir obtenu son MBA à l'université de Columbia a eu une offre d'emploi à Séoul. Les diplômes d'Emma en droit et son statut d'anglophone lui ont permis d'obtenir un poste d'enseignante de droit commercial dans une université coréenne quelques mois après l'arrivée du couple à Séoul.

Donc vous avez travaillé à l'université d'Hankuk, vous y enseigniez l'anglais ?

Non, j'enseignais le droit. Je suis avocate aux États-Unis, à New York. Et par coïncidence... Un ami a rencontré le directeur du département de droit et d'économie de cette université qui voulait un avocat anglophone pour enseigner et j'ai dit « Bien sûr, je vais en discuter avec lui ». Et ensuite ils m'ont embauchée, c'était un peu fou, mais c'était une bonne expérience, je suis contente de l'avoir fait. C'était un peu absurde, je veux dire, je n'ai rien à voir avec l'enseignement du droit⁶⁷.

Bien qu'Emma exerçait à New York en tant qu'avocate pénaliste, son statut d'anglophone et de titulaire d'un diplôme de droit lui a permis d'obtenir ce poste

⁶⁷ « So you worked in Hankuk University, were you teaching English there?

No, I was teaching law. I'm a lawyer in the U.S., in New York. And I just, sort of, by coincidence... somebody, a friend met the chair of the Economics and Law Department there who wanted an English-speaking lawyer to teach and I said 'Well, sure, I'll talk to him'. And then they hired me and it was all kind of crazy. But it was a good experience, I'm glad I did it. It was a little ridiculous. I mean, I have no business teaching law. »

d'enseignante en droit commercial. Toutefois, certaines femmes malgré leurs ressources scolaires ou leurs compétences, échouent à s'insérer sur le marché du travail coréen.

J'ai essayé de me faire transférer. Je travaillais chez BNP Paribas à l'époque, qui a une grosse filiale ici et j'essayais de me faire transférer donc j'avais décidé de laisser du temps à ma boîte de l'époque donc, pour essayer de me transférer. Mal m'en a pris, puisque ça ne s'est pas passé. Et je m'étais toujours dit « Bah si ça ne marche pas, je trouverais du boulot sur place, j'arriverais le temps de prendre mes marques et ce sera tout à fait faisable. » Et mal m'en a pris puisque bah arrivée ici j'ai un peu découvert la réalité c'est-à-dire que je cumulais un peu les handicaps. Je me suis rendu compte que je ne cumulais pas un handicap, mais 20, que j'étais une femme, que j'avais 30 ans donc j'étais censée être chez moi avec des enfants et puis j'avais des responsabilités ce qui était presque suspect voilà et donc ça, j'ai découvert ça en arrivant et c'était un peu la douche froide. Mais au début on se dit qu'on est meilleur que tout le monde que les autres n'ont sûrement pas craqué le truc (...) Et donc j'ai persisté pendant un an et demi et puis en fait j'ai rencontré je sais pas combien de gens, j'ai envoyé mon CV à je ne sais pas combien de gens, j'ai tout fait et j'ai fait marcher mon réseau, de mon réseau, de mon réseau et tout ça pour rien. Et en fait j'ai arrêté de chercher le jour où une banque australienne cherchait mon profil, mais vraiment, ils cherchaient la copie, le copié-collé de mon CV et ils m'ont expliqué que en gros, parce que je ne parlais pas coréen, sachant que mon niveau de coréen est conversationnel, que ce n'était pas suffisant et qu'il fallait que j'aille à Hong Kong si je voulais travailler pour eux. Là j'ai dit qu'à priori, si vous vous ne m'embauchez pas, je ne vois pas qui m'embaucherait parce que vraiment je remplissais, c'était la case du puzzle qui manquait. *Héloïse (entretien n° 60) est Française et sans emploi, son époux est Français et consultant.*

D'autres femmes quant à elles, disposent de diplômes difficilement reconnus à l'étranger, mais parviennent à trouver un emploi dans des institutions étrangères. C'est par exemple le cas d'Émilie (entretien n° 18), qui a une formation d'infirmière qu'elle a pu mobiliser pour obtenir un poste d'infirmière scolaire au lycée de français de Séoul. C'est également le cas de l'épouse de Robert (entretien n° 52) qui est parvenue à obtenir plusieurs emplois liés à la base militaire américaine à Séoul, en tant qu'employé de banque et plus récemment enseignante de français à la Seoul American High School établissement installé sur la base militaire américaine.

Ainsi, alors que certaines femmes parviennent à mobiliser leurs ressources scolaires pour obtenir un emploi en Corée du Sud, pour d'autres, la situation semble plus difficile. Cependant, il semble que la nationalité permet à certaines de ces femmes de contourner plus

ou moins facilement des ressources scolaires peu « utiles » sur le marché du travail sud-coréen. C'est particulièrement le cas des ressortissantes nord-américaines, qui peuvent aisément obtenir un emploi d'enseignante d'anglais par exemple. Le statut administratif reste une variable déterminante quant à l'accès de ces femmes au marché du travail sud-coréen. Ce fait est notamment évoqué par Isabelle (entretien n° 42), dont la venue à Séoul est liée à une mutation professionnelle de son époux. Afin de travailler à Séoul, Isabelle a suivi une formation de français langue étrangère (FLE) pour obtenir un emploi d'enseignante de français. Toutefois, sa situation administrative semble la freiner dans l'obtention d'un emploi stable.

Comme je suis professeur de Français langue étrangère maintenant, je donne des cours... Alors j'ai donné un peu... J'ai un peu fait un passage au lycée français cette année, j'ai pas mal travaillé avec la SFS⁶⁸ et puis par contre, j'ai pas mal de cours privés. (...) J'aurais préféré intégrer une université ou... Le visa c'est un barrage systématique. J'ai essayé de le faire transformer, c'est hyper compliqué, faudrait que j'arrive au moins à le basculer... Parce que là j'ai un visa de femme de... D'homme qui travaille en Corée. Il faudrait que j'arrive à le transformer au moins en visa d'enseignant. Mais bon, c'est pas gagné, moi j'étais pas du tout enseignante avant. Donc ça, c'est un peu compliqué aussi. J'aurais préféré intégrer directement une école ou autre, mais ça a été très compliqué. *Isabelle (entretien n° 42) est Française, son époux est Français et directeur de filiale.*

Si la reconversion d'Isabelle est complexe, c'est également parce qu'elle se retrouve concurrencée sur le secteur de l'enseignement du français par des titulaires de diplômes nécessaires à l'obtention d'un visa d'enseignant en langue. Or, nous avons vu que pour les anglophones issus de pays nord-américains ou de Grande-Bretagne, l'obtention de ce type de visa est beaucoup plus aisée. La nationalité est donc mobilisable comme une ressource qui peut soit s'ajouter à de « bonnes » ressources scolaires, soit se mobiliser parallèlement à ces dernières.

La difficile reconversion des ressources scolaires et les usages possibles de la nationalité des femmes rencontrées ne suffisent pas à expliquer le faible nombre d'entre elles qui occupent un emploi. Les migrations précédentes, futures et le nombre de mois passés dans chaque pays peuvent également expliquer les difficultés que rencontrent ces femmes pour poursuivre leur carrière (Wagner 1998). En outre, les tâches domestiques dévolues aux femmes peuvent constituer une raison de leur fort taux d'inactivité.

⁶⁸ SFS est le sigle pour l'établissement international : *Seoul Foreign School*

Ancrer la famille, alimenter le carnet d'adresses : le rôle des migrantes privilégiées

Des travaux portant sur la migration de cadres en couples hétérosexuels ont montré que les rôles domestiques féminins augmentent en intensité ou s'étendent à de nouvelles sphères (Walsh 2011). Les rôles de ces femmes sont les mêmes que ceux endossés par les femmes de la bourgeoisie décrites par Béatrix Le Wita (1988), à savoir l'organisation de la vie familiale et la transmission de la culture du groupe. Toutefois, cette transmission et cette organisation nécessitent des ajustements lors de la migration. Ancrer localement la famille à des réseaux nationaux se révèle indispensable pour poursuivre la socialisation des enfants à leur culture nationale (Wagner 1998). Or, cet ancrage nécessite une organisation des activités et des loisirs très spécifiques, comme la fréquentation assidue des associations « communautaires » (encadré n°5), l'organisation régulière de dîner entre cadres étrangers pour ancrer localement l'époux et un suivi scrupuleux des trajectoires scolaires des enfants.

Encadré 5. Les associations de migrants privilégiés à Séoul

Les migrants privilégiés disposent de plusieurs associations regroupant leurs compatriotes et qui organisent de multiples activités en journée ou durant les weekends : café accueil, randonnées, gala de charité, clubs photos et dîners thématiques. Certaines de ces associations sont non mixtes pour les femmes. C'est le cas du CFC (Cercle franco-coréen) dont les activités ont exclusivement lieu en jour de semaine, tout comme le SIWA (Seoul international Women's association) ou l'AWC (American Women's Club Korea). D'autres associations sont destinées aux femmes et aux hommes et organisent des associations à différents moments, en semaine et durant les weekends, c'est le cas du BASS (British Association of Seoul) ou de l'AFC (Association des francophones de Corée). Bien que ces associations soient mixtes, ce sont exclusivement des femmes qui y occupent les charges administratives et d'organisation. Par ailleurs, d'autres types d'associations corporatistes existent telles que le *Diplomats' Wives Group*, mais aucune de nos enquêtée ne nous a dit y participer.

Ce constat partagé par d'autres chercheurs s'étant intéressés aux migrations des classes moyennes supérieures et supérieures (Wagner 1998, Walsh 2011), s'illustre au sein de notre corpus d'enquêtés par différentes pratiques. Deux d'entre elles seront traitées dans les chapitres suivants, notamment le lien entre ancrage local de la famille et choix résidentiels et celui portant sur le suivi des carrières scolaires des enfants dans un contexte migratoire. Nous allons ici présenter les deux rôles qui incombent aux femmes dont les époux migrent dans le cadre de leur carrière et qui sont le développement du carnet d'adresses et l'ancrage local de la famille.

On peut d'ailleurs interpréter la part plus importante de femmes interrogées selon les rôles qui leur sont dévolus. D'une part, l'objet de nos demandes d'entretiens portait sur les choix résidentiels à Séoul. Or, la question du lieu de résidence, de choix du domicile renvoie à la sphère domestique et par extension aux femmes. Effectivement les recherches qui portent sur les carrières des cadres à l'étranger ont pour leur part principalement des hommes dans leurs corpus (Beaverstock 2002, Colombi 2016). D'autre part, comme nous l'avons expliqué en préambule, par leurs qualités d'alimentateur du carnet d'adresses de la famille, les femmes avec lesquelles nous avons réalisé des entretiens étaient beaucoup plus enclines à nous renvoyer vers d'autres personnes (généralement des femmes) pour interroger de nouvelles personnes. Les hommes pour leur part, renvoyaient vers leurs épouses, renâclaient ou ne donnaient pas suite à nos demandes de contacts.

Développer le carnet d'adresses de la famille est une des tâches qui incombe aux femmes pour ancrer localement celle-ci. Les associations, les collègues et les écoles sont certains des réseaux mobilisés pour rencontrer d'autres étrangers à Séoul. Les femmes n'ayant pas d'emplois, elles sont plus disponibles pour utiliser ces réseaux de sociabilité. Se créer un nouveau groupe d'amis, partageant la même nationalité, est un moyen de limiter les risques liés au séjour (Wagner 1998). Lorsque les époux travaillent dans un environnement peu international, les femmes ont pour rôle de les introduire auprès d'autres hommes, via des dîners qu'elles organisent où dans lesquelles elles sont invitées (Arieli 2007).

Je suis venue l'été avant d'emménager et on a tout de suite rencontré notre voisin et ensuite on a rencontré d'autres personnes via l'entreprise de Brian. Notre voisin m'a fait découvrir des associations et on a rencontré des gens de cette façon. Il y a quelques mois j'ai intégré l'association américaine, parce qu'il n'y a pas d'association de femmes canadiennes, sûrement parce qu'on n'est pas si nombreuses et qu'on ne veut pas s'en charger. On a rejoint un groupe Meetup⁶⁹, mais on a accroché avec personne. Brian a rejoint une équipe de hockey et a rencontré quelques personnes de cette façon. Mais c'est certainement par des amis d'amis, le club de sport, les cours de photographie et de coréen qu'on a rencontré le plus de monde⁷⁰.

⁶⁹ Meetup est un réseau social en ligne permettant de s'inscrire à des événements organisés par des utilisateurs du réseau. Chaque personne inscrite peut créer un groupe ou participer à un groupe déjà existant. Les activités proposées dépendent des passe-temps des propositions de chacun. Cela peut autant concerner des activités sportives, des rencontres pour parler une langue étrangère ou du partage de connaissances diverses liées à la cuisine, la photographie etc.

⁷⁰ « I came in the summer before I moved and we met our neighbour right away and then we met some other people through Brian's company, so... My neighbour introduced me to some associations and then we met people that way. And then I joined the American association just a couple months ago, cause there is no Canadian women association cause there are probably not that many and we don't want to take charge I guess.

Michelle (entretien n° 68) est Canadienne et sans-emploi, son époux est Canadien et ingénieur.

Les épouses ont également pour rôle de découvrir les éléments du quotidien qui permettront à la famille de maintenir un mode de vie le plus proche possible de celui à l'échelle nationale que ce soit par la nourriture ou la scolarité des enfants. Les associations sont donc mobilisées et leurs activités pensées en ce sens.

Parce qu'avec l'AFC⁷¹ en début d'année ils vous proposent des visites... Alors ça semble très... C'est des visites très pratiques, les commerces, le Global Center, où il y a des médecins, etc. ou le marché d'Isu. Tout ça, c'est... Il faut les faire parce que ça vous met les pieds à l'étrier pour commencer et puis c'est quand même aux femmes en général de s'occuper de tout ça, ce genre de côté là. Les hommes ils commencent tout de suite aussi, ils ont toutes sortes de choses auxquelles il faut qu'ils s'adaptent. Et puis ça prend du temps au départ, de faire ses courses et tout ça. (...), Mais ça j'ai eu beaucoup d'infos avec le Séoul Pratique et puis d'autres copines qui m'ont dit "Vas là, elle parle anglais." On se refile toujours... On a besoin de ça et puis... On a vite les infos finalement après. *Laurence (entretien n° 43) est Française et sans emploi, son époux est Italien et diplomate.*

Les rôles traditionnels au sein de l'espace domestique sont renforcés par la non-activité salariale de ces femmes et par la norme partagée au sein de groupe que ce sont des tâches qui leur incombent. Ainsi, les tâches traditionnellement dévolues aux femmes s'intensifient et s'accroissent durant la migration. Pour Anne-Catherine Wagner, «La disponibilité féminine peut être considérée comme l'un des principes de sélection matrimoniale des cadres ou des futurs cadres internationaux » (1998 :167). Le suivi de l'éducation et de la scolarité des enfants est également une tâche fortement investie par ces migrantes, comme nous le verrons dans le chapitre 5. En outre, cette division sexuée du travail entre d'un côté des hommes mobiles dans le cadre de leurs carrières et des femmes dont le rôle est d'ancrer localement la famille, sera de nouveau abordée dans le chapitre 4, qui s'intéresse aux pratiques résidentielles et urbaines de ces migrants.

We joined a meet up group, but I didn't connect with the people. Brian joined the hockey league and met some people through there. But probably most of the people we've met was through friends of friends, like the gym... Taking classes, photography classes and Korean lessons, meeting people through that... »

⁷¹ L'AFC est le sigle de l'Association Francophone de Corée

Conclusion

Les migrants privilégiés en Corée du Sud occupent des emplois variés principalement dans les secteurs de l'encadrement et de l'enseignement. Les Britanniques, Canadiens, États-Uniens et Français en Corée du Sud correspondent ainsi à un type de migration dont les travaux sur les « migrants qualifiés » ont peu traité (Walsh 2006). Si les migrants privilégiés occupent principalement des emplois que ces recherches ont peu considérés, c'est notamment parce que celles-ci se sont intéressées à des personnes occupant des postes stratégiques dans des multinationales (Pierre 2001 et 2003) et à des villes dont l'économie se concentre sur des secteurs spécifiques comme la finance (Sassen 1991, Beaverstock 2002).

La Corée du Sud et Séoul représentent ainsi un terrain d'étude pertinent pour analyser l'hétérogénéité des migrants privilégiés. Regroupant des industries automobiles et technologiques, le pays et les entreprises font appel à des cadres étrangers dont les emplois et les qualifications correspondent à cette « migration qualifiée » d'ores et déjà étudiée (Leonard 2010). Cependant, le nombre et la part importante d'enseignants d'anglais au sein des migrants privilégiés rendent cette migration de cadre en Corée du Sud peu représentative. Le premier chapitre nous a permis de montrer que la Corée du Sud a établi des politiques migratoires favorable, notamment aux ressortissants nord-américains et britanniques afin qu'ils occupent des emplois d'enseignants d'anglais dans des structures scolaires diverses (établissements du primaire, secondaire et universitaire, mais aussi dans des instituts privés).

Ainsi, ces politiques migratoires en faveur des enseignants de langues anglaises permettent à aux ressortissants de certaines nations, de faire valoir des ressources (ici leur langue maternelle) sans que leurs diplômes ne soient suffisamment spécifiques ou élevés pour être valorisable à une échelle internationale. Toutefois, alors que cette politique migratoire favorise la venue de Britanniques ou Nord-Américains, les Français obtiennent plus difficilement ce visa. La composition professionnelle des migrants privilégiés en Corée du Sud et de notre corpus d'entretien diffère donc selon leurs nationalités. Alors que les Français occupent principalement des postes de cadres, les Britanniques et Nord-Américains ont pour beaucoup d'entre eux des postes d'enseignants de langue anglaise. Les niveaux de diplômes des membres de notre corpus selon leurs nationalités en sont un exemple.

Les migrants privilégiés n'ont ainsi pas les mêmes capacités à transférer et valoriser certaines ressources culturelles (langue anglaise ou française) et scolaires (diplômes) en Corée

du Sud. Cette transférabilité différentielle des ressources culturelles s'observe particulièrement parmi les femmes de notre corpus. Bien que les migrants privilégiés aient des profils professionnels différents de ceux usuellement étudiés, on remarque que lorsqu'il est question de l'activité professionnelle des femmes, notre corpus correspond à ce qui a déjà été montré dans plusieurs travaux (Hardill 1998, Hutchings et al. 2008). En effet, soit ces migrantes privilégiées n'ont pas d'activité professionnelle, soit elles occupent les emplois les moins valorisés dans le secteur de l'enseignement et sont quasiment absentes des professions d'encadrement. Pourtant, on a vu dans ce chapitre que les femmes de notre corpus disposent de niveaux de diplômes équivalents de ceux des hommes. Si l'inactivité professionnelle des femmes migrantes privilégiées peut s'expliquer par leurs statuts administratifs en Corée du Sud, par leur plus grande difficulté à faire valoir leurs ressources scolaires, nous avons également vu que la migration leur impose certains rôles comme l'ancrage local de la famille dans des groupes de sociabilités (Wagner 1998).

Les points soulevés dans ce chapitre sont multiples. Le premier concerne l'hétérogénéité, en termes de situations professionnelles, conjugales, familiales et de qualifications, des migrants privilégiés à Séoul. Le second porte sur la valorisation et la transférabilité différentielle de ressources, des migrants privilégiés en Corée du Sud, en fonction de leur nationalité et de leur sexe. Le troisième est celui du rôle des femmes pendant la migration. Nous poursuivrons l'analyse de ces points dans les chapitres suivants, en regardant de plus près leurs effets sur les pratiques résidentielles et scolaires des migrants privilégiés à Séoul.

Chapitre 3. Urbanisme et marché du logement à Séoul. Quelles spécificités et quels quartiers de « prédilection » des migrants privilégiés ?

Introduction

Le chapitre précédent s'est attaché à présenter les caractéristiques sociales et migratoires des migrants privilégiés à Séoul. Cela nous a notamment permis de mettre en lumière les différences entre migrants britanniques, canadiens, états-uniens et Français en termes de diplômes, de professions occupées et de configurations familiales, mais il nous faut maintenant étudier les conséquences de cette hétérogénéité sur leurs pratiques urbaines à Séoul.

Les choix résidentiels et les rapports à l'espace des fractions des classes sociales auxquelles appartiennent les migrants privilégiés ont été abondamment étudiés dans la littérature francophone et anglophone. Ce sont des catégories socioprofessionnelles qu'on a souvent présentées comme soucieuses de l'environnement dans lequel elles résident, que cet environnement corresponde à des quartiers centraux ou périurbains valorisés et socialement homogènes (Bacqué et al. 2016, Cousin 2008, Butler et Lees 2006) ; ou pour une fraction d'entre eux à des espaces en cours de revalorisation et socialement plus mixtes (Bidou 1984, Authier 1997, Collet 2015). Ces phénomènes d'embourgeoisement de certains quartiers de grandes agglomérations, mais aussi de gentrification voire de « super-gentrification » (Butler et Lees 2006) sont toutefois liés à des contextes urbains et économiques particuliers. En effet, ces processus de transformation des villes ont particulièrement été analysés dans des contextes de reconfiguration des classes moyennes (Bidou 1984, Collet 2015, Bacqué et al. 2016) mais aussi d'évolution des secteurs tertiaires avec la spécialisation de certaines villes dans le secteur de la finance (Sassen 1991, Butler et Lees 2006) ou dans le secteur politique et administratif (Laurens, Marchan et Van Criekingen 2012).

L'étude des choix résidentiels est en effet importante à insérer dans le contexte urbain qu'on étudie sans toutefois que ce dernier ne prenne le dessus sur les autres dimensions qui aboutissent à ces choix. Comme d'autres chercheurs (Brun et Fagnani 1991, Grafmeyer 2010, Thomas et Pattaroni 2012), nous entendons par choix résidentiels le résultat des arbitrages entre des contraintes économiques, de statut, de taille et de localisation du logement, mais aussi des modèles culturels, des trajectoires résidentielles qui conduisent à s'installer dans un

quartier et un logement. La hiérarchisation, les compromis et les marges de manœuvre des ménages quant à ces critères dépendent des ressources que ces derniers peuvent mobiliser. C'est donc par une approche globale, qui regroupe les différents éléments de la vie sociale, que les choix résidentiels des migrants privilégiés seront étudiés. Comme l'explique Yves Grafmeyer, « les habitants ne se limitent pas à une seule caractéristique du logement pour arrêter leur choix : ils tendent plutôt à mettre en regard et en balance plusieurs critères (taille, localisation, etc.) ; les modalités selon lesquelles ils sélectionnent, comparent, hiérarchisent et combinent ces critères ne peuvent être décidées *a priori* : elles varient d'un individu à l'autre, elles sont socialement différenciées, et elles ne peuvent être connues que par l'observation. » (2010 : 37).

La question des choix résidentiels des migrants appartenant aux classes moyennes supérieures et supérieures a été analysée dans différents cadres (Londres, New York, Singapour, Paris) et à partir de différents niveaux (production de logements, filières d'accès, maîtrise de la ville). Xavier Guillot (2002) s'est intéressé à la question de la construction de logements conçus pour les « élites étrangères » à Singapour. Nicolas Valadeau (2001) a avancé l'idée de l'influence de l'employeur, mais aussi la durée du séjour (déménagements successifs, ancrages dans des quartiers spécifiques) dans la construction des choix résidentiels des cadres français à New York. Paul White (2003, 1998) a interrogé l'agrégation spatiale des Japonais à Londres par le rôle des filières d'accès aux logements et par la présence d'institutions étrangères. Hadrien Dubucs (2009) quant à lui, a abordé l'analyse des choix résidentiels des migrants japonais à Paris à la fois à partir de la question des filières d'accès aux logements, mais aussi à travers l'idée d'une faible maîtrise des caractéristiques sociales, immobilières et esthétiques des communes franciliennes.

Afin d'analyser, dans le chapitre 4, les choix résidentiels des migrants privilégiés à Séoul et la transposition, à l'international, des comportements résidentiels des classes moyennes et moyennes supérieures identifiés par la littérature, nous devons en premier lieu nous intéresser à l'organisation spatiale de la ville de Séoul. Nous exposerons dans un premier temps le type et l'offre de logement à Séoul ainsi que le fonctionnement du marché immobilier coréen pour comprendre de quelle façon ceux-ci représentent un facteur important dans l'arbitrage des choix résidentiels. Puis, dans la seconde partie du chapitre, nous présenterons la répartition résidentielle des migrants privilégiés au fil des années et selon leur nationalité. Cette présentation nous permettra enfin d'introduire quelques quartiers de « prédilection » des migrants privilégiés à Séoul.

1. Séoul, quelles particularités urbaines ?

Nous allons présenter dans cette première partie les caractéristiques de l'offre résidentielle à Séoul ainsi que le fonctionnement du marché immobilier en Corée du Sud. Cette présentation nous semble nécessaire pour pouvoir comprendre les situations dans lesquels sont réalisés les choix résidentiels des migrants privilégiés interrogés. Les types de logements que l'on trouve à Séoul (maisons, petits collectifs ou complexes d'appartements) reflètent les découpages socio-économiques de la ville de Séoul. C'est pourquoi nous présenterons dans un premier temps les différents types d'habitats qui existent à Séoul et le contexte de politique urbaine de la ville dans lequel ceux-ci se sont vus accroître ou au contraire se sont amenuisés. Puis dans un second temps nous présenterons le système locatif coréen⁷² singulier, qui nous permettra de mieux comprendre la place de la contrainte économique dans les choix résidentiels des migrants privilégiés.

1.1 L'évolution urbaine de Séoul à travers ses logements

Séoul est une ville dont l'urbanisation et l'habitat ont connu de grandes évolutions depuis la fondation de la capitale de la Corée⁷³ au 14^e siècle jusqu'au développement économique de l'actuelle Corée du Sud, suite à la Guerre de Corée (1950-1953). Nous allons dans cette partie présenter l'histoire et les évolutions de cette ville, du 14^e siècle jusqu'à nos jours, à travers de son habitat.

Des maisons de moins en moins nombreuses

Les maisons⁷⁴ sont, d'année en année, de moins en moins nombreuses à Séoul. On en compte environ 500 000 en 2000, près de 455 000 en 2005, puis d'environ 400 000 en 2010 à

⁷² Les 70 migrants privilégiés que nous avons interrogés sont tous locataires à Séoul à l'exception d'une personne. C'est pour cette raison que nous nous intéressons spécifiquement au système de location. Si la plupart des migrants privilégiés n'achètent pas de logement en Corée du Sud, c'est parce qu'une partie d'entre eux voit leurs frais de logements pris en charge par leurs employeurs, n'ont pas l'intention de rester en Corée du Sud ou que les frais liés à l'achat d'un logement sont trop importants.

⁷³ La ville de Séoul ne porte ce nom que depuis la libération de la Corée de l'occupation japonaise en 1945. Avant la colonisation japonaise, dès 1910, la ville de Séoul se nommait Hanyang (Gelézeau 2003).

⁷⁴ Est statistiquement comptabilisé et présenté, dans les données disponibles et exploitées du *Housing Census* pour les années 2000, 2005, 2010 et 2015, comme une maison individuelle, les *detached dwelling*, dont le terme coréen est *tanduk chutaek*.

près de 300 000 en 2015⁷⁵. Elles représentaient 25% des logements à Séoul en 2000 et n'en représentent plus que 11% en 2015. Ainsi, leur part a baissé dans l'offre de logement séoulite, notamment au profit d'un type d'habitat que nous présenterons ensuite que sont les appartements dans des petits collectifs et dans des complexes.

Ces premières données reflètent une situation générale, qui est celle de la métamorphose du paysage urbain séoulite, mais ne suffisent pas à présenter l'hétérogénéité que recouvre le terme « maison », ni même les particularités des zones de Séoul dans lesquelles on les trouve. C'est pourquoi nous présenterons le type d'habitat varié qu'inclut le terme « maison » dans son usage statistique, ainsi que les zones de la ville dans lesquelles elles représentent une part non négligeable du bâti.

À partir de la carte 1⁷⁶, illustrant la part des maisons dans l'ensemble des logements à Séoul en 2015, on voit une différence entre le nord et le sud du fleuve quant à la présence plus ou moins élevée de maisons. On remarque en effet, que la part qu'elles représentent dans le bâti est plus importante au nord qu'au sud, mais aussi qu'elles constituent un type d'habitat important et éparpillé dans plusieurs quartiers⁷⁷ du nord de la ville alors qu'elles sont concentrées dans une zone plus restreinte au sud de la ville.

Cette plus forte présence de maisons au nord de la ville de Séoul peut s'expliquer par le fait que certaines zones du nord correspondent à l'implantation historique de la ville. Autrefois nommée Hanyang, Séoul était habitée depuis l'antiquité, mais sa fondation en tant que capitale concorde avec l'avènement de la dynastie des Yi (1392-1910). Hanyang se trouve alors au centre du Royaume Joseon, permettant un accès facile à l'ensemble du territoire. Le choix du site est principalement lié à la géomancie⁷⁸, celui-ci est enserré dans

⁷⁵ Des cartes qui illustrent la part des maisons dans l'ensemble des logements à Séoul pour les années 2000, 2005 et 2010 se trouvent en annexe C (carte II, III, et IV).

⁷⁶ Toutes les cartes que nous avons réalisées l'ont été avec le logiciel Philcarto, cf. encadré n°6

⁷⁷ La ville de Séoul est composée de 25 districts ou arrondissements, nommés *gu*. Chacun de ces districts est divisé en plusieurs quartiers administratifs, nommés *dong*. Le découpage des *gu* et *dong* ont varié selon les années, en fonction de l'expansion de la ville et de son urbanisation. Une liste des arrondissements et de leurs quartiers se trouvent en annexe C. Une carte de Séoul et de ses arrondissements se situent également en annexe C (carte I).

⁷⁸ La géomancie est la traduction du terme chinois de *fengshui*. L'architecte et chercheur Pierre Clément, spécialiste des villes asiatiques, définit la géomancie comme « L'[art] d'implanter dans un site les constructions destinées aux vivants ou aux morts, afin qu'ils soient en harmonie avec l'univers. On croit que la terre est parcourue par des flux d'énergie et que cette énergie doit être captée pour acquérir puissance et richesse, garantir

l'écrin montagneux des « quatre collines », mais également pour des raisons de défense militaire, puisque le palais de la dynastie Yi faisant face au sud se trouve à proximité d'un affluent tout en étant relativement éloignée du fleuve Han (Gelézeau 2003).

santé et descendance. Cet art consiste à repérer, selon la morphologie du paysage, par l'analyse des montagnes et des eaux et selon l'orientation, les points où se concentre cette énergie » (1994 :176).

Encadré 6. Méthodologie cartographique

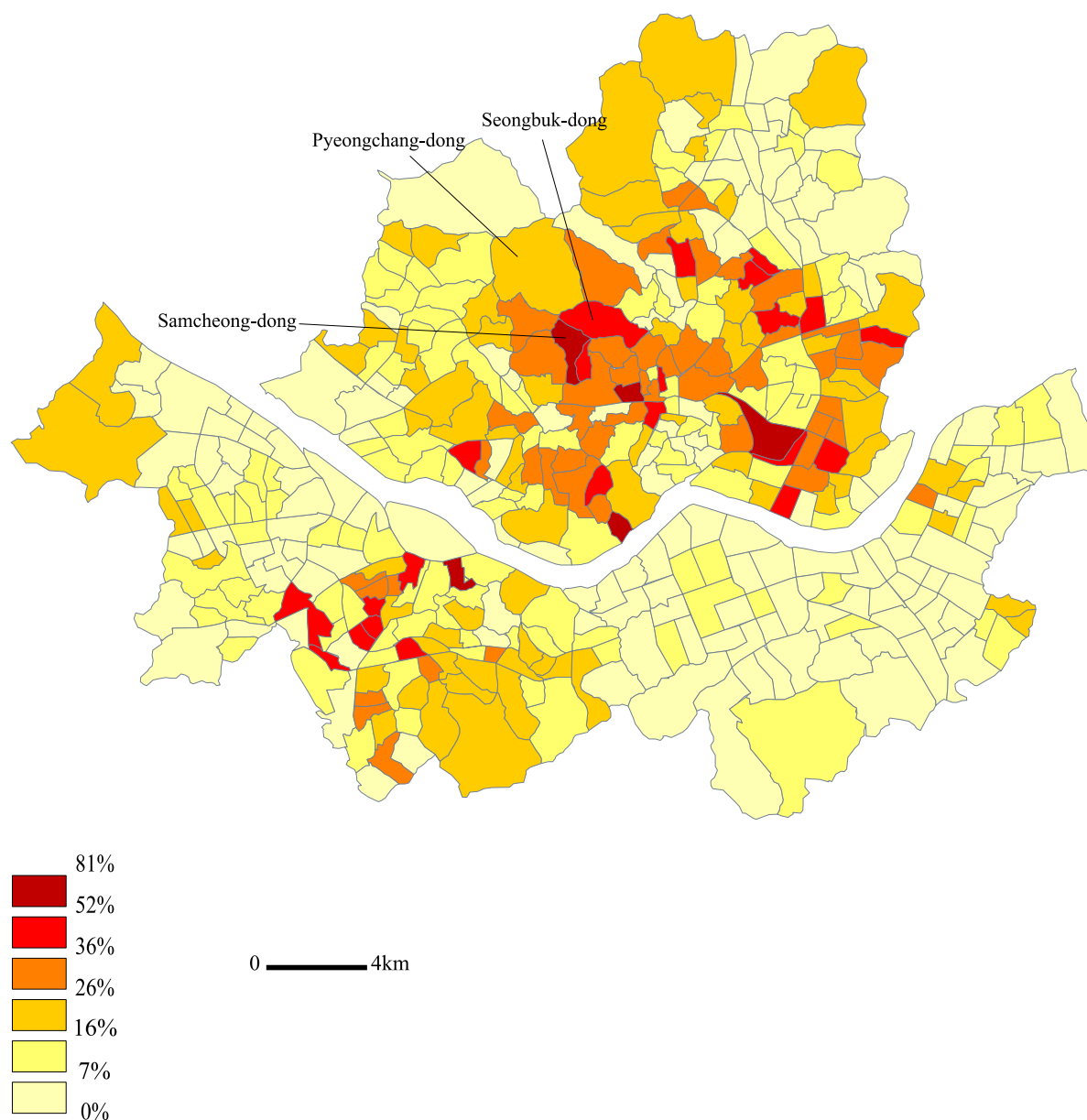
Pour réaliser les différentes cartes de notre thèse, nous avons mené plusieurs étapes que nous exposons ici. Nous présenterons dans un premier temps les logiciels Philcarto et Phildigit que nous avons utilisé pour la production de notre fond de carte et la manière dont nous l'avons exploité. Dans un deuxième temps, nous exposerons les difficultés auxquelles nous avons été confrontées lors de l'exploitation des données statistiques.

Nous avons utilisé le logiciel Philcarto afin de produire l'ensemble des cartes de la thèse. Philcarto est un logiciel de cartographie de données statistiques, créé par Philippe Waniez. Phildigit est un logiciel de création de fond de cartes conçu pour fonctionner avec Philcarto. Ce dernier dispose d'un certain nombre de fond de cartes mais, ne disposait malheureusement pas d'un fond pour la ville de Séoul. Nous avons ainsi dû en extraire un depuis un document officiel de la municipalité de Séoul où les quartiers (*dong*), de chaque arrondissement (*gu*), apparaissaient. A partir de l'extraction de ce fond de carte depuis un document PDF, nous avons dû, avec Phildigit, retracer les frontières de chaque quartier et de chaque district. Cette digitalisation impliquait ainsi d'assigner des noms de quartiers et d'arrondissement à des zones géographiques que nous avons digitalisées à l'aide du logiciel Phildigit. Le résultat de cette digitalisation est à la fois un document Excel où l'ensemble des quartiers digitalisés apparaissent, et un fond de carte reconnu par Philcarto. Il suffit par la suite de demander au logiciel Philcarto d'ouvrir le fond de carte et le document Excel avec les données quantitatives. Le logiciel fait ensuite correspondre les données quantitatives assignées à chaque quartier et produit les cartes.

Les données quantitatives à partir desquelles nous avons réalisées nos cartes sont multiples et ne correspondent pas aux mêmes échelles. En effet, certaines ne concernent que les arrondissements de Séoul alors que d'autres concernent les quartiers et les districts. Les données concernant la répartition résidentielle (de 2006 à 2011) des migrants privilégiés sont à l'échelle des quartiers et des arrondissements tout comme les données tirées du *Housing Census* (pour les années 2000, 2005, 2010 et 2015). Les données qui concernent la part des propriétaires ou locataires selon les contrats de location, ainsi que les données qui concernent la répartition résidentielle des étrangers selon leurs visas sont quant à elles, uniquement à l'échelle des arrondissements.

Nous avons toutefois été confrontée à une difficulté d'ordre méthodologique lors de la réalisation de la digitalisation du fond de carte de Séoul. La municipalité de Séoul a revu en 2011 les découpages et intitulés des quartiers administratifs de chaque arrondissement. Ce nouveau découpage administratif a rassemblé ensemble plusieurs quartiers de certains districts. Ainsi, alors que certaines de nos données correspondaient au découpage administratif de 2011, d'autres données étaient liées au découpage administratif précédent. Bien que ces changements ne concernent pas tous les quartiers de tous les arrondissements, nous avons dû retracer à partir du fond de carte obtenu sur le document de la municipalité de Séoul les nouvelles frontières de certains quartiers. En outre, il nous a fallu à partir des données quantitatives produites avant 2011, dont nous disposions, rassembler certains quartiers ensemble puisqu'ils étaient désormais compris dans les mêmes quartiers. Nous avons donc fait le choix de faire correspondre l'ensemble de nos données sur le découpage administratif le plus récent.

Carte 1. La part des maisons dans l'ensemble des logements à Séoul selon les quartiers, en 2015



Discrétisation d'après la méthode de Jenks

Source : Statistics Korea, Housing Census, Housing Units by Type of Housing Units, 2015

Carte réalisée par Claire Gellereau, avec Philcarto

Exemple de lecture : Les maisons représentent entre 52% et 81% des logements dans les quartiers rouge foncé sur la carte, alors qu'elles ne représentent qu'entre 0% et 7% des logements dans les quartiers jaune pâle.

Au XVIII^e siècle, Hanyang compte plus de 200 000 habitants et concentre les pouvoirs politiques, culturels et économiques de la Corée. La ville est ceinturée de murailles à l'intérieur desquelles l'espace est hiérarchisé selon son rang. Bukchon (au nord, à proximité

des palais) constitue le lieu de résidence des fonctionnaires de rangs supérieurs, tandis que Namchon, au sud, est le lieu de résidence des fonctionnaires de rangs inférieurs. Ce Séoul entre les murs s'oppose à la ville hors les murs, où vivent les paysans et les artisans. L'architecture des habitations est une architecture basse de maisons avec des cours, dont le toit est en tuile pour les *yangban*⁷⁹ et en chaume pour le peuple. Une partie des maisons situées au nord de la ville de Séoul correspondent donc aux *hanok*, maisons « traditionnelles » en formes de U et disposant d'une cour en leur centre. La surface bâtie des *hanok*, dépendait du statut de leurs propriétaires. Celles des *yangban* étaient composées de 125 m² de surface bâtie et de 450 m² de terrain. Il reste aujourd'hui quelques maisons de ce type, principalement situées dans le quartier de Samcheong-dong (cf. carte 1), au sein duquel les maisons représentent 81% du bâti.



Photo 1. Des *hanok* dans le quartier de Bukchon (2013)

Placée sous le protectorat japonais entre 1905 et 1910, la Corée devient une colonie à partir de 1910. Durant la colonisation japonaise, des industries, des quartiers résidentiels et un camp militaire japonais s'implantent au-delà des enceintes sud d'Hanyang entraînant ainsi le

⁷⁹Les *yangban* sont les aristocrates sous la dynastie Yi (1392-1910) (Lett 1998).

déplacement du centre de gravité de la ville vers le sud-ouest. L'espace urbanisé déborde ainsi les limites de la cité d'origine (Lett 1998). En outre, les Japonais instaurent une hiérarchie des ethnicités en Corée qui aboutit à une ségrégation résidentielle dans Séoul. Les Japonais se sont constitués leurs propres zones résidentielles autour de Yongsan, proche de la gare centrale. Ces quartiers ghettos sont d'après Alain Delissen de « parfaites répliques de villes japonaises, où ils avaient accès au pouvoir et à l'argent » (1999 :192). Durant la période coloniale, la Corée connaît une forte croissance démographique. En plus de trente ans, la population passe de 15 millions d'habitants à 25 millions. Les Japonais représentent 3 à 4% du total, soit 800 000 personnes. Sous l'effet de l'exode rural et de l'arrivée des colons, la population d'Hanyang passe à 900 000 en 1945.

Le 15 août 1945, la Corée est libérée de la colonisation japonaise suite à la pénétration des troupes soviétiques dans la péninsule. Entre 1945 et 1948, c'est un gouvernement américain qui administre le sud de la Corée, « en s'appuyant sur une minorité sociopolitique pour contrer les demandes réformatrices de la majorité apparente. » (Delissen, 1999b : 199). Entre juin et septembre 1950, l'Armée populaire de Corée enfonce les lignes sud-coréennes. La guerre de Corée débute et se termine en 1953. Durant cette guerre, une part importante du bâti est détruite. Il ne restait en 1953 plus rien des legs matériels de la colonisation japonaise.

Alors qu'entre 50% et 70% du bâti de Séoul est détruit pendant la guerre de Corée, la population de la ville n'a fait qu'augmenter passant à 1,6 million en 1950, notamment suite à l'arrivée de personnes venant de l'actuelle Corée du Nord (Lett 1998). Les Séoulites durent donc faire face à une pénurie de logements doublée d'une croissance démographique forte. C'est ainsi que deux phénomènes sont apparus dans les années 1950 et 1960. D'une part le développement de maisons illégales et insalubres (Lee 1971) ainsi qu'une sur-occupation⁸⁰ des maisons « traditionnelles » qui n'avaient pas été détruites. C'est pourquoi certains quartiers où l'on remarque une forte présence de maisons ne correspondent pas aux zones historiques de la ville de Hanyang, mais plutôt à des zones d'habitat délabré construit après la guerre de Corée, marquée par une forte période industrielle et un exode rural important. Cette présence plus importante de maisons au nord plutôt qu'au sud de la ville s'explique également par l'absorption par Séoul de zones encore rurales dans les années 1970 (Gelézeau 2003).

⁸⁰ Lee Hyo-Jae (cité par Lett en 1998) suite à une enquête menée dans les années 1960, explique que 50% des maisons « traditionnelles » de la classe-moyenne établie, étaient occupées par plusieurs familles, accordant en moyenne à chacun de ces ménages une surface de 30m².

À l'opposé de ces maisons illégales ou des maisons « traditionnelles » de moins en moins occupées par les classes moyennes et supérieures, une partie de ces dernières se sont fait bâtir des maisons de style « occidental » à plusieurs étages (Lett 1998). En 2010, 17% des maisons à Séoul faisaient plus de 230 m², 21% faisaient entre 165 et 230 m² et 20% faisaient entre 130 et 165 m². Beaucoup de maisons de ce type sont actuellement situées dans certains quartiers du nord de la ville, comme dans ceux de Pyeongchang-dong ou Seongbuk-dong (cf. carte 2), au nord de l'ancien palais impérial, de part et d'autre de la montagne de Bukhansan. Alors qu'une partie des classes supérieures réside dans ce type de maison, de nombreux autres ont élu domicile dans les appartements construits au sud du fleuve dès les années 1970.



Photo 2. Une maison de type « occidental » dans le quartier de Pyeongchang (2014)

Ainsi, entre 1975 et 1985, l'extension urbaine s'est menée par l'accroissement du nombre de maisons au nord alors qu'au sud du fleuve elle s'est effectuée sous la forme de vastes complexes d'appartements, notamment dans les districts de Gangnam et Seocho (Gelézeau 2003). En effet, parallèlement à la construction de maisons et notamment afin d'endiguer le développement des bidonvilles, une politique de logement de masse est établie

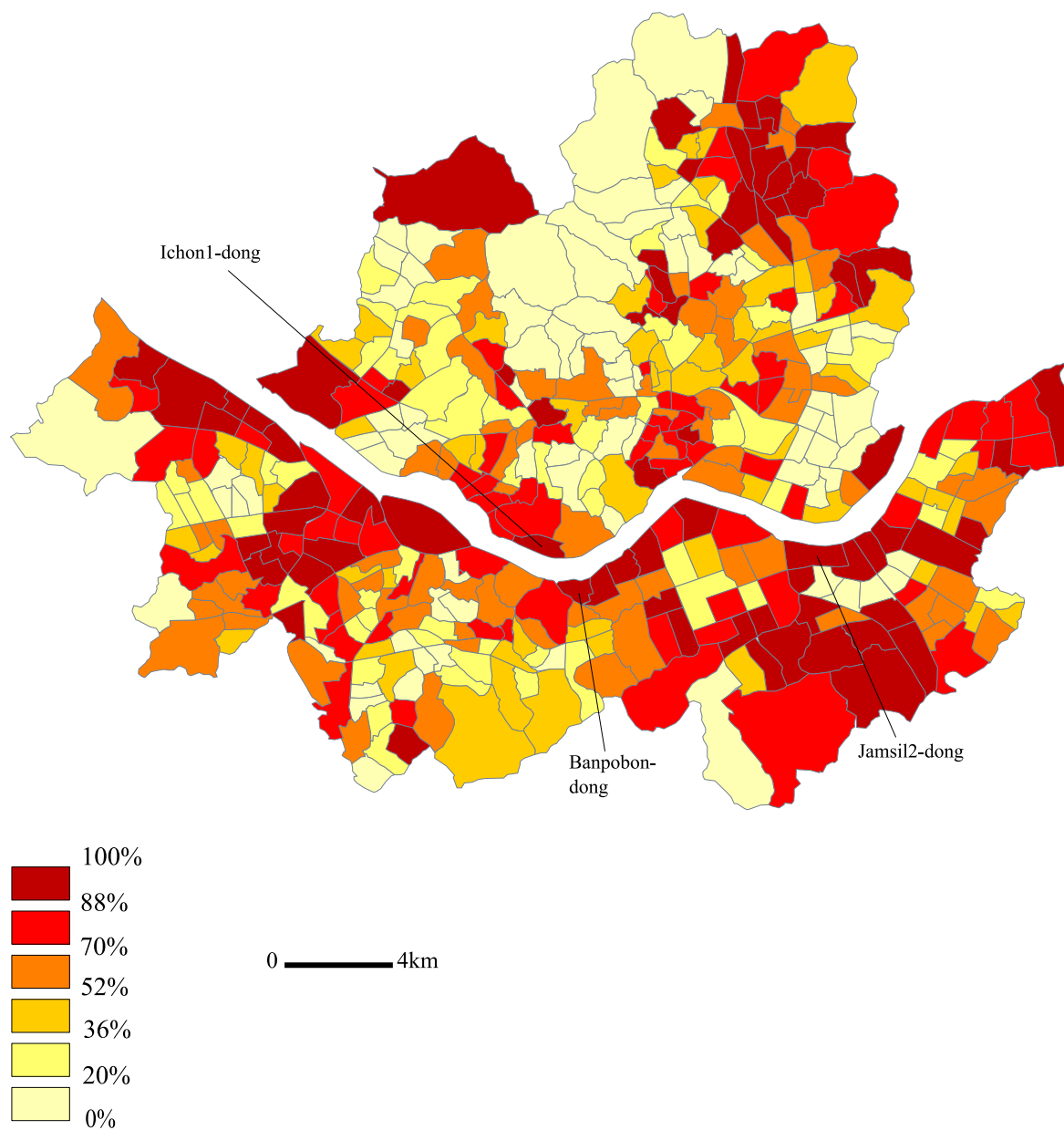
au sud-est du fleuve Han. Le choix s'est porté sur cette zone parce que celle-ci était composée de rizières, permettant de conquérir des espaces encore vierges, mais aussi afin de cesser l'expansion de la ville de Séoul au nord et éviter de se rapprocher de la frontière nord-coréenne (Gelézeau 2003).

Des complexes d'appartements qui dominent la ville

Contrairement aux maisons qui sont de moins en moins nombreuses à Séoul depuis plus de 15 ans, le nombre d'appartements⁸¹ augmente. Environ 1 million en 2000, ils représentaient 51% des logements à Séoul. Leur nombre atteint 1 258 658 en 2005 et ils comptaient pour 54% des logements de la ville. Cinq ans plus tard, on dénombrait 1 485 869 appartements à Séoul et ils composaient 59% des logements. En 2015 on dénombrait 1 636 896 appartements à Séoul, ils représentaient ainsi 59% des logements cette année-là. S'ils sont présents dans presque tous les quartiers de Séoul, on remarque cependant une très forte concentration de ce type d'habitats dans le sud-est de la ville. Leur présence, et le fait qu'ils représentent presque 100% des logements dans certains quartiers de Séoul, est liée à une politique de logement de masse initiée dans les années 1970 au sud-est de la ville et à l'image positive dont jouit ce type d'habitat auprès des Coréens.

⁸¹ Est statistiquement considéré, dans les données disponibles et exploitées du *Housing Census* pour les années 2000, 2005, 2010 et 2015, comme un appartement (dont le terme coréen est *apateu*) un logement situé dans un immeuble de plus de 5 niveaux. Des cartes qui illustrent la part des appartements dans l'ensemble des logements à Séoul pour les années 2000, 2005 et 2010 se trouvent en annexes C (cartes V, VI et VII).

Carte 2. La part des appartements dans l'ensemble des logements à Séoul selon les quartiers, en 2015



Discretisation d'après la méthode de Jenks

Source : Statistics Korea, Housing Census, Housing Units by Type of Housing Units, 2015

Carte réalisée par Claire Gellereau, avec Philcarto

Exemple de lecture : Dans les quartiers rouge foncé, les appartements représentent entre 88% et 100% des logements alors que dans les quartiers jaune pâle ils ne représentent qu'entre 0% et 20% des logements.

En 1972, comme réponse au besoin croissant de logements à Séoul, une politique de logement de masse est lancée par les pouvoirs publics⁸². Elle aboutit à un assouplissement des procédures de développement de grands ensembles⁸³ résidentiels, bien que les premiers immeubles collectifs, construits à la fin des années 1950 et durant les années 1960, intéressaient peu les Coréens. Ces appartements étaient de petite taille (20 à 35 m²), destinés à des catégories modestes et chauffés au charbon. Deux projets, l'un dans le quartier d'Ichon1 et l'autre dans celui de Banpobon connurent toutefois du succès, car les surfaces d'appartements étaient plus élevées (certains faisant jusqu'à 240 m²) et disposait d'un système de chauffage central et non plus au charbon, représentant une amélioration considérable du cadre de vie. Dès le début des années 1970, l'État⁸⁴ encourage la construction d'immeubles de logements collectifs au sud du fleuve⁸⁵ et met en place des mesures incitatives envers les catégories aisées afin de les attirer vers ces nouveaux logements.

En effet, l'État a organisé à Gangnam-gu la délocalisation de nombreuses entreprises, engageant du personnel qualifié, alors installées dans les arrondissements du nord. Les difficultés de circulation de l'époque, liées au faible nombre de ponts qui permettaient de rejoindre le sud du fleuve à partir du nord de la ville ainsi que l'attribution à des prix avantageux d'appartements par les *chaebol*⁸⁶ constructeurs, à certains de leurs employés, ont ainsi incité ces derniers à quitter leurs habitations du nord de la ville vers Gangnam. Mais c'est principalement la réorganisation de la carte scolaire qui a amené la délocalisation des classes moyennes et supérieures vers le sud-est. L'État a incité les meilleurs établissements

⁸² L'Etat et les municipalités sont impliqués dans cette politique de logement de masse. L'Etat à travers le Ministère de l'équipement et l'office national coréen du logement (ONCL) qui est chargé de réaliser les grands ensembles et les municipalités dont les plans d'urbanismes étaient soumis au contrôle de l'Etat (Gelézeau 2003).

⁸³ Valérie Gelézeau, tout au long de son ouvrage (2003), utilise le terme de « grand ensemble » pour traduire le plus concrètement possible le terme coréen « *tanji* ». Elle montre toutefois tout au long de son ouvrage et conclut celui-ci en expliquant que les grands ensembles en France et les *tanji* en Corée s'opposent. Alors que les grands ensembles en France évoquent « l'exclusion urbaine et le déclassé social, les seconds [*tanji*] l'intégration urbaine et l'ascension sociale » (2003 :259). Nous utiliserons pour notre part les termes de *tanji* et de complexe d'appartements pour ne pas que notre usage du terme de grand ensemble semble faire référence aux « grands ensembles populaires [qui] se multiplient dans les banlieues, créant un nouvel habitat de masse et, parfois, préparant les ghettos urbains de la fin de ce siècle » pour citer Christian Topalov (1987 :231).

⁸⁴ Pour Valérie Gelézeau, « La loi d'encouragement à la construction du logement (promulguée en 1972) semble avoir été conçue tout exprès pour encourager la construction des *tanji*. Les directives en sont claires : il s'agit de densifier les espaces résidentiels en privilégiant la construction du logement collectif et des IGH et en facilitant les procédures de développement résidentiel de masse. » (2003: 142).

⁸⁵ Le Schéma d'aménagement et d'urbanisme (SDAU) établi par la municipalité de Séoul pour les années 1972-1982, prévoit l'urbanisation des espaces du sud-est de la ville jusqu'alors composés de rizières (Gelézeau 2003).

⁸⁶ Les *chaebol* sont des conglomérats. Les *chaebol* coréens les plus connus en Europe sont Hyundai, Samsung et LG.

scolaires à quitter le nord et à s'installer dans le sud-est de Séoul, en leur accordant des exonérations fiscales et des terrains à bas prix (Gelézeau 2003).

Ces politiques incitatives furent une réussite, les classes supérieures séoulites, traditionnellement installées dans les zones proches de l'ancien palais impérial ont peu à peu quitté le nord du Han pour s'installer au sud et particulièrement à Gangnam. C'est ainsi que Gangnam s'est fortement distingué⁸⁷ de Gangbuk⁸⁸. Et c'est dans les districts de Seocho, Gangnam et Songpa (cf. carte I annexe C) que les prix fonciers sont les plus élevés de Séoul et que la spéculation a atteint des sommets dans les années 1980. C'est également durant cette période, qu'un troisième quartier d'affaires est créé entre les zones de Jamsil et Banpo⁸⁹, structuré autour de l'avenue principale (l'avenue Téhéran), où se construisent de nombreux buildings de bureaux ainsi que des édifices prestigieux. C'est un réel changement, puisque Gangnam représente désormais le pôle riche que Gangbuk symbolisait (Kim 2011).

⁸⁷ Dans un article, Minjeoung Kim (2011) explique que dans les trois arrondissements de Gangnam que sont Seocho-gu, Gangnam-gu et Songpa-gu, 84% des familles possèdent leur habitation et résident dans des immeubles, 86% ont un diplôme universitaire, 5% un doctorat, 17% une maîtrise.

⁸⁸ Gangnam et Gangbuk sont à la fois des districts et des zones de Séoul qui désignent le nord du fleuve Han pour Gangbuk et le sud du fleuve Han pour Gangnam. Lorsque que l'on parle de Gangnam et Gangbuk en tant que districts/arrondissements, ils seront soit précédé d'un de ces deux termes soit suivi du suffixe *gu* qui signifie en coréen districts/arrondissements. Lorsque l'on parle de Gangnam et Gangbuk en tant que zones du nord et du sud de Séoul, comme c'est le cas ici, nous n'utiliseront pas les termes de districts/arrondissements ou de *gu*. Par ailleurs, dans le langage courant, Gangnam désigne également un quartier (non administratif) de Séoul situé dans le district de Gangnam et qui se structure autour de la station de métro du même nom.

⁸⁹ Des cartes présentant les quartiers de plusieurs districts sont situées en annexe C.



Photo 3. L'un des premiers complexes d'appartements de Séoul, construit en 1971, dans le quartier d'Ichon1 (2017)

Bien que les *tanji* habités par les classes moyennes supérieures et supérieures sont devenus le symbole de la réussite sociale, ce type d'habitat qui représente l'amélioration des conditions de logements s'est diffusé auprès de l'ensemble de la population. On trouve désormais des appartements dans la plupart des quartiers de Séoul, et plus seulement dans les quartiers habités par les classes moyennes supérieures et supérieures. Cependant, tous les appartements ne sont pas aussi vastes que ceux bâtis dans les projets de construction du début des années 1970 afin d'y attirer les classes supérieures, puisqu'en 2010, 75% des appartements à Séoul avaient une surface comprise entre 20 et 85 m² ⁹⁰ et 23% faisaient entre 85 et 230 m² ⁹¹. Ce sont même les appartements dont les surfaces sont comprises entre 60 et 85 m² qui sont majoritaires parmi les appartements construits depuis les années 1990,

⁹⁰ D'après les données issues du *Population and Housing Census*, mené tous les cinq ans, en 2010, 11% des appartements à Séoul avaient une surface comprise entre 20 et 40m², 25% une surface comprise entre 40 et 60 m² et 39 % une surface comprise entre 60 et 85 m².

⁹¹ Toujours d'après le *Population and Housing Census*, en 2010 à Séoul, 3% des appartements avaient une surface comprise entre 85 et 100m², 13% entre 100 et 130 m², 6% entre 130 et 165 m² et 1 % entre 165 et 230 m².

puisque'ils représentaient 42% des appartements construits entre 1995 et 2004 et 49% de ceux bâtis entre 2005 et 2010.

Tous les appartements n'appartiennent pas à des *tanji* ou ne se situent pas dans des immeubles de grande hauteur⁹² (IGH). Appartiennent statistiquement à la catégorie d'appartements, des appartements situés dans des immeubles de plus 4 étages⁹³. Ainsi, certains appartements sont situés dans des immeubles alors que d'autres se trouvent dans des complexes d'appartements. C'est leur intégration à l'espace environnant et l'offre de services qui distinguent les immeubles des complexes d'appartements. Alors que les premiers sont intégrés à l'espace urbain en termes de voie de circulation, de commerces ou d'équipements collectifs, sans séparation visible avec d'autres espaces, les seconds disposent d'aires de jeux, de commerces et de passages délimités par des barrières physiques (murets, grillages, arbustes) entourant le complexe. Quant à la taille des *tanji*, elle varie selon les sites. Alors que certains sont composés d'environ 300 logements, d'autres peuvent en comprendre jusqu'à 10 000⁹⁴. Enfin, alors que les premiers projets de complexes d'appartements étaient composés d'immeubles d'environ 5 ou 6 étages, ce sont depuis les années 1990, les immeubles de plus de 20 niveaux qui composent l'essentiel des constructions neuves et jusqu'à 90% de celles-ci en 1995 (Gelézeau 1995).

⁹² En France, un immeuble d'habitation est considéré comme un IGH lorsqu'il dépasse les 50 mètres de hauteur (<http://www.vienne.gouv.fr/content/download/3206/20152/file/Doc.%20d%C3%A9f.%20IGH.pdf>) consulté le 13/02/2017. Aucune définition précise n'a été trouvée pour le cas coréen mais Valérie Gelézeau (2003) évoque dans son ouvrage (p76-77) la limite de 15 niveaux. Dit autrement, entre 5 et 15 niveaux les immeubles sont considérés comme des IGH et au-delà de 16 niveaux, comme des immeubles de très grande hauteur (ITGH).

⁹³ En Corée, le rez-de-chaussée constitue le premier étage. Nous utiliserons à la fois le terme de « niveau » et « d'étage ». Ainsi, 5 niveaux est égal à 4 étages.

⁹⁴ Dans les années 1970, 70% des unités de logement bâties le sont dans des *tanjide* plus de 2000 logements (Gelézeau 2003).



Photo 4. L'immeuble d'un complexe d'appartements dans la ville de Namyangju, en périphérie de Séoul (2017)

Autrement dit, l'appartement est un type d'habitat qui persiste à Séoul (45% des appartements en 2010 à Séoul ont été construits entre 1999 et 2004 et 18% entre 2005 et 2010), qui recouvre des situations différentes, du vaste grand ensemble avec immeubles de

très grandes hauteurs à l'immeuble collectif de plus de cinq niveaux, et qui correspond en termes de surface, de standing et d'implantation spatiale à des populations diverses. L'adoption des complexes d'appartement par la majeure partie de la population séoulite a amené une profonde transformation du parc de logement séoulite. En effet, les maisons individuelles qui constituaient plus de 80% de ce parc en 1975 n'en représentent aujourd'hui plus que 11%. Toutefois, les années 1990 marquent la fin des conquêtes intra-urbaines (Gelézeau 2003). Désormais, les *tanji* sont bâtis dans les villes nouvelles et les villes satellites à la périphérie de Séoul.

Des petits collectifs éparpillés dans Séoul

Alors que le nombre de maisons, et leur représentation dans le parc du logement séoulite baissaient, le nombre et la part d'appartements et de petits collectifs augmentaient. Ces petits collectifs représentaient 20% du parc du logement en 2000 et 28% en 2015. Ce que nous nommons « petit collectif » comprend deux types d'habitats, statistiquement distincts. Les *tasadae chutaek* comportant quatre niveaux au maximum et dont la surface de plancher est inférieure à 660 m² et les *yollip chutaek*, de quatre niveaux au maximum également, mais dont la surface de plancher est supérieure à 660 m².

Ces petits collectifs sont éparpillés dans Séoul (carte 3) se trouvent généralement aux abords des complexes d'appartements ou dans des quartiers où l'on retrouve une part importante de maisons. Ces petits collectifs sont également appelés *villa* dans le langage courant. Il est cependant important de distinguer deux types de *villa* : celles de standing, destinées aux classes supérieures et les *villa* « standards ». Statistiquement, ces deux types de *villa* ne sont pas classées dans la même catégorie de logement. En effet, alors que les *villa* de standing sont catégorisées comme des appartements, les *villa* standard sont quant à elles catégorisées comme des petits collectifs.



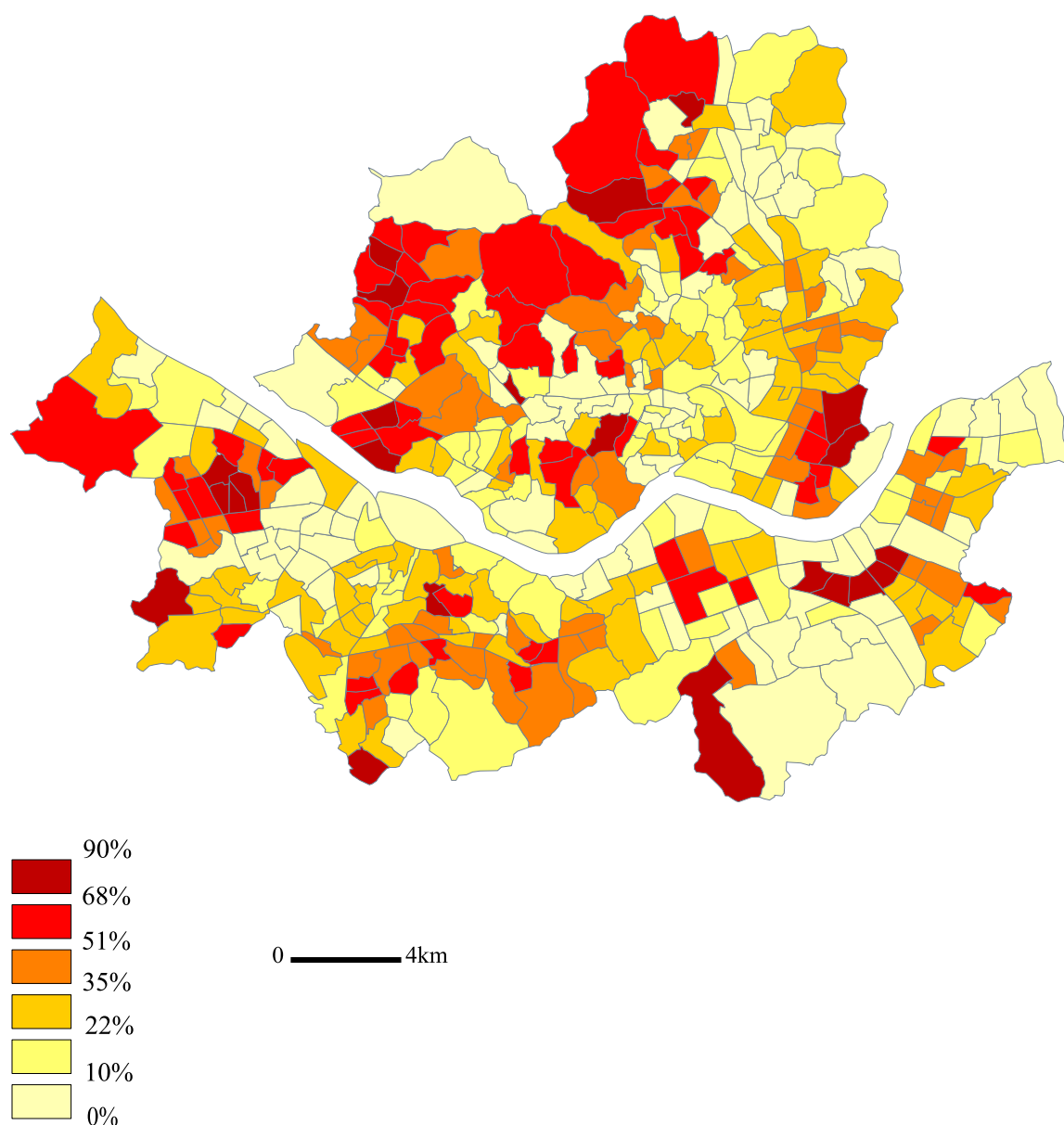
Photo 5. Un petit collectif « standard » (2017)

Ainsi, *villa* de standing et *villa* standard se distinguent de quatre manières. D'une part, les *villa* de standing sont statistiquement classées dans la catégorie des appartements, puisqu'elles font généralement plus de 4 étages contrairement aux petits collectifs qui eux, comportent 4 niveaux au maximum. D'ailleurs, les seconds n'ont généralement pas d'ascenseur, obligatoires à partir de 6 niveaux, contrairement aux *villa* de standing.

Le deuxième élément qui permet de distinguer les *villa* de standing des autres est la surface au sol de l'immeuble et de ses logements. Les logements qui composent les petits collectifs ont des surfaces nettement inférieures à celles des appartements. Par exemple, en 2010, alors que 38% des logements de petits collectifs ont une surface comprise entre 40 et 60 m², c'est le cas de 25% des appartements, de même, 18% des logements de petits collectifs ont des surfaces entre 20 et 40 m² contre 11% des appartements. De plus, tandis que 39% des appartements possédaient une superficie entre 60 et 85 m² en 2010, 29% des logements de petits collectifs sont dans cette situation. Enfin, alors que 13% des appartements font entre 100 et 130 m², ce n'est le cas que de 8% des logements en petits collectifs. Les logements

appartenant à des petits collectifs sont donc relativement plus petits que les appartements. On l'a vu, de telles superficies pour les appartements s'expliquent notamment par l'objectif d'attirer les classes moyennes supérieures lors de l'élaboration des projets de construction.

Carte 3. La part des petits collectifs dans l'ensemble des logements à Séoul selon les quartiers, en 2015



Discrétisation d'après la méthode de Jenks

Source : Statistics Korea, Housing Census, Housing Units by Type of Housing Units, 2015

Carte réalisée par Claire Gellereau, avec Philcarto

Exemple de lecture : Les quartiers rouge foncé sur la carte sont ceux où les petits collectifs composent entre 68% et 90% des logements.

Le troisième élément qui peut permettre de distinguer une *villa* standard et une *villa* de standing est l'année de construction. En 2010, les petits collectifs ont des dates de construction plus anciennes que les appartements. Alors que 7% et 59% des premiers ont été construits respectivement avant 1979 et entre 1980-1984, ce n'est le cas que de 4% et 34% des seconds. De plus, en 2010, c'est 45% des appartements qui ont été construits entre 1995 et 2004 et 18% entre 2005 et 2010. La part des petits collectifs en 2010, construit entre 1995 et 2004 est de 31% et de 10% pour les années 2005-2010. Les *villa*, sont d'ailleurs souvent décrites, comme nous le verrons plus tard, par leurs habitants interrogés comme des logements délabrés et mal entretenus, contrairement aux *villa* de standing.

Le dernier élément concerne l'implantation de ces petits collectifs. Comme le montre la carte 3, ce type d'habitat est principalement situé dans les quartiers périphériques des ceux des classes moyennes supérieures et supérieures ou du centre-ville. Ce type d'habitat est également très présent dans les quartiers où l'on trouve beaucoup de maisons.

Le développement des complexes d'appartements à partir des années 1970 dans certaines zones de Séoul puis leur expansion à toute la ville ont métamorphosé le paysage urbain de la capitale sud-coréenne. On remarque cependant que ces complexes sont peu nombreux dans certains quartiers bien qu'en augmentation. Ainsi, on voit bien que l'offre de logement est différente selon les quartiers de Séoul. C'est une chose importante à prendre en compte pour l'analyse des choix résidentiels des migrants privilégiés. En effet, l'image des « grands ensembles » français influence probablement le regard des migrants français sur les *tanji* coréens ⁹⁵ qui n'ont pourtant pas le même statut en Corée du Sud. De même le souhait de résider dans une maison limite le nombre de quartiers dans lesquels il sera possible de résider. Mais la deuxième chose importante à prendre en compte pour comprendre les segments du marché du logement auxquels ont accès les migrants privilégiés est le système de location.

⁹⁵ La question de la vision qu'ont les migrants privilégiés des complexes d'appartements sera traitée dans le chapitre 4.

1.2 Quelles spécificités du système de location en Corée du Sud et quels liens avec le type d'habitat ?

Le système de location coréen fonctionne, comme nous allons le voir, différemment des systèmes britannique, canadien, états-unien ou français. Or, il nous semble que son fonctionnement peut avoir un effet sur les choix et pratiques résidentielles des personnes enquêtées. Par ailleurs, en 2010 à Séoul, 41% des logements sont occupés par leurs propriétaires⁹⁶. La part des propriétaires occupants varie d'une zone à l'autre de la ville, mais on peut penser qu'il a un effet sur l'offre de logement. Nous allons donc présenter le fonctionnement du marché locatif afin de comprendre le contexte structurel dans lequel les choix résidentiels des migrants privilégiés se constituent.

Les contrats de location jeonse et walse : dépôt d'une « caution » importante et négociation du loyer mensuel.

La Corée du Sud a un système de location singulier (Lee et Chung 2010), qui se distingue par deux types de baux. Le plus courant est le système *jeonse* (en anglais *lump-sum deposit*), qui en 2010, concernait 57% des logements du marché locatif Séoulite. Ce contrat de location d'une durée de deux ans implique le dépôt d'une somme auprès du propriétaire qui est ensuite récupérée lorsque le contrat prend fin. Ce versement unique, lors de l'entrée dans le logement, équivaut au tiers jusqu'à la moitié de la valeur du logement sur le marché. Pendant l'occupation du logement, aucune somme n'est versée mensuellement au propriétaire. Le contrat est réévalué lorsqu'il touche à sa fin et la somme est intégralement restituée au locataire lors de son départ du logement. Ce type de contrat implique donc d'engager des sommes élevées, qui peut rendre difficile l'accès au marché locatif, notamment pour les étrangers peu habitués à ce type de transaction, et qui amène les personnes à réaliser des stratégies résidentielles élaborées comme nous le verrons.

⁹⁶ Les données présentées ici sont issues du *Housing Census*, réalisé tous les 5 ans, pour l'année 2010. Les données équivalentes n'étaient pas disponibles l'année 2015. Ces données regroupent l'ensemble des logements de Séoul et indique, selon les arrondissements de Séoul le nombre de logements occupés par leurs propriétaires, loués sous contrat *jeonse* ou *walse*. Au sein du *Housing Census*, ces données sont présentées sous le titre : Housing Units by type of occupation. <http://kostat.go.kr/wnsearchEng/search.jsp?query=Housing+Units+by+Type+of+Occupation> consulté le 11/01/2013

L'origine du contrat *jeonse* est floue, mais des chercheurs s'accordent sur son apparition pendant la période coloniale japonaise entre 1910 et 1945 (Ronald et Jin 2014). Ce contrat était fortement utilisé, renforcé par des taux d'intérêt élevés pour des placements financiers⁹⁷ et par l'augmentation des prix du logement amenant les Coréens à se tourner vers la location plutôt que l'achat. En outre, ce système était préféré par les locataires plutôt que le système de location mensuel, ne permettant pas d'accumuler autant de capital économique. En effet, la location sous contrat *jeonse* est envisagée par les locataires comme une épargne puisque qu'aucun loyer mensuel n'est versé aux propriétaires et que la somme versée au propriétaire leur est par la suite restituée. Toutefois, le recours au *jeonse* a connu une baisse à partir de la crise financière asiatique de 1997 (Lee et Chung). En effet, ce type de contrat concernait 72% des locations à Séoul en 2000 et n'en représentait plus que 57% en 2010. À partir des années 2000, la baisse des taux d'intérêt liés aux placements par les propriétaires des « cautions », la perte de confiance des locataires envers des propriétaires susceptibles de ne pas leur rembourser leurs « cautions » et le vieillissement de la population des multipropriétaires, préférant baser leur retraite sur des loyers mensuels plutôt que sur les revenus financiers liés à leurs placements, ont amené une augmentation du recours au système de *wolse* comprenant une « caution » et un loyer mensuel (Ronald et Jin 2014).

Ce second type de contrat de location (le *wolse*) est un système au mois. Celui-ci concernait 43% des logements loués à Séoul en 2010. Parmi ce système, trois modalités existent. La première modalité⁹⁸, qui est l'originelle, consiste dans le versement mensuel d'un loyer nommé « *monthly rent without deposit* » (Lee et Chung 2010). Elle est assez peu répandue, puisqu'en 2010 à Séoul elle concernait 3% des logements du parc locatif. La deuxième modalité est une combinaison du contrat *jeonse* et *wolse*. Ce contrat est composé d'un loyer mensuel et d'une « caution » en général élevée, versée au propriétaire lors de l'emménagement et récupérée lors de la sortie. Les sommes de la « caution » et du loyer mensuel sont négociées avec le propriétaire. C'est le second type de contrat de location le plus répandu à Séoul puisqu'il représentait 39% des logements loués en 2010. La dernière modalité consiste à verser l'intégralité des loyers (sur deux ans) dès l'entrée dans le logement. En 2010, ce type de contrat était en vigueur pour 1% des logements à Séoul.

⁹⁷ Usuellement, les propriétaires placent sur des comptes épargnes ou en bourse la somme versée par leurs locataires durant la durée du contrat de location.

⁹⁸ Celle-ci est statistiquement nommée en anglais « *Monthly rent with deposit* ». Lors des entretiens réalisés, le terme de *key money* était souvent mobilisé par les enquêtés (anglophones et francophones) pour désigner le *deposit*, que nous avons ici traduit par « caution ».

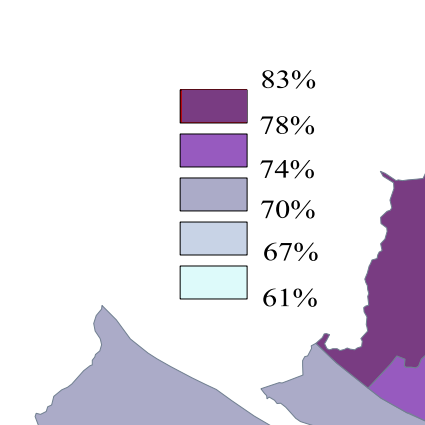
Avec 41% des logements occupés par leurs propriétaires à Séoul en 2010 et 33% des logements dont le contrat de location est de type *jeonse*, les personnes n'ayant pas les sommes suffisantes pour contracter ce type de bail sont exclues de 74% du marché du logement. Le fonctionnement du système de location peut donc rendre complexe l'accès au parc locatif pour les Coréens ayant un capital économique faible, ainsi que pour des étrangers peu coutumiers de ce système. Par ailleurs, le second type de contrat de location le plus répandu est le *wolse* incluant une « caution » importante. Ainsi, les personnes n'ayant pas le capital économique suffisant pour signer un contrat de type *jeonse* ou *wolse*, doivent se tourner vers les logements payables au mois qui sont moins nombreux sur le marché de la location, puisqu'ils représentent 3% des logements de Séoul en 2010.

Les appartements : un type de logement principalement occupé par leurs propriétaires ou loués sous contrats jeonse

La part de logements occupés par leurs propriétaires ou par des locataires sous contrat *jeonse* varie selon les districts et peut donc rendre plus ou moins difficile l'accès à des logements dans certaines zones de Séoul, si les ressources économiques sont insuffisantes. Or on remarque (à partir des cartes 4, 5 et 6) que les districts dans lesquels cette part est la plus forte (jusqu'à 83%) sont également les districts où les appartements constituent l'offre de logement majoritaire, à l'exception du district d'Eunpyeong⁹⁹. À l'inverse, les districts où la part des logements occupés par leurs propriétaires et sous *jeonse*, est la plus faible correspondent aux districts où les maisons et petits collectifs composent la majorité de l'offre de logement (à l'exception de Gangnam-gu et Gangbuk-gu).

⁹⁹ Pour la situation géographique de ces districts à Séoul, se référer à la carte I en annexes C.

Carte 4. Part des logements occupés par leurs propriétaires ou loués sous contrat *jeonse* sur l'ensemble des logements à Séoul selon les districts, en 2010



0 — 4km

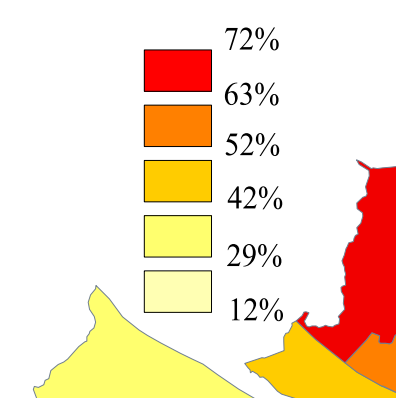
Discrétisation d'après la méthode de Jenks

Source : Statistics Korea, Housing Census, Housing Units by Type of Occupation, 2010

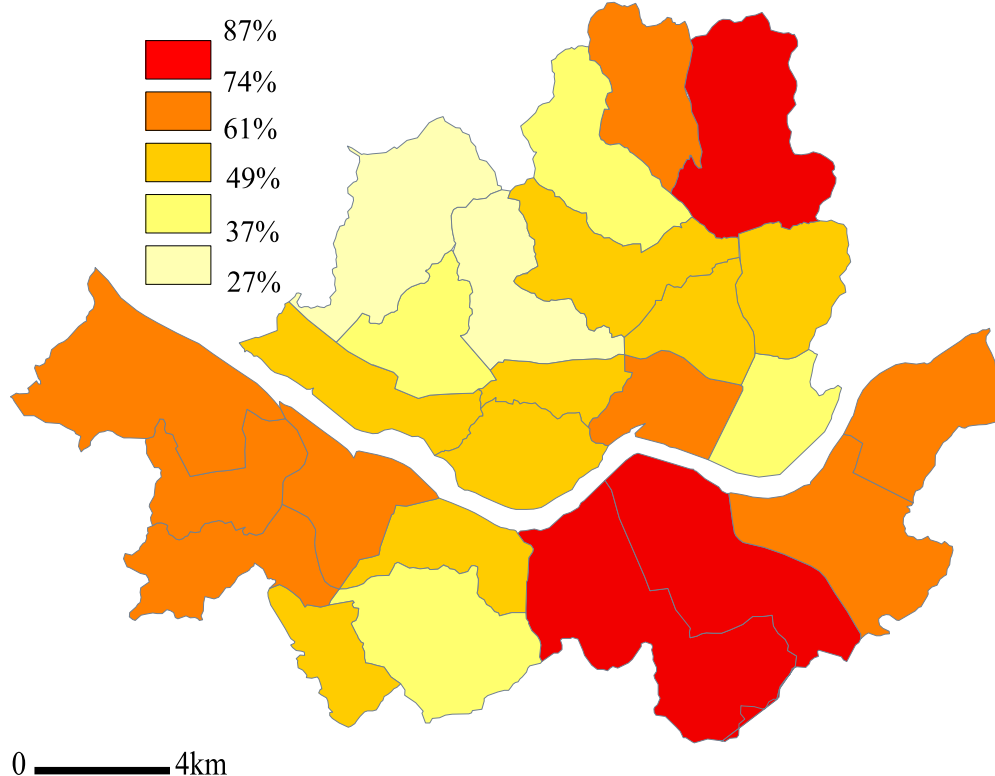
Carte réalisée par Claire Gellereau, avec Philcarto

Exemple de lecture : Les districts en violet foncé sur la carte sont ceux où entre 78% et 83% des logements sont occupés par leurs propriétaires ou loués sous le contrat *jeonse*.

Carte 5. Part des maisons et petits collectifs sur l'ensemble des logements à Séoul selon les districts, en 2010



Carte 6. Part des appartements sur l'ensemble des logements à Séoul selon les districts, en 2010



Discrétisation d'après la méthode de Jenks

Source : Statistics Korea, Housing Census, Housing Units by Type of Housing Units, 2010

Cartographie par Claire Galland pour l'Institut de l'Énergie

L'accès à certaines zones de Séoul et aux appartements est donc conditionné par la capacité à mobiliser un capital économique important, soit déjà possédé soit obtenu grâce à l'aide des proches. Autrement dit, le système de location coréen participe à l'exclusion des quartiers d'appartements, des personnes les moins dotées économiquement, mais aussi de celles qui ne peuvent bénéficier d'une aide financière familiale. C'est d'ailleurs l'une des raisons qui expliquent le découpage socio-spatial de Séoul où les classes moyennes supérieures et supérieures résident dans les zones urbaines récemment conquises et les classes populaires dans un habitat dégradé situé au nord du fleuve.

Si nous insistons sur le recours à un système d'entraide parallèle, et principalement familial, afin d'accéder à la propriété ou de louer un logement, c'est parce que la pratique est courante en Corée du Sud (Gelézeau 2003). Les dépôts auprès des propriétaires de « cautions » dont les sommes sont importantes nécessitent pour ceux qui n'ont pas d'épargne suffisante d'emprunter auprès des banques ou auprès de la famille. Puisqu'avec le contrat *jeonse*, aucune somme n'est versée mensuellement au propriétaire. Ainsi, les personnes ayant reçu une aide de leurs proches peuvent les rembourser, selon leurs arrangements familiaux. Par ailleurs, la location sous *jeonse* peut être envisagée comme un moyen de préserver une somme d'argent qui sera par la suite mobilisée pour un achat immobilier. Un ensemble de stratégies résidentielles liées aux contrats de location existent donc, comme nous le verrons dans le chapitre suivant.

La part importante de logements occupés par leurs propriétaires et les particularités du système de location coréen semble donc exclure une partie des Séoulites de certaines formes d'habitat. Or, les Nord-Américains, Britanniques et Français interrogés sont également dépendants de l'offre locative séoulite. Ainsi, les particularités des contrats de location à Séoul et notamment le contrat *jeonse*, peuvent potentiellement orienter ces étrangers sur les 26% des logements qui ne sont ni occupés par leurs propriétaires ni loués sous ce contrat, et donc les exclure de certains habitats. On peut en effet s'interroger sur la capacité qu'ont les étrangers à louer un logement sous *jeonse* puisque cela nécessite soit un capital économique disponible important soit de disposer de système d'entraide parallèle. Or, la particularité de ce système par rapport aux systèmes de locations répandus en Europe et Amérique du Nord, ainsi que les sommes qu'il nécessite de déposer auprès des propriétaires peuvent dissuader les étrangers de se porter vers ce type de location. Il en est de même pour deux des modalités du contrat *wolse*. En effet, celui qui consiste à verser l'entièreté de ses loyers lors de l'entrée dans le logement rend également nécessaire la capacité à disposer d'une telle somme dès la

contraction du contrat. Quant à la seconde modalité qui comporte à la fois une « caution » de départ rendue à la fin de la location en parallèle du versement mensuel du loyer, elle implique également d'avoir un pécule suffisant. Nous interrogerons donc dans le chapitre 4, l'effet de la structuration du marché locatif en termes de contrat de location, mais aussi de logement sur les choix résidentiels des migrants privilégiés à Séoul.

Cette présentation de l'offre de logement nous permet de comprendre la structuration en termes d'habitat de la ville de Séoul. Cette structuration est le résultat de périodes historiques variées, des répercussions de la guerre de Corée sur la capitale sud-coréenne, mais aussi d'une politique de logements de masse à partir des années 1970, ayant érigée les complexes d'appartements comme un emblème de la réussite sociale de ses habitants et du développement économique du pays. Nous avons également pu présenter les types de contrats de location qui existent en Corée du Sud et le lien entre type d'habitat et contrats de location engageant dès l'entrée dans le logement des sommes importantes. Cette structuration de la ville et du marché de la location nous permet donc de comprendre une partie du contexte dans lequel les migrants privilégiés réalisent leurs choix résidentiels à Séoul. Nous allons, maintenant présenter leur répartition résidentielle.

2. Les migrants privilégiés à Séoul : répartition résidentielle et quartiers de « prédilection »

La première partie du chapitre nous a permis de comprendre le cadre urbain dans lequel les migrants privilégiés résident. Il nous faut donc maintenant présenter où ces migrants résident à Séoul. Nous allons présenter ici la répartition résidentielle des migrants privilégiés à Séoul à partir de données statistiques issues du recensement coréen entre les années 2006 et 2011. Dans un premier temps, nous présenterons les évolutions et différences d'implantation résidentielle selon les années, les nationalités et les catégories professionnelles de ces migrants. Nous mobiliserons exclusivement des données quantitatives afin de présenter la répartition résidentielle des migrants privilégiés à Séoul, puisque nous analyserons dans le chapitre 4 la façon dont les migrants privilégiés ont choisi leur lieu d'habitation. Toutefois, ces données quantitatives permettent d'aborder certaines dimensions de la répartition résidentielle des migrants privilégiés. Ainsi, dans une dernière partie, nous présenterons ce qui semble être les quartiers de « prédilection » des migrants privilégiés à Séoul.

2.1 Où résident les migrants privilégiés à Séoul ?

Les Britanniques, Canadiens, États-Uniens et Français se répartissent principalement dans les quartiers centraux de Séoul et au sud-est de la ville (cf. séries de cartes 7 et 8¹⁰⁰). On observe toutefois quelques différences en termes de concentration résidentielle et de quartiers résidés, selon leurs nationalités. En effet, les Français ont une tendance plus forte à la concentration résidentielle que les Nord-Américains et Britanniques. De plus, alors que les Britanniques, Canadiens et États-Uniens résident principalement au nord du fleuve Han, les Français bien qu'également présents dans cette partie de la ville résident principalement au sud du fleuve.

Une répartition résidentielle en mutation

La répartition résidentielle des migrants privilégiés a différemment évolué entre les années 2006 et 2011 (voir les cartes XIV à XXV en annexe C). Alors que la distribution résidentielle des Canadiens et États-Uniens est restée stable puisque leur taux de concentration a peu changé et que les quartiers dans lesquels ils sont le plus présents sont restés les mêmes, le constat est différent en ce qui concerne les Britanniques et Français. On observe du côté des Britanniques une baisse du taux de concentration allant de pair avec un éparpillement dans un nombre croissant de quartiers à Séoul. En effet, leur concentration dans deux quartiers (Hannam-dong et Itaewon1-dong¹⁰¹) semble décliner au profit de quartiers proches de ceux-ci. Les États-Uniens de leur côté sont plus présents dans le sud-est et notamment dans le district de Gangnam. La concentration des États-Uniens est la plus forte dans les quartiers, qui correspondent soit à une présence étrangère ancienne et qui sont également ceux où l'on retrouve de nombreux Britanniques et Canadiens, soit dans les quartiers où existent des institutions scolaires internationales, soit dans la zone de Gangnam où de nombreux instituts d'anglais sont présents. La concentration résidentielle des Français dans le sud-est de la ville a baissé, puisque leur taux a atteint jusqu'à 18% en 2009 (cf. carte n° XXV en annexe C) dans un quartier où en 2011, 13% des Français résidaient. Par ailleurs,

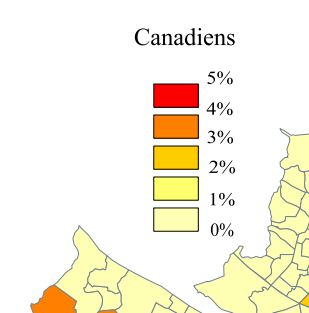
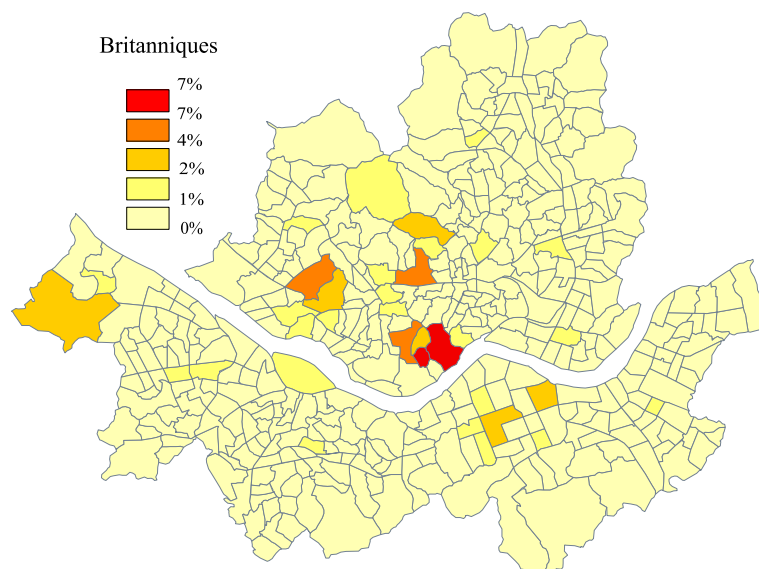
¹⁰⁰ Les dernières données quantitatives croisant la nationalité et le quartier de résidence datent de 2011. Ces données issues du recensement coréen ne sont disponibles que pour les années comprises entre 2006 et 2011. Les cartes de répartition des lieux de résidence des nationalités sélectionnées pour les années 2006, 2007, 2008, 2009 et 2010 sont situées en annexe C.

¹⁰¹ Des cartes (n°XI, XII et XIII) précisant la situation géographique des quartiers de certains arrondissements de Séoul se trouvent en annexe C.

entre 2006 et 2010, les quartiers dans lesquels les Français étaient fortement présents (environ 15% d'entre eux) ont changé au profit d'autres quartiers plus proches. Nous évoquerons la raison probable de ce changement dans la seconde partie du chapitre.

Les quartiers dans lesquels les migrants privilégiés sont le plus présents correspondent aux lieux où l'on trouve des institutions étrangères diplomatiques (Hannam-dong et Itaewon1-dong) ou scolaires (Yeonhui et le « quartier français ») et aux quartiers d'affaires.

Série de cartes 7. Répartition résidentielle des Britanniques et Canadiens à Séoul en 2011



0 4km

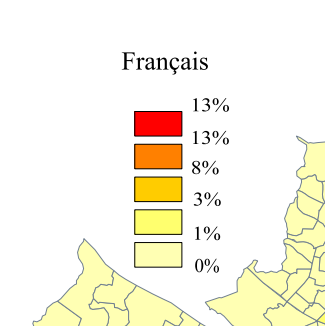
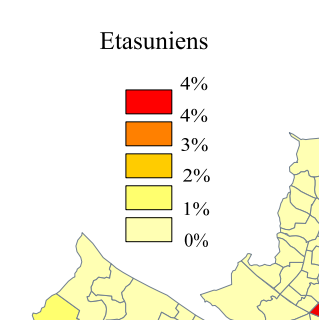
Discrétisation d'après la méthode de Jenks

Source : Population of Registered Foreigners. Ministry of Justice, Statistics of Foreign Residents

Cartes réalisées par Claire Gellereau, avec Philcarto

Exemple de lecture pour les Britanniques : Les quartiers en rouge sur la carte regroupent, pour chacun d'eux, 7% de la population Britannique résidant à Séoul. Entre 4% et 7% de la population Britannique à Séoul réside dans chacun des 3 quartiers orange foncé.

Série de cartes 8. Répartition résidentielle des États-Uniens et Français à Séoul en 2011



0 — 4km

Discrétisation d'après la méthode de Jenks

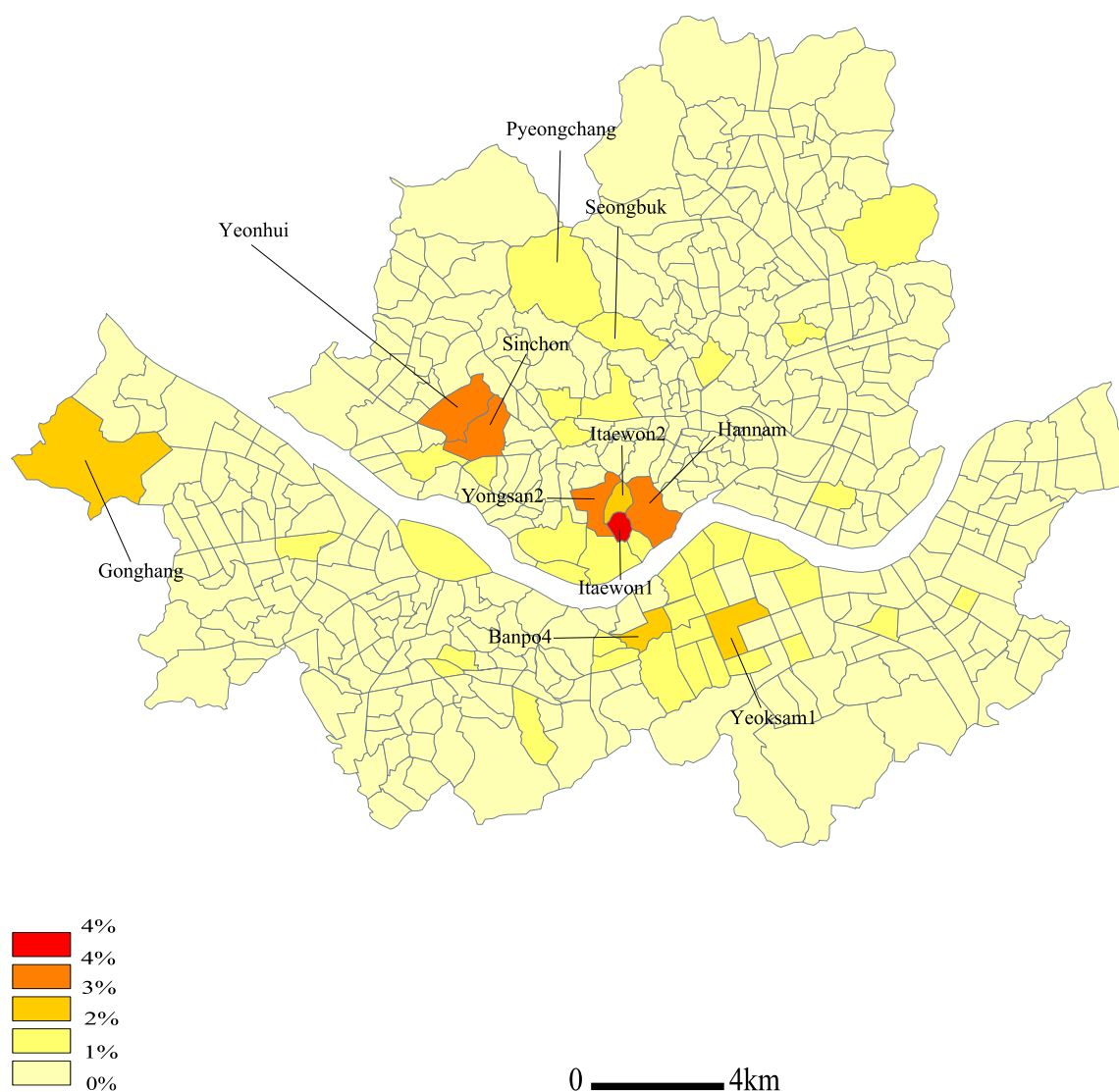
Source : Population of Registered Foreigners. Ministry of Justice, Statistics of Foreign Residents

Cartes réalisées par Claire Gellereau, avec Philcarto

Exemple de lecture pour les Français : 13% de l'ensemble des Français résidant à Séoul habite dans le quartier en rouge sur la carte. Le quartier limitrophe orange foncé comprend quant à lui entre 8% et 13% de la population française vivant à Séoul. Les quartiers orange clair sur la carte regroupent quant à eux entre 3% et 8 % des Français qui habitent à Séoul.

Les Britanniques, Canadiens, États-Uniens et Français s'inscrivent donc dans les quartiers centraux de Séoul et sont très peu présents, voire absents, des quartiers plus éloignés du centre (cf. carte 9). Par ailleurs, entre 2006 et 2011, les migrants privilégiés semblent avoir eu tendance à s'être déplacés de certains quartiers centraux pour résider dans les quartiers limitrophes. Autrement dit, la centralité des lieux de résidence des migrants privilégiés semble s'être étendue. Comment pouvons-nous expliquer cette tendance plus forte depuis quelques années à l'éparpillement parmi les migrants privilégiés ? L'évolution du profil socio-économique des migrants privilégiés pourrait-il expliquer ce léger changement dans la répartition résidentielle des migrants privilégiés ?

Carte 9. Répartition résidentielle des migrants privilégiés à Séoul en 2011



Discrétisation d'après la méthode de Jenks

Source : Population of Registered Foreigners. Ministry of Justice, Statistics of Foreign Residents

Carte réalisée par Claire Gellereau, avec Philcarto

Exemple de lecture : 4% des Britanniques, Canadiens, États-Uniens et Français qui résident à Séoul habitent dans le quartier d'Itaewon1. Entre 3 % et 4% d'entre eux habitent les quartiers de Sinchon, Yeonhui, Hannam et Yongsan2. Les quartiers jaune pâle regroupent quant à eux entre 0% et 1% des ressortissants Britanniques, Canadiens, États-Uniens et Français qui habitent à Séoul en 2011.

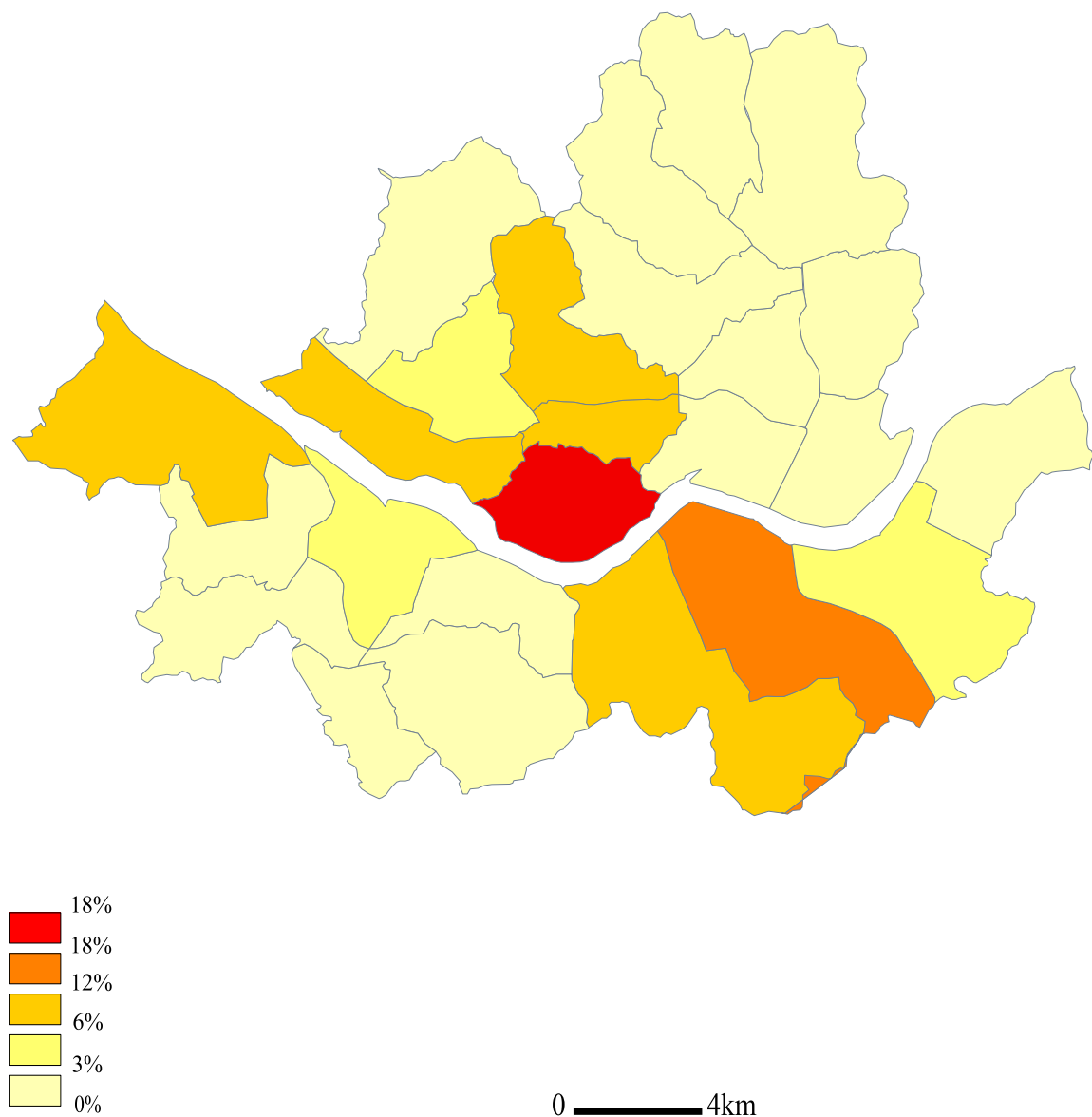
L'évolution de la composition professionnelle des migrants privilégiés a-t-elle un effet sur leur répartition résidentielle ?

Nicolas Valadeau (2001) a montré que les Français vivant et travaillant à New York ne résident pas dans les mêmes quartiers selon le type de professions qu'ils occupent et le niveau d'encadrement de la part de leurs entreprises. Si nous traiterons plus amplement de ces questions dans le chapitre 4, il nous semble toutefois que les données quantitatives concernant l'entrée des migrants privilégiés en Corée du Sud selon leurs visas (et les catégories que nous avons créées), peuvent nous donner des premiers résultats quant à l'évolution de la répartition résidentielle de ces migrants.

Comme nous avons pu le voir dans le second chapitre, les titulaires de visas liés aux métiers de l'enseignement, la culture et la recherche ont fortement augmenté alors que le nombre de titulaires de visas liés à des professions d'encadrement ont stagné. En effet, entre 2006 et 2010 (Tableau n°4), parmi les États-Uniens, la part des membres de la catégorie « Culture, éducation et recherche » est passée de 32% à 50%, alors que la part de ceux dans la catégorie « Professions d'encadrement et spéciales » a stagné à 3%. Sur la même période, on observe chez les Britanniques une augmentation de la part des personnes ayant des visas liés à la catégorie « Culture, éducation et recherche » passant de 72% en 2006 à 80% en 2010 alors qu'il y a eu une baisse des membres de la catégorie « Professions d'encadrement et spéciales », qui représentait 13% des Britanniques en 2006 et n'en représente plus que 9% en 2010 (Tableau n°8). Pour les Canadiens, on remarque une baisse de la part des personnes ayant un visa lié à la catégorie « Culture, éducation et recherche » (81% en 2006 et 64% en 2010), notamment au profit de la catégorie « Résidents et rapprochement familial » (Tableau n°12). Parmi les Français, on observe une augmentation de la part des catégories « étudiants » et « vacances-travail » alors que la part des Français dans les catégories « Professions d'encadrement et spéciales », « Culture, éducation et recherche » et « Famille dépendante » baisse (Tableau n°16). Ainsi, ces baisses ou augmentations de certaines catégories par rapport à d'autres peuvent expliquer les changements dans la répartition urbaine des migrants privilégiés.

Afin de confirmer ou d'infirmer l'hypothèse d'un lien entre évolution des catégories de visas de travail et évolution de l'inscription dans l'espace urbain séoulite des migrants privilégiés, nous allons mobiliser des données quantitatives produites à partir du recensement

Carte 10. Répartition des membres de la catégorie « Professions d'encadrement et spéciales », à Séoul en 2012



Discrétisation d'après la méthode de Jenks

Source : Number of registered foreigners by administrative district. Ministry of Justice, Statistics of Foreign Residents

Carte réalisée par Claire Gellereau, avec Philcarto

Exemple de lecture : 18% des étrangers résidant à Séoul et appartenant à la catégorie « Professions d'encadrement et spéciales » habitent dans le district de Yongsan.

coréen à Séoul. Ces données¹⁰² croisent le district de résidence des étrangers avec les visas de ces derniers. Elles complètent ainsi les informations dont nous disposons quant aux zones de Séoul habitées par les migrants privilégiés.

¹⁰² Malheureusement, ces données n'informent pas la nationalité des étrangers résidants à Séoul. Par ailleurs, les données disponibles concernent les années 2012, 2013, 2014 et 2015 alors que les données de répartition des

En 2012, 5% des étrangers résidant à Séoul ont un visa lié à la catégorie « Professions d'encadrement et spéciales ». Or, 18% des étrangers appartenant à cette catégorie habitent le district de Yongsan et 12% d'entre eux résident dans le district de Gangnam (cf. carte 10). Les titulaires de visas liés à cette catégorie sont donc plus présents dans certains districts de Séoul que d'autres. En effet, ils sont plutôt absents du nord-est de la ville et beaucoup plus présents dans le sud-est et le centre.

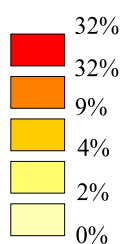
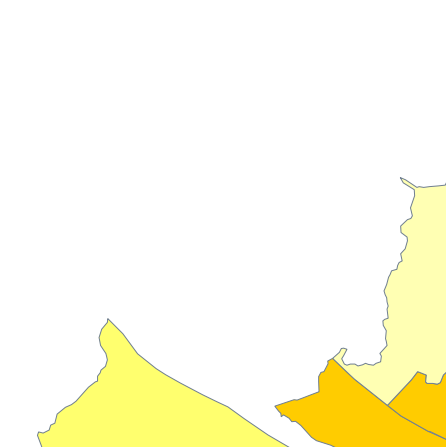
Les titulaires du visa classé dans la catégorie « Famille dépendante » sont fortement agrégés dans le district de Yongsan. En effet, 32 % des titulaires du visa *Dependant Family*, résident dans le district de Yongsan (cf. carte 11). Les districts où les membres des catégories « Famille dépendante » et « Professions d'encadrement ou spéciales » sont les plus présents correspondent d'ailleurs aux zones dans lesquelles la présence des migrants privilégiés est la plus importante (cf. carte 9).

Les titulaires de visas liés à la catégorie « Culture, éducation et recherche » sont, pour leur part, moins agrégés que les membres de la catégorie précédemment citée. En effet, 13% d'entre eux habitent dans le district de Yongsan et 10 % d'entre eux habitent dans celui de Gangnam (cf. carte 12). Leur taux de concentration est donc plus faible que pour les deux catégories précédentes et ils s'éparpillent dans plus de districts dans le nord-est et sud-ouest de Séoul.

On remarque donc que les districts dans lesquels une part importante des étrangers appartenant à ces trois catégories réside correspondent aux zones dans lesquelles les migrants privilégiés se répartissent à Séoul. Toutefois, les étrangers ayant des visas liés aux métiers de la culture, l'éducation et la recherche, sont plus éparpillés que ceux ayant des visas liés aux métiers d'encadrement notamment.

étrangers selon leurs nationalités s'arrêtent en 2011. En outre, ces données sont à l'échelle des districts et non des quartiers contrairement à celles précédemment mobilisées dans ce chapitre.

Carte 11. Répartition des membres de la catégorie « Famille dépendante », résidant à Séoul en 2012



0 — 4km

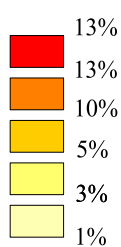
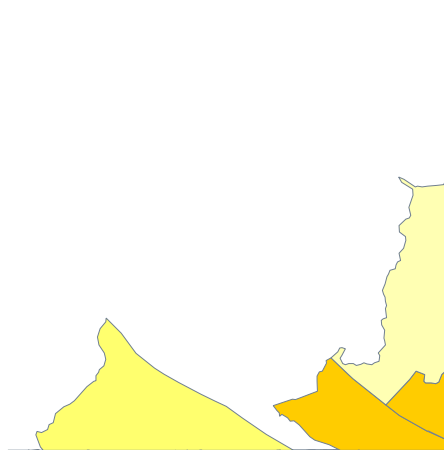
Discrétisation d'après la méthode de Jenks

Source : Number of registered foreigners by administrative district. Ministry of Justice, Statistics of Foreign Residents

Carte réalisée par Claire Gellereau, avec Philcarto

Exemple de lecture : 32 % des membres de la catégorie « Famille dépendante » résidant à Séoul habitent le district de Yongsan.

Carte 12. Répartition des membres de la catégorie « Culture, éducation et recherche », résidant à Séoul en 2012



0 — 4km

Discrétisation d'après la méthode de Jenks

Source : Number of registered foreigners by administrative district. Ministry of Justice, Statistics of Foreign Residents

Carte réalisée par Claire Gellereau, avec Philcarto

Exemple de lecture : 13% des étrangers qui habitent à Séoul et qui appartiennent à la catégorie « Culture, éducation et recherche » résident dans le district de Yongsan.

À partir des données quantitatives dont on dispose, on a pu voir que les migrants privilégiés ne se répartissent pas tous dans les mêmes quartiers et n'ont pas les mêmes degrés

de concentration selon leurs nationalités. Nous avons également remarqué que leurs inscriptions résidentielles ont évolué entre 2006 et 2011. Ces évolutions sont certes faibles, mais elles reflètent néanmoins une tendance plus forte à l'éparpillement de leurs lieux de résidences. Nous avons imputé cet éparpillement des migrants privilégiés dans des quartiers de plus en plus variés, aux évolutions de leurs profils socioprofessionnels sur la période 2006-2011. Puis, en nous basant sur l'inscription résidentielle des étrangers selon leurs catégories de visas, nous avons vu que les étrangers ont une tendance plus ou moins forte à se concentrer dans certains districts de Séoul. Ce phénomène d'une concentration résidentielle plus forte des migrants privilégiés occupant des professions d'encadrement en comparaison des migrants privilégiés ayant d'autres types d'emplois se retrouve-t-il à partir des données de notre échantillon ? Plus globalement, où résident les migrants privilégiés que nous avons interrogés ?

2.2 Les quartiers de « prédilection » des migrants privilégiés

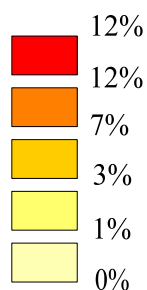
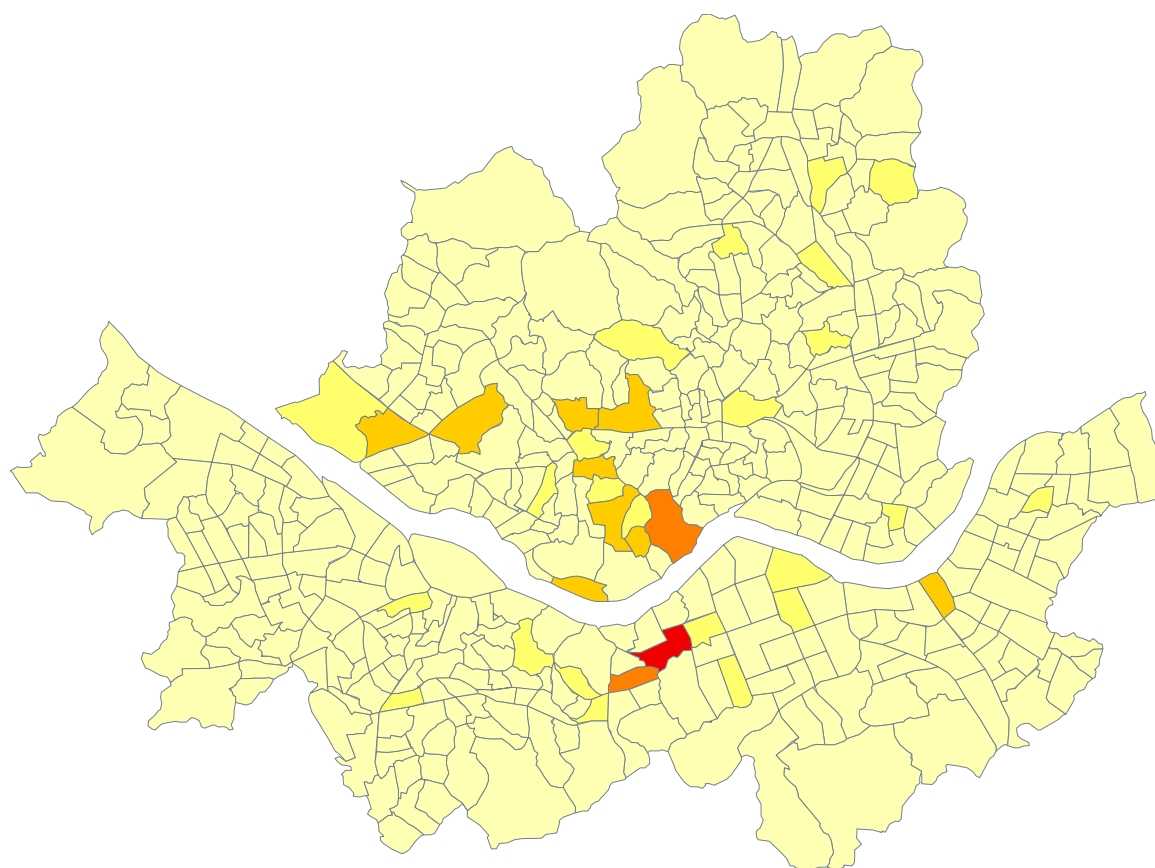
La répartition dans Séoul des personnes interrogées (cf. carte 13) est plutôt représentative des données quantitatives coréennes, précédemment présentées. On observe ainsi à la fois un éparpillement dans Séoul et une concentration dans quelques quartiers centraux. La concentration des migrants privilégiés dans certains quartiers (Hannam, Banpo⁴ et Bangbae⁴)¹⁰³ est principalement le fait de migrants ayant des professions d'encadrement ou diplomatiques, alors que les personnes éparpillées appartiennent pour la plupart à la catégorie « Culture, éducation et recherche ». Avant d'aborder dans le chapitre suivant les mécanismes qui amènent les migrants privilégiés à Séoul à réaliser de tels choix résidentiels, nous allons présenter les caractéristiques des quartiers dans lesquels ils se concentrent.

Dans ce chapitre, nous avons principalement fait référence aux quartiers en tant que circonscription administrative, pourtant le terme de quartier revêt d'autres dimensions (Grafmeyer 2006). Nous allons désormais nous intéresser à trois quartiers de Séoul dont les délimitations ne sont pas administratives, mais sont évoquées et souvent partagées par les migrants privilégiés. Bien que nous traiteront de la vision qu'ont les migrants privilégiés des quartiers dans lesquels ils habitent dans le chapitre suivant, nous allons présenter ici les

¹⁰³ Les cartes des districts de Yongsan et Seocho et des quartiers qui les composent sont en annexes C (carte XI et XII)

éléments autour desquels ces quartiers se structurent (institutions étrangères par exemple) ainsi que la composition architecturale de ces quartiers.

Carte 13. Répartition résidentielle des membres du corpus



0 — 4km

Discrétisation d'après la méthode de Jenks

Source : Données issues de notre corpus d'entretiens

Carte réalisée par Claire Gellereau, avec Philcarto

Exemple de lecture : 12% des membres de notre corpus habitent le quartier rouge sur la carte. Entre 7% et 12% des personnes interrogées résident dans les deux quartiers orange foncé sur la carte. Les quartiers jaune pâle comptent entre 0% et 1% des membres de notre corpus. Autrement dit, aucun membre de notre corpus n'habite dans les quartiers jaunes pâles sur cette carte de Séoul.

***Seorae Maeul* ou le « quartier français »**

L'un des quartiers où résident de nombreuses personnes interrogées est le « quartier français ». Nommé ainsi principalement par les Français, ce quartier est également appelé *Seorae Maeul* par les Coréens. Ni le « quartier français », ni *Seorae Maeul* ne constitue des quartiers administratifs¹⁰⁴. Ce quartier se structure autour du Lycée français de Séoul, reconnu par l'État, lequel se situe sur deux quartiers administratifs, ceux de Bangbae-4 et Banpo-4, au sud-est du fleuve Han, à l'ouest de Gangnam-gu¹⁰⁵, dans le district de Seocho¹⁰⁶. Cette zone de l'arrondissement de Seocho est, depuis les années 1970, destinée aux classes supérieures coréennes. C'est en effet, à proximité de ces deux quartiers que se situe l'un des premiers *tanji* séoulite (Gelézeau 2003). Le type d'habitat qu'on trouve dans le « quartier français » correspond principalement à des appartements dans des *villa* de standing et des petits collectifs.

À partir de la série de cartes de répartition des Français à Séoul entre 2006 et 2011 (cartes XXIII à XXV en annexe C), on remarque que les quartiers administratifs du district de Seocho dans lesquels les Français résident ont changé au fil des années. En effet, entre 2006 et 2011 on observe un déplacement des Français depuis les quartiers administratifs de Seocho3 et Banpobon vers Bangbae4 et Banpo4. Alors que peu de Français résidaient à Bangbae4 avant 2009, leur nombre n'a cessé d'augmenter. Ce déplacement des Français à Bangbae4-dong peut probablement s'expliquer par l'offre de logement dans ce quartier et ceux aux alentours. En 2000, le quartier de Bangbae4 comptait 1264 maisons, elles étaient 939 en 2010 et leur nombre était de 561 en 2015, dans ce quartier. Ces maisons ont été principalement remplacées par des *villa* de standing. Ainsi, l'offre de logement y est donc plus récente à Bangbae4 qu'à Seocho3. Or, nous verrons l'importance qu'accordent les personnes interrogées à la date de construction des bâtiments dans lesquels ils résident à Séoul dans le chapitre 4.

Parmi notre corpus, ce sont principalement des Français qui y résident (10 personnes françaises interrogées y habitent), dont beaucoup ont des enfants scolarisés au lycée français.

¹⁰⁴ Les quartiers administratifs en Corée du Sud sont nommés *dong* (cf. le glossaire des termes coréens en annexe).

¹⁰⁵ A titre de rappel, la ville de Séoul est divisée en 25 arrondissements/districts, nommé *gu* en coréen. Une carte de l'implantation géographique de ces districts est en annexe C. Chaque arrondissement ou district est divisé en quartiers administratifs. Un tableau recensant les quartiers de chaque arrondissement est en annexe C.

¹⁰⁶ Une carte du district de Seocho et des quartiers administratifs qui le composent est située en annexe C.

Nous avons également interrogé une Britannique qui y habite avec son époux, une Canadienne francophone dont la fille est scolarisée au lycée français ainsi qu'une Américaine dont l'époux est français.

En 2011, 296 Français habitaient dans les quartiers de Bangbae4 et Banpo4, sur un ensemble de 874 résidents étrangers (soit près de 33%). Cette même année, la seconde présence étrangère la plus importante dans ces deux quartiers est celle des Chinois (172) puis des États-Uniens (163). Moins d'une vingtaine de Canadiens habitaient dans ces deux quartiers en 2011 et une dizaine de Britanniques y résidaient. Ainsi, dans chacun de ces deux quartiers, les Français représentent environ 30% des étrangers qui y résident. Sur la population totale de ces quartiers, les Français représentent moins de 1% des habitants de Banpo4 et Bangbae4 en 2010. Autrement dit, les Français ne composent pas une part numérique très importante des habitants étrangers de ces quartiers, mais c'est environ 20% des Français vivant à Séoul qui résident sur ces deux quartiers.

Encadré 7. Les *Global Center*, des centres d'aide pour les étrangers

La ville de Séoul a créé huit *Global Center* dans des quartiers où la présence étrangère est forte. Un *Global Center* est situé à Itaewon, à Yeoksam, à Geumcheon, à Ichon, à Seongbuk, à Yeonnam, à Jongno et à *Seorae Maeul*. Leurs offres diffèrent selon les publics étrangers résidants dans ces quartiers. Toutefois, tous proposent des aides quant aux démarches administratives (banques, factures, explication de la législation coréenne, etc.) et des enseignements gratuits de coréen. Alors que les *Global Center* de Geumcheon et Jongno visent des populations étrangères d'Asie centrale, de Chine et d'Asie du Sud-est et tiennent des permanences avec des avocats sur les questions de droits du travail ou des programmes d'adaptation en lien avec le ministère de la Justice, les *Global Center* d'Itaewon, Seongbuk, Yeoksam, *Seorae Maeul* et Ichon organisent des cours de cuisine de pays variés, des cours d'arts et des visites de lieux culturels.



Photo 6. Un trottoir tricolore dans le « quartier français » (2014).

La présence française n'est pas numériquement très importante dans le quartier de *Seorae Maeul*, mais elle y est symboliquement valorisée. En effet, la mairie de l'arrondissement de Seocho met en avant cette présence française dans son district que ce soit en organisant ou en aidant à l'organisation du « marché de Noël français de Seorae Maeul »¹⁰⁷ ou de la fête de la musique « Corée-France » dans le « quartier français ». Les panneaux de signalisation du quartier sont écrits à la fois en coréen et en français et, jusqu'au début des années 2010 certains trottoirs du quartier étaient tricolores. En outre, un centre d'aide aux étrangers, un Global Center, y est implanté où cours de coréen et activités manuelles sont proposées dans un cadre francophone.

Ainsi, bien que la présence française ne soit pas très importante dans le quartier, elle est marquée par une présence institutionnelle, via le lycée français, et est symboliquement valorisée par la mairie du district. Autrement dit, l'établissement scolaire et la mairie de l'arrondissement de Seocho participent à la visibilité de la présence française dans le quartier de *Seorae Maeul*. Cependant, ce sont également les pratiques de sociabilités des femmes

¹⁰⁷ <http://www.institutfrancais-seoul.com/portfolio-item/marche-de-noel-francais-de-seorae-maeul/>, consulté le 03/01/2017

françaises qui font exister le « quartier français ». Les moments auxquels on croise des Français dans ce quartier sont principalement liés aux horaires scolaires du lycée français. C'est à 9h le matin ou à 16h l'après-midi, devant le lycée français que l'on croise de nombreuses Françaises venues accompagner ou chercher leurs enfants¹⁰⁸. Le matin, celles-ci prennent généralement le temps de discuter entre elles, puis, par groupes, se rendent dans les différents cafés de la rue principale. Les cafés se révèlent être des lieux de sociabilités importants pour les Françaises fréquentant le « quartier français ». Lors de nos observations, nous avons en effet constaté que contrairement aux hommes qui pour leur part, entraient seuls dans les cafés, les femmes étaient systématiquement en groupes le matin, ou avec leurs enfants après la sortie de classe de ceux-ci. Nous n'avons presque pas croisé d'hommes dans le quartier durant notre enquête de terrain, alors que croiser des femmes aux alentours des horaires « clés » était fréquent. Ces « temps » de vie des Françaises dans le quartier révèlent les tâches qui leur incombent à savoir l'ancrage de la famille dans le quartier, et l'éducation des enfants (Arieli 2007), comme nous le verrons dans les chapitres suivants.

Encadré 8. Deux associations francophones à Séoul

Le Cercle Franco-coréen (CFC) est une association loi 1901 non mixte, dont seules les femmes peuvent être membre et participer aux activités. Le CFC a été créé en 1974, à l'initiative de l'épouse du conseiller auprès de l'ambassadeur de France en Corée du Sud, madame Perrier de la Bathie. Le CFC organise des activités en journée : marche, discussions en français ou coréen, conférences, visites de musées, *majhong*, ainsi qu'un « café-accueil » à chaque début d'année scolaire.

L'Association des Francophones de Corée (AFC), pour sa part est une association créée en 1984. Elle est mixte et organise ses événements en soirée ou le weekend, permettant ainsi aux personnes ayant un emploi d'y participer. Ce sont principalement des soirées à thème qui sont organisées : gala de charité, beaujolais nouveau, soirée champêtre ou des tournois de sport comme des tournois de tennis ou de pétanque.

La présence française dans ce quartier est également rendue visible par les associations francophones de Séoul. Celles-ci organisent leurs activités dans le quartier, ou lorsque ces activités se situent en dehors, les départs sont presque systématiquement donnés depuis le

¹⁰⁸ La plupart des entretiens que nous avons réalisés avec des femmes françaises habitant le « quartier français » ont été menés durant les heures d'enseignement du lycée français. En effet, rendez-vous nous été donné soit au domicile soit dans un café du quartier après que les cours du lycée français aient débutés. Durant l'après-midi, l'heure de la fin des enseignements marquait souvent la fin de l'entretien.

quartier. De plus, ces associations en réalisant des guides pour vivre à Séoul ou en organisant des visites de *Seorae Maeul* lors des premières semaines de septembre, période durant laquelle de nombreuses «nouvelles» s'installent à Séoul, incitent les Français et francophones à fréquenter le quartier ne serait-ce que pour la présence signalée des médecins, pédiatres, supermarché, etc.

Participer à la vie de la «communauté» française implique ainsi de fréquenter le «quartier français». La vie de cette «communauté» est liée aux activités des associations, qui en constituent la partie centrale, mais aussi aux pratiques de sociabilité des femmes dans le quartier. Comme nous le verrons, se rendre au lycée français le matin et le soir et fréquenter les cafés, c'est participer à la «communauté française». Le «quartier français» devient de cette façon, un quartier où les Français et parfois francophones n'y résidant pas doivent se rendre. De plus, fréquenter le quartier et participer à cette communauté, c'est ancrer localement la famille et constituer, du moins apparemment, le capital social de son époux (Wagner 1998, Yeoh et Khoo 1998, Beaverstock 2002).

Les quartiers de UN Village et d'Itaewon dans le district de Yongsan

Le district de Yongsan est l'un des arrondissements de Séoul où l'on observe, depuis plusieurs décennies, une présence étrangère numériquement importante, bien qu'en baisse. En 1970, 14% des étrangers vivant à Séoul résidaient dans ce district, en 1975 c'est 21% d'entre eux qui y habitaient, en 1980 c'est 22% d'entre eux puis 32% en 1985, 30% en 1990 et 23% en 1995. En 2011, il n'y a plus que 5% des étrangers de Séoul qui habitent à Yongsan-gu. En plus d'être importante, cette présence étrangère est diversifiée. En 2011, c'est 23% des Britanniques de Séoul qui habitent ce district, 21% des Japonais, 17% des Russes, 16% des Canadiens, 15% des États-Uniens et des Indiens, 14% des Philippins et 11% des Français¹⁰⁹. Bien entendu, on observe des découpages au sein du district avec la présence plus importante de certains ressortissants dans quelques quartiers de Yongsan-gu. Ces découpages sont à la fois liés à l'histoire du district, aux implantations géographiques des établissements scolaires et à l'offre de logement variée selon les quartiers.

¹⁰⁹ Source : Population of Registered Foreigners. Ministry of Justice, Statistics of Foreign Residents.

Au début du 20^e siècle, pendant l'occupation de la Corée par le Japon, ce dernier fait bâtir à Yongsan, un poste de surveillance militaire (Korea Journal 1962). Puis, après la fin de la colonisation japonaise en 1945 et de la guerre de Corée en 1953, une base militaire américaine est implantée dans le district de Yongsan en 1957 (cf. carte n°XXVI annexe C). En parallèle, en 1956, une zone résidentielle destinée aux étrangers est construite pour remédier aux difficultés à se loger qu'ils pouvaient rencontrer, en pleine période de reconstruction. Cette zone résidentielle existe encore aujourd'hui et se nomme UN Village. Elle est située dans le quartier administratif d'Hannam (Korea Journal 1962). Durant les années 1960, des appartements pour militaires états-uniens, principalement destinées aux gradés, sont aussi bâtis à Yongsan, en dehors de la base. De plus, en 1971 dans le *tanji* d'Ichon1-dong fraîchement sorti de terre, 500 appartements sont destinés aux étrangers (Gelézeau 2003 :111). Il existe donc à Yongsan, des logements destinés aux étrangers depuis plusieurs décennies et qui marquent l'organisation socio-spatiale de ce district.



Photo 7. L'entrée de UN Village dans le quartier d'Hannam (2017).

En plus de regrouper une part importante des ressortissants de certaines nationalités, le district de Yongsan comporte une forte présence étrangère institutionnelle. Dès les années 1960, de nombreuses ambassades s'installent à Hannam-dong. Elles sont désormais une quarantaine dans ce quartier. Par ailleurs, sont situés dans cette zone des établissements scolaires internationaux. L'école allemande et une école maternelle britannique sont implantées à Hannam-dong. Sur la base militaire américaine, on trouve une école américaine, un collège et lycée destinés prioritairement aux enfants de militaires états-uniens, mais ouverts aux enfants de nationalité états-unienne. On trouve également au nord de Hannam-dong, la *Yongsan International School*. De plus, jusqu'au début des années 1990, le lycée français était installé à Hannam-dong. En outre, on trouve dans le district de Yongsan, des lieux de culte fortement fréquentés par des étrangers comme une église catholique effectuant des messes en anglais, allemand, français et italien, ainsi que la seule mosquée de Séoul.

Bien que l'arrondissement de Yongsan accueille depuis plusieurs décennies une importante présence étrangère, celle-ci est variée. Or, cette hétérogénéité des étrangers dans le district de Yongsan semble pouvoir se lire dans l'espace urbain. En effet, les différents quartiers de cet arrondissement ne regroupent pas les mêmes étrangers. Par exemple, les Japonais sont absents des quartiers d'Hannam-dong, d'Itaewon1-dong, d'Itaewon2-dong et de Yongsan2-dong où de nombreux Britanniques, Français et Nord-Américains résident, mais 14% des Japonais résidant à Séoul habitaient dans le quartier d'Ichon1-dong en 2011. Or, ce quartier, contrairement à ceux précédemment cités regroupe assez peu de Britanniques, Français et Nord-Américains.

En outre, la composition architecturale des multiples quartiers de Yongsan-gu varie. Alors que le quartier d'Ichon1-dong est principalement composé de complexes d'appartements, les quartiers d'Hannam-dong, d'Itaewon1-dong, d'Itaewon2-dong et de Yongsan2-dong sont principalement composés de *villa* et de maisons dont le standing varie. Le quartier de UN Village, implanté dans le quartier administratif d'Hannam-dong est exclusivement composé de *villa* de standing. UN Village se situe sur une colline et est desservi par une rue en sens unique qui dessert un ensemble de *villa* dont les logements sont principalement destinés aux étrangers depuis les années 1950. Les quartiers administratifs d'Itaewon2-dong et de Yongsan2-dong sont, quant à eux, composés de *villa* et maisons dont le standing est beaucoup plus bas et dont une partie des logements sont vétustes comme nous le verrons dans le chapitre 4. Enfin, le quartier d'Itaewon1-dong regroupe sur ses collines de vastes maisons ainsi que des *villa* de standing. Ce dernier quartier est également composé de

nombreux bars et restaurants où se rend une importante population étrangère. Il est à ce titre, comme nous le verrons, qualifié de quartier de sortie par les enquêtés et est présenté par la ville de Séoul comme un « quartier international ».

Le « quartier français » et les quartiers d'Hannam et Itaewon sont donc des quartiers où la présence étrangère de plus ou moins longue date est visible par des institutions étatiques ou scolaires, par des commerces ou par des pratiques de sociabilités. L'offre de logement y est également proche puisque ces quartiers sont composés de petits collectifs dont le standing est plus ou moins élevé et de maisons. Ainsi, la présence d'institutions étrangères et d'une offre de logement pour étrangers depuis plusieurs décennies, peut être une première piste d'explication de la concentration urbaine d'une partie des migrants privilégiés dans quelques quartiers de Séoul.

Conclusion

Les métamorphoses urbaines qu'a connues la ville de Séoul depuis la guerre de Corée, en engageant une politique de logement de masse, a abouti à faire des complexes d'appartements un symbole de réussite sociale pour les Coréens. Ce type d'habitat dédié aux classes moyennes supérieures dans les années 1970 et principalement implanté dans les arrondissements du sud de Séoul s'est étendu, et est désormais présent dans l'ensemble de Séoul et de ses environs. Les complexes d'appartement sont toujours le type d'habitat auquel les classes moyennes supérieures aspirent et habitent. Si cette politique de logement de masse a permis de résorber les problèmes de logements que la ville rencontrait dans les années 1970, elle a toutefois abouti à une offre de logement peu diversifiée dans de mêmes espaces. Les politiques urbaines successives ont ainsi marqué l'espace urbain séoulite tant par l'architecture que par de nouveaux découpages sociaux. En effet, le sud-est de Séoul et les districts de Gangnam et Seocho en particulier sont désormais le pôle riche de la ville.

Le fonctionnement du système de location, particulier au pays a également son importance lorsqu'on étudie les pratiques résidentielles de migrants. En effet, le système d'un dépôt d'une caution correspondant à au moins un tiers de la valeur du bien pour le contrat *jeonse* et à une caution moins importante, mais engageant de fortes sommes pour le contrat

wolse, nécessite la possession d'un capital économique important pour se loger. Nous verrons dans le prochain chapitre comment ce système de location influence différemment les choix résidentiels des migrants privilégiés selon le cadre dans lequel ils migrent.

Ce chapitre nous a également permis d'aborder quelques pistes quant aux pratiques résidentielles des migrants privilégiés. À partir des données présentant la répartition urbaine des migrants privilégiés, on a vu que l'intensité de leur concentration résidentielle diffère selon leurs nationalités. Les Français sont ceux qui ont le plus tendance à se concentrer dans quelques quartiers de Séoul, tandis que les Britanniques, Canadiens et États-Uniens sont plus éparpillés. Cependant, cette concentration des migrants privilégiés dans les quartiers que nous avons présentés, a connu des évolutions et tend à s'estomper. Nous avons imputé cette diminution de leur concentration résidentielle à l'évolution du profil socioprofessionnel des migrants privilégiés depuis une dizaine d'années. Nous avons en effet fait le lien entre appartenance à la catégorie « Professions d'encadrement et spéciales » et concentration urbaine, et éparpillement résidentiel et appartenance à la catégorie « Culture, éducation et recherche ». Autrement dit, alors que les migrants privilégiés qui occupent des professions impliquant un fort capital économique ont tendance à résider dans les arrondissements de Yongsan et Gangnam et à ne pas habiter les quartiers du nord-est de Séoul, ceux qui occupent des professions liés à des capitaux culturels plus élevés que des capitaux économiques, ont tendance à être plus éparpillés dans Séoul.

La présentation des découpages urbains et sociaux de la ville de Séoul nous a permis de mieux comprendre le contexte dans lequel se réalisent les choix résidentiels des migrants privilégiés rencontrés. La structure urbaine de Séoul est différente de celle d'autres villes, avec des classes moyennes supérieures qui aspirent à vivre dans des complexes d'appartements récents plutôt que dans un habitat ancien. On peut alors se demander si les migrants privilégiés s'ajustent à ce contexte local ou est-ce qu'au contraire, la confrontation à une autre offre de quartier et de logement les amène à transposer leurs pratiques résidentielles depuis leurs pays d'origines ?

Le chapitre 4 vise donc à comprendre les mécanismes qui façonnent les choix résidentiels des migrants privilégiés à Séoul. Autrement dit, comment expliquer ces choix résidentiels ? Comment les personnes interrogées ont-elles choisi leurs lieux de résidence ? Comme s'élaborent les choix résidentiels dans un contexte urbain nouveau, dans une ville

méconnue et avec un système de location fonctionnant différemment de celui auquel ils sont accoutumés ?

Chapitre 4. Les choix résidentiels des migrants privilégiés comme révélateurs de leurs ressources économiques, culturelles et sociales

Introduction

L'hétérogénéité des migrants privilégiés que nous nous sommes attachée à présenter dans le second chapitre s'illustre-t-elle dans leur répartition résidentielle à Séoul ? Si, comme nous l'avons montré dans le troisième chapitre, le profil socioprofessionnel semble avoir un effet sur la concentration plus ou moins forte des migrants privilégiés dans certains quartiers de Séoul, c'est notamment lié aux prix du marché immobilier dans ces quartiers. En effet, les prix du marché dans les quartiers socio-supérieurs créent une sélectivité socio-économique des habitants (Préteceille 2006). C'est pourquoi l'entre-soi urbain est plus important parmi les classes supérieures et moyennes supérieures que parmi d'autres classes sociales.

Les travaux qui se sont intéressés aux conditions de logements de cadres migrants (White 2003, Dubucs 2009) ont également mis en évidence le rôle des employeurs dans la répartition résidentielle de ces migrants (encadrement lors de la recherche d'un logement, financement de celui-ci). Ainsi, il nous semble que dans le cas séoulite, s'ajoute à la question de la sélectivité économique des quartiers socio-supérieurs, la prise en charge ou non des frais du logement par l'employeur. Les entreprises concernées peuvent avoir de multiples intérêts dans ce type de prises en charges (attractivité entre filiales, concurrence entre entreprises, confort des employés etc.). Nous n'avons pas pu réaliser une série d'entretiens auprès des employeurs par manque de temps et d'accès à ce réseau, mais il s'agit d'une piste de recherche que nous pourrions suivre à l'avenir. Il s'agira donc dans ce chapitre, de regarder les positions résidentielles des migrants privilégiés au croisement de leurs choix, des effets structurels liés au marché immobilier et des politiques des entreprises (Authier et al., 2010), mais ce à partir des discours et pratiques de nos enquêtés, ainsi que de données statistiques publiques.

Les cartes 14 et 15 présentent les lieux dans lesquels les personnes interrogées résident selon que leur logement est pris ou non en charge par leur employeur. Nous incluons dans ceux dont le logement est pris en charge, les personnes qui bénéficient de logements de

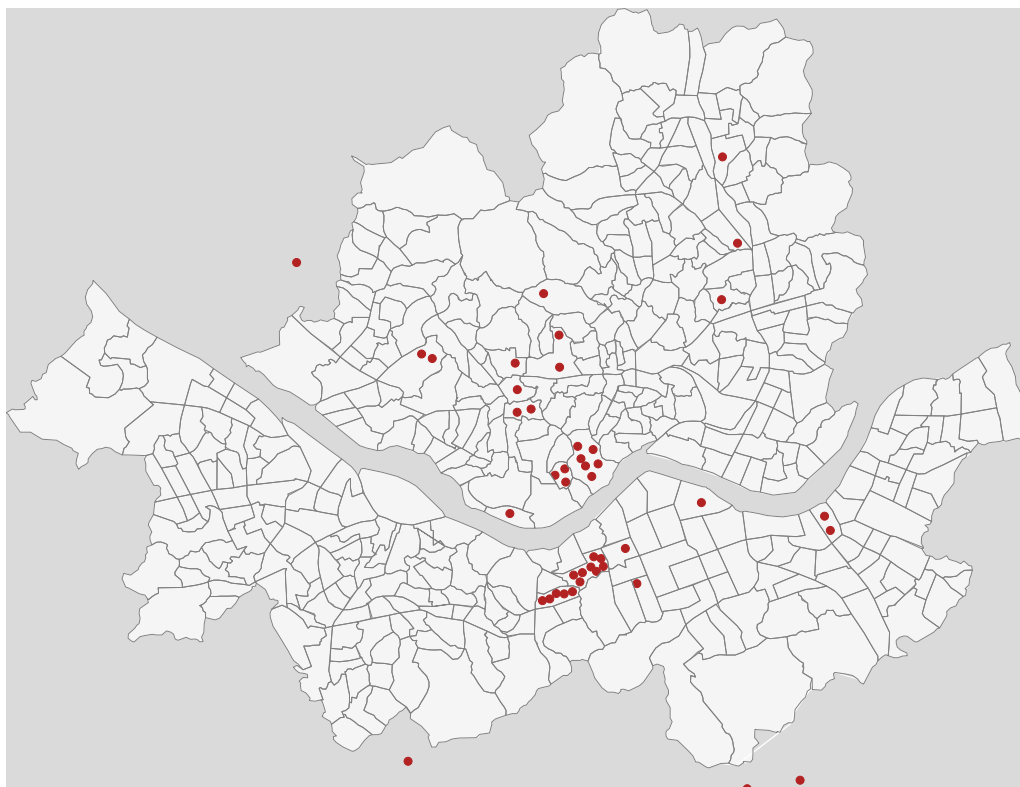
fonction. Sur les 70 personnes interrogées, 45 personnes¹¹⁰ ont leur logement pris en charge par leur employeur ou bénéficient d'un logement de fonction et 25 personnes n'ont ni logement de fonction ni prise en charge de leur logement par leur employeur. On observe une concentration des personnes interrogées dont le logement est pris en charge dans quelques quartiers de la ville alors qu'ils sont théoriquement, ceux qui ont les possibilités financières les plus souples pour pouvoir se loger où ils le souhaitent. Les personnes interrogées qui n'ont pas leur logement pris en charge ont des possibilités plus restreintes quant aux quartiers dans lesquels ils peuvent résider, en fonction des prix du marché. On remarque qu'elles sont dispersées dans la ville de Séoul, mais que certaines sont rassemblées dans les quartiers qui jouxtent ceux dans lesquels les personnes interrogées dont le logement est pris en charge se concentrent. Autrement dit, il semblerait que les personnes dont le logement n'est pas pris en charge ont tendance à élire domicile dans les quartiers qui bordent ceux dont le logement est pris en charge.

Si on envisage les choix résidentiels des migrants privilégiés comme engageant l'image qu'ils ont de leur propre position sociale (Collet 2010), on peut considérer ces choix comme un moyen d'analyser leur hétérogénéité sociale et leurs pratiques distinctives. Ainsi, quels rôles jouent les ressources dont ils disposent dans la constitution de leurs choix résidentiels ? De quelle façon interprètent-ils les choix résidentiels des autres migrants privilégiés comme un indicateur de leurs ressources économiques, culturelles et sociales ?

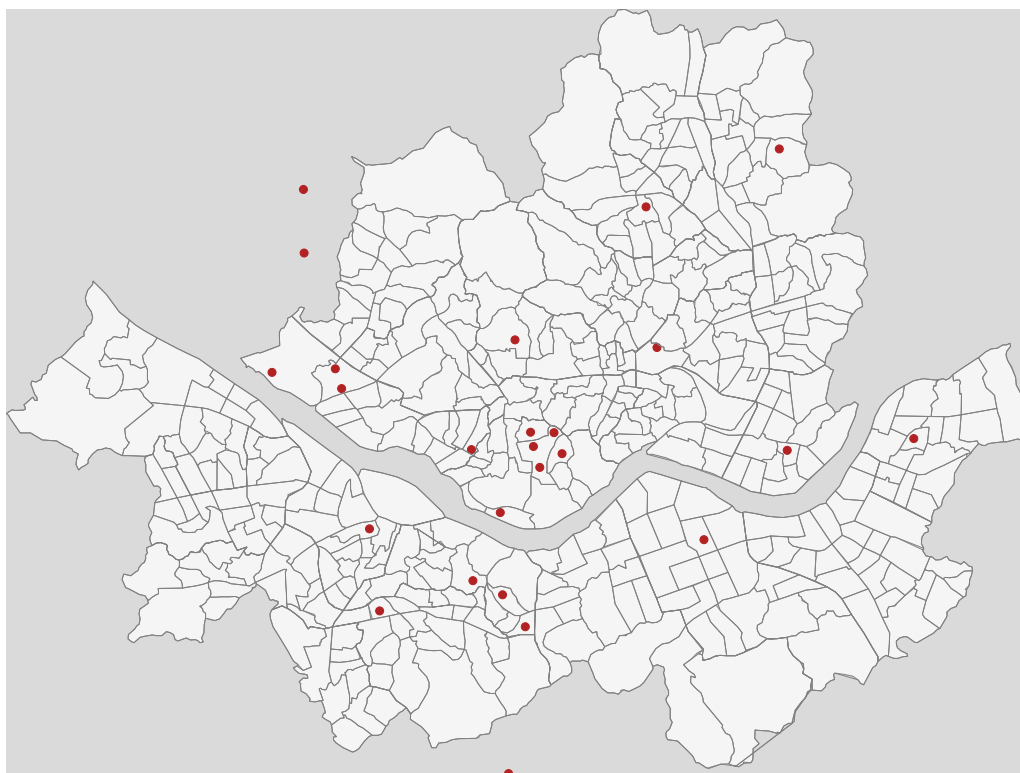
Si les questions du logement en tant que révélateur de la position sociale et celle de l'utilisation de la migration pour maintenir ou élever sa position résidentielle seront traitées dans le chapitre 6, nous nous intéresserons ici aux effets de leurs ressources économiques sur leurs choix résidentiels. C'est pourquoi nous présenterons dans un premier temps la constitution des choix résidentiels de ceux dont le logement est pris en charge par leur employeur pour nous intéresser dans un second temps à ceux qui financent eux-mêmes leurs logements. Par ailleurs, dans ces deux parties, nous montrerons la façon dont ces migrants mobilisent le rôle qu'ont joué leurs ressources culturelles et sociales dans leurs choix résidentiels. Enfin, dans la troisième partie de ce chapitre nous interrogerons la façon dont leur socialisation résidentielle a pu jouer sur leur rejet d'un type d'habitat particulier (les complexes d'appartements).

¹¹⁰ Deux personnes interrogées dont le logement est pris en charge par l'employeur sont en couples et résident dans le même appartement. Nous n'avons donc comptabilisé 44 logements différents dont le prix est pris en charge par l'employeur ou qui sont des logements de fonction au lieu de 45.

Carte 14. Personnes interrogées dont le logement est pris en charge par l'employeur



Carte 15. Personnes interrogées dont le logement n'est pas pris en charge par l'employeur



0 — 4km 1 point = 1 ménage Carte réalisée par Claire Gellereau, avec Philcarto

1. La prise en charge du logement par l'employeur : une contrainte souvent bienvenue

La carte 14 met en évidence la concentration dans quelques quartiers de la ville de Séoul des membres de notre corpus dont le logement est pris en charge par leur employeur ou qui bénéficient d'un logement de fonction. Alors que ceux qui habitent dans un logement de fonction (8 personnes de notre corpus) n'ont pas le choix quant à la localisation de celui-ci, ceux qui résident dans des logements (36 personnes) dont les frais sont pris en charge par leurs employeurs ont plus de marge de manœuvre pour choisir leur quartier de résidence. Une partie des membres de notre corpus qui résident dans un logement de fonction sont ceux qui sont les plus éloignées des quartiers où l'on observe une forte concentration d'enquêtés¹¹¹. Toutefois, certains logements de fonction sont situés dans ces quartiers de prédilection des migrants privilégiés¹¹² (le « quartier français », Itaewon et UN Village).

¹¹¹ Deux des personnes qui occupent des logements de fonction ne résident pas à Séoul. L'une (entretien n°14) réside dans la ville Goyang, au nord-ouest de Séoul et la seconde habite à Seongnam au sud-est de Séoul. La première n'a pas d'emploi mais son mari ingénieur doit résider à proximité immédiate de son lieu de travail pour des questions de maintenance de l'équipement dont il est en charge. La seconde (entretien n°67), célibataire, est enseignante d'anglais dans un institut de langue et réside dans un logement choisi par son employeur, à proximité de son lieu de travail. En outre, un homme (entretien n°1) interrogé réside pour sa part au sein de l'ambassade de France où il occupe un poste de contrôle et de sécurité et une femme interrogée (entretien n°17), franco-allemande et journaliste réside avec son conjoint états-unien dans un logement fourni par l'université pour laquelle il est maître-assistant.

¹¹² C'est le cas de deux personnes interrogées (entretien n°6 et n°47) qui résident dans les quartiers de Hannam et Seongsu. Ces deux femmes interrogées n'ont pas d'emploi, mais leurs époux occupent tous deux des postes stratégiques l'un à l'ambassade de France et l'autre dans une filiale bancaire. Leurs lieux de résidences ne sont d'ailleurs pas dictés par la proximité du lieu d'emploi des deux époux, puisque ceux-ci travaillent à Gangnam alors que leurs logements se situent au nord du fleuve Han.

Encadré 9. Les migrants privilégiés ayant des logements de fonction

Parmi les personnes interrogées, sept occupent un logement de fonction et une États-Unienne sans emploi habite avec son conjoint, états-unien et étudiant, chez la mère de celui-ci. Ces huit personnes ont des profils différents, en termes d'emplois occupés (enseignant d'anglais, journaliste, diplomatie, chef de filiale); de situations maritales (couples binationaux) ou de nationalités (Français, États-Uniens). Alors que certains d'entre eux occupent des logements de fonction, car ils doivent nécessairement résider à proximité immédiate de leurs lieux de travail soit pour des raisons inhérentes à leur type d'emploi soit parce que cela est imposé par l'employeur, d'autres occupent de tels logements pour ne pas avoir à payer de loyer. Ces derniers ont en effet le choix de résider gratuitement dans le logement désigné par leur employeur ou de résider (à leurs propres frais) dans un logement qu'ils auront eux-mêmes choisis. D'autres enfin n'occupent ces logements de fonction ni pour des raisons de proximité avec les lieux d'emplois puisqu'ils en sont éloignés, ni pour des raisons économiques puisque s'ils avaient choisi de résider dans d'autres logements ceux-ci auraient été pris en charge par leur employeur, mais parce que l'emplacement géographique et la nature de ces logements correspondent à leurs attentes et aux quartiers dans lesquels beaucoup d'autres migrants privilégiés résident. Ainsi, leurs inscriptions résidentielles correspondent soit à une dispersion dans la ville de Séoul (et ses alentours) soit à une concentration dans les quartiers de prédilection des migrants privilégiés.

Alors que parmi les personnes interrogées qui bénéficient d'un logement de fonction on observe des profils socioprofessionnels variés (cf. encadré n°9), les membres de notre corpus dont les logements sont pris en charge par leurs employeurs occupent dans leur très large majorité des postes d'encadrement. Or, d'après les données issues du *Housing Census* de 2010, les étrangers ayant des visas liés aux professions d'encadrement ont plus tendance à se concentrer dans quelques zones de Séoul que ceux qui ont des visas liés aux professions d'enseignement (cf. chapitre 3). Ainsi, pourquoi les migrants privilégiés qui occupent des professions d'encadrement ont-ils plus tendance à s'agréger dans la ville que les migrants privilégiés qui occupent d'autres types de professions ? Est-ce une volonté de la part de ces migrants ou est-ce imposés par les employeurs ?

Les membres des classes moyennes supérieures et supérieures ont rarement tendance à évoquer leur recherche d'un quartier socialement homogène, toutefois c'est une situation qu'ils apprécient (Cousin 2008). Comme nous le verrons, il en est de même avec les migrants privilégiés. Ces derniers revendiquent rarement leur recherche d'entre-soi lorsqu'ils s'installent à l'étranger. Ainsi, pour justifier leurs pratiques d'entre-soi résidentiel, les

migrants privilégiés mettent en avant le rôle de leurs employeurs ou des agences de relocation dans leur agrégation urbaine ou la proximité recherchée avec les établissements scolaires. Bien qu'ils présentent cette agrégation comme non désirée, ces migrants semblent très bien s'en accommoder et les caractéristiques des quartiers dans lesquels ils résident leurs conviennent. Néanmoins, les ressources culturelles et internationales de ces migrants varient en volume et en type et les amènent à considérer différemment ces pratiques d'entre-soi.

1.1 Une agrégation résidentielle imposée

Hadrien Dubucs (2009) a montré dans son travail sur les pratiques urbaines des migrants japonais à Paris, qu'une partie d'entre eux étaient encadrés par leurs entreprises ou par des agences immobilières spécialisées lors de la recherche de leur logement à Paris. Il observait d'ailleurs une concentration des cadres migrants japonais dans l'Ouest parisien tandis que les japonais qui n'occupaient pas d'emploi de cadres étaient plus dispersés dans Paris. À Paris, comme à Séoul, peut-on expliquer le phénomène de concentration résidentielle de migrants cadres d'entreprises par le recours à des intermédiaires durant leur recherche d'un logement ?

Des logements financés par l'employeur ; dont le choix est encadré par des agences de relocation

Les personnes interrogées dont le logement¹¹³ est pris en charge par leur employeur bénéficient de *package* dont les prises en charge et le montant varient selon le statut au sein de l'entreprise et la composition de la famille. Au côté des frais de logement sont également pris en charge les frais de scolarité des enfants, parfois les retours dans leur pays d'origine durant leurs vacances, ou les frais liés à l'ameublement de leur logement en Corée du Sud. Durant les entretiens, les personnes interrogées n'évoquaient jamais de sommes précises et

¹¹³ Les personnes interrogées utilisent assez peu le terme de budget logement mais mobilise celui de *package*, qu'elles soient anglophones ou francophones. Le terme de *package* peut être traduit par celui d'« avantages » en français. Les *package* et leurs montants diffèrent selon les entreprises et le type de postes qu'occupent les personnes qui en bénéficient. Généralement, ces *package* comprennent la prise en charge du logement et des frais de scolarité dans les établissements internationaux. Certains comprennent également la prise en charge des frais de déplacement entre la Corée et leur pays d'origine, financent le recourt à du personnel de maison, les frais de déménagement ou l'achat de meubles. Les *packages* sont censés compenser certaines dépenses liées à la migration.

restaient assez vagues sur les prises en charge dont ils bénéficiaient. Toutefois, il semble que les entreprises pour lesquelles elles travaillent, se soucient des conditions dans lesquels ces personnes migrent et instaurent, en parallèle de la prise en charge de certains frais, un suivi durant l'installation. C'est donc de cette façon que les entreprises orientent leurs employés vers des agences de relocation (cf. encadré n°11) lors de leur recherche de logement. Ces entreprises ont parfois des contrats d'exclusivité avec les agences de relocation.

Encadré 10. Les migrants privilégiés dont le logement est pris en charge par l'employeur

Parmi les personnes interrogées, 36 bénéficient de la prise en charge de leur logement sans que celui-ci soit un logement de fonction. Ces personnes bénéficient, durant leur séjour à Séoul, d'un budget logement que leur accorde leur entreprise, à partir duquel ils peuvent financer la location de leur logement. Au sein de notre corpus, les personnes concernées par de telles mesures sont pour 20 d'entre elles Françaises, 9 sont États-Uniennes, 4 Britanniques, 2 Canadiennes et 1 est Belge. Parmi elles, 3 sont célibataires et 33 sont en couples, dont 5 sont des couples *binationaux*. Parmi ces 32 couples, 3 sont des couples biactifs et dans les 28 autres couples, la femme n'a pas d'activité professionnelle et l'homme a un emploi. **Les postes occupés par ces hommes sont principalement des postes d'encadrement dans de grandes entreprises, de consultants ou des postes diplomatiques.** Ces 36 personnes se répartissent sur 13 quartiers administratifs de Séoul et deux personnes habitent en dehors de Séoul, dont une dans la zone de Bundang, au sud de la ville et une personne dans la zone d'Ilsan au nord-ouest.

Les budgets logements accordés par les entreprises sont généralement suffisamment généreux pour que ces cadres puissent résider dans de vastes appartements situés dans certains des quartiers les plus onéreux de Séoul. Durant les entretiens, il semblait toutefois que les personnes interrogées se voyaient proposé des logements dans des quartiers ciblés. Cette contrainte semble venir des agences de relocation et des entreprises pour lesquelles ils travaillent.

Encadré 11. Les agences de relocation

Les agences de relocation ont pour rôle d'accompagner les cadres étrangers lors de leur recherche de logement à Séoul. Elles jouent donc le rôle d'agences immobilières pour étrangers, mais peuvent également réaliser d'autres services liés à l'installation comme les démarches d'inscription des enfants dans les établissements scolaires, les démarches administratives ou de contractualisation de raccordement au réseau téléphonique, internet, etc. Ces agences sont nombreuses à Séoul et offrent leurs services dans diverses langues étrangères, dont la plus commune est l'anglais (ex : <http://french.seoul.go.kr/vie-courante-2/environnement-de-vie/informations-sur-le-sejour/5-agences-immobiliieres-pour-les-etrangers/> consulté le 11/09/2017)

Lorsque les personnes interrogées apprennent qu'elles doivent s'installer en Corée du Sud, leur entreprise, après leur avoir donné le contact d'une agence de relocation, leur organise un « voyage de reconnaissance » deux à trois mois avant l'installation. Durant celui-ci, elles visitent des logements sélectionnés par l'agence à partir des critères¹¹⁴ qu'elles leur ont donnés et du budget logement accordé par l'entreprise. Ces voyages durent quelques jours et sont ponctués d'une vingtaine de visites de logements, plusieurs mois avant leur installation à Séoul. Au terme du voyage, les personnes interrogées ont dû indiquer aux agences leurs choix concernant les logements visités. Elles ont donc eu quelques jours afin de choisir leur logement dans une ville qu'elles ne connaissaient pas auparavant. Ces situations observées lors de notre terrain rejoignent ainsi celle d'Hadrien Dubucs (2009) concernant les migrants japonais à Paris. Il souligne que la méconnaissance de ces migrants de l'espace parisien les amène à solliciter « les discours et avis d'acteurs ayant vocation explicite à guider les choix résidentiels en situation de migration. » (2009 : 183). Ainsi, les conseils donnés par les agences de relocation sont vus comme un avis de spécialiste qui a une valeur importante comparée à celui des migrants privilégiés qui n'ont pas d'idée fixe quant au lieu d'habitation. Ces derniers font confiance aux agents qui leur prodiguent des conseils et qui connaissent la ville de Séoul.

Des agences de relocation qui contraignent le choix du quartier

Les personnes interrogées ont rarement eu le choix de faire appel à une agence de relocation plutôt qu'à une autre. En effet, des contrats d'exclusivité existent entre certaines

¹¹⁴ Les critères peuvent comprendre le quartier dans lequel ils aimeraient résider, le type de logement qu'ils souhaitent, le nombre de pièces de celui-ci, son agencement etc.

grandes entreprises et agences de relocation, comme nous l'a confirmé une des employées françaises¹¹⁵, d'une agence de relocation installée dans le « quartier français ».

« Soit les expatriés viennent, inscrivent leurs enfants à l'école lors de voyages de reconnaissance et après cherchent une agence. Ou alors, souvent, parce que maintenant on a une expérience de dix ans dans la place, on a des relations particulières avec certaines entreprises. Ces entreprises nous disent : « contactez-la », et à ce moment-là on est mis en contact avec la personne en question. Là par exemple, on est deux grosses agences pour une boîte, et donc c'est chacun son tour. Parce qu'il y a un sacré turnover. Ou alors les entreprises font un contrat d'exclusivité avec des agences et ce ne sont que ces agences qui s'occupent de leurs expatriés. »

Ainsi, les cadres étrangers ont un choix limité, voire n'en ont pas, en ce qui concerne l'agence de relocation avec laquelle ils recherchent leur logement. Ces agences sont donc assurées d'avoir un certain nombre de clients à partir du « turnover » de cadres au sein de l'entreprise. Ces agences sont, dans un premier temps, les seuls interlocuteurs de certaines des personnes interrogées et leurs conseils semblent jouer un rôle important en ce qui concerne le choix du logement et sa localisation. Le fait que les migrants privilégiés n'aient pas le choix de l'agence et qu'ils ne connaissent pas la ville semble renforcer leur présence dans certains quartiers de la capitale coréenne.

Ces agences de relocation fonctionnent avant tout comme des agences immobilières, c'est-à-dire qu'elles ont pour rôle d'accompagner les ménages pendant leur recherche de logement et elles se chargent des contrats entre propriétaires et locataires. Comme l'explique Loïc Bonneval (2011), les agents immobiliers redéfinissent la demande : « C'est en effet au cours de la relation commerciale entre les particuliers et les intermédiaires que se construisent et s'activent les représentations et les anticipations qui président aux choix des ménages (choix de localisation, choix d'investir ou non, etc.) » (2011 : 5). Or, dans le cas des migrants privilégiés, les agences de relocation sont les intermédiaires entre les employeurs et employés. Ainsi, les attentes de ces derniers se confrontent aux attentes de leurs employeurs et les agences de relocation doivent redéfinir les attentes des migrants.

Une partie des personnes interrogées justifient leur lieu de résidence dans les quartiers de prédilection des migrants privilégiés en expliquant qu'elles n'ont pas eu le choix et que ce

¹¹⁵ Cet entretien a été réalisé en avril 2012 et ne figure pas dans la liste des entretiens située en annexes, puisqu'il a été mené afin d'obtenir des informations sur le fonctionnement des agences de relocation et non sur le parcours migratoire et résidentiel de cette personne.

sont les agences de relocation ou leurs employeurs qui leur ont imposé de vivre dans certaines zones de Séoul. Ce type de justification peut être mis en parallèle avec ceux des gentrificateurs de l'est parisien (Clerval 2008) ou de Montreuil (Collet 2010). Ces travaux ont montré que lorsque des gentrificateurs s'installent dans des quartiers populaires à cause de la contrainte financière, ils valorisent la mixité sociale et culturelle de ces quartiers, pour que leur choix résidentiels apparaissent délibérés (Clerval 2008, Collet 2010). La mixité sociale devient ainsi une preuve d'ouverture d'esprit et de tolérance bien que leurs pratiques de mélange social reste faible (Clerval 2008). Les migrants privilégiés qui résident dans les quartiers de prédilection où de nombreux cadres étrangers résident, valorisent quant à eux dans leur discours l'ouverture sur l'étranger, mais justifient leur localisation dans ces quartiers comme étant imposée. C'est par exemple le cas d'Ambuja et de son mari (entretien n°53) qui ne semblent pas souscrire aux représentations de leur employeur qui incite ses cadres étrangers à résider dans les quartiers de prédilection des migrants privilégiés, car ils se sentent « internationaux ».

Comment êtes vous arrivés dans ce quartier ? Comment avez-vous choisi ?

L'entreprise X nous a dit : « voici les différentes zones où les expats vivent ». Mon époux et moi avons été vraiment internationaux. On ne voulait pas aller dans les quartiers des expats, on voulait être au milieu des Coréens, on voulait ne parler que coréen, on voulait ne manger que de la nourriture coréenne. Et ils nous ont imposé un agent immobilier qui ne nous a montré des logements qu'à Hannam-dong, ici et près de Gangnam. Donc on était limité en choix... Et on devait passer par l'agent immobilier de l'entreprise X.¹¹⁶ *Ambuja est États-Unienne et son époux Français. Ils résident dans le « quartier français ». Le mari d'Ambuja occupe un poste de consultant tandis qu'elle est sans emploi.*

Pourtant, bien qu'ils soient peu nombreux, certains enquêtés sont semble-t-il parvenus à passer outre les impositions des agences de relocation. Laure (entretien n°70) explique qu'elle a fait appel à une agence de relocation, dont le contact avait été donné par l'entreprise de son époux, mais que lorsqu'elle leur a annoncé les quartiers dans lesquelles elles voulaient

¹¹⁶ « How did you arrive in this neighbourhood? How did you choose?

[X company] told us, this is the different areas where expats live. My husband and I have been really international, we didn't want to go in the expat area, we wanted to be among Koreans, we only want to speak Korean, we only want to eat Korean food and they set up a real estate agent who showed us things in Hannam-dong and here and near Gangnam. So, we were limited in the places... We had to go through [X company] real estate agent. »

résider « ils n'étaient pas très actifs ». Elle a donc mené des recherches, via internet, par elle-même et donné les références des logements à l'agence :

D'accord. Mais vous, vous n'êtes pas passé par une agence de relocation ?

Si on avait une agence de relocation, mais ils n'étaient pas très actifs quand je leur ai dit que je ne voulais pas être dans des quartiers comme Itaewon, Gwanghui-dong ou Seorae Maeul. Donc j'ai regardé moi-même sur Naver¹¹⁷, et quand les appartements sortaient je leur disais, ah, moi je veux voir celui-là, et ils m'ont fait visiter les appartements que je leur demandais en fait. Voilà. *Laure et son époux sont tous les deux Français. Le couple vit avec un de ses deux enfants dans le quartier de Sajik. Laure n'a pas d'emploi et son époux travaille pour un groupe industriel dans la ville de Daegu.*

Bien que l'on puisse envisager le discours des migrants privilégiés quant à l'imposition de la localisation de leur logement par les agences de relocation et les employeurs comme une justification de la non mise en pratique de leur internationalisation revendiquée, il semble que les agences et employeurs les amènent réellement à vivre dans certains quartiers de Séoul plutôt que d'autres. En effet, certains enquêtés n'ont pas demandé à vivre spécifiquement dans un quartier de Séoul et ce sont les agences de relocation ou les employeurs qui les ont orientés vers certains quartiers.

Et comment avez-vous choisi cet appartement ?

On avait une agence de relocation qui nous a aidés. L'entreprise pour laquelle travaille Brian nous a juste indiqué quelques quartiers où l'on pouvait chercher. Donc on n'a rien visité au sud du fleuve. On a visité à Itaewon, Hannam-dong, Deobbingo-dong et UN Village et puis au nord de Namsan, dans le coin de Hyehyeon qui est près de Myeong-dong parce que c'est là où se trouve l'entreprise. Je pense pour des raisons de sécurité... Parce qu'ils ont envoyé environ 25 personnes avec leurs familles du Canada donc ils voulaient qu'on soit dans certaines zones, peut-être pour des raisons de sécurité ou autre. Et cette agence nous a fait visiter 32 logements en deux jours et on était fatigués et on n'avait aucune idée... On connaissait pas grand-chose de Séoul, c'était la première fois qu'on venait ici, c'était nos deux premiers jours ici, on était affectés par le décalage horaire et on a visité tellement d'endroits, c'était vraiment épuisant. Le troisième jour on devait donner notre topquatre et le quatrième jour on devait confirmer et le cinquième jour on repartait au Canada.¹¹⁸ *Michelle (entretien n°68) et son époux sont*

¹¹⁷ Naver est un moteur de recherche très utilisé en Corée du Sud

¹¹⁸ « And how did you choose this apartment?

We had a relocation company, that helped us. Brian's company only gave us a few neighbourhoods that we could look at. So we haven't looked at anything south of the river, so we looked in Itaewon and Hannam-dong,

Canadiens. Ils résident à Itaewon depuis juin 2013 lorsque l'époux de Michelle a été muté sur un poste d'ingénieur tandis que Michelle n'a pas d'emploi.

Les agences semblent estimer que certains quartiers sont idéaux pour ces cadres alors que d'autres rendraient difficile leur séjour en Corée du Sud. Selon les agences, les « bons » quartiers sont ceux où vivent d'autres étrangers, principalement européens et nord-américains, et appartenant aux classes supérieures. Alors que les « mauvais » quartiers sont ceux où aucune marque de présence étrangère n'existe. Le rôle que les agences jouent dans les propositions de quartiers est donc important d'après les entretiens que nous avons réalisés. Cependant, les aiguillages que réalisent les agences de relocation vers quelques quartiers de Séoul sont également renforcés par les entreprises pour lesquelles travaillent ces cadres. En effet, celles-ci peuvent indiquer à leurs employés étrangers des quartiers au sein desquels ils pourraient résider. Ces quartiers correspondent soit à ceux où d'autres cadres étrangers résident soit aux quartiers à proximité de leur lieu d'emploi.

Un stock de logement à écouler et une méfiance à l'égard des agences de relocation

Les agences ne prodiguent pas des conseils uniquement pour le « bien-être » des migrants. Le « turnover » de ces derniers assure la libération de centaines de logements tous les ans dans les quelques quartiers « internationaux » de la capitale. Les agences de relocation gèrent ainsi tous les ans un stock de biens immobiliers pour lesquels il faut trouver preneur. Ainsi, aillant un portefeuille de logements d'ores et déjà constitué et des liens avec les propriétaires créés depuis de longues années, les agences semblent avoir tout intérêt à inciter ces migrants à vivre dans certains quartiers de Séoul. Par ailleurs, les cadres migrants, via les budgets accordés par les entreprises, peuvent financer des loyers d'appartements ou de maisons de « standing » et demandent bien souvent à ce que la décoration soit refaite et que des travaux soient réalisés¹¹⁹. Ainsi, à l'instar des propriétaires parisiens qui se spécialisent dans la location pour cadres japonais, les propriétaires séoulites semblent souhaiter que leurs

Deobbingo-dong and UN Village and then north of Namsan, Hyehyeon area kind of near Myeong-dong, cause that is where their office is. I think for safety... Cause they sent for about 25 people from Canada with their family so they wanted us to be in certain areas maybe for safety or something. And this relocation company showed us 32 places in two days and we were exhausted and we had no idea really... We didn't know a lot about Seoul, it was the first time we came here, it was our first two days here, we were jetlagged and we looked at so many places, it was pretty overwhelming. On the third day we had to give our top four and on the fourth day we had to confirm and on the fifth day we went back to Canada. »

¹¹⁹ Ces demandes de changement de décoration ou de travaux peuvent être vus comme une manière de revaloriser leur choix résidentiel et se réappropriier un logement imposé.

biens soient quasi exclusivement destinés à une population de migrants privilégiés (Dubucs 2009).

Et donc le logement, ça s'est passé comment pour choisir le quartier et le logement ?

Ça c'était un peu...imposé. Je pense que le problème c'est que l'agence immobilière elle est du quartier près de UN Village, donc Hannam-dong, près d'ici, et je pense que les agents immobiliers ils ont un peu leur quartier, où ils ont leur logement et tout ça. Du fait que X est une société allemande, ils ont une agence immobilière qui se trouve près de l'école allemande, et de ce fait elle nous a principalement fait visiter des logements ici. Je voulais absolument voir quelque chose à Seorae Maeul, pour voir la différence. Et là elle a utilisé une technique très coréenne, c'est-à-dire qu'elle nous a montré deux logements, qui devaient faire 300 m², ou plus. Donc des choses qu'elle était certaine qu'on les prendrait pas, parce qu'on est à 2, qu'est-ce que je fais dans un 300m² ! En plus si ça se trouve on n'aurait même pas le budget pour le payer, enfin bon. Donc ça c'est la méthode coréenne, « je vous dis pas non, mais je fais tout mon possible pour que vous disiez non ». Donc finalement on l'a pris ici. *Frédérique (entretien n°51) est Française et son époux Autrichien, alors que son époux est ingénieur, Frédérique n'a pas d'activité professionnelle. Le couple vit à Itaewon depuis qu'ils sont arrivés en Corée du Sud en avril 2012.*

En plus d'aiguiller ces cadres étrangers dans certains quartiers de Séoul, les agences les incitent à résider dans les quartiers où d'autres compatriotes résident. Ces quartiers liés à certaines nationalités sont principalement ceux où l'on trouve les écoles internationales. Les agences conseillent donc aux Français de résider dans le quartier où se trouve l'école française, les Allemands à résider dans le quartier où est située l'école allemande, etc. Ainsi, une partie des migrants privilégiés se sent limitée par les agences de relocation lors du choix de leur logement que ce soit pour sa localisation ou ses caractéristiques.

Comment est-ce que ça s'est passé quand vous êtes arrivés, pour le logement ?

Donc, l'entreprise fournit dans le package un budget logement. Donc ils paient le loyer et nous on doit faire appel à certains agents immobiliers avec lesquels ils travaillent. Donc on a eu le choix entre quatre agents et ils vous montrent tous... Tous vous montrent les mêmes logements qui sont exactement au montant fourni par l'entreprise et c'est en quelque sorte du racket, mais ça va parce que ça aurait été trop difficile, je pense, d'essayer de chercher par

nous-mêmes.¹²⁰ Emma (entretien n°58) et son mari sont États-Uniens, Emma est sans emploi tandis que son époux est consultant, le couple vit à Hannam après avoir vécu 18 mois à Gangnam entre août 2010 et janvier 2012.

Cette pratique des montants des contrats de location qui sont exactement les mêmes que les budgets logements auxquels ont droit ces personnes interrogées ont également été pointés par Camille (entretien n°5), ayant fait appel à une agence différente de celle d'Emma (entretien n°58).

Vous vous ne vous occupez de rien, vous n'avancez pas le loyer...

Alors non. Non et d'ailleurs on est assez étonné que le loyer ici, ce soit exactement notre budget. C'est bizarre. Alors que dans le même immeuble il y a des apparts plus grands qui sont pile-poile le budget inférieur. Camille et son époux sont Français, lui est ingénieur tandis que Camille n'a pas d'emploi. Le couple réside avec ses trois enfants dans le quartier français et plus précisément dans celui de Banpo.

Il arrive également que les cadres étrangers se suivent dans les logements qu'ils occupent. Les visites organisées par les agences de relocation sont limitées par l'offre dont elles disposent. Ainsi, les personnes interrogées pouvaient parfois se sentir lésées dans le panel de logement que les agences leur faisaient visiter notamment lorsque les migrants n'étaient pas aiguillés vers des quartiers ou des types de logements qu'elles souhaitaient.

Vous avez dit que l'agence ne connaissait pas cette maison [où ils habitent], donc comment avez-vous eu l'information ?

Il y a un type qui vivait ici et qui travaillait pour [entreprise X] et qui partait. Et nous, nous disions à des amis qu'on avait pas vraiment visité de logements qui nous plaisaient et ils nous ont dit « Ah, mais vous avez visité la maison de Stephen Smith ? ». Donc comme on ne l'avait pas visitée, on a passé un coup de fil à l'agence pour leur demander de la visiter. On leur a donné l'adresse et ils nous ont dit « Ah, ce n'est pas notre agence qui s'occupe de cette maison », donc ils ont passé un coup de fil et ils nous ont appelés pour nous dire qu'ils avaient trouvé qui possède cette maison et qu'on pouvait la visiter le lendemain. Et on l'a vraiment

¹²⁰ « So how did it happen when you did arrive, for the housing? So, the company provides, as part of the package, provides a housing benefit, so they pay the rent, and as part of that we have to use certain realtors that they work with. So we had a choice of four realtors and they show you all the same... they show everyone all the same houses that are just at the amount of money that the company will pay, and it's sort of a racket but it was fine because it would have been very overwhelming, I think, to try to do it on our own. »

aimée donc on s'est juste dit que c'était parfait et qu'on pouvait y emménager.¹²¹ *Olivia (entretien n°64) et son époux sont tous les deux États-Uniens. Le couple vit avec ses deux enfants dans une maison à Yeonhui. Olivia n'a pas d'emploi et son époux est ingénieur pour une entreprise automobile.*

Toutefois, ces « impositions », perçues souvent comme des aides, sont plutôt bien acceptées par les personnes interrogées même si une partie d'entre elles, pour se justifier, émettent parfois des réserves. En effet, ces quartiers sont généralement structurés autour des établissements scolaires internationaux et permettent aux femmes de nouer aux alentours de ces établissements des liens avec d'autres femmes migrantes, comme nous l'avons montré dans le chapitre 3. Ce choix du quartier en fonction des établissements scolaires peut donc expliquer l'agrégation de certains profils socioprofessionnels parmi les migrants privilégiés. Ainsi, les entreprises voient d'un bon œil cette concentration de leurs cadres et leurs familles dans certains quartiers de Séoul pour des raisons de proximité avec leur lieu d'emploi et pour que leurs employés puissent facilement fréquenter d'autres migrants privilégiés. Les agences quant à elles, ont tout intérêt à ce que les étrangers qu'ils accompagnent soient satisfaits de la localisation de leur logement.

Tous les appartements qu'on a visités étaient ici, dans le quartier français.

Vous l'aviez demandé ?

Alors non. En fait, à la base, on ne voulait pas spécialement... On était un peu novice, c'était notre première expat, et mon mari travaille à trente kilomètres d'ici, on n'a pas d'enfants, donc l'école française on s'en fichait. Du coup on pensait que c'était mieux d'habiter plus proche de son lieu de travail, mais en fait, quand on arrive en Corée, surtout à Séoul en fait, on n'a pas vraiment le choix. Les entreprises savent quand même que c'est difficile quand t'es pas avec des Français autour de toi, ça rend les choses encore plus difficiles. Donc en fait c'était là où se trouvaient les appartements qu'on a visités. Je pense que si vraiment on avait voulu, on aurait pu se battre pour habiter par exemple à Gangnam qui est le quartier d'à côté, voilà, qui est tout aussi sympa, mais pour le coup y a pas cette communauté française qu'il y a ici, et

¹²¹« You said that the real estate didn't know about this house, so how did you get the information ? No. There was a guy that was living here that worked for [X company] that was leaving so then we were talking to some friends and we said that we really hadn't seen anything that we liked and they said : oh, did you look at Stephen Smith's house ? No, OK, so we made a phone call, like we want to see this house and here is the address and they said : oh that is not with our real estate agency, so they made a call so they said : OK we found out who has it, so we can go to see it tomorrow and then we really liked it, so.. We just thought yes it is perfect let's just move there. »

avec le recul, je regrette pas du tout d'être dans le quartier français. On s'est un peu laissé porter, c'est notre première expat donc en fait on s'est laissé vivre, on a fait confiance alors après il y a des choses on se dit, « bah voilà, la prochaine expat on ne ferait pas tout à fait de la même façon », et puis là on a bien fait de faire confiance. Parce que là on s'est dit « non on veut pas aller... », et puis en fait au final, très très vite on s'est rendu compte que bah voilà, on avait de la chance que les gens aient insisté pour qu'on vienne ici. *Audrey (entretien n°10) et son époux sont Français. Le couple vit dans le « quartier français ». Audrey n'a pas d'emploi et son mari est ingénieur.*

Les agences donnent donc des conseils à ces migrants lors de leur voyage de reconnaissance, voire « insistent » pour qu'ils s'installent dans certains quartiers. Les discours d'une partie des enquêtés envers les orientations des agences de relocation sont ambivalents. Bien que ces personnes expliquent avoir été obligées de résider dans certains quartiers de Séoul elles ne paraissent pas mécontentes d'avoir suivies ces orientations, et ce, pour plusieurs raisons. Tout d'abord, lors des voyages de reconnaissance, les migrants privilégiés visitent un nombre important de logements dans un laps de temps très court, en moyenne 15 logements sur trois jours, et doivent donner une décision à la fin de leur voyage. Deuxièmement, ces voyages de reconnaissance sont leur premier voyage à Séoul. Ils visitent donc des logements dans une ville qu'ils ne connaissent pas et doivent prendre une décision rapidement alors que peu ont « pratiqué » la ville. Les conseils des agences sont donc reçus sans qu'il y ait réellement d'opposition. Troisièmement, les logements présentés aux expatriés correspondent bien souvent à des appartements de standing et se situent dans des quartiers où la présence étrangère est mise en avant. Quatrièmement, pour ceux ayant déjà vécu des migrations, ils n'ont souvent rien à redire aux agences de relocation auxquelles ils ont fait appel auparavant et ont donc toutes les raisons de faire confiance à celles de Séoul. Nous pouvons également nous demander si les conseils des agences ne sont pas plutôt bien reçus parce que ces migrants sont à la recherche d'un entre-soi à la fois social et national.

1.2 Un entre-soi qui va de soi ? Ecole, sociabilités et classes moyennes supérieures

Si les personnes qui ont choisi de résider dans les logements de fonction détenus par leurs employeurs et si les entreprises et agences de relocation suggèrent aux cadres étrangers de résider dans certains quartiers de Séoul, et qu'ils acceptent, c'est notamment pour habiter à proximité de leurs semblables. En effet, les personnes interrogées dont les logements sont pris en charge par leurs employeurs et ceux dont les logements de fonction sont situés dans les

quartiers de prédilection de ces migrants appartiennent aux fractions des classes moyennes supérieures dont la recherche de l'entre-soi résidentiel a été étudiée (Cousin 2008, Charmes 2011).

Des classes moyennes supérieures à la recherche de l'entre-soi

Les membres de notre corpus dont le logement est pris en charge par leur employeur, appartiennent à des fractions des classes moyennes supérieures et supérieures dont la recherche de l'entre-soi résidentiel a été mise en évidence dans différents types d'espaces urbains comme les quartiers de refondation (Cousin 2008) ou des banlieues périurbaines (Adreotti et al. 2016). D'ailleurs, une partie de ces personnes interrogées ont résidé à proximité ou dans certaines des villes auxquelles s'intéressent ces recherches : Rueil-Malmaison, Boulogne Billancourt, Saint-Germain-en-Laye, espaces connus pour leur homogénéité sociale. C'est principalement pour la proximité avec le quartier de La Défense que les personnes interrogées avaient élu domicile dans ces villes. L'Ouest parisien est en effet la zone de prédilection de ces fractions des classes moyennes supérieures et supérieures sans qu'elles ne s'inscrivent dans les espaces historiquement bourgeois les plus sélectifs décrits par Michel Pinçon et Monique Pinçon-Charlot (1989 et 2007).

Les membres états-uniens de notre corpus qui bénéficient d'une prise en charge de leur logement à Séoul résidaient également dans des quartiers socialement homogènes avec toutefois une différence entre ceux qui habitaient au centre de grandes villes états-uniennes (New York et Washington), dans de grandes villes plus étalées comme Los Angeles et ceux qui habitaient des communes à la périphérie de grandes villes (Boston, Detroit ou Tampa). Les personnes interrogées qui résidaient auparavant à New York habitaient pour deux d'entre eux dans l'Upper West-Side et une personne habitait à TriBeCa. Toutefois, aucune d'entre elles n'avait d'enfants à l'époque et elles reconsidéraient, lors de l'entretien, leur retour dans ces zones de New York. Les prix très élevés de ces quartiers, conjugués à leur attente d'espaces plus grands liés à l'agrandissement de leur famille, leur faisaient envisager une accession à la propriété dans des quartiers revalorisés de Brooklyn¹²².

Les personnes interrogées qui résidaient à proximité d'autres villes états-uniennes, comme Boston, Tampa ou Detroit, étaient pour leur part propriétaires de leur logement avant

¹²² La question de la mobilisation de la migration, et notamment de l'apport financier et l'accumulation de capital économique que celle-ci peut permettre, dans des stratégies résidentielles sera traitée dans le sixième chapitre.

de se rendre à Séoul. Une personne habitait à Brookline, commune aisée limitrophe de Boston, reliée par le train, où elle possédait un logement avec son époux. Logement qu'ils avaient mis en location dès leur départ pour Séoul et qu'ils souhaitaient de nouveau occuper lors de leur retour à Boston. Deux autres personnes interrogées habitaient dans des villes périurbaines de Détroit. La population de ces deux communes : Clarkston¹²³ et Shelby Charter Township¹²⁴ à Rochester Hills est en grande majorité blanche et le revenu annuel médian de ces communes est plus élevé que celui de l'état du Michigan. En effet, alors que celui-ci était de 51 084 \$ en 2015, il s'élevait à 71 591 \$ pour la commune de Clarkston et 72 393 \$ à Shelby Charter Township où résidaient une personne interrogée et sa famille.

Le type de quartier et d'environnement résidentiel et urbain où habitaient les cadres interrogés varient donc entre un habitat de type pavillonnaire, une inscription dans des quartiers prestigieux de longue date et une installation dans des quartiers ou communes limitrophes qui ont connu un embourgeoisement récent. Or, nous verrons par la suite dans ce chapitre que le type d'habitat précédent occupé influence les choix résidentiels en Corée du Sud.

Cette recherche de l'entre-soi peut s'expliquer dans leurs pays « d'origine » par la question scolaire, qui comme nous le verrons dans le chapitre suivant est un enjeu important pour les migrants privilégiés. Les principes de sectorisation scolaire amènent les classes moyennes supérieures et supérieures à évaluer leurs quartiers de résidence selon les établissements scolaires qui s'y trouvent. Elle peut aussi s'expliquer par la volonté de vivre avec d'autres comme soi ou ce que Bruno Cousin (2008) nomme une « communauté concurrentielle de destinée », lorsqu'il interroge le rapport à la mixité sociale de cadres habitant des quartiers de refondation à Milan et dans l'Ouest parisien. Cette proximité sociale et spatiale recherchée prend, à l'étranger une autre forme. Ces cadres n'apprécient pas uniquement d'être entourés des mêmes catégories sociales que celles auxquelles ils appartiennent, ils recherchent également une proximité « culturelle ».

Un entre-soi justifié par l'école

La présence d'enfants semble avoir une influence sur la recherche de l'entre-soi résidentiel et l'intensité de celui-ci. Les quartiers de prédilection de ces cadres étrangers sont

¹²³<http://www.city-data.com/income/income-Village-of-Clarkston-Michigan.html>

¹²⁴<http://www.city-data.com/zip/48316.html>

marqués par la présence d'institutions étrangères et notamment des établissements scolaires. Or, comme l'ont souligné Jean-Yves Authier et Sonia Lehman-Frisch à propos des sociabilités d'enfants résidant dans deux quartiers gentrifiés de Paris et San Francisco, l'établissement scolaire constitue « le support et le vecteur privilégié des sociabilités enfantines » (2012 :66). Ce constat est d'autant plus vrai à Séoul que ce sont au sein de ces établissements que sont organisées les activités extrascolaires auxquelles participent les enfants. La vie sociale des enfants est donc localement concentrée dans ces quartiers.

Ici l'école française organise des activités et effectivement heureusement, parce que chouette c'est un lieu où ça parle français. La difficulté c'est que c'est encore un lieu où vous vous retrouvez avec les mêmes gens avec qui vous avez déjà passé dix heures dans la journée. Donc... En tout cas pour nous et pour nos enfants, c'est de trouver un juste équilibre entre passer du temps à l'école, avoir des activités, mais pas passer trop de temps non plus. Trouver des activités qui permettent de les sortir. Donc mes enfants aussi ont joué le jeu. En première année ils sont allés au club ici où il n'y avait que des Coréens et puis selon le tempérament des enfants ça marche ou ça marche pas et puis il faut changer donc... *Béatrice (entretien n°46) et son mari sont tous les deux Français et venus vivre à Séoul avec leurs quatre enfants en août 2012. La famille habite le « quartier français » et les enfants sont scolarisés à l'école française. Béatrice n'a pas d'activité professionnelle et son époux est directeur de filiale.*

Cette vie sociale des enfants organisée autour de l'établissement scolaire et concentrée dans le quartier est d'ailleurs avancée par les interviewés comme étant la raison de leur installation dans ces quartiers. En effet, quasiment la majorité des Français ayant des enfants scolarisés à l'école française et résidant dans le quartier français ont expliqué leur choix de vivre dans ce quartier pour faciliter les relations sociales de leurs enfants. Pour que ces derniers puissent plus facilement s'ancrer socialement dans leur quartier et dans leur établissement scolaire. Ce discours était également partagé par les États-Uniens résidant à Yeonhui-dong et dont les enfants étaient scolarisés à *Seoul Foreign School*.

En outre, on a vu dans le précédent chapitre et particulièrement à propos du « quartier français » que la sociabilité des femmes est fortement structurée par l'établissement scolaire où elles se rencontrent lorsqu'elles conduisent leurs enfants à l'école, se donnent rendez-vous et occupent les cafés à proximité du lycée, etc. Ainsi, tout comme les enfants dans les quartiers gentrifiés de Paris et San Francisco étudiés par Jean-Yves Authier et Sonia Lehman-Frisch, « les enfants structurent le rapport au quartier de leurs parents » (2012 :69), et spécifiquement celui des mères.

La première année c'est vrai que j'étais contente d'être là pour la proximité des Français, on se retrouvait dans la communauté française, et c'est vrai que là, avec un an de plus ici, je me dis que s'il n'y avait pas la proximité avec le lycée français, je pense qu'on aurait choisi un autre quartier. *Camille (entretien n°5), sans emploi et son époux, ingénieur, sont tous les deux Français. Le couple et leurs trois enfants résident dans le « quartier français » depuis leur arrivée à Séoul en septembre 2011.*

Cette forte sociabilité et interconnaissance entre parents et surtout entre mères dans ces quartiers est pointée par ces femmes interrogées comme une proximité résidentielle trop intense, qui pèse à la fois sur les enfants adolescents et leur sentiment d'autonomie (Cousin 2012), mais aussi sur les épouses. Ainsi, l'entre-soi (social et national) est apprécié pour les ressources auxquels il permet l'accès, mais peut également pour les femmes qui sont plus présentes en journée, être source d'un sentiment d'enfermement. Les extraits d'entretiens suivants, menés auprès d'un mari et son épouse à un an d'intervalle, montrent bien la différence d'expérience quant aux pratiques de sociabilité localement concentrées pour les hommes et les femmes.

Et puis moi j'avais dit à mon mari qui était lui, prêt à se mettre de l'autre côté. Je lui avais dit "non, non, moi je veux que les enfants aient une vie sociale", c'est vraiment très important qu'elles reprennent un réseau social, c'est pas la peine de les isoler, déjà qu'elles étaient pas contentes, donc il ne fallait pas qu'on soit. Il ne fallait pas qu'elles soient à perpète pour qu'elles puissent inviter, être invitées. Donc ça sur ce plan-là je n'ai pas de regret parce que c'est pratique. Du coup, c'est un quartier hyper calme vraiment. Bon, forcément les mois ont passé et ça reste un quartier très mignon, sympa, très vert, etc. Le point mort c'est par contre la communauté française. Il y a beaucoup de Français, donc on n'a pas beaucoup d'intimité entre guillemets. On sort dans la rue on tombe sur quelqu'un qu'on connaît, forcément. Ce qui n'est pas, au quotidien, toujours agréable, il y a des fois c'est sympa de rencontrer quelqu'un forcément, mais il y a des fois vous avez envie de sortir et pas envie de taper la conversation alors que vous vouliez juste aller chercher un truc à l'épicerie. Donc ça c'est pas... Bon, c'est un peu pesant. *Isabelle (entretien n°42), sans emploi, son époux Sébastien directeur de filiale et leurs deux filles, scolarisés au lycée français, résident dans le « quartier français » depuis leur installation à Séoul en août 2010.*

Alors qu'Isabelle nous a longuement expliqué qu'elle souhaiterait vivre dans un autre quartier de Séoul que le « quartier français », car celui-ci est excentré de ses activités quotidiennes, mais qu'ils ont choisi de s'y installer pour que leurs enfants soient à proximité

immédiate du lycée français, son époux Sébastien (entretien n°9), ne voit pour sa part aucune raison d'élire domicile autre part.

Vous avez visité autre part que dans le quartier français ?

On a visité que dans le quartier français. On voulait... C'était vraiment pour les enfants le plus convenient quoi.

Et maintenant, vous vous dites qu'il y a un autre quartier dans lequel vous auriez aimé résider ?

Non. non non. Seorae Maeul c'est très bien. Non. Enfin, on n'aurait pas eu d'enfants, on aurait probablement géré différemment, quoique je ne suis pas sûr. Mais là non, il n'y a pas d'autres quartiers où je me verrais vivre.

Le choix de résider dans un quartier où d'autres migrants privilégiés s'agrègent est donc justifié par les enquêtés comme une recherche de proximité avec les établissements scolaires dans lesquels leurs enfants sont scolarisés. Mais l'école est aussi un support de sociabilités pour les épouses de cadres migrants. Or, selon les établissements dans lesquels les enfants sont inscrits, les sociabilités des épouses seront plus ou moins internationalisées. La fréquentation d'un réseau national ou international est toutefois conditionnée par les ressources culturelles et sociales internationales des migrants. Cela met en évidence le lien entre ressources internationales, sociabilités, établissements dans lesquels les enfants sont scolarisés et quartiers habités. En effet, les migrants privilégiés résident à proximité des écoles dans lesquels sont inscrits leurs enfants et qui sont le support de leurs sociabilités, or le type d'établissement scolaire où les enfants sont scolarisés dépend des ressources internationales des parents. Le volume des ressources internationales des parents (et particulièrement des mères) conditionnent donc les sociabilités plus ou moins internationalisées de la famille et les pratiques résidentielles. Si nous estimons que les pratiques résidentielles conditionnent l'image que les personnes ont de leur position sociale (Collet 2010), cela signifie que lorsque ces pratiques sont réalisées à l'étranger, elles amènent une perception différentielle des ressources internationales détenues par les migrants privilégiés.

1.3 Un entre-soi national ou international, support de sociabilités féminines

Alors que les hommes peuvent à travers leurs réseaux professionnels fréquenter d'autres cadres migrants au gré de leur carrière, l'expérience est différente pour leurs femmes souvent sans activités professionnelles. Ces « femmes d'expats » comme elles se nomment, se tournent donc vers d'autres réseaux que les réseaux professionnels pour fréquenter leurs semblables. Ces réseaux peuvent être associatifs, basés sur les réseaux professionnels des époux ou encore liés aux établissements scolaires. Leur intégration à de tels réseaux est importante puisqu'elles ont d'une part pour rôle d'ancrer localement la famille, d'entretenir et développer le capital social de la famille, mais aussi d'assurer à leurs époux et enfants une carrière professionnelle et scolaire réussie. Ces femmes doivent donc partir à la recherche des ressources qui leur permettront d'accomplir ces tâches.

Un entre-soi national rassurant

Les hommes, dont les carrières professionnelles évoluent à l'échelle nationale, peuvent apprécier l'entre-soi social et national. En effet, fréquenter intensément en dehors du travail des collègues, des supérieurs, des cadres d'autres multinationales, pourrait aboutir sur une promotion (Cousin 2012). Ces réseaux de sociabilité peuvent se développer au sein des associations communautaires et être renforcés par la fréquentation dans leurs quartiers de cadres migrants comme eux via les réseaux de sociabilités entre épouses. Tout comme ce qu'ont pu observer Sylvain Laurens, Francis Marchan et Mathieu Van Crielingen (2012) dans le « quartier européen » de Bruxelles, des stratégies d'entre-soi à l'intersection du monde du travail et de l'espace du quartier se développent dans les quartiers de prédilection des cadres migrants privilégiés à Séoul. Ceux qui sont à la recherche de ressources professionnelles plus internationales pour leur part, combinent la fréquentation de plusieurs réseaux communautaires à travers les associations, à un lieu de résidence en dehors de quartier dont l'entre-soi national est fortement investi par leurs homologues migrants.

Et quand vous avez commencé à visiter dans le quartier, vous connaissiez déjà des personnes qui y résidaient ?

Oui, oui. Il y a un petit nombre d'expats qui vivent dans ce quartier et beaucoup de [entreprise X], donc oui. Mon mari a un très bon ami qui habite à côté et je pense que ça a eu une grosse influence.

Et avant d'arriver en Corée, vous saviez que certains de vos...

Quelqu'un qu'on connaît depuis 20 ans vivait juste de l'autre côté.

Donc les amis que vous avez, ils sont aussi du Michigan ?

Oui, la plupart des amis que j'ai [à Séoul], mes amis les plus proches sont du Michigan.¹²⁵ *Olivia (entretien n°64) et son époux sont tous les deux états-uniens. Le couple vit avec ses deux enfants dans une maison à Yeonhui. Olivia n'a pas d'emploi et son époux est ingénieur pour l'industrie automobile.*

La fréquentation des hommes cadres, d'autres comme eux, en dehors du travail est essentiellement lié au « travail » de sociabilité dont font preuve les épouses en s'insérant dès l'arrivée du couple à Séoul dans des associations (comme l'AFC, le CFC, la BASS, etc.), en tissant des liens dans leur quartier de résidence, en fréquentant intensément d'autres femmes, etc. Or, la possibilité d'accéder à des réseaux plus ou moins internationalisés dépend en grande partie des ressources internationales (maîtrise de langues étrangères, capital social) dont disposent ces femmes et particulièrement dans le cadre de notre enquête, du niveau en langue anglaise des femmes françaises. Dit autrement, plus les ressources internationales des femmes de ces cadres seront faibles, plus l'insertion du couple dans des réseaux de sociabilités internationaux sera difficile. Ainsi, l'entre-soi national peut permettre à ces cadres les moins dotés en ressources internationales et leurs épouses de ne pas ressentir collectivement leurs carences individuelles en capital international. L'entre-soi national peut pallier un sentiment d'infériorité envers des homologues plus dotés en certaines formes de capitaux, en créant un sentiment collectif que ce type de ressources n'est pas nécessairement utile¹²⁶.

Sociabilités internationales et pratiques distinctives entre femmes

Au sein des couples binationaux, les pratiques de sociabilités basées sur l'entre-soi national peuvent amener à choisir entre deux communautés. Si les hommes évoluent dans un environnement professionnel national et que les ressources nationales de l'épouse sont

¹²⁵ « And when you started visiting the neighborhood did you already knew some people that were living around? Yes, yes, there is a small number of expats living in this area and a lot of [X company] people, so yes. My husband has a good friend that lives near here and that, I think, has been a big influence. And before arriving to Korea you knew that there were some of your...? Someone that we know since 20 years was living right over here. (...) So the friends you have, they are also from Michigan... They are, yes, the most of friends that I have [in Seoul], my closest friends are from Michigan. »

¹²⁶ La question des valeurs des ressources culturelles et sociales nationales et de leur transférabilité est plus amplement traitée dans le chapitre 6.

perçues comme ayant une valeur faible pour les carrières et l'inscription sociale des membres du couple, ce sont les membres de la communauté de l'époux que l'on choisira de fréquenter. Toutefois, les pratiques de sociabilité des femmes de communautés nationales peuvent faire l'objet d'ajustement. Celles-ci peuvent en effet, profiter de leurs inactivités professionnelles pour fréquenter, en journée et sans que les époux soient présents, des membres de leurs communautés. En parallèle, elles développeront des connaissances avec des ressortissants d'autres nationalités soit par le biais du travail de leurs époux, soit par la fréquentation d'autres réseaux communautaires.

Donc t'as rencontré le SIWA et l'association allemande. Tu n'es pas allée vers l'association française ?

Si, aussi. Mais... ça va sonner bizarre, mais du fait que j'étais pendant 7 ans en Allemagne avant, et que je savais qu'on aurait un logement sur Itaewon, je me suis sentie plus attirée par la communauté allemande. Ça, ça sonne bizarre aussi, mais j'ai l'impression de devenir moi-même de plus en plus allemande. Et même dans la mentalité, maintenant je me retrouve de mieux en mieux dans le caractère allemand que français. Peut-être aussi parce que j'ai travaillé dans des boîtes allemandes, du coup ça influence quand-même. *Frédérique (entretien n°51) est Française et son époux Autrichien. Alors que son époux est ingénieur, Frédérique n'a pas d'activité professionnelle. Le couple vit à Itaewon depuis qu'ils sont arrivés en Corée du Sud en avril 2012.*

L'ouverture à d'autres cultures, la fréquentation d'étrangers et la capacité à s'adapter à de nouveaux contextes culturels sont des éléments valorisés au sein des pays dont les migrants privilégiés sont originaires (Cicchelli 2016). Toutefois, pour les migrants privilégiés qui pratiquent cette altérité, valoriser l'ouverture à l'autre sans l'appliquer est perçu comme un repli sur soi. Or, il apparaît dans le discours de ces femmes ayant des ressources internationales élevées, que vivre dans des quartiers où les sociabilités nationales sont fortes les limite dans leurs pratiques internationales. Toutefois, habiter dans un quartier « international » ne suffit pas à accumuler du capital international. En effet, il faut d'ores et déjà posséder de telles ressources pour que les pratiques résidentielles « internationales » permettent d'accumuler du capital international.

Pourquoi avoir choisi d'habiter à Seongbuk-dong ?

Quand j'ai vu la maison, le jardin, c'est un quartier très agréable. Je fais des trajets et puis c'est vrai qu'honnêtement je ne suis pas mécontente de ne pas être dans le quartier français, ça

me permet de naviguer, d'être... D'avoir une autonomie. Bien sûr on peut l'avoir...mais... Ça permet de pouvoir fréquenter plus facilement d'autres nationalités, puisque les Françaises de toute façon je les verrai puisque les enfants sont à l'école française, donc c'est pas difficile de rencontrer des Français et par contre de ne pas être... On est moins absorbé par la communauté française. *Agnès (entretien n°47) et son mari sont Français, alors qu'il est directeur général d'une filiale, Agnès n'a pas d'activité professionnelle. Le couple et leurs trois enfants vivent dans une maison de fonction dans le quartier de Seongbuk depuis qu'ils sont arrivés à Séoul en septembre 2013.*

Parmi les couples *binationaux*, si les hommes évoluent dans des environnements professionnels internationalisés et que les ressources nationales de l'épouse y ont de la valeur, ce seront les membres de « sa » communauté qu'ils choisiront de fréquenter. C'est par exemple le cas d'Ambuja (entretien n°53), qui est États-unienne, et de son mari qui est Français. Ambuja et son mari se sont rencontrés durant leurs études à Washington et ont, par la suite, travaillé à Washington pendant plusieurs années. Ambuja et son époux ne souhaitent pas vivre et travailler en France, car les perspectives professionnelles de chacun d'eux y sont envisagées comme moins bonnes qu'aux États-Unis ou dans d'autres pays. À Séoul, le couple ne fréquente que des collègues de son mari, en grande majorité des personnes états-uniennes ou des étrangers qui évoluent dans un espace internationalisé.

L'entre-soi social et national n'est pas toujours bien vécu par les femmes interrogées. Celles-ci étant le plus présentes dans et à l'extérieur de l'espace domestique afin d'ancrer localement la famille, elles sont plus exposées que leurs époux aux enjeux de classements et de distinction (Lambert 2016) selon les ressources internationales dont elles disposent. Les Françaises interrogées, mieux dotées en ressources internationales, parce qu'elles ont vécu dans des pays anglophones ou parce qu'elles ont elles-mêmes grandi à l'étranger, revendiquent leurs dispositions « internationales » en vivant à l'extérieur du « quartier français ».

Vous faites beaucoup de choses dans votre quartier ?

Non, en fait. Non. Je pense que quand on est dans le quartier français, on a plus l'impression d'être dans un quartier... Mais le problème dans le quartier français c'est que beaucoup ne parlent pas anglais donc elles sont un petit peu coincées là-bas je dirais. En fait il y a des quartiers où les gens vivent plus entre...dans le quartier. *Michèle (entretien n°13), sans emploi et son époux directeur de filiale sont tous les deux Français. L'un de leurs trois enfants vit*

avec eux à Séoul et est scolarisé à la Seoul Foreign School tandis que leurs deux enfants plus âgés suivent leurs études supérieures en Grande-Bretagne. La famille réside à Itaewon1-dong depuis qu'ils sont arrivés en Corée du Sud en août 2011.

Il y a des quartiers dans lesquels vous ne vouliez pas résider ?

Seorae Maeul c'était clairement non. Seorae Maeul c'était un choix parce que clairement... Je vais paraître très snob, mais clairement à Londres je ne vivais pas avec les Français et j'avais pas envie ici non plus et quand j'ai rencontré les Français ici, elles avaient l'air de tellement vouloir vivre entre elles que ça m'a un peu fait fuir. Et c'était vraiment... C'est-à-dire que quand je me suis permise de leur poser la question est-ce qu'il y avait des activités variées où on pouvait inviter d'autres nationalités, on m'a répondu « ah bah non, on se tape déjà les Belges, merci ». *Héloïse (entretien n°60) est sans emploi tandis que son époux est consultant pour un conglomérat coréen. Le couple et leur enfant âgé de quelques mois résident à UN Village depuis qu'ils sont arrivés à Séoul en septembre 2011.*

Bien que ces cadres migrants aient des profils socioéconomiques proches, leurs ressources internationales sont inégalement réparties et les amènent à avoir des pratiques de sociabilités et des pratiques résidentielles différentes. Ainsi, leurs trajectoires plus internationales de certaines migrantes par rapport à d'autres induisent des représentations différentes de l'entre-soi national. Si l'entre-soi national des « françaises du quartier français » est vu par Michèle (entretien n°13) comme le résultat de ressources langagières trop faibles, il est perçu par Héloïse (entretien n°60) comme une fermeture volontaire envers d'autres ressortissants étrangers.

En outre des enjeux de classements et de distinction à partir des ressources internationales dont elles disposent, l'inactivité professionnelle des femmes est un second enjeu de distinction. Tout comme parmi les femmes d'un quartier pavillonnaire étudié par Anne Lambert (2016), la bi-activité revêt un fort enjeu statutaire parmi les enquêtées. Cependant, comme nous l'avons vu précédemment, les statuts administratifs de ces femmes et les ressources scolaires et langagières nécessaires à une entrée sur le marché du travail coréen rendent leur accès à une activité professionnelle difficile. Ainsi, la migration est plus pénalisante pour les femmes de notre corpus que pour les hommes puisque celles-ci sont plus souvent sans emploi ou occupent les emplois les moins prestigieux. C'est donc à travers les divers moyens de développer de nouvelles compétences professionnelles que ces femmes marquent entre elles des frontières symboliques (Lamont 1995).

Je pense que quand on fait partie des femmes qui ont travaillé avant de s'expatrier, ou en expatriation, ça peut pas s'arrêter comme ça. Il y a 6 mois sympas, "je me lève, ou je me lève, mais... Je prends du temps, etc..." Et puis ça m'a duré... On est arrivé en août et en décembre c'était la panique quoi, il faut que je fasse un truc quoi, parce que l'idée de passer trois ans sans rien faire, à part du remplissage, parce que c'est quand même assez remplissage, c'était impossible. (...) Bon, moi j'ai passé mon DEFLE, ça a été le bâton de dynamite, derrière... Il y en avait avant moi qui l'ont passé bien sûr, mais une fois que ça s'est su, j'en connais cinq/six qui se sont inscrites... Je pense qu'il y a celles qui sont dans cette espèce de... entre guillemets je dis "cuite d'expatriation", donc le ronron « je ne travaille pas, j'occupe mes journées, je suis très heureuse comme ça et c'est très bien ». Et puis celles qui ont connu une activité professionnelle avec tout ce que ça comporte et ce que ça peut apporter aussi et notamment au rythme et qui n'ont pas envie de lâcher comme ça ou qui savent qu'elles rentreront en France un jour ou l'autre, donc qu'il faut peut-être pas tout lâcher... *Isabelle (entretien n°42), sans emploi, son époux Sébastien directeur de filiale et leurs deux filles, scolarisés au lycée français, résident dans le « quartier français » depuis leur installation à Séoul en août 2010.*

Je commence ma journée et tout est planifié dans ma semaine comme quand je travaille. Donc je fais en sorte, si demain je travaille, je peux commencer tout de suite. Je ne me dis jamais dans ma tête que ça y est, c'est terminé, j'arrête de travailler. Parce que sinon c'est trop difficile. Après mes sept ans, j'aurais jamais pu retravailler. En Hongrie j'ai repris mes études, après au Brésil je suis allée à la fac et puis après j'ai aidé dans une association pendant un an. J'ai fait plein de choses. En Hongrie j'ai fait un stage dans une entreprise après mes études. Donc voilà, je ne reste jamais sans rien faire. Ici, j'ai travaillé un an chez un antiquaire, la première année, c'était une opportunité je l'ai prise. Donc c'est sympa. Au moins, sur mon CV, je peux mettre quelque chose, parce que si on reste sans rien faire, c'est sûr qu'on ne peut pas retravailler. Faut pouvoir justifier de ce que l'on a fait, autrement c'est... Vous êtes en disponibilité, vous avez suivis votre conjoint, ils rigolent quand on revient. (...) Et du coup après j'ai retrouvé tout de suite et en fait ça aide aussi parce qu'on voit que je suis quelqu'un qui se bouge et qui n'attend pas comme ça... Parce que le problème de l'expatriation c'est ça. Pour le conjoint c'est quand même difficile. Il y en a elles sont très biens sans travailler, tant mieux pour elles. Mais moi ça ne me convient pas. Et dans ma tête il faut que je sois prête, si je rentre, je travaille. (...)

Certaines m'expliquent qu'on ne peut pas travailler à cause des problèmes de visa.

Oui, ici on ne peut pas travailler. Moi là, les un an, je voilà... J'ai travaillé comme ça. Personne ne savait que je travaillais et puis je n'y allais pas tous les jours non plus. Mais au moins j'ai fait quelque chose. *Emmanuelle (entretien n°48) est Française et sans emploi, son époux*

également Français est directeur de filiale. L'un de leurs enfants réside avec eux à Séoul et est scolarisé au lycée français tandis que le plus âgé suit ses études supérieures en France. La famille réside dans le quartier français depuis leur arrivée à Séoul en septembre 2011.

Ainsi, l'entre-soi est à la fois envisagé, par ces cadres dont le logement est pris en charge par leurs entreprises, comme une injonction de la part des intermédiaires qui présagent leurs attentes (Bonneval 2014), comme une continuité de leurs propres pratiques dans leurs pays d'origine et comme un moyen d'avoir accès à des ressources professionnelles en vue d'augmenter leur capital social. Toutefois, cet entre-soi implique des enjeux de classements et de distinction dont les femmes sont les principales productrices et réceptrices.

1.4 Obligation ou mise à distance : vivre en dehors des quartiers de prédilection

Comme le montre la carte n° 15, une partie des personnes de notre corpus qui bénéficient d'une prise en charge des frais de leurs logements ou d'un logement de fonction, ne résident pas dans les quartiers où l'on observe un entre-soi social et spatial des migrants privilégiés. Une partie d'entre elles bénéficient de logements de fonction dont ils n'ont pu choisir la localisation. Tandis que d'autres ont choisi de résider dans des zones éloignées des quartiers de prédilection des migrants privilégiés.

Un choix imposé par l'employeur

Une partie de ces enquêtés, qui vivent en dehors de ces quartiers d'entre-soi, n'ont pas eu le choix. Cela concerne à la fois les personnes qui bénéficient de logements de fonction et celles dont les employeurs ont imposé leur logement. Les personnes qui bénéficient de logement de fonction ont divers profils. Certains sont des cadres hauts placés dans des entreprises ou des gouvernements, d'autres des enseignants d'anglais dans des écoles ou instituts, dont la prise en charge de la part de leur employeur semble très importante.

Et comment ça s'est passé pour le logement, quand vous êtes arrivée ici ?

Je suppose avec mon contrat. Ils fournissent tout donc ils ont trouvé un logement qui est vraiment proche de l'école et ils se sont occupés de mon trajet depuis l'aéroport jusqu'ici et...

J'avais vraiment pas à m'inquiéter pour le logement.¹²⁷ *Nicole (entretien n°67) est États-Unienne et enseignante d'anglais dans un institut. Elle réside depuis septembre 2013 dans un studio fourni par son employeur dans la ville de Seongnam au sud de Séoul.*

Pourquoi est-ce que vous avez choisi ce quartier ? Est-ce que l'appartement était fourni ?

Emily : Oui.

David : Le logement était fourni.

Emily : Je suis sûre que dans le bus [en allant chez eux] vous avez vu le campus de l'école, et bien c'est juste là. On enseigne dans un des établissements. Et je ne sais pas si l'école possède cet appartement ou le loue, mais elle l'a mis à notre disposition. Donc les gens qui avaient notre boulot avant sont partis le 5 juillet au matin et nous on a emménagé le 5 juillet au soir et c'était notre premier jour de travail.¹²⁸ *David et Emily (entretien n°40) sont tous deux États-Uniens et enseignants d'anglais dans une école primaire. Le couple réside dans un appartement du quartier de Wolgye à proximité de l'école pour laquelle ils travaillent depuis juillet 2013.*

D'autres personnes ne bénéficient pas de logement de fonction, mais leur recherche en dehors des quartiers désignés par leurs employeurs leur fut rendue compliquée. Ainsi, de la même manière que les agences de relocation encadrent les migrants privilégiés dans leur recherche de logements, en leur faisant visiter ces derniers dans certains quartiers plutôt que d'autres, ce sont dans les cas ci-dessous les entreprises qui ont directement endossé ce rôle.

Alors, c'était un choix qui nous a été un peu imposé dans la manière où... La première génération de designers qui sont venus ici, de mon studio, c'est eux qui ont... Alors ils avaient eu le choix de l'endroit où ils allaient... Ils avaient choisi Bundang et ils avaient choisi ce développement qui s'appelle Parkview, alors ce sont des tours bien sûr. Mais c'est des immeubles d'assez bon standing. Donc ils ont choisi ça et donc depuis ça s'est perpétué et... Sauf qu'ils ont changé, c'est-à-dire que ceux qui viennent ici en célibataires restent dans d'autres immeubles, mais toujours à Bundang. Ils sont dans d'autres immeubles qui sont d'un

¹²⁷ « And how did it happen for the housing when you got here?

I guess with my contract. They provided everything so they found a house that was really close from the school and they arranged my transportation from the airport to here and then... So I didn't really have to worry about housing too much. »

¹²⁸ « Why did you choose the neighbourhood? Was the apartment provided?

Emily : Yes.

David : The apartment was provided.

Emily: I am sure in the bus you see the big school campus, it is right over there. We teach at one of the schools. And I don't know if the school owns this apartment or just rents it, but the school had this apartment available for us. So the people who had our job before us they moved out on July 5th on the morning and we moved in on July 5th in the evening and it was our first day at work. »

peu moins bon standing, enfin des appartements plus petits que là où nous sommes. Bundang aussi, c'est l'une des raisons pour laquelle nous sommes à Bundang, c'est l'aspect pratique puisqu'on est un petit peu au milieu, enfin à mi-chemin entre ici et le centre technique de Hyundai, donc Namyang. On doit y aller souvent, enfin moi j'espère pas trop, mais on doit de temps en temps aller là-bas, c'est un peu plus facile. Personnellement j'aurais préféré vivre bien sûr à Gangnam, alors vous devez connaître le village français. Puisque moi je voulais mettre ma fille au lycée français, mais les relations avec les ressources humaines n'ont pas voulu. Ils ont pas voulu, ils ont préféré... Ils ont rendu la tâche difficile on va dire, c'est-à-dire que si je voulais aller à Gangnam il fallait que je cherche moi même l'appartement, enfin bon c'était... Là où on est, c'est un appartement assez sympa, enfin qui est assez grand, donc... *Benoît (entretien n°38) est Français et designer, son épouse est Eats-unienne et sans emploi. Le couple a un enfant de 4 ans, scolarisé en école maternelle internationale dans le quartier de Bundang où ils résident depuis mars 2013.*

Ici, c'était parce qu'il fallait être à proximité...

Alors en fait, au niveau du choix de l'habitation, on n'a pas... Disons qu'on n'a pas eu vraiment le choix. En fait, depuis le début du contrat, 6 mois avant qu'on arrive, la boîte avait loué cet appartement. Nous, quand on est venu au mois d'avril, on nous a dit qu'est-ce que vous pensez de l'appartement, en nous faisant bien comprendre que voilà, c'était quand même... Ici c'est un système particulier pour louer tout ça, donc on nous a quand même fait comprendre que ce serait embêtant si on n'acceptait pas l'appartement et au niveau... Et au niveau commodités, comme je le disais, on est quand même super bien placés. Lui il est à dix minutes en vélo de son travail, donc s'ils appellent à 6 heures du matin, en dix minutes il y est, ce qui permet aussi... Comme après, à 9 heures les patients arrivent, c'est du traitement en ambulatoire... [l'époux de Marion est ingénieur biomédical et s'occupe de la maintenance d'appareil très technique dans un hôpital]. Et essayer de mettre la machine en route... En gros ce serait impossible si par exemple, on vivait dans le quartier français ou au centre de Séoul. Si on l'appelle et qu'il arrive deux heures après, ça ne le fait pas. Donc c'était et commodités pour son travail en particulier, parce que moi, ici, je peux prendre le métro, je peux me déplacer, c'est vrai que... L'appartement nous convenait, l'emplacement aussi, donc on n'a pas été cherché... Et puis c'était quand même très confortable d'arriver avec un appartement loué, de ne pas devoir aller à l'hôtel... Donc on n'a pas cherché des complications... *Marion (entretien n°14) est Française et sans emploi, tandis que son époux est Belge et ingénieur. Le couple habite dans le quartier d'Ilsan dans la ville de Goyang, au nord-ouest de Séoul depuis qu'ils sont arrivés en Corée du Sud en juillet 2012.*

Ces impositions de la part des employeurs pour que ces employés migrants résident dans des zones précises ne sont pas nécessairement mal vécues par les personnes interrogées bien qu'elles aient souhaité vivre dans d'autres quartiers. D'une part, accepter l'intervention de l'employeur dans le choix du lieu de résidence permet de ne pas avoir à démarcher, par soi-même, des agences immobilières, d'autre part la proximité avec l'emploi est perçue comme un confort voire comme une nécessité selon la flexibilité requise par l'emploi. Enfin, les configurations familiales de ces cadres sans enfants ou avec des enfants en bas âge n'impliquent pas la prise en compte de la localisation d'écoles internationales lors du choix du quartier de résidence. Pour les enseignants d'anglais, c'est principalement la question économique de la prise en charge du logement qui les encourage à accepter ces lieux de résidence.

Un choix désiré : prouver sa distance avec les « expats »

On a vu que les personnes qui élisent domicile dans les quartiers où la présence de cadres étrangers est forte font notamment ce choix pour résider à proximité d'établissements scolaires dans lesquels sont inscrits leurs enfants. Or, une partie des personnes interrogées dont le logement est pris en charge par leur employeur vivent des configurations familiales différentes. Certains sont célibataires, d'autres sont en couples et n'ont pas d'enfants. La proximité avec les institutions internationales peut donc ne pas rentrer dans l'équation lors de la constitution de leurs choix de lieu de résidence à Séoul.

Comment avez-vous choisi le quartier ?

On en a cherché beaucoup d'autres. On a regardé à Itaewon, ici à City Hall, à Hannam-dong, à Bukchon et j'ai choisi ici, à City Hall. Je vis à 13 minutes à pied [de son lieu de travail]. Pourquoi je l'ai choisi ? Parce que c'est proche du boulot, mais près de Myeong-dong, donc c'est une promenade incroyable pour aller au boulot, mais c'est quand même un quartier vivant. En taxi, c'est à 10 minutes d'Itaewon, 15 minutes de Hongdae, 15 minutes de Samcheon-dong et je préfère largement vivre ici plutôt qu'à Itaewon parce qu'Itaewon c'est trop ordinaire d'y être expat donc vous vous y baladez et vous croisez tellement d'étrangers que vous connaissez que ce n'est pas vraiment la Corée. C'est la Corée édulcorée et la plupart des logements c'est du style *villa* et je n'aime pas vraiment ce style d'immeuble. Mais c'est parce que je vis seul, si j'étais en famille j'envisagerais peut-être les choses différemment,

mais j'aime vraiment les immeubles de grande hauteur et j'aime bien le fait de ne pas avoir de voiture ici. J'ai jamais eu de voiture de ma vie, je faisais les trajets en vélo ou j'utilisais les transports en commun.¹²⁹ *Matthew (entretien n°66) est Britannique. Célibataire, il est directeur d'une filiale. Matthew habite à Hoehyeon depuis son arrivée à Séoul en septembre 2013.*

Pour ces personnes, c'est à la fois la proximité avec leur travail qui les a amenées à résider en dehors des quartiers généralement dévolus aux cadres étrangers et la volonté d'établir une frontière symbolique entre eux, qui vivent en dehors de ces quartiers et les autres, qui y résident. Cependant, bien qu'ils revendiquent leur choix de vivre en dehors des quartiers pour « expats » ils apprécient le fait que les quartiers dans lesquels ils résident ne sont pas trop éloignés des lieux de sociabilités entre cadres étrangers présents dans ces quartiers. L'entre-soi résidentiel est donc rejeté, mais pas l'entre-soi social lorsque celui-ci n'implique pas de frontière spatiale. La mobilisation du lieu de résidence pour élaborer une frontière symbolique avec d'autres étrangers est particulièrement forte et objectivée par Anthony (entretien n°32) qui a choisi d'habiter dans le quartier chic de Cheongdam, qu'il compare au quartier de Soho à New York, pour être spatialement proche de Coréens qu'il considère socialement proches de lui (jeunes cadres supérieurs) et géographiquement éloigné d'étrangers dont il est démographiquement proche, mais qui occupent des emplois peu prestigieux en comparaison de son statut.

Si je devais comparer, ce serait Soho, un petit côté West Village donc un quartier vraiment tendance, avec beaucoup de gens qui ont réussi. Quelques vieilles fortunes, des nouveaux riches, des jeunes entrepreneurs brillants qui viennent de créer leurs boîtes, et moi j'ai pu vivre dans ce quartier. Et ici, en tant que jeune c'est vraiment difficile de réussir. (...) À New York, je vivais dans un super quartier, je vivais à TriBeCa, qui est à côté de Soho et j'aimais vraiment ce quartier. Je pense que c'est sympa de sortir de chez soi et de voir tous ces petits cafés, ces restos et ces gens brillants. Aussi, je ressens l'envie d'intégrer un petit peu la société coréenne. Je sais pas si ce sera possible avec la barrière de la langue, ça rend

¹²⁹ « How the did you choose the neighbourhood?

We looked to a lot of different ones. We looked in Itaewon, we looked here in City Hall, we looked at Hannam-dong, we looked at Buckchon and I chose here, City Hall. So I live 13 minutes' walk away. Why did I choose it? Because it was close to work but actually near Myeong-dong, so it is an amazing walk to work but it is still quite a lively area. Ten minutes by taxi to Itaewon, 15 minutes to Hongdae, 15 minutes to Samcheon-dong and I like that much more than living in Itaewon because Itaewon is such a common show of being expat so you walk around and you see so many familiar foreign faces that it's not really Korea, it is Korea light plus most of the accommodation there is villa style and I don't really like villa style. Because I live on my own because I am single, if I had a family maybe I would think differently but I am a really high rise person I like that and I don't have a car here. I never had a car in my life I was biking or I used public transport so the transport to come here... »

l'intégration difficile, alors je vais apprendre le coréen pour surpasser cette barrière. Mais je pense que c'est aussi une barrière sociale qui rend l'intégration difficile. Mais je veux essayer. Je pense que généralement, et pas seulement en Corée, sûrement partout dans le monde, quand les expats vont dans un pays ils créent leur propre communauté ou les immigrés, ils créent leur propre communauté et ils n'en sortent jamais vraiment et je pense que si on fait ça, on rate vraiment une expérience importante, surtout si on est là temporairement, pour quelques années. Je pense que c'est sympa de pas seulement avoir l'expérience travail, mais d'avoir aussi une expérience culturelle et sociale. Donc je pense que vivre à Cheongdam ça... Ca peut être un moyen sympa d'essayer d'intégrer cette société, parce que j'ai l'impression qu'ici tous ce sont des gens qui travaillent beaucoup. Et vivre ici ça donnerait un signal aux Coréens que j'adhère à toute cette atmosphère et j'espère que ça va me permettre de rencontrer le même type de personnes que moi, qui vivent ici. Pour pas qu'ils me confondent avec un de ces militaires ou prof d'anglais ou autre.¹³⁰ *Anthony (entretien n°32) est états-unien. Célibataire, il est consultant pour un conglomérat coréen. Anthony habite à Cheongdam depuis son arrivée à Séoul en juin 2013.*

Anthony résidait donc dans un quartier tendance de New York et en migrant en Corée du Sud il ne veut pas dégrader sa situation résidentielle. Résider dans un quartier de Séoul où la population est perçue comme proche de celle qui composait son ancien quartier de New York (des jeunes cadres brillants et des héritiers) lui permet ainsi de maintenir sa position résidentielle. Par ailleurs, résider dans un quartier avec une telle composition sociale permet à Anthony de revendiquer sa propre position sociale.

¹³⁰ « If I had to compare it would be Soho, a little bit like West Village, so a very trendy area, quite a lot of success...Some old money, some like nouveau riche, some like successful young people starting companies and I have been able to live there. Here as a young person, it's very difficult to be successful. (...) In NY I lived in a nice place I lived in TriBeCa, which is near Soho, and I really liked that area. I think it's nice to be able to go outside, to see a lot of small cafés, restaurants, and interesting people. So that is one reason. This area is very commercial, very corporate, it's either really tall building. Also, I can feel that I want to integrate a little bit into Korean society, I don't know if that's even possible cause there is the language barrier which I... I will learn Korean to try overcome, but I think there is also a social barrier, that makes it very difficult. But I do want to try to do that, I think often times...and not just in Korea but probably everywhere in the world, when expats come to a country they form their own community or immigrants, they form their own community and they never really exit that community and I feel if you do that you are really missing out on a very important experience, especially if you're there temporally, for a couple of years. I think it's nice not just to have the working experience but also the social and cultural experience. I so I think living in Cheongdam is...it could potentially be a nice way to try to integrate into that society because I feel here everything is hard work people and living there signals to Koreans that all these vibes are good for someone like me and so hopefully this will allow me to kind of meet the same type of people that are living there. So that they don't essentially dismiss me as another military guy or another British teacher or whatever. »

Cette frontière symbolique qu'Anthony marque à travers la distance spatiale avec d'autres quartiers de Séoul, n'est pas destinée à être perçue par les étrangers d'un statut social moins élevé que le sien. Elle sert en revanche à montrer à des Coréens de classe supérieure sa distance sociale à l'égard des autres « expatriés ». Cette distance spatiale recherchée est donc différente de celle d'autres enquêtés, qui pour leur part vivent en dehors des quartiers de prédilection des migrants privilégiés pour prouver leur distance avec ces derniers. Ainsi, Anthony ne réside pas uniquement dans le quartier de Cheongdam pour montrer aux migrants privilégiés qu'il se distancie d'eux, mais plutôt pour montrer aux Coréens, qui à ses yeux ont socialement réussi, qu'il n'est pas comme les autres migrants privilégiés.

J'avais pas envie de voir des blancs, du coup j'étais contente d'être dans un quartier où des fois de la journée, je ne vois pas un étranger. Mais bon, c'est surtout le fait d'être central et de pouvoir partir à pied faire des trucs.(...) Et mon mari travaille à Daegu dont on a quand même regardé pour qu'il soit près de Séoul Station, donc comme ça il prend son train, il est à trois minutes en taxi, donc...parce qu'il a ses deux collègues, deux managers qui travaillent pour lui, qui habitent à Seorae Maeul, alors eux, ils sont loin de Séoul Station, et quand ils rentrent le vendredi, tu rajoutes trois quarts d'heure, tandis que lui, il prend trois minutes le taxi et il est à la maison. *Laure (entretien n°70) et son époux sont tous les deux Français. Le couple vit avec un de ses deux enfants dans le quartier de Sajik. Laure n'a pas d'emploi et son époux travaille pour un groupe industriel dans la ville de Daegu.*

Ces personnes dont le logement est pris en charge par leurs employeurs ou qui bénéficient de logements de fonction et qui ne vivent pas dans les quartiers de « prédilection » des migrants privilégiés sont animées par différentes logiques. Alors que certains n'ont pas vraiment le choix de la localisation de leur logement, car celle-ci est imposée par leur employeur, d'autres recherchent la distance spatiale avec les migrants privilégiés. Cette distance peut-être souhaitée afin de favoriser la proximité avec leur lieu de travail ou des lieux de centralité. Mais ce sont également des logiques de mise à distance à la fois spatiale et symbolique à l'égard des « autres » migrants privilégiés qui amènent ces personnes à faire le choix de vivre en dehors des quartiers « destinés » à leur statut social et au sein desquels les agences de relocation cherchent à leur faire élire domicile. Le début de la citation précédente mentionne un exemple clair du rôle de la « race » dans les perceptions de distance sociale (ici, éviter les autres « blancs »), nous y reviendrons dans le chapitre 6.

Le quartier de résidence, un reflet de la position sociale

Ainsi, les migrants privilégiés dont les logements sont pris en charge par les employeurs ou qui bénéficient de logements de fonction ont tendance à se concentrer dans certains quartiers de Séoul, dont certains font partie des plus prestigieux de la ville. Cette concentration est fortement liée aux actions des entreprises et de leurs intermédiaires. En effet, il apparaît qu'en accordant des budgets logements à leurs employés, les entreprises leur permettent de résider dans les quartiers les plus chers de la capitale. Par ailleurs, en faisant l'acquisition de biens immobiliers dans ces mêmes quartiers et en les transformant en logement de fonction, elles participent également au renforcement de quartiers pour cadres étrangers. Enfin, les actions des entreprises sont renforcées par le rôle des agences de relocation qui, elles aussi, participent à la concentration des migrants privilégiés, dans certaines zones de Séoul. Les agences recommandent aux migrants de vivre dans certains quartiers de la capitale, voire d'après certaines personnes interrogées ne leur laissent pas le choix. Ainsi, ces agences jouent un rôle fort dans la répartition des nationalités rencontrées, puisqu'elles n'organisent des visites que dans un ou deux quartiers et restreignent ainsi le choix des possibles. Les migrants privilégiés dont le logement est pris en charge par l'employeur échappent certes aux contraintes du marché mais ils entrent dans un autre système de contrainte qui est celui de l'entreprise et de son budget propre.

Malgré ces contraintes de localisation, les migrants privilégiés semblent satisfaits des quartiers dans lesquels ils résident. Ces derniers regroupent des institutions scolaires étrangères au sein desquels les migrants privilégiés inscrivent leurs enfants et sont le support des sociabilités féminines. Toutefois, cet entre-soi varie en fonction des ressources internationales des migrants privilégiés. Alors que ceux dont les ressources internationales sont faibles préfèrent une sociabilité nationale, ceux mieux dotés en ressources internationales mettent à distance spatialement et socialement les premiers. En outre, la présence de nombreux compatriotes dans un même quartier vient relativiser le prestige de la migration pour certains. Les choix des quartiers de résidence des migrants privilégiés dont le logement est pris en charge deviennent de cette façon des marqueurs de leurs positions sociales et des ressources internationales (culturelles et sociales) dont ils disposent.

2. Des classes moyennes migrantes aux pratiques résidentielles variées : une vision plus étendue de la ville et une contrainte financière plus forte.

La première partie du chapitre nous a permis de comprendre comment les migrants privilégiés dont le logement est pris en charge par leur employeur ont choisi la localisation de leurs logements. Ces migrants occupent principalement des professions d'encadrement et sont entourés lors de leur recherche d'un logement à Séoul par leurs employeurs ou par des agences de relocation. Qu'en est-il des personnes dont les frais de logement sont à leur charge ? La carte 15 nous permet de voir qu'ils sont beaucoup plus éparpillés dans Séoul que les premiers. En effet, ils résident dans 21 quartiers différents.

Parmi les 70 migrants privilégiés interrogés, 25 personnes ne bénéficient ni d'un logement de fonction ni d'une prise en charge de leur logement par leurs employeurs. Dix sont de nationalité états-unienne, une de nationalité britannique, six sont Canadiens et huit sont Français. En comparaison des migrants privilégiés dont les logements sont pris en charge, leur situation familiale diffère. En effet, 5 sont célibataires et 20 sont et vivent en couple. Parmi ces couples, 15 sont binationaux dont 13 avec un conjoint ou une conjointe de nationalité coréenne. En outre, ils sont moins nombreux à avoir des enfants (10 en ont), ont tendance à moins en avoir (7 n'ont qu'un enfant) et ces derniers sont plus jeunes (la plupart ont moins de 6 ans). La seconde différence entre ceux dont les logements ne sont pas pris en charge et les autres, concerne le type d'emploi qu'ils occupent. Alors que la grande majorité des migrants privilégiés dont nous avons traité dans la partie précédente occupent des postes d'encadrement ou d'expertise, ce n'est le cas de que 5 personnes qui financent elles-mêmes leur logement. Les 20 autres personnes occupent majoritairement des postes liés à la catégorie « Culture, éducation et recherche » puisque 15 sont enseignants (d'anglais, en université, en lycées internationaux), 2 sont journalistes, 1 est traductrice et 2 personnes sont sans emploi. Les conjoint-e-s occupent pour leur part des métiers assez variés.

Ainsi, le profil socioprofessionnel des migrants privilégiés dont le logement n'est pas pris en charge semble aussi homogène, bien qu'il y ait des différences, que le profil de ceux dont le logement est pris en charge ou qui bénéficient d'un logement de fonction. Alors, comment peut-on expliquer leur tendance plus forte à être éparpillés dans la ville ? Comment choisissent-ils la localisation de leurs logements ? Quels critères rentrent en compte lors de ce choix de localisation ? Comment gèrent-ils le fonctionnement du marché locatif coréen qui,

on l'a vu, nécessite le dépôt de « cautions » importantes ? Nous présenterons dans un premier temps les stratégies résidentielles qu'ils mettent en place en fonction des statuts de location, puis dans un second temps, nous analyserons leurs choix résidentiels à partir de la localisation de leurs logements.

2.1 La stratégie des « petits pas » liées aux différents contrats de location

On a vu dans le troisième chapitre, les spécificités et le fonctionnement du système locatif coréen. Deux types de contrats de location existent en Corée du Sud. Le premier est le système du *jeonse* qui concerne 57% des logements en location à Séoul en 2010, le second est le système du *wolse* qui s'applique à 43% des logements loués à Séoul en 2010. Le système du *jeonse* nécessite de fournir au propriétaire lors de l'entrée dans le logement une somme équivalente à un tiers de la valeur du bien. À la fin du contrat, le montant de ce dépôt est renégocié et lorsque le locataire quitte le logement la somme qu'il avait versée lui est entièrement rendue. Le système du *wolse* implique le paiement d'un loyer mensuel. Celui-ci peut être accompagné d'une « caution » plus ou moins importante qui permettra de négocier le montant du loyer mensuel ou bien l'ensemble des loyers peuvent être versés dès l'entrée dans le logement. Cette dernière modalité concerne toutefois peu de logements puisqu'elle était appliquée à 1% des logements en location à Séoul en 2010. Au sein du système *wolse*, c'est la modalité « caution » et loyer mensuel qui est la plus utilisée puisqu'en 2010 à Séoul, elle concernait 39% des logements loués. Enfin la modalité qui implique le versement d'un loyer mensuel sans caution était appliquée à 3% des logements loués à Séoul en 2010.

Ainsi, les deux contrats de location les plus répandus à Séoul sont ceux qui impliquent pour les locataires de déposer d'importantes sommes d'argent auprès de leurs propriétaires. Alors qu'on a vu que le dépôt de ces sommes n'est pas un problème pour les personnes dont le logement est pris en charge par leurs employeurs puisque ce sont ces derniers qui couvrent cette dépense, on peut s'interroger sur les marges de manœuvre dont disposent les migrants privilégiés qui financent par eux-mêmes leur logement quant aux contrats de location. Certes d'autres contrats de location existent, comme le versement d'un loyer mensuel, mais celui-ci ne concerne que 3% des logements loués à Séoul en 2010. Autrement dit, les personnes n'ayant pas un capital économique leur permettant d'avoir un contrat de type *jeonse* ou *wolse*

avec une caution importante n'ont accès qu'à une part très faible des logements en location à Séoul.

Par ailleurs, on avait vu dans le troisième chapitre que certains contrats de location sont plus utilisés dans des arrondissements de Séoul que d'autres et qu'un lien pouvait être fait entre type de logement et recours plus ou moins fort au contrat *jeonse*. En effet, une présence forte d'appartements semble impliquer un recours plus important au contrat *jeonse* plutôt que *wolse* (cartes 4 et 6). Nous allons donc chercher à comprendre comment se constituent les choix résidentiels des migrants privilégiés qui financent leurs logements à partir de la question des contrats de location pour, dans les points suivants, analyser la façon dont cette question s'articule avec d'autres critères comme la localisation, le type de logement, etc.

Des ressources économiques qui conditionnent l'accès au logement

Pour les personnes dont les frais d'habitation ne sont pas pris en charge par les employeurs, les types de logements et de contrats de location auxquels ils ont accès dépendent de leur capital économique, mais aussi de l'aide financière familiale et amicale dont ils peuvent bénéficier. Ainsi, les personnes les moins dotées se reportent sur des logements dont les cautions sont relativement faibles en comparaison des prix du marché, notamment parce que ces logements sont de faible surface ou vétuste si l'on en croit leurs descriptions.

Est-ce que vous pourriez me dire pourquoi vous avez choisi ce logement ?

Il [son mari] l'a juste choisi parce que c'était tout ce qu'il se pouvait payer. Mon mari est un officier de police et il gagne moins qu'un enseignant de langue dans un institut, donc il ne pouvait pas payer plus. Le logement avait une caution de 5 millions de won [environ 4000 euros] à l'époque, c'était en 2005, et un loyer mensuel de 500 000 de won [environ 400 euros]. C'était petit, une pièce, vraiment une pièce et une salle de bain¹³¹. *Sophia (entretien n°22) est Canadienne et consultante en relation interculturelle, son époux est Coréen et officier de police, le couple vit séparément. Sophia habite à Séoul depuis 2001 et réside dans le quartier de Yeongdeungpo depuis 2012.*

¹³¹ «Could you tell me why you chose this place?

He just chose it, because it was what he could afford. My husband is a police officer and he makes less than a Hagwon teacher so he could afford it. It was 5 million down at that time, it was in 2005 and 500 000 won a month. It was small, one room, literally one room and a bathroom. »

Pourquoi est-ce que vous aviez choisi ce logement ?

On était vraiment pauvres, donc pour la caution de 10 millions de won [environ 8000 euros], c'était la panique. Donc la raison pour laquelle [à l'époque en 2008] on a déménagé de cet immeuble dans un autre à Hannam-dong c'est parce qu'il était vraiment pas cher et pourri, parce qu'on ne pouvait pas se payer autre chose.¹³²*Laura (entretien n°16) est Canadienne et enseignante d'anglais en université, son époux est Coréen et est employé dans une grande entreprise coréenne. Laura vit à Séoul depuis 2007 et le couple réside dans le quartier de Sadang depuis 2009.*

D'autres enquêtés, mieux dotés avaient déjà un capital économique disponible lors de leur arrivée en Corée du Sud, c'est par exemple le cas de Bruno (entretien n°21), sans emploi et son mari, enseignant d'anglais à l'université, qui disposaient de 30 000 dollars US lorsqu'ils sont arrivés à Séoul et qu'ils ont pu mobiliser pour financer leur « caution ». De même pour Jenna (entretien n°27) qui est enseignante d'anglais et qui, avec son mari qui occupe un poste de négociant, sont arrivés à Séoul depuis la Chine avec un apport de 20 000 dollars US qu'ils ont pu utiliser pour payer leur « caution ». Une partie des migrants privilégiés bénéficiaient de logement dont le loyer était pris en charge par leur employeur. Durant cette période, et en prévision d'un changement d'emploi et de condition de prise en charge de leur logement, ils ont pu économiser afin d'avoir un apport leur permettant de financer les « cautions » nécessaires. C'est notamment le cas d'Eric et de son épouse (entretien n°36) qui sont tous les deux Français et enseignants. Le premier employeur d'Eric en Corée du Sud prenait en charge ses frais de logement. Eric et son épouse ont vécu dans ce premier logement pendant deux ans.

Quand j'ai commencé à travailler ici, le premier truc que tu fais, c'est commencer à mettre du fric de côté à chaque fois. Toute cette question de la caution, d'année en année on mettait un peu plus. On mettait 4 ou 5 millions [entre environ 3300 et 4000 euros] de côté et on disait au propriétaire on peut mettre 5 millions de plus dans la caution donc vous nous baissez un peu le loyer et ainsi de suite, donc ça s'est fait tout naturellement, c'est un peu comme une épargne. Là nous on paie l'équivalent d'un million donc ça fait 600 ou 700 euros, mais on a 30 millions de *deposit* donc ça fait presque 20 000 euros *Eric est Français et enseignant en lycée international, son épouse est Française et enseignante en lycée international, ils vivent à*

¹³²« We were really poor so for the deposit for the ten million, it was really quick panic so the reason we moved from that building to the other one in Hannam-dong was cause it was really cheap and very crappy cause we couldn't afford anything else at the time. »

Séoul depuis 2007 et habitent dans une hanok dans le quartier de Tongui. Ils résident dans ce quartier depuis 2009.

Des personnes moins dotées en capital économique lors de leur arrivée en Corée du Sud ou n'ayant pas eu de contrat de travail durant lequel leurs frais de logement étaient pris en charge ont bénéficié d'aides familiales et amicales pour s'acquitter des montants des cautions. Ces transmissions et mobilisations du capital familial ont notamment été étudiées lors de l'accès à la propriété (Cuturello et Godard 1982). Paul Cuturello et Francis Godard ont par ailleurs montré de quelle façon la famille joue un rôle de « position d'appui » des ménages accédant à la propriété à travers les prêts familiaux. Bien que dans le cas de nos enquêtés, ce n'est pas l'accession à la propriété qui est visée, les aides familiales dont ils ont pu bénéficier sont du même ressort que celles évoquées par Paul Cuturello et Francis Godard.

Quand on a choisi d'emménager ensemble, on avait... Lui il n'avait pas d'argent pour le *key money*, moi non plus. On s'est dit on va emprunter à la banque, à l'époque il avait pas de travail, enfin il avait un travail pour décharger les camions, des trucs comme ça, donc ça rapporte pas des masses d'argent. Et moi j'avais déjà mon travail, mais on ne savait pas trop, comme je suis une étrangère, c'est peut-être plus compliqué d'avoir des prêts et tout ça. Et en fait, quand j'en ai parlé à mes parents quand on préparait le truc, mes parents m'ont dit, non tu n'emprunes pas à la banque, tu nous emprunes à nous et tu nous le rembourses, parce qu'il ne vaut pas trop... Enfin, nous on peut se le permettre et c'est plus *safe* et pas d'intérêts et tout. Et donc on a fait comme ça, ils nous ont prêté 5 millions [environ 3 700 euros], donc c'est le minimum de *key money*, mais on a refusé de demander plus à mes parents, parce que ça nous foutait mal à l'aise quand même et donc là on a trouvé exactement en fait ce que l'on cherchait, qui était un minimum de 20 *pyong*, 5 millions de *key money* et un loyer de 300 000 won [environ 225 euros]. *Julie (entretien n°35) est Française et traductrice, son époux est Coréen et programmeur. Julie réside à Séoul depuis 2010 et le couple habite le quartier de Seongsan depuis 2012.*

Ceux qui n'ont pu bénéficier ni d'aides familiales ni d'aides de la part de leurs amis ont dû contracter des prêts auprès de banques pour pouvoir financer une partie de la caution nécessaire à la location de leur logement.

Le montant du *jeonse* est de 100 millions [environ 83 000 euros]. On avait 40 millions [environ 33 000 euros] et on a eu 60 millions [environ 50 000 euros] de la banque¹³³. *Laura (entretien n°16) est Canadienne et enseignante d'anglais en université, son époux est Coréen*

¹³³ « The price of the *jeonse* is 100 million. We had 40 million and we had 60 million from the bank. »

et est employé dans une grande entreprise coréenne. Laura vit à Séoul depuis 2007 et le couple réside dans le quartier de Sadang depuis 2009.

On pensait ne pas mettre plus de 10 ou 12 000 euros et on a finalement pris un emprunt pour mettre 40 000 euros, pour pouvoir avoir quelque chose de moins cher au loyer. On a payé 50 millions de caution, donc ça ne fait pas 40 000 euros de caution... Pour un loyer de 1 million 3 par mois à deux [environ 1000 euros]. Antonin (entretien^{n°11}) est Français et ingénieur, il réside avec son colocataire, également Français et ingénieur dans le quartier d'Ichon-1 depuis 2011 lorsqu'ils sont arrivés pour travailler à Séoul. Tous deux ont fait une partie de leurs études en Corée du Sud.

Ainsi, les conditions d'accès au logement des migrants privilégiés dont le logement n'est pas pris en charge par leurs employeurs diffèrent selon qu'ils aient eu leurs premiers logements pris en charge par leurs employeurs, qu'ils aient pu bénéficier d'une aide familiale pour financer leur première « caution » ou qu'ils aient des emplois leur permettant d'économiser en parallèle du paiement de leur logement. En effet, afin d'accéder à un logement plus spacieux et plus récent, il est nécessaire d'avoir un apport financier plus important que le précédent.

Une accumulation économique liée aux contrats de location

L'usage que font les migrants privilégiés, auxquels on s'intéresse ici, du fonctionnement du marché locatif coréen semble se dérouler par étapes. Leurs mobilités résidentielles s'inscrivent dans des trajectoires qui permettent d'obtenir un statut de locataire différent et d'améliorer leurs conditions de logement. Plus les personnes auront accumulé du capital économique plus elles auront la possibilité d'accéder à des logements qui leur conviennent en termes de contrat de location et de type d'habitat. Dans le cas coréen, c'est le logement en lui-même qui fournit l'accès au logement suivant et permet de grimper dans la hiérarchie locative. Ces étapes résidentielles sont toutefois différemment vécues selon les sacrifices ou les conditions de logement qu'elles impliquent afin de pouvoir obtenir par la suite un « meilleur » habitat.

C'est par exemple le cas de Christy¹³⁴ (entretien n°20) qui vit en couple avec son mari et leurs deux enfants. Christy et son époux sont tous les deux États-Uniens et sont venus s'installer en Corée du Sud, car Christy avait vécu durant son enfance à Séoul où son père était militaire. Après avoir fait des études de linguistique avec une spécialisation en coréen aux États-Unis, Christy s'est mariée, a eu un enfant et a obtenu un emploi d'enseignante d'anglais en 2009. Ainsi, de 2009 à 2012, Christy avait un emploi et un visa d'enseignante d'anglais et son logement était pris en charge par son employeur. Son emploi et son logement se situaient dans la ville d'Incheon au sud-ouest de Séoul. Pendant ces trois ans, Christy vivait alors avec son époux et leurs deux enfants dans un studio. Christy souhaitait changer d'emploi, mais hésitait, car sa démission impliquait également de perdre la prise en charge du logement et de devoir déménager avec son mari et leurs deux enfants. Christy a changé son visa afin d'obtenir un permis de résidence et a ainsi changé d'employeurs. Elle et sa famille ont cependant dû quitter leur logement. Ils ont cherché un logement dans le quartier de Yongsan-2, notamment parce que c'est la seule zone de Séoul dont elle savait qu'elle pourrait trouver un logement avec une « caution » de 3 millions de wons (environ 2250 euros), seules économies dont ils disposaient. Depuis septembre 2012, la famille vit donc dans ce quartier, mais souhaite le quitter, principalement pour des questions de logement :

La raison principale [pour laquelle on déménage] c'est que notre logement bien que la caution soit peu élevée, c'est vraiment petit, peut-être 36 m² et il y a deux pièces, une cuisine et une salle de bain, il n'y a pas de salon, il n'y a pas vraiment de véranda et on a un gros problème de cafards. Ça fait 9 mois qu'on essaie de les tuer et rien ne fonctionne. Et on a aussi un énorme problème de moisissure depuis qu'on y habite¹³⁵. *Christy et son mari sont États-Uniens, ce dernier est Boulanger-pâtissier alors que Christy est enseignante d'anglais. Le couple et leurs deux enfants résident à Séoul depuis 2010 et dans le quartier de Yongsan-2 de septembre 2012 à juin 2013.*

Un logement plus vaste et plus récent dans le même quartier avec la « caution » de 3 millions de wons dont ils disposent impliquerait un loyer mensuel oscillant entre 700 et 1000 dollars US par mois (leur logement actuel comprend également un loyer mensuel de 550 000 wons). Ne pouvant avoir un tel budget logement, Christy a cherché des logements à

¹³⁴ Le couple devait déménager un mois après la réalisation de l'entretien dans un complexe d'appartement d'une ville en périphérie de Séoul.

¹³⁵ « The main reason is that our house even though the down pay is cheap, it is really small maybe like 36 square meters and it's about two bedrooms a kitchen, and then a bathroom, there is no living room, there is not really a veranda and we have like a huge cockroach problem, for 9 months we have been trying to kill them. Nothing is working. And we also have a huge mold problem since we are living there. »

l'extérieur de Séoul et plus particulièrement dans la ville d'Incheon. Toutefois, la demande de « caution » de départ est plus élevée que celle dont ils ont dû s'acquitter pour le logement dans lequel ils résident, mais permet d'avoir un loyer mensuel moins élevé. Ainsi, pour financer cette caution de 10 millions de wons, Christy a bénéficié d'une aide financière de la part d'un ami et a pris un second emploi :

Donc j'ai pris un second emploi pour économiser le foutu argent dont on a besoin et j'ai un ami qui nous a prêté de l'argent pour qu'on puisse déménager¹³⁶.

Ainsi, pour pouvoir accéder à un logement plus vaste et plus moderne, il est nécessaire d'avoir un apport financier important. Or, une augmentation de cet apport financier implique des étapes qui permettront d'accéder plus ou moins vite au type de logement souhaité. De plus, puisque le système du *jeonse* est le plus répandu sur le marché locatif, la possession de sommes importantes est nécessaire pour que les personnes interrogées aient accès à ce segment du marché locatif.

Il n'y avait pas beaucoup de choix. Je pensais qu'on avait suffisamment pour le *jeonse*, mais le marché s'est affolé donc on pouvait seulement payer un logement dans cette zone et le logement est plutôt grand. Il fait 26 *pyong* [environ 85 m²] et les autres logements qu'on avait visités étaient vraiment sales, vraiment mal entretenus ou, sur une colline hyper pentue. Avec un peu de chance, on déménage dans un complexe d'appartements l'année prochaine si on peut suffisamment économiser pour le *jeonse* parce que c'est très cher dans notre quartier. C'est une zone vraiment nulle, mais les montants des *jeonse* vont de 350 à 370 millions [d'environ 290 000 à 310 000 euros] pour un appartement de 33 *pyong* [environ 110 m²] dans un complexe d'appartements. Et on vit pas dans un endroit sympa, c'est pas Gangnam ou quoi. (...) En avril 2014 notre contrat prend fin, donc on est en train d'économiser là. Mon époux commence à chercher des logements pour qu'on sache quelle somme on doit économiser. Donc on a un plan budgétaire en ce moment. On doit économiser 350 millions, c'est ridicule, je peux acheter une maison au Canada.

Combien est-ce que vous payez en ce moment ?

Le contrat qu'on a en ce moment, on a une caution de 130 millions [environ 110 000 euros] et on a un loyer mensuel de 200 000 [environ 160 euros] en plus¹³⁷. Amber (entretien n°23) est

¹³⁶ « So I check a second job to save the damned need money and I got a friend who lends us some money in the mean time so that we can move. »

¹³⁷ « There was not a lot of choice. I thought we had enough for *jeonse* but the market went crazy so we could only afford that area and it was pretty big. It is 26 *pyong* and other places we saw were really dirty, really bad taking care of, or on a crazy hill. (...) Hopefully we are moving in an apartment next year if we can save the *jeonse*, it is so expensive in our area. It is a crappy area but it is from 350 to 370 million for 33 *pyong* in an apartment complex and we don't live in a nice area, it's not Gangnam or anything... (...) In April 2014, the

Canadienne et enseignante d'anglais en université et son époux est coréen et employé. Le couple et leur enfant d'un an et demi résident depuis 2010 dans le quartier Sinseol.

Les contrats de location à Séoul sont généralement d'une durée de deux ans. À la fin des contrats, les sommes constituant la « caution » et le loyer mensuel lorsqu'il y en a un, sont renégociés au terme du contrat. Ainsi, les montants des cautions et des loyers peuvent augmenter. Il n'y a pas de règles quant à la façon dont sont déterminés les montants des « cautions » (Lee et Chung 2010). Lors du renouvellement du contrat, les locataires peuvent ainsi demander à leurs propriétaires d'en changer les termes et par exemple augmenter leur apport en « caution » pour baisser leur loyer mensuel. Mais l'augmentation des « cautions » demandées par les propriétaires peut également amener les personnes à reconsidérer leur établissement dans ce logement. Le parcours de Tyler (entretien n°34) et son épouse est significatif de ces renégociations de contrats, mais aussi des aspirations quant à l'accès à un contrat de type *jeonse*.

Depuis que je vis à Incheon et Séoul, j'ai commencé à économiser de l'argent et donc j'avais bien de quoi payer les cautions. Donc on est juste allés voir un agent immobilier et on a demandé quel était le montant des appartements. Ils nous ont dit que la construction du complexe était en train d'être terminée et qu'un mois plus tard ce serait fini. On leur a dit qu'on cherchait un logement avec un loyer mensuel de 750 dollars US et ils nous ont dit que dans ce cas la caution serait de 45 000 \$. Je me suis dit « OK, l'autre agence nous demande 35 000 \$ de caution et l'immeuble a 20 ans alors qu'ici je pourrais avoir un appartement de 26 *pyong* [environ 85 m²] avec trois chambres, deux salles de bains ». Donc on a sauté sur cette occasion. On a habité ce logement et signé un contrat de deux ans, mais on en est parti après un an et demi. En fait, six mois avant la fin de notre contrat, on a demandé à la propriétaire combien on devrait payer si on renouvelait le bail. Elle a augmenté de 45 000 \$ de caution et 700 \$ par mois à 100 000 \$ de caution et 1000 \$ mensuel. C'est fou, comment peux-tu augmenter la caution à 100 000 \$? Et en plus augmenter le loyer pour qu'il atteigne 1000 \$? Donc on lui a dit « Non, on va partir et trouver autre chose ». Donc on a trouvé cet appartement et on a décidé de faire du *jeonse*, on était marié et les montants du *jeonse* étaient raisonnables. J'avais de l'argent en Nouvelle-Zélande que j'ai transféré en Corée. On a payé 200 000 \$ et le jour suivant l'appartement était terminé et on emménageait. Donc c'est là

contract stops, so we are trying to save right now. My husband is starting to search places in order to say how much we have to save. So we have a budget plan right now (...) We have to save 350 million cash, it is ridiculous. I can buy a house in Canada.

How much do you pay now?

The deposit is 130 million and we give 200 000 per month additional. »

qu'on en est maintenant. Notre contrat se termine en décembre de cette année donc on se retrouve dans la même situation désormais. On est allés voir une agence immobilière et on leur a demandé quels étaient les montants des *jeonse* en ce moment dans le quartier. Ils nous ont dit que le même type que notre appartement a augmenté de 200 000 \$ à 230 000 \$. On ne sait pas encore. On n'a pas encore parlé avec le propriétaire, mais on va le faire. On sait qu'ils vont augmenter le montant du *jeonse*. De toute façon, on est heureux là où on habite et on aimerait y rester. Donc en ce moment on réfléchit à payer plus cher et avoir un deuxième contrat de deux ans.¹³⁸ Tyler (entretien n°34) est canado-néozélandais et enseignant d'anglais dans une université, son épouse est coréenne et sans emploi, le couple et leur bébé résident dans le quartier de Mia depuis 2012.

Ce n'est pas sans réticence que Tyler a accepté de louer un appartement sous un contrat *jeonse*. En effet, c'est sous l'insistance de son épouse coréenne, suite à une enquête menée sur la situation financière de la propriétaire (endettée ou non) et la contraction d'assurances que Tyler et son épouse ont opté pour ce système de location. Le système du *jeonse* a connu une demande plus faible en partie liée à une baisse de la confiance des locataires envers ce système suite la crise financière asiatique de 1997, durant laquelle des propriétaires se sont retrouvés dans l'incapacité de rendre les « cautions » à leurs locataires (Ronald et Jin 2015).

Par ailleurs, à l'époque, ma fiancée voulait qu'on ait un logement sous contrat *jeonse* et je lui ai dit « Tu sais, je vais pas donner 200 000 \$ à quelqu'un dont je ne suis même pas assuré qu'elle va me rembourser ». Peut-être que vous connaissez plein d'histoire épouvantables sur des gens, dont le propriétaire a fait faillite et qui n'ont pas été remboursés. Donc avec le

¹³⁸ « Now at that stage from being in Incheon and Seoul I started to save my money so I did have the deposit. So we just went to another *budongsan* and we said, how much for this place and they said it is just being finished [a new complex] and in one month it will be done. We told them that we were looking for a place at 750 a month and they told us it was 45 000 deposit. So I was like "okay, this other *budongsan* is charging us with 35000, and the building was 20 years old, and here I could live in a 3 bedrooms apartment, two bathrooms, 26 pyong", and it was fantastic. So we jumped on it straight away. We lived there and signed two years' contract and we moved out after one and a half year. Six months before the end of the contract we asked the landlord how much she would charge if we extended the lease. She went from 45000 of deposit and 700 a month to a 100 000 deposit and 1000 a month. That's crazy how can you increase the *wolse* to a 100 000? And also go monthly to a 1000? So we were like "no, we are going to move out and find somewhere else." Our contract finished in March but in November we were looking for a new place. So we found this apartment and we decided to do *jeonse* at that stage, we were married, and the *jeonse* was very reasonable. So I had money in New Zealand, I send that to Korea, we paid 200 000 and maybe like the day after, actually the day the apartment was completed we moved in. So that's where we are now and our lease is finishing in December this year, so we are now facing to the same situation. Now we went to the *budongsan* and asked "what is *jeonse* now in this area?" and they said your style apartment has increased from 200 000 to 230 000. Now we don't know yet, we haven't spoken to the owners but we probably would, we know that they will put it up. However we are very happy where we are, we want to stay where we are. So at the moment, we are contemplating just paying more and do another two year lease. »

jeonse, vous devez faire une vérification de la situation financière de votre propriétaire pour savoir pourquoi il l’a acheté cet appartement. Donc nous on a enquêté sur notre propriétaire et on l’a rencontrée avec l’agent, elle est propriétaire de deux appartements, les a achetés sans dettes et elle n’a pas d’entreprises et son fils possède un appartement. Donc on s’est dit « OK pour le *jeonse* »¹³⁹.

Le contrat jeonse, étape avant l’accession à la propriété ?

Une partie de ces personnes souhaitent résider dans un logement avec un contrat de type *jeonse*. Cette aspiration à obtenir ce statut de locataire sous *jeonse* peut s’apparenter au statut de propriétaire comme un signe d’ascension sociale (Bonvalet et Dureau 2000). Par ailleurs, le recours par les locataires du système du *jeonse* est perçu comme la dernière étape avant l’accession à la propriété (Ronald et Jin 2015). En effet, en plus d’être considéré par ces personnes comme une trajectoire résidentielle ascendante, le *jeonse* (tout comme l’accession à la propriété) est envisagé comme plus économique puisqu’il permet de se constituer et d’accumuler un capital économique (Yi et Lee 2014). Ainsi, le *jeonse* est jugé par une partie de personnes interrogées comme un contrat plus avantageux que le *wolse* et son système au mois.

On vivait à Séoul. On a emménagé dans ce logement quand j’étais enceinte de mon premier enfant en 2009. On vivait dans une toute petite maison, dans un genre de quartier de taudis, pour économiser autant qu’on pouvait. C’était pas très sain pour un enfant donc ce qu’on a fait, c’est qu’on a emménagé chez les parents de mon mari dans à Mokdong à l’ouest de Séoul, dans un quartier résidentiel du genre un peu riche et on a vécu là-bas assez longtemps. Jusqu’à ce que j’ai mon premier enfant en fait. Quand on a eu notre second enfant, on a décidé qu’il était temps qu’on ait notre propre logement, donc on a déménagé dans un quartier à côté de Mokdong, dans un autre district, mais juste à côté de là où ses parents habitent. On a vécu là-bas un an, mais on payait un loyer mensuel. C’était un joli petit appartement. On payait 1 million [environ 830 euros] par mois et à cause de cela on n’économisait pas beaucoup donc on voulait vraiment déménager dans un logement pour avoir un contrat de location *jeonse*. Je voulais qu’on ait ce type de contrat pour pouvoir se concentrer sur le fait d’économiser de l’argent. Mais à Séoul c’est hors de prix le *jeonse*, parfois les montants excèdent les

¹³⁹ « Also my fiancée at the time wanted to do *jeonse* and I said “you know I’m not going to give 200 000 of my money to someone that I don’t know if I will get my money back.” And maybe you know there are a lot of horror stories about people that their landlord go bankrupt and they don’t have their money back. (...) And again with *jeonse* you have to do a background check to see why they bought this apartment. Now we did our check on the lady and we actually met her with the *budongsan*, she owned two apartments, and bought with debt free and she didn’t have a business, and her son owned another apartment. So we said “yep for *jeonse*”. »

200 millions [environ 167 000 euros], même pour un petit appartement. Donc on a commencé à regarder en dehors de Séoul où on pouvait peut-être avoir un plus grand logement. Et on a vraiment eu beaucoup beaucoup de chance parce qu'on a trouvé un nouveau complexe d'appartements et le propriétaire de l'appartement n'avait jamais vécu dedans donc le logement était totalement neuf. Il l'a juste acheté pour investir et il voulait absolument quelqu'un dedans donc le montant du *jeonse* est vraiment faible et c'était dans nos prix pour seulement avoir à faire un petit prêt et économiser de l'argent. Le montant du *jeonse* est de 100 millions [environ 83 000 euros]. Le projet c'est de rester 2 ans, d'économiser autant qu'on peut et de voir combien on a. Si à ce moment-là le propriétaire veut changer les termes du contrat ou y mettre fin, on va essayer d'acheter, en contractant un prêt à la banque. S'il veut qu'on reste dans cet appartement et qu'on n'est pas trop en position d'acheter et bien on restera dans cet appartement.¹⁴⁰ *Laureen (entretien n°55) est Britannique et enseignante d'anglais en université, son époux est coréen et designer. Le couple a trois enfants avec lesquels ils résident dans un complexe d'appartement dans la ville de Goyang, au nord-ouest de Séoul, depuis juin 2013.*

Ainsi, alors que le montant du prix du logement importait peu pour les personnes dont c'est l'employeur qui prenait en charge ces frais, c'est parmi les personnes dont nous traitons ici un des principaux critères lors de leurs choix résidentiels. Or, à Séoul, le coût du logement et le statut d'occupation sont intimement liés. Les différents statuts locatifs impliquent la possession d'un capital économique plus ou moins important et des loyers mensuels plus ou

¹⁴⁰ « We were living in Seoul. We moved there when I was pregnant of my first child in 2009, we were living in a very very small house, like in a slum area, saving as much money as we could and so... It was not really good for a child, so what we did is that we moved to my husband's parents in Mokdong, in the west of Seoul and more residential neighbourhood, kind of rich neighbourhood and we lived there for quite a while, until I had my second child in fact. Then, we moved... We had our second child, we decided it was time to have our own place, so we moved to the next neighbourhood which was in a different district but very close to where his parents live. We lived there for one year, but we were paying rent on that apartment. It was a beautiful little apartment. We were paying 1 million won per month, and we weren't saving because of that and so I really wanted to move somewhere where we could do the *jeonse*, when you pay a big deposit and you don't pay any monthly rent. I wanted to do that so we could focus on saving money. However in Seoul it is too expensive for *jeonse*, sometimes over 200 000 000 won for even just a small apartment. So we started to look outside of Seoul where we could maybe get a bigger place for a *jeonse* and we got very very lucky, we found a new build apartment and the landlord who owned the apartment he hadn't lived in it, so it was completely new, he bought it only for investment, but he wanted somebody in it and so the *jeonse* was very low and it was what we could afford to get a small bank loan, and save money.

How much do you pay, what is the amount of the *jeonse*?

100 000 000 won, so 100 000 US dollars.

The contract is that we live in this apartment two more years, we are going to say if we stay another year, we will continue saving until that time and see how our finances are. If at that time he wants to cut our contract then we will just try to buy, ask a loan to the bank and... However, if he is happy to keep us there and that we are not quite in position where we are ready to buy, then we will stay there for a little while I think. I think the size of the apartment we are looking at, we are living in 24 *pyong*, and my husband really wants to look for 49 *pyong*. I think 49 *pyong* is about 400 000 000, so about 400 000 US dollars. »

moins élevés. Ceux disposant d'un capital économique faible se voient contraints de payer des mensualités relativement élevées et sont poussés sur une partie restreinte du marché locatif. D'autres, disposant de ressources familiales et amicales ou d'un capital économique plus élevé peuvent accéder à des contrats couplant une « caution » et des mensualités plus faibles et ainsi tendre à une partie plus importante du marché locatif. Enfin, ceux disposant du plus de ressources économiques peuvent accéder à une large part du marché locatif que ce soit sous les contrats *wolse* ou *jeonse*.

Toutefois, les questions du coût du logement et du statut d'occupation ne sont pas les seuls critères à prendre en compte pour expliquer et analyser les choix résidentiels des migrants privilégiés qui financent eux-mêmes leur logement. Il faut en effet croiser ces critères avec la question de la localisation du logement et du type d'habitat. Autrement dit, la question du financement du logement selon le type de contrat de location est certes importante, mais elle ne constitue pas la seule condition pour laquelle ils ont choisi de résider là où ils habitent.

2.2 Des positions résidentielles éclatées

Il apparaît dans notre recherche comme dans de nombreuses autres que la localisation du logement est également un critère primordial (Grafmeyer 2010, Vermeersch 2011). On a vu dans la partie précédente que la localisation importait énormément aux migrants privilégiés dont le logement est pris en charge par l'employeur, car celle-ci est un support des relations de sociabilités. Parmi les personnes qui financent elles-mêmes leur logement, la localisation de leur logement n'est pas nécessairement fondée sur des critères de recherche d'entre-soi. Ainsi, quels sont les configurations et critères qui interviennent dans la constitution de leurs choix résidentiels ?

Certains travaux (Vignal 2005, Pfirsch 2008) ont montré que les réseaux de relations et les réseaux familiaux ont une influence sur le choix de la localisation. Une partie des membres de notre corpus ont de la famille par alliance en Corée du Sud. Est-ce que leurs réseaux familiaux en Corée du Sud influencent le choix de localisation de leurs logements ? En outre, les différences de configurations conjugales entre les migrants privilégiés occupant des postes d'encadrement et dont les épouses sont nombreuses à ne pas occuper d'emploi, et les migrants privilégiés occupant des emplois moins rémunérés avec une plus forte propension à la bi-activité chez les couples, ont-elles un effet sur les critères de la localisation

résidentielle ? Nous présenterons dans un premier temps les personnes interrogées pour lesquelles les distances domicile-travail fondent le choix de la localisation. Dans un second temps, nous nous intéresserons à celles pour lesquelles les liens familiaux et amicaux ont eu une influence déterminante dans ce choix, notamment lorsque ces liens jouent le rôle de support d'entraide. Enfin, nous nous intéresserons à ceux pour lesquels ce sont des quartiers particuliers de Séoul qui ont fondé leur choix de lieu de résidence.

Prendre en compte la distance domicile-travail

Bien que le prix du logement et son statut d'occupation soient des éléments importants des arbitrages qui produisent les choix résidentiels, c'est également le cas de la distance logement-travail pour une partie des personnes interrogées qui font preuve d'une « logique professionnelle » (Bonvalet 2010). Une partie des personnes interrogées qui prennent en charge leurs frais de logements ont prioritairement pris en compte la localisation de leur logement selon la distance avec le lieu d'emploi. Pour ceux vivant en couple ou en colocation et dont les deux membres du ménage ont un emploi, leurs lieux de travail éclatés dans Séoul les ont amenés à chercher un logement à égale distance de leurs lieux de travail respectifs. Ainsi, comme pour les Franciliens, ce n'est pas tant la distance spatiale qui est prise en compte que les modes d'accessibilité et le temps nécessaire pour se réaliser ces trajets (Bacqué et Vermeersch 2013).

C'est pas grand, mais la localisation est géniale et c'est très proche du métro Yeongdeungpo et à pied c'est pas très loin de l'arrêt *Yeongdeungpo market station* de la ligne 5 ou de la ligne 2. Donc la localisation est vraiment pas mauvaise parce que pour le boulot que j'ai en ce moment, je dois être partout, dans tous les coins de la ville pour faire du consulting, des petits contrats, ou alors je travaille à la maison.¹⁴¹ *Sophia (entretien n°22) est Canadienne et consultante en relation interculturelle, son époux est Coréen et officier de police, le couple vit séparément. Sophia habite à Séoul depuis 2001 et réside dans le quartier de Yeongdeungpo depuis 2012.*

On a choisi cette zone parce que je travaille ici (Université de Honggik) et que je mets 40 minutes et mon mari travaillait à Gangnam à l'époque et son boulot a déménagé à Bundang,

¹⁴¹ « It is not huge but the location is awesome and really close to Yeongdeungpo station and very close walking distance to line 5, Yeongdeungpo market station or line 2. So the location is really decent for me, because for the work I am doing right now, I am just everywhere, all over the city to do consulting work, small contracts. Or I am working at home. »

donc on est juste au centre de Séoul.¹⁴²*Laura (entretien n°16) est Canadienne et enseignante d'anglais en université, son époux est Coréen et est employé dans une grande entreprise coréenne. Laura vit à Séoul depuis 2007 et le couple réside dans le quartier de Sadang depuis 2009.*

Cette prise en compte de la distance avec le(s) lieu(x) peut toutefois être combinée à la recherche de la centralité ou d'une proximité avec un quartier en particulier pour profiter lors des temps libres d'une facilité d'accès avec des lieux de loisirs qu'ils fréquentent (bars, restaurants, musées). La volonté d'habiter les quartiers centraux pour conjuguer proximité à l'emploi, accès aux réseaux de transports en commun, mais aussi à des quartiers festifs ou commerciaux centraux, rappelle les analyses menées par les chercheurs sur la recherche de la centralité et le retour en ville de certaines catégories sociales (Andreotti et al. 2016).

Je suis marié et la personne avec qui je suis marié travaille à Honggik donc c'était plus facile d'habiter à côté, qui est un quartier très agréable. La principale chose c'est l'université. Pour pas avoir à parcourir la ville. La seconde c'était un quartier plutôt sympa si possible vivant, Honggik ou tous ces coins-là sont très agréables à vivre en général. *Bruno (entretien n°21) est Franco-belge et sans-emploi, son époux est États-Unien et enseignant d'anglais dans une université. Le couple réside à Séoul et dans le quartier de Seongsan-dong depuis 2011, mais vit en Corée du Sud depuis 2008.*

On avait deux jobs relativement distants dans Séoul, on a choisi le coin à peu près central, donc c'était plus pour aller au boulot facilement et Yongsan est quand même central dans Séoul. L'avantage c'est... qu'on aurait pu se mettre en banlieue de Séoul, il y aurait eu des endroits qui étaient relativement proches en métro, mais bon, pour les weekends sortir, on avait pas trop envie de s'enterrer. *Antonin (entretien n°11) est Français et ingénieur, il réside avec son colocataire, également Français et ingénieur dans le quartier d'Ichon-1 depuis 2011 lorsqu'ils sont arrivés pour travailler à Séoul. Tous deux ont fait une partie de leurs études en Corée du Sud.*

Toutefois, le choix de vivre à équidistance entre les deux zones d'emplois des couples ou colocataires interrogés n'est pas prédominant parmi les personnes interrogées. En effet, une partie d'entre elles choisissent la localisation de leur logement exclusivement en fonction du quartier. Autrement dit, ils ne veulent vivre que dans un quartier en particulier, alors que

¹⁴²« We chose the area because I work here (Honggik University) and it takes me 40 minutes and my husband he was working in Gangnam at the time and his job moved to Bundang, so he was just in the center of Seoul. »

d'autres choisissent la localisation de leurs logements selon les lieux de vie des membres de leurs familles.

Se rapprocher de la famille coréenne pour les couples binationaux avec des enfants

Un ensemble de travaux ont montré depuis plusieurs années, le lien entre le choix du logement et la famille, que ce lien concerne la cohabitation (Lelièvre, Vivier et Tichit 2012) ou des transmissions financières familiales (Wolff et Attias-Donfut 2005, Bessière et Gollac 2015). D'autres travaux (Attias-Donfut, Lapierre et Segalen 2002, Ogg et Bonvalet 2004) ont également montré que les formes d'entraides familiales ne sont pas que financières, mais qu'elles peuvent prendre la forme d'aides régulières (gardes d'enfants, ménages). En outre, le lien entre famille et logement a été montré à travers le rôle que celle-ci joue dans la socialisation résidentielle et l'aspiration à occuper un type de logement particulier sous un statut de locataire ou de propriétaires et donc, dans la constitution des choix résidentiels (Bonvalet 1993). Enfin, de nombreux travaux ont montré le poids de la famille lors du choix de localisation du logement (Bonvalet et Dureau 2000).

On a vu lors de la présentation des stratégies résidentielles en lien avec le statut d'occupation que les supports familiaux pouvaient permettre d'obtenir un « meilleur » logement, même en cas de longue distance, que ce soit par l'aide financière pour payer les « cautions » ou en cohabitant pendant quelques mois. Alors que la majorité des personnes interrogées résident loin de leur famille, ce n'est pas le cas de tous. En effet, une partie des personnes rencontrées vivent en couple avec des personnes de nationalité coréenne. Pour celles-ci la proximité avec la famille coréenne et particulièrement les parents ou frères et sœurs peut être recherchée.

C'est notamment le cas de Jenna (entretien n°27), Canadienne et dont l'époux est Coréen. Jenna et son mari résidaient auparavant en Chine, où ils se sont rencontrés et ont tous deux travaillé. Jenna a travaillé pendant 8 ans en Chine, en tant qu'enseignante d'anglais alors que son époux y suivait des études d'Histoire chinoise. Lorsque Jenna et son mari ont eu leur premier enfant, un an avant la tenue de l'entretien, ils ont décidé de partir vivre en Corée du Sud afin de se rapprocher de la famille du mari de Jenna. Jenna et son époux ont tous deux obtenu un emploi à Séoul, en tant que négociant pour son mari et enseignante d'anglais pour Jenna. Le couple a privilégié la proximité avec la famille de l'époux plutôt que le critère de proximité à leurs emplois, lorsqu'ils ont cherché leur logement à Séoul.

Ma belle-mère vivait dans le quartier donc quand on cherchait des logements, je me suis dit qu'on devrait habiter près de chez elle pour qu'elle puisse garder mon enfant. Donc on a fini par trouver un appartement dans le même coin qu'elle¹⁴³. *Jenna est Canadienne et son époux est Coréen. Ils résident depuis mai 2012 (deux mois après leur arrivée en Corée du Sud) dans le quartier de Junggye-dong, au nord-est de Séoul. Jenna est enseignante d'anglais dans une école maternelle tandis que son époux est négociant pour une entreprise, le couple a un enfant de quelques mois.*

La proximité avec la belle-famille de Jenna est ainsi envisagée comme un support d'entraide pour les gardes d'enfants, mais celle-ci peut également être un moyen de rattraper la distance qu'ils avaient connue lorsque Jenna et son époux résidaient en Chine. En outre, pour Jenna et son mari, la proximité spatiale avec la famille ne prend pas seulement la forme d'une aide pour la garde de leur enfant. En effet, c'est grâce à la famille de son mari que Jenna et son mari ont obtenu leur logement. Jenna et son époux ont bénéficié des ressources locales des parents, propriétaire d'une entreprise de travaux. Ainsi, connaissant les biens de leurs quartiers en cours de rénovation, ils ont pu introduire Jenna et leur fils avec leur client et ont participé à la négociation du montant de la « caution ».

Mon beau-père rénoverait la salle de bain [du logement qu'ils occupent]. Mon beau-père et ma belle mère ont une entreprise de construction et quand il faisait des travaux dans le logement, il s'est dit «Tiens, pourquoi est-ce qu'ils ne jetteraient pas un coup d'œil à cet appartement ? ». On cherchait un logement à ce moment. Le prix était une donnée importante et dans beaucoup de complexes d'appartements très hauts, le montant de la caution était très élevé. Comme mes beaux-parents rénovaient ce logement, c'était plus facile pour négocier. Ils ont commencé à rénover la salle de bain et ils ont fini par tout refaire. Donc on a pu choisir le papier peint et autre.¹⁴⁴

Alors que pour Jenna et son époux c'est la proximité recherchée avec la famille coréenne qui a influencé en premier lieu les choix de localisation, leur permettant également de bénéficier des ressources locales et sociales de ces derniers, d'autres personnes interrogées

¹⁴³ « My mother in law was living in that area and so when we were looking for apartments, I thought we should live near from here so she could take care of my baby. So we ended up finding an apartment in the same area as her. »

¹⁴⁴ « My father in law was renovating the bathroom, my mother and father in law own a construction company and when he was doing the work there, he thought "oh why wouldn't they look at this apartment". We were looking at that time. Price was important, a lot of high rise complexes, it was a high deposit. They were doing renovation, so it was easier to negotiate. They started with the bathroom and then it ended up renovating all the apartment, entirely. We could choose the wall paper and stuff. »

cherchent pour leur part à privilégier en premier lieu la proximité avec leurs lieux d'emplois sans trop s'éloigner des lieux de domiciliation des membres de leur famille.

C'était pas très loin d'ici [université où elle enseigne], le matin c'est un trajet de 20 minutes en bus et l'après-midi c'est 45 minutes, mais c'est pas très loin. Mon mari travaille près de Yongsan, donc pour lui c'est sur ligne 1. Ma belle-famille habite à Nowon et c'est pas très loin de chez eux en voiture¹⁴⁵. *Amber (entretien n°23) est Canadienne et enseignante d'anglais en université et son époux est coréen et employé. Le couple et leur enfant d'un an et demi résident depuis 2010 dans le quartier Sinseol.*

L'équation qui prend en compte les distances domicile-emploi et rapprochements de la famille peut toutefois s'avérer difficile à résoudre lorsque les couples sont biactifs. Or les navettes pèsent plus fortement sur les femmes auxquelles incombent les tâches éducatives et domestiques au détriment de leur carrière professionnelle (Sencébé et al. 2002). Ainsi, dans la plupart des cas, ce sont les femmes qui limitent leurs temps de trajets (Baccaïni 2002). Toutefois, cela n'est pas nécessairement le cas au sein de notre corpus. C'est donc la proximité du domicile avec l'emploi d'un des membres du couple qui sera choisi. Par exemple, dans le cas de Tyler et son épouse, ce sont les conditions de logement et la proximité avec son emploi plutôt que celui de son épouse qui ont été préféré, aux dépens de cette dernière.

On s'est dit que si on vivait au sud de l'université, alors que c'est pratique pour moi, ça ne l'est pas pour elle. Donc je me suis dit, si on vit à Gireum, c'est à seulement 3 stations de métro pour moi et c'est à 10 ou 12 stations pour elle. Mais on savait que mon boulot, sans être égoïste, mon travail c'est vraiment très important pour moi. Donc c'était la raison « Allons au nord parce que ça avantagera tout le monde » et c'est près de sa famille. Ensuite, on a dû partir de Gireum, on a trouvé le logement à Mia et encore une fois on a été chanceux. C'est à dix minutes à pieds de chez sa sœur, donc on s'est dit « super ». On a emménagé dans ce logement, on s'est mariés, on va avoir un enfant, on a de la famille à proximité et c'est toujours proche en bus d'ici [de son travail]. À cette époque, elle travaillait et quand on a emménagé à Mia elle a démissionné parce qu'elle était enceinte. Donc elle ne travaille pas et on adore ce quartier parce que ça donne l'impression d'un quartier résidentiel, mais si vous marchez 5 minutes vous avez un vieux marché, des vieux magasins, donc ça a du caractère et le fait d'avoir sa famille à proximité c'est génial. Sa plus grande sœur vient à la maison, l'aide

¹⁴⁵ « It was not that far from here [université où elle enseigne], in the morning it is 20 min bus ride in the afternoon it's 45 minutes, but it is not too far. My husband works near Yongsan, so it's on line 1 for him. My family in law lives in Nowon and it's not that far to drive to their house. »

beaucoup avec le bébé.¹⁴⁶ Tyler (entretien n°34) est Canado-Néozélandais et enseignant d'anglais dans une université, son épouse est Coréenne et sans emploi, le couple et leur bébé résident dans le quartier de Mia depuis 2012.

Le cadre et l'ambiance du quartier avant tout

Alors qu'une partie des personnes interrogées n'apprécient pas leurs quartiers, y résident pour des questions de prix du logement ou de proximité avec leurs lieux d'emplois et se replient sur la sphère familiale ou fréquentent d'autres quartiers, une autre frange des personnes interrogées fait un usage intensif de leur quartier et a cherché à y résider. Les usages intensifs du quartier réalisés par ces personnes recoupent celles mises en avant par Jean-Yves Authier lorsqu'il a étudié les habitants de quartiers anciens (2001). Ainsi, ces personnes fréquentent leur quartier durant leur temps libre comme les sorties, loisirs et y réalisent la plupart de leurs achats.

Le choix de résider dans un quartier bien précis sans que la question de la distance au lieu de travail ne rentre en compte a notamment été celui de Rachel et son époux. Tous deux sont états-uniens et enseignants d'anglais dans des universités, ils mettent tous deux environ une heure pour se rendre à leur travail, au sud du fleuve Han. Toutefois, ils ont choisi de résider dans le « quartier » d'Haebangchon, localisé dans le quartier de Yongsan-2, au nord de la base militaire américaine et à l'ouest d'Itaewon. Le quartier administratif de Yongsan-2 comprend un nombre d'étrangers nord-américains de plus en plus important dont l'installation semble être liée à sa proximité géographique avec le quartier d'Itaewon et à l'augmentation des prix des loyers dans ce dernier. Plusieurs des personnes interrogées résident dans ce quartier, principalement des enseignants d'anglais, notamment parce que les « cautions » demandées par les propriétaires sont connues comme étant les moins élevées de

¹⁴⁶ « We thought if we live South of the university while it's convenient for me it's not convenient for her, so I thought if we live in Gireum, it's only 3 subway stops for me it's about 10 or 12 for her but we kind of knew that my work, not to be selfish, but that my work was most important for me. So that was the reason, "let's go north because it will benefit all of us." And it's close to her family. And then when we had to move out of Gireum, we found the one in Mia again it was luck and this new town is about 10 minutes walk from her older sister's. So we were like great. We moved in here, we married, we have a baby coming, we've got family close by and it's still a bus ride to here so at this stage she was working and when we moved to Mia she quit, because she was pregnant, so she is not working and we really love this area because that feels residential but if you walk 5 minutes, you've got the old market, the old shops, so it has some character you know. And the benefit of her family being close is great. Her elder sister comes around, helps with the baby a lot. »

Séoul. Le quartier d'Haebangchon aussi nommé HBC par les personnes qui le fréquentent est marqué par la présence au sud de la base militaire américaine. L'habitat y est plutôt dégradé et est principalement composé de *villa* bien qu'un immeuble d'*apateu* s'y trouve à l'entrée.

Le quartier d'Haebangchon et d'Hongdae : la valorisation de la diversité culturelle et de la scène nocturne

Si Rachel (entretien n°31) et son époux ont voulu vivre dans ce quartier, c'est parce qu'ils le fréquentaient déjà intensivement lorsqu'ils résidaient en périphérie de Séoul. Certains de leurs amis résidaient dans le quartier ou y sortaient, le couple venait y manger de la nourriture « étrangère » ou y faire leurs courses de produits d'importation états-unienne. En effet, ce quartier se structure autour d'une rue commerçante où cafés indépendants (où l'on avait rendez-vous pour réaliser les entretiens), restaurants de *burger*, italiens ou marocains et bars de bières artisanales, côtoient des drogueries, des épiceries ou des bureaux de change. Comme les habitants de deux quartiers gentrifiés de San Francisco et Bogota, étudiés par Sonia Lehman-Frisch et Guénola Capron (2006), Rachel apprécie la vie et l'atmosphère du quartier d'Haebangchon, que l'animation marchande participe à produire.

C'est vraiment un super quartier à habiter. C'est un super endroit et il y a vraiment une super communauté ici et... Il y a plein de styles de nourriture différents, de musique. Donc on adore ce quartier. (...) Ici vous avez des sandwiches marocains, des bons restos italiens, des bons restos coréens aussi. Il y a un, deux, trois endroits où ils ont leur propre bière artisanale, donc c'est vraiment un endroit unique en Corée. Il y a plein de personnes différentes dans ce quartier, c'est très multiculturel, mais il y a aussi des trucs coréens un peu vieillots. Donc vous avez un mélange de tout ça, ce ne sont pas juste des enseignants d'anglais, il y a beaucoup d'Africains, de personnes du Moyen-Orient, c'est assez multiculturel et vous avez aussi des Coréens qui vivent dans ce quartier depuis 50 ans. Donc ça garde le côté coréen traditionnel tout en étant multiculturel. Et puis vous avez le parc de Namsan juste derrière, il y a le fleuve et vous êtes proche de la base militaire donc il y a plein de produits alimentaires d'importation qu'aucun magasin n'a. Vous pouvez trouver certaines choses que vous ne trouvez pas vraiment autre part. Je ne suis pas sûre que ce soit légal, mais ils vendent ces produits et c'est cool.¹⁴⁷ *Rachel et son mari sont États-Uniens et tous deux enseignants d'anglais dans une université. Rachel et son mari habitent tous deux le quartier de Yongsan-2-ga depuis 2011.*

¹⁴⁷ « This is a really nice neighbourhood for us to live in. It is a great area and there is a really good community here and... All different kinds of food, music. So we like this neighbourhood. (...) Like here you have Moroccan sandwiches, you've got good Italian, you've got good Korean as well. There is one, two, three places that have their

Rachel invoque dans les éléments du quartier qu'elle apprécie la « mixité » de celui-ci, que cette « mixité » concerne les commerces qu'on y trouve ou les origines nationales et sociales des habitants. Ce type de « diversité » est généralement valorisé dans les discours des habitants de quartiers gentrifiés et rapproche ainsi Rachel de ces derniers. Cette « diversité » touche à la fois les restaurants qui servent de la cuisine étrangère (Tissot 2013), les nouveaux et anciens commerces du quartier (Lehman-Frisch et Capron 2006), mais aussi l'origine sociale et nationale supposée de ses habitants (Clerval 2008). On remarque d'ailleurs lorsque Rachel énumère les éléments qui fondent la « mixité » du quartier, les enseignants représentent une nationalité en soi puisqu'ils sont évoqués auprès des Coréens et des ressortissants d'Afrique et du Moyen-Orient. Cet usage du terme d'enseignants d'anglais au même titre que des nationalités sera réitéré plus tard dans l'entretien :

Il y a des petites poches... Ici, ce sont surtout des Africains, des enseignants, dans ce quartier ce sont les profs d'anglais et les Africains, des Philippins et bien entendu des Coréens qui vivent ici depuis longtemps.¹⁴⁸

Rachel n'est pas la seule enquêtée à avoir cherché à vivre à Haebangchon et à valoriser les commerces et la « communauté » de ce quartier. Christy (entretien n°20) vit également à Haebangchon d'une part parce qu'elle y fréquentait l'église avant d'y résider, d'autre part parce que plusieurs de ses amis y habitaient, qu'elle souhaitait se rapprocher de la « communauté d'expat » selon ses propres termes et enfin pour les montants des « cautions » qu'elles savaient peu élevés dans ce quartier. C'est également le cas de Brooke (entretien n°33), elle aussi enseignante d'anglais dans une université, qui apprécie les restaurants du quartier servant de la nourriture étrangère. Toutefois, à la différence de Rachel, Brooke et son époux ont cherché à résider dans ce quartier parce que lui y travaille. L'époux de Brooke est Nigérian et le couple s'est vu refuser un certain nombre de logements dans le quartier, d'après

own craft beers, so there is no place where you can get that anywhere else in Korea. There is multiple people in this neighbourhood, this is very multicultural and it is also kind of old school Korean so you get a mix of both it's not just teachers, you have a lot of Africans, middle east, it's quite multicultural and also you have Korean who have lived in this neighbourhood for fifty years. And so, it still maintains that old school Korean feeling as well as being multicultural. And you have Namsan park right there and you have the river and you are close to the base so a lot of grocery stores carry products that nobody have. You can get certain things that you can't really get anywhere else. I don't know if it is legal but they are selling it and that's nice. »

¹⁴⁸ « There is like pockets...Here it is more African, teachers, this neighbourhood would be like English teachers and Africans, Philippines and of course Korean who have been living here for a long time. »

Brooke à cause de la nationalité de son époux. Grâce à son réseau d'interconnaissances, celui-ci a réussi à trouver un logement dans le quartier d'Haebangchon où de nombreux Nigériens résident et travaillent.

De même que les réseaux familiaux qui peuvent être le support d'entraides financières, on a vu que les amis pouvaient également jouer ce rôle, en prêtant de l'argent pour payer une « caution ». Ainsi, pour les personnes dont les membres de leur famille ne résident pas en Corée du Sud, la proximité recherchée avec les réseaux d'amis peut également être un critère de la localisation résidentielle de leur logement. Brooke et son mari disposent dans le quartier dans lequel ils résident d'un réseau d'amis qui peut leur permettre à la fois de trouver un logement, mais aussi de les aider dans la garde d'enfants. Ainsi, leur présence durable dans ce quartier leur permet d'y avoir des relations sociales localisées (Dubucs 2009) basées ou non sur la nationalité.

Haebangchon n'est pas le seul quartier valorisé dans les discours des enquêtés pour ses lieux de sorties. Les deux personnes interrogées qui résident à proximité du quartier de Hongdae, mettent également en avant la scène nocturne de celui-ci. Les habitants interrogés de ces deux quartiers se rapprochent d'ailleurs des « ménages solo » montréalais décrits par Annick Germain, Cécile Poirier et Martin Alain (2010), qui choisissent leur quartier avant leur logement et font preuve d'enthousiasme envers leur quartier de résidence.

Le quartier de Hongdae est structuré autour de l'université de Honggik, dont il tire son nom. Cette université est principalement renommée pour ses cursus d'arts et de design. Deux autres universités sont situées dans ses alentours et font de cette zone de Séoul un quartier où l'on trouve de nombreux bars, magasins de vêtements et de cosmétiques, restaurants, salles de concert et boîtes de nuit. Ce quartier et ceux alentours sont connus pour leur scène nocturne, et particulièrement pour leurs boîtes de nuit (Lee 2004), qui est toutefois fragmentée. En effet, alors que la partie centrale de Hongdae est principalement fréquentée par des étudiants, les quartiers proches de Sangsu sont pour leurs parts fréquentés par des trentenaires et l'offre en restaurants et bars y est plus onéreuse (restaurants étrangers, bars à vin, à cocktails).

Je t'ai dit que j'étais musicienne, mon mari aussi est musicien, donc lui il était dans ce coin-là de toute façon, parce que c'est pratique pour lui et puis c'était un coin aussi qu'on a tous les deux perçu... J'habitais pas très loin avant qu'on emménage ensemble, j'habite à Hapjeong, donc vraiment à côté. Ça c'était juste parce que je voulais être sur la ligne 2, pas trop loin d'un centre de vie, donc là c'était un endroit où je pouvais me le payer. Et quand on a décidé

d'emménager ensemble, c'était forcément Hongdae, parce que moi je travaille à Gasan, sur la ligne 7 et lui à l'époque il travaillait plutôt vers Gangnam et c'était hors de question d'aller trop vers l'intérieur aussi, mais on ne voulait pas être trop vers l'extérieur. Hongdae, t'es à côté d'un centre de vie, c'était vraiment le meilleur endroit en fait. Et c'est super sympa comme coin. Même si on déménage dans Séoul, on ira toujours dans les mêmes coins.

Et tu décrirais comment ce quartier ?

Résidentiel, village, familial. Mais aussi vivant, quand même. Il y a des petits cafés, ça bouge aussi, ils rénovent, ils ne détruisent pas forcément, ils rénovent pas mal de trucs, il y a plein de petites entreprises de design qui sont là, il y a un tatoueur qui est pas très loin, tu vois... *Julie (entretien n°35) est Française et traductrice, son mari est Coréen et programmeur. Le couple réside dans le quartier de Seongsan-dong depuis 2010, mais Julie réside dans les environs de celui-ci depuis 2010.*

À la différence des habitantes d'Haebangchon interrogées, qui apprécient la « multiculturalité » de leur quartier, ceux de Hongdae apprécient justement le peu de résidents étrangers du quartier. Certes, des étrangers y viennent le soir pour sortir dans les clubs, bars et restaurants, mais ce sont principalement des personnes ayant le même style de vie (mariés à des Coréens), ou des étudiants avec lesquels ils ont peu de contact et dont ils ne cherchent pas à se différencier, car ces derniers sont plus jeunes et n'évoluent pas dans les mêmes sphères comme celle du travail. En outre, les bars et clubs de Hongdae ont marqué très tôt leur opposition avec les bars et boîtes de nuit d'Itaewon en refusant l'entrée aux militaires états-uniens (Lee 2004). Ainsi, bien que des étrangers résident dans le quartier ou le fréquentent en journée et le soir, celui-ci est perçu par les personnes interrogées comme moins « international » qu'Itaewon ou Haebangchon et par extension, plus « coréen ».

Vivre dans un quartier « authentique »

Contrairement aux quartiers d'Haebangchon et de Hongdae dans lesquels des personnes interrogées s'y sont installées à la recherche d'une vie de quartier intensive, associée à un type particulier de sorties ou de commerces, d'autres enquêtés ont pour leur part cherché et choisi de vivre dans des quartiers pour leur valeur patrimoniale. Là encore, les discours de nos enquêtés rejoignent les discours des gentrificateurs de quartiers anciens. Comme Catherine Bidou (1984) l'avait éclairé, les « nouvelles classes moyennes » ont fait des quartiers anciens des espaces de référence. S'inscrivant en opposition des logements standardisés, ces « nouvelles classes moyennes » érigent la singularité des logements en

quartier ancien. Des travaux plus récents ont corroboré ce constat en montrant que les gentrificateurs, appartenant pour une partie d'entre eux à ces « nouvelles classes moyennes » sont attirés par des espaces atypiques (Clerval 2008, Collet 2012). C'est également le cas de certains de nos enquêtés qui rejettent les logements et quartiers de complexes d'appartements et vivent dans des maisons « traditionnelles » coréennes, les *hanok*.

C'est notamment le cas d'Eric et son épouse (entretien n°36). Tous deux sont français et enseignants dans un lycée international francophone. Alors qu'Eric est enseignant d'arts plastiques après avoir travaillé pendant deux ans en tant que photographe pour une entreprise à Séoul, son épouse est enseignante de français dans un établissement du secondaire, après avoir travaillé de nombreuses années à l'institut français en tant qu'enseignante. Eric et son épouse se sont rendus à plusieurs reprises en Corée du Sud entre 2001 et 2007, avant de venir s'y installer cette dernière année. L'épouse d'Eric est d'origine coréenne et a été adoptée enfant par ses parents français. En 2007 et 2009, Eric bénéficiait d'un logement financé par son employeur, situé à proximité de son lieu de travail dans les environs du quartier de Hongdae. Dès lors qu'Eric a quitté son emploi, le couple a cherché à s'installer dans un quartier « historique » de Séoul. Ce quartier, nommé Tongui, est à la fois proche de lieux touristiques (ancien palais impérial, musées, quartiers de maisons traditionnelles) et de lieux de pouvoir (résidence des présidents coréens, ministères, ambassade des États-Unis).

En fait on avait toujours en projet avec ma femme de venir habiter dans le quartier où on est là, le quartier de Gyeongbokdong parce que lors de notre deuxième voyage on avait visité ce quartier et on était vraiment tombé amoureux et on faisait tout en sorte pour venir se balader par ici, aller dans des restos dans ce quartier-là. On se disait un jour que si on allait habiter, on allait venir ici. Donc quand j'ai quitté mon travail j'ai tout fait pour, j'ai vraiment cherché à venir habiter ici, il n'y a pas d'autre quartier où j'irai habiter en fait. Parce qu'il y a la maison du président qui est juste à côté, alors c'est un quartier où ils ne peuvent pas construire de building de plus de quatre étages, du coup ça permet d'avoir beaucoup de lumière. C'est un quartier qui est très lumineux et on arrive à certains endroits à voir l'horizon, ce qui est impossible à Séoul dans plein d'endroits et du coup il y a encore... Il y a tout un pan de ce quartier qui est encore construit de maisons traditionnelles, des *hanok*, moi j'habite dans un *hanok* par exemple et des quartiers comme celui-ci on en trouve vraiment très, très peu.

Comme les personnes interrogées qui résident à Haebangchon, Eric et son épouse n'ont pas pris en compte la question de la distance avec leurs lieux d'emploi lorsqu'ils ont

cherché un logement dans le quartier de Tongui. Le couple réside dans ce quartier depuis l'été 2009 et y a occupé plusieurs logements. Pendant trois ans, ils ont habité un appartement d'environ 60 m² dans une *villa*. Puis, Eric et son épouse se sont mis à chercher un nouveau logement, plus grand, car le couple souhaitait avoir un enfant. Depuis lors, le couple réside dans un *hanok*.

En fait moi j'avais visité, ma femme travaillait donc j'avais visité des appartements, mais tout était très cher déjà, c'est un quartier qui est relativement cher. Et tous les appartements que j'avais visités n'étaient pas assez grands vu qu'en fait ma femme, on prévoyait d'avoir un enfant et les seuls appartements grands qu'il y avait étaient vraiment hors de prix. Voilà donc non le *hanok* c'était un peu le plus, mais c'est vrai que quand on passait devant. L'anecdote c'est que je visitais le quartier avec l'agence immobilière et on passe devant un *hanok* pour voir un appartement et il était tout rénové, il était magnifique. Et je dis à la dame de l'agence, je dis « c'est là que vous m'emmenez ? », pour rigoler, et elle dit non non pas du tout et puis en fait elle se retourne vers moi en disant "mais vous aimez ça les *hanok* ?" donc je dis "ouais bien sûr" et là elle m'a pris par la main et elle m'a dit "il faut que je vous en fasse visiter un", en fait ça faisait un mois qu'elle essayait de le louer parce que les Coréens étrangement ils aiment pas tellement les *hanok* parce que comme c'est des maisons assez basses, ras du sol, l'été il fait un humide, l'hiver il fait un peu froid, mais nous venant d'Europe en tout cas moi ça ne me dérangeait pas plus que ça quoi.

La recherche d'un logement « authentique » couplée à une vie de quartier intense et principalement basée sur la fréquentation de petits commerces indépendants (supérettes, cafés, restaurants) rapproche Eric des membres des classes moyennes britanniques installées dans le sud de la France étudiées par Michaela Benson (2013). Ces derniers idéalisent la campagne française et tendent à ce que leurs pratiques soient « authentiques » et symbolisent leur ancrage local. Ainsi, Eric et son épouse ne fréquentent que les commerces du quartier et s'extraient très peu de celui-ci ou de ses environs lors de leurs temps libres. Contrairement aux États-Uniennes rencontrées qui habitent le quartier d'Haebangchon et qui valorisent la « diversité » culturelle et commerciale du quartier, Eric valorise quant à lui la « coréanité » de celui-ci. Eric apprécie le peu d'étrangers « blancs » (c'est lui qui le précise) qui résident dans le quartier, le fait que les restaurants du quartier cuisinent exclusivement coréen et ses contacts et connaissance sur ses voisins âgés. Toutefois, tout comme les résidentes d'Haebangchon ou de Hongdae, Eric estime vivre dans un « village ».

Des pratiques résidentielles hétérogènes liées aux trajectoires et capitaux

Alors que les migrants privilégiés dont les logements sont pris en charge par leurs employeurs ont tendance à être concentrés dans certains quartiers de Séoul, on observe des pratiques opposées parmi les personnes qui financent elles-mêmes leurs logements, puisque ces dernières sont dispersées dans Séoul et ses environs. Cette dispersion peut s'expliquer par le recherche de la proximité avec les membres de leur famille coréenne pour celles et ceux qui sont marié-e-s à des coréens ou coréennes ainsi que les solidarités et ressources familiales que cette proximité permet ; une recherche de la proximité avec les lieux d'emploi ou une distance équivalente lorsque les deux membres du couple travaillent ; ou encore la recherche d'un quartier particulier, apprécié par ces migrants. Par ailleurs, la localisation de leur logement est également le fruit d'un arbitrage entre une localisation « rêvée » et des ressources financières suffisantes liée au poids du système de location coréen sur leurs stratégies résidentielles, impliquant parfois de résider pendant une période de quelques années dans des logements et quartiers au sein desquels l'inscription résidentielle est perçue comme contrainte.

Que les migrants privilégiés aient des logements pris en charge ou non par leurs employeurs, on observe des similarités entre leurs comportement résidentiels en Corée du Sud et ceux relevés par la littérature. En effet, une partie des migrants privilégiés à capital culturel plus élevé que leur capital économique, valorisent des quartiers anciens ou multiculturels tandis que les migrants privilégiés à fort capital économique valorisent des quartiers socialement homogènes et dont les immeubles ont été récemment construits. Ainsi, il semble que la migration, en dehors des contraintes de localisation exercées par l'employeur et les contraintes du marché locatif propre au pays, ne remet pas en cause les schémas séparant les classes moyennes cultivées et les classes moyennes supérieures aisées financièrement dans leur rapport au logement.

3. Quels sont les effets de la socialisation résidentielle des migrants privilégiés sur leurs choix résidentiels à Séoul ?

Lorsqu'il est question d'analyser les choix résidentiels, les arbitrages quant au statut d'occupation, au coût du logement et sa localisation sont souvent les premiers critères présentés, car envisagés comme structurant le choix. Or, les attentes en matière de logement

ne sont pas indépendantes des « modèles résidentiels hérités » (Authier et al. 2010b). Ainsi, des travaux se sont attachés à mettre en évidence la façon dont les préférences en termes de statut résidentiel (Bonvalet 1993), de localisation (Jean 2014) et de type de logement sont le produit d'expériences résidentielles antérieures (Debroux 2012). Ayant d'ores et déjà traité des questions du statut, du financement et de la localisation du logement dans la construction des choix résidentiels des migrants privilégiés à Séoul, nous allons ici nous pencher sur leur socialisation résidentielle et sur les effets de celle-ci sur le type d'habitat dans lequel ils résident ou souhaiteraient résider à Séoul.

Nous avons vu dans le chapitre 3 que les logements sont divers à Séoul selon qu'ils sont dans des complexes d'appartements, des *villa* ou des maisons. La présence d'un type de logement plutôt qu'un autre varie selon les quartiers. Les quartiers dans lesquels les migrants privilégiés dont les frais de logement sont pris en charge par les entreprises ou qui résident en logement de fonction sont principalement des types de bâtis tels que des *villa* de standing et des maisons. Tandis que les quartiers où résident les migrants privilégiés qui financent eux-mêmes leurs logements sont des quartiers où des *villa*, plus petites et plus anciennes, ainsi que des complexes d'appartements sont majoritaires. Nous souhaitons mettre ici en évidence la façon dont les parcours résidentiels des migrants privilégiés influencent leurs choix résidentiels à Séoul. Ainsi, comment les migrants privilégiés se reportent-ils vers un type d'habitat plutôt qu'un autre ? Nous exposerons dans un premier temps les trajectoires et socialisations résidentielles des migrants privilégiés et leurs effets sur la perception qu'ils ont de l'habitat à Séoul. Dans un second temps nous verrons quels migrants sont parvenus à faire correspondre leur « idéal » résidentiel avec leurs choix résidentiels. Enfin, dans une troisième partie nous présenterons les compromis résidentiels qu'ont dû faire une partie des membres de notre corpus pour se loger à Séoul.

3.1 Socialisation résidentielle et rapport à l'habitat séoulite des migrants privilégiés

La question de la socialisation résidentielle a été abordée en France, dans les années 1990, par l'idée des « dispositions résidentielles ». Ces travaux mobilisent une analyse longitudinale des trajectoires résidentielles afin de saisir la façon dont la famille définit des possibles résidentiels parmi lesquels les personnes seront amenées à arbitrer. Ainsi, Catherine Bonvalet (1993) montre que le type d'habitat dans lequel les personnes ont vécu durant leur enfance (maisons individuelles, logements collectifs) joue sur leur perception et aspiration en

matière de logement. Francis Godard et Paul Cuturello (1982) montrent quant à eux que le statut résidentiel se transmet entre les générations. Toutefois, ces dispositions résidentielles ne sont pas irréversibles puisque comme l'a montré Bertaux-Wiame (1995), les couples dont les membres ont connu des socialisations résidentielles différentes amènent l'un des deux à faire des compromis voire à s'acculturer à un type de logement différent. Ainsi, les préférences en matière de logement ne sont pas indépendantes des modèles résidentiels hérités (Authier et al. 2010b).

Ces travaux prennent donc en compte l'analyse des trajectoires résidentielles et l'importance de celles-ci dans la constitution des choix résidentiels. Les trajectoires résidentielles se définissent comme des étapes ou des « positions résidentielles successivement occupées par les individus et à la manière dont s'enchaînent et se redéfinissent au fil des existences ces positions » (Authier et al. 2010b :4). Ainsi, ces trajectoires résidentielles s'articulent avec d'autres, comme les trajectoires professionnelles, familiales et sociales. Par conséquent, pour étudier les préférences en matière de logement des migrants privilégiés à Séoul et la façon dont elles jouent sur leurs choix résidentiels, nous allons nous intéresser ici aux types d'habitats qu'ils ont occupés dans leur jeunesse et plus récemment ainsi qu'aux effets de leurs trajectoires professionnelles et familiales sur leurs choix résidentiels à Séoul.

La maison individuelle : continuité de la socialisation résidentielle

Parmi les personnes interrogées et leurs conjoints ou conjointes, la très grande majorité ont vécu leur enfance dans des maisons, principalement des maisons individuelles. C'est particulièrement le cas des Nord-Américains et Britanniques, à l'exception de quelques-uns ayant passés leur enfance dans des logements collectifs. Les maisons individuelles dans lesquelles les personnes rencontrées ont grandi s'inscrivent dans des espaces différents : maison individuelle en centre-ville, dans les *suburbs* de grandes villes ou dans des espaces ruraux. Ainsi, on peut supposer que les expériences résidentielles des migrants privilégiés diffèrent selon l'environnement urbain dans lequel ils ont grandi et s'interroger sur la façon dont celles-ci influencent partiellement leur rapport à l'espace urbain séoulite.

Les maisons individuelles étant très peu nombreuses à Séoul, seuls quatre couples dont les membres ont été interrogés résident dans une maison. En effet, les personnes rencontrées se répartissent dans deux types d'habitats, les complexes d'appartements et les *villa*. Une

partie des personnes interrogées ayant grandi dans des maisons individuelles au sein d'espaces périurbains ou de *suburbs* souhaiteraient poursuivre leur trajectoire résidentielle dans ce type d'environnement. C'est particulièrement le cas des personnes ayant des enfants. Tout comme les personnes interrogées par Sandrine Jean (2014) qui habitent en banlieue de Montréal, pour une partie des migrants privilégiés le choix de la banlieue dans leur trajectoire résidentielle est dicté par la présence d'enfants. C'est notamment le cas de Rebecca (entretien n°26) qui souhaite d'ici les cinq ans qui suivent l'entretien, retourner vivre au Canada et plus précisément dans l'Ontario où elle a grandi et où sa famille réside.

J'ai grandi dans la banlieue de Toronto. Je ne voudrais pas vivre dans le centre-ville de Toronto à cause de mon fils. Ouais, j'irai sans aucun doute en banlieue. Je trouve pas que le centre-ville soit très adapté aux enfants ou au regard de mon enfance, j'ai été élevée dans une banlieue et c'est ce à quoi je suis habituée. Des rues calmes, des grands jardins. Je ne peux pas l'imaginer prendre le bus ou le métro pour aller à l'école, ça me paraît bizarre.¹⁴⁹ *Rebecca (entretien n°26) est Canadienne et enseignante d'anglais, son époux coréen est également enseignant d'anglais. Le couple et leur enfant de 3 ans résident dans un immeuble dans la ville de Suwon depuis janvier 2009.*

Selon Josette Debroux (2012), le vécu résidentiel transmet des habitudes de loisirs ou corporelles qui sont liées à la taille du logement. Ainsi, les personnes ayant vécu leur enfance en maison individuelle et en banlieue peuvent être amenées par la suite à valoriser certaines pratiques (jouer à l'extérieur, faire du jardinage) ou l'utilisation de certains modes de déplacement. Par ailleurs, la vie en maison individuelle dans le périurbain ou en banlieue est souvent associée à la tranquillité et la sécurité (Fortin et Després 2008).

Alors on a toujours vécu en ville depuis qu'on est adultes. Enfant moi... Enfin à la campagne... c'est pas campagne campagne, mais moi j'ai grandi dans un village, dans un lotissement, mais voilà où tu pouvais prendre ton vélo pour aller à l'école, où tu pouvais aller à pied à tes activités sans que ta mère soit derrière ton dos parce que ça craint ou je sais pas quoi, donc moi justement c'est cette vie là que je voudrais pouvoir retrouver ou en tout cas donner à mon enfant et mon mari bah pareil en fait. Lui il a aussi grandi dans un lotissement et après à moitié en ville. *Audrey (entretien n°10), Française, sans emploi, époux Français et*

¹⁴⁹ « I grow up in Toronto suburbs. I would not want to live in downtown Toronto because of him. Yeah, definitely the suburbs. I just don't think it is very very child friendly or looking at my background, I was raised in the suburbs so that's what I am accustomed to. Quiet street, bigger yard. I can't imagine him bussing or subwaying to school, it seems strange. »

ingénieur. Le couple et leur enfant d'un an habitent dans une villa dans le « quartier français » (Banpo4-dong) depuis qu'ils sont arrivés en Corée en septembre 2010.

La ville semble ainsi être une étape de la trajectoire résidentielle (Brun et Fagnani 1991). Durant leurs études et le début de leur trajectoire professionnelle ces personnes résident en ville, puis lors de l'arrivée du premier enfant envisagent ou partent vivre dans le périurbain. La maison individuelle, expérience qu'ils ont connue dans leur enfance leur semble mieux correspondre à la vie familiale (Bertaux-Wiame 1995). Toutefois, certaines personnes ayant grandi dans ce type de logement et d'espace rejettent désormais les pratiques qui y sont associées (jardinage, type et temps de transport).

Je ne voudrais jamais vivre dans une banlieue. C'est aussi pourquoi on vit en centre-ville. Je ne vais pas aller vivre dans une banlieue, je déteste les banlieues.

Pourquoi détestez-vous la banlieue ?

Parce que j'y ai grandi. Je comprends pourquoi mes parents... C'était très sécurisé et propre, c'était très classe moyennes-sup, c'était très sympa, mais les gens... C'était une grande maison et vous deviez passer tout votre temps à la nettoyer et à l'entretenir... En hiver c'était la neige, la neige et en été, la pelouse, la pelouse et toutes les feuilles et vous devez passer tout votre temps libre à vous occuper de la maison. Et si vous ne le faites pas, vos voisins disent tous des trucs pas sympas. Où je vis maintenant, je n'ai pas à m'occuper de tout ça.¹⁵⁰ *Amber (entretien n°23) est Canadienne et enseignante d'anglais en université et son époux est coréen et employé. Le couple et leur enfant d'un an et demi résident depuis 2010 dans une villa dans le quartier Sinseol.*

Outre le fait que la très grande majorité des enquêtés aient résidé durant leur jeunesse dans des maisons individuelles, c'est quasiment l'ensemble de leur trajectoire résidentielle qui s'est effectuée dans ce type d'habitat. Ainsi, les modes d'habiter dont ils ont hérité et qu'ils ont reproduites les ont amenés à ne connaître comme expérience résidentielle qu'un type de lieu de résidence particulier. C'est pourquoi certains d'entre eux, en arrivant à Séoul, ont souhaité résider dans des logements correspondant à leurs précédentes pratiques. Toutefois,

¹⁵⁰ « I would never want to live in a suburb. That is why we live in the inner city too. I am not going to live in a suburb, I hate suburbs.

Why do you hate it?

Because I grew up there. I understand why my parents...It was extremely safe and very clean, it was very upper middle class, it was very nice but it was people...It was big home that you have to spend all your time cleaning and up keeping...In the winter it was snow snow and summer time grass grass and all the leaves and you have to spend all of your free time to take care of the house. And if you don't your neighbours are all saying bad things. Where I live now, I don't have to care about it. »

comme nous le verrons, leur capacité à tendre vers cet idéal résidentiel dépend de leurs ressources et particulièrement de leurs ressources économiques.

Enfin mon épouse voulait avoir une maison, avec un jardin tout ça parce qu'on avait ça en France, mais bon on a vite vu que ce n'était pas jouable, parce que d'abord il y en a très, très peu et celles qui pourrait il y avoir, c'est vraiment des budgets astronomiques quoi, donc on a laissé tombé. *Sébastien (entretien n°9) est Français et directeur de filiale, son épouse, Isabelle est également Française, mais n'a pas d'emploi. Le couple et leurs deux enfants résident dans une villa dans le « quartier français » (Banpo4-dong) depuis qu'ils sont arrivés à Séoul en août 2010.*

Quand on est venus ici on connaissait une personne et ils résidaient aussi dans cette partie du « village », donc ils nous recommandé cet endroit. On a regardé à Itaewon, Hannam-dong, UN Village, Yeouido et ici. C'est celui qui nous convenait. Yeouido a des immeubles trop hauts et on est habitués à vivre dans une maison, avec un jardin autour, de l'espace, donc en venant ici c'était un de nos soucis en déménageant dans une grande ville. Ici c'est bien. On aurait adoré avoir quelque chose avec un espace extérieur parce qu'on aime bien s'installer dehors, on le faisait toujours à la maison. On mangeait dehors et on s'installait beaucoup dehors avant. Malheureusement aucun des logements qu'on a visités ici n'avait d'espace extérieur.¹⁵¹ *Carol (entretien n°15) et son mari sont tous deux Britanniques. Alors que Carol n'a pas d'emploi, son époux est manager pour une grande entreprise. Le couple habite dans une villa dans le « quartier français » (Banpo4-dong), depuis qu'ils résident à Séoul en mai 2011.*

Comme on a toujours habité en maisons finalement, depuis qu'on est à l'étranger, je trouvais que je n'avais pas envie d'habiter en appartement non plus... Enfin ça ne m'aurait pas gêné, mais quand j'ai vu ces grands... Je n'étais pas rentré, je n'ai rien visité, mais j'avais vu ces grands complexes, je me dis, ça doit être des supers apparts, mais bon je trouvais que c'était un peu entassé, un peu... Ça manquait un peu d'air, par rapport... *Agnès (entretien n°47) et son mari sont Français, alors qu'il est directeur général d'une filiale, Agnès n'a pas d'activité professionnelle. Le couple et leurs trois enfants vivent dans une maison de fonction dans le quartier de Seongbuk depuis qu'ils sont arrivés à Séoul en septembre 2013.*

¹⁵¹ « When we came here we knew one person and they also live this side in the village, so they recommended here. We looked in Itaewon, Hannam-dong, the UN Village and Yeouido and here. This was the one for us. Yeouido was just too high-rise, we are used to live in a house with a garden around us and space, so coming here that was our big concern because we were moving to a large city. Here is good. We would have loved something with an outside space because we do like sitting outside, we always did at home, we were eating outside and sitting outside a lot before. Unfortunately the place that we saw here, we weren't offered anything with a outside space. »

Le fait d'avoir toujours habité dans une maison avec un jardin peut générer un sentiment de déclassement quand les personnes arrivent en Corée du Sud dans de plus petits logements, ce qu'elles doivent chercher à compenser par le cachet ou un l'aspect un peu luxueux de certaines *villa*.

L'association des complexes d'appartements aux grands ensembles français

Comme nous l'avons vu dans le précédent chapitre, le principal type de logement à Séoul est le complexe d'appartements. Pourtant, une part assez restreinte des migrants privilégiés réside dans ce type d'habitat. Ce dernier jouit d'une image négative principalement liée à des représentations produites par les discours sur les immeubles de grande hauteur dans leurs pays d'origine. C'est particulièrement parmi les migrants privilégiés français que nous avons observé un rejet de ce type d'habitat et une association de ce dernier avec les quartiers de grands-ensembles en périphérie des villes françaises.

Or, alors que dans les années 1950 et 1960, les tours et grands ensembles étaient perçus comme des symboles de modernité (Kaddour 2015), les chocs pétroliers des années 1970 et l'augmentation du chômage qui a particulièrement touché les habitants de ces quartiers ont amené une spatialisation de la question sociale en se focalisant sur ce type d'habitat (Tissot 2003 et 2007). Ainsi, le regard des migrants privilégiés français sur les complexes d'appartements est fortement empreint du discours politique et médiatique sur le « problème des banlieues ».

On a soit les grandes tours immenses. On m'a montré deux ou trois appartements dans ce genre de tours, qui sont bien en général, les appartements sont bien, mais c'est vrai que pour nous c'est un peu... On pense tout de suite à la zone quand on voit ce genre de tour. *Marc (entretien n°3) est Français et chargé de mission à l'ambassade de France, son épouse, Française et artiste peintre, résident tous deux dans une villa dans le quartier d'Itaewon -2-dong depuis leur arrivée en Corée du Sud en janvier 2007.*

Qui sont dans ce qu'on pourrait appeler des, presque des HLM. Après, on en a visité un ici, dans un immeuble plus loin qui se trouve par là-bas et là c'était vraiment une HLM, alors là non. *Sylvie (entretien n°41) et son mari sont tous les deux Français. Alors que Sylvie est sans*

emploi, son époux est directeur de filiale. Le couple réside dans un immeuble dans le quartier de Jamsil depuis leur arrivée en Corée du Sud en janvier 2013.

Pourtant, comme nous l'avons vu dans le précédent chapitre, les complexes d'appartements séoulite sont plutôt le symbole de la réussite sociale que le symbole d'une « ghettoïsation » de la ville. En outre, les complexes d'appartements coréens sont contrairement aux grands ensembles situés à l'intérieur de la ville de Séoul et sont donc loin d'être relégués (Gelézeau 2003). Outre l'association que font les migrants privilégiés français entre les grands-ensembles d'habitat social et les complexes d'appartements, ils associent ce type d'habitat à des appartements de petite taille et à la densité via des termes comme « cages à lapin » :

Après, non loin de Banpo Sport vous avez d'autres immeubles qui feraient HLM chez nous et peut-être c'est des HLM pour ici, je ne sais pas, ou, il y a dix ans, quinze ans, ce n'était pas des HLM et maintenant effectivement ils vieillissent, mais bon, après il faut juste imaginer comment ça vit dedans. Je pense que c'est des familles coréennes et... Je suis rentrée qu'une fois dans une maison coréenne. D'après ce que j'entends ils ont que deux pièces quoi. Ils ont leur chambre, il y a peut-être la chambre des enfants, puis la cuisine. Trois chambres. La personne chez qui j'ai été ils en avaient plus. Ils avaient une chambre d'amis, bureau, salon, et chambre à coucher, plus une cuisine, donc c'était un grand appartement, mais effectivement, dans ces immeubles HLM, des vraies cages à lapin. Moi je les admire pour vivre là-dedans, ils savent vivre là-dedans, mais effectivement c'est pas... Béatrice (entretien n°46) est Française et sans emploi. Son époux est également Français et chef d'une filiale. Le couple et leurs quatre enfants habitent dans une villa dans le quartier français (bangbae-dong), depuis leur arrivée en Corée du Sud en août 2012.

L'enquêtrice parle ici d'un des premiers complexes d'appartements de Séoul construit au début des années 1970, qui comporte environ 4000 logements dont les surfaces varient entre 60 m² et 200 m² (Gelézeau 2003). On est donc bien loin de la représentation que l'enquêtrice se fait des appartements en tant que « cages à lapin ». L'idée selon laquelle la densité serait plus forte avec des habitats de grande hauteur a plusieurs fois été remise en cause. En effet, les ensembles de tours ne sont pas nécessairement plus denses que des quartiers haussmanniens (Appert 2015). Il en est de même à Séoul où en 2011, les arrondissements où les complexes d'appartements et appartements sont le principal type d'habitat ne sont pas les arrondissements où la densité est la plus forte. Par exemple, la densité dans l'arrondissement de Gwanak, où en 2010 les appartements représentaient entre

37% et 49% des logements, est deux fois plus importante que dans l'arrondissement de Seocho où les appartements représentaient en 2010 entre 74% et 87% des logements (cf. tableau n°XLIX annexe C).

Ainsi, une partie des migrants privilégiés et principalement les Français rejettent les complexes d'appartements coréens, qu'ils associent aux grands ensembles de logements sociaux. Ces personnes ont pour la grande majorité connu une expérience résidentielle dans des maisons ou dans des logements collectifs de petite taille que ce soit en France ou dans d'autres pays. Toutefois, certains migrants privilégiés ont vécu auparavant dans des immeubles de grande hauteur, principalement d'anciens New-Yorkais. Sans exclure d'office les complexes d'appartements à l'instar d'une partie des enquêtés, ceux-ci peuvent faire le choix d'y résider ou non.

J'ai pas visité, mon mari a regardé à... quelque part dans Gangnam et à Hannam-dong et d'autres endroits de style villa ou ce genre de chose, mais il aimait bien cet endroit et il aimait le complexe d'appartements avec les aires de jeux et tout à l'intérieur... À New York on vivait dans un complexe d'appartements donc on y est plutôt habitués.¹⁵² Samah (entretien n°59) est Britannique et son époux est États-Unien. Alors que Samah est sans emploi, son époux travaille comme consultant pour un conglomérat coréen. Le couple réside avec leur enfant dans un complexe d'appartements dans le quartier de Banpo.

Où je vivais à New York, c'était la partie à la mode de la ville, dans un immeuble branché, mais c'était un immeuble vraiment haut. J'étais au 19^e étage sur 75 étages. Je crois que c'est l'immeuble résidentiel le plus haut en dehors de l'Asie. Donc c'était un peu différent, mais maintenant je veux vivre un peu moins haut. Après l'ouragan Sandy, j'essaie de vivre dans des immeubles un peu plus bas.¹⁵³ Anthony (entretien n°32) est États-Unien. Célibataire, il est consultant pour un conglomérat coréen. Anthony habite dans une villa dans le quartier de Cheongdam depuis son arrivée à Séoul en juin 2013.

¹⁵² « I didn't visit, my husband checked in... somewhere in Gangnam and Hannam-dong and some other places where there is like a villa or something, but he liked this area and he liked the actual complex with the playground and everything inside... I lived in New York and we lived in an apartment complex there so we are quite used to it. »

¹⁵³ « And yes, it was in the trendy part of town, in a trendy building, but it was a very tall building I was on the 19 floor out of 75. I think it's the tallest non Asian building, which was residential. So that was a bit different but now I want to be a little shorter. After hurricane Sandy I am trying to move in a little bit shorter you know. »

Transposition des pratiques résidentielles à l'étranger

À l'exception de quelques personnes, la majeure partie des personnes interrogées a grandi et vécu en maison, souhaiterait poursuivre leur trajectoire résidentielle dans ce type d'habitat et rejettent les complexes d'appartements. Ce rejet des complexes d'appartements et leur préférence pour des maisons ou petits collectifs sont le fruit de préférences « socialement constituées » (Grafmeyer 2010). Leurs expériences résidentielles et leurs modes d'habiter qui en découlent, ont façonné leurs attentes et leurs habitudes en termes de logement. En outre, la représentation sociale qu'ils ont des grands ensembles pour les Français les amène à associer les complexes d'appartements à des zones de « relégation urbaine » (Donzelot 2009).

Pourtant, le complexe d'appartements est à Séoul le type de logement le plus répandu. On peut donc s'interroger sur la façon dont les migrants privilégiés parviennent à faire coïncider leur rejet de ce type d'habitat et leur choix d'un lieu de résidence. On peut également supposer que selon leur dotation en ressources économiques, les migrants privilégiés devront faire des compromis qui concernent le type de bâti dans lequel ils résident. En effet, dans certains quartiers de Séoul, les complexes d'appartements sont les seuls types de logements accessibles. Ainsi, quels arbitrages sont-ils amenés à réaliser entre leurs différents critères tels que le statut d'occupation, la localisation du logement, le type d'habitat, la surface du logement, etc. ? On peut faire l'hypothèse que les migrants privilégiés sont amenés à faire des compromis (qui sont largement liés à leur dotation en capital économique) qui peuvent développer un sentiment de trajectoires résidentielles ascendantes ou descendantes selon le logement occupé.

3.2 Faire coïncider « idéal » et choix résidentiels

Nous avons vu précédemment dans ce chapitre que les migrants privilégiés accordent beaucoup d'importance à la localisation de leur logement, que leurs frais de logements soient pris en charge ou non par leurs employeurs. Ainsi, alors que certains souhaitent vivre dans des quartiers d'entre-soi, d'autres veulent vivre à proximité de leur emploi, de leurs familles ou de leurs activités de loisirs. La sélection d'un quartier plutôt qu'un autre se fait également selon le type de bâti qu'on y trouve. Après avoir sélectionné les quartiers dans lesquels ils souhaitent résider, leurs critères en termes de statut résidentiel, de budget, de taille du

logement ou nombre de pièces sont évalués et mis en perspective. Ainsi, c'est lors du choix du logement et de l'arbitrage entre ces différents critères que leur « idéal » résidentiel se retrouve confronté aux caractéristiques des logements auxquels ils peuvent accéder.

Pouvoir faire coïncider « idéal » et choix résidentiel dépend de leurs ressources économiques et leurs trajectoires résidentielles. En effet, leurs ressources économiques structurent « l'étendue du champ des possibles » (Grafmeyer 2010 :38). Leurs trajectoires résidentielles quant à elles, façonnent leurs attentes et leurs critères. Ainsi, selon les précédents logements qu'ils ont occupés, les migrants privilégiés peuvent avoir la sensation que leurs choix résidentiels correspondent à leur idéal. Nous allons donc nous intéresser ici aux critères en matière de logements et de type de bâti des migrants privilégiés dont l'« idéal résidentiel » et choix résidentiels à Séoul concordent.

La migration : la confirmation de sa position résidentielle et l'opportunité d'une situation résidentielle meilleure

Lorsque l'on étudie les choix résidentiels, les trajectoires familiales s'entremêlent avec les trajectoires résidentielles. En effet, les attentes en termes d'espace du logement ou du nombre de chambres ne sont pas les mêmes d'une part si l'on a incorporé des dispositions propres à un habitat spacieux et d'autre part si l'on vit seul, en couple ou avec des enfants. Or, on a vu dans le second chapitre que les migrants privilégiés de notre corpus qui occupent des postes d'encadrement et dont les frais de logements sont pris en charge par leurs employeurs ont tendance à avoir plus d'enfants que la moyenne de leurs homologues et compatriotes. Ainsi, leurs critères en termes de nombre de chambres et de surface sont corrélés à la composition de la famille. Par ailleurs, ayant leur frais de logements pris en charge par leurs employeurs et bénéficiant de « budget » logements conséquents pour les prix de Séoul, leur champ des possibles leur permet de ne pas avoir à remettre en cause ce type de critère.

Quels étaient vos critères ?

On voulait 4 chambres... lumineux, et proche de l'école.

Et donc ici, pourquoi avoir choisi cet appartement plutôt qu'un autre ?

Alors celui-là est en duplex, on a mis les chambres des enfants en haut. Ça me rassurait, parce que point de vue bruit j'ai pas à me stresser, s'ils courent, s'ils font quoi que ce soit, c'est moi

qui entends le bruit c'est pas les voisins. Et puis celui-là était lumineux. On aimait bien, car il était original, comme il était en duplex et lumineux. Il correspondait aussi en nombre de pièces, etc., et puis on le trouvait joli. Mais on a quand-même vu beaucoup d'appartements qui nous auraient plu potentiellement, qu'on aurait pu prendre. *Delphine (entretien n°49) et son mari et leurs deux enfants sont tous Français. Alors que Delphine n'a pas d'emploi, son époux est ingénieur dans l'industrie automobile. La famille réside en villa dans le « quartier français » (Bangbae4) depuis leur arrivée en Corée du Sud en septembre 2013.*

Il nous fallait absolument quatre chambres, pour avoir une chambre d'amis, et si possible une salle de bain. Enfin plusieurs salles de bain, que les enfants pouvaient utiliser et qui auraient servi aussi pour la chambre d'amis, donc on a trouvé ce qu'on voulait, dans toute la liste... *Séverine (entretien n°44), son mari et leurs deux enfants sont Français. L'époux de Séverine est directeur de filiale tandis que cette dernière n'a pas d'emploi. La famille habite une villa dans le « quartier français » (Banpo4) depuis qu'ils résident en Corée du Sud en août 2013.*

Nos deux critères les plus importants pour choisir où résider étaient : proche de l'école, et il se trouve que l'école est aussi pas très loin de là où mon époux travaille. (...) Et on voulait une maison, plutôt qu'une tour, on préfère parce que ça correspond plus à ce qu'on trouvait là d'où l'on vient dans le Michigan.

Comment avez-vous choisi cette maison [ils avaient visité 5 maisons dans ce quartier] ?

Celle-ci, on aimait bien le jardin. On aimait bien... Il y a trois chambres à l'étage à cause des trois enfants, bien que notre fille la plus âgée ne soit pas souvent là. Qu'est-ce qu'on aimait d'autre dans cette maison ? Je suppose le jardin et l'intimité du jardin, les trois chambres, et je pense qu'on s'est juste dit que c'était pas peint avec des couleurs bizarres ou du papier peint voyant. Une chose qu'on voulait vraiment, c'était une machine à laver occidentale pour les vêtements et un sèche-linge, de style occidental et certaines maisons n'en n'avaient pas¹⁵⁴. *Olivia (entretien n°64) et son époux sont tous les deux États-Uniens. Le couple vit avec ses deux enfants dans une maison à Yeonhui. Olivia n'a pas d'emploi et son époux est ingénieur pour l'industrie automobile.*

¹⁵⁴ « The biggest, the two major factors for us for where to live: close to the school, and as it happens the school is also closer to where my husband works. (...) And we wanted a house, instead of a high rise, we like that because it is a lot more similar with where we came from in Michigan. (...)

So how did you choose this one [they have visited 5 houses in the area]?

This one we liked the yard. We liked... it has three bedrooms upstairs because of the three kids, even though our oldest daughter isn't here very much, let's see... what else did we like about this house? I guess the yard and the privacy of the yard, the three bedrooms, and I guess just that we thought it wasn't painted with weird colors or crazy wall paper. One thing that we really wanted was a regular, like western washing machine for clothes, a washer and a dryer, western style, and some didn't have that, and this one did, so that was another thing that we wanted. »

Ces attentes sont donc liées au nombre d'enfants et aux logements déjà occupés. Par ailleurs, une partie des personnes rencontrées occupent des emplois qui nécessitent que leurs logements puissent être le lieu de réceptions plus ou moins officielles. Ainsi, les normes en termes d'agencements, de surface ou de propreté sont des critères importants.

Donc l'ambassadeur doit voir à ce que l'appartement soit représentatif, c'est-à-dire que je dois pouvoir recevoir. Parce qu'étant diplomate je dois quand même pouvoir entretenir les relations aussi. Qu'il ne soit pas trop grand, mais pas trop petit, du coup qu'il ne soit pas trop loin de l'ambassade, qu'il ne soit pas vétuste, des choses comme ça. Donc l'ambassadeur est venu voir, mais il n'a jamais vu l'appartement meublé, il est juste venu voir au moment où on a décidé de le louer, faut voir aussi que le prix soit approprié, généralement c'est le plus grand critère.

Quels étaient tes critères à toi ?

Mes critères personnels. Moi je voulais beaucoup de lumière, pour moi c'était très important qu'il y ait de la lumière. Si possible une vue, mais la vue pour moi n'est pas géniale, mais ça ça va. Et puis il fallait que mes meubles rentrent dedans. Donc je savais ce que j'avais comme meuble, ce que j'allais acheter. Parce que j'ai acheté quasiment tout neuf, à part certains meubles que j'ai hérités de mes grands-parents. Mais sinon, beaucoup de meubles, je les avais achetés pour venir ici. Mais ne sachant pas quel appartement j'aurais, évidemment. Donc j'ai pris des meubles plus ou moins standards. Mais quand même, moi je suis grand, donc j'ai pris un lit qui est assez grand, et puis j'ai une bibliothèque qui elle est un peu problématique parce qu'elle est grande et j'avais du mal à trouver un appartement, donc ça, quand j'ai fait les visites d'appartements, j'avais mon mètre avec moi, je mesurais la taille sous le plafond, parce que généralement c'est la hauteur sous le plafond qui pose problème et puis la largeur du mur aussi.

Et ton prédécesseur il habitait...

Mon prédécesseur habitait un duplex à Itaewon. Lui il était en couple par contre, c'était plus grand que chez moi. Mais même, chez moi c'est déjà plus qu'assez grand. Je vais vraiment pas me plaindre. À Bruxelles j'habitais en colocation, donc j'habitais en colocation avant de venir ici, parce que je savais que justement, le temps à Bruxelles serait limité. *Julien (entretien n°54) est Belge et diplomate. Il réside seul dans une villa du quartier de UN Village depuis avril 2013.*

Des migrants privilégiés qui bénéficient de logements de fonction ou dont les logements sont financés connaissent en arrivant à Séoul, une situation résidentielle perçue comme meilleure en comparaison des logements qu'ils occupaient auparavant. C'est

particulièrement le cas des migrants les plus jeunes (comme Julien, Hannah et Julie) de notre corpus, dont la venue à Séoul est liée à une trajectoire professionnelle en ascension. Or cette trajectoire professionnelle ascendante va de pair avec une trajectoire résidentielle ascendante, qui les amène à apprécier leurs conditions de logements.

Pendant trois ans on ne s'est pas demandé, on est très content là où on est par rapport à la place qu'on a, ce n'est pas immense quand je vois certain appartement de femmes d'expats notamment à Seorae Maeul, nous on doit avoir 45 m², mais pour nous par rapport à ce qu'on avait à Paris c'est largement suffisant. *Hannah (entretien n°17) est Franco-allemande et journaliste, son mari est États-Unien et professeur assistant dans une université. Le couple réside depuis août 2009, dans un logement de fonction situé sur le campus de l'université, dans le quartier d'Imun.*

Bah, il fallait que ce soit salubre. On préférerait, parce qu'on avait prévu d'avoir un chien, on a vraiment recherché activement la possibilité d'avoir un petit bout de jardin, donc ça... Bon maintenant il s'avère que la petite vieille veut pas trop qu'on aille sur l'herbe parce qu'il faut pas marcher dessus, ça c'est une autre histoire. Mais on préférerait avec jardin, en fait on a surtout cherché le plus grand espace et c'était surtout l'intérieur de l'appart, il ne fallait pas que ce soit une pièce, parce que comme je t'ai dit, on est tous les deux musiciens, donc il fallait qu'on ait un espace studio salle de vie et un espace chambre. Après, non, on était pas difficile, parce que tu sais on était tous les deux pressés de quitter nos colocs mutuelles et tout, on était pressé de passer à l'étape suivante de notre vie. Après, moi les apparts, je voulais pas, voilà. Mais je crois que c'est parce que ça me rappelle les barres et que c'est pas cool, ça fait banlieue, ça fait banlieue pas bien en fait. Je crois qu'il y a un peu ça. Je suis parisienne aussi, t'imagines, un petit coin de jardin au milieu de la ville, c'est incroyable, c'est un truc de fou. Les officetel, c'est hors de question, mais après c'est différent. On est deux et tout... Je crois que je suis vraiment parisienne, que moi si tu me donnes un maximum de surface et un arbre, je suis contente, je suis très contente. *Julie (entretien n°35) est Française et traductrice, son époux est Coréen et programmeur. Le couple réside dans une maison divisée en plusieurs logements dans le quartier de Seongsan, depuis mars 2012.*

Alors que les migrants privilégiés dont les frais sont pris en charge par leurs employeurs sont plutôt satisfaits de leurs logements en termes de surface, de localisation, ce sont surtout le type de bâti et la structuration des appartements qui rassemblent leur mécontentement. Ainsi, les hauteurs de plafond ou la « standardisation » des logements sont critiquées.

C'est un appartement avec trois chambres et je pense que c'est une autre chose qui m'a surpris ici en Corée. T'emménage dans un appartement de trois chambres comme si je vivais avec parents, ma femme et mes enfants. J'aurais été très content avec un appartement sympa avec deux chambres, mais il n'y en a pas ou je n'en ai pas visité. J'avais mon propre appartement à Battersea et c'est dans une ancienne maison de ville reconvertie, donc moi je vivais au second étage avec un balcon, c'était petit comparé à (rires), il y a deux chambres, mais c'est petit. Et c'est plus singulier, ça a du caractère, il y a une cheminée, une grande fenêtre, ce genre de choses. Et je pense que c'est un truc qui m'a dérangé à propos des logements coréens, c'est que tout est identique. Donc vous visitez 20 logements par jours et vous voyez peut-être deux ou trois différences entre eux. Il y a des appartements standardisés, c'est ça, ça ou ça. Il n'y a rien... Et même pour une villa, c'est ça, ça ou ça.¹⁵⁵ *Matthew (entretien n°66) est Britannique et chef de filiale. Il réside dans un complexe d'appartements depuis son arrivée en Corée du Sud en septembre 2013, dans le quartier de Hoehyeon.*

Le complexe d'appartements : indice de mobilité sociale pour les classes moyennes

Alors que les complexes d'appartements sont principalement rejetés par les Français de notre corpus, une partie de nos enquêtés valorise ce type d'habitat. On a vu précédemment qu'une partie des personnes interrogées qui financent elles-mêmes leurs logements souhaitent habiter dans des logements sous les contrats *jeonse*, qui nécessitent le dépôt de « cautions » importantes auprès des propriétaires sans loyer mensuel. Or, ce type de contrat de location va généralement de pair avec un type de logement particulier : les complexes d'appartements. Il est apparu au cours des entretiens que l'accès à des contrats *jeonse* et à des complexes d'appartements est vécu par ces personnes comme des mobilités résidentielles ascendantes pour deux raisons. D'une part parce que les contrats *jeonse* permettent de se constituer un patrimoine financier et sont ainsi perçus comme économiquement plus intéressants que le paiement d'un loyer mensuel, d'autre part parce que pour accéder à des logements sous contrats *jeonse*, ces personnes ont logé durant de nombreuses années dans des logements vétustes. Or, les complexes d'appartements sont plus modernes et récents que les *villa* dans

¹⁵⁵ « It is a three bedroom apartment and I think that was another surprising thing to me here in Korea. You move to a three bedroom apartment as if I was living with my parents, my wife and my children. I would have been fine with a nice two bedroom apartment, but there aren't or I haven't visited. (...) I had my own flat in Battersea and it's an old town house conversion, so the second floor with the balcony, it was tiny compared to (laugh)... It is two bedrooms but it's tiny. And it is a bit individual, it got character, it got fireplace, it's got large window, that kind of stuff. And I think that was the one thing I was disappointed about the Korean housing market, was that everything the same. So you look at 20 housing a day and you see maybe 2 or 3 differences between it. It is a stock style apartment, it is this, this or this. There is nothing... And even villa are this, this or this. »

lesquels ils vivaient. En effet, alors que les personnes qui résident dans des *villa* de standing bénéficient de services usuellement présents dans les complexes d'appartements (ascenseur, parking, gardiennage), ceux qui habitent des *villa* plus modestes ne bénéficient pas de tels services. Ainsi, les complexes d'appartements sont valorisés et correspondent à l' « idéal » résidentiel à Séoul pour une partie des migrants privilégiés.

Il y avait quelques logements que mon mari avait trouvés à Sindaehwa, mais c'était des *villa* et je ne vivrais jamais dans une *villa* dans ce pays. Elles ont toutes des problèmes de moisissures. Toutes. Quand elles n'en ont pas, c'est parce qu'elles ont été récemment construites et elles auront un problème de moisissures dans les mois qui arrivent. C'est parce que les bâtiments ici sont construits sans tenir compte du climat, mais elles sont pas chères.¹⁵⁶*Sophia (entretien n°22) est Canadienne et consultante en relation interculturelle, son époux est Coréen et officier de police, le couple vit séparément. Sophia habite à Séoul depuis 2001 et réside dans le quartier de Yeongdeungpo depuis 2012.*

On n'a jamais envisagé autre chose qu'un complexe d'appartements. Mon mari aime les appartements et il disait que les autres logements ne sont pas typiquement... Je ne sais pas pourquoi, je pense juste que c'est pratique.¹⁵⁷*Allisson (entretien n°24) et son mari sont tous les deux États-Uniens. Son mari est né et a vécu en Corée du Sud jusqu'à ses 20 ans puis est parti vivre aux États-Unis et a obtenu la nationalité états-unienne. Allisson est enseignante d'anglais et son époux est manager. Le couple vit dans le quartier de Sangdo depuis septembre 2011.*

Pour les personnes vivant depuis de nombreuses années en Corée du Sud, qui financent elles-mêmes leur loyer et ayant été amenées à résider dans différents types de logements, les complexes d'appartements sont les logements les plus confortables auxquels elles puissent accéder. Ceux-ci sont souvent plus vastes que les appartements dans les *villa* qu'elles occupaient, plus récents et mieux entretenus. Ainsi, vivre dans un complexe d'appartements peut être envisagé comme une trajectoire résidentielle ascendante.

Je crois qu'on a tout testé. Mon coloc est aussi resté quelques années en Corée. On a fait du *goshiwon*¹⁵⁸, on a fait du Officetel, on a fait des petits immeubles de 4 étages quand on était à

¹⁵⁶ « There were few places my husband found in Sindaehwa but it was *villa* and I will never live in a *villa* in this country. They all have mold problems. All of them. If they don't, it's because they are newly built and they will have a mold problem in a question of months. It's just because of the construction here is totally inappropriate to the climate but they are cheap. »

¹⁵⁷ « We never considered anything else than apartment complex. My husband likes apartments, he was saying that the other ones were not typically... I don't know why I think it is just convenient. »

¹⁵⁸ Les *goshiwon* sont des studios d'environ 8m² dont le loyer est payable au mois et sans dépôt de « caution ».

Daejeon. Il n'y a quand même pas énormément d'offres de logement à Séoul, hormis l'*apartment complex*. Il faut quand même reconnaître que dès qu'on cherche un truc avec plus de deux chambres et un salon... Ça limite vite le choix. En plus de ça, je crois qu'il y a un certain nombre de services dans les *appartements complexe*, on a un gardien qui récupère les colis, on a quand même... Tout ce qui est connexion internet, etc., on savait qu'on allait avoir un meilleur débit, qu'il y allait avoir un peu plus d'équipement dans les cuisines en général et puis sinon, c'est vrai qu'on savait que ce serait plus confortable d'être dans un *apartment complex*. J'en avais visité plusieurs, j'ai eu l'occasion d'aller chez des amis coréens, en *apartment complex* et finalement, ce sont des appartements qui ont un gros standing comparé aux *villa*. C'est vrai que d'un premier point de vue on a l'impression d'avoir des sortes de barres de HLM partout, ceci dit quand on rentre dedans, c'est quand même plus spacieux que ce qu'on peut trouver, hormis résidence pour expatrié, mais sinon c'est quand même plus spacieux que ce qu'on trouve dans un petit immeuble ou autre et en général avec des assez bonnes qualités. *Antonin (entretien n°11) est Français et ingénieur, il réside avec son colocataire également Français et ingénieur, dans un complexe d'appartement du quartier d'Ichon-1 depuis 2011 lorsqu'ils sont arrivés pour travailler à Séoul. Tous deux ont fait une partie de leurs études en Corée du Sud.*

Cette recherche d'un complexe d'appartements s'accompagne généralement d'un changement dans la composition de la famille. L'arrivée d'un enfant est souvent évoquée dans les entretiens comme la raison pour laquelle ils souhaitent vivre ou vivent dans un tel logement. Les aires de jeux présentes dans les complexes d'appartements, le fait qu'il y ait des ascenseurs, la taille et l'état d'entretien des logements ou la présence de commerces et de crèches sont présentés comme étant l'intérêt principal des complexes d'appartements.

Mon mari suivait une formation dans le quartier, donc il est beaucoup venu et c'était il y a deux ou trois ans et on avait juste adoré le quartier. De l'autre côté de la rue il y a une station de métro et il y a un tas de restaurants, de magasins, de cinémas, et un Lotte-mart¹⁵⁹, un E-mart et il y a des parcs et des aires de jeux un peu partout. C'était une chose importante, qu'il y ait des parcs, des aires de jeux et des magasins à proximité. Et surtout on est juste à côté de la station de métro. C'était vraiment important.¹⁶⁰ *Emily (entretien n°19) est États-Unienne et sans-emploi, son époux est Coréen et technicien. Le couple et leurs deux enfants vivent dans*

¹⁵⁹ Lotte-mart et E-mart sont des chaînes de supermarchés.

¹⁶⁰ « My husband had to do a training course in here, so he came here a lot and that was a couple of years ago and we just really loved the area. Right across the street there is the station and there is tons and tons of restaurants and shops and movie theaters and Lotte mart, e-mart and there are parks everywhere and playgrounds. That was a big thing, parks, playgrounds and stores and stuff nearby. And it's also right next to the subway station. That was a big deal. »

un complexe d'appartements dans la ville de Goyang dans la périphérie du nord-ouest de Séoul depuis mars 2012.

C'est idéal pour les enfants parce qu'il y a de nombreuses aires de jeux dans lesquelles jouer, des trottoirs pour marcher, des montagnes et des parcs pour se balader, il y a un supermarché, deux écoles primaires. Donc c'est adapté aux enfants et mon mari a aussi beaucoup d'amis dans ce quartier alors...¹⁶¹ *Christy (entretien n°20) et son mari sont États-Uniens, ce dernier est Boulanger-pâtissier alors que Christy est enseignante d'anglais. Le couple et leurs deux enfants résident à Séoul depuis 2010 et dans le quartier de Yongsan-2 de septembre 2012 à juin 2013. Le couple devait déménager un mois après la réalisation de l'entretien dans un complexe d'appartement d'une ville en périphérie de Séoul.*

Ainsi, bien loin de la conception qu'a une partie des migrants privilégiés des complexes d'appartements, certaines personnes interrogées vivent dans ce type de logement parce qu'ils offrent une meilleure situation résidentielle que d'autres types de logements. Pour les personnes dont le complexe d'appartements est un idéal résidentiel, y vivre représente à la fois une trajectoire sociale ascendante et un changement dans la trajectoire familiale. Toutefois, résider dans un complexe d'appartements nécessite d'avoir un capital économique suffisant, comme nous l'avons précédemment vu dans ce chapitre, qui représente une trajectoire en ascension

Pourquoi est-ce que vous voulez vivre dans un complexe d'appartements ?

J'aime pas vraiment les appartements, mais les *villa* sont pas terribles en Corée ou du moins à Séoul. Elles sont pas terribles et dans notre quartier on n'a pas de parc... Enfin il y en a un, mais il y a beaucoup d'hommes âgés, et il y a un petit parc qui est vraiment mignon, mais il y a tout le temps des gens ivres, il y a du vomi par terre. Dans un complexe d'appartements il y a plus d'endroits où il [son enfant] peut aller courir. Je m'en fichais avant d'avoir un bébé, mais maintenant j'ai besoin de ça. Pareil, avoir un enfant, mais pas d'ascenseur, c'est vraiment plus difficile. Donc comme les Coréens disent, c'est pratique. Je vis ici depuis longtemps et j'ai vécu dans des appartements vraiment coréens, genre dans la salle de bain il y a une douche et ça met de l'eau partout¹⁶² et maintenant je veux juste un appartement un peu plus moderne,

¹⁶¹ « It's ideal for children because there are lots of parks for playing, sidewalks to walk on, mountains and park to go walking in, there is a convenient grocery store, there is two elementary schools, it's so child friendly so and my husband has a lot of friends in that area so... »

¹⁶² Les salles de bains que l'on trouve dans les *villa* coréennes (à l'exception des *villa* de standing) se caractérisent par le fait de ne pas avoir de bac de douche ou de baignoire. L'eau s'écoule donc directement sur le sol (une évacuation est située dans le carrelage) et aucune séparation avec les autres éléments de la salle de bain

occidental. J'ai donné... J'ai besoin d'un logement avec un lave-vaisselle.¹⁶³ *Amber (entretien n°23) est Canadienne et enseignante d'anglais en université et son époux est Coréen et employé. Le couple et leur enfant d'un an et demi résident depuis 2010 dans une villa dans le quartier Sinseol.*

Si le complexe d'appartements signifie une trajectoire sociale ascendante, c'est notamment parce que les contrats de location pour ce type de logement nécessitent des « cautions » dont le montant est élevé. Résider dans un complexe d'appartement est donc une preuve de leur capacité à accumuler, à gérer leur argent et donc à réaliser un « effort monétaire » que l'on peut associer à certaines catégories sociales qui accèdent à la propriété. (Cuturello et Godard 1982). En outre, la symbolique associée aux complexes d'appartements sous-entend l'accès à un quartier dont la composition sociale des habitants est plus élevée que dans les quartiers de *villa*. Ce type de logement est ainsi vécu à la fois comme une ascension résidentielle et sociale de par les ressources financières nécessaires pour pouvoir prétendre y habiter, de par la sélection sociale des habitants qui préserve ces espaces et de par des surfaces habitées plus élevées, des logements plus « modernes », etc.

Certains migrants privilégiés disposent de ressources économiques suffisantes pour faire coïncider leur « idéal » résidentiel avec leurs choix résidentiels à Séoul. Si les personnes rencontrées qui rejettent les complexes d'appartements tout en souhaitant vivre dans de vastes logements et bénéficier de services tels que des parkings ou des gardiennages ont la capacité financière pour ne pas avoir à arbitrer entre ces différents critères, ce n'est pas le cas de tous les migrants privilégiés. En effet, une partie des personnes interrogées ne disposent pas de ressources économiques suffisantes pour pouvoir résider dans le type de logement qu'ils souhaiteraient et dont la localisation leur convient. Par exemple, ceux qui souhaitent vivre

(lavabo ou toilettes), sous forme de vitre ou rideaux, n'existe. Par ailleurs, certaines salles de bain de ce type de comprennent pas de lavabo et sont uniquement composées de latrines (cf. annexe C : Photo d'une salle de bain « coréenne »). Dans les *villa* de standing et dans les complexes d'appartements, les salles de bains comprennent systématiquement une baignoire, un lavabo et des toilettes et certaines d'entre elles ont des douches « à l'italienne ».

¹⁶³ « Why do you want to live in an apartment complex?

I don't really like apartments, but villas are not very nice in Korea and Seoul at least. They are not very nice, and in our area we don't have any park... There is one but there are so many old men and there is a little park which is really cute but there are always drunk men, there is vomit on the ground. In an apartment complex, there are more places for him [the kid] to run. I didn't care before I got a baby but now I need it. Same, having a baby but not having elevator, it is so much harder, so as Koreans say, it is convenient. (...) I've lived here for a long time and I've lived in really Korean apartments, like in the bathroom it is a shower, going all over the place and I just want a more modern western style apartment. I have done my time... I need something with a dishwasher. »

dans un complexe d'appartements doivent, pour cela, faire des compromis en ce qui concerne leurs logements précédents, notamment afin de pouvoir disposer des montants nécessaires au dépôt des « cautions ». Ainsi, quels sont les compromis que font les migrants privilégiés quant au type de logement dans lequel ils résident ? Comment arbitrent-ils entre leurs différents critères ?

3.3 Faire des compromis en termes d'habitat

La question du compromis et de l'arbitrage est centrale dans l'étude des choix résidentiels. Lors de leurs choix résidentiels, les habitants ne se limitent pas à une des caractéristiques classiques étudiées : localisation, statut, taille et type du logement (Grafmeyer 2010). Or, ces compromis diffèrent selon la trajectoire résidentielle passée et les projets résidentiels souhaités lors des prochaines années. En effet, les compromis réalisés par les individus peuvent être plus ou moins bien vécus selon le passé résidentiel (Vermeersch 2011). Ainsi, nous avons vu précédemment qu'une partie des migrants privilégiés disposent résident dans des logements qui répondaient à leurs critères en termes de localisation, de type du bâti et de la taille. Nous allons donc nous intéresser ici aux migrants privilégiés, dont le logement est financé ou non, qui ont dû réaliser des compromis en termes de type de bâti.

C'est ainsi le cas de Madeline (entretien n°65), qui avec son époux et leurs enfants résidaient dans une maison dans la ville de Tampa en Floride, avant de se rendre à Séoul après que l'époux de Madeline ait été muté. Le couple et leurs enfants ont fait le choix de s'installer dans l'arrondissement de Yongsan, afin d'être à distance égale entre l'école où sont scolarisés les enfants et le lieu d'emploi du père. Le couple a alors visité des logements dans des *villa* et dans des complexes d'appartements. Bien que n'appréciant pas la vie dans des immeubles de grande hauteur, leur choix s'est porté sur ce type de logements, car ce ne sont pas uniquement les caractéristiques morphologiques qui ont été prises en compte par le couple, mais également les équipements de celui-ci et la taille du logement. Ainsi, un compromis a été réalisé par le couple entre le type d'habitat désiré et les critères de surfaces et de services recherchés.

Je n'avais jamais vécu dans une tour et je ne sais toujours pas si j'aime bien vivre dans une tour !

Et est-ce que vous n'avez pas choisi de vivre dans les quartiers de UN Village ou d'Hannam-dong à cause des logements ou à cause des quartiers ?

Ce n'était pas une question de localisation, c'était une question d'équipements. Vivre ici, dans une tour, vous avez beaucoup plus d'équipements que dans une *villa*. Vous avez la salle de sport, les aires de jeux, c'est plutôt chouette pour les enfants. Et l'appartement ici est plus vaste. Il a quatre chambres alors qu'un des endroits qu'on a visités n'en avait que trois et j'ai trois enfants donc je voulais que chacun d'entre eux ait leur propre espace. Donc c'était vraiment les caractéristiques de cet appartement par rapport aux autres.¹⁶⁴ *Madeline (entretien n°65) et son mari sont tous les deux États-Uniens. Alors que Madeline n'a pas d'emploi, son époux est directeur de filiale. Le couple et leurs trois enfants résident dans un complexe d'appartements dans le quartier d'Ichon-1 depuis décembre 2013.*

Amanda (entretien n°30) pour sa part, a choisi de vivre à proximité de son lieu de travail. Ses frais de logements sont pris en charge par l'université pour laquelle elle travaille. Amanda réside depuis de nombreuses années à Séoul et n'apprécie pas les complexes d'appartements. Pourtant, les quartiers autour de l'université où elle travaille ne sont que des complexes d'appartements et Amanda a dû se résigner à s'y loger. Toutefois, le fait que ses frais soient pris en charge par son employeur et qu'elle réside à proximité de son lieu de travail, lui permettent de contrebalancer ce choix d'habitat plus ou moins contraint.

C'est un complexe d'appartements, j'avais jamais vécu dans un complexe d'appartements auparavant, j'avais toujours vécu en *villa*. J'aime bien les *villa*. Les *villa* n'ont pas d'ascenseur donc elles sont plus basses, genre 5 étages, j'ai toujours habité au 3^e. Les complexes d'appartements il y a beaucoup plus de monde donc c'est plus bruyant. Je préfère les *villa*. Mais il n'y avait pas de *villa* dans mon quartier.¹⁶⁵ *Amanda (entretien n°30) est États-Unienne et enseignante d'anglais dans une université. Elle réside avec sa fille dans un complexe d'appartements du quartier de Sanggye4-7 depuis février 2013.*

¹⁶⁴ « I had never lived in a high-rise, and I still don't know if I really like living in a high-rise! And did you not choose UN Village or Hannam because of the kind of housing, because of the apartment, or because of the place?

It wasn't the location. It was the amenities. Living here in the high-rise we have a lot more amenities than in the villa. You know, like, we have a gym, and the park area is pretty nice for the kids to play in. This had more square footage. It had four bedrooms, one of the places only had three bedrooms and I have three kids, and we wanted them each to have their own space. So it was really just what this apartment had compared to them. »

¹⁶⁵ « It's an apartment, I've never lived in an apartment before, it has always been *villa*. I kind of like *villa*. *Villa* doesn't have an elevator, so it's shorter, like 5 stores, I've always been on the third. Apartments, there is a lot of people so it's louder. I prefer *villa*. But there were no *villa* in my area. »

En outre, certaines personnes rencontrées vivent en couple avec des Coréens ou Coréennes. Or, pour ces dernières, les complexes d'appartements représentent socialement tout autre chose que pour les migrants privilégiés français. Ainsi, ils sont amenés à faire un compromis entre leur propre socialisation résidentielle et celle de leur conjoint ou conjointe.

Et en fait, l'*apateu* c'est parce que je me suis marié, que ma femme elle travaille à Ansan qui est très loin au sud, moi mon boulot, j'ai plutôt besoin d'être dans le centre, donc ici c'est au milieu et ici il n'y a pas de logements très sympas, les *villa* qu'on a visitées c'était sombre, l'avantage de l'*apateu*, c'est que c'est lumineux et c'est moderne. C'est fonctionnel. Ça a zéro charme, mais... Et puis ma femme est coréenne, les Coréens préfèrent vivre dans ce genre de... ça a aussi joué je pense. Je ne suis pas sûr que je serais allé habiter là si j'étais toujours célibataire ou si ma femme était française. *Vincent (entretien n°37) est Français et journaliste, son épouse est Coréenne et assistante de recherche. Le couple réside dans un complexe d'appartements dans le quartier de Sadang-1 depuis janvier 2012.*

D'autres personnes interrogées souhaiteraient vivre dans des complexes d'appartements, dans les quartiers dans lesquels ils résident lors de l'entretien, mais résider dans ce type d'habitat implique de réserver un budget logement beaucoup plus important que celui qu'ils s'accordent. Ainsi, leur situation résidentielle relève d'un compromis entre une trajectoire résidentielle rêvée et leurs capacités financières réelles. Rebecca, son époux et leur enfant vivent ainsi dans un immeuble de grande hauteur, mais qui n'appartient pas à un complexe d'appartements. Le fait que ce soit un immeuble de grande hauteur permet à la famille de Rebecca d'avoir certains services et équipements qu'ils n'auraient pas dans une *villa*, comme un ascenseur ou une place de parking. Toutefois, leur immeuble n'appartenant pas à un complexe d'appartements, ils n'ont pas accès à des aires de jeux ou espaces verts au pied de leur immeuble.

Le truc où je ne vivrai pas, c'est dans une *villa* parce que j'ai peur de la moisissure. Et je voulais un ascenseur. Donc je ne voulais pas vivre dans une *villa* parce que généralement elles sont moisies, n'ont pas d'ascenseur ni de parking souterrain. Et je ne voulais pas quelque chose de trop vieux, c'est pas un super appart, mais il est suffisamment propre pour moi, il a moins de 10 ans maintenant et je ne voulais rien de très vieux. Je préférerais vivre dans un vrai complexe d'appartements où il y a plein d'autres immeubles avec une aire de jeux, une place. Je préférerais avoir ce type de commodités, mais ici on n'a pas une localisation trop mauvaise

et c'est dans mon budget.¹⁶⁶ *Rebecca (entretien n°26) est Canadienne et enseignante d'anglais, son époux Coréen est également enseignant d'anglais. Le couple et leur enfant de 3 ans résident dans un immeuble dans la ville de Suwon depuis janvier 2009.*

Bien que les migrants privilégiés dont les logements sont pris en charge par leurs employeurs soient les mieux dotés pour que leur choix résidentiel corresponde à leur « idéal » résidentiel, une partie d'entre eux ressent une situation résidentielle moins bonne que celle qu'ils avaient précédemment, notamment lorsqu'ils étaient à l'étranger. Celle-ci peut être liée à l'espace aussi bien qu'à l'aspect des logements.

Vous aviez un nombre de chambres bien déterminé ?

Ouais, mais bon. Oui on avait des critères, mais bon en fait, il est venu chercher en juillet donc c'était assez tard et il n'y avait pas beaucoup de choix.

D'accord, et est-ce que vous pouvez me dire les critères que vous aviez et ce que vous n'avez pas eu ?

En fait, oui, j'aurais voulu une chambre de plus que je n'ai pas. On avait comme critère surtout que ce soit neuf et bien isolé parce que ça on avait cru comprendre, que notamment en ce qui concerne les maisons, que si elles n'ont pas été refaites il pleut chez vous et il fait froid, etc., donc ça c'est vrai qu'on voulait quelque chose d'assez neuf, et sinon j'aurais voulu plutôt quatre chambres pour avoir les garçons qui puissent venir ensemble, etc., puis bon trois salles de bain, on avait une grande maison à Londres, donc c'est vrai qu'ici on est beaucoup plus petit, clairement. Voilà.

Et à Londres vous viviez dans quel quartier ?

On était, en fait à Londres on a vécu à South Kensington. Pendant les six ans, on a déménagé une fois, mais on était une fois près du Chelsea Westminster Hospital et une fois près de l'école en fait. *Michèle (entretien n°13), sans emploi, son époux directeur de filiale sont tous les deux Français. L'un de leurs trois enfants vit avec eux à Séoul et est scolarisé à la Seoul Foreign School tandis que leurs deux enfants plus âgés suivent leurs études supérieures en Grande-Bretagne. La famille réside à Itaewon1-dong depuis qu'ils sont arrivés en Corée du Sud en août 2011.*

D'accord. Et dans les critères vous aviez un nombre de pièces précises ?

¹⁶⁶ « The thing I will not live in, is a villa, cause I am afraid of mold. Oh, and I wanted an elevator. I didn't want to live in a villa because usually they are moldy and they don't generally have elevators, and they don't have underground parking. And I didn't want anything from a certain age, this is not a good apartment, but it is clean enough to me, like it's...now it is less than ten years old and I didn't want anything really really old and kind of... I would prefer to have a real apartment where there are many buildings and a central area and children playground, I would prefer to live in that type of facilities but this hasn't a bad a location and it is in my budget. »

Oui, il fallait que nos filles aient... On a réduit par rapport à Los Angeles, notre maison, bon on était que quatre, maintenant on est trois, parce qu'il y a une de nos filles qui a 18 ans, donc elle nous a quittés cette année, donc bon, on a 200 m² à trois, on s'en sort. Mais c'est vrai que par contre, en cherchant des logements qui ne sont pas pour les étrangers, on aurait pu avoir plus grand, on aurait aimé avoir plus grand, mais dans notre immeuble il n'y a pas plus grand. Les tailles ne sont pas... Nous on aurait aimé une autre chambre pour quand on a des invités, et on avait les moyens puisque c'est la société qui paie d'avoir plus grand, et on ne trouvait pas. Tous les appartements que j'ai trouvés, donc dans ce quartier ou dans des quartiers pas expats, donc coréen, c'est maximum trois chambres et puis 200 m² pas plus. *Laure (entretien n°70) et son époux sont tous les deux Français. Le couple vit avec un de ses deux enfants dans le quartier de Sajik. Laure n'a pas d'emploi et son époux travaille pour un groupe industriel dans la ville de Daegu.*

Ces migrants privilégiés ayant vécu dans des quartiers prestigieux de grandes villes ressentent ainsi à la fois une trajectoire résidentielle descendante de par la surface de leurs nouveaux logements et des quartiers de Séoul dans lesquels ils résident désormais, dont la « griffe spatiale » (Pinçon et Pinçon-Charlot 1992) revêt une valeur symbolique moindre. Les quartiers de Séoul dans lesquels ils ont élu domicile ne représentent pas des « beaux quartiers » comme ceux dans lesquels ils résidaient. D'une part parce que ces quartiers n'ont pas la même histoire et n'ont pas toujours été ceux de la bourgeoisie coréenne, et n'ont pas le même prestige, d'autre part parce que ces quartiers n'ont pas un type d'habitat patrimonial généralement associé aux quartiers bourgeois.

Les socialisations et trajectoires résidentielles des migrants privilégiés varient. En effet, les contextes locaux et nationaux dans lesquels ils ont effectué leurs trajectoires sont hétérogènes et ont un effet sur leurs préférences et choix résidentiels à Séoul, en ce qui concerne le choix du type d'habitat. Alors que la plupart des personnes interrogées ont grandi en maison et vivaient dans des maisons ou dans des petits immeubles collectifs avant de venir en Corée du Sud, ce type d'habitat n'est pas le plus commun à Séoul. En effet, les complexes d'appartements représentent à Séoul le type d'habitat le plus répandu. Alors que certaines disposent de ressources économiques suffisantes pour faire coïncider leur « idéal » résidentiel avec leur choix, d'autres réalisent des compromis en termes de choix d'habitat dans lequel ils résident. Alors que la migration dans une ville où les façons d'habiter sont différentes donne l'occasion aux plus aisés de renforcer leurs goûts résidentiels et leur prestige, puisqu'ils

peuvent transposer leurs goûts à l'étranger, d'autres doivent négocier leurs préférences dans un nouvel urbanisme.

Ainsi, bien que leurs ressources économiques ne soient les mêmes et jouent dans leurs pratiques résidentielles comme l'ont montré les deux parties précédentes, il semble bien qu'il y ait une chose qui les préoccupe, c'est le fait de ne pas vivre dans des complexes d'appartements. À l'exception de deux cas de figure : ceux qui vivent avec des Coréens et ceux qui habitaient dans de grandes villes américaines marquées par une architecture verticale. Pour les deux cas, les complexes d'appartements ne sont pas les mêmes et y habiter n'a pas la même signification. Alors que pour les premiers cela signifie une mobilité résidentielle ascendante parce que les appartements offrent un meilleur confort, mais aussi un compromis lié à l'habitus résidentiel des conjoints, pour les autres les complexes d'appartement signifient une poursuite de leur trajectoire résidentielle dans des habitats et quartiers certes verticaux, mais prestigieux.

Conclusion

Le chapitre 4 a permis de souligner les différences entre les migrants privilégiés en termes de ressources économiques (prise en charge ou non du logement par l'employeur) de ressources culturelles et sociales (nationales ou internationales). Alors que les migrants privilégiés dont le logement est pris en charge par l'employeur résident dans les quartiers de prédilection des migrants privilégiés, ceux qui financent leurs logements s'établissent dans des quartiers variés. Toutefois, au sein de ces deux groupes, les choix résidentiels varient en fonction de leurs ressources culturelles et sociales.

Les choix résidentiels des migrants privilégiés dont le logement est pris en charge par l'employeur sont fortement encadrés par l'entreprise pour laquelle ils travaillent et par les agences de relocation auxquelles ils font appel. Ce constat rejoint celui réalisé par Hadrien Dubucs (2009). C'est d'ailleurs à travers l'importance de cet encadrement que les migrants privilégiés justifient leur entre-soi ainsi que leur recherche d'une proximité avec les établissements scolaires. Nous avons également montré que l'idée de contraintes pesant sur les cadres du privé en termes de résidence peut être relativisée : le vécu de leur trajectoire résidentielle pendant la migration et leurs pratiques de quartier mettent au jour des formes de

compensation et de négociation. Certains tirent profit de leur situation en accédant à des biens de standing, ou à des quartiers similaires aux quartiers prestigieux du pays d'origine, auxquels ils n'auraient pas accès sans la prise en charge des entreprises. Cependant, s'ils invoquent le rôle joué par leurs employeurs ou les agences de relocation dans le choix de leur quartier de résidence, nous avons vu que la nature de leur entre-soi varie selon leurs ressources culturelles et sociales. En effet, alors que certains disposent de ressources culturelles et sociales difficilement mobilisables à dans un environnement international (pratique de langues étrangères ou ressources symboliques), et résident dans des quartiers où l'entre-soi national est fort et particulièrement visible, les mieux dotés en ressources internationales habitent des quartiers où les nationalités étrangères sont plus nombreuses. Ainsi, ce chapitre nous a permis de vérifier l'hypothèse selon laquelle les choix résidentiels des migrants privilégiés reflètent la façon dont ils se représentent leur position sociale et celle des autres. Alors que les migrants privilégiés à la recherche d'un entre-soi national voient en ce dernier un environnement protecteur à l'égard de leurs ressources, ceux à la recherche d'entre-soi international envisagent leurs ressources et pratiques internationales comme plus légitimes, dans le cadre d'une migration, que les ressources nationales des précédents.

Quant aux migrants qui financent eux-mêmes leurs logements, différents types de choix résidentiels ont pu être présentés. Ceux-ci correspondent globalement à ce qui a été relevé par la littérature sur les pratiques résidentielles des classes moyennes et classes moyennes supérieures. Bien que nous reviendrons sur la question de l'effet des ressources culturelles sur les pratiques résidentielles des migrants privilégiés dans le chapitre 6, le chapitre 4 nous a permis d'aborder cet aspect de leurs choix résidentiels. En effet, alors que certains privilégient la proximité avec les membres de leurs familles coréennes par alliance, d'autres élisent domicile dans des quartiers où ils apprécient la diversité sociale et culturelle ou des quartiers anciens. Ainsi, les migrants privilégiés semblent transposer leurs pratiques résidentielles à l'international, que leurs logements soient financés ou non par leurs employeurs.

Le chapitre 4 nous a également donné l'occasion de présenter les logements au sein desquels les migrants privilégiés souhaitent ou non résider selon leur position sociale et leur trajectoire antérieure. Alors que ceux les plus dotés économiquement rejettent les complexes d'appartements et parviennent à poursuivre leurs trajectoires résidentielles dans des maisons ou des petits collectifs de standing, les moins dotés résident dans des *villa* plus ou moins délabrées et anciennes et ont pour projet résidentiel de vivre dans des complexes

d'appartements synonymes d'un meilleur confort, mais aussi d'une accumulation de capital économique.

Chapitre 5. Visées éducatives et stratégies scolaires des migrants privilégiés

Introduction

Nous avons vu dans le chapitre précédent qu'une partie des migrants privilégiés a tendance à se concentrer dans des quartiers de Séoul où sont situées des institutions étrangères, dont des établissements scolaires. Ces migrants privilégiés qui résident à proximité des écoles internationales ont pour une partie d'entre eux des enfants scolarisés dans celles-ci. On a également vu que selon leur dotation en ressources internationales leurs choix résidentiels diffèrent. Or, le cosmopolitisme des migrants privilégiés qui s'illustrent dans leurs réseaux de sociabilité et leurs choix résidentiels peut également être abordé par les pratiques scolaires. La question des stratégies scolaires des migrants privilégiés à Séoul est apparue comme importante lors de notre enquête et nous semble pouvoir éclairer leur hétérogénéité ainsi que les apports de la migration pour ces migrants.

Depuis plusieurs années, de multiples travaux s'intéressent aux liens entre choix résidentiels et scolarité (Oberti 2007, van Zanten 2009, Butler et Hamnett 2013). Ceux-ci présentent les différentes stratégies auxquelles les parents peuvent avoir recours selon les types de quartiers habités, les catégories sociales et les valeurs et visées éducatives des personnes enquêtées. Déménager étant la stratégie la plus onéreuse pour accéder à un « bon » établissement sont surtout adoptées celles de la dérogation, de la « colonisation » ou du recours au privé (van Zanten 2009). Ces différentes stratégies qu'empruntent les parents dépendent de leur capital économique, culturel, scolaire ainsi que de leurs valeurs en termes d'éducation (Gombert 2008). Ces travaux se sont intéressés à des catégories sociales ayant des ressources suffisantes pour mettre en place ces stratégies scolaires. Bien que les personnes enquêtées ne se sont guère interrogées lors de leur arrivée sur la sectorisation scolaire, ces travaux sont utiles pour analyser la multitude de stratégies qu'elles mettent en place lors de leur(s) migrations(s) ainsi que l'analyse de leurs visées et valeurs éducatives. Par ailleurs, bien que ce ne soit pas le type de quartier habité qui détermine l'établissement où sont scolarisés les enfants, les personnes interrogées choisissent (de façon plus ou moins contrainte) leur lieu d'habitation dans Séoul selon les établissements scolaires où sont inscrits leurs enfants. Le lien entre choix résidentiels et lieu de scolarisation est donc fort d'après les résultats de notre enquête.

C'est donc pour leur apport sur les liens entre choix résidentiels et pratiques scolaires que nous mobiliserons ces travaux. Ces derniers permettent également d'adopter une grille de lecture des pratiques éducatives et scolaires des différentes fractions des classes moyennes supérieures auxquelles appartiennent les migrants privilégiés à Séoul. Autrement dit, la littérature traitant des stratégies scolaires des classes supérieures permet de saisir les différentes pratiques scolaires des personnes interrogées sur le terrain. De plus, la majorité d'entre elles ayant des enfants scolarisés font des passages plus ou moins longs dans leurs pays d'origine impactant leurs stratégies avant, pendant et après la migration. Nous souhaitons ici mettre en discussion, les travaux menés sur les stratégies et pratiques scolaires et ceux réalisés sur « l'internationalisation de l'éducation » (Wagner 1998, Weenink 2008 et 2012, Nogueira 2008 et 2010). Ces recherches ont montré que la migration est envisagée par les classes supérieures comme une ressource éducative, que ce soit pour son apport linguistique, culturel et social. Un ensemble de valeurs, de connaissances et de compétences, qui dépassent les pratiques purement scolaires, sont transmises aux enfants lors de séjours à l'étranger.

Les migrants privilégiés appartiennent à des catégories sociales dont la légitimité repose principalement sur la détention de titres universitaires et pour certains, de compétences spécifiques sur le marché du travail international. Pour reprendre les termes de Philippe Gombert, la dégradation du marché de l'emploi amène une intensification de la concurrence scolaire entre les différents groupes sociaux (2008 :93). Maria Alice Nogueira (2010) avance l'idée que les classes moyennes et supérieures ont eu recours à différentes stratégies afin d'assurer leur reproduction sociale ; telles que les pratiques d'encadrement dans le travail scolaire, les stratégies d'évitements scolaires, de « colonisation » dans les établissements ; et enfin des choix d'activités extrascolaires spécifiques. La nouvelle stratégie à laquelle auraient recours les classes moyennes supérieures serait l'internationalisation de l'éducation des enfants. Ce phénomène n'est pas nouveau, mais il gagnerait en intensité et s'ouvrirait à de nouveaux publics. Ainsi l'opportunité d'un séjour à l'étranger serait saisie par ces parents pour offrir à leurs enfants des compétences particulières qui prennent la forme d'un capital culturel et social cosmopolite (Weenink 2008). Par ailleurs, pour ces classes moyennes supérieures, l'international paraît s'inscrire dans « des stratégies d'ascension sociale » (Wagner, 1998 :184).

Nous nous attacherons donc à présenter ici de quelle façon les migrants privilégiés perçoivent la migration comme bénéfique d'un point de vue éducatif et scolaire au regard de

leurs propres trajectoires scolaires et professionnelles. Il s'agira dans un premier temps de présenter les visées et pratiques éducatives des parents interrogés. En effet, l'éducation familiale n'influence pas uniquement le devenir scolaire des enfants (Le Pape et Van Zanten 2009), elle transmet des valeurs et des modes de vie, alors que la scolarité a pour but la formation intellectuelle (Duprez 1991) et académique. Analyser les parcours scolaires des personnes interrogées, ceux de leurs enfants et les stratégies qu'ils mettent en place permet de renouveler les recherches en montrant de quelle façon la migration est un outil mobilisé pour assurer une réussite scolaire à ses enfants et les placer dans la compétition internationale. Quels sont les savoir-faire qu'offre la migration ? De quelle façon est-elle utilisée pour offrir des compétences scolaires spécifiques aux enfants, qui seront mobilisables lors du choix des lieux d'études du supérieur et possiblement redéployées sur le marché du travail ?

Dans un premier temps, nous montrerons que vivre à l'étranger est vu comme un double apport pour les enfants, l'un éducatif et l'autre scolaire. En résidant à l'étranger, les personnes interrogées souhaitent inculquer des valeurs d'ouverture d'esprit à d'autres cultures, de mobilité et d'adaptabilité dans un contexte d'internationalisation du marché du travail. De plus, l'instruction des enfants dans des écoles internationales¹⁶⁷ offrirait un cadre scolaire optimal d'un point de vue linguistique et social. En outre, une partie des personnes interrogées bénéficient de la prise en charge des frais d'inscription¹⁶⁸ par leur entreprise, ce qui permet de choisir entre différents systèmes scolaires s'ils le souhaitent.

Cependant la migration peut parfois être interrompue lorsqu'elle risque de menacer la scolarité ou l'éducation des enfants. C'est particulièrement le cas parmi les personnes interrogées disposant des ressources économiques et culturelles les plus faibles de notre corpus et ne pouvant pas avoir recours aux mêmes stratégies que ceux ayant un capital économique, scolaire et culturel important. Ainsi, comme nous le verrons dans un second temps, les personnes en couples avec des Coréens ou des Coréennes pensent à retourner dans leurs pays respectifs afin d'offrir une éducation et une instruction correspondant à leurs valeurs puisqu'ils sont en désaccord avec les méthodes d'instruction coréennes. N'ayant pas de ressources économiques suffisantes pour inscrire leurs enfants dans des établissements

¹⁶⁷ Nous entendons par école internationale, toute école proposant les cursus scolaires britanniques, états-uniens ainsi que le curriculum international fréquemment nommé *International Baccalaureate Program*. La Corée du Sud distingue les *Foreign School* qui ne peuvent accueillir que des enfants disposant de passeports étrangers et les écoles internationales qui peuvent accueillir des élèves de nationalité coréenne.

¹⁶⁸ Les frais d'inscription dépendent des écoles et des étapes de la scolarité des enfants. Nous exposé en annexes E le montant des frais d'inscription pour deux établissements au sein desquels les enquêtés scolarisent leurs enfants : le Lycée Français de Séoul (LFS) et la *Seoul Foreign School* (SFS).

internationaux, le retour dans leur pays leur semble être l'unique solution, contrairement aux personnes les plus dotées en ressources économiques qui évaluent les différents systèmes scolaires pour y scolariser leurs enfants.

1. Quels apports éducatifs et scolaires selon les migrants ?

Les migrants privilégiés perçoivent leurs migrations comme bénéfiques pour leurs enfants et ont souvent présenté celle-ci comme la raison de leur départ à l'étranger, plutôt que les causes professionnelles et économiques. La scolarité ne peut être la seule raison d'un départ à l'étranger pour ces classes moyennes supérieures, mais elle peut être envisagée comme une contrepartie à la migration et à l'éloignement. En effet, en faisant le choix de vivre à l'étranger pendant plusieurs années, éloignés de leurs familles, quittant leur emploi pour de nombreuses femmes interrogées et épouses d'hommes interrogés, la migration revêt un coût, dont le bénéfice espéré est une bonne insertion professionnelle et sociale (Daverne et Dutercq 2009). L'expérience à l'étranger apporterait aux enfants des « connaissances rares » (Weenink 2008 :1092) qu'il serait plus difficile d'acquérir en restant dans son pays d'origine. Ces connaissances et compétences apprises dans les institutions internationales pourraient facilement redéployées dans les milieux internationaux (Wagner 1998).

La vision qu'ont les migrants privilégiés des bénéfices de la migration pour leurs enfants se doit d'être mise en relation avec leurs propres trajectoires scolaires. Celles-ci sont variées et amènent les migrants privilégiés à envisager de façon plus ou moins utilitaire les apports de la migration pour leurs enfants. En effet, alors que certains enquêtés sont issus d'universités et d'écoles prestigieuses ou détiennent des ressources internationales de longue date, d'autres sont moins dotés en titres scolaires et leurs ressources ont essentiellement de la valeur à l'échelle nationale. Nous présenterons dans un premier temps les apports éducatifs perçus de la migration selon les ressources scolaires et internationales des migrants privilégiés. Puis, dans un second temps, nous présenterons les apports scolaires de la migration pour les personnes interrogées.

1.1 Les apports éducatifs de la migration

Les migrants privilégiés conçoivent la migration comme un moyen d'obtenir des compétences particulières perçues comme nécessaires dans un monde « globalisé ». Les personnes interrogées sont engagées dans des carrières à l'étranger et expérimentent dans le monde du travail comme dans le monde associatif à Séoul des interactions avec différentes nationalités. Elles détiennent ainsi un savoir-faire et un savoir-être international acquis durant leurs scolarités dans le supérieur ou, pour certaines, lors des premières années de leur carrière professionnelle. Accordant de l'importance à ces savoirs, qu'elles estiment indispensables pour accéder au monde du travail national et international, elles souhaitent que leurs enfants les acquièrent le plus tôt possible. La migration semble donc être un moyen explicite pour inculquer des valeurs telles que l'ouverture d'esprit, la mobilité et l'adaptabilité en obligeant les enfants à se confronter à d'autres cultures. Toutefois, comme nous allons le voir, les cultures auxquelles sont confrontées les enfants sont nationales et l'intensité de leur contact reste soigneusement contrôlée.

La curiosité et l'ouverture d'esprit

Lorsque nous avons interrogé les migrants privilégiés sur les raisons de leur départ à l'étranger, beaucoup ont déclaré vouloir donner l'opportunité à leurs enfants de découvrir des cultures différentes de la leur. Ces parents qui expliquent leur migration comme un choix réalisé pour leurs enfants, mettent l'accent sur l'ouverture d'esprit que cette expérience offrirait, la curiosité qu'elle stimulerait et la découverte de cultures différentes qu'elle apporterait. Familiariser ses enfants à des cultures étrangères leur donnerait une longueur d'avance quant à leurs interactions futures avec des personnes d'une autre nationalité.

Donc c'est vrai que c'est notre première expérience, qui n'a pas été très longue, qui nous a fait rechercher une expatriation plus tard, quand on aurait des enfants. On s'était dit qu'on aimerait bien qu'ils vivent à l'étranger et qu'ils découvrent une autre façon de voir, de vivre. *Delphine (entretien n°49), Française, sans-emploi, époux Français et manager, deux enfants scolarisés dans le système français.*

Pour faire découvrir à nos enfants une autre culture, une autre... Alors, c'est vrai qu'on était, au départ, peut-être plus intéressés par un pays anglophone pour les enfants évidemment, mais

finalement on a eu cette opportunité sur la Corée, on n'est pas déçu parce que le fait que ce ne soit pas anglophone, malgré tout, ça n'enlève rien à l'aventure humaine, au changement de culture et là c'est quand même... C'est quand même assez important, donc voilà... *Séverine (entretien n°44), Française, sans-emploi, époux Français et directeur de filiale, deux enfants scolarisés dans le système français.*

On préfère avoir nos enfants dans une école internationale à l'étranger plutôt qu'ils soient dans une école aux États-Unis. Il y a de bonnes écoles là-bas, mais ici, vous avez un vrai mélange d'élèves internationaux. Ce ne sont pas uniquement des Américains. Bien sûr, il y a pas mal d'Américains dans leur école, mais il y a aussi pas mal d'autres nationalités et on veut qu'ils aient cette expérience avec d'autres cultures. Un contact direct avec d'autres cultures¹⁶⁹. *Jacqueline (entretien n°69), États-unienne, sans-emploi, époux États-Unien et ingénieur, trois enfants scolarisés dans le système états-unien.*

On remarque que les migrants privilégiés mobilisent le terme de « culture » de la même façon qu'il a pu être utilisé dans les recherches de management interculturel, à partir des travaux de Geert Hofstede. Cela peut s'expliquer par le développement de ces recherches à destination des multinationales sous forme d'ouvrages, conférences et séminaires (Livian 2011). Or, ces recherches de management interculturel présentent les cultures nationales comme homogènes et statiques, sans qu'il y ait de prises en compte de différences sociales et géographiques au sein d'un même pays (Livian 2011). Ainsi, il y aurait la « culture française » ou la « culture coréenne » sans que celles-ci ne connaissent de variations ou d'évolutions. Les migrants privilégiés sont les destinataires de ces recherches et formations ayant notamment pour but de former des cadres étrangers à détenir un savoir-faire interculturel dans les affaires. En migrant, leurs enfants pourraient donc entrer en contact avec une ou plusieurs autres cultures comme s'il leur était impossible d'être en situation d'altérité dans leurs propres pays.

Toutefois, bien que les migrants privilégiés voient dans la migration un moyen d'inculquer à leurs enfants l'ouverture d'esprit et l'appétence à découvrir des cultures étrangères, ces dernières ne sont pas perçues comme égales. En effet, certains pays sont considérés comme plus bénéfiques pour les enfants que d'autres, notamment les pays anglo-

¹⁶⁹ « We prefer to have our kids in an international school abroad rather than in a school within the US. I mean there are good schools there, but here you've get a true mix of international students. It is not highly populated in just Americans, I mean there is a lot of Americans here but there is a big mix of other nationalities here and we want them to have that experience with different cultures you know, firsthand experience with different cultures. »

saxons pour les francophones. Les pays anglo-saxons ont un « pouvoir d'attraction » (Ballatore 2011 :150) plus important que la Corée du Sud, lié à la langue utilisée, mais également aux codes de la « culture internationale » qui sont principalement rattachés aux codes sociaux anglo-saxons (Wagner, 1998: 138). La valeur des pays dépend de l'apport qu'ils offrent en termes de compétences internationales valorisables par la suite et dont la langue est le facteur le plus important, mais également de leur degré de sécurité, de pollution et de pauvreté. C'est pourquoi certains pays sont refusés par des parents pour « protéger » leurs enfants de divers facteurs et bien que ces refus puissent entraver la poursuite d'une carrière internationale.

Parce que quitte à partir, moi j'aime bien quand c'est quand même très exotique, alors... Il y a des pays... j'ai trois filles, que j'exclus. Il y a des pays un peu plus à problème, globalement, actuellement les pays musulmans, je les exclus. *Laurence (entretien n°43), Française, sans emploi, époux Italien et diplomate, trois enfants scolarisés dans le système français.*

Vous n'avez pas l'intention de partir sur une nouvelle expatriation ?

On aimerait bien. On aimerait bien sauf que les destinations qui nous sont proposées sont... Il y a Tokyo, mais... Ma femme est... Et je pense qu'elle a raison et je... Ma femme est très, très, méfiante de Fukushima, mais même ici, elle est pas à l'aise du tout avec ça. On est vraiment très proche et ça, ça m'inquiète énormément.

Avec certains aliments ?

On ne mange pas de poisson. Les produits de la mer on n'en mange pas et puis même, elle a eu une phase où elle était très focalisée sur les poussières, sur comment le nuage radioactif s'était répandu. Elle a extrêmement peur de ça et elle m'a un peu communiqué cette peur-là qui est moins forte chez moi, mais je ne mange pas de poisson non plus et je me méfie beaucoup de ça. Donc Tokyo, c'était pas possible. La Chine, avec ce qu'on voit, le taux de pollution... On fait attention et je pense que ce n'est pas offrir à un enfant... Je ne trouve pas ça sain en fait. *Pierre (entretien n°39), Français et ingénieur, épouse Française et artiste peintre, un enfant dans une crèche britannique.*

Bien que la Corée du Sud ne soit pas perçue comme un pays bénéfique concernant les apports linguistiques et sociaux nécessaires pour l'accumulation d'un capital international, elle dispose d'un avantage d'un point de vue sécuritaire (particulièrement concernant les crimes de rue) malgré les tensions entre la République populaire démocratique de Corée et la République de Corée et sanitaire, face à ses voisins chinois et japonais, pris en compte par les parents pour leurs enfants. Résider à l'étranger afin de permettre aux enfants d'être « ouverts »

et curieux envers d'autres cultures dépend donc de la place du pays dans la hiérarchie internationale, mais également des contextes sanitaires et sécuritaires. Bien que ces conditions réduisent le nombre de pays dans lesquels les personnes interrogées acceptent de résider, la migration permet d'inculquer aux enfants des valeurs telles que la mobilité ou l'adaptabilité sans lesquelles le capital linguistique et l'ouverture d'esprit n'auraient pas l'effet escompté, c'est-à-dire à préparer à la mobilité professionnelle internationale.

Les propos relevés dans les entretiens réalisés rejoignent l'analyse qu'Anne-Catherine Wagner avait faite : « Les dimensions spatiales et temporelles de la valeur du cadre international sont régulièrement associées à des catégories mentales. Le dynamisme de ceux qui vont « dans le sens de l'histoire » s'oppose au conservatisme de ceux qui refusent ces évolutions nécessaires. Travailler dans un espace plus large signifie ainsi un élargissement des perspectives intellectuelles : la curiosité, l'ouverture, la tolérance sont des termes souvent employés pour désigner ces qualités. » (1998 : 142).

À partir de l'idée que la migration permettrait à leurs enfants d'avoir un esprit ouvert, d'être au courant que de multiples cultures existent dans le monde, les migrants privilégiés figent et homogénéisent les cultures nationales, tout en les hiérarchisant selon leur utilité à l'échelle internationale. Par ailleurs, alors que la migration est invoquée comme un outil pour que leurs enfants aient un esprit ouvert sur le monde, les migrants privilégiés contrôlent et limitent le contact de leurs enfants avec des « étrangers ». En effet, les enfants des migrants privilégiés fréquentent essentiellement d'autres personnes ayant la même nationalité, sont inscrits dans le même système scolaire et ont des parents occupent les mêmes types d'emplois. Le contact avec des cultures étrangères est donc valorisé tant qu'il reste soigneusement géré.

La valeur de la mobilité et d'adaptabilité

L'idée de mobilité est mise en avant par les migrants privilégiés face à la figure repoussoir de ceux qui ne bougent pas. Cette mobilité, qu'elle soit urbaine ou professionnelle, est perçue comme une capacité à s'adapter à des environnements nouveaux et l'individu est « évalué sur sa faculté à se déplacer et à s'adapter » (Bacqué et Fol, 2007 :90). Ainsi, la migration est vue comme un outil pour préparer leurs enfants à une vie à l'internationale. Elle

leur apprendrait à vivre à l'étranger et à « bouger » selon les nécessités du marché du travail. Pour les parents, la migration permet aux enfants d'intérioriser la contrainte de la mobilité professionnelle.

Étant eux-mêmes partis pour l'étranger dans le cadre de leur travail, les migrants privilégiés souhaitent inculquer la valeur mobilité, à leurs enfants, particulièrement importante dans un monde « mondialisé ». De plus, fréquentant principalement d'autres migrants privilégiés en Corée du Sud ou lors de précédentes migrations, les parents et enfants ont intégré comme « norme » la mobilité géographique et la flexibilité (Ballatore 2011). Ainsi, en socialisant leurs enfants à la mobilité internationale, ces derniers ne percevront leur mobilité future – si elle a lieu – que comme « l'accomplissement de dispositions anciennes » (Wagner, 1998 :115).

Nous on essaie de préparer nos enfants au cas où... Il y a tellement de chômage en France, on se dit "au moins nos enfants ils seront un peu ouverts sur le reste du monde au cas où, si jamais ils ne trouvent pas de jobs en France", faut avoir une certaine ouverture d'esprit quoi. (...) Non, bah déjà, eux ils ont énormément voyagé donc du coup, voilà, ils sont... Je pense qu'ils sont ouverts. Je pense qu'ils n'auront aucun souci pour bouger quoi. Enfin j'espère, peut-être que ça sera tout le contraire, mais cela on ne sait pas. *Emmanuelle (entretien n°48), Française, sans emploi, époux Français et directeur de filiale, un enfant scolarisé dans le système français et un enfant qui mène des études supérieures en France.*

Toutefois, la valeur de la « mobilité » n'est pas inculquée ni perçue de la même façon selon le degré d'ancrage des migrants privilégiés dans les milieux internationaux. L'extrait d'entretien ci-dessus le montre. Pour Emmanuelle (entretien n°48), la mobilité à laquelle sont socialisés ses enfants pourra leur permettre de pallier à une carrière moyenne en France voire à un possible déclassement social. Ce sont principalement les migrants privilégiés de la « première génération », qui perçoivent la migration comme un moyen d'inculquer à leurs enfants la mobilité comme une possibilité pour remédier à des difficultés d'emplois à l'échelle nationale, tandis que pour les migrants privilégiés de la « seconde génération », la mobilité apparaît plutôt comme une norme familiale. Le rapport à la mobilité est donc différentiel selon qu'il est récent ou plus ancien dans l'histoire familiale.

Une des principales caractéristiques de la migration n'est pas uniquement de préparer les enfants à être mobiles, mais aussi à s'adapter dans un contexte de mobilité. Avoir vécu à l'étranger à un âge précoce, rencontré de nombreuses nationalités différentes et acquis une

maîtrise de plusieurs langues rendrait l'enfant plus « adaptable » dans un contexte national différent de celui dont il est originaire. Cela signifie donc la nécessité de convertir les ressources linguistiques et morales (curiosité, ouverture d'esprit, tolérance) acquises lors de séjours à l'étranger en une compétence particulière, l'adaptabilité.

Je pense que les enfants... On les bouscule, mais pour ça, ça a du bon. Pour un projet comme ça, c'est vraiment... Elles râlent et tout, demain si on leur dit "on rentre", elles seront super contentes, mais c'est pas grave, c'est quand même une belle, belle expérience, pour tout le monde et notamment pour elle, de les secouer un petit peu et de les casser à 12, 13 ou 9 ans. *Isabelle (entretien n°42), Française, sans-emploi, époux Français et directeur de filiale, deux enfants scolarisés dans le système français.*

Les migrants privilégiés voient dans la migration une fonction éducative, avec l'idée de « bousculer » les enfants, de les obliger à découvrir autre chose que leur vie en France et ce serait nécessairement quelque chose de positif. La migration est perçue comme un moyen de développer le capital culturel des enfants et de leur apprendre à s'adapter à un autre environnement (puisqu'ils seront de toute façon obligés de le faire à un moment dans leur vie) et notamment un environnement qui s'internationalise. Il serait bon pour les enfants d'être « bousculé », « cassé », mais il est cependant nécessaire de les ancrer localement et notamment de leur permettre de vivre à proximité de leurs camarades et donc proche des établissements où ils sont scolarisés, comme nous l'avons vu dans le chapitre 4. Les maintenir dans un cercle français, états-unien, canadien ou britannique permet de leur faire découvrir d'autres cultures sans que cela les éloigne de la leur afin qu'ils gardent une « identité ».

Si le discours de ces migrants privilégiés sur la nécessité que leurs enfants intègrent les valeurs de mobilité et d'adaptabilité est tant partagé c'est aussi parce qu'il s'inscrit dans leur propre trajectoire scolaire et professionnelle. Une part non négligeable de ces enquêtés ont fréquenté des écoles de commerces et d'ingénieurs. Parmi l'ensemble des enquêtés français et leurs conjoints, que ceux-ci aient des enfants ou non, 13 ont fait leurs études dans des écoles de commerces et 10 dans des écoles d'ingénieurs. Le prestige des écoles d'ingénieurs et de commerces qu'ils ont fréquentées varie et ce sont majoritairement les hommes qui ont mené leurs études du supérieur dans ces écoles. Il y a également trois Français qui sont passés par des IEP dont deux à Sciences Po Paris. Le système des « grandes écoles » étant particulier à la France, il nous semble également important d'éclairer les parcours des autres ressortissants et notamment ceux qui ont mené leurs études dans des universités britanniques ou états-uniennes prestigieuses. Parmi les États-Uniens interrogés, onze ont fréquenté une de ces universités

réputées : Duke University, Berkeley, Harvard, John Hopkins, Université de Pennsylvanie et Columbia. Parmi les Britanniques, une personne a étudié à la London School of Economics et une personne à l'université de Westminster. Le reste des enquêtés ont fréquenté des universités dont le prestige et l'étiquette symbolique sont moins importants. La plupart des États-Uniens ayant suivis leurs études à Harvard et Columbia, ont conclu celles-ci par l'obtention d'un MBA¹⁷⁰.

Les Français ayant, pour leur part, mené leurs études du supérieur dans des universités sont bien souvent des femmes dont les époux ont été en écoles de commerces et d'ingénieur. Le prestige de ces écoles varie et peut être issu des écoles qui forment les élites françaises telles que Polytechnique, l'ENA ou HEC (Dudouet et al. 2014). Un seul français de notre corpus est passé par l'ENA et un seul est passé par HEC. Les Français de notre corpus diplômés d'écoles d'ingénieurs ont toutefois fréquenté des établissements plus prestigieux que ceux ayant fréquenté des écoles de commerces¹⁷¹, si l'on se réfère aux classements publiés dans la presse en 2017. Or, les écoles de commerces les moins renommées, dans un cadre concurrentiel, en France, ont particulièrement mis en avant leur internationalisation, preuve de leur excellence (Blanchard 2014).

Ainsi, dans ces écoles, les migrants privilégiés ont évolué « dans un espace qui les incite à la mobilité » (Colombi, 2016 :99). Une partie des enquêtés ayant suivi leur cursus du supérieur dans ces écoles ont dû passer un an ou quelques mois dans un établissement partenaire à l'étranger, mais la majorité n'a pas connu de telles injonctions, qui se sont particulièrement développées à partir des années 1980 (Blanchard 2014). Au sein de leurs formations dans ces écoles, les migrants privilégiés ont été exposés aux discours de valorisation de l'international. Or, en travaillant à l'étranger et en fréquentant essentiellement d'autres migrants privilégiés, leur exposition à ce type de discours se poursuit.

Les attentes de ces institutions scolaires étant un profil d'étudiant international (Colombi 2016) les migrants privilégiés conforment leurs enfants à ces attentes en leur donnant un *plus* en comparaison de ceux qui ont poursuivi toute leur scolarité en France. Ce *plus* est constitué d'une « expérience » directe à l'étranger, grâce à la migration et d'une exposition importante à des langues étrangères, mais surtout à la langue anglaise. La mobilité et l'adaptabilité sont donc perçues comme des compétences, par les migrants privilégiés de la

¹⁷⁰ *Master of Business Administration* en français : Master en administration des affaires

¹⁷¹ Les écoles et universités dont sont diplômées les personnes interrogées et leurs conjoints sont indiquées dans chaque fiche d'entretiens en annexe B.

« première génération », que leurs enfants doivent acquérir lors de la migration pour qu'ils puissent les mobiliser par la suite. Or, s'ils les perçoivent comme des compétences, c'est notamment parce qu'ils ont eux-mêmes dû apprendre à être aptes à migrer au gré de leurs carrières. Pour ceux de la seconde génération, la migration n'est plus un moyen explicite de socialiser les enfants à être mobile. D'une part, la valeur mobilité est implicitement inculquée par des pratiques familiales et d'autre part, pour reprendre les termes d'Anne-Catherine Wagner, la migration est « l'accomplissement de dispositions anciennes » (Wagner, 1998 :115).

L'inculcation et la socialisation à des valeurs telles que l'ouverture vers d'autres cultures, la mobilité et l'adaptabilité sont transmises différemment par les migrants privilégiés selon la place que connaît la migration dans leur histoire familiale. Toutefois, la migration n'est pas envisagée uniquement comme un outil pour transmettre certaines valeurs à leurs enfants. Elle est également conçue comme un moyen pour leurs enfants d'accéder à un environnement scolaire meilleur que dans leurs pays respectifs.

Encadré 12. Offre scolaire internationale à Séoul

Plusieurs établissements scolaires de langue anglaise offrent des cursus états-unien ou britanniques. Le *Dulwich College Seoul* (ouvert en 2010) propose un cursus britannique de la maternelle au lycée et prépare les élèves au Baccalauréat International ainsi qu'aux IGCSE. La *Seoul Foreign School* (ouvert en 1912) offre un cursus britannique de la maternelle au milieu du collège (*Year 9*, équivalent de la 4^e) et un cursus états-unien de la maternelle au lycée. Cet établissement forme ses élèves au Baccalauréat International depuis 1980 et aux IGCSE. La *Yongsan International School* ouverte en 2006 est un établissement proposant un cursus états-unien (il prépare aux AP) de la maternelle au lycée, dans le cadre d'un enseignement religieux catholique. La *Seoul American High School* (ouverte en 1959) est un établissement qui dépend du *Department of Defense* (équivalent du Ministère de la Défense) et est prioritairement destiné aux élèves dont les parents travaillent pour l'armée américaine. Il est d'ailleurs situé sur la base militaire américaine à Séoul.

Deux établissements en langue française existent à Séoul. Ils préparent tous deux au baccalauréat et accueillent les élèves de la maternelle au lycée. Le Lycée Français de Séoul (ouvert en 1974) a l'ensemble de ses niveaux scolaires homologués par l'AEFE. À la différence du LFS, le Lycée International Xavier n'est pas conventionné avec l'AEFE et n'a que les niveaux du primaire qui sont homologués par l'AEFE. Cet établissement ouvert en 2002 procure un enseignement français et chrétien.

Séoul compte également un établissement allemand (*Deutsche Schule Seoul*) qui propose un cursus allemand de la maternelle au secondaire et prépare à l'*abitur* (équivalent du baccalauréat), ainsi que des établissements scolaires des cursus chinois, japonais, mongol ou russe.

1.2 Les apports en termes de contextes scolaires et de scolarité

Ainsi, « la migration est perçue comme une ressource éducative » (Wagner 1998 :98) par les migrants privilégiés. Elle leur permet d'accumuler différentes ressources qui pourront être redéployées par la suite. Les différents apports éducatifs que les parents souhaitent transmettre à leurs enfants en faisant le choix de vivre à l'étranger doivent être mis en relation avec les apports purement scolaires de la migration. Ces apports concernent à la fois l'environnement scolaire (taille des classes, composition sociale des établissements), la teneur des enseignements et particulièrement concernant les langues et enfin la possibilité de scolariser les enfants dans un système scolaire différent. Ce choix d'un autre système scolaire est possible dans le cadre national, mais est financièrement beaucoup plus coûteux.

L'importance de la langue anglaise pour les francophones

Concurrencées sur le marché du travail international par les anglophones natifs, les personnes non anglophones interrogées souhaitent que leurs enfants aient une maîtrise de l'anglais quasi bilingue, pour d'une part leur donner une longueur d'avance sur le marché national face à des jeunes du même âge ayant appris l'anglais à l'école et pour, d'autre part, leur donner des chances similaires à celles des anglophones sur le marché du travail international. Ainsi la scolarisation dans les classes bilingues de l'école française dès la maternelle est un véritable « capital linguistique » (Garcia Garza et Wagner, 2015:159) auquel les enfants auraient difficilement eu accès en restant en France.

Alors les maris parlent tous l'anglais en tant qu'expatriés. Et les femmes loin de là et ça c'est... J'ai toujours été très étonnée. Je suis pas *fluente* en anglais, mais je me débrouille bien, très bien même, mais je suis loin d'être bilingue. Mais certaines c'est vraiment... On se dit, mais bon sang, quand on dit les Français sont des nuls en anglais, c'est... C'est vrai, c'est vrai. Et par contre, elles ont beaucoup de prétention pour leurs enfants. Les enfants ici... Il y a un niveau d'anglais qui est excellent, excellent. Un niveau de langue en général qui est vraiment très bon. Donc les enfants aident bien leurs parents, leurs mères.

C'est vrai que tout le monde fait en sorte que les enfants soient en section bilingue...

Oui et c'est très important pour les mères, oh lala mon dieu. On a l'impression que c'est maternelle supérieure, mat sup (rires), nan nan, mais il y a une sorte de... « Mon enfant est en bilingue », c'est tout de suite il est placé... C'est bien parce que c'est vrai que l'apprentissage des langues plus on est petit plus c'est facile. *Magali (entretien n°50), Française, sans emploi, époux Français et directeur administratif et financier d'une entreprise, deux enfants scolarisés dans le système français et deux enfants qui mènent leurs études supérieures en France.*

Par ailleurs, la scolarisation dans les classes bilingues permettrait aux enfants d'acquérir des ressources internationales qui feraient défaut aux parents, mais qui sont pourtant nécessaires à la réussite scolaire et professionnelle (Nogueira et Aguiar 2008). Ainsi, alors que certains parents comptent exclusivement sur l'école pour compenser les ressources linguistiques qui leur font défaut, ceux qui ont un parcours plus international (couples binationaux, fréquentation de multiples communautés étrangères) envisagent l'accumulation des ressources internationales et linguistiques par d'autres voies que l'école.

C'est sûr qu'elles seront peut-être pas bilingues surtout au niveau même de l'écrit par rapport à des enfants qui vont dans une école internationale, donc anglophone, mais... Mais je pense

que ce sera quand même assez satisfaisant et puis une langue, ça peut s'apprendre aussi d'autre manière, on est quand même... Elles côtoient un environnement... Mon mari étant diplomate, assez mélangé, bon... *Laurence (entretien n°43), Française, sans emploi, époux Italien et diplomate, trois enfants scolarisés dans le système français.*

Cet environnement international dans lequel évolue la famille permettrait d'apprendre et de pratiquer des langues en dehors du système scolaire, offrant ainsi un accès à des sous-entendus et des codes culturels que le système scolaire n'apprend pas aux élèves. Ainsi, Laurence (entretien n°43) n'attend pas de l'école qu'elle inculque l'anglais à ses enfants puisque l'environnement dans lequel ils évoluent est suffisamment cosmopolite pour avoir des alternatives dans l'apprentissage et la pratique de cette langue. Ces enfants bénéficieront ainsi d'un capital culturel hérité (Bourdieu 1989) acquis de façon diffuse plutôt que par le biais de l'institution scolaire.

Choix de systèmes scolaires

La grande majorité des migrants privilégiés interrogés et ayant des enfants bénéficient de *package* de la part des entreprises pour lesquelles elles travaillent. Les frais d'inscription dans les établissements à l'étranger sont, au même titre que le logement, pris en charge par les entreprises. Ainsi, certains peuvent choisir entre plusieurs systèmes scolaires, sans que des raisons économiques n'interviennent. Certaines personnes interrogées ont saisi cette occasion pour inscrire leurs enfants ou certains d'entre eux, dans des systèmes scolaires différents de ceux au sein desquels ils étaient initialement inscrits. La migration et particulièrement la prise en charge des frais scolaires par les entreprises permettent aux enfants des personnes interrogées d'accéder à des systèmes internationaux assurant une poursuite des études supérieures dans des établissements anglo-saxons. Cette scolarisation dans des établissements internationaux est perçue comme bénéfique pour l'accumulation de capital scolaire et social international, par la suite, facilement reconnu sur le marché du travail international.

Encadré 13. Scolarisation des enfants et choix du système scolaire

Parmi les personnes que nous avons interrogées qui avaient au moins un enfant en âge d'être scolarisé lors de l'entretien, plusieurs ont inscrit leurs enfants dans trois systèmes scolaires différents : le système international, le système coréen et le système français. Tous les enfants scolarisés dans le système coréen sont en maternelle (l'école primaire débutant à l'âge de 7 ans en Corée), la plupart sont issus de couples binationaux. Seuls un couple d'États-Uniens et une États-Unienne scolarisent leurs enfants dans ce système. Tous les autres états-unien interrogés ont inscrit leurs enfants dans le système international. En ce qui concerne les Français, la grande majorité scolarise leurs enfants dans le système français (12 couples) et 5 couples ont des enfants dans le système international. Cependant, parmi les 12 couples ayant leurs enfants à l'école française, 3 ont eu recours à l'enseignement international pour leurs enfants lors d'une précédente migration.

Pour reprendre les termes d'Anne-Catherine Wagner, « Contrairement aux familles « sédentaires », les migrants peuvent contourner leur système scolaire national. Par l'intermédiaire des familles, les langues et les systèmes d'enseignement se trouvent alors situés les uns par rapport aux autres. » (1998 :76). Les parents évaluent donc quel système correspond le mieux à leurs aspirations, mais également à leurs trajectoires migratoires. Très anxieux quant au devenir de leurs enfants, les personnes interrogées font des choix difficiles, mûrement réfléchis puisque les enjeux à prendre en compte auront un effet à court et long terme. En effet, le passage d'un système à un autre implique une nécessité et une capacité à convertir les savoirs acquis dans un système lors du changement. Nous présenterons plus loin les stratégies mises en place par les personnes interrogées concernant les changements et choix de systèmes scolaires, mais cette opportunité reste principalement possible parce qu'en migration.

Homogénéité sociale et esprit de travail dans les établissements étrangers en Corée du Sud

L'effet-classe ou l'effet-établissement est perçu par les migrants privilégiés comme extrêmement bénéfique pour le parcours scolaire de leurs enfants, alors que les recherches sont sceptiques quant à cette analyse (Broccolichi 2009). Pour ces migrants, la sélectivité sociale de fait des élèves au sein de l'établissement assure un entre-soi total et donc, par extension, un niveau académique élevé. S'ajoute à l'idée de bénéfice de l'entre-soi social dans

les établissements scolaires, l'image répandue parmi les migrants privilégiés interrogés, d'une culture du travail scolaire importante en Corée du Sud.

Ici on est dans un environnement ultra privilégié avec un niveau très élevé. Enfin un niveau académique au lycée très très élevé, lié à la sociologie des élèves. Il n'y a pas de problème de délinquance, enfin voilà quoi. Effectivement, ils sont dans des conditions pour étudier ultras favorables. Ajoutez à ça que les Coréens... Enfin l'éducation en Corée c'est extrêmement important donc les Coréens qui sont dans le lycée travaillent comme des fous. Donc... Oui c'est un plus par rapport à la France, inévitablement. *Sébastien (entretien n°9), Français, directeur de filiale, épouse Française et sans-emploi, deux enfants scolarisés dans le système français.*

Les élèves coréens, qui seraient plus travailleurs que les élèves français, apporteraient une dynamique de travail positive dans les établissements internationaux, qu'il n'y aurait pas en France, car liée à la culture coréenne. Cette vision d'élèves coréens plus travailleurs que les élèves français semble notamment liée aux multiples articles de journaux abordant la question. Par ailleurs, le recours élevé à des enseignements en dehors de l'école sous de multiples formes – tutorat individuel, cours en instituts et enfin cours sur internet (Kim et Lee 2010), donne une image de Coréens « travailleurs ». Ce recours à des enseignements hors école touche de multiples classes sociales, puisque selon Sun-Woong Kim et Hu-Ho Lee, 75% des élèves du primaire et du secondaire ont recours au *private tutoring* (Kim et Lee 2010) et donnent ainsi l'image d'un pays valorisant le travail scolaire qui ne pourrait être que bénéfique pour les enfants des migrants privilégiés.

Et c'est vrai que je préférerais venir en Corée pour les enfants, je trouve que c'était un pays plus dynamique, plus structurant que la Thaïlande, qui est sûrement super agréable pour les vacances et tout, mais... moins structurant, moins porteur, un peu plus *farniente*. Donc voilà, pour ça la Corée je trouve ça intéressant. *Agnès (entretien n°47), Française, sans emploi, époux Français et chef de filiale, trois enfants scolarisés dans le système français et deux enfants qui mènent leurs études supérieures dans des universités anglo-saxonnes.*

L'autre caractéristique de l'enseignement à l'étranger est la taille des classes. Le faible nombre d'élèves et la proximité au sein de la « communauté » permettent une relation privilégiée avec les enseignants (de Mejia 2002). Cette proximité au sein de la « communauté » est à la fois sociale et spatiale. Parents et enseignants partagent plusieurs caractéristiques. La première est la valeur de « mobilité ». En effet, parents comme enseignants, sont partis à l'étranger dans le cadre de leur travail. Ainsi, l'adaptation à un

nouveau contexte culturel et de travail est une compétence nécessaire pour les deux. Valorisant la mobilité internationale, les enseignants et les parents ont conscience que ces savoirs doivent être transmis aux élèves. Ainsi, on peut voir une continuité entre les normes éducatives des parents et celles de l'institution scolaire (Aubret-Bény 1981). La deuxième proximité relève de l'appartenance sociale. Comme l'a souligné Michael Matthews (1989)¹⁷², les « femmes d'expats » occupent fréquemment des postes au sein des établissements internationaux.

On s'en rend compte maintenant effectivement. C'est une chance pour eux. Mon fils est en seconde ils sont 18 quoi, donc il était [en France] dans une classe de 35, donc évidemment ça joue et c'est vrai qu'on ne s'était pas trop attaché à ça. *Séverine (entretien n°44), Française, sans-emploi, époux Français et directeur de filiale, deux enfants scolarisés dans le système français.*

Le lycée il y a peu d'enfants. C'est une des difficultés aussi du pays pour ce qu'ont vécu mes enfants. Ils le vivent plus ou moins bien, mais c'est vrai qu'ils sont obligés de faire avec. Cela étant dit, c'est formateur. L'école est bien du lycée français. Les profs sont très bien. Ce qu'ils n'ont pas d'un côté ils l'ont de l'autre, parce qu'ils ont une qualité de relationnelle avec les profs qu'ils n'ont plus du tout en France, forcément. Ils sont bien orientés, ils ont des choses bien. J'ai jamais regretté de les avoir mis au lycée français ici. Jamais. On finit par devenir ami aussi avec les profs, donc ça donne des relations, pas très étroites, il suffit de... C'est sympa. Ça c'est le bon côté des choses. *Magali (entretien n°50), Française, sans emploi, époux Français et directeur administratif et financier d'une entreprise, deux enfants scolarisés dans le système français et deux enfants qui mènent leurs études supérieures en France.*

La seconde fois [qu'ils vivaient à Jakarta], c'était des adolescents, donc il y avait très peu de mouvements, très peu de liberté de circulation et puis il y avait ce... Cette microsociété, où tout le monde connaissait tout le monde, les profs invitaient les parents à dîner, tout le monde connaissait tout le monde, avec des ados en plus qui étouffaient un peu dans ce microcosme, ça a été difficile. Ça je n'ai pas du tout aimé. *Sylvie (entretien n°41), Française, sans-emploi, époux Français et directeur de filiale, deux enfants qui mènent leurs études supérieures en France.*

La démographie des étrangers présents à Séoul et particulièrement au lycée français offre des « petites classes » d'une dizaine d'élèves dans le secondaire. Ce fait peut être perçu comme bénéfique au niveau du cadre de travail et du suivi de la part des enseignants, tout en

¹⁷² Cité par Anne-Marie de Mejia, 2002

étant perçu négativement pour l'épanouissement social des enfants. De plus, le passage de « petites » classes dans le secondaire au système universitaire, ou en classes préparatoires est un facteur d'angoisse qui nécessite une mobilisation des parents et particulièrement des mères lors de la transition, comme nous le verrons plus tard.

La scolarité comme enjeu de l'internationalisation des ressources culturelles et scolaires

L'extrait d'entretien suivant résume assez bien les apports perçus de la migration pour les personnes interrogées. La précocité avec laquelle les enfants seront en contact avec des langues étrangères et un environnement multiculturel est perçu comme bénéfique pour les insérer dans un contexte international concurrentiel. De plus, cette proximité avec une atmosphère internationale accompagne l'intériorisation de valeurs telles que l'adaptabilité et la mobilité vécue par ces parents comme des injonctions.

De nos jours, ce n'est pas le fait d'aller dans une école normale qui va vous permettre d'aller directement dans une école de l'Ivy League. Malheureusement, ça ne se passe plus comme ça. C'est devenu tellement compétitif que même vivre à l'étranger à cet âge donne à l'enfant un avantage parce qu'il sera exposé à tellement de cultures différentes, de tradition différentes et que, même à cet âge-là il va en retirer quelque chose et ça les aide à grandir. Alors que quand j'étais enfant, peu importait d'où vous veniez. Si tu travaillais dur, tu pouvais intégrer une bonne école. Mais c'est vraiment devenu de la survie et ça commence dès qu'ils ont un ou deux ans, c'est fou. C'est comme ça que le monde évolue désormais, pour être le meilleur il faut qu'on t'offre le meilleur dès le début¹⁷³. *Samah (entretien n°59), Britannique, sans emploi, époux États-Unien et consultant, un enfant de 2ans en crèche internationale.*

On a vu que les migrants privilégiés associent à leur migration des bénéfices éducatifs et scolaires pour leurs enfants. Ces apports tels que l'ouverture d'esprit, la curiosité envers l'étranger, la maîtrise de langues étrangères s'accompagnent d'un environnement qui leur serait bénéfique pour leur trajectoire scolaire. Ainsi, la migration permettrait à leurs enfants

¹⁷³« Nowadays it is not the fact that you go to a regular school that you go straight to an Ivy league school, you know, a really good school. Unfortunately it is not like that anymore it is just so competitive that even going living abroad at this age gives the child an advantage because they do get exposed to so many different cultures and different traditions and even at this age something goes in and that helps them grow as a person. Which when I was a kid didn't matter where you went. If you studied hard, fine, you could get in somewhere. But it is really becoming survival and sufficient and it starts from this age from when they are one, two years old, it's crazy. That's the way the world is evolving now, to be the best you got to start to offer the best. »

d'acquérir dès leur enfance des compétences internationales. Ces compétences seraient par la suite mobilisables dans leurs trajectoires scolaires et professionnelles. Or ces compétences perçues comme des ressources par les migrants privilégiés leur sont elles-mêmes nécessaires dans leur migration. Toutefois, on a vu que les migrants privilégiés ont un rapport différent à l'usage de la migration pour transmettre ces compétences selon leurs propres ressources internationales.

On remarque une première différence entre les bénéfices perçus qu'apporterait la migration selon la nationalité des personnes interrogées, mais aussi selon leur ancrage plus ou moins fort dans des milieux internationaux. Alors que les Français valorisent l'apprentissage de la langue anglaise par leurs enfants dans les écoles à l'étranger, les anglophones valorisent uniquement les valeurs d'ouvertures d'esprit et de mobilité. Par ailleurs, alors que certains parents comptent exclusivement sur l'école pour que leurs enfants maîtrisent des langues étrangères, d'autres s'appuient sur leur fréquentation de réseaux internationaux de longue date.

Les migrants privilégiés voient également dans la migration un moyen d'offrir à leurs enfants un environnement scolaire optimal pour leur réussite scolaire. Cet environnement scolaire optimal est lié à la possibilité de choisir un autre système scolaire pour son enfant que le système national et à l'homogénéité sociale au sein de ces établissements. Celle-ci protégerait les enfants des migrants privilégiés d'un échec scolaire (relatif) et assurerait leur maintien dans les classes moyennes supérieures et supérieures voire une ascension sociale. Autrement dit, une partie des migrants privilégiés voient et utilisent la migration comme un moyen de renforcer la transmission de leur capital culturel encore récent, comme nous le verrons dans la seconde partie du chapitre.

Cependant, l'environnement social et scolaire n'est pas suffisant si des stratégies spécifiques ne sont pas adoptées. En effet, l'apport d'un environnement vu comme optimal n'aura pas l'effet escompté si les pratiques ne consolident pas cet investissement. Par ailleurs, comme cela a été pointé par Marie-Clémence Le Pape et Agnès van Zanten : « A l'inverse de la transmission peu visible des valeurs éducatives au sein des familles, les pratiques parentales d'accompagnement de la scolarité ont des effets plus aisément perceptibles et, dans une certaine mesure, quantifiables. On est dans ce domaine davantage dans le cadre d'une action visée stratégique avec des objectifs à court terme en termes de réussite scolaire, tout au moins dans le cas des familles des classes moyennes et supérieures. » (2009 :196). Ainsi analyser les

valeurs que les personnes interrogées souhaitent transmettre à leurs enfants tout en examinant les pratiques et stratégies qu'elles mettent en œuvre permet de saisir les visées que ces parents ont et leur articulation avec les outils dont ils disposent.

On l'a vu dans le chapitre 2, les migrants privilégiés sont plus fortement diplômés que leurs compatriotes britanniques, canadiens, états-uniens et français. Il nous paraît cependant important d'éclairer plus spécifiquement leurs parcours scolaires selon qu'ils aient été menés à l'étranger ou dans des établissements du supérieur prestigieux. En effet, on peut faire l'hypothèse que selon leurs parcours scolaires et leurs capitaux culturels, les parents auront des comportements différentiels quant au suivi scolaire de leurs enfants.

2. Les stratégies scolaires et visées éducatives des migrants privilégiés

Les personnes interrogées réalisent une migration circulaire dont les étapes déterminent les stratégies scolaires au même titre que les valeurs éducatives des parents. Autrement dit, les stratégies éducatives sont dépendantes des carrières migratoires, et sont renégociées une fois arrivées dans le pays. Il nous semble que les stratégies et les choix des systèmes scolaires sont façonnés par l'âge des enfants, le contexte de la migration, la poursuite ou non de celle-ci, les pays d'arrivées, les valeurs des parents, leurs aspirations ainsi que leurs trajectoires scolaires.

Nous l'avons montré, la prise en charge par les entreprises des frais de scolarité offre la possibilité de choisir entre différents systèmes scolaires. C'est pourquoi nous nous concentrerons ici sur les choix de systèmes scolaires des migrants privilégiés et des enjeux qui sous-tendent ces choix. Les pratiques scolaires adoptées par les migrants privilégiés dépendent des contextes géographiques, migratoires, des ressources économiques et culturelles ainsi que des situations individuelles de chaque enfant. Ainsi, les stratégies et les visées que nous avons pu observer sont nombreuses et disparates. Celles-ci peuvent d'ailleurs nous éclairer sur l'hétérogénéité des migrants privilégiés et les usages différentiels qu'ils ont de la migration.

2.1 Maintenir les enfants dans le système national pour accumuler des capitaux culturels

Parmi les personnes interrogées, un certain nombre ne souhaitait pas que leurs enfants aillent dans un système scolaire différent de leur système national. Plusieurs raisons, que nous allons ici développer, peuvent expliquer ce maintien dans le système national. Cependant, cette fidélité au système national peut impliquer des pratiques de refus de migration dans des pays ou villes ne disposant pas d'établissement correspondant. Les pratiques scolaires peuvent donc amener à freiner les parcours migratoires et renforcent l'idée avancée par Brenda Yeoh et Louisa-May Khoo (1998) que les lieux de migration font l'objet de négociation au sein des ménages.

La migration pendant une étape clé de la scolarité

Tout comme certaines classes sont des étapes cruciales dans l'orientation et la carrière scolaire des élèves (Duru-Bellat et Jarousse 1993), le passage d'un système scolaire à un autre se doit d'être réalisé à des niveaux stratégiques, lors de la transition du primaire au secondaire ou du collège au lycée par exemple. C'est pourquoi de nombreuses personnes interrogées ont fait le choix de maintenir leurs enfants dans un système scolaire précis afin que ces derniers aient une continuité dans leurs parcours scolaires.

Si la carrière scolaire en cours est perçue comme exemplaire, la migration et sa destination sont organisées afin qu'elles n'aient pas d'impact négatif sur celle-ci. Le baccalauréat international (BI en français, mais IB en anglais) a été créé en 1968 en Suisse et est reconnu par la plupart des systèmes universitaires (Bertron 2015). Certains établissements à l'étranger ne proposent pas de programme pour préparer au Baccalauréat International, réduisant ainsi les possibilités dans le choix des établissements et des villes pour les familles. Lorsque dans une même ville, plusieurs établissements proposent ce programme, ce sont ceux qui l'instruisent depuis le plus longtemps qui sont généralement choisis puisqu'ils auraient une maîtrise du programme et une préparation à ce dernier perçues comme les plus légitimes.

Ma fille aînée est dans l'un des meilleurs lycées des États-Unis et dans cet établissement, ils ont le programme du baccalauréat international. Or, il n'y a pas beaucoup d'établissements qui proposent ce programme aux États-Unis. Il y en a de plus en plus, mais elle est dans l'un des

meilleurs lycées qui préparent le BI aux États-Unis. Et elle nous a dit qu'elle ne viendrait en Corée avec nous, que si elle pouvait suivre le programme du baccalauréat international. Et SFS est le seul établissement à Séoul qui a ce cursus depuis longtemps. Il y a un autre établissement à Séoul qui le prépare, mais depuis récemment et on avait besoin d'un établissement qui était bien établi dans sa préparation. Et il n'y avait pas d'autre option. Elle allait à SFS ou elle ne venait pas à Séoul.¹⁷⁴ *Jacqueline (entretien n°69), États-unienne, sans emploi, époux États-unien et ingénieur, trios enfants scolarisés dans le système états-unien.*

Les migrations des personnes interrogées dépendent de multiples facteurs comme l'évolution de leur carrière, la possibilité d'obtenir un poste à l'étranger, le passage « obligatoire » par le siège ou le désir de poursuite de la mobilité. Ces différents éléments impliquent donc de faire le choix d'un système scolaire, ou d'un cursus particulier, qui pourra être poursuivi dans n'importe quelle destination. Ainsi, lorsque le retour définitif ou temporaire dans le pays d'origine est assuré ou très probable, les parents font le choix de scolariser leurs enfants dans le système national.

On sait qu'on peut avoir deux expatriations de suite, mais au bout de deux expatriations, il y a de fortes chances qu'il y ait forcément un retour en France, donc c'est difficile de scolariser nos enfants dans le système international. *Florence (entretien n°6), Française, sans-emploi, époux Français, conseiller économique à l'ambassade de France, trois enfants dont deux scolarisés dans le système français et une en CPGE à Paris.*

De la même façon que les personnes interrogées cherchent à se recréer un ancrage local et national lors de leur migration, elles souhaitent ancrer leurs enfants dans un système. Le choix du système national peut être utilisé comme un moyen d'atténuer les effets néfastes de la migration. La distance culturelle et spatiale que les enfants pourraient ressentir lors de la migration est vue comme suffisamment perturbante pour que s'ajoutent à cela une langue et un cadre d'enseignement différents. Les effets néfastes de la migration et l'inscription des

¹⁷⁴« My oldest daughter is in one of the top high schools in my country in the US and they have an international baccalaureate program and it's not offered in a lot of schools in the US yet, I mean it is becoming more and more available but she was like at the number, I think the number one or number two IB school in the country and she said the only way I am going to Korea is getting my IB degree. So this [SFS] was the only school that had been offering it for a long period of time. There is one, I think one other school that offers it but it's new so we needed to be at the school that had already established the program and I mean there was no other option for her. She was going to this school [SFS] or she wasn't coming. »

enfants dans un système scolaire non national seraient le déracinement des enfants avec leur culture nationale.

On a bien fait de rentrer en France, pour que quand même ils connaissent leur pays aussi. Parce qu'il y en a, après leurs enfants ils n'ont même pas de racines, ils ont rien. *Emmanuelle (entretien n°48), Française, sans emploi, époux français et directeur de filiale, un enfant scolarisé dans le système français et un enfant qui mène des études supérieures en France.*

Parce que bon, on dit que les enfants s'adaptent oui, ça s'adapte bien, mais il faut quand même pas trop leur en demander. Il y a des parents qui jouent beaucoup au yoyo, faut pas s'étonner après qu'il y ait des soucis qui apparaissent un jour ou l'autre, ou dans le comportement ou scolairement. *Magali (entretien n°50), Française, sans emploi, époux Français et directeur administratif et financier d'une entreprise, deux enfants scolarisés dans le système français et deux enfants qui mènent leurs études supérieures en France.*

Alors que les migrants privilégiés valorisent la migration, car elle transmettrait aux enfants des valeurs telles que la mobilité et l'adaptabilité, les parents devraient tout de même « maintenir » leurs enfants dans leurs cultures nationales. Ce maintien dans une culture nationale, dans laquelle les parents évoluent et ont évolué, passe entre autres par la scolarisation dans le système national. L'école apparaît donc comme étant une des possibilités pour socialiser les enfants à leur pays d'origine, tout comme le recours aux sociabilités communautaires ou l'inscription spatiale dans les quartiers regroupant des semblables. Ainsi, le non-maintien dans un système scolaire spécifique est perçu comme du relâchement de la part des parents qui ne jouent pas correctement leur rôle d'ancrage « identitaire » des enfants. Ces discours sévères envers les parents qui n'inscrivent pas leurs enfants dans un système scolaire bien précis sont d'ailleurs intériorisés par ces derniers.

Bah c'est vrai que pour l'école on est un peu... enfin je trouve qu'on est un peu léger. Enfin on n'est pas très sérieux, parce que limite... Maintenant il faudrait se dire bon on n'accepte qu'une expatriation où il y a un lycée français, ou un truc comme ça. Après je suis pas sûr qu'on le fasse. Parce que là par exemple on peut nous proposer Shanghai, bon il y a un lycée français, ou on peut nous proposer Canton, j'ai pas l'impression qu'il y ait un super lycée français. En fait... on se laisse un peu porter, et on laisse un peu... enfin je dirais c'est un peu... selon là où le destin nous pousse. Comme on est hésitant sur l'école par exemple, entre le système français ou système international, eh bien si on doit se retrouver dans une ville où il y a pas le système français, alors à ce moment-là on prendra le meilleur système international.

Ça nous poussera à faire des choix en fait. Et voilà, pour l'école on le vit un peu comme ça. *Delphine (entretien n°49), Française, sans-emploi, époux Français et manager, deux enfants scolarisés dans le système français.*

Ces parents, soucieux quant à l'idée d'un changement de système scolaire durant la scolarité de leurs enfants, sont ceux dont les ressources internationales et scolaires, et particulièrement celles des mères, sont relativement faibles et récentes par rapport au reste des migrants privilégiés cadres d'entreprises. En effet, soit ces migrants ont suivis des études du supérieur courtes en comparaison du reste des enquêtés (ne dépassant pas le 1^{er} cycle universitaire), soit ils ont mené ces études dans des écoles de commerces et universités peu prestigieuses. Ces cadres supérieurs de promotion, voient dans la réussite scolaire de leurs enfants, une possibilité de maintien voire d'ascension sociale. Or, cette « peur de la déchéance » (Ball, Davies, David et Reay 2001) peut être palliée par un suivi de la scolarité des enfants dans un environnement scolaire maîtrisé. Ainsi, leur connaissance du système national peut leur permettre par des jeux d'option ou des choix de filières de s'assurer de la réussite scolaire de leurs enfants.

Les personnes interrogées discutent beaucoup entre elles des types d'éducation choisis, des aspects positifs et négatifs de chacun d'entre eux, des possibilités qu'ils offrent par la suite à leurs enfants. Mais les choix effectués peuvent également dépendre des parcours des frères et sœurs plus âgés (Daverne et Dutercq 2009). Par exemple, l'intégration d'un établissement du supérieur anglo-saxon par un enfant ayant un baccalauréat français jouera dans le choix de poursuivre la scolarisation des suivants dans un établissement français.

Un attachement au système scolaire national

L'extrait d'entretien suivant regroupe plusieurs raisons pour lesquelles Agnès (entretien n°47) a choisi de maintenir ou faire intégrer le système français à ses enfants. D'une part, ses enfants les plus âgés qui ont réalisé l'ensemble de leur scolarité dans le système français ont intégré des universités anglophones. Ainsi, la scolarisation dans le système français permet d'entrer dans le supérieur français et anglo-saxon. D'autre part, le système français est moins onéreux que les autres systèmes (états-unis, britanniques) tout en offrant une « bonne qualité » d'enseignement. En outre, le système français est perçu comme une continuité entre les savoirs scolaires des parents et des enfants et leur offrirait ainsi une

« culture » française incluant des connaissances et une identité française. Enfin, la présence d'établissements français dans un grand nombre de capitales et villes du monde permet de continuer dans ce système scolaire.

Les petits ont fait jusqu'au CP en école anglaise et c'est vrai que là je m'étais posé la question en venant à Séoul, donc venant d'Angleterre. Mes filles rentraient en sixième et l'autre en CE2, je me suis dit, bah tiens, pourquoi pas une école internationale et puis finalement, le résultat des deux aînés qui ont fait leur... Qui ont eu leur bac français et qui font l'un des études au Canada à Mc Gill et l'autre en Angleterre dans une université anglaise, ça ne les a pas du tout pénalisés d'avoir un...d'avoir le bac français. En même temps, ça leur permettait de s'ils avaient choisi d'aller en France, ils pouvaient aller en France. Donc finalement on a choisi... Alors que sans bac français, venir faire des études en France c'est pas forcément évident quoi. Et puis en plus le rapport qualité/prix est quand même assez favorable au lycée français et puis ça leur fait une culture. Moi je vois les... même mes grands, ils sont partis, ils avaient 5 et 7 ans donc... Mais ils se sentent français. Pas français de France, mais ils se sentent français et puis même pour moi, ils apprennent les mêmes choses que j'ai apprises, l'histoire de France, la littérature... Enfin je ne suis pas prête à tout sacrifier à l'anglais, donc en fait... (...) Et ça leur fait une structure. *Agnès (entretien n°47), Française, sans emploi, époux Français et chef de filiale, trois enfants scolarisés dans le système français et deux enfants qui mènent leurs études supérieures dans des universités anglo-saxonnes.*

Cette vision des savoirs scolaires semble moins instrumentale et plus traditionnelle de la fonction de l'école dans le sens où celle-ci permet d'inculquer une culture commune facilitant une certaine cohésion. Ainsi les savoirs sont importants pour cette enquêtée plus que ce qui pourra être, par la suite, valorisé dans le monde du travail et que l'on met fréquemment en avant lorsqu'on présente le système scolaire américain. Par ailleurs, les parcours des enfants sont comparés entre eux pour déterminer ce qu'il est possible de faire ou non, ce qui fonctionne ou pas. La scolarité des enfants et leur parcours scolaire en migration angoissent beaucoup les parents. Ainsi, beaucoup de discussions, entre « expatriés » portent sur les choix des différents systèmes scolaires et leur évaluation. L'analyse faite par Agnès van Zanten concernant les stratégies scolaires adoptées par des parents de classes moyennes supérieures en région parisienne et notamment sur l'influence que peuvent avoir les semblables dans l'application de ces stratégies est ici pertinente : « Se fier à « un groupe de référence » composé d'autres « comme soi » permet cependant aussi de réduire l'anxiété que génèrent des

choix difficiles en raison de la multiplicité des paramètres à prendre en compte et des enjeux immédiats à long terme qui leurs sont associés » (2009b : 30).

Pour ces parents, il ne s'agit pas uniquement d'avoir des enseignements dans sa langue maternelle, mais également d'accéder à des savoirs qui correspondent à la culture des parents, ce qui n'est pas le cas des écoles internationales. Nos analyses d'entretiens rejoignent donc le constat qu'avait fait Anne-Catherine Wagner lors de son étude des établissements internationaux en région parisienne : « La langue de l'enseignement n'est cependant pas le seul critère pris en compte par les familles. Les systèmes scolaires sont aussi mis en rapport les uns avec les autres en fonction du « niveau » des élèves qu'ils produisent. Or de ce point de vue, la réputation « internationale » de l'enseignement secondaire américain est plutôt mauvaise. Plusieurs constats alarmistes ont fait connaître la baisse des performances des élèves et la mauvaise position des Américains dans les classements internationaux. Le choix d'une école française peut alors correspondre à la préférence pour un système plus exigeant scolairement. » (1998 :77)

D'accord, et pourquoi le choix à l'étranger de l'école française et pas d'une école internationale ?

Elles sont quand même dans la section française à l'école européenne et puis... Pourquoi pas une école internationale ? Parce que je veux quand même que mes enfants soient dans un enseignement européen et plutôt français. Je ne veux pas... J'adhère pas particulièrement... Je suis pas particulièrement attirée par une école de type américaine.

Pour la langue ou...

Pour la langue et pour un système de scolarité... On n'a pas le choix, de toute façon il n'y a pas d'école italienne, je pense quand même qu'il faut bien connaître l'une de ses langues maternelles, même très bien. Tout système a ses qualités et ses défauts et le système français aussi. J'ai pu un peu comparer avec les écoles européennes, mais globalement ça correspond à notre culture, au niveau des programmes, d'une culture générale et puis mon mari est francophone aussi... *Laurence (entretien n°43), Française, sans emploi, époux Italien et diplomate, trois enfants scolarisés dans le système français.*

On remarque que le maintien des enfants dans leur système scolaire national a été réalisé par des migrants privilégiés ayant des profils différents. Ceux qui ont suivi leurs propres cursus scolaires dans des établissements prestigieux n'envisagent pas l'insertion

scolaire internationale de leurs enfants comme un enjeu. D'une part parce que l'ancienneté de la détention de titres scolaires dans leurs familles, et le prestige associés à certains de ces titres, font de leurs enfants des « héritiers » dont le possible échec scolaire n'est pas envisagé. Autrement dit, les titres scolaires internationaux ne sont pas considérés comme un moyen de pallier à un potentiel échec scolaire en France. D'autre part, parce que leurs propres ressources internationales, telles que le bilinguisme et la fréquentation de milieux internationaux, pourront permettre à leurs enfants d'intégrer des établissements du supérieur à l'étranger sans qu'ils aient besoin de titres scolaires internationaux du secondaire.

Pour les migrants qui appartiennent, depuis peu, aux classes moyennes supérieures et supérieures et dont les ressources internationales sont faibles, scolariser leurs enfants dans un autre système scolaire est perçu comme un risque, auquel ils pourraient difficilement faire face, quant à la réussite de leurs enfants. Pour ces migrants, la scolarisation de leurs enfants dans le système national à l'étranger aurait un double apport. Le premier serait de les maintenir dans un système dont ils connaissent le fonctionnement, donnant ainsi l'opportunité de gérer une trajectoire scolaire en ayant une bonne connaissance des filières prestigieuses. Le second apport est l'accès à des ressources particulières et précédemment présentées, grâce à la migration. Ainsi, la migration permet de renforcer lors de la transmission, des ressources scolaires et culturelles. Par ailleurs, ce choix surreprésenté parmi les personnes interrogées de scolariser leurs enfants dans leur système scolaire national semble également réfuter la thèse d'une dissolution des pouvoirs anciens et locaux, en tout cas en ce qui concerne les savoirs et diplômes académiques. Le local semble se maintenir dans le global.

2.2 Les Français scolarisant leurs enfants dans un autre système : maîtriser la langue anglaise et détenir des diplômes anglo-saxons

Parmi les personnes interrogées, certaines ont des enfants qui ont changé de système scolaire au cours de leur scolarité. Deux pratiques de changement peuvent être distinguées dans notre corpus. Les personnes qui ont fait débiter leurs enfants dans le système français et durant le secondaire les ont transférés dans un système anglophone et celles qui ont, durant la maternelle et le primaire, scolarisé leurs enfants dans un système anglophone puis leur ont fait intégrer le système français. Ces deux pratiques relèvent de deux logiques et stratégies différentes. Alors que les seconds valorisent l'apprentissage de l'anglais jeune et voient la

scolarisation dans un système anglophone comme bénéfique et n'ayant pas d'impact sur la poursuite dans le système français, les premiers envisagent la scolarité de leurs enfants dans un système anglophone afin de poursuivre dans le supérieur en pays anglo-saxons.

La scolarisation des enfants dans un système anglophone en maternelle et primaire

Les migrants privilégiés perçoivent comme possible lorsque leurs enfants sont jeunes, de les changer de système scolaire. Par ailleurs, la scolarisation dans le système anglophone est perçue comme bénéfique lorsque les enfants sont jeunes et que les savoirs scolaires ne sont pas encore formalisés. Dans ce cas, des enseignements privés sont suivis pour que les enfants puissent passer d'un système à un autre si nécessaire. Autrement dit, lorsque les enfants sont inscrits dans un système scolaire, mais que la poursuite dans ce cursus est incertaine, les parents ont recours à des enseignements privés permettant de suivre le programme du système scolaire qu'ils risquent de réintégrer. Ainsi, ce recours aux cours particuliers n'a pas pour but de « pousser un élève moyen voire mauvais » (Collas 2013 :490) mais de permettre la poursuite d'une instruction propre à un système scolaire. Bien souvent, cette tâche incombe aux mères qui, lorsqu'elles souhaitent éviter le conflit, font appel à des enseignants pour des cours particuliers (Glasman 2000).

Alors ensuite on est allé à Busan¹⁷⁵, il n'y avait pas d'école française à Busan donc ils étaient à l'école australienne en fait [dans les années 1990]. L'école australienne le matin et l'après-midi une institutrice prenait le relais avec le CNED. (...) Le problème de l'école internationale pour nous, c'est qu'on ne savait pas qu'on ferait autant d'expatriations, on n'était pas partis pour longtemps en fait. On était parti pour faire un an, deux ans, trois ans, mais pas plus. Et puis, quand on revient en France, il faut maintenir le système international et là c'est très cher. Et ce n'est plus assuré par l'entreprise. Donc nous on a fait le choix du lycée français, mais on aurait pu faire autrement. Mais on trouvait que c'était déjà pas mal les bousculer, alors en plus les mettre dans un système... En plus moi j'étais très soucieuse pour eux et je connais d'autres gens qui étaient beaucoup plus relax et qui ont fait autrement et ça s'est très bien passé pour les enfants. *Sylvie (entretien n°41), Française, sans-emploi, époux Français et directeur de filiale, deux enfants qui mènent leurs études supérieures en France.*

Alors, tout petits, les aînés ont commencé dans des écoles anglaises ou au lycée au Brésil ils étaient dans une école américaine. Quand on est rentré en France... On les a mis dans... On n'a

¹⁷⁵ La ville de Busan est située au sud-est de la Corée du Sud et est la seconde ville la plus peuplée du pays après Séoul.

pas pu faire autrement que de les remettre dans le système français. Donc on s'est dit, de toute façon, on va pas s'amuser à jouer au yoyo avec eux, donc une fois qu'on les a remis dans le système français, ils ont appris à lire en français, voilà. On s'est dit « allez on reste sur le lycée français » et effectivement on a toujours cherché à avoir un lycée français où nous allions après. Les expatriations qui n'en proposent pas, on n'a jamais pris. *Magali (entretien n°50), Française, sans emploi, époux Français et directeur administratif et financier d'une entreprise, deux enfants scolarisés dans le système français et deux enfants qui mènent leurs études supérieures en France.*

Après avoir scolarisé leurs enfants dans un système anglophone, car la ville dans laquelle ils résidaient ne disposait pas d'école française, tout en faisant suivre des cours par correspondance en parallèle, le retour en France a impliqué un passage dans le système français. Le parcours migratoire des personnes que nous avons interrogées est circulaire, incertain et implique généralement un retour dans le(s) pays d'origine(s). Ainsi, les principes d'éducation et de scolarisation des enfants sont bien souvent élaborés avec l'idée sous-jacente d'un retour. C'est pourquoi, lorsqu'il y a retour, l'inscription dans un système éducatif est choisie et maintenue lors des migrations ultérieures. C'est d'ailleurs l'une des raisons pour lesquelles la migration n'est pas perçue comme un choix de carrière, mais comme un choix pour les enfants, puisque la question de la scolarité est prise en compte lors d'une proposition de pays. En effet, à partir du moment où ils les changent de système et que ceux-ci intègrent des classes plus avancées, il est perçu comme mauvais, scolairement ou psychologiquement, d'à nouveau changer les enfants de système scolaire.

La migration est souvent perçue comme compliquée à gérer pour les enfants, c'est d'ailleurs l'une des raisons principales que les personnes interrogées donnent pour expliquer leur choix de résider dans le quartier français. Rassurer les enfants et les accompagner dans cette expérience migratoire est primordial pour les parents et particulièrement pour les mères. Ainsi, éviter les changements trop fréquents de systèmes scolaires (et donc les changements qu'ils impliquent : nouvelle langue d'étude, nouveaux programmes, nouvelles méthodes de travail et nouveaux codes culturels) est à éviter au maximum. C'est pourquoi les parents qui changent leurs enfants de système (et particulièrement durant le secondaire) sont perçus par certains enquêtés comme négligents et devront se rejeter la faute si leurs enfants sont « déstabilisés ».

Pour mon fils de pouvoir parler anglais on trouvait que c'était super et donc on l'a mis dans une école anglaise en fait, qui est la British international kindergarden qui est au sud de UN

Village. Pierre (entretien n°39), Français, chef de projet, épouse Française et artiste peintre, un enfant en école maternelle britannique.

La scolarisation dans le système anglophone est perçue comme bénéfique lorsque les enfants sont jeunes et que les savoirs scolaires ne sont pas encore formalisés. Ainsi, le contact avec la langue anglaise à l'école est valorisé, jusqu'à ce que celle-ci empêche la bonne maîtrise de la langue maternelle. Certaines personnes interrogées, n'ayant pas connu de « retour » dans leur pays d'origine, ont choisi de déscolariser leurs enfants du système anglophone pour que ceux-ci intègrent le système français.

Donc c'était quand même un grand questionnement, c'est vrai que l'école française et l'école américaine... En même temps c'est vrai qu'ils étaient encore petits alors c'était pas les mêmes enjeux, parce qu'on pouvait encore changer d'avis plus tard, dans une prochaine expatriation. Mais du coup on s'est retrouvé dans cette école qui était vraiment géniale, enfin un grand campus avec tout ce qu'il faut, et les enfants dès le premier jour ils étaient super contents. Donc ils ont fait 4 ans et demi, enfin 4 ans d'école américaine et... (...) C'était super bien. Par contre, quand mon plus grand lui, il est rentré en CP et que j'ai essayé de lui donner des cours de français par moi-même, ça c'était le côté difficile. Je voulais pas le lâcher complètement en français, parce que c'est un peu difficile, si on rentre en France... Là on est dans un système français, mais c'est difficile de donner des cours soi-même. Donc ça c'était un peu difficile. *Delphine (entretien n°49), Française, sans-emploi, époux Français et manager, deux enfants scolarisés dans le système français.*

Des enseignements à distance sont maintenus par les parents pour que le passage d'un système anglophone au système français soit plus aisé pour leurs enfants. Plus les enfants sont jeunes moins le choix des systèmes est un enjeu pour les parents et le passage par un système anglophone lorsque les enfants sont dans les classes de maternelles et primaires est même valorisé.

Ainsi, une partie des Français interrogés ont inscrit leurs enfants dans un système anglophone lorsqu'ils étaient jeunes, puis les ont redirigés vers le système français. Ces Français scolarisent leurs enfants lorsqu'ils sont jeunes dans le système anglophone principalement pour qu'ils aient une bonne maîtrise de la langue anglaise. Cette maîtrise de la langue anglaise est principalement envisagée comme une ressource qui par la suite pourra être mobilisable au sein du système scolaire national et de leurs poursuites scolaires.

Nous avons également interrogé des personnes qui ont changé leurs enfants de système, mais dans le sens inverse. Ces derniers ont scolarisé leurs enfants dans un système français puis, durant le secondaire, les ont inscrits dans un système anglophone, britannique ou américain. Pour quelles raisons ont-elles changé leurs enfants de système à un âge où il est considéré comme risqué de passer d'un système à un autre ? Quelles stratégies et aspirations sous-tendent cette pratique ?

Alors que certains se « limitent » aux apports offerts par le système français et notamment au niveau des langues, d'autres souhaitent que leurs enfants intègrent des systèmes d'enseignement anglophones. Lorsque l'enseignement scolaire des enfants a débuté et s'est poursuivi pendant quelques années, le passage à un autre système est pensé en termes d'apports ultérieurs puisque ce changement comporte des incertitudes. Effectivement, le déplacement d'un système d'enseignement français et francophone vers un système d'enseignement international et anglophone induit d'une part la modification de la langue d'apprentissage et d'autre part un changement des matières enseignées et des méthodes de travail et de pédagogie. Ainsi, ce transfert d'un système à un autre est réalisé lorsqu'il ne risque pas de compromettre le devenir scolaire des enfants. Les personnes rencontrées qui ont changé leurs enfants à l'entrée du lycée dans le système international perçoivent cela comme une opportunité pour leurs enfants quant aux universités qu'ils pourront intégrer par la suite et notamment en dehors de la France.

Lucie a quitté la France quand elle avait cinq ans puisqu'elle va avoir seize ans, et...donc elle a fait jusqu'au cours préparatoire en France et elle était au lycée français de Londres, mais là elle s'est demandé ce qu'elle avait envie de faire, si elle avait envie de retourner en France ou de retourner en Angleterre, parce que du lycée français de Londres, la majorité des étudiants partent en Angleterre en université anglaise parce que leur niveau d'anglais est suffisamment bon, donc ça ne leur pose pas de problèmes. Alors que si on est au lycée français ici à Séoul, le niveau d'anglais n'est pas suffisamment bon et donc c'était un véritable choix de savoir est-ce que j'ai envie de retourner ou non en France. Donc Lucie avait un an d'avance, donc elle a fait une troisième au lycée français de Londres et elle a décidé de changer de système, elle est passée en système international en arrivant ici. Et puis ce choix de devoir retourner en France systématiquement parce qu'en fait... Aller en université anglaise en sortant de Séoul c'était quand même un grand risque, donc elle a décidé de changer. Donc elle a refait un grade 9 qui est l'équivalent de troisième en lycée international. *Michèle (entretien n°13), Française, sans emploi, époux Français et directeur de filiale, trois enfants dont deux qui mènent leurs études dans des universités britanniques et un enfant dans une école internationale à Séoul.*

La grande on lui a fait faire le *middle school*, le collège au lycée français de Los Angeles de la sixième à la troisième, donc c'est tout et la seconde même pas. Donc en fait, aucune possibilité qu'elles aillent au lycée français, d'autant que bon, je pense qu'elles n'iront pas... J'ai ma grande qui fait ses études en France, mais dans une école internationale. Et la deuxième elle veut en Angleterre ou aux États-Unis. Voilà pourquoi on n'a pas fait le lycée français. La première elle a fait le programme première terminale IB, donc je ne pouvais pas la sortir et le lycée français ne fait pas l'IB, et la seconde elle rentrait en troisième, qui est la première année de *High School*, dans le système américain, donc elle ne pouvait pas rentrer en troisième n'ayant jamais été... Le choix de l'éducation des enfants, ça nous a trotiné vraiment des années et des années, à nous dire : « qu'est-ce qu'on fait quoi ? » Et les autres parents français à Los Angeles avaient tous la même réaction, « est-ce que ça a un sens au bout d'un moment de les laisser dans le système français où ça va les amener au bac français et où du coup elles vont facilement en France, mais pas facilement aux États-Unis... » *Laure (entretien n°70), Française, sans emploi, époux Français et directeur de filiale, deux enfants scolarisés dans le système américain.*

Les Français interrogés ayant longuement vécu dans des pays anglophones et pour certains y ayant un ancrage résidentiel s'interrogent sur la pertinence pour leurs enfants de poursuivre leurs études du supérieur en France. Ayant peu fréquenté la France, n'étant plus dans des établissements francophones, ayant une partie de leur famille à l'étranger et ayant des parents qui évoluent dans un monde professionnel international, leur futur académique n'est pas envisagé en France. Ainsi, les systèmes scolaires sont mis en concurrence selon les opportunités qu'ils offrent pour la poursuite dans le supérieur.

Ces Français ayant mené leurs études dans certaines des grandes écoles les plus prestigieuses en France et détenant déjà certaines ressources internationales souhaitent que les ressources internationales de leurs enfants soient objectivées sous la forme de titres scolaires internationaux. Leurs aspirations scolaires sont que leurs enfants intègrent des établissements prestigieux anglophones. Autrement dit, l'échelle nationale, perçue comme restreinte, n'est plus envisagée par ces parents. Ce sont d'ailleurs les mêmes Français qui résident dans des quartiers « internationaux » de Séoul et qui se tiennent à distance des sociabilités françaises et du « quartier français ».

2.3 La remise en question de la migration pour des questions éducatives et scolaires

La décision de migrer ne peut être réduite aux opportunités professionnelles et les lieux font l'objet de négociation au sein des ménages (Yeoh and Khoo 1998). Cette négociation a particulièrement lieu lorsque les pays proposés ne disposent pas d'établissement où scolariser les enfants à partir d'un certain âge. Ainsi, bien qu'on a vu jusqu'ici que la migration est envisagée par les migrants privilégiés comme un apport pour la scolarité de leurs enfants et l'accumulation du capital culturel celle-ci semble également pouvoir être un frein à la scolarité des enfants selon les ressources dont disposent les parents.

La ville de Séoul dispose de nombreux établissements internationaux (cf. encadré n°11) recouvrant tous les âges. Cependant, des personnes interrogées changent leur parcours migratoire pour des questions de scolarité. Cela regroupe deux groupes distincts. Les personnes qui ont de fortes ressources économiques, culturelles et sociales, qui rentrent dans leur pays d'origine pour accompagner leurs enfants durant les premières années dans le supérieur, ou les inscrivent dans des internats prestigieux pour remédier au niveau des établissements internationaux en Corée du Sud. L'autre groupe qui remet en cause la migration pour des questions scolaires rassemble les personnes les moins dotées économiquement de notre échantillon, qui ne peuvent financer les frais d'inscription dans des établissements internationaux, et dont les valeurs sont en désaccord avec le système scolaire coréen.

L'accompagnement par les mères lors de l'entrée dans le supérieur

Outre le soutien purement scolaire que les mères réalisent et particulièrement lorsque les familles cherchent à poursuivre les enseignements d'un système scolaire au sein duquel les enfants ne sont pas scolarisés, elles ont pour tâche d'accompagner les enfants quand leur cursus scolaire traverse des étapes spécifiques. C'est le cas lors du passage dans le supérieur et particulièrement en classes préparatoires aux grandes écoles. Ainsi, lorsque les enfants quittent le lieu de vie des parents pour leurs études supérieures, les mères réalisent des allers-retours entre les lieux de vie des enfants et les lieux de vie des époux.

Alors, à Singapour, ma fille donc a fait sa terminale à Jakarta et elle a été acceptée en prépa et elle était dans une classe où il y avait très peu de... d'enfants et elle a été acceptée dans une très très bonne prépa. Donc moi je m'inquiétais quand même pas mal du retour en France,

dans un lycée, dans un grand lycée parisien, dans une classe où ils étaient 40, donc je trouvais que c'était une épreuve suffisamment difficile pour que je reste auprès d'elle. Donc je suis restée auprès d'elle pendant sa première année et la deuxième année j'ai fait des allers et retours et puis après je l'ai laissée se débrouiller. *Sylvie (entretien n°41), Française, sans-emploi, époux Français et directeur de filiale, deux enfants qui mènent leurs études supérieures en France.*

Les établissements à l'étranger ont certaines spécificités valorisées par les parents comme le nombre d'élèves réduits par classes ainsi qu'une certaine proximité avec les enseignants. Or, le passage dans le supérieur induit une conversion vers un environnement et parfois un système pédagogique différent de ce que les enfants ont vécu ultérieurement durant leur scolarité. C'est principalement aux mères qu'incombe cette tâche du suivi de la scolarité des enfants et de l'adaptation des enfants à ce nouvel environnement. Toutefois, cet accompagnement de la part des mères est surtout mis en place pour les enfants les plus jeunes, dont les aînés ont d'ores et déjà quitté le domicile familial. En effet, les allers-retours effectués par les mères ne doivent pas se réaliser au détriment des autres enfants.

Le choix de l'internat pour les parents ayant des aspirations scolaires fortes pour leurs enfants

Certains interviewés ont des aspirations scolaires élevées pour leurs enfants et perçoivent les établissements internationaux à Séoul comme peu stimulants pour le parcours scolaire prometteur de leurs enfants. Les écoles sont étudiées de façon presque aussi minutieuse que les appartements. Le cas de cette interviewée est exemplaire, différents établissements ont été visités et ils ont rencontré leurs équipes administratives. Venus de Londres, ils ont changé leur fille de système scolaire. Précédemment élève au Lycée français de Londres, elle a été inscrite dans un établissement international lors de leur arrivée à Séoul. Or, les scores de cet établissement au Baccalauréat international sont jugés insuffisants pour les dispositions scolaires de leur fille, ils ont donc fait le choix de l'envoyer en *Boarding School* à Londres.

En fait on était venu en avril faire une visite. L'école était déterminante, quand vous avez un enfant qui rentre en seconde, l'école est quand même quelque chose de déterminant, donc c'est vrai qu'on avait fait des recherches sur les écoles ici, que le lycée français... En fait quand on est venu en avril, on était allés rencontrer les gens du lycée français, c'est là aussi qu'elle a

passé ses examens pour rentrer à SFS, mais en fait elle repart en *Boarding school* à Londres, parce que ce n'est pas assez bon. Donc elle repart, donc elle repart pour septembre. (...) En classement c'est la deuxième meilleure école en Angleterre pour l'IB donc, c'était un critère. Pour elle c'est vraiment bien, parce que c'est super qu'elle ait pu rentrer. Parce qu'elle a passé des tests ici pour ces écoles anglaises. On en avait visité trois, quatre quand on est allé en juin à Londres l'année dernière. On ne peut pas, une gamine qui est une très bonne élève, c'est pas possible qu'elle reste ici. Et on ne peut pas aller dans une école qui propose les APs américains, parce qu'à part aller aux États-Unis, vous ne pouvez rien faire avec. *Michèle (entretien n°13), Française, sans emploi, époux Français et directeur de filiale, trois enfants dont deux qui mènent leurs études dans des universités britanniques et un enfant dans une école internationale à Séoul.*

Le processus de visite de plusieurs établissements a été de nouveau suivi lorsqu'il a fallu choisir une *Boarding School* en Angleterre. Ainsi, cette famille mobilise des ressources financières importantes puisque les frais d'inscription de cet établissement s'élèvent à 33 156 £ (environ 36 000 euros) l'année sans les frais d'internat ; familiales et amicales puisque Michèle (entretien n°13) fera des allers-retours entre Séoul et Londres pour accompagner sa fille et que cette dernière se rendra parfois chez des amis de ses parents ou ses frères à Londres, pour qu'elle bénéficie d'un cadre scolaire correspondant à ses capacités scolaires et aux aspirations de ses parents. Par ailleurs, il apparaît que pour Michèle, la perspective d'une poursuite dans le supérieur aux États-Unis n'est pas satisfaisante.

Une part importante de personnes interrogées dispose de ressources économiques faibles et ne bénéficie pas de package puisqu'elles sont, pour la majorité, en contrats locaux. C'est particulièrement le cas des personnes en couple binational dont le conjoint ou la conjointe est Coréen-ne. Ces personnes ne souhaitent pas scolariser leurs enfants dans le système coréen, tout du moins pas à partir d'un certain âge. Elles avancent plusieurs raisons pour expliquer ce choix. L'une concerne le système éducatif coréen perçu comme trop compétitif ¹⁷⁶ et peu basé sur le développement de la créativité, mais plutôt sur un

¹⁷⁶ Le système d'entrée à l'Université en Corée du Sud est basé sur un examen national à la fin du lycée, prenant la forme de questionnaires à choix multiples pour trois domaines d'études : les mathématiques (et les sciences), la langue coréenne et enfin les langues étrangères. Les résultats des élèves à cet examen permettent d'être accepté par des universités plus ou moins prestigieuses. La compétition est donc perçue comme très rude pour les élèves qui ont, pour beaucoup d'entre eux, recours à des instituts ou tutorats privés (75% selon Kim et Lee, 2010) après leur journée d'école amenant une grande part des élèves de lycée à passer entre onze et quatorze heures par jours sur les bancs de l'école (Joo 2013).

apprentissage « par cœur ». L'autre concerne l'importance des pratiques de harcèlement¹⁷⁷ entre élèves au sein des établissements coréens. Cette perception est d'une part liée aux récits que les interviewés ont entendus de leurs amis, d'autre part de nombreux articles de presse sur le mal-être des enfants coréens et enfin selon leur propre scolarisation et valeurs éducatives.

Rentrer au pays, migrer ou faire l'école à la maison pour éviter le système scolaire coréen

À partir de ce choix de ne pas scolariser les enfants dans le système coréen, trois types de pratiques différentes émergent, dépendants des ressources sociales, économiques et culturelles dont les parents disposent, à une échelle nationale ou internationale. Certains envisagent de migrer dans un autre pays et particulièrement dans celui du ou de la conjoint-e permettant ainsi de bénéficier de facilités administratives. Cependant, bien que ce choix de migration soit plus simple puisqu'elles peuvent tirer profit de leurs nationalités et de ressources familiales sur place, cela implique la nécessité de détenir des ressources langagières et scolaires pour les conjoints coréens afin de trouver un emploi dans le pays de leur époux ou épouse. Ce sont principalement les personnes interrogées en couples binationaux détenant les ressources économiques, sociales et culturelles les plus importantes qui envisagent cette stratégie pour se détourner du système scolaire coréen. Autrement dit, ce projet migratoire est envisageable si les époux ou épouses des personnes françaises, britanniques, américaines ou canadiennes interrogées ont une bonne maîtrise d'au moins une langue étrangère et détiennent des diplômes dont la valeur est reconnue à l'étranger.

On pense vivre ici pour encore dix ans, scolariser nos enfants dans le primaire ici, mais à partir du secondaire, l'école est vraiment stressante. Donc on espère pouvoir partir pour les États-Unis pour qu'ils aillent à l'école là-bas.¹⁷⁸ *Victoria (entretien n°25), États-Unienne, enseignante d'anglais, époux Coréen sans emploi, un enfant en crèche coréenne.*

Il est hors de question qu'il aille dans un collège coréen. Mais on n'a pas suffisamment d'argent pour l'envoyer dans une école internationale, donc on ne sait pas ce qu'on va faire. Il se pourrait qu'on le scolarise dans un établissement privé ici, qui est axé sur l'anglais, ou qu'on le scolarise à domicile, parce qu'on est ici pour au moins quinze ans jusqu'à ce que mon

¹⁷⁷ Selon différentes études réalisées par des chercheurs coréens et citées par Kwan-Chun Lee, environ 25% des élèves du primaire et du secondaire serait harcelé plus d'une à deux fois par semaines.

¹⁷⁸ « We are thinking to live here for ten more years and have our kids in primary school here, but school is very stressful for kids after about secondary...So we are hoping to leave to America so they could go to school there, so about ten years more... »

époux soit en retraite. Je ne sais pas, c'est un gros problème.¹⁷⁹ *Amber (entretien n°23), Canadienne, enseignante d'anglais, époux Coréen et employé de bureau, un enfant en crèche coréenne.*

Les parents anglophones qui enseignent depuis de nombreuses années dans diverses structures : écoles primaires, secondaires ou instituts privés songent à passer des diplômes spécifiques afin de pouvoir enseigner dans des écoles internationales ce qui permettrait de faire bénéficier à leurs enfants de frais de scolarité faibles par rapport à ceux demandés au départ. Ainsi, ces personnes n'envisagent pas de quitter la Corée du Sud, mais souhaitent mobiliser et renforcer leurs ressources scolaires pour contourner l'enseignement coréen.

Peut-être que quand ma fille sera plus âgée et devra être scolarisée, j'aimerais rentrer au Canada. Mais je ne sais pas vraiment si on va rentrer au Canada ou bien aller dans un autre pays et l'inscrire dans un établissement international.

Les établissements internationaux sont chers.

Oui, mais si j'y travaille ce n'est pas si cher.

Ah, dans ce cas c'est gratuit ?

Ouais. Si j'obtiens mon diplôme d'enseignement, dans ce cas je pourrai travailler pour une école internationale. Ce sera beaucoup plus simple pour qu'elle aille dans une école internationale. Et dans ce cas, on peut vivre n'importe où. Je dois d'abord finir ma formation et ensuite j'espère que je vais obtenir un emploi dans un établissement international.¹⁸⁰ *Jenna, Canadienne, enseignante d'anglais, époux Coréen et négociant, un enfant.*

Ceux qui ne détiennent pas de telles ressources ont une autre possibilité qui s'offre à eux à savoir la mise en place de « l'école à la maison ». Cela signifie que l'un des membres du couple n'ait pas d'emploi pour pouvoir enseigner à ses enfants et c'est généralement la personne anglophone du couple qui revêtira ce statut d'enseignant. Le regroupement de plusieurs parents dans la même situation est pensé afin de permettre à ceux et celles qui ne

¹⁷⁹ « He is not going to Korean middle school, there is no way but we don't have enough money to send him to international school so I don't know what is going to happen. We might possibly move to some place in a Korean private middle school with a sort of English focus or home school I don't know, because we are here for probably 15 years until my husband retires so...I don't know. It is a big question. »

¹⁸⁰ « Maybe when my daughter will be older and will have to go to school I would like to go back to Canada, but I am not too sure if we go back or going abroad and put her in an international school.

International schools are expensive.

Yes, but if I work there it is not that expensive.

Oh, is it free?

Yeah. If I can follow my school, get my teaching degree, then I can work in an international school, it will be much more easier for her to go to an international school. And so we can live anywhere. I need to finish my schooling first, and then I hope I could get a job in an international school. »

souhaitent pas quitter la Corée du Sud, de ne pas scolariser leurs enfants dans le système coréen.

Vous pensez inscrire vos enfants dans une école internationale ?

Non. On ne va pas l'inscrire dans une école internationale. Il parle coréen parfaitement donc s'il va à l'école, ce sera certainement dans une école coréenne. Mais on va peut-être faire de l'enseignement à la maison. C'est un petit garçon remuant et je ne suis pas sûre que ça va bien se passer dans une école coréenne. Je pense aussi à faire une sorte d'école coopérative. Il y a beaucoup de femmes qui sont mariées à des Coréens qui veulent que leurs enfants parlent coréen, mais elles ne veulent pas qu'ils aillent à l'école coréenne ni payer pour une école internationale. Donc on a discuté de l'idée de faire l'école à la maison, mais à plusieurs, avec huit enfants en même temps par exemple. D'autres ont aussi l'option de partir de Corée plutôt que d'avoir leurs enfants ici. Mais pour nous ce n'est pas une option parce que le boulot de mon mari est ici.¹⁸¹ *Emily, États-Unienne, sans emploi, époux Coréen et technicien, deux enfants dont le plus âgé va à l'école maternelle coréenne.*

Les personnes que nous avons interrogées, en couple avec des Coréens, semblent beaucoup réfléchir et parler entre elles des différentes solutions dont elles disposent pour contourner l'enseignement coréen. La preuve en est pour celles qui souhaitent se rassembler et faire « l'école à la maison ». Cette stratégie de l'enseignement à domicile nécessite des concessions puisque c'est synonyme de présence durant la journée et donc d'une impossibilité d'avoir un emploi.

Conclusion

Les migrants privilégiés disposent de ressources économiques, scolaires et internationales dont le volume varie. Appartenant pour la plupart aux classes moyennes supérieures et supérieures, la scolarisation des enfants est une question importante puisqu'elle est un outil primordial pour la reproduction sociale. Or, les ressources financières déterminent

¹⁸¹« And do you think about putting them in international school?

No. We are not going to use an international school. He speaks Korean fluently, so if he goes to school, that would probably just be a Korean school. But we might do home school if... He is a very energetic little guy, and I don't know how well it's going to go in a Korean school. I am thinking also about doing a kind of co-op school. There are a lot of women who are married to Korean guys, who want their kids to speak the language but they don't want them to go to school and they don't want to pay for an international school. So we've been talking about possibly doing like a home schooling group. Like 8 kids all together. Some also have the option of leaving Korea and go back to their home country instead of having their kids here. But for us it's not an option because my husband's job is here. »

les possibilités d'inscription des enfants dans certains systèmes scolaires. On l'a vu, une part importante de nos interrogés bénéficient de *packages* qui leur permettent de ne pas avoir à payer les frais d'inscription des établissements. Cependant, certaines personnes interrogées ne bénéficient pas de ces enveloppes ou celles-ci sont insuffisantes pour pouvoir choisir entre différentes écoles. Ainsi, la contrainte économique détermine les possibilités qu'ont les parents d'inscrire leurs enfants dans les établissements internationaux, français ou locaux. C'est d'ailleurs ce facteur financier qui amène la fin de l'installation en Corée du Sud pour les personnes en couples avec des Coréen-ne-s.

Les stratégies et pratiques scolaires des parents plus dotés économiquement varient selon leurs ressources scolaires et « internationales ». Les moins dotés d'entre eux envisagent la migration comme un outil pour faire avancer leurs enfants dans la compétition scolaire nationale. La migration est perçue comme une socialisation explicite à la mobilité et à l'adaptabilité, valeurs portées en étendard de la modernité. De la même façon que la migration a permis à ces parents de pallier une carrière moyenne en France, celle-ci permettra à leurs enfants d'acquérir des savoir-être et savoir-faire « internationaux » et de vivre la migration comme une norme. Par ailleurs, les apports scolaires de la migration et particulièrement l'exposition à la langue anglaise sont envisagés comme un apport distinctif sur le « marché » scolaire et dans la compétition qui vise l'accès aux grandes écoles, dont l'internationalisation est vécue comme l'excellence. C'est pourquoi l'inscription des enfants dans des établissements anglophones jusqu'à la fin des classes préparatoires est valorisée. Toutefois, leur scolarisation dans le système national est par la suite instaurée afin de conserver une gestion stratégique de la trajectoire scolaire des enfants, dans un système familial. Les apports de la migration sont donc perçus en fonction de leurs valeurs au sein des espaces nationaux. Autrement dit, le national ne se dissout pas dans l'international, mais l'international est mobilisé comme une « plus-value » au sein du national.

Les migrants privilégiés les plus dotés en ressources scolaires et internationales, pour leur part, considèrent la migration comme une norme. Ils envisagent également la migration comme un outil de reproduction sociale voire d'ascension sociale, mais cette fois-ci à l'échelle internationale. La migration est donc perçue comme un moyen de renforcer lors de la transmission, des ressources déjà acquises lors de leurs propres parcours. Toutefois, la mobilisation de ces ressources n'est pas envisagée pour l'espace national, mais pour l'espace international. Ils adoptent donc des stratégies scolaires différentes de ceux moins dotés en termes de capitaux culturels et sociaux internationaux.

Les migrants privilégiés disposent de ressources économiques, culturelles et sociales différentes qui s'inscrivent dans un « espace social » national, mais également international. La diversité des cas et des stratégies que nous avons présentées dans ce chapitre reflète l'hétérogénéité de ces migrants et les différentes contributions de la migration. En effet, certains semblent utiliser la migration pour permettre à leurs enfants de bénéficier de ressources plus importantes dans leur espace national alors que d'autres souhaitent que leurs enfants évoluent dans l'« espace international ». Puisque ces deux buts sont différents, cela implique d'une part l'inculcation de savoirs académiques différents, mais également de savoir-être et de savoir-faire diversifiés. Or, ces savoir-être et ces savoir-faire sont intériorisés de façon diffuse. C'est pourquoi les modes de vie, les choix résidentiels, les choix scolaires et les pratiques de sociabilités sont à prendre en compte pour comprendre comment ces déplacements dans l'espace national et international sont envisagés et menés.

Chapitre 6. Les mécanismes généraux de différenciation des privilèges : au croisement des rapports sociaux

Introduction

Les précédents chapitres nous ont permis de voir l'hétérogénéité des migrants privilégiés à Séoul. Les membres de notre corpus occupent des emplois divers, ont des profils familiaux différents ainsi que des pratiques résidentielles et scolaires variées. En effet, à travers leurs pratiques éducatives et résidentielles, on a pu voir que les membres de notre corpus n'ont pas la même dotation en ressources internationales. Les configurations conjugales, familiales ainsi que les comportements résidentiels et scolaires des migrants privilégiés à Séoul sont certes variés, toutefois ils correspondent à ceux relevés par la littérature prenant pour objet les classes moyennes supérieures. Dit autrement, l'hétérogénéité en termes de profils sociaux et de pratiques que l'on a pu montrer tout au long de cette thèse correspond à la fois aux nationalités des personnes interrogées et à la « mosaïque » des classes moyennes supérieures.

Il s'agit dans ce nouveau chapitre, de présenter de quelle façon les différences mises en avant précédemment, se répartissent dans différents groupes dont les pratiques sont liées et « font système ». C'est pourquoi la présentation d'une typologie qui dessine un espace des styles de vie (Bourdieu 1979) nous apparaît ici judicieuse, voire nécessaire pour montrer et renforcer l'idée que l'ensemble de ces pratiques s'articulent avec les différentes ressources dont disposent les migrants privilégiés. Les trois styles de vie que nous allons décrire se différencient et se comprennent parce qu'ils sont structurés par des rapports sociaux plus généraux.

Si notre typologie apparaît à ce stade de la thèse, c'est parce qu'elle n'a pas pour but d'introduire l'analyse des pratiques résidentielles et scolaires des migrants privilégiés, mais de conclure ce travail par une lecture qui cristallise sous forme de types ces pratiques et leur structuration par les rapports sociaux. Nous avons présenté dans les précédents chapitres les différents profils socioprofessionnels des migrants privilégiés. Par la suite, nous avons analysé les différentes pratiques résidentielles des personnes interrogées à partir de la prise en charge ou non de leur logement. À partir de cette distinction, nous avons montré quelles étaient les différences en termes de localisation des logements, que celle-ci se définisse par la

recherche ou non d'un entre-soi, et les différentes formes que ce dernier pouvait prendre. Puis, nous avons montré de quelle façon les migrants privilégiés élaboraient des stratégies scolaires différentes à partir de leur dotation en capitaux culturels et économiques. C'est à partir des résultats de l'analyse de ces pratiques que nous fondons cette typologie, afin de rendre compte des correspondances et différences entre certains profils de migrants, et de permettre d'aborder la question des rapports sociaux. L'intérêt de cette typologie est donc de rassembler les pratiques des migrants privilégiés et de les mettre en ordre (Demazière et Dubar 1997) à partir des axes qui structurent l'espace dans lequel ils évoluent.

Notre usage de la typologie diverge donc des principaux usages qui en sont faits en sociologie, où celle-ci consiste à jouer le rôle d'un fil directeur de l'analyse comme cela peut être le cas de certains travaux (van Zanten 2009). Par ailleurs, notre typologie, loin de simplifier les résultats (Demazière 2013) dont rend compte notre thèse, vise à rassembler les pratiques communes observées chez les migrants privilégiés. Nous avons d'ores et déjà présenté dans les précédents chapitres, de la manière la plus fine possible, les pratiques résidentielles, scolaires ainsi que les profils socio-économiques des personnes interrogées. Ainsi, notre typologie vise à compléter et décrire l'ensemble des pratiques sociales des migrants privilégiés au sein de trois styles de vie que nous distinguons. Ces trois styles de vie seront par la suite replacés dans les rapports sociaux qui les structurent.

Il nous semble que l'hétérogénéité observée parmi les migrants privilégiés peut s'expliquer par la position de ces derniers dans divers rapports sociaux (de classe, de sexe et de « race ». Ainsi, en questionnant les positions sociales des migrants privilégiés dans différents rapports sociaux et l'effet de la migration sur ces positions, notre typologie nous permet d'interroger le concept de privilège et l'usage du terme de « migrants privilégiés ». Ce chapitre vise donc à répondre à la question suivante : si la composition socioprofessionnelle, les pratiques résidentielles et scolaires des personnes rencontrées sont différentes parce qu'elles correspondent à des fractions diverses des classes moyennes supérieures, peut-on toutes les qualifier de privilégiés ?

La première partie du chapitre est consacrée à la question du privilège parmi les personnes interrogées, question qui s'insère plus globalement dans les rapports sociaux. Dans un premier temps, nous présenterons succinctement les trois styles de vie qui émergent de notre typologie, pour ensuite présenter l'usage du concept de privilège dans différents champs de la sociologie et notamment en sociologie des migrations. Dans la seconde partie du

chapitre, nous interrogerons la diversité des pratiques professionnelles et résidentielles de ces migrants selon leurs positions dans plusieurs rapports sociaux. Ainsi, à partir de notre typologie nous présenterons les styles de vie de ces migrants, la façon dont leur expérience migratoire diffère selon leurs positions dans ces rapports sociaux et l'usage qu'ils peuvent faire de la migration pour renforcer ou modifier leurs positions.

L'intérêt de la différenciation par la typologie est de présenter les trois styles de vie repérés parmi les migrants privilégiés et la façon dont ces styles de vie se structurent et sont structurés dans un espace spécifique. Ces styles de vie sont produits par la superposition de la position sociale des migrants privilégiés et de leurs pratiques, sont liés à leur volume global de capital et à la structure du capital qu'ils possèdent, c'est-à-dire au « poids relatif des différentes espèces de capitaux économique et culturel, dans le volume total de leur capital » (Lenoir, 2004 : 394). Un espace des styles de vie des migrants privilégiés sera ainsi dessiné afin de saisir la façon dont les capitaux possédés peuvent prendre ou perdre de la valeur en lien avec la migration.

1. Les migrants privilégiés : élaboration d'une typologie, concepts de privilège et de rapports sociaux

Les différenciations et typologies descriptives mises en évidence par les travaux portant sur les migrations des classes moyennes supérieures et supérieures se sont souvent appuyées sur le statut ou la durée de séjour des migrants dans un pays pour les distinguer (Verquin 2000). D'autres ont souligné leur rapport à l'éloignement objectif et subjectif entre le pays qu'ils ont quitté et le pays dans lequel ils résident (Beck 2015). Ainsi, ces travaux se sont intéressés à une seule dimension des modes de vie de ces migrants pour fonder leur typologie. Une approche plus globale nous paraît nécessaire pour montrer les différenciations entre migrants que l'on aurait rassemblés parce qu'ils partagent un trait commun, ainsi que les proximités qui regroupent, sur certains points, des migrants que l'on aurait pu être amenés à séparer.

C'est pourquoi nous avons distingué trois profils à partir de trois styles de vie. Ces derniers sont structurés par un ensemble de pratiques professionnelles, scolaires, résidentielles qui dépendent de la dotation de ces migrants en ressources économiques, sociales et

culturelles. Nous allons donc présenter ici ces trois profils succinctement avant d'aborder la place des rapports sociaux dans la structuration de ces styles de vie et de leurs effets sur la migration.

1.1 Trois styles de vie parmi les migrants privilégiés à Séoul

Comme dans toutes typologies descriptives, les personnes classées dans un des profils peuvent avoir certaines pratiques qui correspondent à celles d'un autre type. Certaines des personnes interrogées peuvent donc être à la frontière entre deux profils et durant leur trajectoire familiale, résidentielle et professionnelle correspondre à un des profils puis à un autre. En effet, l'élaboration s'appuie sur plusieurs aspects des trajectoires des migrants privilégiés. Nous prenons en compte à la fois leur situation familiale (composition nationale des couples), le système scolaire dans lequel ils scolarisent ou ont scolarisé leurs enfants et leurs pratiques d'entre-soi national ou international. Nous incluons également les différentes formes et degrés d'« attaches » à leur pays d'origine ou dont ils détiennent la nationalité. À ce titre, nous prenons en compte la fréquence de leurs visites dans ces pays, les liens familiaux qu'ils y ont, leur possession d'un ou plusieurs logements. Cette variable est également liée à leurs pratiques d'entre-soi. Enfin, la dernière dimension sur laquelle nous nous basons pour constituer ces profils concerne l'inscription de leurs carrières professionnelles à l'échelle nationale ou internationale. Ainsi, à partir de notre analyse des entretiens réalisés, nous pouvons distinguer trois principaux types : les « Nationaux », les « Internationaux » et les « Coréanophiles ».

Les « Nationaux »

Le premier type, que nous avons nommé les « Nationaux », comprend des personnes interrogées dont le style de vie durant la migration est centré sur leur pays d'origine. Ces attaches à leur pays d'origine s'observent de cinq manières différentes : par la composition de leurs familles ; par leurs carrières professionnelles ; par leurs pratiques scolaires ; par leurs pratiques résidentielles (dans leur pays ou à l'étranger) et par leurs pratiques de sociabilité.

Une partie des « Nationaux » sont célibataires, mais la majorité est en couple. Tous les couples sont composés de deux membres ayant la même nationalité. De plus, les membres de leurs familles (parents, enfants) résident presque exclusivement dans leurs pays d'origine et

peu, voir aucune, de ces personnes interrogées n'a grandi à l'étranger. Leur composition et situation familiale sont donc largement nationales. La plupart des « Nationaux » occupent des postes d'encadrement dans des entreprises privées ou des postes de hauts fonctionnaires dans des institutions étrangères et beaucoup d'épouses sont sans emploi. La majeure partie des « Nationaux » occupe des emplois pour de grandes entreprises ou des gouvernements pour lesquels ils travaillaient d'ores et déjà avant de se rendre en Corée du Sud. Ainsi, les « Nationaux » ont toujours un lien administratif et professionnel avec leur pays. Leur séjour à Séoul est soit leur unique migration à l'étranger, avant un probable retour dans leur pays d'origine ; soit leur migration est de type circulaire et ils migrent en fonction des déplacements souhaités par leurs entreprises.

Les « Nationaux » choisissent presque exclusivement des établissements rattachés à leurs systèmes scolaires nationaux à l'exception de quelques-uns qui ont pu être amenés à scolariser quelques années leurs enfants en bas-âge dans d'autres systèmes scolaires. Tout comme leurs parents, les enfants des « Nationaux » réalisent presque tous la totalité de leur cursus scolaire (études supérieures incluses) dans leur système national. Concernant leurs pratiques résidentielles à Séoul, les « Nationaux » privilégient les quartiers où d'autres compatriotes habitent. Ainsi, ils adoptent des pratiques d'entre-soi national qui recoupent également des pratiques d'entre-soi social. Ces pratiques résidentielles sont en lien avec leurs pratiques de sociabilité, basées sur la fréquentation d'associations dont l'adhésion est fondée à partir de la nationalité. Enfin, l'attache des « Nationaux » à leur pays d'origine est marquée par la possession de logement comme résidence secondaire ou comme ancien logement principal¹⁸² dans ces pays.

Les « Internationaux »

Le second profil regroupe des personnes que nous avons nommées les « Internationaux ». Ces derniers ont un profil socio-économique proche des « Nationaux » et sont tout aussi fortement dotés en ressources scolaires. Ils occupent pour la plupart des fonctions d'encadrement, des postes hauts placés dans des institutions gouvernementales ou des postes d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de journalistes. Tout comme la majorité des « Nationaux », ils résident à Séoul parce que leurs employeurs les y ont mutés ou parce qu'ils ont obtenu un emploi qu'ils perçoivent comme bénéfique pour leurs carrières

¹⁸² Nous n'avons pas traité de cette question dans le chapitre 4 mais nous le ferons dans la suite de ce chapitre.

professionnelles. Les différences avec les « Nationaux » résident dans leurs compositions familiales, dans leurs pratiques scolaires, dans leurs attaches avec leurs pays d'origine, dans leurs lieux de résidence à Séoul et dans leurs pratiques de sociabilités.

Tout comme les « Nationaux », les « Internationaux » ont été amenés ou sont amenés à résider dans différents pays et leurs parcours migratoires sont circulaires. Toutefois, contrairement aux « Nationaux », leurs carrières ne se limitent pas à l'échelle nationale et les « Internationaux » n'envisagent pas de poursuivre leur carrière professionnelle dans leur pays d'origine. Ces pratiques d'« exit » peuvent s'expliquer par la composition familiale des « Internationaux ». En effet, ces derniers sont pour la majorité en couple binational. Ainsi, leurs trajectoires migratoires et professionnelles sont liées à des situations conjugales qui génèrent une valorisation de l'échelle internationale.

Cette valorisation de l'international par les membres de ce groupe s'exprime dans leurs pratiques résidentielles, scolaires et de sociabilités. Les « Internationaux » habitent à Séoul dans des quartiers où des étrangers de nombreuses nationalités différentes résident. Ils rejettent dans leurs discours et pratiques l'entre-soi national des « Nationaux » et leurs pratiques de sociabilités sont moins territorialisées que les premiers. En outre, les « Internationaux » scolarisent leurs enfants dans des systèmes scolaires internationaux ou dont aucun des membres du couple n'est issu. Enfin, contrairement aux « Nationaux », les « Internationaux » n'ont pas de logement dans les pays d'origine des membres du couple.

Les « Coréanophiles »

Les « Coréanophiles »¹⁸³ sont pour la plupart mariées à des personnes de nationalité coréenne, en couple avec des Coréens ou Coréennes (sans pour autant qu'ils soient en concubinage), sont nées en Corée du Sud puis ont été adoptées ou sont des enfants d'émigrés coréens. Ainsi, ces personnes ont des attaches personnelles à la Corée du Sud liées à leurs situations familiales. Ces attaches personnelles et familiales préexistaient à leur migration ou se sont développées durant leur migration. Les « Coréanophiles » résident en Corée du Sud pour un nombre d'années plus important que les « Nationaux » ou les « Internationaux » et,

¹⁸³ Le style de vie « Coréanophiles » peut exister dans n'importe quel espace des migrants privilégiés, au sens où l'on peut faire l'hypothèse que dans de nombreux pays, il existe des migrants privilégiés qui développent des attaches spécifiques dans ces pays. Ainsi, le type « Coréanophiles » est transposable à d'autres pays.

alors que certains d'entre eux envisagent de quitter la Corée du Sud dans les prochaines dizaines d'années, d'autres ont l'intention d'y rester plus longtemps.

Pour une partie des « Coréanophiles », la Corée du Sud ne représente pas un pays parmi d'autres dans lequel ils auraient pu migrer. Pour d'autres, la Corée du Sud représentait au début de leur trajectoire migratoire un pays parmi d'autres, dans lequel ils auraient pu s'installer, mais est devenue au fil des années, par les attaches personnelles et familiales qu'ils y ont développées, le pays dans lequel ils souhaitent rester vivre. C'est notamment le cas des personnes qui se sont mariées avec un Coréen ou une Coréenne. Toutefois, comme nous allons le voir, les attaches familiales qu'ils ont développées en Corée du Sud ne sont pas les seules raisons de leur installation de longue durée dans le pays. En effet, leurs carrières professionnelles et celles de leurs conjoints s'articulent avec leurs attaches personnelles.

Contrairement aux « Nationaux » et « Internationaux », les carrières professionnelles des « Coréanophiles » sont fortement dépendantes du contexte coréen. Les « Coréanophiles » occupent dans leur majorité des postes d'enseignants d'anglais dans différentes structures d'enseignement ou des emplois de journalistes et de consultant interculturel. Ainsi, les emplois qu'ils occupent en Corée du Sud sont fortement liés à leur nationalité. En effet, les postes d'enseignants d'anglais sont principalement destinés à des personnes originaires de pays anglophones. Quant à ceux qui occupent des postes de journalistes ou de consultants en interculturalité, leur nationalité est un atout puisqu'elle leur permet de se positionner sur des segments très spécifiques de leurs professions (correspondants, spécialistes des interactions entre « culture occidentale » et « culture coréenne » dans le monde de l'entreprise). Ainsi, ils ont en grande partie obtenu ces emplois grâce à leur nationalité et, alors que celle-ci est un atout en Corée du Sud, elle peut perdre sa valeur dans d'autres pays. Par ailleurs, ils poursuivent dans ce type de professions, car leur nationalité peut également ne plus avoir de valeur dans d'autres secteurs du marché de l'emploi en Corée du Sud.

L'internationalisation comme critère de différenciation

Le principal point sur lequel ces trois profils s'opposent concerne leur rapport aux différentes échelles nationales. Les premiers sont fortement attachés à leur échelle nationale. Leurs configurations conjugales, leurs carrières professionnelles, leurs pratiques résidentielles et scolaires s'inscrivent et s'ancrent dans leurs pays d'origine. Les seconds, pour leur part, adoptent des pratiques d'« exit » de leur pays d'origine. Leurs familles, leurs carrières

professionnelles et leurs pratiques s'établissent en opposition des échelles nationales. Enfin, les membres du troisième type sont fortement attachés à la Corée du Sud. Leurs carrières professionnelles sont dépendantes du marché du travail coréen, beaucoup vivent en couple avec des personnes de nationalité coréenne et souhaitent rester vivre dans ce pays.

Ce rapport différencié aux échelles nationales nous semble lié aux ressources économiques, culturelles et sociales dont disposent les migrants privilégiés. Le rapport que ces trois types entretiennent avec ces échelles nationales est également le fruit de pratiques distinctives, particulièrement menées par les « Internationaux » à l'égard des « Nationaux ». Le degré d'internationalisation était un élément qui permet aux internationaux d'établir des frontières symboliques entre « eux » et les « Nationaux ». Michèle Lamont (1995) dans son analyse de l'établissement des frontières symboliques des classes moyennes supérieures françaises et états-uniennes, relève trois critères à partir desquels les personnes qu'elle a interrogées marquent ces frontières : des critères moraux, socio-économiques et de connaissances culturelles. Dans le cadre de notre recherche, un des éléments dans l'établissement des frontières par les migrants privilégiés, élément que nous avons déjà évoqué, est celui de l'internationalisation. Ce que les migrants privilégiés entendent par « internationalisation » diffère. Or, c'est justement cette variabilité dans l'usage et la signification de ce terme qui nous intéresse ici, puisqu'elle amène ces migrants à produire des frontières qui varient en fonction de leurs propres ressources internationales. Ces frontières marquées entre migrants privilégiés à partir de leur internationalisation semblent mobiliser des critères à la fois moraux et culturels.

Les critères moraux de l'internationalisation sont centrés autour de qualités telles que l'ouverture à l'étranger et sur l'étranger, ainsi qu'à un rejet de l'ethnocentrisme. Ils pourraient ainsi être liés au cosmopolitisme au sens philosophique du terme c'est-à-dire à une ouverture au monde et à des valeurs égalitaires (Delanty 2006, Cicchelli 2016). Toutefois, nous ne mobiliserons pas le terme de cosmopolitisme, car celui-ci est associé dans les recherches récentes aux pratiques internationales de longue date de la grande bourgeoisie et de l'aristocratie. En effet, la présence à l'échelle internationale de cette fraction des classes supérieures se maintient depuis plusieurs siècles que ce soit par le commerce, les établissements scolaires, l'apprentissage de langues étrangères ou par l'accumulation d'un capital social cosmopolite via les cercles sélectifs (Wagner 2005). D'autres fractions des classes supérieures ont quant à elles un contact récent avec l'étranger, présenté non pas comme des pratiques cosmopolites, mais comme des pratiques internationales (Wagner 2007).

Or, nos enquêtés sont loin d'appartenir à cette fraction particulière des classes supérieures issues de l'aristocratie ou de la grande bourgeoisie, fréquentant les cercles d'élites, étudiées par Bruno Cousin et Sébastien Chauvin (2014) ou Anne-Catherine Wagner (1998, 2007 b). Quant aux critères culturels de l'internationalisation, ils sont basés sur la fréquentation d'établissements scolaires étrangers, la pratique de langues étrangères, la connaissance « érudite » d'un pays ou encore la façon de vivre dans un pays.

Ainsi, ces critères culturels prennent appui sur les frontières culturelles qu'utilisent déjà les classes moyennes supérieures françaises ou états-uniennes pour se distinguer les unes des autres, comme les « bons » goûts culturels et leur maîtrise (Bourdieu 1979, Lamont 1995). Autrement dit, l'internationalisation et plus globalement le rapport aux échelles nationales se rapprochent de pratiques de distinctions de classes. Or, cette question des positions de classes, qui amènent un rapport différencié aux échelles nationales est à penser en lien avec la question des rapports sociaux. Nous allons donc tâcher de relier notre typologie aux usages et concepts de privilège et de rapports sociaux.

1.2 Le concept de privilège dans la migration : discussion

D'après Maxime Cervulle (2012), la notion de « privilège blanc » fut popularisée par Peggy McIntosh à la fin des années 1980¹⁸⁴. Cette notion, s'inscrit dans le champ des *whiteness studies*, qui vise à montrer que la « race » est un construit social et que les assignations qui en découlent diffèrent selon les périodes historiques et les lieux (Bosa 2010). Les travaux des *whiteness studies* ont également montré que le premier privilège des « blancs » est de penser qu'ils n'ont pas de « race » et que l'identité blanche est vécue comme un sentiment de neutralité (Cervulle 2012). Ce privilège de « la neutralité » est également celui des hommes (Dorlin 2011). Cependant, le concept de privilège fait débat. Elsa Dorlin critique le terme, car celui-ci « renvoie d'abord à quelque chose que l'on possède – par

¹⁸⁴ Si le terme de « privilège blanc » (« *white privilege* ») a pour la première fois été utilisé par Peggy McIntosh (1986), le concept était déjà utilisé dans les années 1940 aux Etats-Unis pour décrire le système de discriminations structurel et organisés par l'Etat sous la ségrégation raciale (Bennett 2012). Si le sociologue et militant pour les droits civiques W.E.B Du Bois n'a jamais utilisé le terme de « privilège blanc », il a montré que les « blancs » états-uniens s'attendaient à être traités d'une certaine façon par l'Etat ou par les « non-blancs » parce qu'ils étaient « blancs » (Bennett 2012). Ce terme s'inscrit ainsi dans une pensée militante afin de dénoncer les discriminations dont les « non-blancs » sont les victimes.

héritage, par naissance, par mérite... – quelque chose que l'on transmet, quelque chose qui peut être aboli, auquel on peut renoncer » (2011 :13). Ina Kerner (2011) quant à elle, met en garde contre la réduction du « privilège blanc » à une ressource qui serait possédée et propose de mettre en exergue les aspects institutionnels, épistémologiques et personnels de ce privilège.

Le concept de privilège est donc lié à la question des rapports sociaux¹⁸⁵. Ce concept se pense et est pensé, dans des rapports sociaux de classes, de sexes et de « races ». En effet, les privilèges sont le produit de rapports de pouvoir entre groupes. Les « privilèges blancs » existent parce que les inégalités produites par les rapports sociaux de « races » apportent des avantages au fait d'être « blanc ». De même les rapports sociaux de sexes qui sont le fruit de la division sexuelle du travail amènent des privilèges au fait d'être un homme. Toutefois, ces travaux rappellent que ces avantages sont relatifs puisque leur « ampleur et leur degré changent en fonction d'autres variables comme le sexe, le statut socio-économique, l'âge, la capacité physique, etc. » (Kebabza 2006)

En sociologie des migrations, le concept de privilège est mobilisé depuis les années 2000, principalement dans la littérature anglophone et dans le champ des *lifestyle migration* (Croucher 2009, 2011, 2012 et Benson 2015). Les travaux qui mobilisent le concept de privilège cherchent à éclairer la façon dont les personnes qui migrent en vue d'un meilleur mode de vie – qu'elles soient retraitées, salariées ou entrepreneures – bénéficient des relations de pouvoir économique, politique et culturel asymétriques entre les pays dont elles sont originaires et ceux où elles s'installent (Croucher 2011). Toutefois, cela ne signifie pas que cette migration privilégiée soit essentiellement composée de personnes ayant des ressources économiques élevées, contrairement à ce que présente la critique qui a pu être faite à ces travaux (Bantman 2015). En effet, leur situation privilégiée ne signifie pas une position de fortunée, elle indique que leurs nationalités constituent un avantage structurel tel que la facilité de mouvement et d'installation dans un pays étranger (Croucher 2012).

Ainsi, l'usage du concept de privilège, dans ces travaux sur les migrations, permet de mettre en évidence le fait que ces personnes tirent avantage de leur nationalité lors de leur migration. Les sociologues des *lifestyle migration* utilisent également ce concept au pluriel, afin de souligner les autres privilèges dont disposent, relativement, ces migrants pendant et après leur migration. Ces privilèges incluent les privilèges de classes, de genres et de

¹⁸⁵ La question de la définition des rapports sociaux sera traitée plus loin.

« races ». Michaela Benson (2015) suggère que l'analyse des privilèges de ces migrants doit être accompagnée de la prise en compte de leurs positions dans plusieurs rapports sociaux et notamment les rapports sociaux de classes et de « races ». En outre, pour Michaela Benson (2015), en « transportant » avec eux, dans leur nouvelle destination, leurs positions dans ces rapports sociaux et les avantages qu'ils en tirent, ces migrants privilégiés entrent directement à une position élevée dans les nouveaux espaces où ils résident.

Nous rejoignons ces travaux sur l'idée que les rapports de pouvoir asymétriques entre pays influencent la migration des personnes qu'ils étudient et que nous avons rencontrées. La présentation que nous avons faite dans le premier chapitre des politiques migratoires sud-coréennes à l'endroit des Britanniques, Français et Nord-Américains ainsi que les données qualitatives que nous avons constituées nous permettent de conclure que l'ensemble des membres de notre corpus disposent d'un privilège : le privilège migratoire. Nous entendons par privilège migratoire l'idée que les politiques migratoires coréennes, comme celles d'autres nations, privilégient les ressortissants de certains pays. Tout comme le « privilège blanc » (Kerner 2011), le privilège migratoire comporte trois dimensions. Une dimension épistémologique, une dimension institutionnelle et une dimension personnelle.

La dimension épistémologique de ce privilège se rapporte à la structuration des perceptions sociétales de cette migration et de ces migrants. Que ce soit dans leur pays d'origine ou dans le pays dans lequel ils s'installent, la migration des personnes que nous avons rencontrées est présentée dans les discours comme légitime et bienvenue en comparaison d'autres migrants. En Corée du Sud, la dimension épistémologique du privilège migratoire peut être saisie par les politiques de visas et notamment par les conditions d'obtention de certains visas. En effet, les ressortissants de 21 pays d'où « beaucoup d'immigrés illégaux sont originaires »¹⁸⁶ doivent justifier de certaines conditions de revenus lorsqu'ils postulent à des visas d'étudiants ou de visites familiales. Ainsi, les ressortissants de ces 21 pays, en plus de connaître des modalités d'obtention de visas plus difficiles que d'autres ressortissants, sont officiellement présentés comme ressortissants de pays dont l'immigration en Corée du Sud n'est pas la bienvenue. Par opposition, la migration des

¹⁸⁶ Dans le document officiel du ministère de la justice coréenne, recensant l'ensemble des visas et de leurs conditions d'obtentions, la phrase en anglais qui introduit les ressortissants de ces pays est la suivante : « *If you are a national of a country where many illegal immigrants come from...* » (Sojourn Guide for foreigners 2015, p.171). Ces 21 pays sont : la Chine, les Philippines, l'Indonésie, le Bangladesh, le Vietnam, la Mongolie, la Thaïlande, le Pakistan, le Sri Lanka, l'Inde, la Birmanie, le Népal, l'Iran, l'Ouzbékistan, le Kazakhstan, le Kirghizstan, l'Ukraine, le Nigéria, le Ghana, l'Égypte et le Pérou.

Européens ou Nord-Américains est la « bienvenue ». On peut notamment saisir la valorisation de la présence des migrants privilégiés dans certains quartiers. Nous avons vu que dans le cas du « quartier français », la présence française est valorisée par emblèmes tels que des trottoirs tricolores, la traduction de panneaux de circulations en français ou encore les discours des maires de l'arrondissement de Seocho qui valorisent la présence du Lycée Français de Séoul dans leur district (Kim et Kang 2007).

La dimension institutionnelle de ce privilège se rapporte aux politiques migratoires qui permettent aux ressortissants auxquels nous nous sommes intéressés de se rendre facilement en Corée du Sud sans visas, d'avoir un choix large quant aux professions qu'ils souhaitent occuper en Corée du Sud et de pouvoir, sans diplôme particulier, occuper un poste d'enseignant de langue. Ainsi, la dimension institutionnelle de leur privilège migratoire n'implique pas seulement de pouvoir facilement se rendre en Corée du Sud, mais d'avoir également un accès aisé au marché du travail coréen. En outre, ce privilège migratoire dont ils disposent n'est pas propre à la Corée du Sud et permet aux personnes rencontrées de migrer dans d'autres pays et d'envisager, sans angoisse d'une contrainte possible, un nouveau départ vers l'étranger. C'est notamment le cas des « migrants *nonchalants* » états-uniens qui résident au Canada et que Sheila Croucher (2011) a interrogés ou des Français des classes moyennes qui travaillent en France, mais habitent en Belgique qu'a étudié Garance Clément (2017). L'idée, partagée par les personnes que nous avons rencontrées à Séoul, qu'ils peuvent migrer où ils le souhaitent rejoint le troisième aspect de leur privilège, qu'est la dimension personnelle.

La dimension personnelle du privilège migratoire se rapporte aux perceptions subjectives qu'ont les personnes rencontrées de leur identité migratoire. Ces perceptions sont construites par les discours qui portent sur leurs migrations et par leurs expériences dans la migration qui sont, nous l'avons montré, facilitées par les politiques migratoires. Ainsi, les personnes que nous avons interrogées ne se perçoivent pas comme des migrants ou comme des immigrés en Corée du Sud. Ils se perçoivent comme des étrangers ou comme des « expatriés », n'ayant ni besoin d'apprendre la langue coréenne ni besoin de « s'intégrer » dans leur nouveau pays de résidence, en adoptant les valeurs de celui-ci.

Le privilège migratoire fonctionne donc comme un privilège puisqu'il est invisible pour les personnes qui en bénéficient, mais aussi parce que cette invisibilité est construite. Les migrants privilégiés que nous avons rencontrés perçoivent la migration comme quelque chose

de simple. Un ensemble de considérations qui conditionnent la migration telles qu'obtenir un visa pour pouvoir résider à l'étranger ou trouver un emploi ne semble pas avoir d'impact sur leur migration. Migrer est vu comme facile pour ces personnes, comme normal. Les questions de visa, de recherche d'un emploi, de discrimination ne semblent pas jouer pour elles.

Pourquoi est-ce que votre mari est né aux États-Unis ?

Parce que mon beau père avait été expatrié, mais ma belle-mère n'a pas supportée, donc ils sont restés peut-être un an. Elle est tombée enceinte là-bas, elle a pris le temps d'accoucher et ils sont rentrés. C'était aussi différent à l'époque. Maintenant c'est vrai que... On a tout à portée de main. Ce que je regrette, c'est que les points de repère se démultiplient par la mondialisation. On trouve un peu de tout, toujours la même chose. On ne fait plus un monde de partir à l'étranger. On sait qu'on retrouvera certains magasins, on sait que... C'est de plus en plus facile de s'expatrier en fait. *Magali (entretien n°50) est Française et sans emploi, tandis que son époux est Français et directeur administratif. Deux de leurs quatre enfants résident dans le « quartier français » depuis septembre 2009.*

Quelles que soient les professions que les personnes interrogées occupent ou leur dépendance plus ou moins forte aux politiques migratoires sud-coréennes, elles disposent, en comparaison des ressortissants d'autres nations, d'un privilège migratoire. Leurs facilités de déplacements, leurs facilités à obtenir un emploi en Corée du Sud, les perceptions sociétales et personnelles de ces migrants font d'eux des personnes qui disposent d'un privilège lié à leur migration. Il nous semble toutefois important d'articuler ce privilège migratoire avec la position relative de ces personnes dans les rapports sociaux de classes, de sexes et de « races ». Cette articulation nous semble intéressante, car un certain nombre de choses exposées dans cette thèse, comme leurs trajectoires migratoires, professionnelles, résidentielles et scolaires, mais aussi le rôle des femmes dans la migration, peut s'analyser comme un croisement de rapports sociaux. Par ailleurs, penser en termes de rapports sociaux permet de montrer l'hétérogénéité et les privilèges qui traversent notre corpus et cette migration. De plus, il nous semble que le privilège migratoire permet d'accumuler des ressources culturelles, économiques et sociales qui peuvent être mobilisées pendant et après la migration dans des rapports sociaux de classes, de sexes et de « races ».

1.3 Le concept de rapports sociaux pour analyser la migration privilégiée

Le concept de rapport social s'inscrit dans une approche marxienne et se construit autour de l'enjeu de la division du travail. Pour Danièle Kergoat (2011), un rapport social est une relation antagonique entre deux groupes sociaux, établie autour d'un enjeu qui est la division du travail. Pour elle, la division du travail a une triple dimension : de classe, de genre et nord/sud. C'est donc la division du travail qui est la base de l'antagonisme entre des groupes sociaux. Cette idée d'antagonisme est centrale dans les rapports sociaux. Ainsi, pour Roland Pfefferkorn, « Tout rapport social est, par nature, source à la fois de cohésion et de conflit. Il unit (ou lie) les sujets sociaux qu'il médiatise, il constitue un des éléments à partir desquels se constitue l'architecture de la société globale. Mais, inversement, selon des formes et des contenus à chaque fois spécifiques, tout rapport social est, au moins potentiellement, source de tensions et de conflits entre ses acteurs ou agents, individuels ou collectifs. » (2007 : 2).

Pierre Bourdieu définit le capital comme un rapport social (1979). Les groupes sociaux luttent au sein de l'espace social et des différents champs qui le composent pour que leurs ressources soient reconnues comme légitimes, convertibles et dominantes. Les ressources sont donc utilisées comme des relations de pouvoir qui structurent les rapports sociaux. Ainsi, les ressources sociales, économiques et culturelles des personnes ne deviennent des capitaux que lorsque ces ressources sont utilisables au sein de l'espace social comme des relations de pouvoir. Les capitaux se structurent donc dans des rapports sociaux de productions ou de classes. Bien que Pierre Bourdieu évoque les caractéristiques ethniques et de sexes, c'est principalement la position dans les rapports de production qui définit l'appartenance à une classe ou une fraction de classe (1979 :113). Ainsi, c'est essentiellement selon leur détention de ressources sociales, économiques et culturelles, définies principalement par des facteurs comme la profession, le patrimoine et l'éducation, que Pierre Bourdieu analyse les capacités des individus à tirer profit de leurs capitaux dans différents espaces sociaux.

Or, il nous semble que, du moins dans le cadre de notre travail, la capacité des personnes que nous avons rencontrées à tirer profit de leur migration ne dépend pas

uniquement de leurs dotations¹⁸⁷ plus ou moins fortes en ressources économiques, culturelles et sociales, mais également de leurs positions dans les rapports sociaux de sexes et de « races ». Il nous paraît donc important d'analyser les bénéfices tirés de la migration en croisant à la fois la position sociale de ces migrants et leurs positions dans les rapports sociaux de sexes et de « races ». Interroger le lien entre ces différentes positions nous permettra ainsi de questionner la notion de privilège dans la migration. Il nous semble que les migrants privilégiés peuvent connaître un privilège migratoire relatif selon leurs sexes et leurs « races ». Autrement dit, nous faisons ici l'hypothèse que les personnes tirent différemment profit du privilège migratoire selon leurs positions dans les trois rapports sociaux évoqués.

Notre volonté de croiser les rapports sociaux de classes, de sexes et de « races » dans lesquels s'inscrivent ces migrants, avec leur privilège migratoire rejoint celle de Michaela Benson (2015) lorsqu'elle propose de croiser ce privilège¹⁸⁸ avec les autres privilèges dont les Nord-Américains au Panama disposent. Les privilèges ne doivent pas seulement être pris en compte en tant que « facilitateurs » de migration. Les avantages structurels (privilèges de classe, de « race » et de sexe) dont ils disposaient avant de migrer doivent également être analysés. En effet, les rapports sociaux étant transversaux et participants à structurer les sociétés dans des arrangements complexes et originaux, ceux-ci continuent de fonctionner pendant et après la migration. Dans notre cas, ils aident les migrants privilégiés à accéder à des ressources ou à faire fructifier celles-ci alors même que la migration ne permet pas cette rentabilité dans le cas de nombreux migrants.

Les rapports sociaux de classes s'enracinent dans les rapports de production et dans les relations conflictuelles entre groupes sociaux, que les rapports de production génèrent. Ainsi, les rapports sociaux constituent les classes sociales (Bihr 2012). La conflictualité entre les classes sociales est liée à la division sociale du travail qui, comme la division sexuelle du travail, a deux principes organisateurs : le principe de séparation, de segmentation et le principe de hiérarchisation. Les conflictualités entre classes sociales ne concernent pas

¹⁸⁷ L'approche de Pierre Bourdieu a cependant des avantages, notamment en raison de sa vision multidimensionnelle des rapports sociaux. La notion de violence symbolique est en cela caractéristique de l'approche moins binaire des rapports sociaux, en comparaison de l'approche marxiste orthodoxe, puisque avec les processus de reconnaissance et de légitimité liés aux luttes symboliques, elle instaure des hiérarchies, des différences et des distinctions entre groupes sociaux (Voirol 2004).

¹⁸⁸ Michaela Benson (2015) n'utilise pas le terme de privilège migratoire. Elle entend le privilège comme étant une condition sociale qui facilite la migration. Ainsi, plusieurs privilèges se croisent. L'un mis en avant dans la sociologie des *Lifestyle Migration*, que nous nommons le privilège migratoire (qui correspond à des rapports de pouvoir asymétriques qui influencent la migration selon Michaela Benson), ainsi que d'autres privilèges liés à la « race », le genre et la classe, que les migrants transportent avec eux dans leur nouvelle destination.

uniquement la question du travail. Pour reprendre le terme d'Alain Bihr (2012), les luttes de classes sont multidimensionnelles. Ainsi, les rapports sociaux de classes dépassent le seul environnement du travail et se retrouvent dans d'autres dimensions, par exemple la ville et l'occupation de l'espace. Cette multidimensionnalité des rapports sociaux de classes est liée à la diversité des classes sociales et des fractions de classes qui les composent.

Si nous empruntons à la sociologie des rapports sociaux la notion de rapports sociaux de classes, c'est parce que celle-ci nous paraît utile pour analyser la place que prend la position sociale dans le privilège migratoire. Autrement dit, bien que la facilité à migrer soit liée à la nationalité, l'occupation de certaines professions peut renforcer ce privilège. En effet, si l'on croise la classe sociale et donc les professions occupées par les personnes interrogées, à leur nationalité, on observe une facilité dans la migration qui est relative. En outre, la notion de rapports sociaux de classes nous permet d'envisager le privilège migratoire comme un multiplicateur de ressources sociales, économiques et culturelles, qui permet aux personnes de modifier leur position sociale ou de la conserver malgré les changements. Enfin, les rapports sociaux de classes sont le produit et produisent des conflictualités entre classes sociales et ainsi créent des modes de classements, des hiérarchisations. Or, comme nous l'avons vu, ces pratiques de distinctions se matérialisent dans plusieurs dimensions de la vie sociale (comme les pratiques résidentielles, scolaires ou de sociabilités).

Les rapports sociaux de sexes ont été pensés en relation étroite avec les rapports sociaux de classes, avec l'idée d'une division sexuelle du travail. Cette division sexuelle du travail se couple d'une hiérarchisation. Ainsi, le travail des hommes est différent du travail des femmes et le travail des premiers vaut plus que celui des secondes (Kergoat 2011). Dans cette division sexuelle du travail, les hommes sont en position de dominants. Ainsi, selon Danièle Kergoat, la division sexuelle du travail permet aux hommes d'être libérés du travail domestique : « le travail domestique assumé par les femmes libère les hommes, et pour les femmes à haut niveau de revenu, il y a externalisation du travail domestique vers d'autres femmes. » (2011 : 113). Le concept de rapports sociaux de sexe permet donc de saisir les inégalités entre hommes et femmes, que ce soit dans la sphère professionnelle ou familiale. Son usage est d'autant plus intéressant dans notre recherche que de nombreuses femmes que nous avons interrogées ont quitté leur emploi lors du commencement de leur trajectoire migratoire et se sont reportées sur la sphère domestique. Nous traiterons de cette question dans la partie suivante.

La question des rapports sociaux de « races » est difficile à creuser dans notre travail de thèse. En effet, notre recherche n'avait pas nécessairement pour but de traiter cette question. Par ailleurs nous n'étions pas à l'aise lorsqu'il s'agissait pendant les entretiens de questionner les personnes sur leur « race ». Nous ne l'avons d'ailleurs pas directement fait, mais avons vu apparaître cette question lorsque les enquêtés l'abordait et nous même avons quelques difficultés à relancer. Les privilèges liés à la « race » sont ainsi apparus lors de certains entretiens par des interviewés états-uniens « non-blancs » et « blancs »¹⁸⁹. Cela peut s'expliquer par le fait que la « race » est une catégorie administrative aux États-Unis et que les citoyens états-uniens sont ainsi amenés à se définir « racialement » lors du recensement par exemple. Or, la question de la « race » est beaucoup plus difficile à aborder en France que ce soit dans le champ académique ou dans d'autres champs (Bosa 2010). Ainsi, le malaise autour de la question de la « race » en France, nous a, semble-t-il, amené à ne pas creuser cette question lors du déroulé des entretiens, à ne pas interroger les personnes rencontrées sur celle-ci et à difficilement relancer celles qui parlaient spontanément du fait d'être « blanc »¹⁹⁰ ou « non-blanc » en Corée du Sud.

Tout comme les rapports sociaux de sexes, les rapports sociaux de « races » sont pensés en relation avec la division sociale du travail. Pauline Leonard (2010) montre l'importance qu'a eue le monde du travail comme vecteur de « racialisation ». C'est par le travail et le fait qu'ils occupaient des postes manuels ou d'ouvriers non-qualifiés que les Italiens émigrés aux États-Unis étaient qualifiés de « non-blancs » au cours du 19^e siècle, et que les « blancs » ont été différenciés des « noirs », l'esclavage précédant et participant à construire le racisme. Les travaux qui portent sur les rapports sociaux de « races » considèrent les « races » comme des construits sociaux (Kerner 2011). Ainsi, les rapports sociaux de « races », tout comme les rapports sociaux de sexes et de classes, sont liés à des contextes et ne sont pas les mêmes partout.

¹⁸⁹ Le fait d'être catégorisé comme « blanc » ou « non-blanc », est le fruit d'un rapport social (Pap Ndiaye 2006). Une des critiques faites aux études sur la blanchité (les *whiteness studies*) est que peu d'entre elles expliquent la façon dont les chercheurs ont déterminé que les personnes interrogées étaient blanches (Kerner 2011). Pour notre part, lorsque nous utilisons les termes de personnes « blanches » ou « non-blanches », nous nous basons sur leurs façons de se définir. Autrement dit, nous avons catégorisé comme « blancs » ou « non-blancs » des personnes qui s'auto-définissaient de cette manière.

¹⁹⁰ Cependant, en tant que femme « blanche », nous avons eu moins de difficultés à relancer les personnes se définissant comme « blanches » sur cette question que celles se définissant comme « non-blanches », mais les premières restaient peu nombreuses à aborder ce sujet.

Ces rapports sociaux mettent en présence des dominants et des dominés (Kebabza 2006). Les dominants dans les rapports sociaux de « races » disposent ainsi d'avantages qu'ils perçoivent comme allant de soi, sans nécessairement se rendre compte qu'ils disposent de ces privilèges. Cette invisibilisation des privilèges, liée à des contextes locaux, peut toutefois être remise en cause lors de la migration (Leonard 2010, Benson 2015). C'est ainsi que cette question des privilèges liés à la « race » traitée dans les *whiteness studies*, a également été abordée en sociologie des migrations. En migrant, ces personnes peuvent se rendre compte de l'existence de privilèges liés à la « race » et ainsi redéfinir leur identité (Leonard 2010). Toutefois, les privilèges de « races » sont relatifs et « changent en fonction d'autres variables comme le sexe, le statut socio-économique, l'âge, la capacité physique, etc. » (Kebabza, 2006 : 6).

Il nous paraît en effet important de croiser les différentes positions des personnes au sein des multiples rapports sociaux. Les avantages dont bénéficient les personnes sont liés à des contextes spécifiques, mais aussi à leurs positions dans d'autres rapports sociaux. Ainsi, une approche intersectionnelle pourrait nous permettre de reconnaître la différence entre nos enquêtés en dehors de la seule différence qu'est la position sociale liée au travail. En s'interrogeant sur les positions relatives des migrants privilégiés dans plusieurs rapports de pouvoir, on peut d'autant mieux comprendre de quelle façon la migration peut leur permettre d'accumuler plus ou moins de ressources économiques, culturelles et sociales.

2. Le privilège migratoire au croisement de la classe, du sexe et de la « race »

Cette partie vise à interroger la façon dont la migration en Corée du Sud permet aux migrants privilégiés d'accumuler des ressources économiques, culturelles et sociales qui varient, en type et en volume, en fonction de leurs positions de classes, de sexes et de « races ». C'est à travers deux enjeux que nous allons analyser les avantages relatifs dont bénéficient les migrants privilégiés lors de leur migration.

L'un de ces enjeux concerne les carrières professionnelles. Alors que les travaux sur les cadres migrants se sont principalement intéressés à cette dimension de leur migration (Beaverstock 2002, Colombi 2016), nous avons peu abordé cette question dans notre travail. Nous avons en effet fait le choix de nous intéresser à leur vie hors travail, puisque cette

dimension a pour sa part été peu étudiée. Toutefois, nous intéressent ici aux effets de la migration dans l'accumulation de ressources économiques, culturelles et sociales selon les positions de classes, de sexes et de « races » des migrants privilégiés, l'analyse de la dimension professionnelle apparaît comme incontournable. Ainsi, de quelle façon la migration peut-elle être un moyen de connaître une meilleure carrière professionnelle, de renforcer celle-ci voire de modifier sa position sociale ? Comment la migration bénéficie-t-elle plus aux hommes qu'aux femmes en termes de carrières professionnelles ? En quoi le fait d'être « non-blanc » rend-il l'accès au marché du travail plus compliqué ? C'est à l'ensemble de ces questions que nous allons tâcher de répondre ici.

La question des carrières professionnelles n'est cependant pas la seule dimension à laquelle nous nous intéressons puisque la seconde dimension concerne le logement et les pratiques résidentielles. Si nous avons longuement traité ce sujet dans le quatrième chapitre, nous ne l'avons pas encore questionné sous l'angle des rapports sociaux. Comment les positions de classes se reportent-elles sur les pratiques résidentielles ? Ces pratiques résidentielles durant la migration peuvent-elles permettre de modifier les positions dans les rapports sociaux de classes sous la forme d'une accumulation de ressources ? De quelle façon les choix résidentiels des migrants privilégiés sont liés à aux rôles des femmes et épouses durant la migration ? Comment la migration peut-elle permettre d'accumuler des ressources économiques, sous la forme de patrimoine immobilier ?

2.1 Carrières professionnelles et rapports sociaux

Si l'ensemble des membres de notre corpus ont pu sans difficulté se rendre en Corée du Sud, s'y installer et y trouver un emploi, les différences liées à leurs visas et à leurs professions les placent dans des conditions administratives différentes. Le premier chapitre nous a permis de présenter de façon exhaustive les caractéristiques et conditions d'obtention de chaque visa existant en Corée du Sud. Ainsi, on a pu montrer que les migrants privilégiés interrogés détiennent des visas qui, en comparaison de ceux possédés par des migrants non qualifiés et issus d'autres pays, sont plus facilement renouvelables ou permettent de faire venir les membres de leur famille. En effet, alors que les étrangers en Corée du Sud disposant de visas liés à des professions qualifiées (encadrement, recherche, enseignement dans le supérieur, etc.) peuvent renouveler leurs visas sans limites de durée, ce n'est pas le cas des

étrangers ayant des visas liés à des professions non qualifiées (ouvrier agricole, ouvrier dans la manufacture, pêcheur, etc.). De plus, alors que les premiers peuvent être accompagnés des membres de leurs familles, qui obtiendront un visa de « regroupement familial », ce n'est pas le cas des seconds. Ainsi, la division sociale du travail en séparant et en hiérarchisant les classes amène une facilité dans la migration de certaines classes sociales par rapport à d'autres.

Toutefois, les visas détenus par les migrants privilégiés et liés à des professions qualifiées sont multiples et ne recouvrent pas les mêmes conditions, notamment en matière de diplômes requis. C'est le cas des personnes qui sont transférées au sein de la même entreprise vers une filiale en Corée du Sud et des personnes qui sont directement embauchées par une entreprise basée en Corée du Sud. Alors que deux personnes peuvent travailler pour la même entreprise et occuper des emplois équivalents, elles n'auront pas les mêmes visas ou les mêmes conditions d'entrées en Corée du Sud. Ainsi, la sélection de ces migrants ne s'effectue pas au même stade. Elle aura lieu dans l'entreprise pour ceux qui sont transférés par celle-ci et ne dépendront pas des politiques migratoires alors que cette sélection aura lieu lors de la migration via les politiques migratoires pour les seconds. Ce phénomène n'est pas propre à la Corée du Sud et a déjà été mis en évidence par Joao Peixoto (2001) avec l'idée d'une migration de qualifiés qui sont « au-dessus » des politiques migratoires. Ainsi, même entre migrants qualifiés, les contraintes diffèrent.

Les migrants privilégiés occupent des emplois variés. Nous allons tâcher ici de comprendre les effets de la migration sur leurs carrières professionnelles ainsi que les différentes ressources qu'ils en tirent. Comme nous l'avons vu dans le second chapitre, les femmes dont les époux occupent des professions d'encadrement sont très peu nombreuses à avoir un emploi. Quels sont alors les rôles de ces épouses lors de la migration ? Les ressources obtenues par la migration sont-elles les mêmes selon le sexe ? Que nous apprend le croisement des positions de classe, de sexe et de race des migrants privilégiés sur le volume et le type de ressources professionnelles qu'ils tirent de la migration ? C'est à partir de chacun des profils de notre typologie que nous allons présenter les ressources dont ces migrants disposaient et celles qu'ils obtiennent pendant la migration.

Migrer pour s'élever dans sa carrière

La particularité des « Nationaux » par rapport aux « Internationaux » et aux « Coréanophiles » est qu'ils ont toujours un lien administratif et de travail avec leur pays d'origine. Leurs carrières s'effectuent à l'étranger, mais dans le cadre d'entreprises basées dans leur pays d'origine et auxquelles ils sont rattachés. Ainsi, leurs carrières se poursuivent à une échelle nationale.

Donc avant de venir ici on était en Inde, à Chennai pendant 4 ans et demi. Donc on est venu ici pour le travail de mon mari qui a été muté à Séoul, il travaille dans l'équipement automobile. *Delphine (entretien n°49), son mari et leurs deux enfants sont tous français. Alors que Delphine n'a pas d'emploi, son époux est ingénieur dans l'industrie automobile. La famille réside en villa dans le « quartier français » (Bangbae4) depuis leur arrivée en Corée du Sud en septembre 2013.*

Une migration utile pour une carrière dans le pays d'origine : le cas des « Nationaux »

D'autres « Nationaux », dont une partie occupe des postes d'encadrement, ou sont enseignants ont obtenus un emploi en Corée du Sud sans avoir auparavant travaillé pour l'entreprise qui leur a proposé ces postes. Toutefois, ces années de travail à Séoul sont envisagées dans le cadre du marché du travail de leur pays d'origine. Ceci rejoint le travail de recherche mené par Denis Colombi (2016) sur les « expatriés » français à l'étranger et l'idée que « les choix sont guidés par la valeur qu'ils prendront finalement sur le marché du travail français » (2016 :124). Ainsi, tout comme une partie des personnes interrogées par Denis Colombi (2016), notre enquêté Anthony (entretien n°32) a quitté un cabinet de conseil pour lequel il travaillait à New York et a accepté de travailler pour une entreprise coréenne, parce que cette expérience lui sera utile sur le marché du travail états-unien.

Premièrement je pense qu'avoir un tampon "Asie" sur votre CV, ça a de la valeur, peut-être moins qu'il y a 10 ans quand la première ou deuxième vague de cadres venait en Corée ou en Asie, mais ça a toujours de la valeur et dans la même veine, avoir une expérience internationale, c'est valorisable dans le cadre de la mondialisation et c'est essentiellement le monde dans lequel je travaille. Un avantage de ce boulot c'est qu'on voit les affaires du côté coréen, mais aussi dans du côté mondialisé et on travaille souvent partout comme au Moyen-Orient, mais on passe un temps significatif du côté mondial. Donc oui, je pense que c'était très

important. Je pense aussi que le boulot en lui-même est assez intéressant parce que le climat du monde de l'entreprise aux États-Unis, mais aussi en Europe met beaucoup l'accent sur les coûts. Le type de projet que je faisais dans mon précédent boulot portait sur le fonctionnement et la réduction des coûts. Alors qu'ici, du fait des caractéristiques du groupe et des caractéristiques de [entreprise X en Corée du Sud] on se concentre sur le développement. Presque tout le projet sur lequel je travaille se concentre sur la croissance ou l'ouverture de nouveaux marchés, des trucs comme ça, ce qui est je pense très bien. Donc c'est une autre raison.¹⁹¹ *Anthony (entretien n°32) est États-Unien. Célibataire, il est consultant pour un conglomérat coréen. Anthony habite à Cheongdam depuis son arrivée à Séoul en juin 2013.*

Tout comme les cadres européens rencontrés par Alberta Andreotti, Patrick Le Galés et Francisco Javier Moreno-Fuentés (2016), il est difficile de saisir si les « Nationaux » de notre corpus ont migré par contrainte ou par choix. Cependant, ils atténuent le rôle joué par leurs employeurs dans leur(s) migration(s) en invoquant leurs caractéristiques morales tournées vers l'étranger avant de migrer. Ainsi, le fait d'apprécier les voyages à l'étranger alors qu'ils résidaient dans leurs pays respectifs, leur consommation culturelle de productions étrangères ou le fait qu'ils savaient, avant de se marier, que leur conjoint aller migrer, sont présentés comme autant de qualités et de preuves de leur ouverture sur l'étranger.

De plus, ils inscrivent ces qualités morales d'ouverture sur l'étranger dans un ensemble de compétences telles que l'adaptabilité et l'esprit d'aventure, en opposition à la sédentarité d'autres personnes, perçues comme dépourvues de ces compétences caractéristiques du monde moderne et globalisé dans lequel nous vivrions. Ainsi, leur migration leur permet de se distinguer de leurs homologues restés dans leurs pays respectifs d'un point de vue moral, mais aussi au niveau professionnel, puisque ces expériences à l'étranger seront valorisables sur leurs divers marchés du travail.

¹⁹¹ « The first is I think having an Asian tamp on your résumé is quite valuable. I think it is less now than it was maybe ten years ago when probably the first or second wave of our professionals were coming to Korea or Asia in general, but there is still some value and in the same vein, having international experience is pretty valuable in the globalised world and that is essentially the world where I am working in. One advantage of this particular value is that we are in the Korean business but also in the globalized side of the business and we often work everywhere like this Middle East but a significant time is spent on the global side. So yes I think that was very important. I think the job itself is quite interesting because the corporate climate in the US but I think also in Europe is one of cost focus right now, so the type of project that I did in my previous job is very operational or cost focus. Well, here due to the nature of this group and also the nature of Samsung it's all grow focus, so almost of the project I focus on increasing or opening new markets, something like that, which I think is also very nice. So that was another reason. »

On l'a vu dans le chapitre précédent, les migrants privilégiés mettent un point d'honneur à inculquer à leurs enfants des valeurs telles que l'ouverture d'esprit envers des cultures différentes des leurs. Ainsi, ils associent leur migration à un caractère moral d'ouverture sur l'étranger et pour une partie d'entre eux, souhaitent que leurs enfants soient socialisés dès leur plus jeune âge à de telles valeurs afin qu'ils puissent par la suite mobiliser de telles dispositions. Valoriser comme critère moral l'ouverture sur l'étranger permet ainsi aux migrants privilégiés de constituer des frontières morales symboliques départageant bons et moins bons citoyens, employés, etc. Toutefois, alors que les « Nationaux » établissent ces frontières en comparaison de ceux qui ne migrent pas, les « Internationaux » cherchent pour leur part à se distinguer des « Nationaux ». Ce sont les raisons de la migration et la façon dont ils la vivent qui servent aux « Internationaux » de mise à distance avec les « Nationaux ». Durant les entretiens, les « Internationaux » justifiaient leur migration comme une propension ancienne à la mobilité et leur fréquentation de groupes internationalisés et non comme un départ nécessaire à la carrière professionnelle.

Alors, en fait je suis arrivée en Corée en septembre 2011. En fait j'ai suivi mon mari, mon futur mari à l'époque. En gros, cela faisait très longtemps... Lui c'est un enfant d'expatriés, moi j'ai toujours été dans un milieu hyper international et en fait moi ça faisait six ans que j'étais à Londres avant, j'ai jamais travaillé en France... J'ai habité en France toute ma jeunesse, mais après, je n'ai jamais travaillé en France. (...) Disons que j'ai des attaches à Londres, j'ai ma marraine là-bas, mais c'était surtout que je n'avais pas du tout envie de travailler en France. J'ai jamais vécu à l'étranger et pourtant j'ai des parents qui sont très tournés vers l'international, qui m'ont toujours élevé dans une envie de partir, en disant « mais allez voir le monde, allez voir autre chose », voilà. J'ai un père qui bossait dans un gros cabinet et qui passait sa vie à voyager, donc tout ça, je pense que ça donne des idées. *Héloïse (entretien n°60) est sans emploi tandis que son époux est consultant pour un conglomerat coréen. Le couple (ils sont tous deux Français) et leur enfant âgé de quelques mois résident à UN Village depuis qu'ils sont arrivés à Séoul en septembre 2011.*

Les « Internationaux » se distinguent des « Nationaux » en mettant en avant leurs dispositions internationales plus anciennes. Ayant pour une partie d'entre eux grandi à l'étranger, la migration et leur insertion dans des réseaux familiaux et amicaux à une échelle internationale s'inscrivent dans la continuité de leur identité sociale. Leur socialisation internationale s'est donc effectuée durant leur enfance et ne relève pas d'une socialisation plus

récente liée à leur milieu professionnel. Or, cette insertion plus ancienne dans des relations internationales leur a permis d'acquérir des compétences linguistiques et de savoir-être qui facilitent leur maintien dans des réseaux internationaux. Par ailleurs, leurs liens amicaux ou professionnels avec des étrangers leurs apparaissent moins artificiels que ceux insérés depuis moins longtemps dans ce type de réseaux, puisqu'ils relèvent d'une continuité. Ainsi, cette « deuxième génération » de migrants privilégiés effectue dans ses discours une frontière entre elle et la « première génération ».

Cette « naturalisation » de l'expérience migratoire par les « Internationaux » rend illégitime le rapport instrumental des « Nationaux » à la migration, face à leur rapport désintéressé. Par un ensemble de pratiques, les « Internationaux » cherchent à se distinguer des « Nationaux ». L'international n'est pas présenté comme une opportunité pour valoriser sa carrière ou maintenir sa position sociale à l'échelle nationale, mais comme un mode de vie. Leurs sociabilités tournées vers l'étranger depuis leur enfance voire depuis plusieurs générations, renforcent et sont renforcées par leurs maîtrises de langues étrangères ; la scolarisation de leurs enfants dans des établissements internationaux n'est pas envisagée comme une opportunité temporaire, mais comme une nécessité inhérente à une vision égalitariste des différentes origines nationales des membres du couple.

Ces pratiques migratoires qui s'inscrivent dans une « norme » familiale et qui sont liées à des dispositions anciennes se poursuivent dans le rapport qu'ils entretiennent avec leur pays d'origine. Les « Internationaux » n'envisagent pas de retour à moyen voire long terme dans leur pays d'origine ou dans le pays d'un des deux membres du couple. Soit parce qu'un tel retour impliquerait un choix imposé à leur conjoint ou conjointe, soit parce qu'ils souhaitent vivre dans ce qu'ils nomment un pays « neutre » et qu'ils ont envisagé l'ensemble de leur trajectoire familiale et professionnelle de cette façon.

Je dirais que ce qui m'a amené à vivre à l'étranger déjà depuis un certain nombre d'années puisque c'est depuis 1996... C'était que... J'étais et je suis mariée à un Italien et que déjà pendant nos études, on s'est connu j'avais 19 ans, pour être un peu en pays neutre, on a décidé d'orienter tous les deux nos études plus à l'international. J'ai étudié en France et en Angleterre et j'ai fait un stage aussi en Italie. J'ai fini mes études après mon fiancé et dès la fin de ses études, il est tout de suite parti d'Italie au Luxembourg. Quand j'ai fini mes études un an et demi après, j'ai été le rejoindre et j'ai commencé à travailler au Luxembourg. Donc je n'ai jamais travaillé en France à part pour des stages ou des jobs d'étudiants, etc. Donc on a vécu

trois ans au Luxembourg. Et puis ensuite mon mari a souhaité changer de direction générale, toujours au sein de la commission et on a déménagé en Belgique, à Bruxelles, où j'ai travaillé aussi toujours dans le secteur financier et on a eu... Mon mari a eu une opportunité d'aller travailler pour la commission toujours, au Japon, il a été sélectionné et là c'était en 2002. Et là moi j'ai donné ma démission, j'ai laissé mon travail en Belgique et j'ai suivi mon mari au Japon. *Laurence (entretien n°43) est Française et sans-emploi, son époux est Italien et diplomate. Le couple réside avec leurs trois enfants dans le quartier français depuis qu'ils sont arrivés en Corée du Sud en septembre 2013.*

Les carrières professionnelles des « Internationaux » sont moins dépendantes de leurs échelles nationales parce qu'ils peuvent mobiliser un ensemble de ressources sociales qui s'inscrivent dans différents espaces nationaux (familles, amis, diplômes obtenus à l'étranger ou dans des universités et écoles dont la valeur du diplôme est reconnue au-delà d'une seule échelle nationale). C'est par exemple le cas de Julie (entretien n°35), Française et traductrice, mariée à un programmeur coréen.

Julie a vécu durant son enfance aux États-Unis où son père travaillait puis a réalisé son MBA à l'université d'Harvard. Aux États-Unis, Julie était scolarisée dans le système états-unien. De retour en France, Julie poursuit sa scolarité dans le système français et durant ses études supérieures, s'inscrit en fac de langue. Elle retourne vivre aux États-Unis un an en tant que fille au pair pour perfectionner son anglais. En parallèle de sa licence d'anglais, Julie s'inscrit en licence de Japonais, puis dans une école de journalisme. Elle travaille ensuite à Paris dans une radio et réalise un documentaire au Japon. Pendant la réalisation de ce documentaire, Julie est obligée de sortir du territoire et se rend pendant une dizaine de jours en Corée du Sud. Après quelques mois passés au Japon, Julie rentre en France et travaille dans une radio puis quitte son emploi. Elle envisage alors de partir à l'étranger :

Et puis j'avais besoin de m'expatrier encore. Je le sentais. Je me disais à un moment, je vais me marier, à un moment je vais avoir un enfant, ou plusieurs et je me disais qu'à ce moment-là ça risquerait d'être extrêmement compliqué de partir. C'était un peu le « il faut que tu partes tant que tu le peux encore ». Je commençais à me faire aussi un carnet d'adresses assez intéressant en journalisme et je savais que de déménager, de bouger, ça risquerait de le détruire, ce que ça a fait d'ailleurs et je préférais le faire avant que le carnet d'adresses soit vraiment trop lourd pour... Je voulais pas me suicider professionnellement. Et donc, là j'ai fait des maths, je me suis dit, hmm l'Asie ça m'intéresse, la Corée du Sud, j'ai bien aimé quand j'y étais, ah, mais attend c'est super intéressant en fait parce qu'il n'y a pas beaucoup de journalistes français en Corée du Sud, parce que, parce que, parce que... Pour plein de raisons

en fait, parce que professionnellement, c'était vraiment le truc qui fonctionnait vraiment. J'ai fait quelques contacts, ils m'ont dit viens et puis on verra.

Toutefois, son niveau en coréen n'étant pas suffisant pour obtenir un emploi de journaliste et donc un visa de journaliste, Julie est contrainte de trouver un autre emploi tout en se formant à la langue coréenne.

C'est mon père qui a fait Harvard, qui était allé dans le livret des anciens de Harvard et qui avait contacté tous les mecs ou les filles qui étaient en Corée, en disant : « voilà ma fille, je peux vous envoyer son CV et tout ça » et parmi ces gens-là, une femme qui est à la tête d'une entreprise de jeux vidéos. Et elle, elle a filé mon CV à son directeur des ressources humaines.

Julie est donc embauchée pour faire de la traduction de l'anglais au français de jeux en ligne. Elle occupe cet emploi depuis plus de deux ans lorsque l'entretien est réalisé. Julie n'envisage plus de devenir journaliste en Corée du Sud, car elle souhaite partir vivre au Canada avec son mari coréen. Lorsque Julie est interrogée sur les raisons pour lesquelles elle et son époux souhaitent émigrer pour le Canada, les enjeux des compétences professionnelles et des politiques migratoires émergent rapidement.

C'est une terre d'accueil en ce moment, on a tous les deux des possibilités professionnelles dans ce pays, évidemment, comme moi je suis bilingue franco-anglais, bah c'est facile, c'est plus facile, que lui il est programmeur et il commence à vraiment bien se démerder en anglais et qu'il travaille en ce moment, et il se prépare pour passer le ILTS, c'est le *Toefel* pour le Canada. Donc lui aussi, il aura des opportunités professionnelles plus intéressantes et aussi qui lui laisseront plus d'espace de vie là-bas, donc c'est vraiment raisonnable et intéressant de ce point de vue-là. Donc la Canada pour toutes ces raisons-là.

Ainsi, Julie a bénéficié de ses ressources scolaires : diplômes en langue, diplôme de journalisme, ainsi que du capital social familial pour obtenir un emploi à Séoul. Ces ressources lui permettent également d'envisager facilement une nouvelle émigration vers l'étranger. Les ressources dont disposent Julie et la façon dont elle les mobilise reflètent les différences entre les « Nationaux » et les « Internationaux » et rappellent les différences entre les classes moyennes supérieures anciennes et les classes moyennes supérieures « de promotion » (Cousin 2008). Les « Internationaux » disposent de ressources culturelles internationales plus anciennes et plus développées que les « Nationaux » qui leurs permettent de plus aisément mobiliser ces ressources pour intégrer un marché où ce type de ressources n'ont pas la même valeur qu'à une échelle nationale.

A contrario, la plupart des « Coréanophiles » occupent des emplois liés aux métiers de la culture, la recherche et l'enseignement. Ils sont, dans leur très grande majorité, enseignants d'anglais, enseignants en établissement international, journalistes ou occupent un emploi lié à l'interculturalité. Concernant les enseignants d'anglais, différents profils sont présents dans notre corpus, mais il nous semble que ces différences correspondent essentiellement aux différentes étapes de leurs trajectoires professionnelles, personnelles et migratoires. L'enseignante d'anglais (Nicole, entretien n°67), la plus jeune que nous avons interrogée, avait 23 ans lors de l'entretien. La raison de sa venue en Corée du Sud correspond à celle des autres enseignants d'anglais que nous avons rencontrés et qui vivent en Corée du Sud depuis plus de cinq ans et ont l'intention d'y rester encore une dizaine d'années. Le parcours des enseignants d'anglais interrogés suit généralement un modèle type que nous allons exposer.

Au départ je suis allée à l'université pour faire quelque chose de complètement différent de l'enseignement de l'anglais puisque je suis diplômée en biologie. Je voulais être vétérinaire, mais à l'université j'ai décidé que je ne voulais plus faire ce métier. Donc après, quand j'ai su que je ne voulais pas être vétérinaire, je me suis dit « Je ne sais pas quoi faire maintenant ». J'ai un peu travaillé comme vendeuse, j'ai un peu travaillé dans un cabinet de thérapeute, j'ai travaillé dans un bureau, un boulot lié à l'environnement. Je me suis dit que quelque chose devait changer et j'ai dit « OK, faut que je bouge, que je postule pour ça et que je déménage dans un autre pays ». Avant que je prenne ce boulot, j'ai regardé d'autres pays et la Corée m'a semblé être le pays qui permettait d'avoir les meilleurs avantages et le coût de la vie est pas cher ici, donc ouais... C'est pour payer mon prêt étudiant et essayer d'économiser de l'argent pour sortir la tête de l'eau et pas rester endettée.¹⁹² *Nicole (entretien n°67) est États-Unienne et enseignante d'anglais dans un institut. Elle réside depuis septembre 2013 dans un studio fourni par son employeur dans la ville de Seongnam au sud de Séoul.*

Leur venue en Corée du Sud répond plus à une carrière professionnelle non débutée dans leur pays d'origine ou moyenne ainsi qu'à de meilleures conditions de travail à Séoul

¹⁹² « Originally I went to College for something completely different than English teaching, I got my major in Biology. I wanted to be a veterinary, but in College I decided I didn't want to be a veterinary anymore, so then when I didn't want to do that anymore I was like "I don't know what to do now". I worked in a retail for a little bit, I worked at a therapy office for a little bit. I worked in an office, some of environmental work... I thought that something needed to change and I said "all right let make that move and applied for this and move to a different country". Before I took the job, I was looking at other countries and other areas and Korea seemed to offer the best benefits and cost of living here is really cheap, so yeah... It is in order to pay College loans and to try to save money to sort of get ahead and not staying in depth. »

plutôt qu'en Amérique du Nord. Ainsi, leurs carrières ne sont pas insérées dans des espaces nationaux ou internationaux comme peuvent l'être celles des « Nationaux » et des « Internationaux ». Toutefois, c'est en mobilisant leurs ressources nationales que ces enseignants ont obtenu leur emploi (obtention de visas, anglophone). De plus ils souhaitent retourner vivre et travailler dans leur pays d'origine à moyen terme. À ce stade de leur trajectoire professionnelle ou migratoire, leur expérience en Corée du Sud est envisagée comme une parenthèse, qui aurait pu avoir lieu dans d'autres pays et qui vise à rembourser leurs prêts étudiants ou à se constituer un capital économique pour leur retour au pays.

Une partie des enseignants d'anglais, comme Nicole, feront soit le choix de retourner vivre dans leur pays d'origine, soit celui de partir dans un autre pays¹⁹³ ou celui de rester en Corée du Sud. Nous avons principalement rencontré en Corée du Sud des enseignants d'anglais qui vivaient dans ce pays depuis plus de cinq ans et qui étaient mariés à des personnes de nationalité coréenne. Ces enseignants d'anglais ont une trajectoire proche de celle de Nicole, seulement, leur rencontre amoureuse avec un Coréen ou une Coréenne ainsi que des perspectives professionnelles meilleures en Corée du Sud que dans leur pays d'origine, les ont amenés à rester y vivre. C'est notamment le cas de Maddie (entretien n°29), enseignante d'anglais et qui vit avec son conjoint coréen sans emploi. Maddie venait de quitter son poste d'employée de banque aux États-Unis, durant l'été 2010, lorsqu'une de ses amies, enseignante d'anglais en Corée du Sud lui a suggéré de postuler à un emploi d'enseignante d'anglais:

Et je lui ai demandé « Qu'est-ce que tu fais en Corée ? » Son diplôme est en communication et elle me dit : « Oh, je suis enseignante » et j'étais genre « Quoi ? ». Et elle m'a dit que t'as pas besoin d'un diplôme d'enseignant pour enseigner. Tu peux juste venir avec une licence. J'étais genre ok. J'ai toujours voulu enseigner, j'ai pensé refaire des études. J'ai eu l'opportunité de venir en Corée, j'arrivais pas à trouver de boulot aux États-Unis, donc ça m'a amené à venir à Séoul.¹⁹⁴ *Maddie est États-Unienne et enseignante d'anglais, son conjoint est coréen et sans-emploi. Maddie habite à Séoul depuis mars 2011 et réside depuis mars 2013 dans l'appartement qu'occupait déjà son conjoint, dans le quartier de Gongdeok.*

¹⁹³ Certains enseignants d'anglais que nous avons interrogés avaient d'ores et déjà été enseignants d'anglais dans d'autres pays avant de travailler et vivre en Corée du Sud. D'autres, n'ayant pas d'attaches personnelles en Corée du Sud souhaitent partir travailler en tant qu'enseignant d'anglais dans un autre pays d'ici quelques années.

¹⁹⁴ « And I asked her, what are you doing in Korea? Her degree is in communication and she said "oh I am teaching" and I was like "what?". And she told me you don't need a teaching degree to teach. You can just come if you have a Bachelor. I was like ok. I always wanted to teach, I thought about going back to school. I had the opportunity to go in Korea, I couldn't find a work in America so that's what brought me to Seoul. »

Quelques mois plus tard, en mars 2011 Maddie arrive à Séoul et enseigne pour un institut d'anglais. Son logement, un studio, est fourni par son employeur et se situe à cinq minutes à pieds de son lieu de travail. Maddie a enseigné durant deux ans dans cet institut d'anglais puis a dû changer d'employeur pour pouvoir voir son visa être renouvelé. Toutefois, comme d'autres enseignants d'anglais interrogés, elle ne souhaite pas poursuivre l'enseignement dans des instituts d'anglais.

Donc je vais probablement continuer à enseigner à des petits, mais après... J'aimerais faire de cours d'anglais des affaires. Et peut-être pour une entreprise, juste être enseignante d'anglais pour une entreprise. Mon objectif dans trois ans est d'être enseignante dans une bonne entreprise. En ce moment je travaille pour Starbucks et j'ai eu des bons contacts par mes étudiants donc je suis genre « hmmm, ça serait un job fantastique ». Je veux dire, qui sait... Mon diplôme sert à rien, donc j'ai pas d'espoir de carrière. Si on veut retourner aux États-Unis, je sais pas ce que ferais.¹⁹⁵

Maddie estime ne pas avoir de perspective de travail aux États-Unis alors qu'elle occupe en Corée du Sud un emploi qui lui plaît, dans lequel elle évalue ses différentes possibilités pour avoir une trajectoire professionnelle ascendante. Ainsi, quitter la Corée du Sud et retourner aux États-Unis signifie une carrière professionnelle moins intéressante pour Maddie. En outre, sa nationalité et sa langue maternelle deviennent certes des ressources en Corée du Sud pour obtenir un emploi, mais n'en constituent pas nécessairement dans d'autres pays. Enfin, le conjoint de Maddie n'a pas de diplôme et est au chômage depuis 8 mois lorsque nous avons réalisé l'entretien. Par conséquent, les ressources scolaires et langagières de son époux sont insuffisantes pour espérer obtenir un emploi dans un pays du « Nord » et ne peuvent pas être assurément rééquilibrées par sa nationalité, tandis que les ressources scolaires, langagières et les facilités administratives dont Maddie bénéficie en Corée du Sud lui permettent de facilement trouver un emploi.

Les raisons pour lesquelles certains « Coréanophiles » se sont rendus ou sont restés vivre en Corée du Sud plus longtemps que leurs projets initiaux influent sur leur rapport à leur pays d'origine, mais aussi à la Corée du Sud. Le souhait de rester à moyen et long terme dans ce pays résulte des différentes ressources dont ils disposent. Ceux qui ont l'intention de rester

¹⁹⁵ « So I will probably continue to teach in elementary but after, so I would like to do business English. And perhaps for a company just a company English teacher. My three years plan is trying to become a teacher in a good company. I am actually working for Starbucks right now and I've made very good contacts through my students, so I'm just like hmmm... Would be a fantastic job. I mean who knows... My degree is unless so I don't have hope as far as a career. If we want to go back to the States, I don't know what I would do. »

à long terme disposent en Corée du Sud, de ressources plus importantes que celles que leurs conjoints coréens auraient en Amérique du Nord ou en Europe. En effet, comme nous l'avons déjà avancé précédemment, leur nationalité et leur langue maternelle permettent aux migrants privilégiés de trouver des postes d'enseignants d'anglais et peuvent leur offrir de meilleures perspectives d'emplois que dans leurs pays respectifs.

Les « Coréanophiles » ne sont pas uniquement enseignants d'anglais, bien que ce soit majoritairement le type d'emploi qu'ils occupent, puisque certains sont journalistes, enseignants en établissements internationaux ou consultant interculturel. Bien qu'ils n'aient pas le même type de métier ni les mêmes ressources scolaires, on relève quelques proximités. D'une part, tout comme quelques enseignants d'anglais, ces personnes ont des attaches personnelles avec la Corée du Sud : certains y sont nés puis ont grandi en France, en Grande-Bretagne ou en Amérique du Nord ; d'autres vivent avec un Coréen ou une Coréenne. Mais surtout, la Corée du Sud leur offre des opportunités dans leur trajectoire professionnelle. La différence avec les enseignants d'anglais repose sur leurs capacités à articuler compétences scolaires et nationalité en Corée du Sud. Alors que les enseignants d'anglais mobilisent principalement leur nationalité pour obtenir un emploi dans ce pays et ne disposent pas de diplômes d'enseignants, les journalistes, enseignants en établissements internationaux ou consultants, mobilisent à la fois leurs ressources scolaires et leur nationalité pour obtenir un emploi. Ainsi, leur nationalité leur permet, en Corée du Sud, de valoriser leurs ressources scolaires.

Les Nord-Américains interrogés qui enseignent l'anglais présentent l'obtention de ces emplois comme simple. Certes, leur privilège migratoire leur permet de ne pas avoir à disposer de diplômes particuliers pour enseigner l'anglais et les postes sont nombreux. Toutefois, cela n'est pas vrai pour tous les enseignants d'anglais. En effet, certains d'entre eux ont plus de difficultés à trouver un emploi ou doivent disposer d'autres ressources qu'ils peuvent mobiliser pour en obtenir un. C'est ce qu'explique Jeremiah (entretien n°45) qui est états-unien et « noir ».

Je connaissais aussi une *ajuma*¹⁹⁶ qui était l'épouse d'un type qui enseignait là [le lycée où il travaille]. Il est prof d'histoire ou quelque chose comme ça. Donc elle m'a dit qu'elle allait essayer de me recommander. Et en Corée le bouche-à-oreille c'est vraiment important. Donc numéro 1, c'était bon et la couleur de peau c'est le numéro 2. Donc j'ai eu le boulot comme

¹⁹⁶ Le terme coréen de *ajuma* désigne généralement une femme de plus de quarante ans.

ça¹⁹⁷. Jeremiah (entretien n°45) est États-Unien et enseignant d'anglais dans un établissement du secondaire coréen. Il vit dans la commune d'Anyang au sud-ouest de Séoul depuis mars 2012, dans un studio fourni par son employeur.

Jeremiah n'est pas le seul homme « noir » que nous avons interrogé. C'est également le cas de Robert (entretien n° 52). Robert travaille et vit à Séoul depuis 1995. Il travaillait pour l'armée états-unienne jusqu'à son départ en retraite en 2000. Il a ensuite eu une proposition d'emploi pour être conseiller en stratégie militaire par une entreprise états-unienne qui travaille pour l'armée. Ainsi, on peut supposer que si Robert estime que rester en Corée du Sud lui permet d'obtenir facilement un emploi, c'est parce que son métier nécessite des compétences spécifiques, mais aussi parce qu'il n'évolue pas dans le marché du travail coréen. Ainsi, le vécu de Jeremiah et de Robert peut se révéler différent quant à l'importance d'avoir la « bonne » couleur de peau pour obtenir un emploi.

Bien que Jeremiah soit le seul enquêté « non-blancs » à avoir exprimé le rôle que joue la « couleur de peau » afin d'obtenir un emploi en Corée du Sud, les récits concernant les discriminations auxquelles font face les « non-blancs » qui postulent à des postes d'enseignants d'anglais sont nombreux. Ces récits présents sur internet¹⁹⁸ ou racontés par des enquêtés ou certaines de nos connaissances en Corée du Sud expriment la difficulté à trouver un emploi d'enseignants d'anglais ou à les garder. Andrew (entretien n°63), un enquêté états-unien, qui vit à Séoul depuis 2002 et a occupé de nombreux emplois d'enseignants d'anglais, nous a expliqué lors notre entretien que le fait d'être « blanc » était un atout pour obtenir un emploi d'enseignant d'anglais en Corée du Sud et qu'il se sentait mal à l'aise de disposer de ce privilège. L'extrait ci-dessous est tiré d'un long commentaire de sa part sur la valorisation des faciès « blancs » en Corée du Sud, à travers les recours à la chirurgie esthétiques¹⁹⁹.

¹⁹⁷ « I also knew a *ajuma* she was the wife of the guy who was teaching there. He is a history teacher or stuff like that. So she said she is going to try to recommend me. And in Korea word-of-mouth is really big, so number one thing okay, and skin color is number two. So I got in that way. »

¹⁹⁸ Quelques *vloggers* racontent ainsi leurs expériences en Corée du Sud, en tant qu'enseignants d'anglais « non-blancs » : <https://www.youtube.com/watch?v=dXakC04KFz0>

¹⁹⁹ La recherche d'Eugenia Kaw (1993) sur les pratiques de chirurgie esthétique des femmes Asian American en Californie, montre que celles-ci recourent à des interventions de chirurgie esthétique différentes de celles des « blanches ». Alors que ces dernières ont majoritairement recours à des liposuccions et augmentation mammaires, les *Asian American* ont pour leur part recourt à une chirurgie des yeux (afin d'avoir une « double paupière ») et du nez (ajout de silicone dans la partie haute du nez). Les femmes ayant eu recourt à ce type de pratiques et interrogées par Eugenia Kaw expliquent que leurs « yeux bridés » leur donnent un air endormi, manquant d'intérêt, passif, ennuyeux et sans caractère. Pour Eugenia Kaw, le recourt à ce type de chirurgie reflète le souhait de ces femmes d'avoir des traits « raciaux » plus « prestigieux ». En Corée du Sud, les publicités pour des instituts de chirurgies esthétiques sont présentes dans de nombreuses stations et rames de

Ce que je veux dire c'est que je me sens mal à l'aise d'être ici et de bénéficier de ça [du fait d'être blanc]. Une fois, il y avait une annonce pour un boulot et ils indiquaient : « Appelez pour un entretien téléphonique afin d'enseigner dans le cadre d'un contrat court » et j'ai dit : « voici mon expérience et voilà mon diplôme, je suis à l'évidence ce que vous recherchez ». Première question : « De quelle couleur sont vos yeux ? ». Qu'est-ce que ça peut faire en comparaison de mes compétences et est-ce que vous vous intéressez... Peut-être que je suis mauvais, peut-être que je suis un idiot, vous vous en fichez ? Et j'ai répondu « Je ne vous dirais pas ». Je sais que mes yeux sont de la *bonne* couleur, je sais que si j'avais répondu, la réponse aurait été : « Oui, on va vous embaucher ». Mais je veux pas être embauché de cette façon. Je ne veux pas vous répondre, je veux que vous me jugiez selon mes compétences parce que je ne pense pas que cela fasse sens ce que vous être en train de me demander. Il m'a dit « C'est fini, merci ». Et j'étais là : ok, c'est ça la Corée.²⁰⁰*Alex est états-unien et enseignant de droit en anglais dans un lycée coréen. Il vit à Séoul depuis 2002 et habite un appartement qu'il a acheté dans le quartier de Cheonho depuis 2013.*

Contrairement aux « Nationaux » et « Internationaux » dont les carrières semblent complètement détachées du marché du travail coréen, celles des « Coréanophiles » en sont fortement dépendantes. Autrement dit, leurs carrières professionnelles sont en Corée du Sud. En effet, leurs ressources scolaires et les privilèges quant aux politiques migratoires liés à leurs nationalités, sont essentiellement mobilisables en Corée du Sud et seront difficilement mobilisables dans leur pays d'origine. Les « Coréanophiles » se rapprochent en cela des *lifestyle migrants* états-uniens vivant au Canada, étudiés par Sheila Croucher (2011). Tout comme ces migrants « *Nonchalants* » ainsi nommés par Sheila Croucher, les « Coréanophiles » présentent leur vie en Corée du Sud comme plus simple que dans leurs pays d'origine, que ce soit pour trouver un emploi, pour y vivre ou pour l'ambiance culturelle qui y règne.

métro où, les visages avant/après des clientes montrent celles-ci avec des yeux « plus grands », des mâchoires plus fines et des nez « plus » proéminent.

²⁰⁰« What I mean is that I feel uncomfortable about being here and being benefiting from that [being white]. Once there were a job available and they said “call for a phone interview for teaching something for a short term” and I said “my experience is this and my degree is this, I am obviously what you want.” First question: “What color are your eyes?” How does that matter compared to my skills and are you concerned... maybe I’m terrible, maybe I am an idiot, don’t you care? And I said “I’m not going to tell you.” I know my eyes are the *right* color, I know that the answer, if I would have say it, would be “Yes, we are going to hire you.” But I don’t want to be hired like that. I don’t want to tell you I want you to judge me about the qualifications cause I don’t think that makes sense what you are asking me. He said “It’s over, thank you”. I was like ok, that’s Korea. »

Après que vos enfants soient retournés aux États-Unis, pourquoi est-ce que vous avez choisi de rester en Corée et pas de repartir ?

Encore une fois, le passage d'un boulot à un autre et être à l'aise... L'avantage de vivre en Corée en comparaison de n'importe où aux États-Unis est la sécurité. J'ai pris l'habitude de dire à mes amis et ma famille qu'en Corée, on n'a pas d'armes, pas de gangs et pas de drogue. Et c'est une vie simple, vous pouvez vous déplacer facilement, vous pouvez vous faire des amis, vous pouvez vivre votre vie tranquillement sans que personne ne vienne vous embêter ou vous sentir menacé ou rien de tout ça. Donc, c'est devenu très très confortable.²⁰¹ *Robert (entretien n°52) est états-unien tout comme son épouse. Tandis que Robert est conseiller stratégique pour l'armée états-unienne, son épouse est enseignante de français dans un lycée international. Ils habitent dans un appartement au sein d'un complexe dans le quartier de Hoehyeon.*

Le privilège migratoire est bénéfique aux « Nationaux », « Internationaux » et « Coréanophiles » dans le cadre de leurs carrières professionnelles. Migrer en Corée du Sud ou ailleurs permet aux « Nationaux » de développer des compétences internationales qui seront valorisables dans le cadre de leur entreprise ou sur le marché du travail de leur pays d'origine. Les « Internationaux » pour leur part, pourront également mobiliser leur expérience professionnelle en Corée du Sud dans le cadre de leur carrière professionnelle. Enfin les « Coréanophiles » mobilisent leur privilège migratoire afin de pallier à des carrières professionnelles qui auraient été moyennes ou difficiles à atteindre dans leur pays d'origine.

Ainsi, la migration est utilisée par les migrants privilégiés comme un tremplin pour une carrière professionnelle ascendante. Toutefois, alors que les femmes « Coréanophiles » sont nombreuses dans notre corpus à avoir un emploi et à avoir migré pour travailler, ce n'est pas le cas des femmes des profils « Nationaux » et « Internationaux ». Autrement dit, qu'en est-il de la carrière des femmes dans la migration ? Si la migration est mobilisée et perçue comme bénéfique pour les hommes est-ce également le cas des femmes ? Quels rôles jouent-elles dans l'accumulation de ressources culturelles et sociales lors de la migration ?

²⁰¹ « After your children went back to the United States, why did you choose to stay in Korea and not going back?

Again, transition from one job to another and being comfortable... Issue of living in Korea, versus anywhere in the United States is the safety. So, I took to say to my friends and relatives that in Korea we have no guns, no gangs and no drugs. And it is an easy life, you can get around easily, you can make friends, you can live your life comfortably without anyone bothering you or feeling threaten or anything like that. So, it becomes very very comfortable. »

Migrer et mettre sa carrière de côté : le rôle des mères

Dans le second chapitre, nous avons vu que les types d'emploi occupés par les migrants privilégiés britanniques, canadiens, états-uniens et français diffèrent selon le sexe. En effet, alors que ce sont majoritairement des hommes qui disposent de visas liés à des professions d'encadrement ou d'expertise, ce sont principalement des femmes qui pour leur part ont un visa de « regroupement familial » qui ne permet parfois pas d'avoir un emploi. Nous avons également vu dans le deuxième chapitre que les femmes ayant des visas liés à des professions de l'éducation, la culture et la recherche occupent les emplois les moins prestigieux. Les titulaires de visas d'enseignants en université sont plus souvent des hommes que des femmes alors que ces dernières sont plus nombreuses à détenir un visa d'enseignant d'anglais dans des structures du primaire, secondaire ou des instituts privés. Ainsi, une différence apparaît bien dans la division du travail selon que les migrants privilégiés soient des hommes ou des femmes.

Cette division sexuelle du travail apparaît dans notre corpus de manière saisissante. Sur 70 entretiens réalisés, 33 femmes interrogées ou épouses d'hommes interrogés étaient sans emploi. Un nombre important de personnes que nous avons interrogées sont des femmes sans emploi qui « suivent » leurs époux selon leurs mutations, pour la carrière de ces derniers. L'idée de hiérarchisation entre le travail (emploi ou travail domestique) des femmes et le travail des hommes est intéressante pour aborder ce qu'on a pu observer au sein de notre corpus. L'emploi des hommes vaudrait plus que celui de leurs épouses et c'est pourquoi celles-ci quittent, majoritairement, leur emploi afin d'accompagner leur époux dans la migration.

Quelques travaux se sont intéressés à la place des femmes des classes moyennes supérieures dans la migration. Brenda Yeoh et Louisa-May Khoo (1998), se sont penchées sur la façon dont à Singapour ces femmes négocient leur place dans le monde du travail, associatif et domestique lors de leur migration. Ce que relèvent ces deux auteures se rapproche de ce que l'on a pu mettre en évidence dans notre thèse. Ce sont principalement les carrières des hommes qui impulsent la migration et, alors que ces épouses des classes moyennes supérieures sont fortement diplômées et avaient un emploi avant de migrer, celles-ci sont largement sans occupation professionnelle lors de la migration. À Singapour ou à Séoul, la plupart de ces femmes ont des visas qui ne leur permettent pas d'avoir un emploi rémunéré. Ainsi, ces femmes sont amenées à se recentrer sur le travail domestique.

La répartition inégale des tâches domestiques entre hommes et femmes n'est pas spécifique à la situation migratoire. En effet, un certain nombre de femmes que nous avons interrogées se chargeaient d'ores et déjà du travail domestique dans leur pays d'origine. Peu d'entre elles n'occupaient pas d'emploi avant de migrer, d'autres occupaient un emploi à temps partiel et la majorité travaillait à plein temps. La différence qui réside entre le rôle des femmes dans le pays d'origine, où elles effectuaient un travail productif et de reproduction, est qu'à Séoul elles n'effectuent plus qu'un travail reproductif. L'article d'Irene Hardill (1998) sur les Britanniques qui se sont « expatriés » met en évidence la difficulté à conjuguer emploi et travail domestique pour les femmes dont les époux ont obtenu un poste à l'étranger. C'est ainsi qu'un certain nombre de femmes n'ont pas d'emploi et que d'autres externalisent une partie de leur travail domestique.

Mais au bout d'un certain temps, les activités, les cafés, les expos, les musées, bah j'avais envie d'autre chose. C'est pour ça que je me suis remise à travailler. Ce qui n'a pas été facile, d'où une *maid*, d'où un choix, parce qu'avec trois enfants, travailler à plein temps ici en Corée, je me dis comment je vais faire, donc en fait, quasi mon salaire passe sur ma *maid*, mais comme ça, j'ai une satisfaction sociale. *Émilie (entretien n° 18) est Française et travaille dans un établissement international. Son époux est Français et chef de filiale.*

Cet extrait d'entretien aborde à la fois l'externalisation du travail domestique auxquelles ces femmes de classes moyennes supérieures peuvent avoir recours, le rôle des femmes dans la sociabilité des couples lors de la migration, ainsi que l'importance pour certaines femmes interrogées d'avoir un emploi pour ne pas endosser qu'un rôle domestique dans la sphère familiale. Nous allons analyser de plus près ces trois sujets ainsi que le rôle éducatif des épouses.

Les recherches s'intéressant aux possibilités qu'ont les femmes de classes moyennes supérieures et supérieures d'externaliser à d'autres femmes le travail domestique, s'insèrent plus globalement dans les travaux qui portent sur le *care*²⁰². Une grande partie de ces travaux

²⁰² Les théories du care se développent depuis le milieu des années 1980, au croisement de la sociologie du travail, des rapports sociaux de sexes, de races et de classes. Le concept de care désigne des pratiques qui comprennent le « travail quotidien de soins des enfants personnes adultes dépendantes, (...) leur prise en charge,

a mis en évidence l'imbrication des rapports sociaux de sexes, de « races » et de classe dans les emplois liés au *care*. En lien avec la migration, ces travaux ont montré l'historicité et le développement de la migration de femmes depuis des pays du « Sud » pour effectuer du travail domestique (Moujoud et Falquet 2010). Quelques-unes des femmes migrantes privilégiées que nous avons interrogées voient une partie de leur travail domestique être pris en charge par des femmes migrantes souvent venues des Philippines. C'est le cas d'Émilie (entretien n°18), dont le recours à une « bonne » permet d'avoir une activité professionnelle ou d'Emma (entretien n° 58) qui fait appel à une baby-sitter philippine (apparemment sans papiers) pour s'occuper régulièrement de son enfant de deux ans. D'autres interrogées, ont également évoqué le fait d'avoir eu recours lors de précédentes migrations à du personnel de maison, mais ne précisaient pas y faire appel à Séoul. Ainsi, ces femmes migrantes privilégiées voient certes la migration freiner leur carrière professionnelle et les reporter sur la sphère domestique, toutefois leur capital économique leur permet d'externaliser une partie de leur travail domestique à d'autres femmes migrantes issues de pays plus pauvres. Autrement dit, des rapports sociaux de classes et de « races » apparaissent entre ces deux types de femmes migrantes.

Les possibilités qu'ont les migrantes privilégiées de se décharger d'une partie du travail domestique (ménage, préparation des repas), leur permettent d'endosser un rôle de pourvoyeuses de ressources sociales et culturelles pour la famille. Une grande partie des femmes interrogées voient ce rôle comme un travail « à temps plein »²⁰³. Selon Brenda Yeoh et Louisa-May Khoo (1998), l'insertion de ces femmes dans des associations leur permet de sortir de leurs rôles de mères, d'épouses et de femmes au foyer. On observe assez peu de différences entre les femmes du groupe des « Nationaux » et des « Internationaux » du point de vue de leurs pratiques de sociabilités par les associations ou en tant que pourvoyeuses de ressources sociales. La différence principale est que les « Internationaux » ont des pratiques associatives et de sociabilités qui ne sont pas basées sur la fréquentation d'une seule nationalité en particulier en comparaison des nationales.

[les] services d'aide à la personne, voire les trois à la fois. » (Letablier 2001, dans Nicole-Drancourt et Jany-Catrice 2008).

²⁰³ On a toutefois vu dans le chapitre 4 que l'inactivité des femmes était un enjeu de distinction entre migrantes privilégiées, et qu'une partie d'entre elles dévalorise le travail associatif et le considère comme du « remplissage ». Cette déconsidération du travail associatif est réalisée par les femmes interrogées qui travaillent ou qui cherchent un emploi.

Anne-Catherine Wagner (1998) relevait déjà la séparation des espaces féminins et masculins parmi les cadres internationaux à Paris. Il semble qu'il en est de même à Séoul. En effet, de multiples associations existent à Séoul et celles-ci proposent de nombreuses activités. Ces associations s'adressent principalement aux femmes migrantes privilégiées et leur permettent de se rencontrer. Les journées en semaines s'organisent autour d'activités comme des projections de films coréens, des ateliers de confections de boîtes traditionnelles coréennes, d'ateliers de photographie, de randonnées ou des visites régulières dans un orphelinat. Durant les fins de semaine, les activités associatives comprennent soirées thématiques, galas de charité ou tournois sportifs durant lesquels hommes, femmes et enfants se côtoient. De plus, les activités associatives sont généralement suivies les soirs de fins de semaine de dîners entre groupes affinitaires.

Ainsi, le travail associatif et les pratiques de sociabilités qui en découlent nécessitent un fort investissement en temps de la part des épouses. Les femmes effectuent un travail de sociabilité qui comprend la présence aux multiples activités proposées par les associations, des charges administratives dans celles-ci et l'organisation hebdomadaire voir bihebdomadaire de dîners. Le rôle des femmes est donc de maintenir et développer des relations sociales qui permettront d'ancrer localement leurs époux. Par exemple, les « Café-Accueil » organisés à chaque rentrée par les associations dans le but d'introduire les « nouveaux arrivants » aux « anciens » permettent aux femmes de se sociabiliser à un nouvel environnement tout en rencontrant de nouvelles personnes. Ces cafés organisés sont souvent suivis, quelques jours plus tard par une « Soirée Accueil », qui « permettra à nos époux de faire plus ample connaissance »²⁰⁴. Les femmes migrantes privilégiées sont donc en charge de l'insertion des membres de la famille dans des réseaux de sociabilités.

Bien que le travail associatif permette aux migrantes privilégiées sans emploi de mener des activités mieux considérées qu'une grande partie du travail domestique, leur rôle d'épouses et de mères reste très présent. Elles se perçoivent d'ailleurs comme vivant la migration à travers le vécu de leurs époux et de leurs enfants. Autrement dit, elles ont pour rôle de faire de la migration une bonne expérience pour leurs enfants et pour leurs maris.

C'est difficile la Corée d'un point de vue culturel c'est très différent, donc je pense que pour les maris c'est pas facile. Donc, quand les maris ne sont pas bien, les femmes sont pas bien.

²⁰⁴ Le Petit Echotier Septembre-Octobre 2006, p7. Le Petit Echotier est le Journal de la « communauté française ». Celui-ci est édité par l'AFC et est essentiellement rédigé par des femmes membres de l'association.

Quand les enfants ne sont pas bien, les femmes ne sont pas bien. Quand les deux vont bien, les femmes sont bien en général. Donc cette amie, bah en ce moment elle ne va pas bien parce que son mari ne va pas bien. *Sylvie et son mari sont tous les deux français. Alors que Sylvie est sans emploi, son époux est directeur de filiale. Le couple réside dans un immeuble dans le quartier de Jamsil depuis leur arrivée en Corée en janvier 2013.*

La division sexuelle du travail entre les migrants privilégiés et donc forte et s'y ajoute une division sexuelle des activités associatives. Les migrantes privilégiées sans emploi sont donc les pourvoyeuses en ressources sociales de la famille. À ce rôle, s'ajoute la prise en charge de l'éducation des enfants et comme nous l'avons vu dans le cinquième chapitre un rôle de pourvoyeuses en ressources scolaires et culturelles.

Le travail d'éducation

Si la question de la scolarité nous a paru si importante dans notre travail de recherche, c'est notamment parce que les personnes interrogées appartiennent à des fractions des classes moyennes supérieures pour lesquelles la scolarité des enfants est un enjeu important de leur reproduction sociale. En effet, la fréquence du déclassement parmi les enfants de cadres s'accroît et plus particulièrement parmi les enfants détenant peu de diplômes et dont la position de cadre est récente dans la famille (Peugny 2011). Or, tout comme les membres des classes moyennes supérieures, les « Nationaux » interrogés sont issus d'horizons sociaux différents²⁰⁵. Ainsi, la scolarisation de leurs enfants dans un environnement perçu comme favorable en termes de composition sociale et d'acquisition de compétences distinctives telles que la maîtrise de langues étrangères (Coulangeon 2011) est un enjeu fort pour les « Nationaux ». Ils se rapprochent ainsi des parents « technocrates » d'Agnès van Zanten (2009), dont la vision de l'école est instrumentale. L'école aurait pour eux, le rôle « d'armer » l'enfant et les parents hiérarchisent les disciplines selon leur intérêt futur. Ainsi, les langues étrangères sont envisagées comme ayant une utilité future pour les enfants que ce soit dans le cadre de leur scolarité ou pour leur insertion dans le marché du travail. En outre, leur recherche d'un entre-soi protecteur au niveau scolaire favoriserait pour ces parents, la

²⁰⁵ Nous ne disposons malheureusement pas de données systématiques concernant l'origine sociale et les professions des parents des personnes interrogées. En effet, lors de certains entretiens, les personnes rencontrées ne souhaitaient pas répondre à cette question en expliquant que leur origine sociale et la profession de leurs parents n'avaient eu aucune incidence sur leurs parcours scolaires ou professionnels.

transmission de certaines valeurs propres à leur groupe social et permettant la reproduction sociale.

Ainsi, leur façon d'envisager la migration comme un multiplicateur de ressources mobilisables à l'échelle nationale s'observe également dans leurs pratiques scolaires. En effet, nous l'avons vu dans le chapitre 5, que la scolarisation de leurs enfants à l'étranger est perçue comme bénéfique. C'est à la fois l'environnement scolaire et social de ces établissements et les compétences en termes de maîtrise des langues étrangères proposées par ces établissements qui sont valorisés. Les « Nationaux » ayant des enfants les scolarisent ou les ont scolarisés principalement dans leurs systèmes nationaux respectifs, à l'exception des enfants en bas âge francophones. En effet, certains d'entre eux sont ou ont pu être scolarisés dans des systèmes anglophones durant les années qui précèdent les classes préparatoires et élémentaires. Comme nous l'avons vu dans le chapitre 5, ce type de pratique de scolarisation, valorise le contact avec la langue anglaise avant que les savoirs ne se formalisent. La langue anglaise est donc perçue comme une ressource mobilisable dans leur contexte national. C'est pourquoi nous avons classé ces personnes avec celles qui scolarisent leurs enfants dans leur système national, parce que la scolarisation dans un autre système est envisagée selon ses apports dans le contexte du système national. Ce n'est pas la poursuite de leur trajectoire scolaire dans un autre système scolaire qui est souhaitée, mais l'acquisition de certaines compétences dans un contexte national précis.

Il apparaît toutefois que leurs visées d'ouvertures sont des justifications qu'ils utilisent a posteriori de leur migration, de la même façon que d'autres migrants peuvent être amenés à justifier leur présence dans d'autres pays (Croucher 2011). Alors que les carrières professionnelles des hommes sont au cœur de leur migration, les « Nationaux » présentent cette dernière comme une preuve de leur ouverture sur l'étranger et comme un désir d'inculquer cette curiosité à leurs enfants. Tandis que la migration semble à première vue principalement bénéficier aux hommes, les mères la mobilisent comme un enjeu d'éducation et de reproduction sociale.

Contrairement aux « Nationaux », les « Internationaux » ont des pratiques scolaires qui se caractérisent par un retrait de leur échelle nationale. Les « Internationaux » scolarisent leurs enfants, à n'importe quel âge, dans des systèmes scolaires différents de ceux de leur pays d'origine. Deux cas de figure se distinguent : celui où les parents sont français, mais scolarisent leurs enfants dans des systèmes anglophones et dont nous avons présenté les

caractéristiques dans le chapitre précédent, et celui où les parents sont tous deux de nationalités différentes et estiment que choisir le système scolaire d'un des deux parents ne correspond pas à leur vision égalitariste des deux cultures.

Oui, bah nous c'est plutôt international parce que... Parce que pourquoi français et pas hollandais ? *Raphaëlle (entretien n°8) est Française et sans-emploi tandis que son époux est ingénieur et néerlandais. Le couple vit avec leur enfant dans le quartier d'Insa depuis leur arrivée en Corée du Sud en 2013.*

En outre, ils distinguent leurs pratiques scolaires de celle des « Nationaux » en critiquant la vision instrumentale de ces derniers envers une scolarité à l'étranger et notamment dans leur rapport aux langues étrangères. En effet, les « Internationaux » présentent l'apprentissage de langues étrangères dans leur milieu comme déconnecté de l'institution scolaire. Pour eux, les langues étrangères s'apprennent en dehors du contexte scolaire et se pratiquent dans le milieu familial ou amical. Les langues sont ainsi plus envisagées comme des compétences d'interactions que comme des compétences scolaires (Wagner 1998). Ils reproduisent donc des modes de distinction classiques parmi les classes moyennes supérieures entre ses membres qui ont acquis un capital culturel récemment et par l'institution scolaire de ceux qui ont depuis leur enfance, baigné dans cette aisance culturelle (Bourdieu 1979, Coulangeon 2011).

La question de la scolarité des enfants est également importante parmi les « Coréanophiles ». Toutefois, ceux-ci ont une approche de la migration et de l'éducation différente des « Nationaux » et « Internationaux ». En effet, leurs pratiques scolaires sont basées sur une valorisation du bien-être de l'enfant, à l'image des parents nommés « médiateurs » par Agnès van Zanten (2009). Or, la Corée du Sud ne semble pas être le pays qu'ils envisagent comme le mieux placé pour cela. On a vu dans le chapitre 5 que le système scolaire coréen est fortement rejeté par les couples binationaux et que diverses solutions existent pour le contourner, dont la migration vers un autre pays. Deux types de pays vers lesquels se rendre sont envisagés par ces enquêtés. Alors que certains souhaitent tout comme les « Internationaux », habiter un « pays neutre », d'autres envisagent un retour dans leur pays d'origine. Ces choix dépendent des ressources scolaires dont disposent à la fois les migrants privilégiés et leurs conjoints ainsi que de leur nationalité. En effet, cette idée de partir vivre dans un pays « neutre » est fortement présente chez les couples franco-coréens. Cela peut notamment s'expliquer par l'usage de la langue française qui serait un frein à l'émigration de Coréens vers l'hexagone.

Donc l'idée c'est de retourner là où mes parents habitent, pour avoir ce soutien. Et pour l'enseignement ou le travail... Je vais sûrement retourner enseigner en lycée, peu importe, comme en Corée, il y a toujours des options. (...) Pour être honnête, bien que j'aie quelques idées, je sais vraiment pas ce que je vais faire, mais ça ne me fait pas peur, ça ne me fait pas peur.²⁰⁶ *Tyler est Canado-Néozélandais et enseignant d'anglais dans une université, son épouse est coréenne et sans emploi, le couple et leur bébé résident dans le quartier de Mia depuis 2012.*

Ceux qui envisagent d'émigrer dans un autre pays font partie des « Coréanophiles » les mieux dotés en ressources scolaires et sociales. En effet, ces ressources associées à une nationalité qui facilite les déplacements (Croucher 2012) leur permettent d'envisager une migration sans que n'apparaissent des pressentiments négatifs quant aux démarches administratives. Les autres « Coréanophiles » moins dotés en capitaux et qui souhaitent quitter la Corée du Sud à moyen terme envisagent pour leur part, un retour dans leur pays d'origine. Notamment pour les solidarités familiales (présence de la famille à proximité pour les gardes d'enfants ou pour un soutien financier) dont ils pourront bénéficier sur place, ainsi que les facilités en termes de démarches administratives pour leurs époux ou épouses coréennes en tant que titulaire de la nationalité du pays.

L'analyse des effets du privilège migratoire, dont bénéficient ces migrants, dans le cadre de leurs carrières professionnelles nous permet de saisir les différents apports de la migration en fonction des positions de classes, de « races » et de sexes des migrants rencontrés. Les apports que les migrants privilégiés peuvent tirer de la migration dépendent de leur dotation initiale en ressources économiques, culturelles et sociales. En effet, celles-ci ne sont pas toutes mobilisables ou convertibles dans la migration.

La migration : un multiplicateur de ressources et un outil pour modifier sa position sociale

La migration permet donc aux « Nationaux » de notre corpus d'avoir une meilleure carrière au sein de leur échelle nationale. Comme cela a été relevé par plusieurs sociologues

²⁰⁶ « So the idea is to go back to where my parents are living, so we have that support. And about teaching or work... I might go back to High School teaching, however, like Korea there is always options. (...) So to be honest, although I've got some ideas, I literally don't know what I am going to do but it doesn't scare me, it doesn't scare me. »

(Wagner 1998 et Colombi 2016), les expériences internationales ont principalement de la valeur au sein des échelles nationales. Autrement dit, ces migrations dans le cadre d'un emploi permettent à ces migrants de pallier à une carrière moyenne qu'ils auraient eue s'ils n'avaient pas eu d'expériences professionnelles à l'étranger. Toutefois, alors que la migration peut permettre aux hommes cadres de connaître une meilleure carrière professionnelle, ce n'est pas le cas pour leurs épouses. Ces dernières sont largement amenées à cesser leur activité professionnelle ; rupture professionnelle dont on peut supposer les effets négatifs sur leurs carrières. Ainsi, la migration ne favorise pas de la même façon les carrières selon que l'on soit un homme ou une femme.

Dans le cadre de la scolarité de leurs enfants, la migration permet aux « Nationaux » de travailler à ce que leurs enfants accumulent du capital culturel sous forme de ressources langagières et de ressources scolaires. Toutefois, on observe une différence selon que les « Nationaux » de notre corpus soient francophones ou anglophones. Du côté des francophones et comme nous l'avons montré dans le cinquième chapitre, la scolarisation des enfants à l'étranger est envisagée comme un accumulateur de ressources culturelles (scolaires et langagières). Ces ressources seront principalement valorisables dans l'espace national, parce que c'est là qu'elles peuvent être distinctives, légitimes et convertibles. En effet, leurs ressources scolaires (savoirs ou diplômes) étant liées à des contextes scolaires nationaux, elles auront principalement de la valeur là où elles sont considérées comme légitimes. Quant à leurs ressources langagières (maîtrise de la langue anglaise) qui ont été acquises dans le cadre scolaire, elles auront une valeur plus faible à l'échelle internationale où celles-ci ne sont pas uniquement acquises au sein du cadre scolaire. Concernant les anglophones de notre corpus, ce n'est pas tant l'accumulation de ressources langagières qu'ils recherchent, que l'accès à de « bons » établissements scolaires ainsi que le développement de caractéristiques morales basées sur l'ouverture à l'étranger.

Les carrières professionnelles des « Internationaux » sont fortement liées à la migration. En effet, ces derniers s'inscrivent dans des trajectoires professionnelles où la migration est une norme et leurs carrières professionnelles ne s'inscrivent pas dans une échelle nationale particulière. Toutefois, tout comme pour les « Nationaux », la migration favorise la carrière des hommes plutôt que celle des femmes. Contrairement aux « Nationaux », la migration est moins envisagée par les « Internationaux » comme un moyen d'accéder et d'accumuler des ressources culturelles nouvelles. En effet, ces derniers disposent de ressources culturelles internationales de longue date ou ayant une valeur forte à l'échelle

internationale. Leurs ressources culturelles internationales sont donc pensées comme plus légitimes que celles des « Nationaux » et plus facilement mobilisables à d'autres échelles que l'échelle nationale. Les « Internationaux », dans leurs discours, paraissent défendre, par des pratiques de distinctions ou des frontières culturelles, leur position dans l'espace international face aux « Nationaux ».

Les « Coréanophiles » quant à eux semblent exclusivement pouvoir mobiliser et accumuler des ressources à l'échelle de la Corée du Sud. Leurs ressources culturelles et scolaires sont moins élevées que celle des « Nationaux » et « Internationaux » et n'ont de la valeur qu'à l'échelle coréenne. En effet, alors que leurs langues maternelles n'ont pas de valeur particulière à l'échelle de leur pays ou à l'échelle internationale, elles peuvent se révéler être convertibles en Corée du Sud et devenir une compétence. Les « Coréanophiles » évoluent en Corée du Sud dans des professions où leurs ressources culturelles et scolaires peuvent devenir des capitaux qui leur permettent d'accéder à une meilleure position de classe que dans leurs pays d'origine. Toutefois, il est plus difficile pour certains de tirer profit de ces ressources. En effet, les femmes sont moins nombreuses à occuper les postes les plus prestigieux parmi les « Coréanophiles » et on a vu précédemment que les « Coréanophiles » « non-blancs » peuvent également avoir plus de difficultés que les « blancs » à obtenir un emploi ou à connaître une carrière professionnelle ascendante.

Bien que nos données concernant les effets des rapports sociaux de « races » dans la migration des privilégiés soient moins fournies que pour le genre, on peut toutefois estimer que ceux-ci ont un effet avant la migration, que ce soit pour les « Nationaux », les « Internationaux » ou les « Coréanophiles ». En effet nous avons vu dans le second chapitre que les membres de notre corpus sont fortement diplômés et que les emplois qu'ils occupent en Corée du Sud nécessitent la détention de diplômes du supérieur. Or, aux États-Unis en 2012, alors que 22%²⁰⁷ des « blancs » ayant plus de 25 ans détenaient un diplôme de 1er cycle universitaire, ce n'est le cas que de 13,7% des « noirs ». Cette même année, alors que 12,5% des « blancs » détenaient un diplôme de 2^e ou 3^e cycle universitaire, ce n'était le cas que de 1,5% des « noirs ». Ainsi, on peut supposer que les rapports sociaux de « races » agissent dans la sélection des migrants privilégiés avant de migrer et afin d'accéder aux positions de cadres, d'enseignants-chercheurs, de diplomates, etc.

²⁰⁷ Source : Recensement états-unien, <https://www.census.gov/data/tables/2012/demo/race/pp1-ba12.html> Table n°5: Educational Attainment of the Population 25 Years and Over by Sex, for Black Alone and White Alone, Not Hispanic: 2012

Ainsi, la migration permet aux « Coréanophiles » d'accéder à une meilleure position de classe, mais celle-ci est dépendante du contexte et ne pourra être maintenue dans le pays d'origine. Cela peut expliquer la raison pour laquelle ils ont du mal à partir. Ce que l'on peut affirmer ici, c'est que le privilège migratoire permet d'accéder à une meilleure position de classe et permet d'accumuler un ensemble de ressources culturelles destinées à la reproduction sociale.

2.2 Le rapport à la ville, marqueur des positions

Les différentes positions de classes des migrants privilégiés ne portent pas uniquement sur les durées des visas ou les diplômes requis pour obtenir ceux-ci. On a pu voir dans le chapitre 4 que plus les migrants privilégiés occupent des professions hiérarchiquement élevées, plus ils disposeront d'avantages tels que la prise en charge de leur logement, des frais de scolarité pour leurs enfants, la mise à disposition d'une voiture, de meubles, ou le financement de billets d'avion pour l'ensemble des membres de la famille pour retourner, lors de leurs vacances, dans leur pays d'origine. Ainsi, ces avantages amènent une inégalité d'accès au logement dans Séoul ou à l'enseignement en écoles internationales entre migrants privilégiés. Nous l'avons vu, alors que les migrants privilégiés cadres d'entreprises peuvent, par la prise en charge de leurs logements, accéder à des logements de standing et résider dans des quartiers prestigieux, les migrants privilégiés occupant d'autres types d'emplois ont une position sur le marché du logement moins avantageuse.

Dans le quatrième chapitre, nous avons pu relever différentes pratiques résidentielles parmi les migrants privilégiés. Certaines de ces pratiques, correspondent à la recherche d'un entre-soi social et national, tandis que d'autres valorisent l'entre-soi social, mais rejettent l'entre-soi national. Certains migrants privilégiés sont également à la recherche de quartiers marqués par une diversité sociale et nationale. Ainsi, comme nous l'avons montré, ces comportements résidentiels des migrants privilégiés à Séoul correspondent aux comportements relevés par la littérature sur les classes moyennes supérieures. Nous avons montré dans la partie précédente que sous l'angle des carrières professionnelles et de la scolarité, la migration peut permettre aux migrants privilégiés d'accumuler des ressources. Qu'en est-il sous l'angle du logement ? De quelle façon la migration peut-elle permettre ou

non, en fonction de la place de ces migrants dans les différents rapports sociaux, de connaître une trajectoire résidentielle ascendante ?

Quartier, logement : position de classe

Le quatrième chapitre nous a permis d'analyser les pratiques et recherches d'entre-soi d'une partie des migrants privilégiés. Ceux dont les logements sont pris en charge ont des choix de localisation plus ou moins contraints par leurs employeurs. Toutefois, la plupart des personnes rencontrées valorisent les quartiers dans lesquels ils ont été amenés à résider. En effet, ces quartiers correspondent à leurs attentes en termes de styles de vie que ce soit durant la migration ou avant. L'entre-soi social, voire national, qui s'effectue dans ces quartiers permet à ces migrants de faire correspondre leur idéal résidentiel avec leurs pratiques.

En effet, une partie des « Nationaux » et « Internationaux » vivaient dans leur pays d'origine ou dans d'autres pays au sein d'espaces sélectifs du centre-ville (Higley 1995) ou du périurbain (Charmes 2011). L'ensemble de ces espaces se caractérisent par la mise à l'écart des catégories inférieures dans la structure sociale. Ainsi, les « Nationaux » sont, à Séoul, à la recherche de quartiers qui leur permettent un maintien de leur position résidentielle, voire envisagent la progression de leurs positions résidentielles dans leurs pays d'origine. Ce maintien de leur position résidentielle passe à la fois par le type d'espace dans lequel ils résident : immeuble de standing, forte concentration de catégories moyennes supérieures et supérieures ; et par la présence d'autres étrangers partageant la même destinée (Cousin 2008).

Les quartiers dans lesquels ils résident ou cherchent à résider (à l'étranger ou dans leur pays d'origine) correspondent à des espaces où d'autres « comme eux » habitent. Ces quartiers ne sont pas nécessairement les plus sélectifs, mais correspondent à leurs attentes en termes d'équipements (transports en commun, espaces verts). Par exemple, les personnes qui résidaient auparavant dans l'Upper West Side à Manhattan reconsidéraient, lors de l'entretien, leur retour dans ces zones de New York. Les prix très élevés de ces quartiers conjugués à leur attente de surfaces plus grandes liées à l'agrandissement de leur famille leur faisaient envisager une accession à la propriété dans des quartiers revalorisés de Brooklyn. Ils perçoivent ces quartiers de Brooklyn comme étant « pour eux » dans le sens où ces quartiers concentrent des personnes ayant le même profil socioprofessionnel et familial.

On va probablement devoir déménager à Brooklyn. Je veux dire, on n'a plus les moyens financiers de vivre dans les quartiers attractifs de Manhattan. D'ailleurs, on ne pouvait pas avant, mais on pouvait vivre dans des logements tout petit petit mais avec des enfants on a besoin de plus d'espace. Donc on ne peut pas vraiment se payer un logement à Manhattan sauf si on s'installe dans un quartier en gentrification comme Harlem. Et quitte à vivre à Harlem, alors autant vivre à Brooklyn en termes de commodité, de distance avec le centre. Et puis la plupart des gens qu'on connaît et qui vivent toujours à New York habitent Brooklyn. (...) Park Slope est certainement l'endroit où ça va de soi pour nous d'y vivre. Et après il y a plein d'autres quartiers, Carroll Gardens et Boerum Hill, qui sont pas loin et qui sont toujours en voie de gentrification. Mais Park Slope c'est l'endroit où on *devrait* être d'un point de vue démographique, c'est là où tous les gens comme nous habitent.²⁰⁸ *Emma (entretien n°58) et son mari sont états-uniens, Emma est sans emploi tandis que son époux est consultant, le couple vit à Hannam après avoir vécu 18 mois à Gangnam entre août 2010 et janvier 2012.*

L'importance qu'accordent ces migrants privilégiés au fait d'habiter dans des quartiers où des personnes ayant les mêmes profils socioprofessionnels s'explique par la matérialisation des positions sociales dans l'espace urbain et donc la correspondance entre leur lieu de résidence et leur dotation en capital économique et culturel. En effet, on a vu dans les précédents chapitres que les « Nationaux » habitent pour leur très grande majorité dans des quartiers où on observe une concentration d'étrangers partageant les mêmes nationalités que les leurs. Les Français « Nationaux » résident pour la plupart dans le « quartier français » tandis que les Nord-Américains et Britanniques résident dans les quartiers de UN Village, Itaewon ou Yeonhui. Ces quartiers comportent des institutions étrangères telles que des ambassades et des établissements scolaires. Nous avons vu dans le chapitre 4 que les migrants privilégiés résident dans ces quartiers, car ceux-ci sont le support de leurs ressources sociales nationales, mais aussi parce que cet entre-soi permet de maintenir et de préserver leurs positions résidentielles. Concernant leurs pratiques résidentielles à Séoul, les « Internationaux » habitent globalement dans les mêmes quartiers que les « Nationaux ». Toutefois, on observe une différence selon les nationalités. Alors que les Français

²⁰⁸ « Probably we'd have to move to Brooklyn. I mean, we can't afford to live in the desirable parts of Manhattan anymore. We couldn't before either, but we could live in a tiny, tiny space, but with kids you need a bit more space. So we can't really afford to live in Manhattan unless we live in the gentrifying neighborhoods like Harlem. And if we were going to live in Harlem then we might as well live in Brooklyn in terms of convenience of... you know, you're at a distance from the centre, so you might as well go to Brooklyn. Almost everyone we know whose still in New York is in Brooklyn. (...) But Park Slope is certainly the most obvious place for us to live. And then there's lots of other areas – Carroll Gardens and Boerum Hill – that are nearby that are still gentrifying a little bit, basically. But Park Slope is where we *should* be demographically, that's where all the people like us are. »

« Nationaux » résident dans le « quartier français », ce n'est pas le cas des Français « Internationaux ». Ceux-ci résident dans les zones de Séoul où les Britanniques et Nord-Américains sont fortement présents. Les Britanniques et Nord-Américains, de leur côté, sont plus éparpillés dans Séoul et moins présents dans ces quartiers de prédilection des migrants privilégiés que leurs compatriotes appartenant au profil des « Nationaux ». Ainsi, la dotation relative, en capital culturel international, amène les migrants privilégiés à ne pas résider dans le même type de quartier à Séoul.

Si le quartier est un révélateur de la position sociale, c'est également le cas du logement (Collet 2015). Il permet à la fois de saisir la dotation en capital économique et en capital culturel. Les chapitres précédents nous ont permis de montrer que les migrants privilégiés pour lesquels le logement est pris en charge par l'employeur, et qui passent par des agences de relocation, sont dirigés dans le choix du logement vers des *villa* de standing ou des maisons. Ces logements, destinés aux classes supérieures coréennes à fort capital économique, peuvent ne pas correspondre aux attentes et aux goûts des migrants privilégiés en termes d'agencements ou de matériaux de construction. Or, cette fraction des migrants privilégiés utilise beaucoup leur logement dans le cadre de réception officielle pour les personnes membres du corps diplomatique ou comme lieu d'invitation régulier. Ainsi, dans ce cas, le rôle de marqueur social que peut avoir le logement est d'autant plus important que le logement est un lieu régulièrement ouvert à des personnes extérieures à la famille et sert de représentation sociale.

Et quand tu dis moi j'ai un appartement très européen et d'autres, très coréen, c'est quoi les différences ?

Y a pas de marbre, enfin très peu, juste dans la salle de bain. Souvent dans beaucoup d'appart pour expat, enfin... Nous nos appartements en général tombent dans une classe de prix assez élevé donc ce sont des appartements que l'on peut considérer, déjà, de luxe qui sont aussi bien de luxe pour les expats que pour les Coréens. Les Coréens aiment beaucoup le *blingbling* en général, donc ils ont beaucoup de marbre, des dorures, des choses comme ça, chez moi il n'y a pas une de dorure, il n'y a pas de marbre, le parquet est foncé aussi, en général le parquet est pas foncé, enfin ce n'est pas que du parquet, ce sont souvent des dalles aussi, chez moi il n'y a que du parquet partout, dans tout l'appartement. Les portes par exemple, elles sont déjà plus à l'Occidental, il y a moins de verre sur les portes des choses comme ça. Les espaces aussi, enfin c'est plus ou moins ça, les volets font très américains, sinon c'est plus ou moins ça. C'est pour ça qu'il me fait dire qu'il est très occidental.

Je crois que c'est la première fois que je viens dans un appartement où il y a une cheminée.

Oui, ça c'est assez rare en Corée, et une cheminée qui fonctionne, ça c'est très agréable. C'est ce qui faisait le petit plus de l'appartement aussi, j'ai pu faire quelques feux de bois, c'est très agréable. C'est vrai que la cheminée, ça donne un aspect plus occidental. Parce que sinon les Coréens ils sont pas très cheminée, ils ont plutôt des fausses cheminées ou des poêles et les poêles ça leur convient très bien. Dans ma salle de bain aussi par exemple, j'ai une douche, il y a des carreaux de Delft, donc ça fait très européen du coup, ça ne fait pas du tout coréen. La seule chose que je trouve très coréenne, c'est les luminaires, tout ce qui est lumière. Ce sont des spots, des lumières très dures, des néons, donc voilà. Mais moi j'aime bien l'éclairage indirect donc j'ai plein de lumières indirectes. Parce que sinon c'est très *bright*, avec l'éclairage intégré dans les plafonds, là aussi ce sont des néons blancs. Mais bon, à part ça...*Julien (entretien n°54) est Belge et diplomate. Il réside seul dans une villa du quartier de UN Village depuis avril 2013.*

Alors que les matériaux utilisés dans les logements de standing où ces migrants habitent servent à faire la démonstration matérielle du statut économique des propriétaires coréens, ils incarnent pour les enquêtés le mauvais goût du parvenu (Laferté 2016). Les matériaux de décoration tels que le marbre ou les dorures étaient souvent évoqués dans les entretiens comme étant rédhibitoires pour choisir un logement alors que d'autres éléments (par exemple le papier peint pailleté) pouvaient être repeints ou nuancés par d'autres objets décoratifs. En effet, la décoration des logements est importante pour ces migrants puisque leur habitat a un rôle démonstratif. Ainsi, louer un appartement où marbres et dorures sont omniprésents, c'est s'exposer au classement sévère de ceux qui disposent du goût légitime et de l'art du détail (Le Wita 1988).

Les quartiers dans lesquels les migrants privilégiés résident, le type d'habitat et la décoration intérieure des logements servent aux enquêtés à se classer et à être classés. Ainsi, en ce qui concerne l'habitat, les migrants privilégiés « Nationaux » ou « Internationaux » recherchent des logements dont la décoration intérieure ou l'agencement des pièces correspondent le plus à leurs habitudes, pour pouvoir plus facilement maîtriser les codes du « bon » goût et ainsi faire correspondre leurs goûts avec le goût des autres. En effet, le type de logement qu'ils occupent est important puisque, tout comme dans les zones pavillonnaires périurbaines ou dans les zones de campagnes où l'interconnaissance est forte, le logement marque le statut social, connu de tous (Laferté 2016).

Si l'entre-soi est recherché par les « Nationaux » et les « Internationaux », c'est aussi parce qu'il est le support de sociabilités. Or, comme nous l'avons montré, ce sont aux femmes qu'incombe la tâche de développer de nouvelles sociabilités pendant la migration. Les associations peuvent certes être un moyen pour les femmes de se rencontrer entre elles, mais résider dans le « quartier français » ou Itaewon par exemple permet d'être en situation de proximité spatiale avec d'autres femmes. Ainsi, les choix de localisations résidentielles des migrants privilégiés les plus dotés en ressources économiques et culturelles sont fortement marqués par la division sexuelle du travail.

Les quartiers de résidence sont ainsi choisis pour que les femmes ne soient pas excentrées des lieux de sociabilités des groupes de pairs. L'expérience de migrations précédentes peut ainsi amener des ajustements en termes de choix du logement lors d'une autre migration.

Ça s'était passé de la même façon pour la Hongrie et le Brésil [voyage de reconnaissance quelques mois avant d'arriver] ?

Alors, la Hongrie moi je n'y étais pas allée. Mon mari y était allé tout seul, et du coup je lui ai dit que jamais plus je referais ça.

Pourquoi ?

Il ne s'est pas embêté, il a pris la maison du prédécesseur et jamais je n'aurais habité là. Et il a fallu que je supporte ça pendant quatre ans.

Qu'est-ce qui n'allait pas ?

Bah elle était complètement excentrée en pleine forêt, moi je me suis retrouvée toute seule avec un bébé, après j'en ai eu un deuxième et j'ai dit "mais plus jamais ça quoi". Donc voilà. Du coup je suis allée avec lui les deux fois suivantes, il n'y est pas allé tout seul. Au cas où il choisisse la maison du prédécesseur sans que je choisisse. *Emmanuelle (entretien n°48), sans emploi et son époux (directeur de filiale) sont français. L'un de leurs enfants réside avec eux à Séoul et est scolarisé au lycée français tandis que le plus âgé suit ses études supérieures en France. La famille réside dans le quartier français depuis leur arrivée à Séoul en septembre 2011 (entretien n° 48).*

Vous avez hésité avec quel autre appartement ?

Tous étaient dans le quartier d'Itaewon. On en a vu d'autres vers Hannam, mais qui étaient dans des immeubles un peu plus grands. Par contre, je vous dis... Si j'avais fait ces visites avec ma femme, on aurait peut-être fait d'autres choix. Parce que j'y étais seul. Je n'y ai pas mesuré par exemple les distances avec les stations de métro, les choses comme ça. J'ai eu une

approche vraiment, de personne qui a une voiture et puis qui se débrouille tout le temps. Ma femme n'a jamais pris de voitures ici. Donc c'est vrai qu'elle prend les bus, les taxis, les taxis c'est très pratique. Mais malgré tout, on aurait eu une approche différente si on avait pris le temps. Et peut-être qu'on aurait pas été... Dans le quartier oui, mais peut-être à 500 m ou à 1 km près, on ne serait pas où on est.

Il y a d'autres choses à part les distances avec les stations de métro que vous auriez choisi différemment si vous aviez été avec votre épouse ?

Peut-être qu'on aurait choisi un appartement, parce qu'elle a une autre vision des choses et puis que c'est elle qui passe le plus de temps à la maison, donc c'est vrai que moi... C'est vrai que si elle avait été là je m'en serais préoccupé dirons-nous. On aurait certainement un autre logement. *Marc (entretien n° 3), Français, chargé de mission à l'ambassade de France et son épouse, Française et artiste peintre, résident tous deux dans une villa dans le quartier d'Itaewon -2-dong depuis leur arrivée en Corée du Sud en janvier 2007.*

La division sexuelle du travail qui caractérise une partie des migrants privilégiés se reporte également sur le choix du logement. Leur repli sur la sphère domestique amène les épouses à passer beaucoup de temps chez elles, où elles s'occupent à la fois des enfants, des tâches domestiques et de maintenir ou développer des sociabilités. La présence d'une chambre d'amis dans les logements est l'un des critères principaux des enquêtés pour qui la possibilité d'être visités par la famille ou les amis proches durant de longues périodes est primordiale. De même, l'agencement des logements est un critère important lors du choix. Tout comme la décoration intérieure qualifiée de « coréenne » par l'extrait d'entretiens de Julien (entretien n°54), la structuration du logement et la répartition des pièces privées (chambres, salle de bain) autour d'une grande pièce avec une cuisine ouverte n'était pas appréciée par les enquêtés. En effet, cette organisation du logement, classée comme typiquement coréenne correspond mal aux pratiques des enquêtés dont les logements servent beaucoup de lieux de sociabilités et pour lesquels la séparation des espaces semi-privés et privés est importante.

La cuisine en est un exemple. Alors que la cuisine ouverte est adoptée dès les années 1980 par les classes moyennes à fort capital culturel, elle reste rejetée par les classes populaires et supérieures (Gilbert 2016). Le rapport différencié des migrants privilégiés interrogés à la cuisine ouverte est un élément qui représente leur hétérogénéité et l'usage qu'ils font de leur logement. Les enquêtés, par exemple les diplomates, dont l'emploi est fortement lié à un entremêlement de relations entre l'environnement professionnel et amical et qui doivent mener un travail de représentation qui passe notamment par des réceptions au domicile (Loriol 2016) rejetaient les cuisines ouvertes. C'est notamment le cas de Julien, qui

lorsqu'il nous faisait visiter son appartement, nous expliquait que les portes coulissantes qui entouraient sa cuisine lui permettaient de « cacher » sa cuisine lors des dîners qu'il organisait. C'est le cas également d'une états-unienne, chez qui nous avons été invitée à déjeuner, dont l'époux dirigeait une filiale pétrolière et qui valorisait dans son appartement la présence d'une cuisine « cachée » jouxtant la cuisine ouverte, sorte d'arrière-cuisine entièrement équipée d'un four, plan de travail et plaques de cuisson. Elle expliquait ainsi pouvoir préparer les repas dans cette cuisine fermée à l'abri des regards pour ensuite déposer les plats dressés dans sa cuisine ouverte.

Toutefois, très peu d'enquêtés disposaient de cuisines fermées dans leurs logements. En effet, c'est presque l'ensemble des appartements coréens qui sont caractérisés par l'ouverture entre les espaces cuisine/salle à manger/salon, signe de modernité en comparaison de l'organisation des maisons traditionnelles où le passage de la cuisine aux autres pièces se fait par l'extérieur (Gelézeau 2003). De plus, une partie des migrants privilégiés appartient aux fractions des classes moyennes supérieures qui valorisent la cuisine ouverte comme un rejet de la séparation entre les sexes au sein du domicile (Gilbert 2016).

Au final voilà, le truc que je voulais dans l'appart et que j'avais pas à Paris, qui était la cuisine ouverte, on s'est rendu compte qu'ici quasiment tous les appartements ils sont comme ça. *Anne (entretien n° 63) est française et son époux est franco-Australien. Alors qu'Anne est sans emploi, son époux travaille en tant que consultant dans un conglomérat coréen. Le couple vit depuis mars 2014 dans le quartier de Hannam.*

Les positions de classes et de sexes ont donc un effet sur les choix résidentiels des migrants privilégiés²⁰⁹. Le logement, lieu de sociabilités pour une certaine fraction des enquêtés est le support de classements basés sur le « bon goût » en termes de décoration. La dotation différentielle des migrants privilégiés en ressources culturelles s'illustre donc dans les choix résidentiels de ces migrants. Leur hétérogénéité relative amène ainsi ces derniers à élaborer des discours sur les pratiques résidentielles ou de sociabilités, teintés de frontières culturelles et morales (Lamont 1995). En outre, les pratiques de ces migrants au sein de leur logement sont également le reflet de rapports sociaux de sexes où la femme est reléguée au travail domestique dans ses multiples dimensions.

²⁰⁹ Nous n'avons pas traité ici l'effet de la « race » sur les choix de localisation. Cette dimension n'a pas été abordée avec les enquêtés, à l'exception du cas de Brooke (entretien n°33) dont l'époux est Nigérian. Brooke et son mari ont choisi de résider dans le quartier d'Haebangchon, où de nombreux Nigériens résident et où, selon Brooke, les propriétaires sont plus enclin à louer leur logement à des ressortissants Nigériens. La question des rapports sociaux de « races » dans l'espace urbain sera toutefois traitée dans le point suivant.

Le quartier et ses pratiques : un enjeu de distinction

Les migrants privilégiés qui résident en dehors de ces quartiers d'entre-soi compensent leur absence par la fréquentation d'associations « communautaires » ou par leur présence en journée dans ces quartiers. Ceux qui habitent ces quartiers de prédilection des migrants privilégiés doublent leur entre-soi résidentiel par la fréquentation de ces mêmes associations où les pratiques de sociabilité (réception, organisation de dîners) des classes moyennes supérieures rejoignent une sociabilité exclusivement nationale. Le quartier de résidence est ainsi le support de pratiques de sociabilités nationales, qui peuvent être renforcées par la fréquentation d'associations (AFC, CFC, BASS AWC etc.). Les « Nationaux » se caractérisent par la fréquentation d'institutions nationales et d'espaces urbains ou sociaux quasi exclusivement liés à leur nationalité. Fréquenter des compatriotes permet à la fois de maintenir les enfants dans une culture nationale et d'être présent dans des réseaux professionnels nationaux et ainsi, maintenir voire développer son capital social. Ainsi, fréquenter des réseaux nationaux permet de renforcer une situation sociale récemment acquise à l'échelle nationale. L'entre-soi permet également une reconnaissance, par les compatriotes fréquentés, de sa propre position sociale. Autrement dit, l'entre-soi national permet de classer et d'être classé.

Les pratiques résidentielles des « Internationaux » s'inscrivent en opposition à l'entre-soi national du premier groupe, mais pas en opposition à leur entre-soi social. En effet, leur inscription dans l'espace urbain séoulite correspond aux lieux classiques d'inscription des étrangers des classes moyennes supérieures, que sont les quartiers sélectifs. Que ce soit à Bruxelles (Baisnée 2007), Paris (Wagner 1998, Dubucs 2009, Chevalier et al. 2013), Londres (White 1998), Singapour (Beaverstock 2002, Guillot 2002) ou New York (Valadeau 2001), les cadres et hauts fonctionnaires étrangers ont tendance à élire domicile dans les quartiers prestigieux de ces villes. Ce n'est donc pas par leurs pratiques résidentielles que les « Internationaux » se distinguent des « Nationaux », mais par l'intensité de leur inscription sociale dans ces quartiers. Alors que les « Nationaux » ont des pratiques de sociabilités fortement liées à leurs quartiers et tournées vers des compatriotes, les pratiques de sociabilités des « Internationaux » sont moins ancrées dans un quartier spécifique ou dans celui où ils résident.

Il est important de préciser que cette opposition réalisée par les « Internationaux », entre « bon » et « mauvais » internationalisme, est surtout le fait de personnes de nationalités françaises. En effet, une particularité des modes de classements effectués par les Français, que nous avons moins observées parmi les interviewés anglo-saxons, concerne les pratiques de distinction entre membres des classes supérieures. La maîtrise de langues étrangères étant étroitement corrélée aux pratiques de sociabilités internationales, la distinction établie par les Français « Internationaux » à l'encontre des Français « Nationaux » concernant leurs pratiques de sociabilité internationales, est le fruit de « marqueurs culturels » (Lamont 1995). Or, comme l'explique Michèle Lamont dans son analyse des marquages des frontières symboliques par les classes moyennes supérieures états-uniennes et françaises : « Les Américains qui marquent des frontières en fonction de la Culture ont souvent tendance à définir comme « différents » (plutôt qu'inférieurs) ceux qu'ils voient comme moins ouverts au cosmopolitisme ou moins raffinés qu'eux. » (1995 :127).

Contrairement à la concentration des « Nationaux » et « Internationaux » dans certains quartiers de Séoul, les « Coréanophiles » sont éparpillés dans la ville et résident dans des types d'habitats différents. Leurs pratiques résidentielles reflètent leurs disparités en termes de ressources scolaires, culturelles et économiques. Nous avons vu au cours du chapitre 4 que les personnes que nous classons dans les « Coréanophiles » ont des pratiques résidentielles qui se caractérisent par une logique de proximité familiale. En effet, leurs liens familiaux structurent en partie les choix de localisation de leurs logements puisqu'ils recherchent la proximité avec leur famille coréenne afin de bénéficier de solidarités familiales. Ces choix de résider à proximité de la famille pour bénéficier de solidarités familiales se rapprochent ainsi des pratiques de certaines catégories sociales en France (Bonvalet et Dureau 2000), en Amérique du Nord (Clark et Onaka 1983) ou en Grande-Bretagne (Benson 2014).

Le type d'habitat dans lesquels cherchent à résider ou résident les « Coréanophiles » diffère de ceux des « Nationaux » et « Internationaux ». Alors que les membres de ces deux groupes rejettent les complexes d'appartements et vivent dans des appartements de *villa* de standing ou des maisons récemment construites, les « Coréanophiles » souhaitent vivre dans des complexes d'appartement. La recherche de ce type de logements s'explique notamment par leurs capacités financières limitées qui rendent difficile l'accès à des *villa* de standing ; leurs trajectoires résidentielles en Corée du Sud qui les ont amenées à résider dans des *villa* dont les logements sont vétustes ; leurs trajectoires familiales qui font des complexes d'appartements des logements plus adaptés à la présence d'enfants. En effet, les complexes

d'appartements sont composés de logements plus vastes que les petits collectifs, d'aires de jeux pour les enfants, d'ascenseurs, de parking et sont en retrait de la rue, facilitant les déplacements sécurisés avec de jeunes enfants.

D'autres « Coréanophiles » ont pour leur part, des pratiques résidentielles qui se rapprochent des classes moyennes à fort capital culturel qui élisent domicile dans des quartiers anciens. Ils y recherchent à la fois la proximité avec des catégories populaires coréennes et des logements anciens rénovés (Collet 2015). C'est principalement le cas des personnes de nationalité française, qui occupent des emplois d'enseignant en établissement international ou de journaliste.

Les « Coréanophiles » ont donc des pratiques résidentielles variées, liées à la diversité de leurs configurations conjugales, familiales, du type d'emploi qu'ils occupent et de leurs ressources culturelles. C'est pour cela qu'on observe une dispersion résidentielle de leur part à Séoul, contrairement aux « Nationaux » et « Internationaux ». C'est d'ailleurs à partir des pratiques résidentielles que les « Coréanophiles » élaborent des discours de distanciation à l'égard des « Nationaux » et des « Internationaux ». Toutefois, selon que nous ayons interrogé des Français ou des Anglo-saxons, les groupes visés ne sont pas les mêmes. Alors qu'une partie des Anglo-saxons critique les « enseignant-e-s d'anglais » qui habitent à proximité et/ou fréquentent beaucoup Itaewon et non pas les classes supérieures qui y résident, les Français critiquent principalement « ceux du quartier français ».

Et les personnes que vous connaissez à Séoul, elles habitent dans quel quartier ?

Là où j'habitais à Ogin-dong, on était pas mal de Français à y habiter. Mais c'était un peu les Français qui sont là depuis très longtemps, qui veulent pas être... Qui veulent surtout éviter les gens de Seorae Maeul, qui veulent un peu éviter d'être avec la communauté française, ses ragots, ses intérêts... Donc il y avait pas mal de Français qui sont là depuis longtemps qui sont dans le quartier là-bas. *Vincent (entretien n°37) est Français et journaliste, son épouse est Coréenne et assistante de recherche. Le couple réside dans un complexe d'appartements dans le quartier de Sadang-1 depuis janvier 2012.*

À partir de leurs pratiques résidentielles ou leurs déplacements dans la ville, les « Coréanophiles » cherchent à se mettre à distance d'autres migrants originaires des mêmes pays. De la même façon que les « Internationaux » se distancient des pratiques perçues comme insuffisamment internationales des « Nationaux », les « Coréanophiles » se distancient des pratiques « insuffisamment » coréennes des « Nationaux » et « Internationaux ». Les

« Coréanophiles » parlent pour la plupart le coréen et certains occupent des emplois où la maîtrise de cette langue est une condition importante. En outre, ils vivent depuis de nombreuses années en Corée du Sud et pour certains d'entre eux ont une connaissance « érudite » du pays et occupent des emplois à fort capital culturel.

Vivre en dehors des quartiers d'entre-soi et de prédilection des cadres du secteur privé relève de plusieurs dimensions du style de vie des « Coréanophiles ». D'une part, les prix des locations dans ces quartiers sont trop élevés pour qu'ils puissent y résider et d'autre part, ils ne souhaitent pas être associés aux migrants privilégiés qui y résident. Il nous semble que cette distance spatiale recherchée avec d'autres fractions des migrants privilégiés est liée aux assignations qu'ils peuvent ressentir de la part des Coréens à une « race blanche » qui regroupe de multiples situations de classes auxquelles ils ne souhaitent pas être associés. Ces situations comprennent à la fois des classes moyennes supérieures à fort capital économique, venus résider en Corée du Sud quelques années et dont les pratiques d'entre-soi sont fortes et des fractions des classes moyennes moins dotées en capital économique et culturel associés aux « enseignants d'anglais ».

Vous avez dit que vous n'aimez pas Itaewon, est-ce que vous pouvez me dire pourquoi ?

J'y ai été les premiers mois. Et au bout de trois ou quatre mois après être ici [en Corée] on est allé dans un endroit qui s'appelle Nashville et ils ont un espace extérieur, comme une terrasse sur le toit. Et on y a été un dimanche, mes anciens collègues appelaient ça « Dimanche amusant », concrètement ils faisaient que boire et moi je ne buvais pas. Et il y avait ce groupe de personnes qu'on appelait « l'équipe des déchets », à chaque fois que vous les voyez à Itaewon ou Hongdae ce sont les plus gros déchets étrangers que vous verrez jamais. (...) Ils venaient de cet endroit [un autre bar] et ils étaient peut-être trente, et un de ces gars, un Irlandais ou un Écossais, il était complètement bourré et il a jeté une chaise en plastique depuis le toit-terrasse sur le trottoir à Itaewon. Il y avait des *ajuma* qui marchaient avec leur charriot, des gens avec des bébés, c'est dimanche après-midi... Donc les gens [sur le trottoir] lui hurlaient dessus, mais tout le monde [sur le toit] trouvait ça marrant et j'étais là genre « Vous plaisantez ? » Donc j'ai... Depuis ce moment, je veux pas être associée aux gens d'Itaewon, les étrangers qui y vont et boivent. Donc j'ai commencé un peu à me diversifier et à faire plus de trucs avec mes collègues coréens et mes amis coréens pour me distancier et... ça a vraiment marqué une rupture, donc j'aime pas Itaewon. J'ai vraiment la plupart de mes amis qui sont Coréens. J'aime pas les stations de métro quand un groupe d'étrangers rentre, parce que je vois les regards des Coréens et même si je leur parle pas [aux étrangers], je me sens coupable. Parce que tu sais... Tu cries pas dans le métro, tu t'assois pas sur les genoux

des uns des autres, il y a une sorte de non-dit... Donc je les vois [les Coréens] les regarder de haut et ensuite ils me regardent moi et je me dis « est-ce que vous me regardez parce que... » du style « Pourquoi est-ce que vous me regardez maintenant, je suis pas... je suis seulement là ». Donc je fais en sorte de rester le plus possible en dehors des endroits où il y a beaucoup d'étrangers.²¹⁰ *Maddie (entretien n°29) est États-Unienne et enseignante d'anglais, son conjoint est coréen et sans-emploi. Maddie habite à Séoul depuis mars 2011 et réside depuis mars 2013 dans l'appartement qu'occupait déjà son conjoint, dans le quartier de Gongdeok.*

Maddie est états-unienne et « blanche ». Alors qu'aux États-Unis, les « blancs » disposent du privilège de ne pas être « nommés » ou « catégorisés », c'est-à-dire d'être considérés comme un individu et non comme des représentants de leur groupe supposé d'appartenance (Kebabza 2006), la situation est différente en Corée du Sud. Ainsi, Maddie qui n'avait (probablement) jamais vécu cette assignation à un groupe « racial » est ici sujette à cette catégorisation. Tandis qu'en Europe ou en Amérique du Nord, les « blancs » disposent d'une « présomption d'innocence » les « non-blancs » disposent eux d'une « présomption de culpabilité » (Kebabza 2006). Cette forme atténuée de « présomption de culpabilité » que ressent Maddie lorsqu'elle prend un métro où des étrangers (plus particulièrement d'autres « blancs ») ne se comportent pas comme elle estime qu'ils le devraient, l'amène à se distancier de ces personnes.

La possibilité d'être assigné à une « race » et subir les discriminations qui en découle semble être une réelle découverte pour une partie des migrants privilégiés et plus particulièrement les « blancs ». En effet, comme l'explique Pauline Leonard (2010) à propos

²¹⁰ « *You said you don't like Itaewon, can you tell me why?*

I had gone the first couple of months. And about three or four months after being here we gone to a place called Nashville and they have an upstairs sitting area, like a roof top bar. And we had gone on a Sunday and my old school co-worker called it the "Sunday fun day", they were literally drinking all the time and I was not drinking. And there were this group of people, that we called the "trash factory" anytime you were seeing them in Itaewon or Hongdae there were just being the trash foreigners you would ever see. (...) They had came from this place [another bar] and there were maybe thirty and one of the guy was an Irish or Scottish, he was very drunk and he throw a plastic chair over the top of the roof to the sidewalk in Itaewon. There are ajumas walking with their carts, there are people with babies, it's a Sunday afternoon... So people were screaming at him but everyone thought it was funny and I was like "Are you kidding?". So I had... from that point I don't want to be associated with the people in Itaewon, the foreigners who go and drink. So I kind of started branching out and doing more things with my Korean co-workers and Korean friends as to distance myself and... It's the split that happened, so I don't like Itaewon. I actually have the majority of my friends who are Korean. I just kind of feel guilty by association. I don't like the subway stations when a lot of foreigners come in because I see the looks from the other Koreans there and even though I am not talking to them, I almost feel guilty. Because I know... You don't scream in the subway you don't sit on each other's laps, there is a sorted of unspoken... So I see them looking at down at them but then they look at me and I think "are you looking at me because..." like "Why are you now looking at me, I'm not... I'm just here.". So I really try to stay away from the places where a lot of foreigners are. »

des migrants britanniques à Hong-Kong, lorsque les personnes « blanches » migrent la « race » peut devenir visible pour la première fois. Or, il semble que les personnes que nous avons rencontrées vivent mal cette assignation à une « race » et aux effets qui en découlent : fin de leur « neutralité », catégorisation dans un groupe. Toutefois, le fait d'être « blanc » en Corée du Sud, comme dans d'autres pays, reste associé à un lien historique avec le pouvoir (Leonard 2010). Alors que certaines des personnes « non-blanches » rencontrées évoquaient leurs plus grandes difficultés en comparaison des « blancs » à trouver un emploi ou un logement, liée à leur « racialisation »²¹¹, les « blancs » semblaient découvrir l'existence des rapports sociaux de « race ».

En fait on a des enfants qui sont adolescents, ils ont fait des fêtes ici [dans l'appartement] quand même... On est quand même les étrangers à qui rien n'est autorisé. Dès qu'on fait un tout petit peu trop de bruit, tout de suite ils appellent, ils montent, ils font venir la police, ça tout le monde le dit.

La police aussi ? Je pense qu'il y a un problème d'isolation, parce que tout le monde me dit que les voisins se plaignent.

Avant on entendait rien d'au-dessus et depuis cette année il doit y avoir un enfant, un petit enfant et c'est vrai qu'on entend marcher. Nous on ne se plaint pas trop, mais il y a d'autres appartements elles ne peuvent faire aucun bruit et certaines familles avec des petits ont été obligés de déménager tellement ça crée des tensions. Et honnêtement c'est parce qu'on est très étranger. Ils sont un peu xénophobes quand même. Le mal vient de l'étranger, c'est-à-dire que l'année dernière, il y a eu des rondes de policiers dans le quartier. On se demandait tous pourquoi et en fait uniquement parce que la municipalité de Seocho ou de Séoul s'était aperçue que le taux de criminalité avait augmenté à Séoul et était dû aux étrangers. D'où forcément, les Français étant des étrangers... Il y avait deux quartiers qui étaient plus visités, c'est là où il y avait le plus d'étrangers, donc Itaewon et Seorae Maeul. Ils ont disparu, on ne les voit plus, ils ont peut-être compris... Ils étaient même à la sortie de l'école. Les mères se moquaient d'eux. Les Coréennes allaient les voir en leur disant que franchement ils perdaient leur temps. C'est vrai que... même les jeunes sont plutôt calmes ici. Il y a toujours un peu d'histoires, mais c'est pas des enfants qui vont boire, qui vont fumer. Ils sont tenus. De toute façon, ils peuvent difficilement se cacher parce qu'ils sont vus de tout le monde.

Je ne savais pas du tout qu'il y avait eu ça...

On les voyait dans leur voiture, on se demandait ce qu'ils attendaient. Au début c'était très étonnant, on pensait qu'il y avait eu une série de cambriolages, bah non. C'était pour nous. On

²¹¹ La « racialisation » renvoie au processus de construction sociale de « la différence dans les termes de la race » (Fassin 2010)

ne raisonne pas pareil. On n'a pas la même façon de voir ni de réfléchir, on n'est vraiment pas câblés pareil. C'est intéressant, mais parfois... *Magali (entretien n°50) est française et sans emploi, tandis que son époux est Français et directeur administratif. Deux de leurs quatre enfants résident dans le « quartier français » depuis septembre 2009.*

L'extrait d'entretien ci-dessus relie les discriminations dont les migrants privilégiés s'estiment victimes à la xénophobie supposée des Coréens à leur rencontre. Si on a vu que les politiques migratoires coréennes favorisent la venue de ressortissants européens et nord-américains, alors qu'elles stigmatisent la venue de ressortissants d'Afrique ou d'Asie du Sud-est, ou que les politiques coréennes effectuent une hiérarchisation des « Coréens de l'étranger » avec les Coréens nord-américains en haut de la pyramide et les Coréens d'Asie Centrale en bas de celle-ci, ces politiques ne sont pas plus xénophobes de que celles d'autres pays et notamment des pays dont sont originaires les migrants privilégiés (Valluy 2010).

Dans cet extrait d'entretien²¹², Magali explique que la présence de la police pour cause de recrudescence de la délinquance à Séoul était circonscrite à deux quartiers où la présence étrangère est la plus forte : Itaewon et le « quartier français ». Or, ces deux quartiers ne sont pas ceux où la concentration d'étrangers est la plus forte. Certes de nombreux étrangers y résident, mais les quartiers du sud-ouest de Séoul où les ressortissants chinois sont nombreux correspondent aux quartiers de Séoul dans laquelle la population étrangère est la plus élevée à Séoul. Ainsi, pour Magali la présence d'étrangers se concentre et se limite dans les quartiers qu'elle connaît car ce sont ceux dans lesquels elle ou ses amis, également des classes moyennes supérieures, résident. La présence policière lui paraît d'autant plus le fruit d'une xénophobie à leur rencontre, que leur situation sociale rendrait incompréhensible la réalisation d'actes délinquants. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle elle pensait cette présence des forces de l'ordre liée à des cambriolages.

La corrélation supposée faite par la municipalité entre actes délinquants et présence étrangère relève pour Magali d'une xénophobie typiquement coréenne. Pourtant, les pays européens, par des actes législatifs ou administratifs présentent certains étrangers comme une menace ou un problème (Valluy 2010). Ainsi, est-ce tant la corrélation faite entre présence étrangère et délinquance qui la heurte que la corrélation faite entre présence de Français et délinquance ? Ce ne sont que des hypothèses que nous pouvons ici émettre, n'ayant pu creuser cette question. Les « jeunes » de la communauté française sont d'emblée évacués comme

²¹² Seule une personne de notre corpus a évoqué cette histoire et nous n'avons pas eu l'occasion d'interroger d'autres personnes à ce propos.

étant les possibles délinquants. Ces jeunes étant des classes moyennes supérieures, ils sont bien loin des « bandes de jeunes » (Mohammed et Mucchielli 2007) qui pour leur part disposent d'une « présomption de culpabilité ».

La migration pour maintenir et modifier sa position sociale: l'accumulation comme stratégie résidentielle

Le statut social marqué par l'habitat ne se limite pas aux pratiques résidentielles et aux logements que les migrants privilégiés occupent à Séoul. En effet, de nombreuses personnes interrogées possèdent des logements dans différents pays. L'environnement dans lequel sont situés ces logements ou même le nombre de logements qu'ils possèdent sont également des moyens de situer et d'être situé socialement. On a montré que les pratiques résidentielles des migrants privilégiés à Séoul correspondent à leurs pratiques résidentielles dans leur pays d'origine. Nous n'avons cependant pas traité de la question de l'usage de la migration dans un but d'accumulation de capital économique, culturel et social, sous la forme de constitution d'un patrimoine immobilier. Ainsi, nous allons tâcher ici de comprendre de quelle façon la migration peut être mobilisée pour réaliser des stratégies résidentielles dans le but de maintenir voire d'améliorer leur position de classe.

Nous avons vu plus haut dans ce chapitre que les « Nationaux » envisagent un retour à moyen terme dans leur pays de nationalité. D'une part, parce qu'ils ne sont pas dans une démarche « d'exit » et d'autre part, parce que leurs carrières professionnelles et leurs trajectoires familiales sont fortement liées à leur espace national. La plupart des membres de leurs familles résident dans leurs pays d'origine et leurs enfants ayant été scolarisés dans les systèmes scolaires nationaux, poursuivent leurs études supérieures dans leurs pays d'origine. Ce rapport qu'ils entretiennent avec leur pays d'origine s'illustre également dans leurs pratiques résidentielles.

En effet, à leur recherche d'entre-soi national, s'ajoute comme preuve de leur attachement à leur pays d'origine, leur détention d'un ou plusieurs logements dans ces pays, ce qui rejoint l'analyse faite par Alberta Andreotti, Patrick Le Galès et Francisco Javier Moreno-Fuentes (2016) sur le fait que ces cadres ne sont pas dans une démarche « d'exit » de leur pays d'origine. Les logements qu'ils possèdent dans ces pays relèvent de deux types. Le premier est un logement qu'ils ont acquis à proximité de leur zone d'emploi antérieure, dans

lequel ils ont vécu plusieurs années et qu'ils ont gardé dans le but d'y vivre de nouveau. Celui-ci peut soit avoir été mis en location avant leur départ soit gardé vacant. Le deuxième type de logement est une maison de vacances. Celle-ci a soit était héritée et avait déjà pour fonction d'être une maison de vacances, soit elle a été achetée dans la région d'origine d'un des membres du couple soit dans une région appréciée par les personnes interrogées.

On a même deux logements en France pour ne rien vous cacher. On a une résidence principale et une résidence secondaire et on a commencé... On a acheté la résidence secondaire il y a dix ans parce qu'on avait besoin d'un point de chute à nous quand on rentrait d'expatriation et la résidence principale on l'a achetée quand on est rentrés de Turquie. Je vous disais, on croyait que la boucle était bouclée. On y a habité six mois et on est parti. Alors, nos enfants en ont bénéficié, c'est une maison qui est située à Boulogne Billancourt. Alors ma fille qui a commencé à faire une prépa à Paris elle y habitait la première année, sa première année d'études supérieures. Puis elle est partie en Belgique et mon fils qui rentre sur Paris en a bénéficié et le troisième s'il reste sur Paris il en bénéficiera aussi. *Magali (entretien n°50) est française et sans emploi, tandis que son époux est Français et directeur administratif. Deux de leurs quatre enfants résident dans le « quartier français » depuis septembre 2009.*

Les « Nationaux » qui disposaient de « résidence secondaire »²¹³ dans leur pays d'origine étaient bien souvent les plus âgés du corpus et expliquaient avoir acquis une maison de vacances pour faciliter leur venue l'été pendant leurs congés ou pour que leurs enfants aient des « racines ». Ainsi, ces résidences secondaires sont un indicateur de leur ancrage dans leurs pays d'origine. Toutefois, alors que certains lieux de ces résidences secondaires sont choisis en fonction des origines régionales des enquêtés, ce n'est pas le cas de tous.

Les résidences secondaires marquent donc à la fois un ancrage dans leur pays d'origine et un statut social. Ce statut social est d'autant plus marqué, au sein des « Nationaux » et des « Internationaux », en fonction du type et du lieu où se situent ces résidences. Ces espaces ne correspondent pas aux lieux balnéaires traditionnellement occupés par la bourgeoisie, mais à ceux où les classes supérieures se sont récemment installées. C'est le cas Magali et son époux (entretien n°50) qui possèdent deux logements en France, dont une maison à l'île de Ré, ou d'Agnès et son époux (entretien n°47) qui possèdent une maison sur

²¹³ Les personnes interrogées utilisaient elles-mêmes le terme de « résidence secondaire » lorsqu'il était question de leurs « maisons de vacances ». Ainsi, le terme de « résidence secondaire » n'était pas mobilisé pour les logements vacants ou en location dont ils disposaient par ailleurs et qu'ils occupaient autrefois. Nous gardons le terme de « résidence secondaire » que nous mobilisons en parallèle de celui de « maison de vacances » selon la définition de l'Insee : « Une résidence secondaire est un logement utilisé pour les week-ends, les loisirs ou les vacances. » <https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1634>, consulté le 21/06/2017

l'île d'Yeu. Ces maisons, souvent anciennes, ont été réhabilitées et correspondent à des « usages urbains de la campagne », typiques des goûts de la bourgeoisie urbaine (Laferté 2016).

Les « Internationaux » sont moins nombreux à disposer de maisons de vacances. Cela peut s'expliquer par leur situation conjugale et par leurs pratiques qui visent à ne pas s'ancrer dans un pays en particulier. La multi-résidentialité est assez rare parmi les enquêtés et, lorsqu'elle existe, est liée à la possession d'une résidence ayant été héritée.

Vous avez un projet immobilier à plus ou moins long terme. Est-ce que vous avez l'intention d'acheter quelque chose ?

Non non, parce que je suis déjà propriétaire en Belgique et aux États-Unis aussi. Aux États unis c'est une maison de famille et en Belgique nous avons notre appartement.

Il est en location votre appartement ?

Non, il est vide quand je ne suis pas là. Il y a quelqu'un qui habite en dessous. C'est juste un vieil immeuble de ville avec deux appartements à Mons.

Aux États-Unis c'est une maison de la famille de votre mari ?

Oui. Donc on a récupéré à la mort de ses parents. Ça suffit, c'est déjà bien (rires). C'est dans le Wisconsin juste au bord du lac Michigan. C'est une maison américaine du Midwest. En fait c'est une maison qui était...c'est une grosse maison américaine avec le porche devant, les colonnades et deux étages, sur le lac Michigan avec une plage privée de sable blanc. Les Grands Lacs c'est comme la mer donc vous avez des vagues, du surf, c'est une maison américaine comme on peut voir dans les films... *Bruno est franco-belge et sans-emploi, son époux est États-Unien et enseignant d'anglais dans une université. Le couple réside à Séoul et dans le quartier de Seongsan-dong depuis 2011, mais vit en Corée du Sud depuis 2008.*

Pour ce qui est d'un logement dans le pays d'origine, une seconde différence apparaît en comparaison des « Nationaux ». Les « Internationaux » possédant un logement sont peu nombreux, notamment parce que l'idée d'un pays dans lequel se « fixer » reste floue. Toutefois, certains couples ayant la même nationalité possèdent un logement dans un pays différent de celui dont ils sont originaires. C'est notamment le cas de Laure (entretien n°70) et son mari, qui sont tous les deux Français, mais possèdent une maison à Los Angeles où ils ont vécu une quinzaine d'années et qu'ils souhaitent retrouver après leur séjour en Corée du Sud. D'autres disposent d'un logement dans la dernière ville qu'ils ont quittée ou dans laquelle ils ont longuement vécu. Toutefois, ces villes ne sont pas nécessairement situées dans des pays dont ils ont la nationalité.

Une grande partie des « Nationaux » et « Internationaux » disposent d'un logement qu'ils ont mis en location dès leur départ en migration. Certains ont l'intention de retourner vivre dans ce logement, une fois leur migration finie. D'autres l'ayant quitté depuis plusieurs années ne souhaitent plus y retourner. C'est le cas de ceux pour lesquels ces logements ne seraient plus adaptés à leur mode de vie (famille qui s'est agrandie ou projet résidentiel ayant changé) et de ceux qui envisagent un retour lointain dans la commune où ils ont acquis ce logement. Ainsi, mis en location, ces logements sont perçus comme des ressources financières permettant à la fois d'accumuler du capital économique afin de disposer d'un apport permettant la réalisation de leur idéal résidentiel ou comme une ressource financière ultérieure pour des femmes ayant peu travaillé et pour qui l'accès à une retraite confortable semble compromis.

Et du coup, parce que je me souviens vous avez un appartement en région parisienne.

Ouais, qui est... mais en fait qui est petit enfin entre temps on a eu un enfant et donc il est en location et on réhabitera pas dedans enfin... Voilà, on a eu la chance d'être expatrié on qu'on s'habitue quand même vite à... on a quitté un appartement à Rueil qui faisait 60 m², ici on doit avoir 180, à trois ! Sachant qu'on a quand même vécu pendant presque deux ans à deux là-dedans, donc voilà, on sait qu'on n'habitera même pas un 100m², on veut juste deux chambres. D'accord. Et l'appartement que vous avez à Rueil [appartement de 60 m² avec une chambre] vous allez le garder quand même en attendant ?

On aimerait bien. Mais après on ne sait pas de quoi demain est fait et franchement on ne sait pas si on y arrivera. Donc on verra. On fera en sorte d'essayer de pouvoir le garder, mais après si on peut pas, on peut pas et on le vendra et puis... Ce sera pas un échec, voilà, on aura essayé et après si ça peut nous permettre de... si on est amené à rester en région parisienne et que ça peut nous permettre d'acheter avec une pièce en plus bon bah... on le fera sans hésiter quoi. *Audrey (entretien n°10) et son époux sont français. Le couple vit dans le quartier français à Banpo. Audrey n'a pas d'emploi et son mari est ingénieur.*

Est-ce que vous avez toujours des logements aux États-Unis ?

Oui, oui, on a deux maisons aux États-Unis, qui sont en location. Le marché de la location... Elles sont mises en location depuis les 18 années qu'on est partis. Il se trouve qu'elles sont dans un quartier de type militaire, donc proche des bases militaires en Floride, donc vous trouvez toujours quelqu'un pour louer.

Et c'est quel style de maison ?

Les deux sont des maisons individuelles, 3 chambres, 2 salles de bains avec un jardin devant et derrière, un quartier vraiment sympa. Elles ont pris de la valeur, leur valeur a doublé ces 20

dernières années²¹⁴. *Robert (entretien n°52) est états-unien tout comme son épouse. Tandis que Robert est conseiller stratégique pour l'armée états-unienne, son épouse est enseignante de français dans un lycée international. Ils habitent dans un appartement au sein d'un complexe dans le quartier de Hoehyeon.*

Ainsi, migrer permet à ceux dont les logements sont pris en charge par l'employeur (ce qui est le cas de la majorité des « Nationaux » et « Internationaux »), d'accumuler du capital économique en louant le logement qu'ils possèdent dans leur pays d'origine. Les loyers perçus via leurs locataires leur permettent ainsi de faire correspondre leur idéal résidentiel avec leurs pratiques, que ce soit en faisant l'acquisition d'une maison de vacances ou en achetant un nouveau logement une fois qu'ils cesseront de migrer.

Est-ce que vous pensez acheter quand vous allez rentrer ?

Ca dépend de combien on arrive à économiser. Parce que si vous cherchez un logement décent avec deux chambres à Manhattan, vous devez avoir un apport de 250 000 dollars. Donc pour économiser autant d'argent, vous devez surveiller les économies que vous faites ici et vos dépenses. C'est vraiment quelque chose qu'il faut surveiller. On en parlait encore hier : est-ce qu'on a suffisamment d'économies ? Non, il faut qu'on arrête de partir en vacances (rires). On aimerait vraiment acheter un logement et être ici nous donne l'opportunité d'économiser l'argent dont on a besoin parce qu'avec le coût de la vie aux États-Unis qui est tellement élevé, et les taxes qui sont très élevées, il ne vous reste presque rien à la fin de la journée, surtout si vous payez pour l'école et la nourriture... Juste les dépenses de tous les jours. Donc être ici, ça aide vraiment.

Le but de venir en Corée, c'était aussi pour économiser de l'argent afin d'acheter plus tard ?

Oui, oui, tout à fait.²¹⁵ *Samah (entretien n°59) est Britannique et son époux est États-Unien. Alors que Samah est sans emploi, son époux travaille comme consultant pour un conglomérat*

²¹⁴ « Do you still have housing in the United States?

Yes, yes, we have two houses in the United States, who are rental. The rental market... They've been rented for the entire 18 years that we've been gone. They happened to be in a military type neighbourhood, so close to the military bases in Florida, so you can always find someone who rent.

And what kind of housing is it?

Both are single family house, three bedrooms, two bath and with front yard, back yard, really nice neighbourhood, they've increased in value, double in value in the past 20 years. »

²¹⁵ « Do you think of buying when you will come back?

It depends of how much we have saved on. Because if you are looking for a decent two-bedrooms place in Manhattan you need a good two hundreds fifty thousands dollars upfront. So for saving that much you have to watch your savings here and spendings here. That's something you need to watch on, yes. We were just talking about this yesterday again : do we have enough money saved up? [rires]. No, we need to stop going on holidays [rires]. We would like definitively a place to buy and being here gave us the opportunity to save that money because the costs of living in US are just so high and taxes are just so high that you pretty much have left nothing at the end of the day, especially if you are paying for school and for food and drink and expenses.. just for general living expenses. So... being here definitively helps.

coréen. Le couple réside avec leur enfant dans un complexe d'appartements dans le quartier de Banpo.

L'usage de la migration pour accumuler du capital économique est plus évident pour ceux dont les logements sont pris en charge par les employeurs et qui correspondent à des fractions à fort capital économique en comparaison des « Coréanophiles » qui en plus d'être moins nombreux à bénéficier de la prise en charge de leurs logements par leurs employeurs appartiennent aux classes moyennes supérieures moins dotées économiquement. Toutefois, comme nous l'avons montré dans le quatrième chapitre, le système de location *jeonse* (où une somme importante est déposée comme « caution » auprès du propriétaire, puis récupérée lors du départ), peut être un moyen d'accumuler du capital économique. Ainsi, la migration n'est ainsi pas envisagée en elle-même, par les « Coréanophiles » comme un moyen d'accumuler du capital économique, mais le système de location du pays peut permettre de le faire.

On veut faire du *jeonse* parce que là on fait du *wolse*, mais on a pas suffisamment d'argent économisé pour avoir un bel endroit. Ici [son appartement] on fait pas du *jeonse*, mais je sais que le montant est de 120 million [environ 94 000 euros]. On a même pas cette somme, on peut même pas faire du *jeonse* ici. Donc si on fait du *jeonse* on va se retrouver dans quelque chose de tout petit, mais on aimerait faire du *jeonse* si c'est possible.

Pourquoi est-ce que vous voulez faire du *jeonse* ?

Pour économiser un loyer mensuel. Je jette l'argent pas les fenêtres, c'est vraiment triste. Et parce que je veux retourner au Canada. J'ai des projets... Le projet c'est d'économiser le plus possible ici et retourner au Canada avec suffisamment de cash pour acheter une toute toute petite maison ou la moitié d'une très très belle maison.²¹⁶ *Rebecca (entretien n°26) est Canadienne et enseignante d'anglais, son époux coréen est également enseignant d'anglais. Le couple et leur enfant de 3 ans résident dans un immeuble dans la ville de Suwon depuis janvier 2009.*

The aim of coming in Korea was also saving money to buy later?

Yes, yes, definitely. »

²¹⁶ « We want to do *jeonse*, cause now we are doing *wolse*, but we don't have enough money save to get a really nice place. This place we don't do *jeonse* but I know here it's 120 million. We don't even have that much, we can't even *jeonse* this place. So, if we did *jeonse* we end up with something really small, but we would like to do *jeonse* if it is possible.

Why do you want to do *jeonse*?

To save a monthly rent, I am throwing away money, it is very sad. And because I want to go back to Canada. I have plans to...the plan is saving as much money as I can here and go to Canada with enough cash to buy a very very tiny house or buy half of a very very very nice house. »

Les migrants privilégiés bénéficient, par la migration, de la possibilité d'accumuler des ressources économiques plus rapidement que si elles n'avaient pas migré. Toutefois selon leur position sociale, cette capacité d'accumulation diffère. Ceux dont les logements à Séoul sont pris en charge par leurs employeurs et qui possèdent des logements à l'étranger peuvent plus aisément accumuler du capital économique que les autres. En effet, en mettant les logements qu'ils n'occupent pas en location, ils peuvent capitaliser sur ces derniers. Le développement de leur capital économique peut ainsi leur permettre d'acquérir des biens immobiliers dans des quartiers ou villes où la sélectivité sociale est forte. Ainsi, en plus d'accumuler du capital économique, ils développent leur capital symbolique. Les migrants privilégiés dont les logements sont pris en charge, mais qui, pour leur part, ne possèdent pas de logements peuvent quant à eux économiser durant la migration afin d'accéder à la propriété les années suivantes. Enfin, ceux dont les logements ne sont pas pris en charge peuvent mobiliser le système de location coréen pour accumuler du capital économique en vue d'accéder à la propriété.

Conclusion

Ce chapitre nous a permis d'établir que malgré leur hétérogénéité, l'ensemble des membres de notre corpus disposent d'un privilège. Nous avons nommé celui-ci le privilège migratoire. En tant que ressortissants britanniques, canadiens, états-uniens et français, les personnes que nous avons interrogées migrent plus facilement que d'autres et s'insèrent plus aisément dans le marché du travail. Cette question du privilège s'insère plus globalement dans celle des rapports sociaux. Si nous avons montré que ces migrants sont privilégiés, l'analyse de leur migration à partir des rapports sociaux de classes, de sexes et de « races » nous a permis d'établir une variabilité de leurs positions dans ces rapports sociaux pendant leur migration. Autrement dit, selon leurs sexes, leurs « races » ou leurs ressources économiques, sociales et culturelles, les migrants privilégiés à Séoul ne tirent pas les mêmes bénéfices de leur migration en Corée du Sud. Dans ce chapitre, nous avons distingué trois styles de vie parmi nos enquêtés, les « Nationaux », les « Internationaux » et les « Coréanophiles ». Ceux-ci ont été distingués à partir des différentes échelles dans lesquelles ces migrants évoluent, leurs pratiques résidentielles, scolaires, leurs trajectoires migratoires et professionnelles ainsi que

leurs configurations conjugales. Ces pratiques et trajectoires dessinent des styles de vie différents ainsi que les différents « apports » de la migration dont ils bénéficient.

Les « Nationaux » regroupent des personnes dont les ressources et pratiques sont nationales. La migration permet leur permet d'améliorer la situation professionnelle des époux, à l'échelle nationale, au détriment des épouses. En effet, alors que ce sont les carrières des hommes qui impulsent la migration, celle-ci signifie pour les femmes un retrait du marché du travail et un repli sur la sphère domestique. Toutefois, ces femmes ont la possibilité d'externaliser une partie de leur travail domestique à d'autres femmes, également migrantes. Les femmes appartenant au profil des « Nationaux » ont pour rôle l'accumulation de ressources culturelles et sociales en vue du maintien voir de la mobilité ascendante des membres de la famille au sein de leur espace social national. Or, la migration semble offrir aux « Nationaux » un ensemble de ressources cumulables. La scolarisation des enfants à l'étranger est perçue comme bénéfique pour les ressources scolaires et culturelles spécifiques que la migration offrirait au sein aux échelles nationales. De plus, la plupart des « Nationaux » voient leurs frais de logement être pris en charge par leurs employeurs. Ainsi, comme nous l'avons vu, cette prise en charge permet aux « Nationaux » de cumuler du capital économique sous la forme d'un patrimoine immobilier. La migration a donc une fonction utilitaire pour les « Nationaux » puisqu'elle permet d'améliorer la situation professionnelle des époux, de maintenir voir de faire progresser leurs positions résidentielles dans leur pays d'origine et d'assurer le maintien de leur lignée dans les fractions hautes des classes moyennes supérieures voir de réaliser une ascension sociale progressive au niveau intergénérationnel.

Les « Internationaux » ont des points communs avec les « Nationaux », notamment en ce qui concerne leurs caractéristiques professionnelles, le retrait des femmes du marché de l'emploi et leurs rôles de pourvoyeuses de ressources culturelles et sociales. Cependant, à la différence des « Nationaux », leurs carrières professionnelles sont moins territorialisées et la migration n'est pas envisagée comme un moyen de connaître une mobilité professionnelle ascendante dans leur pays d'origine. Cette différence peut s'expliquer par leurs configurations conjugales qui sont binationales et qui influent leur degré d'attache à des espaces nationaux spécifiques et les amènent à se tourner vers des espaces internationaux. En effet, l'international apparaît comme un élément de neutralité entre les différences nationales des membres. La seconde explication concerne les ressources internationales dont ils disposent. Contrairement aux « Nationaux », les « Internationaux » n'envisagent pas la migration comme un moyen d'accumuler des ressources spécifiques et principalement valorisables à une échelle

nationale. Les internationaux disposent de ressources internationales de longue date qui traversent plus facilement les frontières des échelles nationales. Ces dispositions anciennes leur permettent d'ailleurs d'élaborer des pratiques de distinction sociale. Les « Internationaux » se distinguent des « Nationaux », en mettant en avant les pratiques internationales récentes de ces derniers ainsi que leur vision utilitariste de la migration et des langues étrangères. Cette mise à distance des « Nationaux » par les « Internationaux » correspond aux pratiques de distinction des membres des classes moyennes supérieures anciennes à l'égard de ceux appartenant à ces catégories sociales depuis plus récemment (Bourdieu 1979). En effet, les personnes bien ancrées dans les classes moyennes supérieures ont tendance à pratiquer une forte exclusion culturelle à l'encontre de ceux ayant plus récemment acquis les dispositions culturelles propres à ces catégories sociales (Lamont 1995). L'international est donc revendiqué chez ces personnes, que celui-ci concerne leurs trajectoires professionnelles, résidentielles, migratoires ou les trajectoires scolaires de leurs enfants. Toutefois, il semble que leurs pratiques résidentielles, scolaires ou de sociabilités ne s'inscrivent pas tant à une échelle internationale que dans le rejet des échelles nationales.

À la différence des « Nationaux » et des « Internationaux », les carrières professionnelles des « Coréanophiles » sont ancrées à l'échelle nationale, non pas celle de leur pays d'origine, mais celle de la Corée du Sud. Leur migration dans ce pays n'a pas pour but l'acquisition de compétences « internationales » valorisables par la suite dans leur pays d'origine. La migration permet aux « Coréanophiles » de mobiliser leur privilège migratoire pour pallier une trajectoire professionnelle moyenne dans leur pays, ou pour rejoindre un pays dans lequel ils avaient des attaches personnelles. Alors que ces derniers se sont rendus en Corée du Sud pour les liens familiaux et sentimentaux qu'ils y avaient, d'autres sont restés pour ces mêmes raisons. Les « Coréanophiles » sont ceux qui occupent les emplois les moins prestigieux au sein de notre corpus et les avantages financiers dont ils disposent dans la migration sont loin d'être les mêmes que pour les « Nationaux » et « Internationaux ». Si la migration leur permet de connaître une meilleure carrière professionnelle que dans leur pays d'origine, celle-ci ne leur permet toutefois pas d'accumuler des ressources économiques, sociales et culturelles permettant un changement de leur position dans leurs espaces nationaux.

La migration permet ainsi aux personnes que nous avons interrogées de connaître une mobilité sociale ou de renforcer leur position sociale dans des espaces différents. Toutefois, selon leur place dans les différents rapports sociaux présentés dans ce chapitre, les apports de

la migration varient. Alors que des hommes cadres et « blancs » verront leur position sociale renforcée pendant et après la migration, ce n'est pas nécessairement le cas des femmes, des personnes ayant des emplois moins prestigieux ou des personnes « non-blanches ». Ainsi, penser cette migration en termes de privilèges relatifs permet donc de mettre au jour la façon dont les inégalités de classes, de sexes et de « races » traversent les échelles et les espaces sociaux.

Conclusion générale

A l'issue de ce travail, il apparaît que la notion de privilège est pertinente pour analyser les migrations des membres des classes moyennes supérieures britanniques, canadiennes, états-uniennes et françaises. Le principal résultat de ce travail est de confirmer que la migration permet aux personnes rencontrées de modifier leurs positions sociales et résidentielles, malgré leur hétérogénéité. Pour certaines, bénéficier d'un privilège migratoire, n'empêche pas cependant des problèmes dans la recherche de mobilité ou de reproduction sociale.

L'un des enjeux de cette recherche était de s'inscrire dans une littérature de plus en plus importante à propos des migrations depuis les pays du « Nord » et sur un terrain encore peu exploré, la ville de Séoul. Nous avons initialement le projet d'éclaircir des zones d'ombres dans les champs de recherche de la sociologie urbaine, c'est-à-dire les pratiques résidentielles des classes moyennes supérieures lorsqu'elles résident à l'étranger. Cependant, il s'est avéré nécessaire de reprendre les fondamentaux de l'analyse des migrations des classes moyennes supérieures. C'est pourquoi, nous avons choisi de restituer ces pratiques résidentielles dans le cadre plus large de la transférabilité des ressources et capitaux des classes moyennes supérieures migrantes. Un tel projet demandait aussi de déconstruire la notion d'« expatriés », prenant souvent pour acquise le caractère bénéfique de la migration.

Comme d'autres chercheurs, nous avons étudié les principaux avantages dont jouissent ces migrants, leurs effets sur leurs positions sociales et leur accumulation de ressources multiples. Nous avons donc inscrit notre travail sur Séoul dans les débats scientifiques que suscitent les migrations qualifiées depuis les pays du « Nord », en tâchant d'apporter des éléments nouveaux. Pour cela, nous avons choisi de croiser l'analyse des visas détenus par les étrangers et l'enquête de terrain auprès de migrants de nationalités différentes, dans une ville et un pays jusqu'ici peu étudié en France ou dans le monde anglo-saxon. Employer les outils de la comparaison, sur des corpus quantitatifs et qualitatifs, s'est révélé fructueux. En outre, nous avons insisté sur la dimension étatique de la migration. Les caractéristiques des politiques migratoires sud-coréennes et la position du pays à l'échelle internationale apparaissent en effet comme des éléments décisifs permettant de penser la migration en termes de privilèges et nous avons montré que malgré leur hétérogénéité interne, la migration

en Corée du Sud permet aux migrants privilégiés de modifier, souvent de façon positive mais pas toujours, leur position sociale.

Dans l'introduction de notre thèse nous avons posé deux grandes questions. La première interrogeait la facilité avec laquelle les ressortissants britanniques, canadiens, états-uniens et français migrent en Corée du Sud. Tandis que la seconde question se demandait si leur vie en Corée du Sud est aussi facile qu'ils peuvent le prétendre.

Le privilège migratoire et la transférabilité des ressources scolaires

Concernant le premier axe de réflexion, nous pouvons affirmer que les personnes auxquelles nous nous intéressons migrent et s'installent facilement en Corée du Sud en comparaison d'autres étrangers. Nous avons mis en avant au long de cette recherche que ces migrants disposent d'un privilège migratoire qui leur permet de bénéficier plus facilement que d'autres, de visas de travail qualifiés. Les visas existants en Corée du Sud sont propices à la migration des Nord-américains, Britanniques et Français. L'impact de ces régulations étatiques met en lumière l'intérêt de parler de migration plutôt que de mobilité : ce sont bien en raison de choix publics et politiques que la vie des « expatriés » est facilitée.

L'aisance avec laquelle ces personnes migrent et ont un emploi en Corée du Sud est liée à leurs nationalités, à la valorisation de la langue anglaise qui permet aux ressortissants de certains pays anglophones d'obtenir un emploi dans le pays et à la reconnaissance de leurs ressources scolaires. En effet, nous avons pu montrer que les migrants privilégiés se déplacent et migrent facilement en Corée du Sud car leur nationalité constitue un privilège qui est le fruit des relations de pouvoirs asymétriques entre pays, et de la place dominante des pays dont ils sont originaires. Ainsi, les ressortissants de certains pays anglophones peuvent obtenir facilement un emploi d'enseignant de langue en Corée du Sud. La langue anglaise semble ainsi fonctionner en Corée du Sud comme un capital, facilement transférable, alors que les francophones par exemple doivent justifier de titres scolaires plus importants pour occuper de tels emplois.

Les migrants privilégiés parviennent de surcroît à transférer leurs ressources scolaires d'un pays à un autre et à faire valoir celles-ci en Corée du Sud. Nous avons évoqué dans le premier chapitre les débats concernant le terme de « *highly skilled migrants* » et notamment le

fait que le sens cette appellation puisse varier selon que l'on prenne en compte les qualifications des migrants avant ou après qu'ils aient migré. Or, les personnes que nous avons rencontrées à Séoul ont la possibilité de faire valoir leurs qualifications en Corée du Sud. Autrement dit, leurs ressources scolaires traversent facilement leurs échelles nationales et sont plus facilement reconnues à l'étranger que pour de nombreux autres migrants.

Les ressources scolaires de certains migrants privilégiés à Séoul semblent avoir plus de valeurs en Corée du Sud qu'elles n'en ont dans leur pays d'origine. En effet, combiner la possession d'un diplôme de 1^{er} cycle universitaire à leur nationalité et à leur langue maternelle, permet aisément d'obtenir un emploi d'enseignant d'anglais, alors que beaucoup d'entre eux avaient des difficultés à trouver un emploi stable ou qualifié dans leur pays d'origine. Pour ces personnes la migration permet de transformer des ressources en capitaux (nationalité et langue), ou de revaloriser des capitaux (diplômes). On comprend mieux pourquoi certains migrants peuvent dire « *Life is easy here* ».

Un espace des styles de vie qui structure les pratiques et la mobilité sociale

La deuxième question de notre thèse portait sur la vie de ces migrants en Corée du Sud et notamment sur les effets de la migration sur la mobilité sociale. Notre travail a montré que la migration pouvait, de manières différentielles, permettre une modification de la position sociale et résidentielle. Pour la majorité, en transférant, accumulant ou renforçant des ressources et capitaux scolaires, culturels, économiques et sociaux déjà détenus, ces migrants privilégiés connaissent des mobilités sociales et résidentielles. Toutefois, notre thèse a également montré que ces mécanismes fonctionnent selon les échelles nationales dans lesquelles ils s'inscrivent et selon leur place dans les rapports sociaux de sexes et de « races ». Les différences entre les migrants privilégiés en termes de dotations de ressources ou capitaux nous ont amenées à distinguer trois styles de vies

Le style de vie « National » regroupe des personnes dont les ressources et pratiques sont centrées autour de leur espace social d'origine. Les pratiques des « Nationaux » recoupent celles des classes moyennes supérieures de promotion (Cousin 2008). Leurs pratiques résidentielles sont basées sur la recherche d'un entre-soi social protecteur à laquelle s'ajoute la mise à l'écart de fractions sociales inférieures, et dont le résultat est un ancrage

dans des espaces sélectifs. Leurs pratiques scolaires s'articulent avec leurs pratiques résidentielles et leur recherche d'un entre-soi de classe et de nation. Ayant connus une ascension sociale récente et craignant une mobilité sociale descendante pour leurs enfants, les « Nationaux » cherchent à offrir à leurs enfants un cadre scolaire permettant la reproduction sociale. Ce cadre scolaire passe à la fois par la mise à distance avec d'autres catégories sociales et par une hiérarchisation des disciplines en fonction de leur utilité future. La migration a donc une fonction instrumentale dans le style de vie des « Nationaux » puisqu'elle permet d'améliorer la situation professionnelle des époux et d'assurer le maintien de leur lignée dans les fractions hautes des classes moyennes supérieures voire de réaliser une ascension sociale progressive au niveau intergénérationnel.

Au-delà de la mobilité sociale professionnelle et du renforcement de leurs capitaux scolaires, la migration permet également aux « Nationaux », dont la majorité connaît une prise en charge des frais de logement à Séoul, d'accumuler du capital économique sous la forme de biens immobiliers. Ainsi, migration et position résidentielle sont liées dans le sens où la première permet de modifier la seconde. En outre, les « Nationaux » réussissent à transposer à l'étranger leurs pratiques résidentielles. Nous avons vu dans le quatrième chapitre que les pratiques résidentielles de ce style de vie traversent les espaces nationaux. En effet, les « Nationaux » résident à Séoul dans des logements qui correspondent à leur idéal résidentiel : maisons, petits-collectifs, appartements de standing etc.

Que l'on s'intéresse à leurs pratiques résidentielles à Séoul ou dans leur pays d'origine, avec des quartiers d'entre-soi social ou des logements dans leurs pays respectifs, à leurs situations familiales et pratiques scolaires, à leurs pratiques de sociabilité d'entre-soi national ou leurs carrières professionnelles gardant pour repère leur patrie, on peut ici avancer que le national ne se dissout pas dans le global. Ce résultat se vérifie même parmi les cadres de multinationales, contrairement à ce qui a pu être avancé dans certains travaux (Sklair 2001). Pour rejoindre Denis Colombi (2016), nous pouvons dire que les « Nationaux » sont physiquement dans un autre pays, mais qu'ils n'ont pas socialement quitté leur pays d'origine. On peut ici faire un lien avec les débats publics concernant la migration et le « problème » du « communautarisme », reproché aux migrants des pays du « Sud », et témoignant d'un double discours selon la position des migrants dans les rapports sociaux.

Le style de vie « International » est pour partie semblable à celui des « Nationaux », en termes professionnels, et en termes de division sexuée du travail domestique ou de

reproduction sociale. « Nationaux » et « Internationaux » occupent le même type d'emplois, migrent dans les mêmes conditions et leurs carrières n'évoluent pas à l'échelle de la Corée du Sud. Cependant, leurs carrières professionnelles, et leur volonté d'ascension se jouent hors de l'échelle nationale d'origine. Leurs ressources internationales acquises de longue date peuvent transcender les frontières des espaces sociaux nationaux, et celles-ci sont à la base de leurs pratiques de distinction sociale. Les « Internationaux » se mettent à distance du style de vie « National » en délégitimant les pratiques internationales récentes (moins « authentiques » ou « rares » à leur yeux) et en revendiquant le caractère désintéressé de leurs expériences migratoires ou de leurs apprentissages langagiers. Les trajectoires professionnelles, résidentielles, migratoires ou les trajectoires scolaires de leurs enfants sont tournées vers des prétentions internationales qui, dans leur antagonisme avec le style « National », participent à former un pôle important de l'espace des styles de vie des migrants privilégiés. Les configurations conjugales binationales influent également sur leur degré d'attache à des espaces nationaux parfois déconnectés de leurs patries, comme par exemple la possession d'une résidence principale ou secondaire en terrain « neutre », et les amènent à se tourner vers des espaces internationaux. Enfin, il apparaît que leurs pratiques résidentielles, scolaires ou de sociabilités ne s'inscrivent pas tant à une échelle internationale que dans le rejet d'une échelle nationale d'origine, et l'adoption d'un espace social étranger valorisé. Dans l'étude des migrations privilégiées ne pas repérer l'antagonisme entre ces styles de vie participe à brouiller les débats sur la mobilité sociale, la mondialisation ou l'intérêt de la migration. Les discours sur « la fuite des cerveaux » ou sur la rentabilité de la migration méconnaissent fréquemment l'hétérogénéité de ces migrants et profitent de ces malentendus.

En plus des « Nationaux » et des « Internationaux », un troisième style de vie est dessiné par les pratiques des « Coréanophiles » : leurs carrières professionnelles sont ancrées à l'échelle nationale coréenne. Le privilège migratoire offre aux « Coréanophiles » une reconnaissance de leurs ressources et capitaux scolaires dont la valeur est moindre dans leurs espaces sociaux d'origine. Une partie d'entre eux peut également profiter de la migration pour se rapprocher des attaches familiales sur place. D'autres, poursuivent leur vie en Corée du Sud suite à des alliances, des naissances, etc. Si les plus dotés parmi les migrants privilégiés ont la possibilité de transposer leurs pratiques résidentielles lorsqu'ils sont à l'étranger, les « Coréanophiles » n'ont généralement pas de ressources économiques suffisantes pour cela. Toutefois, les particularités du fonctionnement du marché locatif coréen, leur permettent d'accumuler du capital économique qu'ils pourront par la suite mobiliser en vue de ce qu'ils

envisagent comme une meilleure position résidentielle (accession à la propriété). Du point de vue scolaire, n'ayant pas les frais pris en charge et n'ayant pas un capital économique suffisant, la scolarisation de leurs enfants dans leurs systèmes éducatifs d'origine n'est pas envisagée. En outre, la volonté d'accord entre leurs stratégies scolaires et les possibilités effectives en Corée du Sud, constitue une difficulté à même de remettre en cause la migration. Leurs sociabilités sont plutôt tournées vers des personnes ayant le même style de vie et/ou vers l'espace social coréen (famille, amis des conjoints coréens, collègues). Par conséquent, les tenants de ce style de vie se distinguent par leurs discours et leurs pratiques des styles de vie des autres migrants privilégiés.

Trois remarques nous paraissent importantes ici. La première est que le style de vie « Coréanophile » a toutes les chances d'exister dans d'autres pays. Cependant les systèmes légaux de chaque espace national permettent une transférabilité plus ou moins aisée des ressources et capitaux. Pour le cas sud-coréen nous pouvons par ailleurs remarquer que les « Coréanophiles » sont relativement plus captifs pour leur reproduction sociale, et ce malgré leur privilège migratoire. Enfin, cette idée nous ramène d'une manière intéressante aux débats publics sur les migrants. La sociologie a déjà montré les difficultés pour les migrants non privilégiés d'un retour au pays d'origine. Apparaît donc encore un point de comparaison entre ceux que l'on divise rapidement par les catégories de « migrants » et de « mobiles » ou d'« expatriés » : leur distance s'explique moins par des questions culturelles que par l'existence de privilèges plus ou moins effectifs selon la position dans les rapports sociaux. De même le style de vie « Coréanophile » peut offrir une perspective de recherche intéressante pour critiquer l'instrumentalisation du thème de l'intégration.

Les inégalités de sexes dans la migration

Un des résultats de notre thèse est d'avoir montré la façon dont la migration pouvait renforcer les inégalités de sexes au sein des classes moyennes supérieures. On a vu qu'une part importante des femmes de notre corpus ont quitté leurs emplois lorsque leur carrière migratoire a débuté. Ainsi, alors que la migration est présentée comme un outil pour connaître une mobilité sociale ascendante, c'est le contraire que l'on observe pour les femmes. Celles-ci connaissaient en Corée du Sud des difficultés administratives pour occuper un emploi ou selon leurs ressources scolaires et nationales ne parviennent pas à transférer ces

dernières sur le marché du travail coréen. Ces femmes sont ainsi amenées à se reporter sur la sphère domestique.

Les femmes ne tirent donc pas de la migration les mêmes avantages structurels que les hommes. Toutefois, celles qui n'ont pas d'emplois et que nous avons interrogées ont la possibilité d'externaliser une partie du travail domestique et de vivre en Corée du Sud contrairement aux conjoints des étrangers ayant des visas liés aux professions non qualifiées. Autrement dit, leur avantage structurel ne consiste pas à une insertion facilitée sur le marché du travail, mais à la possibilité de vivre à l'étranger sans justifier d'une activité professionnelle. Ce résultat nous semble particulièrement important pour une critique des visions idéalisées de la migration. Cependant, nous aurions pu approfondir la question en interrogeant les arrangements conjugaux avant, pendant et après la migration. Comment se passent les situations de bi-résidentialité ? Comment se prennent les décisions au-delà du simple discours de projet de famille ou de couple ? Quel est le rôle tenu par des institutions comme le mariage pour l'obtention de visas ? Nous espérons pouvoir creuser ces dimensions à l'avenir.

Pistes de réflexions et perspectives

A la lumière des analyses menées, nous sommes consciente de certaines limites qui ouvrent des perspectives de recherche supplémentaires. Tout d'abord, si nous avons pu avancer dans cette thèse que la migration permet aux enquêtés de modifier leurs positions sociales, ce résultat pourrait être enrichi en poursuivant l'enquête par une analyse plus longitudinale. C'est toute la question des retours ou des poursuites de la migration. Si certains de nos enquêtés nous partageaient leurs projets de départ de Corée du Sud, il serait intéressant de savoir si ceux-ci ont abouti ou non et comment. Prolonger nos recherches dans cette direction, permettrait de mieux éclairer la réalité des apports de la migration, de la transférabilité des ressources et du privilège migratoire.

De plus, notre intérêt pour les questions de reproduction sociale s'est surtout centré sur les choix d'adultes et de parents. En interrogeant les stratégies scolaires, il est apparu que la migration peut être un outil pour les classes moyennes supérieures. Par contre, reste à savoir quel est le vécu et la place des enfants dans l'expérience de la migration. On peut supposer que leurs rapports au système scolaire, aux biens culturels, ou encore à la ville sont pour eux différents. Poursuivre les investigations de ce côté pourrait renouveler notre compréhension

de la migration privilégiée et de ses effets. En outre, la thématique de l'entre-soi résidentiel à l'étranger pourrait contribuer au champ des recherches sur les enfants dans l'espace urbain qui bénéficie d'un regain d'intérêt aujourd'hui (Gayet-Viaud, Rivière et Simay 2015).

Nous pourrions également avoir comme nouvelle perspective de décentrer le regard sur la migration privilégiée en observant celle-ci du point de vue de la société d'accueil. Notre connaissance de la langue coréenne n'était pas suffisante pour entreprendre une série d'entretiens auprès de résidents de Séoul dans les quartiers de « prédilection » des migrants privilégiés. On pourrait poser à nouveau frais la question des apports culturels de la migration et des conséquences de celle-ci sur les espaces sociaux. A titre d'exemple, nous n'avons pas suffisamment questionné la « blanchité ». Celle-ci fonctionne comme un privilège silencieux dans les rapports sociaux de « races », et l'étude d'un contexte où la « blanchité » devient plus visible serait un apport conséquent. En quoi celle-ci peut lorsqu'elle est découverte créer des solidarités, des sentiments d'appartenance, changer la perception des personnes sur leurs privilèges ou vis-à-vis du racisme ?

Notre analyse pourrait par ailleurs être poursuivie en discutant les ouvertures théoriques possibles. Nous avons choisi une perspective largement influencée par Pierre Bourdieu pour l'approche des pratiques des enquêtés, mieux à même selon nous d'appréhender à la fois l'hétérogénéité et l'homogénéité de notre corpus. Il serait intéressant néanmoins de prolonger ou compléter l'analyse proposée à partir de cadres centrés sur les interactions de la vie quotidienne ou les questions de mondialisation néolibérale. Une autre perspective en lien avec la pensée de Pierre Bourdieu concerne les risques de « dominocentrisme » (Passeron et Grignon 1985). Nous sommes certaine qu'il réside autant d'hétérogénéité parmi les migrants privilégiés que parmi les groupes moins bien dotés ou dont les ressources et capitaux traversent moins bien les frontières. Il pourrait être intéressant de comparer dans le même espace urbain et social de référence des migrations que l'on étudie généralement séparément.

Bibliographie

Amit Vered, 2007, « Structures and Dispositions of Travel and Movement », *Going First Class ? New approaches to Privileged Travel and Movement*, edited by Amit V., Oxford, Berghahn Books, pp.1-14.

Andreotti Alberta, Le Galès Patrick, Moreno-Fuentes Francisco Javier, 2016, *Un monde à la carte. Les villes européennes des cadres supérieurs*, Paris, PUF.

Åkerlund Ulrika, 2013, « Buying a Place Abroad: Processes of Recreational Property Acquisition », *Housing Studies*, vol. 28, n°4, pp.632-652.

Appert Manuel, 2015, « Le retour des tours dans les villes européennes », *Métropolitiques*.

Arieli Daniella, 2007, « The task of being content : expatriate wives in Beijing, emotional work and patriarchal bargain », *Journal of International women's studies*, vol.8, n°4, pp.18-31.

Attias-Donfut Claudine, Lapierre Nicole, Segalen Martine, 2002, *Le nouvel esprit de famille*, Paris, Odile Jacob.

Aubret-Bény Françoise, 1981, « Pratiques éducatives familiales et réussite à l'école élémentaire », *L'orientation sociale et professionnelle*, vol.10, n°3, pp.249-272.

Authier Jean-Yves, 1997, *Réhabilitation et embourgeoisement des quartiers anciens centraux*, Editions du Plan Construction et Architecture, coll. « Recherches », n°79, Paris.

Authier Jean-Yves, 2001, « Les rapports au quartier », in *Du domicile à la ville. Vivre en quartier ancien*, sous la dir. de Authier Jean-Yves, Bensoussan Bernard, Grafmeyer Yves, Lévy Jean-Pierre et Lévy-Vroelant Claire, pp. 133-169.

Authier Jean-Yves, Bonvalet Catherine, Levy Jean-Pierre, 2010, « Introduction », in *Elire domicile. La construction sociale des choix résidentiels*, sous la dir de Jean-Yves Authier, Catherine Bonvalet et Levy Jean-Pierre, Lyon, PUL, pp.7-11.

Authier Jean-Yves, Bidet Jennifer, Collet Anaïs, Gilbert Pierre, Steinmetz Hélène, 2010b, *Etat des lieux sur les trajectoires résidentielles*, Rapport pour le PUCA (Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de la Mer / Groupe de recherche sur la socialisation, Université Lyon 2).

Authier Jean-Yves, Lehman-Frisch Sonia, 2012, « Il était une fois...Des enfants dans des quartiers gentrifiés à Paris et à San Francisco », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol.5, n°195, pp.58-73.

Baccaïni Brigitte, 2002, « Navettes domicile-travail et comportements résidentiels dans l'espace francilien », *L'accès à la ville. Les mobilités spatiales en question*, sous la dir. de Jean-Pierre Levy et Françoise Dureau, Paris, L'Harmattan, pp. 121-139.

Bacqué Marie-Hélène, Fol Sylvie, 2007, « L'inégalité face à la mobilité : du constat à l'injonction », *Swiss Journal of Sociology*, vol.33, n°1, pp.89-104.

Bacqué Marie-Hélène, Vermeersch Stéphanie, 2013, « Les classes moyennes dans l'espace urbain. Choix résidentiels et pratiques urbaines », *Sociologie et sociétés*, vol.XLV, n°2, pp.63-86.

Bacqué Marie-Hélène, Charmes Eric, Launay Lydie, Vermeersch Stéphanie, 2016, « Des territoires en ascension et déclin : trajectoires sociales dans la mosaïque périurbaine », *Revue française de sociologie*, vol.57, n°4, pp.681-710.

Baisnée Olivier, 2007, « "En être ou pas". Les logiques de l'entre-soi à Bruxelles. », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol.1, n°166-167, pp.110-121.

Ballatore Magali, 2011, « Echanges internationaux en Europe et apprentissages. L'exemple de la mobilité étudiante institutionnalisée par le programme Erasmus », *Cahiers de la recherche sur l'éducation et les savoirs*, n°3, pp.149-166.

Bantman-Masum Eve, 2015, « Les Etatsuniens de Mérida, Mexique : mobilité ou migration », *Revue européenne des migrations internationales*, vol.31, n°2, pp.119-138.

Barnet Richard J., Müller Ronald E., 1974, *Global Reach : the power of multinational corporations*, New-York, Simon and Schuster.

Batalova Jeanne, Lowell B. Lindsay, 2006, « "The Best and the Brightest": Immigrant Professionals in the U.S », in *The human face of global mobility. International highly skilled migration in Europe, North America and the Asia-Pacific.*, New Brunswick, ed. Michael Peter Smith, Adrian Favell., pp.81-101.

Baudelot Christian, Estabiet Roger, Malemort Jacques, 1974, « La petite bourgeoisie en France. », *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, vol. 31, n° 4, pp. 881-882.

Beaud Stéphane, 1996, « L'usage de l'entretien en sciences sociales. Plaidoyer pour l'« entretien ethnographique » », *Politix*, vol.9, n°35, pp.226-257.

Beverstock Jonathan, 1994, « Re-thinking skilled international labour migration: world cities and banking organizations », *Geoforum*, vol.25, n°3, pp.323-338.

Beverstock Jonathan, 2002, « Transnational elites in global cities: British expatriates in Singapore's financial district », *Geoforum*, vol.33, n°4, pp.525-538.

Benabou-Lucido Latifa, 2011, « Histoire du développement de la recherche universitaire française sur les migrations internationales (1815-1999) », *Revue européenne des migrations internationales*, vol.27, n°3, pp.7-30.

Bennett Jacob, 2012, *White Privilege : A History of the Concept*, Thesis, Georgia State University.

Benson Michaela, O'Reilly Karen, 2009, « Migration and the search for a better way of life : a critical exploration of lifestyle migration », *The Sociological review*, vol.57, n°4, pp.609-625.

Benson Michaela, 2010, « The context and trajectory of lifestyle migration. The case of British residents of Southwest France. », *European Societies*, vol. 12, n°1, pp.45-64.

Benson Michaela, 2011, « Landscape, imagination and experience: processes of emplacement among the British in rural France. », sous la dir. de Benson M. and Munro, R. (eds) *Sociological Roots and Political Routes*, Oxford, Wiley Blackwell, pp.61-77

Benson Michaela, 2013, « Living the « Real » dream in La France profonde ? Lifestyle Migration, Social Distinction, and the Authenticities of Everyday Life. », *Anthropological Quarterly*, vol. 86, n°2, pp.501-526.

Benson Michaela, 2014, « Trajectories of middle-class belonging : The dynamics of place attachment and classed identities », *Urban studies*, vol.51, n°14, pp.3097-3112.

Benson Michaela, 2015, « Class, Race, Privilege : Structuring the Lifestyle Migrant Experience in Boquete, Panama », *Journal of Latin American Geography*, vol.14, n°1, pp.19-37.

Bertaux-Wiame Isabelle, 1995, « Familial et résidentiel : un couple indissociable », *Sociologie et sociétés*, vol.27, n°2, pp.163-175.

Bertron Caroline, 2015, « Savoir donner : les enjeux d'une définition scolaire de la philanthropie dans les pensionnats internationaux de Suisse romande », *Cahiers de la recherche sur l'éducation et les savoirs*, n°14, pp.95-118.

Bessière Céline, Gollac Sibylle, 2015, « Des liens et des biens. Patrimoine, genre et classe », *Mouvements*, vol.2, n°82, pp.28-35.

Bidou Catherine, Dagnaud Monique, Duriez Bruno et al., 1983, « Les couches moyennes salariées. Mosaïque sociologique », rapport de recherche, Ministère de l'urbanisme et du logement.

Bidou Catherine, 1984, *Les aventuriers du quotidien, essai sur les nouvelles classes moyennes*, Paris, PUF.

Bidou-Zachariasen Catherine, 2000, « À propos de la service class : les classes moyennes dans la sociologie britannique », *Revue française de sociologie*, vol.41, n°4, pp.777-796

Bidou-Zachariasen, Catherine, 2004, « Les classes moyennes : définitions, travaux et controverses », *Education et Sociétés*, n° 14, 2004-2 pp.119-134.

Birh Alain, 2012, *Les rapports sociaux de classes*, Lausanne, Ed. Pages deux.

Blanchard Marianne, 2014, « Le rôle de la concurrence dans l'essor des écoles supérieures de commerce », *Formation emploi*, n°119, pp. 7-28.

Bonneval Loïc, 2011, *Les agents immobiliers. Pour une sociologie des acteurs du marché du logement*, Lyon, ENS Editions.

Bonneval Loïc, 2014, « Les tiers dans le choix du logement : comment les agents immobiliers contribuent à l'élaboration des projets résidentiels », *Espaces et sociétés*, vol.1, n°156-157, pp.145-159.

Bonvalet Catherine, 1993, « Le transmis et l'acquis : localisation, statut d'occupation et type d'habitat », in *Le logement une affaire de famille. L'approche intergénérationnelle des statuts résidentiels*, sous la dir. de Catherine Bonvalet et Anne Gotman, Paris, l'Harmattan, pp.23-40.

Bonvalet Catherine, Dureau Françoise, 2000, « Les modes d'habiter : des choix sous contraintes », in *Métropoles en mouvement. Une comparaison internationale*, sous la dir. de Françoise Dureau, Véronique Dupont, Eva Lelièvre, Jean-Pierre Levy et Thierry Lulle, Paris, Anthropos, pp. 131-153.

Bonvalet Catherine, 2010, « Les logiques des choix résidentiels des Franciliens », in *Elire domicile. La construction sociale des choix résidentiels*, sous la dir. de Authier Jean-Yves, Bonvalet Catherine et Levy Jean-Pierre, pp.55-76.

Borjas George, 1989, « Economic Theory and International Migration », *International Migration Review*, vol. 23, n° 3, pp. 457-485.

Bosa Bastien, 2010, « Plus blanc que blanc. Une étude critique des travaux sur la *whiteness* », in *Les nouvelles frontières de la société française*, Paris, La Découverte, sous la dir. de Didier Fassin, pp.129-145.

Bouffartigue Paul, Bocchino Mélanie, 1998, « Travailler sans compter son temps ? Les cadres et le temps de travail », *Travail et emploi*, n°74, pp.37-50.

Bourdieu Pierre, 1979, *La Distinction. Critique sociale du jugement*, Editions de Minuit, Paris.

Bourdieu Pierre, 1989, *La noblesse d'Etat. Grandes écoles et esprits de corps*, Paris, Editions de minuit.

Breton Didier, Prioux France, 2009, « L'activité des mères durant l'enfance : plus longue en moyenne, mais plus souvent discontinuée », in *Entre famille et travail. Des arrangements de couples aux pratiques des employeurs*, sous la dir. de Ariane Pailhé et Anne Solaz, Paris, La Découverte, pp.233-258.

Broccolichi Sylvain, 2009, « L'espace des inégalités scolaire. Une analyse des variations socio-spatiales d'acquis scolaires dégagée des optiques évaluatives. », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, n°180, pp.74-91.

Brun Jacques, Fagnani Jeanne, 1991, « Paris ou la banlieue, le choix d'un mode de vie ? Avantages et inconvénients des deux localisations », *Les annales de la recherche urbaine*, n°50, pp.93-100.

Butler Tim, Robson Garry, 2003, *London calling. The middle classes and the re-making of inner London*, Oxford, Berg.

Butler Tim, Lees Loretta, 2006, « Super-gentrification in Barnsbury, London : globalization and gentrifying global cities at the neighbourhood level », *Transactions of the Institute of British Geographers*, vol.31, n°4, pp.467-487.

Butler Tim, Hamnett Christopher, 2013, « Gentrification, Education and Exclusionary Displacement in East London », *International Journal of Urban and Regional Research*, vol.37, n°2, pp.556-575.

Carroll William, 2002, « Is there a transnational business community ? », *International Sociology*, vol.17, n°3, pp.393-419.

Carroll William, Carson Colin, 2003, « The network of global corporations and elite policy groups: a structure for transnational capitalist class formation ? », *Global Networks*, vol.3, n°1, pp.29-57.

Casado-Diaz Maria, Kaiser Claudia, Warnes Anthony M., 2004, « Northern European Retired in nine southern European areas : characteristics, motivations and adjustment. », *Ageing and Society*, n°24, pp.353-381.

Castells Manuel, 1998-1999, *L'ère de l'information*, Trois tomes, Paris, Fayard.

Centre de Recherche d'Histoire Nord-Américaine, 1985, *L'émigration française. Etudes de cas : Algérie- Canada – Etats-Unis*, Paris, Publications de la Sorbonne.

Cervulle Maxime, 2012, « La conscience dominante. Rapports sociaux de race et subjectivation », *Cahiers du Genre*, vol.2, n°53, pp.37-54.

Chamayou Fabienne, 2001, « Le refuge dans les îles-britanniques », in *La diaspora des huguenots. Les réfugiés protestants de France et leur dispersion dans le monde, XVIe-XVIIIe siècles*, dir. Eckart Birnstiel, Paris, pp.43-62.

Chamboredon Hélène, Pavis Fabienne, Surdez Muriel, Willemez Laurent, 1994, « S'imposer aux imposants. A propos de quelques obstacles rencontrés par des sociologues débutants dans la pratique et l'usage de l'entretien. », *Genèses*, n° 16, pp.114-132.

Chapoulie Jean-Michel, 1973, « Sur l'analyse sociologique des groupes professionnels », *Revue française de sociologie*, vol. 14, n°1, pp. 86-114.

Charmes Eric, 2011, *La ville émietlée. Essai sur la clubbisation de la vie urbaine*, Paris, PUF.

Chauvel Louis, 2007, « La dynamique de la stratification sociale. », in *Les mutations de la société française*, sous la dir. de Dominique Merllié, Thomas Piketty, Robert Castel, Erik Neveu et Louis Chauvel, Paris, La Découverte, pp.32-55.

Chevalier Sophie, Lallement Emmanuelle, Corbillé Sophie, 2013, *Paris résidence secondaire. Enquête chez ces habitants d'un nouveau genre*, Belin, Paris.

Cicchelli Vincenzo, 2016, *Sociologie d'un monde cosmopolite*, Paris, SciencesPo, Les Presses.

Clark William, Onaka Jun, 1983, « Life cycle and housing adjustments as explanations of residential mobility », *Urban studies*, vol.20, n°1, pp.47-57

Clément Garance, 2017, « Passer la frontière pour se loger : le petit privilège des classes moyennes lilloises », *Métropolitiques*.

Clément Pierre, 1994, « Chine : formes de villes et formation des quartiers », *Les cahiers de la recherche architecturale*, n°35-36, pp.173-190.

Clerval Anne, 2008, *La gentrification à Paris intra-muros : dynamiques spatiales, rapports sociaux et politiques publiques*, Thèse de Géographie, Université Paris 1.

Colin Sébastien, 2003, « La préfecture autonome des Coréens de Yanbian : une ouverture frontalière aux multiples enjeux géopolitiques », *Perspectives chinoises*, vol.77, n°1, pp.4-21.

Collas Thomas, 2013, « Le public du soutien scolaire privé. Cours particuliers et façonnement familial de la scolarité. » *Revue Française de Sociologie*, vol.54, n°3, pp.465-506.

Collet Anaïs, 2010, *Génération des classes moyennes et gentrification. Changement social et changement urbain dans le Bas Montreuil et à la Croix-Rousse, 1975-2005*, Thèse de Sociologie et d'Anthropologie, Université Lumière Lyon II.

Collet Anaïs, 2012, « Montreuil, « Le 21e arrondissement de Paris » ? La gentrification ou la fabrication d'un quartier ancien de centre-ville », *Actes de la recherche en sciences sociales*, Vol.5, n°195, pp.12-37.

Collet Anaïs, 2015, *Rester bourgeois. Les quartiers populaires, nouveaux chantiers de la distinction*, La Découverte, Paris.

Colombi Denis, 2016, *Les usages de la mondialisation : mobilité internationale et marchés du travail en France*, Thèse de Sociologie, Institut d'Etudes Politiques de Paris.

Convert Bernard, 2010, « Espace de l'enseignement supérieur et stratégies étudiantes », *Actes de la recherche en Sciences Sociales*, vol.3, n°183, pp.14-31.

Coulangeon Philippe, 2011, « Le privilège culturel des cadres », in *Cadres, classes moyennes : vers l'éclatement ?*, sous la dir. de Paul Bouffartigue, Charles Gadea et Sophie Pochic, Paris, Armand Colin, pp. 187-201.

Couppié Thomas, Epiphane Dominique, 2007, « Vivre en couple et être parent : impacts sur les débuts de carrière », *Bref*, CEREQ, n°241.

Cousin Bruno, 2008, *Cadres d'entreprise et quartiers de refondation à Paris et Milan. Contribution à l'analyse différenciée du rapport des classes supérieures à la mixité socio-spatiale et aux dynamiques d'auto-ségrégation*, Thèse de Sociologie, Institut d'Etudes Politiques de Paris.

Cousin Bruno, 2012, « Classes supérieures de promotion et entre-soi résidentiel : l'agrégation affinitaire dans les quartiers refondés de Milan », *Espaces et sociétés*, vol.2, n°150, pp.85-105.

Cousin Bruno, Chauvin Sébastien, 2014, « Globalizing forms of elite sociability : varieties of cosmopolitanism in Paris social clubs », *Ethnic and Racial Studies*, vol.37, n°12, pp.2209-2225.

Coutrot Laurence, 2002, « Les catégories socioprofessionnelles : changement des conditions, permanence des positions ? », *Sociétés contemporaines*, n°45-46, p. 107-129.

Croucher Sheila, 2009, « Migrants of Privilege: The political transnationalism of American in Mexico », *Identities*, vol.16, n°4, pp.463-491.

Croucher Sheila, 2011, « The Nonchalant Migrants: Americans Living North of the 49th Parallel », *International Migration & Integration*, n°12, pp.113-131.

Croucher Sheila, 2012, « Privileged Mobility in an Age of Globality », *Societies*, n°2, pp.1-13.

Cutarello Paul, Godard Francis, 1982, *Familles mobilisées. Accession à la propriété du logement et notion d'effort des ménages*, Paris, Plan Construction. Ministère de l'urbanisme et du logement.

Cusin François, 2012, « Le logement, facteur de sécurisation pour des classes moyennes fragilisées ? », *Espaces et sociétés*, n° 148-149, pp.17-36

Daverne Carole, Dutercq Yves, 2009, « Les élèves de l'élite scolaire : une autonomie sous contrôle familial », *Cahiers de la recherche sur l'éducation et les savoirs*, n°8, pp.17-36.

Deauvieu Jérôme et al., 2014, « Les catégorisations ordinaires de l'espace social français. Une analyse à partir d'un jeu de cartes. », *Revue française de sociologie*, vol.55, n°3, pp.411-457.

Debroux Josette, 2012, « Accéder à la maison individuelle en zone périurbaine : passé résidentiel, position dans le cycle de vie et sphères d'identification », *Métropoles*, vol.10, pp.1-18.

Demazière Didier, Dubar Claude, 1997, *Analyser les entretiens biographiques. L'exemple des récits d'insertion*, Paris, Nathan.

Demazière Didier, Gadéa Charles, 2009, *Sociologie des groupes professionnels. Acquis récents et nouveaux défis*, Paris, La Découverte.

Demazière Didier, 2013, « Typologie et description. A propos de l'intelligibilité des expériences vécues », *Sociologie*, vol.4, n°3, pp.333-347.

Delanty Gérard, 2006, « The cosmopolitan imagination : critical cosmopolitanism and social theory », *British Journal of Sociology*, vol.57, n°1, pp.25-47.

Delissen Alain, 1999, « Le premier XXe siècle : les ambivalences de la colonisation japonaise », in *L'Asie orientale et méridionale aux XIX^e et XX^e siècles. Chine, Corée, Japon, Asie du Sud-Est et Inde.* », sous dir. de Rotermond, H.O., Gipouloux, F., Markovits, C., ThêAnh, N., Paris, PUF, pp.177-195.

Delissen Alain, 1999b, « Un demi siècle de division (1945-1948) : guerre froide, guerre civile, et réunification », in *L'Asie orientale et méridionale aux XIX^e et XX^e siècles. Chine, Corée, Japon, Asie du Sud-Est et Inde.* », sous dir. de Rotermond, H.O., Gipouloux, F., Markovits, C., ThêAnh, N., Paris, PUF, pp.197-209.

Docquier Frédéric, Rapoport Hillel, 2012, « Globalization, Brain Drain and Development », *Journal of Economic Literature*, vol.50, pp.681-730.

Donzelot Jacques, 2009, *La ville à trois vitesses*, Paris, ed. La Villette.

Dorlin Elsa, 2011 (2009), « Vers une épistémologie des résistances », in *Sexe, race, classe, pour une épistémologie de la domination*, sous la dir. d'Elsa Dorlin, Paris, PUF, pp.5-18.

Dubar Claude, 2003, « Société sans classe ou sans discours de classe ? », *Lien social et politiques*, n°49, pp.35-44.

Dubucs Hadrien, 2009, *Habiter une ville lointaine. Le cas des migrants japonais à Paris*. Thèse de doctorat. Département de Géographie, Université de Poitiers.

Duchêne-Lacroix Cédric, 2005, « Les Français établis hors de France : aperçu démographique général sur une population méconnue et en transformation », in *La population de la France. Evolutions démographiques depuis 1946*, issu de la CUDEP (Conférence universitaire de démographie et d'études des populations), pp.847-862.

Dudouet François-Xavier, Grémont Eric, Joly Hervé, Vion Antoine, 2014, « Retour sur le champ du pouvoir économique en France. L'espace social des dirigeants du CAC 40 », *Revue Française de Socio-Economie*, vol.1, n°13, pp.23-48.

Duprez Jean-Marie, 1991, « Sociologie de l'éducation », in *Dictionnaire de sociologie*, sous la dir. de Gilles Ferréol, Philippe Cauche, Jean-Marie Duprez, Nicole Gadrey et Michel Simon, Paris, Armand Colin, pp.69-77.

Duriez Bruno, Ion Jacques, Pinçon Michel, Pinçon-Charlot Monique, 1991, «Institutions statistiques et nomenclatures socioprofessionnelles, essai comparatif: Royaume-Uni, Espagne, France », *Revue française de sociologie*, vol. 32, n° 1, pp. 29-59.

Duru-Bellat Marie, Jarousse Jean-Pierre, 1993, *La classe de seconde : une étape décisive de la carrière scolaire*, Dijon, Cahier de l'IREDU n°55.

Fassin Didier, 2010, « Ni race, ni racisme. Ce que racialiser veut dire », in *Les nouvelles frontières de la société française*, Paris, La Découverte, sous la dir. de Didier Fassin, pp.147-172.

Favell Adrian, Feldblum Miriam, Smith Michael-Peter, 2006, « The human face of global mobility: A research agenda », in *The human face of global mobility. International highly skilled migration in Europe, North America and the Asia-Pacific.*, New Brunswick, ed. Michael Peter Smith, Adrian Favell., pp.1-27

Fechter Anne-Meike, 2007, *Transnational lives: Expatriated in Indonesia*, Aldershot, Burlington, Ashgate.

Findlay Allan, 1988, « From settlers to skilled transients : the changing structure of British International Migration », *Geoforum*, vol.19, n°4, pp.401-410

Findlay Allan, 1989, « Skilled international migration : a research agenda », *Area*, vol. 21, n°1, pp.3-11.

Fortin Andrée, Després Carole, 2008, « Le juste milieu: représentations de l'espace des résidents du périurbain de l'agglomération de Québec », *Cahiers de géographie du Québec*, vol.52, n°146, pp.153-174.

Freeman Gary P., Hill David K., 2006, « Disaggregating Immigration Policy : The Politics of Skilled Labor Recruitment in the U.S », in *The human face of global mobility. International highly skilled migration in Europe, North America and the Asia-Pacific.*, New Brunswick, ed. Michael Peter Smith, Adrian Favell., pp.103-129.

Garcia Marie-Carmen, 2012, « Des féminismes aux prises avec l'intersectionnalité : le mouvement Ni Putes Ni Soumises et le Collectif féministe du Mouvement des indigènes de la République », *Cahiers du Genre*, n°52, pp.145-165.

Garcia Garza Domingo, Wagner Anne-Catherine, 2015, « L'internationalisation des « savoirs » des affaires. Les *Business Schools* françaises comme voies d'accès aux élites mexicaines ? », *Cahiers de la recherche sur l'éducation et les savoirs*, n°14, pp.141-162.

Gayet-Viaud Carole, Rivière Clément, Simay Philippe, 2015, « Les enfants dans la ville », *Métropolitiques*.

Geléezeau Valérie, 2003, *Séoul, ville géante, cités radieuses*, Paris, CNRS Editions, coll. Asie orientale.

Gellereau Claire, 2012, *L'entre-soi social et communautaire des expatriés français à Séoul. Analyse de leurs choix résidentiels*, Mémoire de Master 2 en Sociologie, Université de Lille 1.

Germain Annick, Poirier Cécile, Alain Martin, 2010, « Les choix résidentiels des ménages solos des quartiers centraux montréalais », in *Elire domicile. La construction sociale des choix résidentiels*, sous la dir. de Authier Jean-Yves, Bonvalet Catherine et Levy Jean-Pierre, pp.231-248.

Gherardi Laura, Pierre Philippe, 2010, « Mobilités géographiques et écarts de pouvoir au sein de trois entreprises mondialisées. Mobiles, immobiles et « ubiquistes ». », *Revue européenne des migrations internationales*, vol.26, n°1, pp. 161-185.

Gilbert Dennis, 2011 (1998), *The American class structure in an age of growing inequalities*, New-York, Sage.

Gilbert Pierre, 2012, « L'effet de légitimité résidentielle : un obstacle à l'interprétation des formes de cohabitation dans les cités HLM », *Sociologie*, vol.3, n°1, pp.61-74.

Gilbert Pierre, 2016, « Trouble à l'ordre privé. Les classes populaires face à la cuisine ouverte. », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol.5, n°215, pp.102-119.

Glasman Dominique, 2000, « Accompagnement scolaire et cours particuliers : variations dans le sens, les modalités, les contenus », in *L'école, l'état des savoirs*, sous la dir de Agnès van Zanten, Paris, La Découverte, pp.208-216.

Gombert Philippe, 2008, *L'école et ses stratégies. Les pratiques éducatives des nouvelles classes supérieures*, Rennes, PUR, coll. Le sens social.

Gould William, 1988, « Government policies and international migration of skilled workers in sub-saharian Africa », *Geoforum*, vol.19, n°4, pp.433-445.

Grafmeyer Yves, 2006, « Le quartier des sociologues », in *Le quartier. Enjeux scientifiques, actions politiques et pratiques sociales*, sous la dir. de Jean-Yves Authier, Marie-Hélène Bacqué et France Guérin-Pace, Paris, La Découverte, pp.21-31.

Grafmeyer Yves, 2010, « Approches sociologiques des choix résidentiels », in *Elire domicile. La construction sociale des choix résidentiels*, sous la dir de Jean-Yves Authier, Catherine Bonvalet et Levy Jean-Pierre, Lyon, PUL, pp.35-52.

Green Nancy, 2009, « Expatriation, Expatriates, and Expats. The American transformation of a concept », *American Historical Review*, vol. 114, n°2, pp.307-328

Green Nancy, 2012, « Americans Abroad and the use of citizenship : Paris, 1914-1940 », *Journal of American Ethnic History*, vol.31, n°3, pp.5-32

Green Nancy, 2014, *Les Américains de Paris: Hommes d'affaires, comtesses et jeunes oisifs, 1880-1941*, Paris, Belin.

Guillaume Cécile, Pochic Sophie, 2010, « Mobilité internationale et carrières des cadres : figure imposée ou pari risqué ? », *Formation Emploi*, n°112, pp.39-52.

Guillaumin Colette, 1972, *L'idéologie raciste. Genèse et langage actuel*, Paris/La Haye, Mouton.

Guillot Xavier, 2002, « Les élites professionnelles étrangères à Singapour. L'établissement urbain d'une migration haut de gamme », *Les annales de la recherche urbaine*, n°94, pp.71-80.

Hammouche Abdelhafid, *Les recompositions culturelles. Sociologie des dynamiques sociales en situation migratoire*, Strasbourg, Presses universitaires de Strasbourg.

Hardill Irene, 1998, « Gender perspectives on British expatriate work », *Geoforum*, vol.29, n°3, pp.257-268.

Harris Jerry, Robinson William I., 2000, « Towards a global ruling class? Globalization and the transnational capitalist class », *Science & Society*, vol.64, n°1, pp.11-54.

Higley Stephen Richard, 1995, *Privilege, power and place. The Geography of the American upper class*, Lanham, Rowman & Littlefield publishers.

Hutchings Kate, French Erica, Hatcher Tim, 2008, « Lament of the ignored expatriate. An examination of organisational and social network support for female expatriates in China », *Equal opportunities International*, vol.27, n°4, pp.372-391.

Hymer Stephen, 1979, *The Multinational Corporation : A radical approach*, Cambridge, Cambridge University Press

Iredale Robyn, 2000, « Migration policies for the highly skilled in the Asia-Pacific region », *International migration review*, vol.34, n°3, pp.882-906.

Jacquemart Alban, 2014, « “J’ai une femme exceptionnelle” Carrières des hommes hauts fonctionnaires et arrangements conjugaux », *Connaissance de l’emploi*, n°114, pp.1-4.

Jean Sandrine, 2014, « Ville ou banlieue ? Les choix résidentiels des jeunes familles de classe moyenne dans la grande région de Montréal », *Recherches sociographiques*, vol.55, n°1, pp.105-134.

Jeon Mihyon, 2012, « English immersion and educational identity in South Korea », *Journal of multilingual and multicultural development*, vol.33, n°4, pp.395-408.

Joo Chul-An, 2013, « The Entrance examination system », *Higher education in Korea. Tradition and adaptation*, ed. John C.Weidman, Nam-gi Park, New-York, Falmer Press.

Kaddour Rachid, 2015, « Les représentations complexes des tours d’habitat populaire. La trajectoire en trois actes de la tour Plein-Ciel à Saint-Etienne », *Métropolitiques*.

Katan Yvette, 1985, « Le voyage “organisé” d’émigrants : parisiens vers l’Algérie, 1848-49. », in *L’émigration française. Etudes de cas : Algérie, Canada, Etats-Unis*, Centre de Recherche d’Histoire Nord-Américaine, Paris, Publications de la Sorbonne, pp.17-47.

Kaw Eugenia, 1993, « Medicalization of Racial Features : Asian American Women and Cosmetic Surgery », *Medical Anthropology Quaterly*, vol.7, n°1, pp.74-89.

Kebabza Horia, 2006, « “L’universel lave-t-il plus blanc ?” : “Race”, racisme et système de privilèges », *Les Cahiers du Cedref*, n°14, pp.145-172.

Kergoat Danièle, 2011 (2009), « Dynamique et consubstantialité des rapports sociaux », in *Sexe, race, classe, pour une épistémologie de la domination*, sous la dir. d’Elsa Dorlin, Paris, PUF, pp.111-125.

Kerner Ina, 2011 (2009), « Les défis des *Critical Whiteness Studies* », in *Sexe, race, classe, pour une épistémologie de la domination*, sous la dir. d'Elsa Dorlin, Paris, PUF, pp.255-267.

Kim Andrew Eungi, 2009, « Global migration and South Korea : foreign workers, foreign brides and the making of a multicultural society », *Ethnic and racial studies*, vol.32, n°1, pp.70-92.

Kim Eun-Mee, Kang Jean S, 2007, « Seoul as a Global City with Ethnic Villages », *Korea Journal*, vol.47, n°4, pp.64-99.

Kim Minjeoung, 2011, « Deux Séoul, Gangnam et Gangbuk », *Hérodote*, vol.2, n°141, pp.161-173.

Kim Sun-Woong, Lee Ju-Ho, 2010, « Private tutoring and demand for education in South Korea », *Economic development and cultural change*, vol.58, n°2, pp. 259-296.

Kim Junmo, Yang Seung-Bum, Torneo Ador Revelar, 2012, « Marriage immigration and gender in South Korea : accounting for gender disparities in international marriages », *Asia-Pacific Social Science Review*, vol.12, n°2, pp.14-32.

Kim Sookyung, Koo Jeong-Woo, 2015, « Securitizing, economizing, and humanizing immigration : the case of the employment permit system in South Korea », *SSK Human Rights Brief* 8, pp.1-8.

King Russell, Warnes Tony, Williams Allan, 2000, *Sunset Lives: British Retirement Migration to the Mediterranean*, Oxford, Berg.

Kwon Tai-Hwan, 2001, « The National Family Planning program and fertility transition in South Korea », in *Population policies and programs in East Asia*, sous la dir.de A. Mason, East-West Center Occasional papers population and Health Series, n°123, East-West Center, Honolulu, pp.39-64.

Laferté Gilles, 2016, « Ferme, pavillon ou maison de campagne. Les formes résidentielles de l'embourgeoisement agricole », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol.5, n°215, pp.16-37.

Lambert Anne, 2016, « Echapper à l'enfermement domestique. Travail des femmes et luttes de classement en lotissement pavillonnaire », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol.5, n°215, pp.56-71.

Lamont Michèle, 1995, *La morale et l'argent. Les valeurs des cadres en France et aux Etats-Unis*, Métailé, Paris.

Laurens Sylvain, Marchan Francis, Van Criekingen Mathieu, 2012, « “Il faut de tout pour faire un monde clos.” Genèse historique, délimitation matérielles et symboliques du « quartier européen » à Bruxelles, 1960-2010 », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol.5, n°195, pp.78-97.

Lee Hyo-Jae, 1971, *Life in Urban Korea*, Seoul, Korea Branch, Royal Asiatic Society.

Lee Chang-Moo, Chung Eui-Chul, 2010, « Monthly rent with variable deposit : A new form of rental contract in Korea », *Journal of Housing Economics*, vol.19, pp.315-323.

Lee Jean-Young, 2001, « The Korean Minority in China : The policy of the Chinese communist party and the question of Korean Identity », *The Review of Korean Studies*, vol.4, n°2, pp.87-131.

Lee Mu-Yong, 2004, « The landscape of club culture and identity politics : focusing on the club culture in the Hongdae area of Seoul », *Korea Journal*, automne, pp.65-107.

Lehman-Frisch Sonia, Capron Guénola, 2006, « Le sentiment de quartier en milieu gentrifié : de San Francisco à Bogota », in *Le quartier. Enjeux scientifiques, actions politiques et pratiques sociales*, sous la dir. de Authier Jean-Yves, Bacqué Marie-Hélène, Guérin-Pace France, pp.116-127.

Lelièvre Eva, Vivier Géraldine, Tichit Christine, 2012, « Parenté instituée et parenté choisie. Une vision rétrospective sur les figures parentales en France de 1930 à 1965 », in *De la famille à l'entourage. L'enquête Biographies et entourage*, sous la dir. de Catherine Bonvalet et Eva Lelièvre, INED, Paris, pp.67-93.

Lenoir Rémi, 2004, « Espace social et classes sociales chez Pierre Bourdieu », *Sociétés & Représentations*, vol.1, n°17, pp.385-396.

Leonard Pauline, 2010, *Expatriate Identities in Postcolonial Organizations. Working Whiteness*, Ashgate, Farnham

Le Pape Marie-Clémence, van Zanten Agnès, 2009, « Les pratiques éducatives des familles », in *Sociologie du système éducatif. Les inégalités scolaires*, sous la dir. de Marie Duru-Bellat et Agnès van Zanten, Paris, PUF, pp.185-205.

Leturcq Marion, Wierink Marie, 2009, « Temps de travail et bien-être des mères de famille nombreuse », in *Entre famille et travail. Des arrangements de couples aux pratiques des employeurs*, sous la dir. de Ariane Pailhé et Anne Solaz, Paris, La Découverte, pp. 99-120.

Lett Denise Potrzeba, 1998, *In Pursuit of Status. The Making of South Korea's "New" Urban Middle Class*, Cambridge (USA), Harvard University Press.

Levatino Antonina, Pécoud Antoine, 2014, « Une analyse du discours international sur la « fuite des cerveaux ». Un consensus en trompe-l'œil », *Cahiers d'études africaines* n° 213-214, pp. 195-215.

Le Wita Béatrix, 1988, *Ni vue ni connue. Approche ethnographique de la culture bourgeoise*, Paris, Maison des Sciences de l'Homme, coll. Ethnologie de la France.

Lim Timothy C., 2012, « South Korea as an "Ordinary" country : A comparative inquiry into the prospects for "Permanent" immigration to Korea », *Journal of Ethnic and Migration Studies*, vol.38, n°3, pp. 507-528.

Lindenfeld Jacqueline, Varro Gabrielle, 2008, « Language maintenance among “fortunate immigrants”: The French in the US and Americans in France. », *International Journal of the Sociology of language*, n°189, pp. 115-131.

Livian Yves, 2011, « Pour en finir avec Hofstede : Renouveler les recherches en management interculturel », *Conférence francophone sur le management international*, mai 2011, Paris.

Loriol Marc, 2016, « Le travail diplomatique et l'intime », *Socio*, vol.7, pp. 45-64.

Martiniello Marco, Rath Jan, 2012, « Immigrant Incorporation Studies in Europe an Introduction », in *An introduction to international Migration studies : European Perspectives*, sous la dir de. Martiniello Marco et Rath Jan, Amsterdam, Amsterdam University Press, pp.15-22.

Matthews Michael, 1989, « The Uniqueness of International education », *International Schools Journal*, Vol. 2, pp. 24-33.

Mejia (de) Anne-Marie, 2002, *Power, prestige and bilingualism. International perspectives on Elite Bilingual Education*, Multilingual Matters.

Metzger Jean-Luc, Pierre Philippe, 2003, « En quoi le concept d'élite peut-il aider à analyser le processus de mondialisation ? », *Recherches Sociologiques*, vol.34, n°1, pp.95-115.

Michelat Guy, 1975, « Sur l'utilisation de l'entretien non directif en sociologie », *Revue française de sociologie*, vol.16, n°2, pp. 229-247.

Mills Charles Wright, 1966 [1951], *Les cols blancs. Essai sur les classes moyennes américaines*, Paris, Points.

Mohammed Marwan, Mucchielli Laurent, 2007, « Introduction », in *Les bandes de jeunes. Des « blousons noirs » à nos jours*, sous la dir. de Marwan Mohammed et Laurent Mucchielli, Paris, La découverte, pp.11-16.

Moujoud Nassima, Falquet Jules, 2010, « Cent ans de sollicitude en France. Domesticité, reproduction sociales, migration et histoire coloniale », *Agone*, n°43, pp. 169-195.

Ndiaye Pap, 2006, « Question de couleur. Histoire, idéologie et pratiques du colorisme », in *De la question sociale à la question raciale ? Représenter la société française*, sous la dir. de Didier Fassin et Eric Fassin, Paris, La Découverte, pp.37-54.

Nicole-Drancourt Chantal, Jany-Catrice Florence, 2008, « Le statut du care dans les sociétés capitalistes. Introduction », *Revue Française de Socio-Economie*, vol.2, n°2, pp. 7-11.

Nogueira Maria Alice, Aguiar Andrea, 2008, « La formation des élites et l'internationalisation des études : peut-on parler d'une « bonne volonté internationale », *Education et sociétés*, vol.1, n°21, pp.105-119.

Nogueira Maria Alice, 2010, « A revisited theme – Middle classes and the school », in *The Routledge International Handbook of the Sociology of Education*, ed. Michael W. Apple, Stephen J. Ball, Luis Armando Gaudin, London, Routledge.

Noiriel Gérard, 1988, *Le creuset français. Histoire de l'immigration XIXe-XXe siècle*, ed. du Seuil, Paris.

Ogg Jim, Bonvalet Catherine, 2004, « Les enquêtes sur l'entraide familiale en Europe », *Recherches et prévisions*, n°77, pp.77-85.

Oliver Caroline, O'Reilly Karen, 2010, « A Bourdieusian analysis of class and migration : habitus and the individualising process. », *Sociology*, vol. 44, n°1, pp.49-66.

Oberti Marco, 2007, *L'école dans la ville. Ségrégation, mixité, carte scolaire*, Paris, Presses de Sciences Po.

Oberti Marco, 2012, « Usages et limites des nomenclatures socioprofessionnelles pour l'analyse sociologique : le cas italien », *Sociétés contemporaines*, vol.1, n°45-46, pp.43-75.

Pailhé Joël, 2002, « Migration, migrant, géographie de la population », *Espaces, Populations, Sociétés*, vol.20, n°1, pp.73-82.

Pailhé Ariane, Solaz Anne, 2006, « Vie professionnelle et naissance : la charge de la conciliation repose essentiellement sur les femmes », *Population et sociétés*, n°426.

Pailhé Ariane, Solaz Anne, 2009, « Les ajustements professionnels des couples autour des naissances : une affaire de femmes ? » in *Entre famille et travail. Des arrangements de couples aux pratiques des employeurs*, sous la dir.de Ariane Pailhé et Anne Solaz, Paris, La Découverte, pp. 167-186.

Pailhé Ariane, Solaz Anne, 2010, « Concilier, organiser, renoncer : quel genre d'arrangements au foyer et au travail ? », *Travail, genre et sociétés*, vol.2, n°24, pp.29-46.

Park Jung-Sun, Chang Paul Y., 2005, « Contention in the construction of a global Korean community : the case of the overseas Korean Act », *Journal of Korean Studies*, vol.10, n°1, pp.1-27.

Passeron Jean-Claude, Grignon Claude, 1985, « Dominocentrisme et dominomorphisme », *Enquête*, n°1.

Peixoto João, 2001, « The International mobility of highly skilled workers in transnational corporations: the macro and micro factors of the organizational migration of cadres. » *International migration review*, vol.35, n°4, pp.1030-1053.

Pellerin Hélène, 2011, « De la migration à la mobilité : changement de paradigme dans la gestion migratoire. Le cas du Canada », *Revue Européenne des Migrations Internationales*, vol.27, n°2, pp. 57-75.

Peugny Camille, 2011, « Les enfants de cadres : fréquence et ressorts du déclassement », in *Cadres, classes moyennes : vers l'éclatement ?*, sous la dir. de Paul Bouffartigue, Charles Gadea et Sophie Pochic, Paris, Armand Colin, pp. 173-186.

Pfirsich Thomas, 2008, *Des territoires familiaux dans la ville. Classes supérieures, relations familiales et espace urbain à Naples*, Thèse de Géographie, Université Paris 10 Nanterre.

Pierre Philippe, 2001, « Les figures identitaires de la mobilité internationale. L'exemple d'une entreprise pétrolière », *Sociétés contemporaines*, n°43, pp.53-79.

Pierre Philippe, 2003, « Mobilité internationale des élites et stratégie de l'identité », *Revue Européenne des Migrations internationales*, vol.19, n°1, pp.29-49.

Pinçon Michel, Pinçon-Charlot Monique, 1989, *Les beaux quartiers*, Le Seuil, Paris.

Pinçon Michel, Pinçon-Charlot Monique, 1992, *Quartiers bourgeois, quartiers d'affaires*, Paris, Payot.

Pinçon Michel, Pinçon-Charlot Monique, 2007, *Les ghettos du Gotha. Comment la bourgeoisie défend ses espaces*, Le Seuil, Paris.

Pochic Sophie, 2005, « Faire carrière : l'apport d'une approche en termes de genre », *Formation emploi*, n°91, pp.75-93.

Ponthieux Sophie, Schreiber Amandine, 2006, « Dans les couples de salariés, la répartition du travail domestique reste très inégale », *Données sociales – La société Française*, INSEE, pp.43-52.

Préteceille Edmond, 2006, « La ségrégation sociale a-t-elle augmenté ? La métropole parisienne entre polarisation et mixité », *Sociétés contemporaines*, vol.2, n°62, pp. 69-93.

Reich Robert, 1993, *L'économie mondialisée*, Paris, Dunod.

Ronald Richard, Jin Mee-Youn, 2014, « Rental market restructuring in South Korea : The decline of the *chonsei* sector and its implication. », *Housing Studies*, vol.30, n°3, pp.413-432.

Salt John, 1988, « Highly skilled migrants, careers and international labour markets », *Geoforum*, vol.19, n°4, p.387-399.

Sassen Saskia, 1991, *The Global City: New-York, London, Tokyo.*, Princeton, Princeton University Press.

Savage Mike, 2015, *Social Class in the 21st century*, London, Pelican.

Savage Mike, 2016, « The fall and the rise of class analysis in British Sociology, 1950-2016 », *Tempo Social*, vol.28, n°2, pp.57-72.

Sayad Abdelmalek, 1991, *L'immigration ou les paradoxes de l'altérité*, Bruxelles, De Boek.

Sayad Abdelmalek, 1999, *La double absence : des illusions de l'émigré aux souffrances de l'immigré*, Paris, Seuil.

Schomburg Harald, Teichler Ulrich, 2006, *Higher Education and Graduate Employment in Europe. Results of Graduates Surveys from 12 Countries*, Dordrecht, Springer.

Sencébé Yannick, Hilal Mohamed, Schmitt Bertrand, Bonnet Estelle, Collet Béate, Maurines Béatrice, Ganne Bernard, 2002, *Analyse des processus d'ancrage et des formes de territorialité des populations marquées par l'éclatement de leurs lieux de travail et de domicile à la périphérie des pôles urbains*, Rapport de recherche, PUCA.

Sklair Leslie, 2001, *The Transnational Capitalist Class*, Oxford, Blackwell.

Sklair Leslie, 2009, « The Transnational Capitalist Class and the Politics of Capitalist Globalization », in *Politics of Globalization*, edited by Samir Dasgupta, Jan Nederveen Pieterse, New-Dehli, Sage, p.82-98.

Spire Alexis, 1999, « De l'étranger à l'immigré. La magie sociale d'une catégorie statistique. », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, vol.1, n°129, pp.50-56.

Tissot Sylvie, 2003, « De l'emblème au « problème ». Histoire des grands ensembles dans une ville communiste », *Les annales de la recherche urbaine*, n°93, pp.123-129.

Tissot Sylvie, 2007, *L'Etat et les quartiers. Genèse d'une catégorie de l'action publique*, Paris, coll. Liber, Seuil.

Tissot Sylvie, 2011, *De bons voisins. Enquête dans un quartier de la bourgeoisie progressiste*, Paris, Raisons d'agir.

Tissot Sylvie, 2013, « “Anything but Soul Food”. Goûts et dégoûts alimentaires chez les habitants d'un quartier gentrifié », in *Trente après La Distinction de Pierre Bourdieu*, sous la dir. de Coulangeon Philippe et Duval Julien, pp.141-152.

Thomas Marie-Paule, Pattaroni Luca, 2012, « Choix résidentiels et différenciation des modes de vie des familles de classes moyennes en Suisse », *Espaces et sociétés*, vol.1, n°148-149, pp.111-127.

Topalov Christian, 1987, *Le logement en France. Histoire d'une marchandise impossible*, Paris, Les Presses de Sciences Po.

Trémoulinas Alexis, 2007, « Enquêter dans un lieu public », *Genèses*, vol.1, n°66, pp. 108-122.

Valadeau Nicolas, 2001, « L'immigration des élites professionnelles françaises à New York : des modes d'implantation spécifiques », *Noroi*, vol.188, n°4, pp. 1-10.

Valluy Jérôme, 2010, « L'exportation de la xénophobie de gouvernement. De la politique européenne des frontières à la répression dans les pays limitrophes », *Les nouvelles frontières de la société française*, Paris, La Découverte, dir. Didier Fassin, pp. 175-196.

Van Der Pijl Kees, 1998, *Transnational classes and International Relations*, London, Routledge.

Verquin Béatrice, 1995, « Les Français à l'étranger : une population difficile à délimiter. », *Revue Européenne des Migrations Internationales*, vol.11, n°3, pp.193-203.

Verquin Béatrice, 2000, *Du « Modèle migratoire colonial » à la circulation mondiale des élites professionnelles : le cas des Français à l'étranger*, Thèse de Géographie, Paris-Sorbonne.

Vezinat Nadège, 2016, *Sociologie des groupes professionnels*, Paris, Armand Colin.

Vignal Cécile, 2005 « Les espaces familiaux à l'épreuve de la délocalisation de l'emploi : ancrages et mobilités de salariés de l'industrie », *Espaces et sociétés*, n° 120-121, pp.179-198.

Voirol Olivier, 2004, « Reconnaissance et méconnaissance : sur la théorie de la violence symbolique », *Informations sur les sciences sociales*, vol.43, n°3, pp.443-433.

Wagner Anne-Catherine, 1998, *Les nouvelles élites de la mondialisation. Une immigration dorée en France*, PUF, Paris.

Wagner Anne-Catherine, 2005, « Les élites managériales de la mondialisation : angles d'approche et catégories d'analyse », *Entreprises et histoire*, vol.4, n°41, pp.15-23.

Wagner Anne-Catherine, 2007, *Les classes sociales dans la mondialisation*, La découverte, Paris.

Wagner Anne-Catherine, 2007b, « La place du voyage dans la formation des élites », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol.5, n°170, pp. 58-65.

Walsh Kate, 2006, « Dad says I'm tied to a shooting star! Grounding (research on) British expatriate belonging », *Area*, vol.38, n°3, pp. 268-278.

Walsh Kate, 2011, « Migrant masculinities and domestic space : British home-making practices in Dubai », *Transactions of the Institute of British Geographers*, n°36, pp.516-529.

Weenink Don, 2008, « Cosmopolitanism as a form of capital: parents preparing their children for a globalizing world », *Sociology*, vol. 42, n°6, pp. 1089-1106.

Weenink Don, 2012, « Les stratégies éducatives des classes supérieures néerlandaises. Professions intellectuelles supérieures, managers et entrepreneurs face au choix entre capital culturel « classique » et capital culturel cosmopolite », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°191-192, pp. 28-39.

White Paul, 1988, « Skilled international migrants and urban structure in western Europe », *Geoforum*, vol.19, n°4, pp.411-422.

White Paul, 1998, « The settlement patterns of developed world migrants in London », *Urban Studies*, vol.35, n°10, pp.1725-1744.

White Paul, 2003, « The Japanese in London. From transience to settlement ? », in *Global Japan : The experience of Japan's new immigrant and overseas communities*, sous la dir de. Roger Goodman, Ceri Peach, Ayumi Takenaka et Paul White, Routledge, London, pp.79-97.

Wolff François-Charles, Attias-Donfut Claudine, 2005, « L'impact des transferts intergénérationnels reçus sur le logement », *Revue française des affaires sociales*, vol.4, pp.133-159.

Yeoh Brenda S.A, Khoo Louisa-May, 1998, « Home, work and community: skilled international migration and expatriate women in Singapore », *International Migration*, vol.36, n°2, pp.159-182.

Yi Chang-Hyo, Lee Seung-Il, 2014, « An empirical analysis of the characteristics of residential location choice in the rapidly changing Korean housing market », *Cities*, vol.39, pp.156-163.

Yoo Gil-Sang, 2003, « Migration and the labour market in Asia. 2002 Trends and policies », *The Japan institute of labour*, OECD, pp.302-323.

Zanten (van) Agnès, 2009, *Choisir son école. Stratégies familiales et médiations locales*, Paris, PUF, coll. Lien Social.

Zanten (van) Agnès, 2009b, « Le choix des autres. Jugements, stratégies et ségrégations scolaires », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, n°180, pp.24-34.

Annexes

Table des annexes

Glossaire des termes coréens.....	431
Glossaire des sigles	433
Annexe A. La migration en Corée du Sud : quelques données statistiques.....	434
Tableau n° I. Nombre d'étrangers qui résidaient en Corée du Sud entre 1992 et 2014.	434
Tableau n° II. Catégories de visas créées et intitulés des visas appartenant à ces catégories	435
Série de tableaux III-XIII. Six nationalités dont les ressortissants sont les plus nombreux à être entrés en Corée du Sud entre 2000 et 2010 et la part qu'ils représentent dans chacune des catégories (en %).	436
Tableau III a (année 2000).....	436
Tableau III b (année 2000).....	437
Tableaux III c-III g Répartition fine dans les catégories « Culture, éducation et recherche » et « Professions d'encadrement et spéciales » des Chinois, États-Uniens et Philippins en 2000.....	438
Tableau IV a (année 2001).....	440
Tableau IV b (année 2001)	441
Tableau V a (année 2002).....	442
Tableau V b (année 2002).....	443
Tableau VI a (année 2003).....	444
Tableau VI b (année 2003)	445
Tableau VII a (année 2004)	446
Tableau VII b (année 2004)	447
Tableau VIII a (année 2005).....	448
Tableau VIII b (année 2005).....	449
Tableau IX a (année 2006).....	450
Tableau IX b (année 2006)	451

Tableau X a et Xb (année 2007)	452
Tableau X b (année 2007).....	453
Tableau XI a (année 2008).....	454
Tableau XI b (année 2008)	455
Tableau XII a (année 2009)	456
Tableau XII b (année 2009)	457
Tableau XIII a (année 2010).....	458
Tableau XIII b (année 2010).....	459
Série de tableaux n° XIV-XXIV. Britanniques, Canadiens, États-Uniens et Français entrés en Corée du Sud entre 2000 et 2010 et la part qu'ils représentent dans chacune des catégories (en %)	460
Tableau n° XIV. Britanniques, Canadiens, États-Uniens et Français entrés en Corée du Sud en 2000 et la part qu'ils représentent dans chacune des catégories (en %)	460
Tableau n° XV. Britanniques, Canadiens, États-Uniens et Français entrés en Corée du Sud en 2001 et la part qu'ils représentent dans chacune des catégories (en %)	461
Tableau n° XVI. Britanniques, Canadiens, États-Uniens et Français entrés en Corée du Sud en 2002 et la part qu'ils représentent dans chacune des catégories (en %)	462
Tableau n° XVII. Britanniques, Canadiens, États-Uniens et Français entrés en Corée du Sud en 2003 et la part qu'ils représentent dans chacune des catégories (en %)	463
Tableau n° XVIII. Britanniques, Canadiens, États-Uniens et Français entrés en Corée du Sud en 2004 et la part qu'ils représentent dans chacune des catégories (en %)	464
Tableau n° XIX. Britanniques, Canadiens, États-Uniens et Français entrés en Corée du Sud en 2005 et la part qu'ils représentent dans chacune des catégories (en %)	465
Tableau n° XX. Britanniques, Canadiens, États-Uniens et Français entrés en Corée du Sud en 2006 et la part qu'ils représentent dans chacune des catégories (en %)	466
Tableau n° XXI. Britanniques, Canadiens, États-Uniens et Français entrés en Corée du Sud en 2007 et la part qu'ils représentent dans chacune des catégories (en %)	467
Tableau n° XXII. Britanniques, Canadiens, États-Uniens et Français entrés en Corée du Sud en 2008 et la part qu'ils représentent dans chacune des catégories (en %)	468
Tableau n° XXIII. Britanniques, Canadiens, États-Uniens et Français entrés en Corée du Sud en 2009 et la part qu'ils représentent dans chacune des catégories (en %)	469
Tableau n° XXIV. Britanniques, Canadiens, États-Uniens et Français entrés en Corée du Sud en 2010 et la part qu'ils représentent dans chacune des catégories (en %)	470

Tableau n° XXV. Nombre d'étrangers entrés en Corée du Sud entre 2000 et 2010 selon les catégories créées à partir des types de visas d'entrées	471
--	-----

**Annexe B. Eclairages quantitatifs sur les migrants privilégiés en Corée du Sud :
composition professionnelle, diplômes et présentation des enquêtés 473**

Série de tableaux XXVI-XXXIII. Nombre de Britanniques, Canadiens, États-Uniens et Français dans la catégorie « Professions d'encadrement et spéciales » entre 2000 et 2010	473
--	-----

Tableau n°XXVI. Nombre de Britanniques dans la catégorie « Professions d'encadrement et spéciales » entre 2000 et 2005.....	473
---	-----

Tableau n°XXVI. Nombre de Britanniques dans la catégorie « Professions d'encadrement et spéciales » entre 2006 et 2010.....	474
---	-----

Tableau n°XXVIII. Nombre de Canadiens dans la catégorie « Professions d'encadrement et spéciales » entre 2000 et 2005	474
---	-----

Tableau n°XXIX. Nombre de Canadiens dans la catégorie « Professions d'encadrement et spéciales » entre 2006 et 2010	475
---	-----

Tableau n°XXX. Nombre d'États-Uniens dans la catégorie « Professions d'encadrement et spéciales » entre 2000 et 2005	476
--	-----

Tableau n°XXXI. Nombre d'États-Uniens dans la catégorie « Professions d'encadrement et spéciales » entre 2006 et 2010	477
---	-----

Tableau n°XXXII. Nombre de Français dans la catégorie « Professions d'encadrement et spéciales » entre 2000 et 2005	478
---	-----

Tableau n°XXXIII. Nombre de Français dans la catégorie « Professions d'encadrement et spéciales » entre 2006 et 2010	479
--	-----

Série de tableaux XXXIV-XLII. Nombre de Britanniques, Canadiens, États-Uniens et Français dans la catégorie « Culture, éducation et recherche » entre 2000 et 2010.....	480
---	-----

Tableau n°XXXIV Nombre d'États-Uniens dans la catégorie « Culture, éducation et recherche » entre 2000 et 2005	480
--	-----

Tableau n°XXXV. Nombre d'États-Uniens dans la catégorie « Culture, éducation et recherche » entre 2006 et 2010	481
--	-----

Tableau n°XXXVI Nombre de Britanniques dans la catégorie « Culture, éducation et recherche » entre 2000 et 2005	482
---	-----

Tableau n°XXXVII. Nombre de Britanniques dans la catégorie « Culture, éducation et recherche » entre 2006 et 2010	483
---	-----

Tableau n°XXXVIII. Nombre de Canadiens dans la catégorie « Culture, éducation et recherche » entre 2000 et 2005	484
---	-----

Tableau n°XXXIX. Nombre de Canadiens dans la catégorie « Culture, éducation et recherche » entre 2006 et 2010	485
Tableau n°XL. Nombre de Français dans la catégorie « Culture, éducation et recherche » entre 2000 et 2005.....	486
Tableau n°XLII. Nombre de Français dans la catégorie « Culture, éducation et recherche » entre 2006 et 2010	487
Taux de fécondité au Royaume-Uni, Canada, Etats-Unis et en France	488
Tableau n°XLIII. Nombre d'enfants par familles au Canada, États-Unis, Royaume-Uni et France entre 2005 et 2012.....	488
Niveaux de diplôme des Britanniques, Canadiens, États-Uniens et Français en 2014, par classes d'âges. Série de tableaux n°XLIV-XLVII.....	489
Tableau n°XLIV. Niveau de diplôme des Britanniques en 2014 par classes d'âges.....	489
Tableau n°XLV. Niveau de diplôme des Canadiens en 2014 par classe d'âges.....	489
Tableau n°XLVI. Niveau de diplôme des États-Uniens en 2014 par classes d'âges.....	490
Tableau n° XLVII. Niveau de diplôme des Français en 2014 par classes d'âges	490
Fiches synthétiques des entretiens 1 -70.....	492
Annexe C. La ville de Séoul et ses caractéristiques.....	562
Carte de Séoul et ses arrondissements.....	562
Tableau n°XLVIII. Les arrondissements/districts de Séoul et de leurs quartiers.....	563
Cartes illustrant la part des maisons à Séoul en 2000, 2005 et 2010 à Séoul.....	567
Cartes illustrant la part des appartements en 2000, 2005 et 2010 à Séoul	570
Cartes illustrant la part des petits collectifs en 2000, 2005 et 2010 à Séoul	573
Cartes des quartiers au sein des arrondissements de Yongsan, Seocho et Gangnam.....	576
La répartition résidentielle des migrants privilégiés à Séoul.....	579
Carte XXVI. Les frontières de la base militaire états-unienne « vue du ciel »	589
Tableau n°XLIX. La densité dans les arrondissements de Séoul en 2011	590
Photo d'une salle de bain « coréenne » dans une villa « standard ».....	591
Annexe D. Frais d'inscription dans les établissements scolaires internationaux à Séoul	592
Frais d'inscription Lycée Français de Séoul en 2016.....	592
Frais d'inscription Seoul Foreign School en 2016	593

Glossaire des termes coréens

Apateu : le terme est tiré de l'anglais et désigne un appartement. Toutefois, le terme d'*apateu* est utilisé dans le langage courant pour désigner les appartements situés dans les complexes d'appartements et non dans les *villa*.

Budongsan : agent immobilier

Chaebol : conglomérat. Un conglomérat regroupe plusieurs entreprises dont les activités varient (construction, agroalimentaire, téléphonie, automobile etc.). Les principaux conglomérats coréens sont ceux de Samsung, LG, Hyundai et Lotte.

Dong : quartier administratif au sein du *gu*, c'est-à-dire de l'arrondissement/district

Goshiwon : les *goshiwon* sont des studios d'environ 8 m² qui ne nécessitent pas de dépôt de « caution » auprès du propriétaire.

Gu : arrondissement/district d'une ville. Séoul en compte 25.

Hanok : maison « traditionnelle » coréenne.

Jeonse : contrat de location qui implique le dépôt, du locataire au propriétaire, d'une « caution » dont le montant va du tiers à la moitié de la valeur du bien immobilier. Le contrat court, généralement, sur deux ans et est renégocié lorsqu'il prend fin. La « caution » est ensuite rendue au locataire lorsque celui-ci quitte le logement.

Joseonjok : terme utilisé dans le sens commun, pour désigner la population coréenne installée en Chine depuis la fin du 19^{ème} siècle (Lim 2012). Ce terme est la contraction du nom de la dynastie *Joseon*, ayant régné sur la Corée de 1392 à 1910 et du terme *jok*, qui signifie tribu.

Koryoin ou *Koryo-salam* : terme utilisé dans le sens commun pour désigner les membres de la diaspora coréenne située dans les pays de l'ex-URSS. *Koryo* faisant référence à la dynastie, précédant celle de Joseon, ayant régné sur la Corée entre 935 et 1392 et le terme *salam*, signifiant « personne ».

Pyong : Unité de mesure utilisée en Corée du Sud. 1 *pyong* = 3,3m²

Tanji : complexe d'appartements.

Tasadae chutaek : immeubles de quatre niveaux au maximum et dont la surface de plancher est inférieur à 660m².

Villa : le terme de villa désigne dans le langage courant les immeubles de petite taille. Ce terme regroupe à la fois les *tasadae chutaek* et les *yollip chutaek*. Le standing des *villa* et des appartements qui les composent varie.

Wolse : contrat de location qui implique, généralement, à la fois le dépôt d'une « caution » et le versement d'un loyer mensuel. Le montant de la « caution » est rendu au locataire lorsque celui-ci quitte le logement.

Yangban : aristocrates sous la dynastie Yi (1392-1910).

Yollip chutaek : immeubles de quatre niveaux au maximum, dont la surface de plancher est supérieure à 660m².

Glossaire des sigles

AFC : Association des francophones de Corée

AWC : American Women's Club Korea

AP : Advanced Placement

BASS : British Association of Seoul

CFC : Cercle Franco-Coréen

AEFE : Agence Française pour l'Enseignement Français à l'étranger

FLE : Français Langue Etrangère

IB : International Baccalaureate

IGCSE : International General Certificate of Secondary Education

KOSIS : Korean Statistical Information Service

KOSTAT : Korean Statistics

LFS : Lycée Français de Séoul

MBA : Master of Business Administration

ONCL : Office national coréen du logement

SFS : Seoul Foreign School

SDAU : Schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme

SIWA : Seoul International Women's Association

Annexe A. La migration en Corée du Sud : quelques données statistiques

Tableau n° I. Nombre d'étrangers qui résidaient en Corée du Sud entre 1992 et 2014.

Années	Étrangers
1992	65 673
1993	76 374
1994	95 778
1995	123 881
1996	167 664
1997	201 186
1998	182 788
1999	206 895
2000	244 172
2001	267 630
2002	287 923
2003	437 014
2004	469 183
2005	485 477
2006	632 490
2007	765 429
2008	854 007
2009	870 636
2010	918 917
2011	982 461
2012	932 983
2013	985 923
2014	1 091 531

Source²¹⁷ : Ministry of Justice, Statistics of Registered Foreigners

²¹⁷ Données obtenues à partir du site du Kosis, le 31/08/2015.
http://kosis.kr/statHtml/statHtml.do?orgId=111&tblId=DT_1B040A4&language=en&conn_path=I3

Tableau n° II. Catégories de visas créées et intitulés des visas appartenant à ces catégories

Nom de la catégorie	Intitulé des visas regroupés dans les catégories
1. Diplomatie	Diplomacy ; Official Mission ; Negotiation/Agreements
2. Culture, éducation et recherche	Korean Arts and Culture ; Journalism ; Professorship ; Foreign Language Instructor ; Research ; Technology Transfer ; Arts and Performance
3. Professions d'encadrement et spéciales	Supervisory Intra-company transferee ; Corporate Investment ; Trade management ; Professional Employment ; Designated Activities
4. Recherche d'un travail qualifié	Job seeking
5. Tourisme	Visa exemption; Tourism/Transit
6. Mission de travail de court terme	Temporary News Coverage ; Short-term Business ; Short-term visit ; Short-term employee
7. Étudiants	Student ; General Trainee
8. Activités religieuses	Religion
9. Professions non qualifiées	Industrial Trainee ; Training Employment ; Non-Professional employment ; Crew Employee ; Work and visit
10. Vacances-Travail	Working Holiday
11. Marié-e-s ou enfants de coréen-nes	Permanent Resident ; Marriage to Korean Citizen
12. Famille dépendante	Dependant Family
13. Résidents et rapprochement familial	Visiting or Joining Family ; Resident ; Overseas Korean
14. Autres	Miscellaneous

Série de tableaux III-XIII. Six nationalités dont les ressortissants sont les plus nombreux à être entrés en Corée du Sud entre 2000 et 2010 et la part qu'ils représentent dans chacune des catégories (en %).

L'ensemble des données présentées dans la Série de tableaux III-XIII, sont tirées des données concernant les étrangers entrés en Corée du Sud entre 2000 et 2010. Ces données ont été récupérées le 31 octobre 2015 sur le site du KOSIS²¹⁸. À partir des données récupérées, présentant le nombre d'étrangers entrés en Corée du Sud selon leurs visas et leurs nationalités, puis du regroupement des visas en 14 catégories (présentées dans le chapitre 1), nous avons pu réaliser les tableaux qui suivent. Nous avons choisi de présenter, pour chaque année, les nations dont les ressortissants sont les plus nombreux à être entrés en Corée du Sud entre 2000 et 2010 ainsi que les catégories dans lesquelles ces étrangers se répartissent.

Exemple de lecture à partir du tableau III a : En 2000, 3% des étrangers entrés en Corée du Sud avec un visa classé dans la catégorie « Diplomatie » sont Chinois et 17% sont États-Uniens.

Tableau III a (année 2000)

2000	Total étrangers	Total Chinois	Part Chinois	Total États-Uniens	Part États-Uniens	Total Philippins	Parts Philippins
Total	173 071	64 822	37%	13292	8%	12745	7%
Diplomatie	450	14	3%	75	17%	6	1%
Culture, éducation et recherche	9 166	435	5%	1123	12%	1496	16%
Prof d'encadrement et spéciales	4 182	1 554	37%	401	10%	530	13%
Recherche d'un travail qualifié	0	0	0%	0	0%	0	0%
Tourisme	31 843	447	1%	4384	14%	350	1%
Mission de travail de court terme	68 236	39 746	58%	3368	5%	5786	8%
Etudiants	2 901	1 210	42%	182	6%	26	1%
Activités religieuses	527	19	4%	306	58%	75	14%
Professions non qualifiées	42 297	15 934	38%	3	0%	4219	10%

²¹⁸ Source : KOSIS, STATISTICS KOREA, International Migration Statistics.

Vacances-Travail	73	0	0%	0	0%	0	0%
Marié-e-s à des coréen-nes	799	49	6%	35	4%	4	1%
Famille dépendante	2 242	318	14%	475	21%	27	1%
Résidents et rapprochement familial	9 852	5 012	51%	2646	27%	215	2%
Autres	503	84	17%	294	58%	11	2%

Tableau III b (année 2000)

2000	Total étrangers	Total Indonésiens	Part Indonésiens	Total Thaïlandais	Part Thaïlandais	Total Vietnamiens	Part Vietnamiens
Total	173 071	7827	5%	7749	4%	7557	4%
Diplomatie	450	18	4%	13	3%	4	1%
Culture, éducation et recherche	9 166	7	0%	4	0%	38	0%
Prof d'encadrement et spéciales	4 182	42	1%	21	1%	12	0%
Recherche d'un travail qualifié	0	0	0%	0	0%	0	0%
Tourisme	31 843	992	3%	5961	19%	245	1%
Mission de travail de court terme	68 236	233	0%	30	0%	985	1%
Etudiants	2 901	37	1%	17	1%	103	4%
Activités religieuses	527	2	0%	0	0%	1	0%
Professions non qualifiées	42 297	6456	15%	1640	4%	6101	14%
Vacances-Travail	73	0	0%	0	0%	0	0%
Marié-e-s à des coréen-nes	799	0	0%	0	0%	0	0%
Famille dépendante	2 242	16	0%	11	0%	5	0%
Résidents et rapprochement familial	9 852	20	0%	46	0%	63	1%
Autres	503	4	1%	6	1%	0	0%

Tableaux III c-III g Répartition fine dans les catégories « Culture, éducation et recherche » et « Professions d'encadrement et spéciales » des Chinois, États-Uniens et Philippins en 2000

Les tableaux présentant la répartition plus fine des ressortissants de certaines nations dans les catégories « Culture, éducation et recherche » et « Professions d'encadrement et spéciales » nous permettent de montrer les visas les plus obtenus par certains étrangers par rapport à d'autres.

Exemple de lecture à partir du tableau III d : En 2000, 87% des États-Uniens entrés en Corée du Sud et classés dans la catégorie « Culture, éducation et recherche » ont un visa d'enseignants de langues.

Tableau III c Répartition fine dans la catégorie « Culture, éducation et recherche » des Philippins en 2000

2000 Philippins	Total	Part dans la catégorie
Culture, éducation et recherche	1496	
Korean arts and culture	0	0%
Journalism	1	0%
Professorship	5	0%
Foreign language instructor	4	0%
Research	10	1%
Technology Transfer	2	0%
Arts and Performance	1474	99%

Tableau III d Répartition fine dans la catégorie « Culture, éducation et recherche » des États-Uniens en 2000.

2000 États-Uniens	Total	Part dans la catégorie
Culture, éducation et recherche	1123	
Korean arts and culture	4	0%
Journalism	15	1%
Professorship	44	4%
Foreign language instructor	975	87%
Research	13	1%
Technology Transfer	17	2%
Arts and Performance	55	5%

Tableau III e Répartition fine dans la catégorie « Professions d'encadrement et spéciales » des Chinois en 2000

2000 Chinois	Total	Part dans la catégorie
Professions d'encadrement et spéciales	1554	
Supervisory Intracompany Transferee	82	5%
Corporate Investment	1332	86%
Trade Management	3	0%
Professional Employment	1	0%
Designated Activities	136	9%

Tableau III f Répartition fine dans la catégorie « Professions d'encadrement et spéciales » des États-Uniens en 2000

2000 États-Uniens	Total	Part dans la catégorie
Professions d'encadrement et spéciales	401	
Supervisory Intracompany Transferee	110	27%
Corporate Investment	56	14%
Trade Management	17	4%
Professional Employment	16	4%
Designated Activities	202	50%

Tableau III g Répartition fine dans la catégorie « Professions d'encadrement et spéciales » des Philippins en 2000

2000 Philippins	Total	Part dans la catégorie
Professions d'encadrement et spéciales	530	
Supervisory Intracompany Transferee	5	1%
Corporate Investment	7	1%
Trade Management	8	2%
Professional Employment	34	6%
Designated Activities	476	90%

Tableau IV a (année 2001)

2001	Total étrangers	Total Chinois	Part Chinois	Total États-Uniens	Part États-Uniens	Total Japonais	Part Japonais
Total	163898	66979	41%	16447	10%	8429	5%
Diplomatie	663	25	4%	81	12%	60	9%
Culture, éducation et recherche	11483	514	4%	1386	12%	202	2%
Prof d'encadrement et spéciales	3731	900	24%	446	12%	316	8%
Recherche d'un travail qualifié	0	0	0%	0	0%	0	0%
Tourisme	35430	365	1%	5713	16%	5512	16%
Mission de travail de court terme	66066	42945	65%	3621	5%	577	1%
Etudiants	3664	1747	48%	213	6%	479	13%
Activités religieuses	637	12	2%	308	48%	21	3%
Professions non qualifiées	23036	10955	48%	7	0%	1	0%
Vacances-Travail	171	0	0%	0	0%	121	71%
Marié-e-s à des coréen-nés	887	55	6%	23	3%	11	1%
Famille dépendante	2334	389	17%	369	16%	272	12%
Résidents et rapprochement familial	13707	8787	64%	2850	21%	825	6%
Autres	2089	285	14%	1430	68%	32	2%

Tableau IV b (année 2001)

2001	Total étrangers	Total Philippines	Part Philippines	Total Indonésiens	Part Indonésiens	Total Thailandais	Part Thailandais
Total	163898	7446	5%	7079	4%	6727	4%
Diplomatie	663	15	2%	22	3%	7	1%
Culture, éducation et recherche	11483	1709	15%	7	0%	7	0%
Prof d'encadrement et spéciales	3731	237	6%	17	0%	29	1%
Recherche d'un travail qualifié	0	0	0%	0	0%	0	0%
Tourisme	35430	416	1%	2569	7%	5713	16%
Mission de travail de court terme	66066	3300	5%	145	0%	29	0%
Etudiants	3664	30	1%	33	1%	22	1%
Activités religieuses	637	133	21%	2	0%	1	0%
Professions non qualifiées	23036	1370	6%	4203	18%	813	4%
Vacances-Travail	171	0	0%	0	0%	0	0%
Marié-e-s à des coréen-nes	887	1	0%	1	0%	3	0%
Famille dépendante	2334	43	2%	27	1%	16	1%
Résidents et rapprochement familial	13707	174	1%	19	0%	56	0%
Autres	2 089	18	1%	34	2%	31	1%

Tableau V a (année 2002)

2002	Total étrangers	Total Chinois	Part Chinois	Total États-Uniens	Part Etasuniens	Total Indonésiens	Part Indonésiens
Total	158941	55721	35%	19087	12%	9890	6%
Diplomatie	500	15	3%	100	20%	31	6%
Culture, éducation et recherche	12522	680	5%	1991	16%	9	0%
Prof d'encadrement et spéciales	3489	351	10%	504	14%	27	1%
Recherche d'un travail qualifié	0	0	0%	0	0%	0	0%
Tourisme	36636	514	1%	6635	18%	3910	11%
Mission de travail de court terme	52099	30287	58%	3720	7%	376	1%
Etudiants	4372	2191	50%	268	6%	44	1%
Activités religieuses	579	5	1%	294	51%	3	1%
Professions non qualifiées	27067	11778	44%	0	0%	5388	20%
Vacances-Travail	223	0	0%	0	0%	0	0%
Marié-e-s à des coréen-nes	5267	3737	71%	46	1%	12	0%
Famille dépendante	2575	349	14%	369	14%	42	2%
Résidents et rapprochement familial	11429	5559	49%	3557	31%	14	0%
Autres	2183	255	12%	1603	73%	34	2%

Tableau V b (année 2002)

2002	Total étrangers	Total Japonais	Part Japonais	Total Philippins	Part Philippins	Total Thailandais	Part Thailandais
Total	158941	8690	5%	7409	5%	6809	4%
Diplomatie	500	67	13%	6	1%	9	2%
Culture, éducation et recherche	12522	250	2%	1078	9%	9	0%
Prof d'encadrement et spéciales	3489	500	14%	82	2%	22	1%
Recherche d'un travail qualifié	0	0	0%	0	0%	0	0%
Tourisme	36636	5331	15%	403	1%	4753	13%
Mission de travail de court terme	52099	661	1%	3498	7%	72	0%
Etudiants	4372	556	13%	37	1%	20	0%
Activités religieuses	579	5	1%	115	20%	2	0%
Professions non qualifiées	27067	3	0%	1843	7%	1747	6%
Vacances-Travail	223	151	68%	0	0%	0	0%
Marié-e-s à des coréen-nes	5267	110	2%	15	0%	5	0%
Famille dépendante	2575	347	13%	50	2%	20	1%
Résidents et rapprochement familial	11429	672	6%	245	2%	137	1%
Autres	2183	37	2%	37	2%	13	1%

Tableau VI a (année 2003)

2003	Total étrangers	Total Chinois	Part Chinois	Total États- Uniens	Part États- Uniens	Total Philippines	Part Philippines
Total	168875	52418	31%	17751	11%	9979	6%
Diplomatie	573	21	4%	120	21%	3	1%
Culture, éducation et recherche	10186	606	6%	1724	17%	1273	12%
Prof d'encadrement et spéciales	3076	342	11%	464	15%	87	3%
Recherche d'un travail qualifié	0	0	0%	0	0%	0	0%
Tourisme	28372	929	3%	6381	22%	287	1%
Mission de travail de court terme	39300	17465	44%	3297	8%	2021	5%
Etudiants	6022	3131	52%	319	5%	58	1%
Activités religieuses	523	13	2%	254	49%	96	18%
Professions non qualifiées	50477	12831	25%	4	0%	5377	11%
Vacances-Travail	235	0	0%	0	0%	0	0%
Marié-e-s à des coréen-nes	12260	8541	70%	80	1%	306	2%
Famille dépendante	2370	236	10%	379	16%	63	3%
Résidents et rapprochement familial	13527	8087	60%	3392	25%	382	3%
Autres	1954	216	11%	1337	68%	26	1%

Tableau VI b (année 2003)

2003	Total étrangers	Total Indonésiens	Part Indonésiens	Total Japonais	Part Japonais	Total Thaïlandais	Part Thaïlandais
Total	168875	9256	5%	7727	5%	7147	4%
Diplomatie	573	26	5%	64	11%	9	2%
Culture, éducation et recherche	10186	19	0%	184	2%	18	0%
Prof d'encadrement et spéciales	3076	20	1%	299	10%	33	1%
Recherche d'un travail qualifié	0	0	0%	0	0%	0	0%
Tourisme	28372	43	0%	4701	17%	3094	11%
Mission de travail de court terme	39300	602	2%	681	2%	48	0%
Etudiants	6022	49	1%	653	11%	21	0%
Activités religieuses	523	0	0%	13	2%	2	0%
Professions non qualifiées	50477	8418	17%	1	0%	3683	7%
Vacances-Travail	235	0	0%	157	67%	0	0%
Marié-e-s à des coréen-nes	12260	33	0%	392	3%	113	1%
Famille dépendante	2370	17	1%	263	11%	11	0%
Résidents et rapprochement familial	13527	12	0%	285	2%	91	1%
Autres	1954	17	1%	34	2%	24	1%

Tableau VII a (année 2004)

2004	Total étrangers	Total Chinois	Part Chinois	Total États- Uniens	Part États- Uniens	Total Philippines	Part Philippines
Total	178530	67409	38%	18073	10%	10101	6%
Diplomatie	549	21	4%	118	21%	3	1%
Culture, éducation et recherche	10065	760	8%	1963	20%	2070	21%
Prof d'encadrement et spéciales	3183	527	17%	417	13%	73	2%
Recherche d'un travail qualifié	0	0	0%	0	0%	0	0%
Tourisme	31728	1076	3%	7816	25%	425	1%
Mission de travail de court terme	36073	16375	45%	3117	9%	2440	7%
Etudiants	10300	6612	64%	347	3%	214	2%
Activités religieuses	514	13	3%	207	40%	91	18%
Professions non qualifiées	40230	9965	25%	4	0%	3753	9%
Vacances-Travail	335	0	0%	0	0%	0	0%
Marié-e-s à des coréen-nes	21387	15496	72%	102	0%	829	4%
Famille dépendante	2545	293	12%	321	13%	44	2%
Résidents et rapprochement familial	20489	15989	78%	3161	15%	135	1%
Autres	1132	282	25%	500	44%	24	2%

Tableau VII b (année 2004)

2004	Total étrangers	Total Thaïlandais	Part Thaïlandais	Total Vietnamiens	Part Vietnamiens	Total Japonais	Part Japonais
Total	178530	9762	5%	7832	4%	6955	4%
Diplomatie	549	11	2%	7	1%	52	9%
Culture, éducation et recherche	10065	35	0%	35	0%	179	2%
Prof d'encadrement et spéciales	3183	53	2%	33	1%	296	9%
Recherche d'un travail qualifié	0	0	0%	0	0%	0	0%
Tourisme	31728	4777	15%	146	0%	3873	12%
Mission de travail de court terme	36073	33	0%	413	1%	651	2%
Etudiants	10300	45	0%	323	3%	718	7%
Activités religieuses	514	3	1%	2	0%	10	2%
Professions non qualifiées	40230	4619	11%	4588	11%	2	0%
Vacances-Travail	335	0	0%	0	0%	213	64%
Marié-e-s à des coréen-nes	21387	113	1%	2218	10%	466	2%
Famille dépendante	2545	18	1%	13	1%	304	12%
Résidents et rapprochement familial	20489	6	0%	31	0%	160	1%
Autres	1132	49	4%	23	2%	31	3%

Tableau VIII a (année 2005)

2005	Total étrangers	Total Chinois	Part Chinois	Total Vietnamiens	Part Vietnamiens	Total États- Unis	Part États- Unis
Total	253729	115811	46%	18046	7%	18040	7%
Diplomatie	626	26	4%	2	0%	140	22%
Culture, éducation et recherche	11792	1062	9%	47	0%	2388	20%
Prof d'encadrement et spéciales	4353	985	23%	47	1%	440	10%
Recherche d'un travail qualifié	0	0	0%	0	0%	0	0%
Tourisme	28005	738	3%	173	1%	7705	28%
Mission de travail de court terme	42664	27068	63%	296	1%	2867	7%
Etudiants	13231	8756	66%	594	4%	396	3%
Activités religieuses	585	20	3%	4	1%	240	41%
Professions non qualifiées	69756	10849	16%	12408	18%	6	0%
Vacances-Travail	299	0	0%	0	0%	0	0%
Marié-e-s à des coréen-nés	24175	16228	67%	4302	18%	107	0%
Famille dépendante	3168	293	9%	22	1%	382	12%
Résidents et rapprochement familial	53824	49270	92%	89	0%	3101	6%
Autres	1251	516	41%	62	5%	268	21%

Tableau VIII b (année 2005)

2005	Total étrangers	Total Philippines	Part Philippines	Total Thailandais	Part Thailandais	Total Indonésiens	Part Indonésiens
Total	253729	16529	7%	13671	5%	10212	4%
Diplomatie	626	2	0%	5	1%	51	8%
Culture, éducation et recherche	11792	2169	18%	19	0%	28	0%
Prof d'encadrement et spéciales	4353	142	3%	73	2%	29	1%
Recherche d'un travail qualifié	0	0	0%	0	0%	0	0%
Tourisme	28005	525	2%	2013	7%	129	0%
Mission de travail de court terme	42664	2736	6%	66	0%	336	1%
Etudiants	13231	114	1%	43	0%	90	1%
Activités religieuses	585	139	24%	1	0%	3	1%
Professions non qualifiées	69756	9766	14%	11247	16%	9409	13%
Vacances-Travail	299	0	0%	0	0%	0	0%
Marié-e-s à des coréen-nes	24175	697	3%	115	0%	67	0%
Famille dépendante	3168	54	2%	28	1%	23	1%
Résidents et rapprochement familial	53824	145	0%	12	0%	18	0%
Autres	1251	40	3%	49	4%	29	2%

Tableau IX a (année 2006)

2006	Total étrangers	Total Chinois	Part Chinois	Total Vietnamiens	Part Vietnamiens	Total Philippines	Part Philippines
Total	302963	161156	53%	20036	7%	17851	6%
Diplomatie	536	21	4%	7	1%	1	0%
Culture, éducation et recherche	12769	1119	9%	36	0%	1686	13%
Prof d'encadrement et spéciales	3782	930	25%	77	2%	249	7%
Recherche d'un travail qualifié	0	0	0%	0	0%	0	0%
Tourisme	25294	931	4%	90	0%	445	2%
Mission de travail de court terme	49715	33071	67%	493	1%	2351	5%
Etudiants	21190	15350	72%	1252	6%	121	1%
Activités religieuses	643	26	4%	4	1%	148	23%
Professions non qualifiées	73135	13069	18%	9843	13%	12087	17%
Vacances-Travail	267	0	0%	0	0%	0	0%
Marié-e-s à des coréen-nes	24446	12991	53%	8041	33%	516	2%
Famille dépendante	2685	300	11%	37	1%	85	3%
Résidents et rapprochement familial	87055	82548	95%	105	0%	125	0%
Autres	1446	749	52%	51	4%	36	2%

Tableau IX b (année 2006)

2006	Total étrangers	Total États-Uniens	Part États-Uniens	Total Thaïlandais	Part Thaïlandais	Total Mongols	Part Mongols
Total	302963	17831	6%	15773	5%	9582	3%
Diplomatie	536	111	21%	7	1%	2	0%
Culture, éducation et recherche	12769	3410	27%	19	0%	93	1%
Prof d'encadrement et spéciales	3782	343	9%	63	2%	17	0%
Recherche d'un travail qualifié	0	0	0%	0	0%	0	0%
Tourisme	25294	7173	28%	3124	12%	131	1%
Mission de travail de court terme	49715	2569	5%	37	0%	2262	5%
Etudiants	21190	411	2%	63	0%	460	2%
Activités religieuses	643	208	32%	4	1%	13	2%
Professions non qualifiées	73135	3	0%	12246	17%	5989	8%
Vacances-Travail	267	0	0%	0	0%	0	0%
Marié-e-s à des coréen-nes	24446	83	0%	152	1%	452	2%
Famille dépendante	2685	315	12%	25	1%	96	4%
Résidents et rapprochement familial	87055	3016	3%	10	0%	27	0%
Autres	1446	189	13%	23	2%	40	3%

Tableau X a et Xb (année 2007)

2007	Total étrangers	Total Chinois	Part Chinois	Total Vietnamiens	Part Vietnamiens	Total États- Uniens	Part États- Uniens
Total	300360	177034	59%	21222	7%	18923	6%
Diplomatie	467	16	3%	6	1%	119	25%
Culture, éducation et recherche	14179	1093	8%	33	0%	4365	31%
Prof d'encadrement et spéciales	4580	1403	31%	86	2%	370	8%
Recherche d'un travail qualifié	0	0	0%	0	0%	0	0%
Tourisme	24392	1865	8%	77	0%	7243	30%
Mission de travail de court terme	47566	26028	55%	1203	1%	2398	2%
Etudiants	28446	21765	77%	1193	4%	425	1%
Activités religieuses	662	19	3%	6	1%	256	39%
Professions non qualifiées	131292	96963	74%	10916	8%	2	0%
Vacances-Travail	293	0	0%	0	0%	0	0%
Marié-e-s à des coréen-nes	24230	11197	46%	7632	31%	98	0%
Famille dépendante	2921	313	11%	28	1%	308	11%
Résidents et rapprochement familial	20864	16103	77%	30	0%	3295	16%
Autres	468	269	57%	12	3%	44	9%

Tableau X b (année 2007)

2007	Total étrangers	Total Philippins	Part Philippins	Total Thaïlandais	Part Thaïlandais	Total Mongols	Part Mongols
Total	300360	12227	4%	10475	3%	8575	3%
Diplomatie	467	3	1%	15	3%	1	0%
Culture, éducation et recherche	14179	1787	13%	27	0%	76	1%
Prof d'encadrement et spéciales	4580	234	5%	72	2%	32	1%
Recherche d'un travail qualifié	0	0	0%	0	0%	0	0%
Tourisme	24392	405	2%	4126	17%	138	1%
Mission de travail de court terme	47566	2711	2%	22	0%	4400	3%
Etudiants	28446	134	0%	100	0%	691	2%
Activités religieuses	662	162	24%	1	0%	20	3%
Professions non qualifiées	131292	5780	4%	5811	4%	2454	2%
Vacances-Travail	293	0	0%	0	0%	0	0%
Marié-e-s à des coréen-nes	24230	818	3%	261	1%	584	2%
Famille dépendante	2921	83	3%	25	1%	129	4%
Résidents et rapprochement familial	20864	94	0%	6	0%	39	0%
Autres	468	16	3%	9	2%	11	2%

Tableau XI a (année 2008)

2008	Total étrangers	Total Chinois	Part Chinois	Total Vietnamiens	Part Vietnamiens	Total États-Uniens	Part États-Uniens
Total	302174	161734	54%	23960	8%	23402	8%
Diplomatie	484	16	3%	2	0%	163	34%
Culture, éducation et recherche	16379	1081	7%	29	0%	6445	39%
Prof d'encadrement et spéciales	4883	1413	29%	92	2%	410	8%
Recherche d'un travail qualifié	0	0	0%	0	0%	0	0%
Tourisme	25615	2415	9%	76	0%	8878	35%
Mission de travail de court terme	32634	14938	46%	2554	8%	2556	8%
Etudiants	28302	20317	72%	710	3%	522	2%
Activités religieuses	632	28	4%	5	1%	243	38%
Professions non qualifiées	156064	106096	68%	12724	8%	0	0%
Vacances-Travail	302	0	0%	0	0%	0	0%
Marié-e-s à des coréen-nes	24123	10849	45%	7670	32%	86	0%
Famille dépendante	2888	327	11%	42	1%	244	8%
Résidents et rapprochement familial	9752	4173	43%	53	1%	3852	39%
Autres	116	81	70%	3	3%	3	3%

Tableau XI b (année 2008)

2008	Total étrangers	Total Indonésiens	Part Indonésiens	Total Philippines	Part Philippines	Total Thaïlandais	Part Thaïlandais
Total	302174	9654	3%	9125	3%	8621	3%
Diplomatie	484	10	2%	0	0%	1	0%
Culture, éducation et recherche	16379	12	0%	1996	12%	24	0%
Prof d'encadrement et spéciales	4883	40	1%	271	6%	100	2%
Recherche d'un travail qualifié	0	0	0%	0	0%	0	0%
Tourisme	25615	136	1%	451	2%	3484	14%
Mission de travail de court terme	32634	194	0%	2117	6%	37	0%
Etudiants	28302	228	1%	161	1%	155	1%
Activités religieuses	632	4	1%	144	23%	5	1%
Professions non qualifiées	156064	8915	6%	2228	1%	4438	3%
Vacances-Travail	302	0	0%	0	0%	0	0%
Marié-e-s à des coréen-nes	24123	45	0%	1593	7%	349	1%
Famille dépendante	2888	42	1%	58	2%	20	1%
Résidents et rapprochement familial	9752	28	0%	105	1%	8	0%
Autres	116	0	0%	1	1%	0	0%

Tableau XII a (année 2009)

2009	Total étrangers	Total Chinois	Part Chinois	Total États-Unis	Part États-Unis	Total Vietnamiens	Part Vietnamiens
Total	232844	117563	50%	27127	12%	16427	7%
Diplomatie	457	19	4%	123	27%	2	0%
Culture, éducation et recherche	17423	842	5%	7704	44%	38	0%
Prof d'encadrement et spéciales	4215	1148	27%	346	8%	74	2%
Recherche d'un travail qualifié	1	0	0%	0	0%	0	0%
Tourisme	26731	1876	7%	12430	47%	78	0%
Mission de travail de court terme	19919	7355	37%	1372	7%	2250	11%
Etudiants	25740	17524	68%	572	2%	663	3%
Activités religieuses	478	25	5%	170	36%	6	1%
Professions non qualifiées	103164	75525	73%	1	0%	5762	6%
Vacances-Travail	274	0	0%	5	2%	0	0%
Marié-e-s à des coréen-nés	21125	8541	40%	82	0%	7420	35%
Famille dépendante	2939	238	8%	249	8%	60	2%
Résidents et rapprochement familial	10277	4418	43%	4071	40%	66	1%
Autres	101	52	51%	2	2%	8	8%

Tableau XII b (année 2009)

2009	Total étrangers	Total Philippins	Part Philippins	Total Canadiens	Part Canadiens	Total Thaïlandais	Part Thaïlandais
Total	232844	8895	4%	6490	3%	5804	2%
Diplomatie	457	8	2%	5	1%	12	3%
Culture, éducation et recherche	17423	2093	12%	2606	15%	23	0%
Prof d'encadrement et spéciales	4215	205	5%	172	4%	105	2%
Recherche d'un travail qualifié	1	0	0%	0	0%	0	0%
Tourisme	26731	378	1%	2774	10%	2494	9%
Mission de travail de court terme	19919	1902	10%	12	0%	24	0%
Etudiants	25740	214	1%	54	0%	171	1%
Activités religieuses	478	108	23%	5	1%	6	1%
Professions non qualifiées	103164	2282	2%	0	0%	2748	3%
Vacances-Travail	274	0	0%	10	4%	0	0%
Marié-e-s à des coréen-nés	21125	1505	7%	19	0%	184	1%
Famille dépendante	2939	99	3%	147	5%	30	1%
Résidents et rapprochement familial	10277	101	1%	685	7%	7	0%
Autres	101	0	0%	1	1%	0	0%

Tableau XIII a (année 2010)

2010	Total étrangers	Total Chinois	Part Chinois	Total États-Unis	Part États-Unis	Total Vietnamiens	Part Vietnamiens
Total	293070	155252	53%	28328	10%	22934	8%
Diplomatie	503	19	4%	135	27%	3	1%
Culture, éducation et recherche	16409	952	6%	7356	45%	40	0%
Prof d'encadrement et spéciales	5396	1921	36%	400	7%	48	1%
Recherche d'un travail qualifié	7	0	0%	3	43%	0	0%
Tourisme	33196	5336	16%	13600	41%	71	0%
Mission de travail de court terme	47053	33002	70%	1315	3%	4175	9%
Etudiants	28613	17917	63%	688	2%	905	3%
Activités religieuses	535	22	4%	187	35%	11	2%
Professions non qualifiées	110777	70067	63%	1	0%	9007	8%
Vacances-Travail	484	0	0%	1	0%	0	0%
Marié-e-s à des coréen-nés	22840	8584	38%	102	0%	8519	37%
Famille dépendante	3229	242	7%	353	11%	51	2%
Résidents et rapprochement familial	23939	17147	72%	4186	17%	98	0%
Autres	89	43	48%	1	1%	6	7%

Tableau XIII b (année 2010)

2010	Total étrangers	Total Philippines	Part Philippines	Total Thaïlandais	Part Thaïlandais	Total Canadiens	Part Canadiens
Total	293070	9079	3%	6884	2%	6505	2%
Diplomatie	503	11	2%	11	2%	2	0%
Culture, éducation et recherche	16409	1780	11%	25	0%	2250	14%
Prof d'encadrement et spéciales	5396	289	5%	83	2%	123	2%
Recherche d'un travail qualifié	7	0	0%	0	0%	2	29%
Tourisme	33196	237	1%	4034	12%	2965	9%
Mission de travail de court terme	47053	2107	4%	22	0%	16	0%
Etudiants	28613	244	1%	235	1%	90	0%
Activités religieuses	535	122	23%	3	1%	8	1%
Professions non qualifiées	110777	2426	2%	2252	2%	1	0%
Vacances-Travail	484	0	0%	0	0%	9	2%
Marié-e-s à des coréen-nes	22840	1665	7%	190	1%	32	0%
Famille dépendante	3229	85	3%	17	1%	64	2%
Résidents et rapprochement familial	23939	113	0%	11	0%	942	4%
Autres	89	0	0%	1	1%	1	1%

Série de tableaux n° XIV-XXIV. Britanniques, Canadiens, États-Uniens et Français entrés en Corée du Sud entre 2000 et 2010 et la part qu'ils représentent dans chacune des catégories (en %)

Tableau n° XIV. Britanniques, Canadiens, États-Uniens et Français entrés en Corée du Sud en 2000 et la part qu'ils représentent dans chacune des catégories (en %)

2000	Total étrangers	États - Uniens	Britanniques	Canadiens	Français	Ensemble des nationalités sélectionnées	Part des nationalités sélectionnées par rapport au total des étrangers
Total	173 071	1329 2	967	3116	1276	18 651	11%
Diplomatie	450	75	0	0	35	110	24%
Culture, éducation et recherche	9 166	1123	274	1327	35	2 759	30%
Prof d'encadrement et spéciales	4 182	401	147	69	179	796	19%
Recherche d'un travail qualifié	0	0	0	0	0	0	0%
Tourisme	31 843	4384	411	1484	762	7 041	22%
Mission de travail de court terme	68 236	3368	10	18	7	3 403	5%
Etudiants	2 901	182	4	24	37	247	9%
Activités religieuses	527	306	8	12	3	329	62%
Professions non qualifiées	42 297	3	0	2	1	6	0%
Vacances-Travail	73	0	0	0	0	0	0%
Marié-e-s ou enfants de coréen-nes	799	35	3	7	6	51	6%
Famille dépendante	2 242	475	93	40	196	804	36%
Résidents et rapprochement familial	9 852	2 64 6	11	125	13	2 795	28%
Autres	503	294	6	8	2	310	62%

Tableau n° XV. Britanniques, Canadiens, États-Uniens et Français entrés en Corée du Sud en 2001 et la part qu'ils représentent dans chacune des catégories (en %)

2001	Total étrangers	États - Uniens	Britanniques	Canadiens	Français	Ensemble des nationalités sélectionnées	Part des nationalités sélectionnées par rapport au total des étrangers
Total	163898	16447	1351	4058	1339	23 195	14%
Diplomatie	663	81	0	0	41	122	18%
Culture, éducation et recherche	11483	1386	444	1779	26	3 635	32%
Prof d'encadrement et spéciales	3731	446	169	76	188	879	24%
Recherche d'un travail qualifié	0	0	0	0	0	0	0%
Tourisme	35430	5713	593	1923	813	9 042	26%
Mission de travail de court terme	66066	3621	9	17	5	3 652	6%
Etudiants	3664	213	9	27	38	287	8%
Activités religieuses	637	308	7	5	6	326	51%
Professions non qualifiées	23036	7	0	0	0	7	0%
Vacances-Travail	171	0	0	23	0	23	13%
Marié-e-s ou enfants de coréen-nes	887	23	2	13	3	41	5%
Famille dépendante	2334	369	103	32	198	702	30%
Résidents et rapprochement familial	13707	2850	7	140	13	3 010	22%
Autres	2089	1430	8	23	8	1 469	70%

Tableau n° XVI. Britanniques, Canadiens, États-Uniens et Français entrés en Corée du Sud en 2002 et la part qu'ils représentent dans chacune des catégories (en %)

2002	Total étrang ers	États - Unie ns	Britanniq ues	Canadie ns	Franç ais	Ensemble des nationalit és sélection nées	Part des nationalit és sélection nées par rapport au total des étrangers
Total	15894 1	1908 7	1769	5061	1644	27561	17%
Diplomatie	500	100	2	1	45	148	30%
Culture, éducation et recherche	12522	1991	581	2313	42	4927	39%
Prof d'encadrement et spéciales	3489	504	235	85	231	1055	30%
Recherche d'un travail qualifié	0	0	0	0	0	0	0%
Tourisme	36636	6635	781	2269	996	10681	29%
Mission de travail de court terme	52099	3720	14	26	18	3778	7%
Etudiants	4372	268	17	21	52	358	8%
Activités religieuses	579	294	6	11	4	315	54%
Professions non qualifiées	27067	0	2	0	0	2	0%
Vacances-Travail	223	0	0	33	0	33	15%
Marié-e-s ou enfants de coréen-nes	5267	46	4	13	5	68	1%
Famille dépendante	2575	369	113	45	220	747	29%
Résidents et rapprochement familial	11429	3557	9	216	20	3802	33%
Autres	2183	1603	5	28	11	1647	75%

Tableau n° XVII. Britanniques, Canadiens, États-Uniens et Français entrés en Corée du Sud en 2003 et la part qu'ils représentent dans chacune des catégories (en %)

2003	Total étrang ers	États - Unie ns	Britanni ques	Canadie ns	Franç ais	Ensemble des nationalit és sélection nées	Part des nationalit és sélection nées par rapport au total des étrangers
Total	16887 5	1775 1	1415	5090	1319	25575	15%
Diplomatie	573	120	2	3	58	183	32%
Culture, éducation et recherche	10186	1724	498	2244	31	4497	44%
Prof d'encadrement et spéciales	3076	464	160	74	202	900	29%
Recherche d'un travail qualifié	0	0	0	0	0	0	0%
Tourisme	28372	6381	609	2332	719	10041	35%
Mission de travail de court terme	39300	3297	17	29	17	3360	9%
Etudiants	6022	319	16	41	55	431	7%
Activités religieuses	523	254	5	8	5	272	52%
Professions non qualifiées	50477	4	3	2	2	11	0%
Vacances-Travail	235	0	0	36	0	36	15%
Marié-e-s ou enfants de coréen-nes	12260	80	12	22	4	118	1%
Famille dépendante	2370	379	76	35	205	695	29%
Résidents et rapprochement familial	13527	3392	12	239	18	3661	27%
Autres	1954	1337	5	25	3	1370	70%

Tableau n° XVIII. Britanniques, Canadiens, États-Uniens et Français entrés en Corée du Sud en 2004 et la part qu'ils représentent dans chacune des catégories (en %)

2004	Total étrangers	États - Uniens	Britanniques	Canadiens	Français	Ensemble des nationalités sélectionnées	Part des nationalités sélectionnées par rapport au total des étrangers
Total	178530	18073	1350	5395	1766	26584	15%
Diplomatie	549	118	4	4	62	188	34%
Culture, éducation et recherche	10065	1963	477	2358	37	4835	48%
Prof d'encadrement et spéciales	3183	417	168	86	200	871	27%
Recherche d'un travail qualifié	0	0	0	0	0	0	0%
Tourisme	31728	7816	540	2438	1087	11881	37%
Mission de travail de court terme	36073	3117	16	31	23	3187	9%
Etudiants	10300	347	20	34	94	495	5%
Activités religieuses	514	207	5	9	10	231	45%
Professions non qualifiées	40230	4	0	5	3	12	0%
Vacances-Travail	335	0	0	96	0	96	29%
Marié-e-s ou enfants de coréen-nes	21387	102	7	25	7	141	1%
Famille dépendante	2545	321	93	29	210	653	26%
Résidents et rapprochement familial	20489	3161	16	262	22	3461	17%
Autres	1132	500	4	18	11	533	47%

Tableau n° XIX. Britanniques, Canadiens, États-Uniens et Français entrés en Corée du Sud en 2005 et la part qu'ils représentent dans chacune des catégories (en %)

2005	Total étrangers	États - Uniens	Britanniques	Canadiens	Français	Ensemble des nationalités sélectionnées	Part des nationalités sélectionnées par rapport au total des étrangers
Total	253729	18040	1443	5548	2085	27116	11%
Diplomatie	626	140	1	5	45	191	31%
Culture, éducation et recherche	11792	2388	566	2592	51	5597	47%
Prof d'encadrement et spéciales	4353	440	192	97	267	996	23%
Recherche d'un travail qualifié	0	0	0	0	0	0	0%
Tourisme	28005	7705	513	2286	1298	11802	42%
Mission de travail de court terme	42664	2867	10	36	48	2961	7%
Etudiants	13231	396	16	35	106	553	4%
Activités religieuses	585	240	1	10	6	257	44%
Professions non qualifiées	69756	6	1	1	2	10	0%
Vacances-Travail	299	0	0	29	0	29	10%
Marié-e-s ou enfants de coréen-nes	24175	107	11	29	14	161	1%
Famille dépendante	3168	382	121	60	209	772	24%
Résidents et rapprochement familial	53824	3101	8	342	22	3473	6%
Autres	1251	268	3	26	17	314	25%

Tableau n° XX. Britanniques, Canadiens, États-Uniens et Français entrés en Corée du Sud en 2006 et la part qu'ils représentent dans chacune des catégories (en %)

2006	Total étrangers	États - Uniens	Britanniques	Canadiens	Français	Ensemble des nationalités sélectionnées	Part des nationalités sélectionnées par rapport au total des étrangers
Total	302963	17831	1586	5627	1581	26625	9%
Diplomatie	536	111	3	5	45	164	31%
Culture, éducation et recherche	12769	3410	880	2563	45	6898	54%
Prof d'encadrement et spéciales	3782	343	159	72	140	714	19%
Recherche d'un travail qualifié	0	0	0	0	0	0	0%
Tourisme	25294	7173	363	2451	965	10952	43%
Mission de travail de court terme	49715	2569	33	25	80	2707	5%
Etudiants	21190	411	28	34	146	619	3%
Activités religieuses	643	208	10	9	10	237	37%
Professions non qualifiées	73135	3	0	1	4	8	0%
Vacances-Travail	267	0	0	23	0	23	9%
Marié-e-s ou enfants de coréen-nes	24446	83	13	22	5	123	1%
Famille dépendante	2685	315	76	41	111	543	20%
Résidents et rapprochement familial	87055	3016	11	346	25	3398	4%
Autres	1446	189	10	35	5	239	17%

Tableau n° XXI. Britanniques, Canadiens, États-Uniens et Français entrés en Corée du Sud en 2007 et la part qu'ils représentent dans chacune des catégories (en %)

2007	Total étrang ers	États - Unie ns	Britanni ques	Canadie ns	Franç ais	Ensemble des nationalit és sélection nées	Part des nationalit és sélection nées par rapport au total des étrangers
Total	30036 0	1892 3	1581	5978	1164	27646	9%
Diplomatie	467	119	3	4	26	152	33%
Culture, éducation et recherche	14179	4365	994	2845	47	8251	58%
Prof d'encadrement et spéciales	4580	370	142	77	160	749	16%
Recherche d'un travail qualifié	0	0	0	0	0	0	0%
Tourisme	24392	7243	320	2438	539	10540	43%
Mission de travail de court terme	47556	2398	5	34	22	2459	5%
Etudiants	28446	425	26	38	180	669	2%
Activités religieuses	662	256	7	8	4	275	42%
Professions non qualifiées	13129 2	2	0	1	0	3	0%
Vacances-Travail	293	0	0	13	0	13	4%
Marié-e-s ou enfants de coréen-nes	24230	98	22	22	18	160	1%
Famille dépendante	2921	308	51	27	146	532	18%
Résidents et rapprochement familial	20864	3295	9	464	19	3787	18%
Autres	468	44	2	7	3	56	12%

Tableau n° XXII. Britanniques, Canadiens, États-Uniens et Français entrés en Corée du Sud en 2008 et la part qu'ils représentent dans chacune des catégories (en %)

2008	Total étrang ers	États - Unie ns	Britanniq ues	Canadie ns	Franç ais	Ensemble des nationalit és sélection nées	Part des nationalit és sélection nées par rapport au total des étrangers
Total	30217 4	2340 2	1550	6402	1044	32398	11%
Diplomatie	484	163	5	1	16	185	38%
Culture, éducation et recherche	16379	6445	973	2859	34	10311	63%
Professions qualifiées du secteur privé	4883	410	146	91	158	805	16%
Recherche d'un travail qualifié	0	0	0	0	0	0	0%
Tourisme	25615	8878	304	2617	442	12241	48%
Mission de travail de court terme	32634	2556	7	15	10	2588	8%
Etudiants	28302	522	19	55	235	831	3%
Activités religieuses	632	243	1	7	4	255	40%
Professions non qualifiées	15606 4	0	0	0	0	0	0%
Vacances-Travail	302	0	0	23	0	23	8%
Marié-e-s ou enfants de coréen-nes	24123	86	21	21	18	146	1%
Famille dépendante	2888	244	57	72	113	486	17%
Résidents et rapprochement familial	9752	3852	17	641	14	4524	46%
Autres	116	3	0	0	0	3	3%

Tableau n° XXIII. Britanniques, Canadiens, États-Uniens et Français entrés en Corée du Sud en 2009 et la part qu'ils représentent dans chacune des catégories (en %)

2009	Total étrang ers	États - Unie ns	Britanniq ues	Canadie ns	Franç ais	Ensemble des nationalit és sélection nées	Part des nationalit és sélection nées par rapport au total des étrangers
Total	23284 4	2712 7	1782	6490	1009	36408	16%
Diplomatie	457	123	7	5	15	150	33%
Culture, éducation et recherche	17423	7704	1224	2606	24	11558	66%
Prof d'encadrement et spéciales	4215	346	121	172	140	779	18%
Recherche d'un travail qualifié	1	0	0	0	0	0	0%
Tourisme	26731	1243 0	290	2774	362	15856	59%
Mission de travail de court terme	19919	1372	16	12	12	1412	7%
Etudiants	25740	572	37	54	286	949	4%
Activités religieuses	478	170	1	5	5	181	38%
Professions non qualifiées	10316 4	1	0	0	0	1	0%
Vacances-Travail	274	5	0	10	36	51	19%
Marié-e-s ou enfants de coréen-nes	21125	82	14	19	16	131	1%
Famille dépendante	2939	249	53	147	84	533	18%
Résidents et rapprochement familial	10277	4071	19	685	28	4803	47%
Autres	101	2	0	1	1	4	4%

Tableau n° XXIV. Britanniques, Canadiens, États-Uniens et Français entrés en Corée du Sud en 2010 et la part qu'ils représentent dans chacune des catégories (en %)

2010	Total étrang ers	États - Unie ns	Britanni ques	Canadie ns	Franç ais	Ensemble des nationalit és sélection nées	Part des nationalit és sélection nées par rapport au total des étrangers
Total	29307 0	2832 8	1727	6505	1160	37720	13%
Diplomatie	503	135	0	2	31	168	33%
Culture, éducation et recherche	16409	7356	1141	2250	33	10780	66%
Prof d'encadrement et spéciales	5396	400	128	123	148	799	15%
Recherche d'un travail qualifié	7	3	1	2	0	6	86%
Tourisme	33196	1360 0	304	2965	303	17172	52%
Mission de travail de court terme	47053	1315	10	16	9	1350	3%
Etudiants	28613	688	46	90	432	1256	4%
Activités religieuses	535	187	2	8	7	204	38%
Professions non qualifiées	11077 7	1	0	1	0	2	0%
Vacances-Travail	484	1	0	9	72	82	17%
Marié-e-s ou enfants de coréen-nes	22840	102	22	32	15	171	1%
Famille dépendante	3229	353	56	64	88	561	17%
Résidents et rapprochement familial	23939	4186	17	942	22	5167	22%
Autres	89	1	0	1	0	2	2%

Tableau n° XXV. Nombre d'étrangers entrés en Corée du Sud entre 2000 et 2010 selon les catégories créées à partir des types de visas d'entrées

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Nombre d'étrangers	173071	163 898	158 941	168 875	178 530	253 729	302 963	300 360	302 174	232 844	293 070
Diplomatie	450	663	500	573	549	626	536	467	484	457	503
Culture, éducation et recherche	9166	11483	12 522	10 186	10 065	11 792	12 769	14 179	16 379	17 423	16 409
Prof d'encadrement et spéciales	4182	3731	3 489	3 076	3 183	4 353	3 782	4 580	4 883	4 215	5 396
Recherche d'un travail qualifié	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	7
Tourisme	31843	35430	36 636	28 372	31 728	28 005	25 294	24 392	25 615	26 731	33 196
Mission de travail de court terme	68236	66066	52 099	39 300	36 073	42 664	49 715	47 566	32 634	19 919	47 053
Étudiants	2901	3664	4 372	6 022	10 300	13 231	21 190	28 446	28 302	25 740	28 613
Activités religieuses	527	637	579	523	514	585	643	662	632	478	535
Professions non	42297	23	27	50	40	69	73	131	156	103	110

qualifiées		036	067	477	230	756	135	292	064	164	777
Vacances- Travail	73	171	223	235	335	299	267	293	302	274	484
Marié-e-s à des coréen-nes	799	887	5 267	12 260	21 387	24 175	24 446	24 230	24 123	21 125	22 840
Famille dépendante	2242	2 334	2 575	2 370	2 545	3 168	2 685	2 921	2 888	2 939	3 229
Résidents et rapprochement familial	9852	13 707	11 429	13 527	20 489	53 824	87 055	20 864	9 752	10 277	23 939
Autres	503	2 089	2 183	1 954	1 132	1 251	1 446	468	116	101	89

Annexe B. Eclairages quantitatifs sur les migrants privilégiés en Corée du Sud : composition professionnelle, diplômes et présentation des enquêtés

Série de tableaux XXVI-XXXIII. Nombre de Britanniques, Canadiens, États-Uniens et Français dans la catégorie « Professions d'encadrement et spéciales » entre 2000 et 2010

Tableau n°XXVI. Nombre de Britanniques dans la catégorie « Professions d'encadrement et spéciales » entre 2000 et 2005

2000 Britanniques	Total	Hommes	Femmes
Professions d'encadrement et spéciales	147	134	13
Supervisory Intracompany Transferee	42	42	0
Corporate Investment	22	21	1
Trade Management	37	35	2
Professional Employment	7	7	0
Designated Activities	39	29	10
2001 Britanniques	Total	Hommes	Femmes
Professions d'encadrement et spéciales	169	159	10
Supervisory Intracompany Transferee	23	21	2
Corporate Investment	51	51	0
Trade Management	59	57	2
Professional Employment	15	15	0
Designated Activities	21	15	6
2002 Britanniques	Total	Hommes	Femmes
Professions d'encadrement et spéciales	235	221	14
Supervisory Intracompany Transferee	48	44	4
Corporate Investment	49	48	1
Trade Management	89	89	0
Professional Employment	5	5	0
Designated Activities	44	35	9
2003 Britanniques	Total	Hommes	Femmes
Professions d'encadrement et spéciales	160	149	11
Supervisory Intracompany Transferee	36	36	0
Corporate Investment	38	36	2
Trade Management	56	53	3
Professional Employment	3	2	1
Designated Activities	30	24	6
2004 Britanniques	Total	Hommes	Femmes
Professions d'encadrement et spéciales	168	154	14
Supervisory Intracompany Transferee	42	42	0
Corporate Investment	22	21	1
Trade Management	37	35	2
Professional Employment	3	3	0
Designated Activities	35	24	11
2005 Britanniques	Total	Hommes	Femmes
Professions d'encadrement et spéciales	192	179	13
Supervisory Intracompany Transferee	21	21	0
Corporate Investment	37	36	1

Trade Management	86	83	3
Professional Employment	6	5	1
Designated Activities	42	34	8

Tableau n°XXVI. Nombre de Britanniques dans la catégorie « Professions d'encadrement et spéciales » entre 2006 et 2010

2006 Britanniques	Total	Hommes	Femmes
Professions d'encadrement et spéciales	159	143	16
Supervisory Intracompany Transferee	17	16	1
Corporate Investment	29	29	0
Trade Management	62	61	1
Professional Employment	7	7	0
Designated Activities	44	30	14
2007 Britanniques	Total	Hommes	Femmes
Professions d'encadrement et spéciales	142	128	14
Supervisory Intracompany Transferee	17	16	1
Corporate Investment	21	16	5
Trade Management	66	65	1
Professional Employment	9	9	0
Designated Activities	29	22	7
2008 Britanniques	Total	Hommes	Femmes
Professions d'encadrement et spéciales	146	134	12
Supervisory Intracompany Transferee	10	10	0
Corporate Investment	32	29	3
Trade Management	59	59	0
Professional Employment	12	12	0
Designated Activities	33	24	9
2009 Britanniques	Total	Hommes	Femmes
Professions d'encadrement et spéciales	147	143	4
Supervisory Intracompany Transferee	3	3	0
Corporate Investment	13	13	0
Trade Management	61	61	0
Professional Employment	7	6	1
Designated Activities	37	34	3
2010 Britanniques	Total	Hommes	Femmes
Professions d'encadrement et spéciales	128	114	14
Supervisory Intracompany Transferee	0	0	0
Corporate Investment	14	13	1
Trade Management	62	62	0
Professional Employment	6	6	0
Designated Activities	46	33	13

Tableau n°XXVIII. Nombre de Canadiens dans la catégorie « Professions d'encadrement et spéciales » entre 2000 et 2005

2000 Canadiens	Total	Hommes	Femmes
-----------------------	--------------	---------------	---------------

Professions d'encadrement et spéciales	69	44	25
Supervisory Intracompany Transferee	4	3	1
Corporate Investment	11	7	4
Trade Management	4	4	0
Professional Employment	11	11	0
Designated Activities	39	19	20
2001 Canadiens	Total	Hommes	Femmes
Professions d'encadrement et spéciales	76	57	19
Supervisory Intracompany Transferee	9	9	0
Corporate Investment	14	11	3
Trade Management	5	5	0
Professional Employment	10	10	0
Designated Activities	38	22	16
2002 Canadiens	Total	Hommes	Femmes
Professions d'encadrement et spéciales	85	63	22
Supervisory Intracompany Transferee	7	5	2
Corporate Investment	19	18	1
Trade Management	9	9	0
Professional Employment	9	9	0
Designated Activities	41	22	19
2003 Canadiens	Total	Hommes	Femmes
Professions d'encadrement et spéciales	74	51	23
Supervisory Intracompany Transferee	6	5	1
Corporate Investment	17	15	2
Trade Management	4	3	1
Professional Employment	2	2	0
Designated Activities	45	26	19
2004 Canadiens	Total	Hommes	Femmes
Professions d'encadrement et spéciales	86	53	33
Supervisory Intracompany Transferee	4	4	0
Corporate Investment	15	13	2
Trade Management	2	2	0
Professional Employment	2	2	0
Designated Activities	63	32	31
2005 Canadiens	Total	Hommes	Femmes
Professions d'encadrement et spéciales	97	67	30
Supervisory Intracompany Transferee	10	10	0
Corporate Investment	27	23	4
Trade Management	7	7	0
Professional Employment	1	1	0
Designated Activities	52	26	26

Tableau n°XXIX. Nombre de Canadiens dans la catégorie « Professions d'encadrement et spéciales » entre 2006 et 2010

2006 Canadiens	Total	Hommes	Femmes
Professions d'encadrement et spéciales	72	43	29
Supervisory Intracompany Transferee	0	0	0
Corporate Investment	12	10	2
Trade Management	5	4	1

Professional Employment	9	9	0
Designated Activities	46	20	26
2007 Canadiens	Total	Hommes	Femmes
Professions d'encadrement et spéciales	77	59	18
Supervisory Intracompany Transferee	1	1	0
Corporate Investment	14	13	1
Trade Management	9	8	1
Professional Employment	15	15	0
Designated Activities	38	22	16
2008 Canadiens	Total	Hommes	Femmes
Professions d'encadrement et spéciales	91	64	27
Supervisory Intracompany Transferee	11	9	2
Corporate Investment	11	10	1
Trade Management	9	9	0
Professional Employment	9	9	0
Designated Activities	51	27	24
2009 Canadiens	Total	Hommes	Femmes
Professions d'encadrement et spéciales	172	146	26
Supervisory Intracompany Transferee	48	44	4
Corporate Investment	4	4	0
Trade Management	6	6	0
Professional Employment	4	4	0
Designated Activities	110	88	22
2010 Canadiens	Total	Hommes	Femmes
Professions d'encadrement et spéciales	123	96	27
Supervisory Intracompany Transferee	0	0	0
Corporate Investment	3	2	1
Trade Management	19	19	0
Professional Employment	14	14	0
Designated Activities	87	61	26

Tableau n°XXX. Nombre d'États-Uniens dans la catégorie « Professions d'encadrement et spéciales » entre 2000 et 2005

2000 États-Uniens	Total	Hommes	Femmes
Professions d'encadrement et spéciales	401	317	84
Supervisory Intracompany Transferee	110	107	3
Corporate Investment	56	48	8
Trade Management	17	17	0
Professional Employment	16	16	0
Designated Activities	202	129	73
2001 États-Uniens	Total	Hommes	Femmes
Professions d'encadrement et spéciales	406	312	94
Supervisory Intracompany Transferee	106	103	3
Corporate Investment	92	86	6
Trade Management	16	16	0
Professional Employment	10	10	0
Designated Activities	222	137	85
2002 États-Uniens	Total	Hommes	Femmes

Professions d'encadrement et spéciales	504	394	110
Supervisory Intracompany Transferee	117	111	6
Corporate Investment	111	103	8
Trade Management	41	39	2
Professional Employment	3	2	1
Designated Activities	232	139	93
2003 États-Unis	Total	Hommes	Femmes
Professions d'encadrement et spéciales	569	481	88
Supervisory Intracompany Transferee	71	69	2
Corporate Investment	112	106	6
Trade Management	66	64	2
Professional Employment	2	2	0
Designated Activities	213	135	78
2004 États-Unis	Total	Hommes	Femmes
Professions d'encadrement et spéciales	417	332	85
Supervisory Intracompany Transferee	58	55	3
Corporate Investment	104	97	7
Trade Management	59	55	4
Professional Employment	15	14	1
Designated Activities	181	111	70
2005 États-Unis	Total	Hommes	Femmes
Professions d'encadrement et spéciales	440	333	107
Supervisory Intracompany Transferee	55	52	3
Corporate Investment	102	90	12
Trade Management	51	51	0
Professional Employment	5	4	1
Designated Activities	227	136	91

Tableau n°XXXI. Nombre d'États-Unis dans la catégorie « Professions d'encadrement et spéciales » entre 2006 et 2010

2006 États-Unis	Total	Hommes	Femmes
Professions d'encadrement et spéciales	343	259	84
Supervisory Intracompany Transferee	49	47	2
Corporate Investment	62	59	3
Trade Management	34	34	0
Professional Employment	11	11	0
Designated Activities	187	108	79
2007 États-Unis	Total	Hommes	Femmes
Professions d'encadrement et spéciales	370	271	99
Supervisory Intracompany Transferee	54	54	0
Corporate Investment	47	43	4
Trade Management	40	39	1
Professional Employment	19	19	0
Designated Activities	210	116	94
2008 États-Unis	Total	Hommes	Femmes
Professions d'encadrement et spéciales	410	309	101
Supervisory Intracompany Transferee	55	51	4
Corporate Investment	52	44	8

Trade Management	70	67	3
Professional Employment	21	21	0
Designated Activities	212	126	86
2009 États-Unis	Total	Hommes	Femmes
Professions d'encadrement et spéciales	346	270	76
Supervisory Intracompany Transferee	24	23	1
Corporate Investment	46	39	7
Trade Management	26	26	0
Professional Employment	41	40	1
Designated Activities	209	142	67
2010 États-Unis	Total	Hommes	Femmes
Professions d'encadrement et spéciales	400	295	105
Supervisory Intracompany Transferee	6	6	0
Corporate Investment	35	28	7
Trade Management	55	53	2
Professional Employment	19	19	0
Designated Activities	285	189	96

Tableau n°XXXII. Nombre de Français dans la catégorie « Professions d'encadrement et spéciales » entre 2000 et 2005

2000 Français	Total	Hommes	Femmes
Professions d'encadrement et spéciales	179	164	15
Supervisory Intracompany Transferee	12	10	2
Corporate Investment	117	113	4
Trade Management	26	24	2
Professional Employment	0	0	0
Designated Activities	24	17	7
2001 Français	Total	Hommes	Femmes
Professions d'encadrement et spéciales	188	176	12
Supervisory Intracompany Transferee	17	17	0
Corporate Investment	109	104	5
Trade Management	25	23	2
Professional Employment	1	1	0
Designated Activities	36	31	5
2002 Français	Total	Hommes	Femmes
Professions d'encadrement et spéciales	231	216	15
Supervisory Intracompany Transferee	25	23	2
Corporate Investment	142	136	6
Trade Management	20	20	0
Professional Employment	0	0	0
Designated Activities	44	37	7
2003 Français	Total	Hommes	Femmes
Professions d'encadrement et spéciales	202	194	8
Supervisory Intracompany Transferee	21	19	2
Corporate Investment	127	124	3
Trade Management	30	30	0
Professional Employment	0	0	0
Designated Activities	24	21	3

2004 Français	Total	Hommes	Femmes
Professions d'encadrement et spéciales	200	215	15
Supervisory Intracompany Transferee	18	15	3
Corporate Investment	93	86	7
Trade Management	59	58	1
Professional Employment	0	0	0
Designated Activities	30	26	4
2005 Français	Total	Hommes	Femmes
Professions d'encadrement et spéciales	267	254	13
Supervisory Intracompany Transferee	28	26	2
Corporate Investment	128	125	3
Trade Management	75	73	2
Professional Employment	0	0	0
Designated Activities	36	30	6

Tableau n°XXXIII. Nombre de Français dans la catégorie « Professions d'encadrement et spéciales » entre 2006 et 2010

2006 Français	Total	Hommes	Femmes
Professions d'encadrement et spéciales	140	135	5
Supervisory Intracompany Transferee	21	21	0
Corporate Investment	59	57	2
Trade Management	38	38	0
Professional Employment	0	0	0
Designated Activities	22	19	3
2007 Français	Total	Hommes	Femmes
Professions d'encadrement et spéciales	160	154	6
Supervisory Intracompany Transferee	13	13	0
Corporate Investment	64	61	3
Trade Management	59	57	2
Professional Employment	1	1	0
Designated Activities	23	22	1
2008 Français	Total	Hommes	Femmes
Professions d'encadrement et spéciales	158	145	13
Supervisory Intracompany Transferee	23	23	0
Corporate Investment	60	52	8
Trade Management	49	46	3
Professional Employment	1	1	0
Designated Activities	25	23	2
2009 Français	Total	Hommes	Femmes
Professions d'encadrement et spéciales	140	131	9
Supervisory Intracompany Transferee	4	4	0
Corporate Investment	50	48	2
Trade Management	52	49	3
Professional Employment	0	0	0
Designated Activities	34	29	5
2010 Français	Total	Hommes	Femmes
Professions d'encadrement et spéciales	148	130	18
Supervisory Intracompany Transferee	2	2	0

Corporate Investment	48	44	4
Trade Management	48	43	5
Professional Employment	1	1	0
Designated Activities	49	40	9

Série de tableaux XXXIV-XLII. Nombre de Britanniques, Canadiens, États-Uniens et Français dans la catégorie « Culture, éducation et recherche » entre 2000 et 2010.

Tableau n°XXXIV Nombre d'États-Uniens dans la catégorie « Culture, éducation et recherche » entre 2000 et 2005

2000 États-Uniens	Total	Hommes	Femmes
Culture, éducation et recherche	1123	742	381
Korean arts and culture	4	1	3
Journalism	15	9	6
Professorship	44	33	11
Foreign language instructor	975	619	356
Research	13	12	1
Technology Transfer	17	15	2
Arts and Performance	55	53	2
2001 États-Uniens	Total	Hommes	Femmes
Culture, éducation et recherche	1386	899	487
Korean arts and culture	1	1	0
Journalism	9	9	0
Professorship	64	48	16
Foreign language instructor	1259	793	466
Research	12	11	1
Technology Transfer	6	6	0
Arts and Performance	35	31	4
2002 États-Uniens	Total	Hommes	Femmes
Culture, éducation et recherche	1991	1255	736
Korean arts and culture	5	3	2
Journalism	6	4	2
Professorship	63	49	14
Foreign language instructor	1834	1130	704
Research	17	16	1
Technology Transfer	11	11	0
Arts and Performance	55	42	13
2003 États-Uniens	Total	Hommes	Femmes
Culture, éducation et recherche	1718	1119	599
Korean arts and culture	4	3	1
Journalism	3	2	1
Professorship	74	56	18
Foreign language instructor	1570	1006	564
Research	26	22	4
Technology Transfer	6	6	0
Arts and Performance	41	30	11
2004 États-Uniens	Total	Hommes	Femmes

Culture, éducation et recherche	1951	1230	721
Korean arts and culture	4	2	2
Journalism	2	2	0
Professorship	74	56	18
Foreign language instructor	1819	1134	685
Research	18	14	4
Technology Transfer	12	10	2
Arts and Performance	34	24	10
2005 États-Unis	Total	Hommes	Femmes
Culture, éducation et recherche	2388	1497	891
Korean arts and culture	4	3	1
Journalism	3	2	1
Professorship	75	55	20
Foreign language instructor	2229	1373	856
Research	21	19	2
Technology Transfer	12	10	2
Arts and Performance	44	35	9

Tableau n°XXXV. Nombre d'États-Uniens dans la catégorie « Culture, éducation et recherche » entre 2006 et 2010

2006 États-Unis	Total	Hommes	Femmes
Culture, éducation et recherche	3410	2112	1298
Korean arts and culture	7	4	3
Journalism	0	0	0
Professorship	58	47	11
Foreign language instructor	3258	1987	1271
Research	23	21	2
Technology Transfer	12	11	1
Arts and Performance	52	42	10
2007 États-Unis	Total	Hommes	Femmes
Culture, éducation et recherche	4365	2663	1702
Korean arts and culture	5	3	2
Journalism	2	2	0
Professorship	78	62	16
Foreign language instructor	4221	2546	1675
Research	12	11	1
Technology Transfer	7	7	0
Arts and Performance	40	32	8
2008 États-Unis	Total	Hommes	Femmes
Culture, éducation et recherche	6445	3611	2834
Korean arts and culture	7	2	5
Journalism	1	1	0
Professorship	124	98	26
Foreign language instructor	6255	3460	2795
Research	13	11	2
Technology Transfer	3	3	0
Arts and Performance	42	36	6
2009 États-Unis	Total	Hommes	Femmes
Culture, éducation et recherche	7704	4253	3451

Korean arts and culture	6	1	5
Journalism	1	1	0
Professorship	126	93	33
Foreign language instructor	7494	4093	3401
Research	14	13	1
Technology Transfer	2	2	0
Arts and Performance	61	50	11
2010 États-Unis	Total	Hommes	Femmes
Culture, éducation et recherche	7356	3765	3591
Korean arts and culture	5	5	0
Journalism	2	2	0
Professorship	133	103	30
Foreign language instructor	7154	3606	3548
Research	17	14	3
Technology Transfer	4	4	0
Arts and Performance	41	31	10

Tableau n°XXXVI Nombre de Britanniques dans la catégorie « Culture, éducation et recherche » entre 2000 et 2005

2000 Britanniques	Total	Hommes	Femmes
Culture, éducation et recherche	274	187	87
Korean arts and culture	0	0	0
Journalism	2	1	1
Professorship	3	3	0
Foreign language instructor	257	172	85
Research	1	1	0
Technology Transfer	10	9	1
Arts and Performance	1	1	0
2001 Britanniques	Total	Hommes	Femmes
Culture, éducation et recherche	444	296	148
Korean arts and culture	1	1	0
Journalism	2	2	0
Professorship	6	6	0
Foreign language instructor	398	272	126
Research	2	2	0
Technology Transfer	2	2	0
Arts and Performance	33	11	22
2002 Britanniques	Total	Hommes	Femmes
Culture, éducation et recherche	581	381	200
Korean arts and culture	0	0	0
Journalism	3	2	1
Professorship	2	1	1
Foreign language instructor	552	370	182
Research	0	0	0
Technology Transfer	3	3	0
Arts and Performance	21	5	16
2003 Britanniques	Total	Hommes	Femmes
Culture, éducation et recherche	498	331	167
Korean arts and culture	0	0	0

Journalism	1	1	0
Professorship	5	4	1
Foreign language instructor	479	317	162
Research	4	3	1
Technology Transfer	2	2	0
Arts and Performance	7	4	3
2004 Britanniques	Total	Hommes	Femmes
Culture, éducation et recherche	477	289	188
Korean arts and culture	0	0	0
Journalism	0	0	0
Professorship	7	4	3
Foreign language instructor	460	278	182
Research	1	1	0
Technology Transfer	2	2	0
Arts and Performance	7	4	3
2005 Britanniques	Total	Hommes	Femmes
Culture, éducation et recherche	566	357	209
Korean arts and culture	0	0	0
Journalism	0	0	0
Professorship	11	10	1
Foreign language instructor	533	333	200
Research	2	1	1
Technology Transfer	4	4	0
Arts and Performance	16	9	7

Tableau n°XXXVII. Nombre de Britanniques dans la catégorie « Culture, éducation et recherche » entre 2006 et 2010

2006 Britanniques	Total	Hommes	Femmes
Culture, éducation et recherche	880	548	332
Korean arts and culture	0	0	0
Journalism	3	3	0
Professorship	9	8	1
Foreign language instructor	844	524	320
Research	6	5	1
Technology Transfer	4	4	0
Arts and Performance	14	4	10
2007 Britanniques	Total	Hommes	Femmes
Culture, éducation et recherche	994	657	337
Korean arts and culture	0	0	0
Journalism	1	1	0
Professorship	9	7	2
Foreign language instructor	975	644	331
Research	1	1	0
Technology Transfer	0	0	0
Arts and Performance	8	4	4
2008 Britanniques	Total	Hommes	Femmes
Culture, éducation et recherche	973	623	350
Korean arts and culture	1	1	0
Journalism	1	1	0

Professorship	11	10	1
Foreign language instructor	951	604	347
Research	1	1	0
Technology Transfer	3	2	1
Arts and Performance	5	4	1
2009 Britanniques	Total	Hommes	Femmes
Culture, éducation et recherche	1224	792	432
Korean arts and culture	0	0	0
Journalism	0	0	0
Professorship	15	14	1
Foreign language instructor	1206	775	431
Research	2	2	0
Technology Transfer	1	1	0
Arts and Performance	0	0	0
2010 Britanniques	Total	Hommes	Femmes
Culture, éducation et recherche	1141	723	418
Korean arts and culture	1	1	0
Journalism	2	2	0
Professorship	12	11	1
Foreign language instructor	1122	705	417
Research	1	1	0
Technology Transfer	1	1	0
Arts and Performance	2	2	0

Tableau n°XXXVIII. Nombre de Canadiens dans la catégorie « Culture, éducation et recherche » entre 2000 et 2005

2000 Canadiens	Total	Hommes	Femmes
Culture, éducation et recherche	1327	708	619
Korean arts and culture	0	0	0
Journalism	0	0	0
Professorship	5	2	3
Foreign language instructor	1292	683	609
Research	1	1	0
Technology Transfer	7	6	1
Arts and Performance	22	16	6
2001 Canadiens	Total	Hommes	Femmes
Culture, éducation et recherche	1779	944	835
Korean arts and culture	1	1	0
Journalism	0	0	0
Professorship	10	3	7
Foreign language instructor	1745	926	819
Research	4	3	1
Technology Transfer	2	1	1
Arts and Performance	17	10	7
2002 Canadiens	Total	Hommes	Femmes
Culture, éducation et recherche	2313	1260	1053
Korean arts and culture	0	0	0
Journalism	0	0	0
Professorship	13	8	5

Foreign language instructor	2274	1230	1044
Research	5	5	0
Technology Transfer	6	6	0
Arts and Performance	15	11	4
2003 Canadiens	Total	Hommes	Femmes
Culture, éducation et recherche	2244	1221	1023
Korean arts and culture	1	0	1
Journalism	0	0	0
Professorship	12	9	3
Foreign language instructor	2212	1198	1014
Research	3	3	0
Technology Transfer	1	0	1
Arts and Performance	15	11	4
2004 Canadiens	Total	Hommes	Femmes
Culture, éducation et recherche	2358	1175	1183
Korean arts and culture	1	1	0
Journalism	0	0	0
Professorship	11	6	5
Foreign language instructor	2326	1153	1173
Research	6	6	0
Technology Transfer	1	1	0
Arts and Performance	13	8	5
2005 Canadiens	Total	Hommes	Femmes
Culture, éducation et recherche	2592	1307	1285
Korean arts and culture	1	1	0
Journalism	0	0	0
Professorship	11	10	1
Foreign language instructor	2561	1283	1278
Research	4	3	1
Technology Transfer	1	0	1
Arts and Performance	14	10	4

Tableau n°XXXIX. Nombre de Canadiens dans la catégorie « Culture, éducation et recherche » entre 2006 et 2010

2006 Canadiens	Total	Hommes	Femmes
Culture, éducation et recherche	2563	1318	1245
Korean arts and culture	1	1	0
Journalism	1	1	0
Professorship	27	19	8
Foreign language instructor	2502	1275	1227
Research	10	7	3
Technology Transfer	1	1	0
Arts and Performance	21	14	7
2007 Canadiens	Total	Hommes	Femmes
Culture, éducation et recherche	2845	1362	1483
Korean arts and culture	0	0	0
Journalism	0	0	0
Professorship	24	14	10
Foreign language instructor	2804	1334	1470

Research	5	5	0
Technology Transfer	1	1	0
Arts and Performance	11	8	3
2008 Canadiens	Total	Hommes	Femmes
Culture, éducation et recherche	2859	1410	1449
Korean arts and culture	2	0	2
Journalism	0	0	0
Professorship	19	13	6
Foreign language instructor	2817	1381	1436
Research	2	2	0
Technology Transfer	0	0	0
Arts and Performance	19	14	5
2009 Canadiens	Total	Hommes	Femmes
Culture, éducation et recherche	2606	1205	1401
Korean arts and culture	0	0	0
Journalism	0	0	0
Professorship	24	20	4
Foreign language instructor	2553	1165	1388
Research	2	2	0
Technology Transfer	0	0	0
Arts and Performance	27	18	9
2010 Canadiens	Total	Hommes	Femmes
Culture, éducation et recherche	2250	1068	1182
Korean arts and culture	0	0	0
Journalism	0	0	0
Professorship	19	16	3
Foreign language instructor	2215	1038	1177
Research	5	4	1
Technology Transfer	1	1	0
Arts and Performance	10	9	1

Tableau n°XL. Nombre de Français dans la catégorie « Culture, éducation et recherche » entre 2000 et 2005

2000 Français	Total	Hommes	Femmes
Culture, éducation et recherche	35	21	14
Korean arts and culture	3	1	2
Journalism	0	0	0
Professorship	7	3	4
Foreign language instructor	13	6	7
Research	5	4	1
Technology Transfer	7	7	0
Arts and Performance	0	0	0
2001 Français	Total	Hommes	Femmes
Culture, éducation et recherche	26	16	10
Korean arts and culture	1	0	1
Journalism	1	0	1
Professorship	6	5	1
Foreign language instructor	9	3	6
Research	4	3	1

Technology Transfer	3	3	0
Arts and Performance	2	2	0
2002 Français	Total	Hommes	Femmes
Culture, éducation et recherche	42	33	9
Korean arts and culture	2	0	2
Journalism	1	1	0
Professorship	13	12	1
Foreign language instructor	10	6	4
Research	7	7	0
Technology Transfer	6	6	0
Arts and Performance	3	1	2
2003 Français	Total	Hommes	Femmes
Culture, éducation et recherche	31	24	7
Korean arts and culture	0	0	0
Journalism	0	0	0
Professorship	11	11	0
Foreign language instructor	13	6	7
Research	4	4	0
Technology Transfer	2	2	0
Arts and Performance	1	1	0
2004 Français	Total	Hommes	Femmes
Culture, éducation et recherche	37	24	13
Korean arts and culture	0	0	0
Journalism	0	0	0
Professorship	14	10	4
Foreign language instructor	8	5	3
Research	9	6	3
Technology Transfer	2	2	0
Arts and Performance	4	1	3
2005 Français	Total	Hommes	Femmes
Culture, éducation et recherche	51	29	22
Korean arts and culture	1	0	1
Journalism	0	0	0
Professorship	12	7	5
Foreign language instructor	15	4	11
Research	21	16	5
Technology Transfer	1	1	0
Arts and Performance	1	1	0

Tableau n°XLII. Nombre de Français dans la catégorie « Culture, éducation et recherche » entre 2006 et 2010

2006 Français	Total	Hommes	Femmes
Culture, éducation et recherche	45	31	14
Korean arts and culture	1	0	1
Journalism	0	0	0
Professorship	11	7	4
Foreign language instructor	14	7	7
Research	15	13	2
Technology Transfer	2	2	0

Arts and Performance	2	2	0
2007 Français	Total	Hommes	Femmes
Culture, éducation et recherche	47	34	13
Korean arts and culture	0	0	0
Journalism	1	1	0
Professorship	11	8	3
Foreign language instructor	10	6	4
Research	14	10	4
Technology Transfer	10	8	2
Arts and Performance	1	1	0
2008 Français	Total	Hommes	Femmes
Culture, éducation et recherche	34	25	9
Korean arts and culture	1	1	0
Journalism	0	0	0
Professorship	8	5	3
Foreign language instructor	8	5	3
Research	11	8	3
Technology Transfer	3	3	0
Arts and Performance	3	3	0
2009 Français	Total	Hommes	Femmes
Culture, éducation et recherche	24	20	4
Korean arts and culture	2	0	2
Journalism	0	0	0
Professorship	6	6	0
Foreign language instructor	10	8	2
Research	2	2	0
Technology Transfer	3	3	0
Arts and Performance	1	1	0
2010 Français	Total	Hommes	Femmes
Culture, éducation et recherche	33	27	6
Korean arts and culture	2	1	1
Journalism	1	1	0
Professorship	9	7	2
Foreign language instructor	10	7	3
Research	10	10	0
Technology Transfer	1	1	0
Arts and Performance	0	0	0

Taux de fécondité au Royaume-Uni, Canada, Etats-Unis et en France

Tableau n°XLIII. Nombre d'enfants par familles au Canada, États-Unis, Royaume-Uni et France entre 2005 et 2012

	Canada	États-Unis	Royaume-Uni	France
2005	1,5	2,1	1,8	1,9
2006	1,6	2,1	1,8	2,0
2007	1,7	2,1	1,9	2,0
2008	1,7	2,1	1,9	2,0

2009	1,7	2,0	1,9	2,0
2010	1,6	1,9	1,9	2,0
2011	1,6	1,9	1,9	2,0
2012	1,6	1,9	1,9	2,0

Source : OCDE <http://stats.oecd.org/index.aspx?lang=fr#> Consulté le 28/02/2017

Niveaux de diplôme des Britanniques, Canadiens, États-Uniens et Français en 2014, par classes d'âges. Série de tableaux n°XLIV-XLVII

Tableau n°XLIV. Niveau de diplôme des Britanniques en 2014 par classes d'âges

Classes d'âges	Sexes	Diplôme universitaire	Cycle court	1 ^{er} cycle universitaire	2 ^{ème} cycle universitaire	Doctorat
25-34 ans	Total	49%	8%	31%	10%	1%
	Femmes	51%	8%	32%	10%	1%
	Hommes	47%	7%	29%	10%	1%
35-44 ans	Total	46%	15%	22%	8%	1%
	Femmes	49%	10%	27%	10%	1%
	Hommes	43%	19%	17%	5%	1%
45-54 ans	Total	38%	12%	18%	8%	1%
	Femmes	39%	13%	18%	8%	1%
	Hommes	38%	11%	18%	7%	2%
55-64 ans	Total	35%	11%	16%	7%	1%
	Femmes	34%	12%	15%	7%	1%
	Hommes	35%	10%	17%	7%	2%
25-64 ans	Total	42%	11%	22%	8%	1%
	Femmes	43%	11%	23%	9%	1%
	Hommes	41%	12%	21%	7%	1%

Sources OCDE : https://stats.oecd.org/Index.aspx?DataSetCode=EAG_NEAC données extraites le 16/11/2016

Tableau n°XLV. Niveau de diplôme des Canadiens en 2014 par classe d'âges

Classes d'âges	Sexes	Diplôme universitaire	Cycle court	1 ^{er} cycle universitaire	2 ^{ème} cycle universitaire et Doctorat
25-34 ans	Total	58%	24%	24%	9%
	Femmes	66%	28%	28%	10%
	Hommes	49%	21%	20%	8%
35-44 ans	Total	61%	27%	23%	11%
	Femmes	67%	30%	26%	12%
	Hommes	54%	24%	20%	10%
45-54 ans	Total	51%	26%	17%	8%
	Femmes	56%	30%	18%	8%

	Hommes	47%	22%	16%	9%
55-64 ans	Total	45%	23%	14%	8%
	Femmes	48%	26%	14%	7%
	Hommes	43%	19%	14%	9%
25-64 ans	Total	54%	25%	19%	9%
	Femmes	59%	29%	21%	9%
	Hommes	48%	21%	17%	9%

Sources : OCDE : https://stats.oecd.org/Index.aspx?DataSetCode=EAG_NEAC données extraites le 16/11/2016

Tableau n°XLVI. Niveau de diplôme des États-Uniens en 2014 par classes d'âges

Classes d'âges	Sexes	Diplôme universitaire	Cycle court	1 ^{er} cycle universitaire	2 ^{ème} cycle universitaire	Doctorat
25-34 ans	Total	46%	10%	25%	9%	1%
	Femmes	51%	12%	27%	11%	1%
	Hommes	41%	9%	23%	7%	1%
35-44 ans	Total	47%	11%	23%	11%	2%
	Femmes	51%	13%	24%	13%	2%
	Hommes	43%	10%	21%	10%	2%
45-54 ans	Total	43%	11%	21%	10%	2%
	Femmes	44%	12%	21%	10%	1%
	Hommes	42%	10%	20%	10%	2%
55-64 ans	Total	41%	11%	18%	11%	2%
	Femmes	42%	11%	18%	11%	1%
	Hommes	41%	10%	18%	10%	3%
25-64 ans	Total	44%	11%	22%	10%	2%
	Femmes	47%	12%	23%	11%	1%
	Hommes	41%	10%	21%	9%	2%

Sources : OCDE : https://stats.oecd.org/Index.aspx?DataSetCode=EAG_NEAC données extraites le 16/11/2016

Tableau n° XLVII. Niveau de diplôme des Français en 2014 par classes d'âges

Classes d'âges	Sexes	Diplôme universitaire	Cycle court	1 ^{er} cycle universitaire	2 ^{ème} cycle universitaire	Doctorat
25-34 ans	Total	45%	17%	12%	15%	1%
	Femmes	49%	19%	14%	15%	0%
	Hommes	40%	15%	10%	15%	1%
35-44 ans	Total	42%	19%	13%	10%	1%
	Femmes	46%	21%	15%	9%	1%
	Hommes	38%	17%	10%	10%	1%
45-54 ans	Total	27%	13%	7%	6%	1%
	Femmes	28%	14%	8%	5%	1%
	Hommes	25%	11%	6%	8%	1%
55-64 ans	Total	22%	10%	6%	5%	1%
	Femmes	21%	11%	6%	4%	1%
	Hommes	22%	8%	6%	7%	1%
25-64 ans	Total	34%	15%	9%	9%	1%
	Femmes	36%	19%	14%	8%	1%

	Hommes	31%	13%	10%	10%	1%
--	--------	-----	-----	-----	-----	----

Sources : OCDE : https://stats.oecd.org/Index.aspx?DataSetCode=EAG_NEAC données extraites le 16/11/2016

Fiches synthétiques des entretiens 1 -70

N°1 – Christophe et Virginie / Mars 2013

Commune	Séoul
District/Quartier	Jung-gu / Seosomun
Arrivée dans la commune	Juillet 2011
Arrivée dans le quartier	Juillet 2011
Type de logement	3 pièces
Statut d'occupation	Logement de fonction

Histoire résidentielle	Christophe a grandi à Metz et y est resté jusqu'à ce qu'il travaille pour l'armée et soit muté pour les besoins de son travail. Il est propriétaire d'un F2 à Metz, en location depuis qu'il travaille pour l'armée et dispose de logements de fonctions. Christophe a vécu successivement, pour les besoins de son emploi, en Corrèze (2001-2005) puis en Lorraine (2005-2011). Virginie, dont le père est militaire, est née à Bordeaux, a vécu 8 ans en Allemagne, puis en Alsace et dans le Loiret. Elle a par la suite mené ses études à Strasbourg. Ils vivent en logement de fonction que ce soit en France ou en Corée, mais souhaiteraient devenir propriétaires-occupant d'une maison lorsqu'ils rentreront en France.
------------------------	---

Trajectoire migratoire	Leur migration à Séoul est la première qu'ils vivent ensemble. Virginie a grandi quelques années en Allemagne (8 ans, entre ses 4 et 12 ans) où son père travaillait. Christophe a, pour sa part, fait des missions de quelques mois, dans le cadre de son travail à l'étranger ou en France, mais dans les DOM-TOM. Leur retour en France est prévu pour juillet 2015, ils souhaiteraient repartir, mais doivent obligatoirement être 2 ans en France avant d'être autorisés à repartir à l'étranger, par l'armée.
------------------------	--

Sexe et âge	Masculin, 37 ans
Nationalité	Française
Niveau d'études	BAC -Bac littéraire
Profession	Militaire. Services de sécurité à l'ambassade
Statut marital	Mariés (Virginie a 35 ans)
Niveau d'études de la conjointe	BAC +2 -Bac Sciences économiques et sociales -BTS assistant de gestion
Profession de la conjointe	Sans emploi à Séoul. Avant la migration, était conseillère à l'emploi.
Enfant(s)	2 enfants Un enfant de 4 ans et un autre de quelques mois.
Scolarisation de(s) (l') enfant(s)	Leur enfant de 4 ans est scolarisé à l'école française, en section bilingue.

N°2 - Olivier / Mars 2013

Commune	Séoul
District/Quartier	Mapo-gu / Sangam
Arrivée dans la commune	Septembre 2011
Arrivée dans le quartier	Novembre 2011
Type de logement	110m ² au 13 ^{ème} étage
Statut d'occupation	Locataire (son logement n'est pas pris en charge)

Histoire résidentielle	Olivier a grandi dans les environs de Compiègne. Lorsqu'il était étudiant à Paris, Olivier vivait dans une chambre de bonne dans le 6 ^{ème} arrondissement. Puis, parti pour le Laos, il résidait dans une maison traditionnelle laotienne à Vientiane, puis à Conakry et à Port-au-Prince. De retour en France, Olivier s'est acheté une maison à Besançon, dans laquelle il a vécu et qu'il garde vacante pendant son séjour à Séoul. Dans la capitale sud-coréenne, il réside dans appartement officetel de 110 m ² dans le quartier de Sangam au nord-ouest de Séoul, son logement est meublé, ce qui, d'après lui, réduisait l'offre de logements.
------------------------	---

Trajectoire migratoire	Après avoir été enseignant dans le secondaire en France, Olivier est parti deux ans, dans le cadre de son service militaire, au Laos pour y être coopérant (2001-2003). Il a, en parallèle, passé une maîtrise en FLE afin de pouvoir poursuivre dans le milieu de la francophonie. Entre 2003 et 2006, il a travaillé en Guinée Conakry, entre 2006 et 2008 à Haïti. Il est ensuite retourné en France trois ans, puis est parti pour Séoul. Depuis 2015, il travaille à Rabat, au Maroc.
------------------------	--

Sexe et âge	Masculin, 37 ans
Nationalité	Française
Niveau d'études	BAC +8 -Bac littéraire -Études de Lettres modernes et obtention du CAPES -Maîtrise en FLE -Master 2 en Ingénierie de l'information -Doctorat en Sciences du langage.
Profession	Attaché de coopération à l'Institut Français
Statut marital	Célibataire
Niveau d'études du conjoint-e	/
Profession du conjoint-e	/
Enfant(s)	/
Scolarisation de(s) (l') enfant(s)	/

N°3 - Marc / Mars 2013

Commune	Séoul
District/Quartier	Yongsan/Itaewon 2-dong
Arrivée dans la commune	Janvier 2007
Arrivée dans le quartier	Janvier 2007
Type de logement	Appartement de 110 m ² au 3 ^{ème} étage d'une villa
Statut d'occupation	Paient leur loyer (la totalité est payée en une seule fois tous les ans, soit 18000 euros).

Histoire résidentielle	De 1976 à 1981, Marc et son épouse étaient locataires d'un appartement à Cherbourg, où leur premier enfant est né. Puis, ils étaient locataires à Bagnol sur Sèze (1981-1985) dans le Gard, leur second enfant y est né. Tout en étant locataire de cet appartement, Marc et son épouse ont fait construire une maison dans le Gard. C'était leur premier accès à la propriété et ils ont vécu dans cette maison entre 1985 et 1998. Partis par la suite à Nantes, ils ont loué une maison dans laquelle ils ont résidé de 1998 à 2001, leur maison du Gard était alors en location. Marc a par la suite été muté à Grenoble, où ils ont acheté un appartement après avoir vendu leur première maison. Ils ont résidé à Grenoble entre 2001 et 2007. Un de leurs enfants occupe leur appartement de Grenoble et va leur racheter sous peu. Marc et son épouse se sont acheté une résidence secondaire en Vendée en 2009, qui est vacante et dans laquelle ils se rendent lors de leurs congés.
------------------------	--

Trajectoire migratoire	Marc a grandi en Côte d'Ivoire toute son enfance, où son père était enseignant coopérant. Il y a passé son baccalauréat puis est venu en France pour y réaliser ses études. Son épouse quant à elle, n'avait jamais vécu en dehors du territoire français métropolitain avant qu'ils partent vivre à Séoul en 2007.
------------------------	---

Sexe et âge	Masculin, 60 ans
Nationalité	Française
Niveau d'études	BAC +5 -Bac scientifique -Centrale Lyon, spécialité génie chimique
Profession	Chargé de mission (attaché énergie)
Statut marital	Marié
Niveau d'études du conjoint-e	BAC +5 -Bac littéraire -École des Beaux-arts de Cherbourg -BTS secrétaire de Gestion des entreprises et des administrations -Master FLE
Profession du conjoint-e	Artiste peintre
Enfant(s)	2 enfants qui travaillent et ont grandi en France.
Scolarisation de(s) (l') enfant(s)	/

N°4 - Liam / Mars 2013

Commune	Séoul
District/Quartier	Gangnam/Seolleung
Arrivée dans la commune	Mars 2011
Arrivée dans le quartier	Mars 2011
Type de logement	Studio (dans un immeuble de 11 étages, comportant 50 studios par étages).
Statut d'occupation	Locataire

Histoire résidentielle	Liam a vécu ses premières années à Los Angeles puis de ses 5 ans à ses 22 ans, a vécu dans un quartier résidentiel neuf à Orange County, en Californie. Durant ses 6 mois à Paris, Liam résidait dans le 16^{ème} arrondissement de Paris, où il louait une chambre chez une personne âgée. Il est retourné vivre à Orange County pour y finir ses études. Pendant les 1 an et demi qu'il a vécu à Séoul, Liam résidait chez son frère dans le quartier de Apgujeong (dans le district de Gangnam). À cette époque, il travaillait pour l'« académie » dans laquelle il travaille aujourd'hui. À son retour aux États-Unis, pendant un 1 an (de ses 24 à 25 ans), Liam résidait dans le centre-ville de Los Angeles. Il est par la suite retourné vivre à Orange County quelques années puis est parti en Afrique pour enfin s'installer à Séoul dans un appartement qu'il occupe toujours au moment de l'entretien.
------------------------	--

Trajectoire migratoire	Liam a grandi à Los Angeles, de parents immigrés coréens. À l'âge de 20 ans, durant ses études, il a vécu six mois à Paris où il étudiait à l'American University of Paris. Il est par la suite retourné aux États-Unis pour terminer son diplôme et est parti à l'âge de 22 ans, à Séoul pour une durée de 1 an et demie. Il est ensuite retourné vivre à Los Angeles, puis pendant six mois s'est rendu en Afrique pour faire du bénévolat une organisation humanitaire. Après ces quelques mois passés en Afrique, Liam s'est installé à Séoul.
------------------------	---

Sexe et âge	Masculin, 31 ans
Nationalité	Américaine
Niveau d'études	BAC+3 -Bachelor en Psychologie
Profession	Professeur d'anglais (dans une « académie »)
Statut marital	Célibataire
Niveau d'études du conjoint-e	/
Profession du conjoint-e	/
Enfant(s)	/
Scolarisation de(s) (l') enfant(s)	/

N°5 - Camille / Avril 2013

Commune	Séoul
District/Quartier	Seocho/Banpo
Arrivée dans la commune	Septembre 2011
Arrivée dans le quartier	Septembre 2011
Type de logement	Appartement
Statut d'occupation	Locataires, l'entreprise pour laquelle le mari de Camille travaille prend en charge le loyer. Trois ans de loyers ont été avancés par l'entreprise. Le loyer mensuel est d'environ 5500 euros.

Histoire résidentielle	Camille a vécu chez ses parents (dans le 17^{ème} arrondissement) durant ses trois années de licence à Nanterre. Puis, lors de son entrée à l'IUFM dans la banlieue ouest parisienne, Camille logeait dans une chambre (chez des gens) à Saint-Germain-en-Laye. Lors de sa deuxième année à l'IUFM, Camille vivait une partie de la semaine à Paris chez ses parents lorsqu'elle devait se rendre à Saint-Germain pour ses études et le reste de la semaine, avec son époux à Arpajon. Dès lors, que Camille a eu un poste dans les Yvelines, elle vivait avec son époux dans un appartement de 50 m², à Arpajon dont ils étaient locataires. En 2004, le couple a acheté sa première maison, de 80m² et mitoyenne à La Norville. Les parents de Camille ont aidé financièrement le couple pour leur premier achat, comme ils l'ont fait pour les deux autres sœurs de Camille. En 2007, la couple a vendu sa maison de La Norville pour acheter une maison datant de 2000 à Arpajon. Camille et son époux sont donc propriétaires d'une maison de 120 m² à Arpajon, dans l'Essonne, qu'ils ont mis en location pendant la durée de leur séjour à Séoul. Ils retourneront vivre dans cette maison, lorsqu'ils rentreront en France.
------------------------	--

Trajectoire migratoire	Camille et son époux n'ont jamais vécu à l'étranger avant de venir vivre à Séoul. Selon elle, cette expérience migratoire sera la seule dans le cadre du travail de son époux.
------------------------	--

Sexe et âge	Femme 33 ans,
Nationalité	Française
Niveau d'études	BAC+4 -IUFM -Licence d'Anglais
Profession	Sans emploi
Statut marital	Mariée (époux, 37 ans, Français)
Niveau d'études du conjoint	BAC +5 -Master technologique de l'université de Compiègne.
Profession du conjoint	Ingénieur
Enfant(s)	3 enfants, un enfant de 6 ans, un autre de 4 ans et demi et une de un an et demi.
Scolarisation de(s) (l') enfant(s)	Les deux enfants les plus âgés sont scolarisés au lycée français (l'un en CP et le second en moyenne section de maternelle).

N° 6- Florence / Avril 2013

Commune	Séoul
District/Quartier	Yongsan/ Hannam
Arrivée dans la commune	Août 2010
Arrivée dans le quartier	Août 2010
Type de logement	Maison
Statut d'occupation	Logement de fonction lié à l'ambassade de France (mais paient un loyer, d'environ 4000 euros à l'État français).

Histoire résidentielle	Florence et son époux ont vécu 8 ans dans le Loiret, où Florence était directrice d'école alors que son mari était PRAG à l'université d'Orléans. Après qu'il ait eu l'ENA, son mari fut nommé à Lyon où ils ont vécu quelques années avec leurs enfants. Florence avait alors eu sa mutation dans l'académie de Lyon. Entre 2007 et 2010, Florence vivait et travaillait à Lyon, avec leurs enfants, tandis que son époux résidait et travaillait à Paris. Alors que son époux vivait dans un studio à Paris, Florence vivait dans un appartement de 170m² à Lyon dont ils étaient locataires. Lors de l'entretien, ils regardaient pour acheter un appartement à Paris, car leurs enfants vont y faire leurs études prochainement, ils pensent le mettre en location en attendant que leurs enfants l'occupent. Ils sont également propriétaires d'une résidence secondaire (utilisée comme maison de vacances) en Ardèche.
------------------------	--

Trajectoire migratoire	L'époux de Florence a grandi à Annaba, en Algérie, entre ses 7 et 15 ans. Son père y était ingénieur et sa mère enseignante au lycée français. Florence, pour sa part, a grandi dans le Loiret. En tant que haut fonctionnaire, l'époux de Florence a dû partir en mobilité à l'étranger. Il a alors obtenu un poste de conseiller, à Taïwan (2004-2007). Florence travaillait, à Taïwan, à l'école française. Ils sont par la suite rentrés en France (2007-2010), puis partis pour Séoul. En 2013, peu de temps après l'entretien, ils portaient vivre et travailler à Bucarest.
------------------------	--

Sexe et âge	Féminin, 49 ans
Nationalité	Française (c'est également le cas de son époux)
Niveau d'études	BAC+4 -IUFM -Licence LEA -Bac S
Profession	Sans emploi
Statut marital	Mariée, époux a 51 ans
Niveau d'études du conjoint	BAC+5 -ENA (promotion 1997-1999) -DEA de droit politique -Agrégation d'Histoire -Maîtrise et DEA d'Histoire -Licence d'Histoire -Bac
Profession du conjoint	Conseiller économique de l'ambassade de France
Enfant(s)	3 enfants (20 ans, 16 ans et 14 ans)
Scolarisation des enfants	Leur fille aînée est en classes préparatoires en France. Leurs deux autres enfants sont scolarisés au lycée français à Séoul.

N°7 - Cathy / Avril 2013

Commune	Goyang
District/Quartier	Ilsandong-gu/Madu 1-dong
Arrivée dans la commune	Mai 2012
Arrivée dans le quartier	Mai 2012
Type de logement	Appartement en Appart'hotel
Statut d'occupation	Locataire, en colocation. Sa part de loyer est d'environ 300 euros. Elle est celle qui paie le moins parmi ses colocataires (ces derniers sont coréens).

Histoire résidentielle	Cathy a grandi avec ses parents et son frère à Nanterre. Elle a toujours vécu chez ses parents jusqu'à ce qu'elle parte en Corée pour un an, en 2012. Faisant des allers-retours entre Séoul et la région parisienne pendant environ 6 ans, elle logeait chez des amis à Séoul et chez ses parents à Nanterre. Elle a rejoint une collocation d'amis qui résidaient déjà dans cet appartement. Elle souhaite prendre son propre logement dans les mois à venir dans le quartier de Hapjeong, à Séoul, district de Mapo.
------------------------	--

Trajectoire migratoire	Les parents de Cathy sont originaires des Antilles. Ils sont arrivés en métropole une fois adultes. Cathy se rendait chaque année chez ses grands-parents maternels, à Saint Martin et un peu plus rarement chez ses grands-parents paternels en Guadeloupe. Cathy fait des allers-retours depuis 6 ans (elle reste deux fois deux mois à Séoul et rentre quelques mois en France entre temps).
------------------------	---

Sexe et âge	Féminin, 30 ans
Nationalité	Française
Niveau d'études	BAC+2 -BTS mode (École nationale supérieure d'arts appliqués et métiers d'arts).
Profession	Entrepreneuse (société de production de bijoux)
Statut marital	Célibataire
Niveau d'études du conjoint-e	/
Profession du conjoint-e	/
Enfant(s)	/
Scolarisation de(s) (l') enfant(s)	/

N°8 - Raphaëlle / Avril 2013

Commune	Séoul
District/Quartier	Jongno/Insa-dong
Arrivée dans la commune	Janvier 2013
Arrivée dans le quartier	Janvier 2013
Type de logement	Appart'hotel
Statut d'occupation	Locataires, environ 5000 euros pas mois, pris en charge par l'entreprise.

Histoire résidentielle	Raphaëlle a grandi à Angers, elle est par la suite partie à Nantes où elle était en classes préparatoires, puis à Antibes où se trouvait l'école de commerce dans laquelle elle a poursuivi ses études. Ont vécu dans un studio à Amsterdam. Ont par la suite loué un appartement neuf à Haarlem, avant d'acheter dans la même ville, un appartement de 110 m², en 2008 (en location depuis qu'ils sont partis pour Munich) dans lequel ils ont vécu 2 ans. À Munich, ils résidaient dans un appartement dans le centre-ville. Lorsqu'ils vivaient en Arabie Saoudite, ils résidaient dans une maison à l'intérieur d'un compound. Ont choisi de vivre ce quartier de Séoul, car le travail de son époux est à 10 minutes à pieds et que l'entreprise imposait le fait de vivre dans un appart-hotel, ce qui réduisait les quartiers dans lesquels il était possible de résider.
------------------------	--

Trajectoire migratoire	Pendant ses études Raphaëlle a passé six mois en Thaïlande et six mois en Afrique du Sud. Elle a par la suite travaillé au Mans quelques mois, puis a rejoint son mari à Amsterdam. Ils ont vécu 3 ans en Hollande, puis sont partis pour le travail de son époux à Munich (2010-2012), puis en Arabie Saoudite (2012-2013), à Séoul (2013-2014) et ils savent d'ores et déjà qu'ils retourneront en Arabie Saoudite (2014-).
------------------------	--

Sexe et âge	Féminin, 33 ans
Nationalité	Française
Niveau d'études	BAC+5 -Master dans une École de commerce : ESC Nice
Profession	Sans emploi
Statut marital	Mariée (époux néerlandais)
Niveau d'études du conjoint	BAC+5 -Master d'études d'ingénieur dans une université aux Pays-Bas
Profession du conjoint	Ingénieur
Enfant	Un enfant de 18 mois
Scolarisation de l'enfant	L'enfant est scolarisé dans une école Montessori, les époux pensent le scolariser dans le système international par la suite.

N°9–Sébastien (époux d’Isabelle entretien 42) / Avril 2013

Commune	Séoul
District/Quartier	Seocho/Banpo
Arrivée dans la commune	Août 2010
Arrivée dans le quartier	Août 2010
Type de logement	Appartement dans un immeuble de 5 étages (villa).
Statut d’occupation	Locataire (l’agence pour laquelle Sébastien travaille prend en charge la moitié du loyer et le couple paie l’autre moitié).

Histoire résidentielle	Lorsque Sébastien et son épouse se sont installés à Aix-en-Provence, ils ont acheté une maison, qu’ils possèdent toujours et qui est, actuellement, en location.
------------------------	--

Trajectoire migratoire	Sébastien a fait un stage de 10 mois aux États-Unis dans la structure dans laquelle il travaille aujourd’hui. Toutefois, il a travaillé pour d’autres entreprises entre temps. Il travaille pour celle-ci depuis 2007. Puis, Sébastien a été coopérant à l’île de la Réunion et est resté quelques années de plus pour y travailler (il y a rencontré son épouse qui est de France métropolitaine), puis est parti travailler en Nouvelle-Calédonie. Le couple est par la suite rentré en France métropolitaine pour s’installer à Aix-en-Provence.
------------------------	---

Sexe et âge	Masculin, 50ans
Nationalité	Française (de même pour son épouse)
Niveau d’études	BAC+5 -Master marketing et communication (ESCP Paris) -DEA d’économie (faculté d’économie d’Aix-en-Provence)
Profession	Directeur d’agence
Statut marital	Marié (épouse de 44 ans)
Niveau d’études de la conjointe	BAC+3 -Licence de LEA
Profession de la conjointe	Sans emploi
Enfants	2 enfants (14 et 11 ans)
Scolarisation des enfants	Scolarisés à l’école française

N°10 - Audrey / Avril 2013

Commune	Séoul
District/Quartier	Seocho/ Banpo
Arrivée dans la commune	Septembre 2010
Arrivée dans le quartier	Septembre 2010
Type de logement	Appartement de 180m ²
Statut d'occupation	Locataire, les loyers sont pris en charge par l'entreprise de son époux.

Histoire résidentielle	Audrey et son mari sont propriétaires d'un appartement type T2, de 60m² à Rueil-Malmaison, que le mari d'Audrey a acheté seul en 2005. Puis, Audrey est venue le rejoindre pour qu'ils vivent ensemble. Depuis qu'ils sont à Séoul, le couple a mis cet appartement en location et souhaite continuer à le louer même lorsqu'ils seront rentrés en France. Audrey a grandi dans la banlieue de Tours, puis s'est rendue à Paris pour y réaliser ses études supérieures. Elle a logé dans deux appartements : un studio dans le 3^{ème} arrondissement de Paris (en couple avec son compagnon de l'époque), puis un T2 à Vincennes après avoir commencé à travailler depuis un ou deux ans.
------------------------	---

Trajectoire migratoire	Ni Audrey ni son époux n'ont vécu à l'étranger avant leur expérience à Séoul. Ils souhaiteraient de nouveau partir en « expatriation », mais doivent, pour le faire dans le même cadre, attendre quelques années en France.
------------------------	---

Sexe et âge	Féminin, 33 ans
Nationalité	Française
Niveau d'études	BAC+5 -Master 2 ressources humaines à l'ISG Paris
Profession	Sans emploi
Statut marital	Mariée (époux français)
Niveau d'études du conjoint	BAC+5 -Diplôme d'ingénieur (Centrale Nantes)
Profession du conjoint	Ingénieur
Enfant	1
Scolarisation de l'enfant	Lors de l'entretien, l'enfant n'a que quelques mois.

N°11 - Antonin / Avril 2013

Commune	Séoul
District/Quartier	Yongsan/Ichon-1
Arrivée dans la commune	Septembre 2011
Arrivée dans le quartier	Septembre 2011
Type de logement	Appartement dans un grand ensemble
Statut d'occupation	Locataire, vit en colocation avec un autre Français. Disposent d'un bail d'un an, ont déposé 40 000 euros de caution et ont un loyer mensuel d'environ 1000 euros par mois à deux.

Histoire résidentielle	Pour ses études en France, Antonin a logé dans des studios en résidence universitaire privée. Lors de son échange universitaire en Corée, il était logé en résidence universitaire, sur le campus, et partageait sa chambre avec un étudiant coréen. Il est par la suite rentré en France et a fait une colocation dans le centre-ville de Belfort. Il est ensuite reparti en Corée pour poursuivre son cursus universitaire et a fait une colocation avec son colocataire actuel, dans un appartement d'une <i>villa</i>. Il est par la suite parti travailler en Inde et résidait dans une maison avec des collègues de son entreprise. Ils vivaient à 4 dans une maison de 350m²(chacun d'entre eux disposait de « petits appartements ») dans un quartier « d'expatriés » de Chennai. Au bout d'un an, il est revenu en Corée dans le logement qu'il occupe lors de l'entretien.
------------------------	---

Trajectoire migratoire	Antonin a vécu un an (lors d'un échange universitaire) dans la ville de Daejeon, en 2008. Après être retourné un an en France, il est reparti 6 mois, pour de nouveau étudier à l'université KAIST, à Daejeon. Après avoir obtenu son diplôme, il est parti travailler 9 mois en Inde (fin 2010 à septembre 2011) dans la ville de Chennai pour une entreprise française. Tout en étant à Chennai, une entreprise coréenne lui a proposé un poste à Séoul, qu'il a accepté.
------------------------	--

Sexe et âge	Masculin, 24 ans
Nationalité	Française
Niveau d'études	BAC+5 -École d'ingénieur française ayant une convention avec une école d'ingénieur coréenne (UTBM)
Profession	Chef de projet
Statut marital	Célibataire
Niveau d'études du conjoint-e	/
Profession du conjoint-e	/
Enfant(s)	/
Scolarisation de(s) (l') enfant(s)	/

N°12 - Mary / Avril 2013

Commune	Séoul
District/Quartier	Jongno/Insa-dong
Arrivée dans la commune	Septembre 2012
Arrivée dans le quartier	Septembre 2012
Type de logement	Appart'hotel
Statut d'occupation	Locataires, environ 5000 euros pas mois, pris en charge par l'entreprise.

Histoire résidentielle	Mary a beaucoup déménagé, mais s'est acheté un appartement dans le comté du Surrey dans le sud de Londres. Depuis qu'elle vit avec son compagnon, elle prête son appartement à un ami. Pour sa part, son compagnon possède également une maison à Guilford, dans laquelle ils ont résidé ensemble et qui est en location depuis qu'ils se sont rendus en Australie. En Australie, ils vivaient dans un appartement dans le centre de Brisbane, dont le loyer était pris en charge par l'entreprise pour laquelle travaille son conjoint. À Séoul, l'entreprise leur a imposé de vivre en Appart'hotel car ils sont présents pour un an. Ils avaient donc le choix entre trois Appart'hotel différents (tous dans le même quartier) et ont choisi celui-ci pour des raisons de confort des appartements. Elle ne souhaite pas retourner vivre dans son appartement lorsqu'elle sera seule en Angleterre et elle ne sait pas encore si elle vivra dans la maison de son conjoint.
------------------------	--

Trajectoire migratoire	Mary a vécu un peu moins d'un an à Dusseldorf où elle travaillait comme agent d'entretien sur un bateau. Elle avait pris ce travail afin de « fuir » l'Angleterre. Elle est par la suite retournée en Grande-Bretagne où elle a réalisé ses études puis travaillé. Après avoir rencontré son conjoint actuel, ils ont vécu tous les deux, pour les besoins du travail de son compagnon en Australie, à Brisbane (où elle travaillait) pendant un an puis sont arrivés à Séoul. Ils vont rester un an en Corée et son conjoint partira ensuite, seul, en Arabie Saoudite alors que Mary rentrera en Angleterre. Ils ont pour projet de s'installer dans le sud de la France une fois à la retraite.
------------------------	---

Sexe et âge	Féminin, 53 ans
Nationalité	Britannique
Niveau d'études	BAC+5 -Master d'informatique
Profession	Hypnothérapeute à son compte
Statut marital	Union libre
Niveau d'études du conjoint-e	BAC+5 -Master d'ingénieur
Profession du conjoint-e	Chef de projet
Enfant(s)	/
Scolarisation de(s) (l') enfant(s)	/

N°13 - Michèle / Mai 2013

Commune	Séoul
District/Quartier	Yongsan/Itaewon 1-dong
Arrivée dans la commune	Août 2011
Arrivée dans le quartier	Août 2011
Type de logement	Appartement
Statut d'occupation	Locataires. L'entreprise a avancé deux ans de loyer.

Histoire résidentielle	Durant les six ans qu'ils ont vécus à Londres, ils ont déménagé une fois, dans le même quartier, celui de South Kensington. Les deux fois, ils vivaient dans une « grande » maison avec 5 chambres. Auparavant, lorsqu'ils vivaient à Prague, ils résidaient également dans une maison à côté de l'école française. À Paris, ils résidaient en appartement dans le 17 ^{ème} arrondissement et à l'époque où ils vivaient à Aix-en-Provence, en maison. Michèle et son époux n'ont jamais été propriétaires d'aucun logement.
------------------------	---

Trajectoire migratoire	Michèle et son époux sont partis vivre à l'étranger pour la première fois en 1993. Ils ont alors vécu pendant 3 ans en Australie, dans le cadre du travail de son époux. En 1996, ils sont retournés vivre en France, pendant 8 ans (2 ans à Aix-en-Provence et 5 ans à Paris). Entre 2003 et 2005, ils ont vécu à Prague, puis à Londres pendant 6 ans (2005-2011).
------------------------	--

Sexe et âge	Féminin, 48 ans
Nationalité	Française
Niveau d'études	BAC+5 -DESS dans une école de gestion (ISG)
Profession	Sans emploi
Statut marital	Mariée (époux de nationalité française, 52 ans)
Niveau d'études du conjoint	BAC+5 -DESS dans une école de commerce (HEC)
Profession du conjoint	Directeur de filiale
Enfants	3 enfants
Scolarisation des enfants	2 des enfants de Michèle suivent leurs études du supérieur en Grande-Bretagne (l'un à Londres, l'autre à Edimbourg) après avoir réalisé leurs scolarités dans le système français. Michèle et son époux vivent donc à Séoul avec leur dernier enfant, qui après avoir été scolarisé dans le système français, est dans le système international (Américain) à Seoul Foreign School et prépare le baccalauréat international. Pour sa dernière année de lycée, leur fille va quitter la Corée pour se rendre dans une Boarding School en Angleterre, dont les résultats à l'IB sont meilleurs que l'établissement dans lequel elle est actuellement.

N°14 - Marion / Mai 2013

Commune	Goyang
District/Quartier	Ilsandong-gu/Madu 1-dong
Arrivée dans la commune	Juillet 2012
Arrivée dans le quartier	Juillet 2012
Type de logement	Appart'hotel
Statut d'occupation	Locataire, c'est l'entreprise pour laquelle son conjoint travaille qui prend en charge le loyer.

Histoire résidentielle	Marion a grandi en région parisienne et vivait seule dans un studio de 12m², dans le 8 ^{ème} arrondissement de Paris lorsqu'elle travaillait à Paris. Puis, elle a emménagé dans le logement (un trois-pièces) de son compagnon dans l'Essonne pendant un an, avant qu'ils se rendent à Séoul. Le loyer du logement en Essonne était pris en charge par l'entreprise de son conjoint. Ils cherchent à acheter une maison en Belgique, dans la zone de Mons.
------------------------	--

Trajectoire migratoire	Le séjour à Séoul de Marion est sa première expérience à l'étranger. Pour sa part, son compagnon a été expatrié en France par l'entreprise belge pour laquelle il travaille avant de se rendre à Séoul.
------------------------	---

Sexe et âge	Féminin, 23 ans
Nationalité	Française, son conjoint est Belge.
Niveau d'études	BAC
Profession	Sans emploi, en reprise d'études
Statut marital	En concubinage
Niveau d'études du conjoint	BAC+5 -Master 2 d'ingénieur électronique dans une université belge (ISIC)
Profession du conjoint	Ingénieur
Enfant	/
Scolarisation de(s) (l')enfant(s)	/

N°15 - Carol / Mai 2013

Commune	Seoul
District/Quartier	Seocho/Banpo
Arrivée dans la commune	Mai 2011
Arrivée dans le quartier	Mai 2011
Type de logement	Appartement
Statut d'occupation	Locataires. L'entreprise prend en charge les frais de logement.

Histoire résidentielle	Carol et son époux sont tous les deux originaires de la région de Bristol. Ils y ont vécu de nombreuses années avant de partir pour Cardiff où ils ont résidé 13 ans. Par la suite, son époux a été embauché par une entreprise américaine afin de travailler à l'aéroport d'Heathrow. Ils ont donc déménagé dans le Berkshire et ont résidé 6 ans dans la ville de Sunningdale. Lorsque l'époux de Carol a pris ce poste à Heathrow, l'entreprise pour laquelle il travaillait avait chargé une agence de relocation pour leur trouver un logement dans le centre de Londres. Carol et son époux ont refusé, afin de trouver un logement par eux-mêmes, car ils ne souhaitaient pas vivre à Londres, mais dans un endroit plus « rural ». Le couple a vendu la maison qu'il possédait dans le Berkshire quelques semaines avant d'arriver à Séoul. Une fois en retraite, ils souhaitent acheter une maison dans la région de Bristol pour se rapprocher de leur famille.
------------------------	--

Trajectoire migratoire	La Corée du Sud est le premier pays étranger dans lequel Carol et son époux résident. Auparavant, ils ont toujours vécu en Grande-Bretagne. Lors de l'entretien, il était prévu qu'ils partent, quelques mois plus tard, résider en Chine, à Shanghai.
------------------------	---

Sexe et âge	Féminin, 49 ans
Nationalité	Britannique (de même pour son époux qui a 54 ans)
Niveau d'études	BAC/ A-level
Profession	Sans emploi
Statut marital	Mariée
Niveau d'études du conjoint	DOCTORAT -Ingénierie obtenu à l'Université
Profession du conjoint	Manager
Enfant	/
Scolarisation de l'enfant	/

N°16 - Laura / Mai 2013

Commune	Séoul
District/Quartier	Dongjak/Sadang
Arrivée dans la commune	Février 2007
Arrivée dans le quartier	Juillet 2009
Type de logement	Appartement (60m ²) dans une <i>villa</i>
Statut d'occupation	Locataires. Ils ont versé un <i>deposit</i> de 100 million de won (environ 75 000 euros). Pour cela, ils ont réalisé un emprunt de 60 million (environ 45 000 euros), puisqu'ils avaient 40 million d'économies (environ 30 000 euros).

Histoire résidentielle	Laura a grandi et réalisé ses études universitaires au Canada, à Calgary. À Taïwan, elle résidait dans un logement fourni par l'école pour laquelle elle travaillait. Elle est par la suite retournée vivre chez ses parents à Calgary. À Séoul, Laura a vécu dans la partie sud de Séoul où se trouvait l'académie pour laquelle elle travaillait, elle résidait alors dans un Officetel. Quelques mois plus tard, elle a changé d'académie et travaillait et résidait de nouveau dans un logement fourni par son employeur, dans le quartier de Hannam. Un an après, elle et son mari se sont mariés afin qu'elle puisse changer de visa et trouver un autre emploi, cette fois-ci pour une école. Vivant alors en couple, ils ont résidé quelques mois à Hannam avant de vivre dans leur logement actuel.
------------------------	--

Trajectoire migratoire	Laura est partie vivre deux ans à Taïwan (2003-2005) pour enseigner l'anglais, après ses études de premier cycle universitaire au Canada, afin de rembourser son prêt étudiant. Elle est par la suite rentrée 18 mois au Canada, où elle a rencontré son époux. Ce dernier devant rentrer en Corée, elle est venue avec lui à partir de 2007. Laura souhaiterait rester quelques années encore à Séoul, puis partir pour l'étranger.
------------------------	--

Sexe et âge	Féminin, 34 ans
Nationalité	Canadienne
Niveau d'études	BAC+5 -Master en linguistique -Bachelor
Profession	Enseignante d'anglais à l'université
Statut marital	Mariée, époux coréen, 33 ans
Niveau d'études du conjoint	BACHELOR -« Business administration »
Profession du conjoint	Travaille dans les ressources humaines d'une grande entreprise
Enfant(s)	/
Scolarisation de(s) (l') enfant(s)	/

N°17 - Hannah / Mai 2013

Commune	Séoul
District/Quartier	Dongaemun/Imun
Arrivée dans la commune	Août 2009
Arrivée dans le quartier	Août 2009
Type de logement	Appartement 45m ² , sur le campus de l'université dans laquelle travaille son époux.
Statut d'occupation	Logement de fonction fourni par l'université

Histoire résidentielle	À vécu 4 ans (2005-2009) dans le 12 ^{ème} arrondissement, en face de la gare de Lyon, dans une chambre chez l'habitant. Elle y vivait seule la première année, puis son époux l'a rejoint et ils y ont vécu en couple pendant 3 ans. Ils sont par la suite partis vivre à Séoul.
------------------------	---

Trajectoire migratoire	Hannah a grandi dans le sud de la France, d'un père allemand et d'une mère française. Elle est restée vivre en France jusqu'à ce qu'elle réalise un échange universitaire dans le cadre de ses études en IEP. Elle est restée vivre et étudier un an à Berlin. Elle a alors rencontré son époux actuel qui vivait alors lui aussi à Berlin. Par la suite, Hannah est rentrée en France alors que son époux a dû retourner vivre aux États-Unis pendant un an. Il l'a par la suite rejoint à Paris, où ils ont résidé 3 ans ensemble. Puis, ils sont partis vivre à Séoul.
------------------------	---

Sexe et âge	Féminin, 30 ans (son époux a 35 ans)
Nationalité	Franco-Allemande, son époux est étasunien
Niveau d'études	MASTER -Master Journalisme Paris 3 -IEP Grenoble -École préparatoire aux grandes écoles dans le sud-est de la France
Profession	Journaliste
Statut marital	Mariée
Niveau d'études du conjoint	DOCTORAT -Doctorat en philosophie à la State University of NewYork -Master à State University of NewYork en philosophie -Bachelor dans une université à Atlanta
Profession du conjoint	Maître assistant
Enfant	/
Scolarisation de l'enfant	/

N°18 - Émilie / Mai 2013

Commune	Séoul
District/Quartier	Seocho/Bangbae
Arrivée dans la commune	Septembre 2006
Arrivée dans le quartier	Septembre 2006
Type de logement	Appartement
Statut d'occupation	Le loyer du logement est pris en charge par l'entreprise pour laquelle son époux travaille.

Histoire résidentielle	Émilie et son époux sont propriétaires d'une maison en Normandie dans laquelle ils vivaient avant de partir vivre à Séoul. Durant deux ans, ils ont mis cette maison en location. Émilie et ses enfants sont retournés y vivre 18 mois et à leur retour, ils l'ont laissée vacante. En arrivant à Séoul, ils ont vécu environ deux mois dans le nord de la ville, car leurs affaires venant de France n'étaient pas encore arrivées. Ils ont vécu dans un appart-hotel. Puis, ils ont emménagé dans un appartement à proximité de l'école de française. Ils ont choisi ce quartier pour que leurs enfants puissent se rendre à l'école à pied et parce que l'époux d'Émilie, travaille à Gangnam et il voulait que ses trajets domicile-travail soient de moins d'une demi-heure. Lorsqu'Émilie et ses enfants sont retournés vivre 18 mois en France, le mari d'Émilie vivait seul, dans un appartement à proximité de son travail. Puis, à leur retour, ils ont résidé de nouveau dans un appartement proche du lycée français.
------------------------	---

Trajectoire migratoire	Leur installation à Séoul est leur première expérience à l'étranger. Entre 2009 et 2011, Émilie a dû retourner vivre 18 mois en France pour y terminer ses études d'infirmières. Elle est donc partie avec ses enfants pendant que son époux résidait et travaillait toujours à Séoul. En 2011, Émilie et ses enfants sont retournés vivre à Séoul. Lors de l'entretien, Émilie m'a expliqué qu'ils partaient pour Shanghai dès septembre.
------------------------	---

Sexe et âge	Féminin, 39 ans. Son époux en a 43.
Nationalité	Française (de même pour son époux)
Niveau d'études	BAC +3 -Il y a 5 ans, avait repris des études d'infirmière. -Études d'aide-soignante après son baccalauréat
Profession	Infirmière scolaire (en contrat local)
Statut marital	Mariée
Niveau d'études du conjoint	BAC+5 -École d'ingénieur -IUT
Profession du conjoint	Directeur de filiale
Enfants	3 enfants (10, 11 et 13 ans)
Scolarisation des enfants	Les trois enfants sont scolarisés dans le système français

N°19 - Emily / Mai 2013

Commune	Goyang
District/Quartier	Deogyang/Hwajeon-dong
Arrivée dans la commune	Mars 2012
Arrivée dans le quartier	Mars 2012
Type de logement	Appartement dans un complexe (100m²)
Statut d'occupation	Locataires, contrat wolsai, 20 million de caution et 1,3 million de loyer mensuel.

Histoire résidentielle	Emily a grandi dans une petite ville de l'Arizona. Elle est également allée à l'université dans l'Arizona. Elle a ensuite vécu un an dans le Minnesota. Elle est par la suite partie vivre en Corée. À son arrivée, un logement était fourni par son employeur (ville de Seongnam, studio). Puis, elle résidait dans le quartier de Daechi, à Gangnam, son logement était également fourni par son employeur (un studio) de 2007 à 2008. Son troisième employeur lui fournissait également son logement, dans la ville de Pocheon (studio) où elle a résidé entre 2008 et 2009. S'étant mariée avec son époux qui travaillait à Pocheon, ils ont loué un logement dans cette ville entre 2009 et 2012. Depuis cette date, ils résident dans un appartement (de 56m²) dont ils sont locataires dans la ville de Goyang. Pense déménager en 2014 pour les besoins du travail de son époux, probablement dans la ville de Paju. Le couple aimerait loger dans une maison disposant d'un jardin.
------------------------	--

Trajectoire migratoire	Après son bachelor, elle s'est rendue au Minnesota, pendant un an, dont son premier fiancé était originaire. Ils se sont ensuite séparés et Emily est partie quelques mois en Australie. Ne voulant pas retourner aux États-Unis, et son visa arrivant à expiration, elle a postulé à des offres d'emplois à l'étranger. Une offre pour enseigner pendant un an auprès de militaires coréens s'est proposée et elle l'a prise. Ainsi, Emily habite en Corée et Séoul depuis 2007. Après cet emploi au sein de l'armée, elle a travaillé pour une école maternelle puis un collège où elle enseignait l'anglais. Depuis 2-3 ans, elle n'a plus d'emploi.
------------------------	---

Sexe et âge	Féminin, 32 ans (époux 41 ans)
Nationalité	Américaine
Niveau d'études	BAC+3 -Bachelor <i>Security Intelligence</i>
Profession	Sans emploi
Statut marital	Mariée, époux coréen
Niveau d'études du conjoint	BAC+2 -Associate degree
Profession du conjoint	Technicien pour un producteur d'armes militaires
Enfants	2 enfants
Scolarisation des enfants	Vont à la crèche coréenne

N° 20- Christy / Mai 2013

Commune	Seoul
District/Quartier	Yongsan/Yongsan-2-dong
Arrivée dans la commune	Août 2009
Arrivée dans le quartier	Septembre 2012
Type de logement	Appartement dans une villa (35m²)
Statut d'occupation	Locataires. Leur type de contrat est un wolsai (7 500 euros de caution)

Histoire résidentielle	En arrivant à Séoul en 2009, Christy travaillait pour un institut d'anglais qui lui fournissait un studio dans un officetel, dans le quartier de Mok-dong. Puis de septembre 2010 à septembre 2012, Christy travaillait pour un institut d'anglais dans la ville d'Incheon. Le logement était également fourni et se situait à Incheon. Ayant changé d'employeur en septembre 2012, Christy et sa famille ont dû quitter ce logement, mais n'ayant pas suffisamment d'apports pour obtenir un logement, ils se sont portés sur le quartier d'Haebangchon dont les montants de caution sont connus pour être relativement faibles. En juin 2013, ils vont déménager à Incheon, car leur logement actuel est trop petit pour eux et qu'il est vétuste. Afin de pouvoir déménager dans ce nouvel appartement (70m²), Christy a pris un second emploi afin de se constituer un capital suffisant pour la caution demandée. Par ailleurs, des amis du couple leur ont prêté de l'argent.
------------------------	--

Trajectoire migratoire	Le père de Christy étant militaire, ils ont beaucoup déménagé aux États-Unis durant son enfance, ainsi qu'à l'étranger à deux reprises. Lorsque Christy avait 4-5 ans, elle a vécu deux ans en Islande avec sa famille. Ils ont par la suite vécu aux États-Unis, puis lorsque Christy était adolescente, ils ont vécu deux ans à Séoul (de 2002 à 2004). Elle est par la suite retournée aux États-Unis pour suivre ses études supérieures. Durant ses études, elle a enseigné l'anglais pendant 6 mois en Chine dans la ville de Yichang. Elle est ensuite retournée aux États-Unis pour finir son diplôme de Bachelor et un an plus tard, est retournée en Corée où elle depuis, enseignante d'anglais.
------------------------	---

Sexe et âge	Féminin, 28 ans
Nationalité	Américaine.
Niveau d'études	BAC+3 -Bachelor en linguistique, option langue et culture coréenne.
Profession	Enseignante d'anglais dans une crèche d'entreprise et dans un institut pour enfant.
Statut marital	Mariée, époux américain (28 ans)
Niveau d'études du conjoint	BAC+2 -Bachelor en informatique (en cours, par correspondance avec l'université du Maryland). -Associate degree en restauration
Profession du conjoint	Boulangier-pâtissier
Enfants	2 enfants
Scolarisation des enfants	5 ans (va à l'école maternelle coréenne), 9 mois (va à la crèche coréenne).

N°21 - Bruno/ Mai 2013

Commune	Séoul
District/Quartier	Mapo/Seongsan-dong
Arrivée dans la commune	2011
Arrivée dans le quartier	2011
Type de logement	Appartement dans un complexe, habitent au 7 ^{ème} et dernier étage.
Statut d'occupation	Locataires. Le type de contrat est un walsei, avec 30 000 dollars de caution

Histoire résidentielle	Bruno est actuellement propriétaire d'un appartement dans la ville de Mons. Ce logement est lié au local commercial qu'il occupait lorsqu'il travaillait en Belgique à la fin des années 1990 et début 2000. Bruno garde ce logement vacant puisqu'il rentre fréquemment en Belgique. Par ailleurs, son mari est propriétaire d'une maison de famille du XXème siècle, dont il a hérité, au bord du lac Michigan.
------------------------	---

Trajectoire migratoire	Bruno a grandi à l'étranger, car son père travaillait pour une multinationale. Ainsi, de 1965 à 1973, il vivait avec ses parents aux Antilles. Entre 1973 et 1974 au Mexique. Entre 1974 et 1977 au Congo Brazzaville. Entre 1977 et 1979 au Cameroun et de 1979 à 1983 en Côte d'Ivoire. En 1983, il est parti vivre à Paris pour y mener ses études. Puis, son compagnon de l'époque étant Italien, il a vécu entre 1987 et 1997 en Italie. Après s'être séparé, il est retourné en Belgique en 1997, il y a rencontré son mari qui est américain et de 2000 à 2008, ils vivaient la moitié de l'année en Belgique et l'autre moitié aux États-Unis. Depuis 2008, Bruno et son époux vivent en Corée. Leur installation en Corée s'est faite après avoir rendu visite à la meilleure amie de Bruno qui est coréenne. Durant leurs vacances en Corée, le mari de Bruno a postulé à des emplois de professeur d'anglais dans des universités. De septembre 2008 à septembre 2011, l'époux de Bruno a enseigné l'anglais dans une université de Gwangju. Puis, a obtenu un emploi dans une université de Séoul.
------------------------	--

Sexe et âge	Masculin, 48 ans
Nationalité	Belge (mari américain)
Niveau d'études	BAC+4 -Maîtrise d'Histoire
Profession	Sans emploi
Statut marital	Mariés (époux américain)
Niveau d'études du conjoint	BAC+5 -Master d'études théâtrales -Maîtrise de traduction français, anglais, arabe.
Profession du conjoint	Enseignant d'anglais à l'Université
Enfant(s)	/
Scolarisation de(s) (l') enfant(s)	/

N°22 - Sophia / Juin 2013

Commune	Séoul
District/Quartier	Yeongdeungpo/Yeongdeungpo-dong
Arrivée dans la commune	2001
Arrivée dans le quartier	2012
Type de logement	Studio dans un officetel
Statut d'occupation	Locataire, son contrat est un walsei (environ 30 000 euros de caution et un loyer mensuel d'environ 200 euros)

Histoire résidentielle	Sophia a déménagé 8 fois dans Séoul depuis qu'elle y réside. Ses premiers logements étaient fournis par les établissements scolaires pour lesquels elle travaillait. Ainsi, elles ne restaient que quelques mois dans ces studios. En 2006, après son mariage elle et son époux ont emménagé ensemble dans un petit logement dans le sud-ouest de Séoul où ils ne sont restés que quelques mois. Puis, pendant 3 ans, ils ont vécu dans le district de Guro (2006-2009) puis dans le district de Yeongdeungpo (2009-2012). Sophia réside toujours dans ce district, mais a changé d'appartement puisqu'elle et son mari sont séparés. Sophia n'a pas l'intention d'acheter en Corée, car elle estime que les bâtiments sont de mauvaise qualité et qu'un tel investissement serait financièrement risqué.
------------------------	--

Trajectoire migratoire	Sophia a grandi au Canada, son premier époux ayant eu pendant trois ans un emploi en Californie, ils y ont vécu ensemble pendant 3 ans. Sophia est arrivée en Corée en 2000 en prenant un poste d'enseignante d'anglais afin de rembourser son prêt étudiant. De 2000 à 2002, Sophia a été enseignante d'anglais à Busan, puis elle a enseigné la physique dans un lycée de Séoul et en 2005, fut embauchée par le même établissement comme coordinatrice académique. Suite à son mariage en 2006, elle a obtenu un nouveau visa et a ainsi pu changer d'emploi en 2007. Depuis, elle travaille en tant que consultante en communication interculturelle pour des entreprises coréennes. Séparée de son époux, elle ne souhaite pas rentrer partir de Corée ou rentrer au Canada, qu'elle estime ne plus être chez elle culturellement.
------------------------	---

Sexe et âge	Féminin, 41 ans
Nationalité	Canadienne
Niveau d'études	BAC+5 -Master en psycholinguistique -Master en enseignement -Bachelor en Sciences et technology
Profession	Consultante en communication interculturelle
Statut marital	Mariée, mais séparée de son mari coréen (afin de garder son visa)
Niveau d'études du conjoint	BAC
Profession du conjoint	Officier de police
Enfant	/
Scolarisation de(s) (l') enfant(s)	/

N°23 - Amber / Juin 2013

Commune	Séoul
District/Quartier	Dongdaemun/Sinseol-dong
Arrivée dans la commune	Septembre 2005
Arrivée dans le quartier	Avril 2010
Type de logement	Appartement (85 m ²) dans une villa
Statut d'occupation	Locataire. Leur contrat de location est un walsei, avec une caution d'environ 98 000 euros et un loyer mensuel de 150 euros.

Histoire résidentielle	Amber a grandi dans une petite ville Canadienne où son père était soudeur et sa mère puéricultrice. Elle est partie à Montréal pour réaliser ses études. Après son master, elle est partie vivre à Séoul. Après avoir eu un logement fourni par son employeur, dans le quartier de Sinchon (de septembre 2005 à octobre 2006), elle a trouvé des logements par elle-même dans le quartier de Itaewon (d'octobre 2006 à décembre 2007). Elle est ensuite rentrée trois mois au Canada suite au décès de son père et puis est retournée à Séoul. Elle a de nouveau vécu à Itaewon pendant 2 ans, puis s'est installée avec son mari coréen après leur mariage en avril 2010. Depuis, ils résident dans le quartier de Sinseol-dong. Ils souhaitent déménager en 2014 et économisent afin de pouvoir accéder à un appartement dans un complexe.
------------------------	--

Trajectoire migratoire	Amber est venue enseigner l'anglais en Corée afin de pouvoir économiser dans le but de réaliser un doctorat au Canada. Elle a choisi la Corée, car trouvait le Japon trop cher, et la Chine pas suffisamment développée. Lors de sa première année en Corée, elle a rencontré son époux et a décidé de rester vivre en Corée. Amber pense rester en Corée encore une quinzaine d'années. De nombreux membres de sa famille résident ou ont résidé en dehors du Canada. Sa sœur vit et étudie en Irlande, un de ses cousins travaille au Danemark comme joueur de hockey sur glace, car ils n'arrivaient pas à intégrer d'équipe professionnelle nord-américaine. Son autre cousin réside et travaille en Chine et d'autres membres de sa famille vivent depuis environ 20 ans en Amérique du Sud (l'une au Chili, l'autre au Brésil).
------------------------	---

Sexe et âge	Féminin, 32 ans (époux a 40 ans)
Nationalité	Canadienne, époux coréen
Niveau d'études	BAC+5 -Master en sociologie et anthropologie des religions
Profession	Enseignante d'anglais à l'Université
Statut marital	Mariée, époux coréen
Niveau d'études du conjoint	BAC+3 -Bachelor en ingénierie de la construction
Profession du conjoint	Employé
Enfant	Un enfant de 18 mois
Scolarisation de l'enfant	Leur enfant va à la crèche coréenne. Le couple a l'intention de lui faire suivre une scolarité dans le système coréen jusqu'au secondaire.

N°24 - Allisson / Juin 2013

Commune	Séoul
District/Quartier	Dongjak/Sangdo-dong
Arrivée dans la commune	Mars 2008
Arrivée dans le quartier	Septembre 2011
Type de logement	Appartement dans un complexe (82 m²)
Statut d'occupation	Locataires, leur contrat de location est un wolsai avec une caution d'environ 150 000 euros et un loyer mensuel d'environ 530 euros.

Histoire résidentielle	Allisson a grandi dans l'Ohio puis s'est rendue en Pennsylvanie pour ses études supérieures. Elle a par la suite vécu un an à Paris (à Bastille). L'année suivante, elle s'est installée pour 4 ans à Chicago, puis 2 ans en Caroline du Nord afin de réaliser son Master. Elle est retournée dans l'Ohio 6 ans, puis dans le New Jersey à Princeton pendant 2 ans où elle vivait avec son époux. Depuis 5 ans, ils vivent à Séoul. Leurs deux premiers logements étaient pris en charge par l'entreprise de son époux (environ 265 000 euros de cautions). Celui-ci ayant quitté son emploi, ils ont dû en chercher un nouveau logement à proximité de l'emploi d'Allisson, dans un quartier agréable et abordable. Ils vont toutefois déménager le mois suivant l'entretien, car en tant qu'enseignante étrangère dans une université, elle bénéficie d'un logement gratuit sur le campus. Allisson a été propriétaire aux États-Unis, d'une première maison qu'elle a achetée seule. Puis, elle a revendu cette maison et en a acheté une avec son époux. Partant s'installer dans le New Jersey, ils ont acheté une nouvelle maison après avoir vendu la précédente. Ils ont par la suite vendu celle-ci en venant s'installer en Corée.
------------------------	---

Trajectoire migratoire	Allisson a travaillé un an à Paris pour une entreprise, dans le secteur du marketing. Son époux a vécu en Corée jusqu'à ses 20 ans puis s'est rendu aux États-Unis afin d'étudier l'anglais et de suivre ses études universitaires. En 2008, celui-ci a eu une offre d'emploi à Séoul. Allisson ayant toujours eu l'envie d'habiter en Corée, ils ont saisi cette opportunité pour s'y installer. Elle a trouvé un emploi dans la même entreprise, dans le service marketing, une fois sur place. Elle a ensuite quitté cet emploi pour étudier le coréen à l'université et est depuis, enseignante d'anglais.
------------------------	---

Sexe et âge	Féminin, 43 ans
Nationalité	Américaine
Niveau d'études	BAC+5 -MBA en Marketing -Bachelor en comptabilité (Université de Philadelphie)
Profession	Enseignante d'anglais pour une entreprise et pour une université.
Statut marital	Mariée (époux américain, 41 ans)
Niveau d'études du conjoint	BAC+5 -MBA en Marketing
Profession du conjoint	Manager pour un conglomérat coréen
Enfant(s)	/
Scolarisation de(s) l'enfant(s)	/

N°25 - Victoria / Juin 2013

Commune	Séoul
District/Quartier	Gwangjin/Guui-dong
Arrivée dans la commune	Août 2008
Arrivée dans le quartier	Juin 2011
Type de logement	Appartement dans une villa (environ 50m²)
Statut d'occupation	Locataires, leur contrat de location est un wolsei

Histoire résidentielle	Victoria a grandi dans la banlieue de Boston. Elle y a également réalisé ses études puis a enseigné dans un lycée de la ville de Cambridge à proximité de Boston. Lorsqu'elle est arrivée à Séoul la première année, son logement était fourni par son employeur. Elle a vécu deux ans et demi dans ce logement (d'août 2008 à février 2011) situé dans le quartier de Daechi dans le quartier de Gangnam. Elle a par la suite vécu seule pendant 4 mois dans le quartier de Myeonmok. Puis, Victoria et son époux ont emménagé ensemble et se sont installés dans leur logement actuel. Le quartier dans lequel ils résident étant sur le point d'être détruit, ils souhaitent rester vivre dans ce logement jusqu'à la destruction afin de bénéficier d'aides gouvernementales pour se reloger.
------------------------	---

Trajectoire migratoire	Victoria enseignait les études religieuses dans un lycée catholique de la ville de Cambridge, près de Boston. De nombreux lycéens coréens venaient y suivre quelques années d'enseignements, et l'ont introduite à la culture coréenne. Elle a donc décidé de partir un an à Séoul pour enseigner l'anglais. Durant cette année, elle a rencontré son époux coréen et a décidé de rester vivre à Séoul.
------------------------	---

Sexe et âge	Féminin, 32 ans
Nationalité	Américaine
Niveau d'études	BAC+3 -Bachelor en théologie
Profession	Enseignante d'anglais dans une école primaire coréenne
Statut marital	Mariée (époux coréen)
Niveau d'études du conjoint	BAC
Profession du conjoint	Étudiant
Enfant(s)	1 enfant de 8 mois
Scolarisation de(s) (l') enfant(s)	Leur enfant est dans une crèche coréenne

N°26 - Rebecca / Juin 2013

Commune	Suwon
District/Quartier	Jangan/Jowon-dong
Arrivée dans la commune	Janvier 2008
Arrivée dans le quartier	Janvier 2009
Type de logement	Appartement dans un immeuble
Statut d'occupation	Locataires. Leur contrat de location est un wolsei.

Histoire résidentielle	Entre 2001 et 2002, Rebecca résidait dans un logement fourni par son employeur, dans le district de Eunpyeong (quartier : daejo-dong), au nord de Séoul. À son retour à Séoul en 2006, elle vivait en colocation avec une autre enseignante d'anglais, dans un logement fourni par leur employeur à Bulgwang-dong dans le district d'Eunpyeong, pendant 6 mois. Puis, l'école dans laquelle elles travaillaient a déménagé à Hannam-dong. Un logement leur fut donc fourni dans ce même quartier. Elles y vivaient en colocation pendant 1 an et demi. Rebecca a par la suite quitté de travail et est partie vivre à Suwon, car elle enseignait l'anglais dans une des universités de la ville. Elle a vécu un an seule dans ce logement jusqu'à ce qu'elle emménage dans un autre logement avec son époux à Suwon et qu'elle change d'employeur.
------------------------	---

Trajectoire migratoire	Rebecca a vécu une première fois en Corée pendant un an (2001-2002) afin d'enseigner l'anglais. À l'époque, elle postulait dans plusieurs pays d'Asie afin d'avoir un poste d'enseignante. La première offre qu'elle a reçue étant en Corée, elle l'a acceptée. Elle est par la suite retournée au Canada, à Toronto où elle enseignait l'anglais dans un institut d'anglais dirigés par des Coréens. En 2006, ses employeurs lui ont proposé de la transférer à Séoul. C'est donc en 2006 que Rebecca retourne en Corée. Elle a ensuite rencontré son conjoint coréen. Toutefois, Rebecca souhaite rester encore quelques années en Corée puis retourner en Ontario, notamment pour que son fils suive ses études du secondaire au Canada. Lors de l'entretien, son époux suivait des études d'infirmiers afin de trouver plus facilement un travail au Canada.
------------------------	---

Sexe et âge	Féminin, 37 ans (époux a 32 ans)
Nationalité	Canadienne
Niveau d'études	BAC+5 -Master en enseignement de l'anglais (réalisé à distance dans une université britannique pendant qu'elle était à Séoul). -Bachelor en communication
Profession	Enseignante d'anglais dans une école
Statut marital	Mariée (époux coréen)
Niveau d'études du conjoint	BAC+3 -Bachelor en cours en études d'infirmiers -Bachelor métiers du tourisme
Profession du conjoint	Enseignant d'anglais dans un institut privé
Enfant	1 enfant de 3 ans
Scolarisation de l'enfant	Actuellement en maternelle dans une école coréenne du quartier. Rebecca et son époux ont l'intention de scolariser leur enfant dans le système coréen jusqu'au secondaire, puis de partir pour le Canada.

N°27 - Jenna / Juin 2013

Commune	Séoul
District/Quartier	Nowon-gu/Junggye-dong
Arrivée dans la commune	Mars 2012
Arrivée dans le quartier	Mai 2012
Type de logement	Appartement dans une maison divisée
Statut d'occupation	Locataires. Le type de contrat est un wolsei, ils ont déposé une caution de 20 000 dollars États-Uniens et payent un loyer mensuel.

Histoire résidentielle	Lorsque Jenna et son époux sont arrivés à Séoul ils ont vécu deux mois chez les parents de ce dernier tout en cherchant un logement. Ils souhaitaient résider à proximité des beaux-parents afin de pouvoir compter sur leur aide pour garder leur enfant et pour leur rendre visite plus facilement. Par ailleurs, ce sont les parents du mari de Jenna qui ont trouvé le logement dans lequel le couple réside. Ces derniers possèdent une entreprise de construction et ils rénovaient l'appartement dans lequel Jenna, son mari et leur enfant résident. Le prix de la location fut négocié par les beaux-parents de Jenna pendant qu'ils faisaient les travaux de rénovation.
------------------------	--

Trajectoire migratoire	Jenna a grandi au Canada et a suivi ses études à Ottawa. À la fin de ses études, elle est partie enseigner l'anglais dans une école à Guangzhou (Chine) où une de ses amies enseignait. Jenna est restée 8 ans en Chine et y a rencontré son mari. Le couple est venu en Corée pour se rapprocher de la belle famille de Jenna, car cette dernière attendait un enfant. Toutefois, Jenna souhaiterait soit retourner vivre en Chine soit aller dans un autre pays une fois obtenu son master. Elle n'apprécie pas la Corée et ne souhaite pas que leur enfant y grandisse, car elle n'y apprécie pas le système éducatif.
------------------------	---

Sexe et âge	Féminin, 32 ans
Nationalité	Canadienne
Niveau d'études	BAC+3 -Master d'enseignement (en cours) réalisé en ligne -Bachelor en Psychologie
Profession	Enseignante d'anglais dans une école maternelle et donne des cours particuliers de musique.
Statut marital	Mariée, époux coréen, 28 ans.
Niveau d'études du conjoint	BAC+3 -Bachelor en Histoire chinoise
Profession du conjoint	Négociant pour une entreprise coréenne qui importe depuis la Chine
Enfant	1
Scolarisation de l'enfant	Trop jeune pour être scolarisé, il est gardé par ses grands-parents

N°28 - Lane / Juin 2013

Commune	Séoul
District/Quartier	Gangnam/Jamsil-dong
Arrivée dans la commune	Janvier 2012
Arrivée dans le quartier	Janvier 2012
Type de logement	Appartement dans un complexe
Statut d'occupation	Vivent chez sa belle mère qui est propriétaire de l'appartement.

Histoire résidentielle	Lane et son époux ont grandi et fait leurs études en Californie. Ils y ont par la suite travaillé en tant qu'enseignants jusqu'à leur départ pour la Corée en 2012. Lorsqu'ils organisaient leur départ pour la Corée, ils savaient qu'ils iraient vivre chez la belle-mère de Lane. De retour aux États-Unis, ils ont l'intention de louer dans un premier temps puis d'acheter une maison en banlieue.
------------------------	--

Trajectoire migratoire	Lane a vécu en Corée jusqu'à ses 5 ans puis ses parents ont émigré aux États-Unis. De ses 5 ans à ses 27 ans elle a vécu en Californie dans le Comté d'Orange. Seule sa grand-mère maternelle est restée vivre en Corée, toute sa famille étendue (oncles, tantes, cousin-e-s, grands-parents, frères et sœurs) vit en Californie. L'époux de Lane est également issu d'une famille coréenne ayant émigré en Californie, mais sa mère est retournée vivre en Corée pour sa retraite. Lane et son époux sont venus en Corée afin que ce dernier suive un master en théologie afin de devenir pasteur. Il souhaitait être séminariste en Corée, car Dieu les aurait appelés à venir en Corée. Ils retourneront en Californie une fois son master fini et s'installeront là où il trouvera du travail.
------------------------	---

Sexe et âge	Féminin, 29 ans
Nationalité	Américaine
Niveau d'études	BAC+5 -Master d'enseignement de l'université de Californie -Bachelor de Psychology de l'université de Californie
Profession	Sans emploi
Statut marital	Mariée, époux américain, 30 ans
Niveau d'études du conjoint	BAC+3 -Master en théologie (en cours) à Séoul -Bachelor en Mathématiques de l'université de Californie
Profession du conjoint	Étudiant
Enfant	1
Scolarisation de l'enfant	Trop jeune pour être scolarisé, ne va pas à la crèche.

N°29 - Maddie / Juin 2013

Commune	Séoul
District/Quartier	Mapo/Gongdeok-dong
Arrivée dans la commune	Mars 2011
Arrivée dans le quartier	Mars 2013
Type de logement	Appartement dans une maison divisée en appartements
Statut d'occupation	Locataire. Maddie vit avec son compagnon coréen dans l'appartement que ce dernier occupe depuis 7 ans. Le contrat est un chonsei d'environ 23 000 euros.

Histoire résidentielle	Depuis qu'elle vit à Séoul, Maddie a toujours vécu dans le district de Mapo. Les deux premières années, ses logements étaient fournis (des studios) par l'entreprise pour laquelle elle travaillait et se situaient à proximité de son lieu de travail. Ayant quitté son employeur, elle a rejoint son conjoint dans son logement. Ils ne souhaitent pas déménager, car son conjoint y réside depuis une dizaine d'années et qu'ils ne paient pas de loyer mensuel et que le propriétaire n'augmente pas le prix de la caution.
------------------------	---

Trajectoire migratoire	Maddie a grandi aux États-Unis durant son enfance (ses grands parents sont des immigrants allemands) puis est partie à Londres en échange universitaire pour sa dernière année de Bachelor. Après avoir fini ses études, elle est rentrée aux États-Unis et a travaillé et vécu à New York jusqu'à ce qu'en 2010, une amie rencontrée à Londres et enseignant l'anglais en Corée lui suggère de se rendre en Corée afin d'enseigner l'anglais. Après avoir été mise en contact avec un employeur par son amie, elle a obtenu un emploi d'enseignante dans un institut d'anglais dès mars 2011. Depuis, Maddie réside toujours en Corée et a rencontré son fiancé coréen. Elle souhaite rester encore quelques années en Corée, mais ne souhaite pas y élever ses enfants, lorsqu'elle en aura. Bien qu'elle ne souhaite pas retourner aux États-Unis, un retour vers ce pays semble être l'une de ses seules options.
------------------------	---

Sexe et âge	Féminin, 34 ans
Nationalité	Américaine
Niveau d'études	BAC+3 -Bachelor en droit pénal (Université de Pennsylvanie)
Profession	Enseignante d'anglais dans une école primaire et dans une entreprise privée
Statut marital	En union libre (époux coréen 27 ans)
Niveau d'études du conjoint	BAC
Profession du conjoint	Sans emploi
Enfant	/
Scolarisation de l'enfant	/

N°30 - Amanda / Juin 2013

Commune	Séoul
District/Quartier	Nowon/Sanggye4-7-dong
Arrivée dans la commune	Mars 2010
Arrivée dans le quartier	Février 2013
Type de logement	Appartement dans un complexe d'appartements
Statut d'occupation	Locataire, mais le logement est pris en charge par son employeur

Histoire résidentielle	Amanda a grandi dans la banlieue de Chicago et y a suivi une partie de ses études universitaires. Chacun des logements qu'elle a eus en Chine et à Séoul (à Gangnam) était fourni par son employeur. En 2006, elle achète avec son époux un premier logement à Lima. En 2008, ils le revendent et achètent un nouvel appartement de 80m ² , toujours à Lima. Ils le possèdent encore aujourd'hui. À partir de 2010, elle enseigne dans des universités coréennes et alors que les loyers sont pris en charge par son employeur, elle doit trouver ses logements par elle-même. De 2010 à 2013, elle vivait à Suwon (avec son époux) et depuis février 2013 elle vit dans le nord de Séoul.
------------------------	---

Trajectoire migratoire	Durant un échange universitaire, en 2000, Amanda s'est rendue en Chine quelques mois. Ayant appris le chinois pendant cette période elle y retourna une fois son diplôme obtenu. Entre septembre 2003 et juillet 2004, elle enseignait l'anglais en Chine (à Fengxian puis Changchu). Elle s'est ensuite rendue au Pérou afin d'y apprendre l'espagnol. Souhaitant y rester 2 ans, elle a en réalité vécu 6 ans (de 2004 à 2010) après y avoir rencontré son époux. En 2007, ayant des difficultés pour trouver un emploi au Pérou, elle s'est rendue en Corée pour enseigner l'anglais durant 3 mois puis est retournée à Lima. En 2010, Amanda voulait retourner vivre en Chine, mais le salaire et les conditions travail en tant qu'enseignante d'anglais y étaient moins intéressants qu'en Corée. Elle s'est donc installée à Séoul en 2010 où elle enseigne l'anglais dans une université. Amanda souhaite travailler quelques années au Moyen-Orient et par la suite retourner vivre et travailler en Chine afin que son enfant apprenne le chinois.
------------------------	--

Sexe et âge	Féminin, 30 ans
Nationalité	Américaine
Niveau d'études	BAC+5 -Master d'enseignement et d'administration (Université australienne à distance) -Master enseignement d'anglais comme langue étrangère (Université australienne à distance) -Bachelor en sciences humaines (<i>liberal arts</i>)
Profession	Enseignante d'anglais dans une université
Statut marital	Séparée de son époux (Chilien, 34 ans)
Niveau d'études du conjoint	BAC+3 -Bachelor
Profession du conjoint	?
Enfant	1 enfant, 2 ans
Scolarisation de l'enfant	Va à la crèche coréenne

N°31 - Rachel / Juin 2013

Commune	Séoul
District/Quartier	Yongsan/Yongsan-2-ga
Arrivée dans la commune	Août 2009
Arrivée dans le quartier	Mars 2011
Type de logement	Appartement dans un immeuble d'une dizaine d'étages
Statut d'occupation	Locataires. Leur contrat de location est un wolsai, avec une caution d'environ 15 000 euros et un loyer mensuel d'environ 500 euros. L'employeur de Rachel lui verse environ 400 euros de loyer mensuellement tandis que l'employeur de son mari lui a prêté environ 8000 euros pour la caution de leur appartement.

Histoire résidentielle	Rachel a logé durant sa première année dans un studio fourni par son employeur dans la ville d'Incheon. Elle y a vécu un an et durant cette période se rendait beaucoup à Yongsan. Lors de sa seconde année en Corée, elle a obtenu un poste dans une université, et a déménagé dans un appartement de deux pièces situé dans le quartier d'Itaewon. Puis, Rachel s'est installée avec son époux, qui réside en Corée depuis 2004, dans le logement qu'ils occupent lors de l'entretien, situé dans le « quartier » d'Haebangchon.
------------------------	--

Trajectoire migratoire	Rachel a grandi dans le Maine et a passé un an durant son enfance à Munich, car son père est professeur d'allemand à l'Université. Elle a rencontré sa meilleure amie en Allemagne durant son enfance et se rendait chez elle tous les étés, puis a vécu un an (entre 13 et 14 ans) dans la famille de cette amie en Autriche. Entre 1997 et 2001, Rachel a suivi ses études supérieures dans l'Indiana, puis pendant 5 ans, elle travaillait durant 5 mois dans le Maine et voyageait le reste du temps. Entre 2006 et 2008, Rachel est allée en Irlande pour y réaliser son master. Son choix s'est porté sur l'Irlande, car les frais d'inscription universitaire y étaient moins élevés qu'aux États-Unis et que c'est un pays anglophone. En 2008, Rachel est retournée aux États-Unis, à Portland afin d'y chercher du travail, mais ne trouvant pas un travail « décent » elle est partie enseigner l'anglais en Corée en 2009.
------------------------	--

Sexe et âge	Féminin, 34 ans (son époux a 42 ans)
Nationalité	Américaine
Niveau d'études	BAC+5 -Master d'études interculturelles -Bachelor d'Allemand
Profession	Enseignante d'anglais dans une université
Statut marital	Mariée (époux également de nationalité américaine)
Niveau d'études du conjoint	BAC+8 -Doctorat -Master -Bachelor
Profession du conjoint	Enseignant d'anglais dans une université
Enfant	/
Scolarisation de l'enfant	/

N°32 - Anthony / Juin 2013

Commune	Séoul
District/Quartier	Gangnam/Cheongdam
Arrivée dans la commune	Juin 2013
Arrivée dans le quartier	Juin 2013
Type de logement	Appartement de 2 pièces dans une villa
Statut d'occupation	Locataire sous un contrat de type wolsai. L'entreprise pour laquelle il travaille finance une partie de son loyer mensuel, car il dépasse le budget (2000 euros) de 400 euros et l'entreprise a payé la caution à hauteur d'environ 24 000 euros.

Histoire résidentielle	Anthony a grandi dans une ville de la banlieue résidentielle de Philadelphie avant de déménager à NewYork pour y suivre ses études. Depuis quelques années, Anthony était locataire d'un appartement dans le quartier de TriBeca à NewYork et a souhaité vivre une ambiance similaire à Séoul. C'est pourquoi il a choisi de résider dans le quartier de Cheongdam, où l'on trouve de nombreux cafés, bars et restaurants. Par ailleurs, Anthony souhaitait résider dans un quartier à la mode, mais où vivent peu d'étrangers afin de s'intégrer à la société coréenne et notamment pour ne pas être confondu avec un militaire américain ou un enseignant d'anglais qui n'ont pas les capacités financières à résider dans ce quartier.
------------------------	---

Trajectoire migratoire	Anthony est né en Russie, de parents russes, et a déménagé avec ses parents et grands-parents aux États-Unis alors qu'il était enfant. Avant de venir vivre et travailler en Corée, Anthony travaillait dans une entreprise de consulting américaine et vivait à NewYork. Anthony a été contacté par un ancien collègue du groupe de consulting pour lequel il travaillait afin d'accepter un poste à Séoul. Il explique avoir accepté pour plusieurs raisons : d'une part, avoir une expérience à l'étranger (et particulièrement en Asie) sur son CV lui paraît important puisqu'il travaille dans un secteur « globalisé ». D'autre part, le climat des affaires en Asie serait différent de celui en Europe ou en Amérique du Nord et lui permet de travailler sur des projets différents de ceux dont il avait l'habitude. Enfin, il estime que la présence culturelle, économique et sociale de la Corée ne fera que grandir dans le monde et trouve agréable d'être au cœur de ce changement.
------------------------	--

Sexe et âge	Homme, 28 ans
Nationalité	Américaine
Niveau d'études	BAC+8 -Doctorat en Physique (à l'Université de Columbia) -Master de sciences (à l'Université de Columbia) -Bachelor (à l'Université de Columbia)
Profession	Consultant en stratégie commerciale
Statut marital	Célibataire
Niveau d'études du conjoint-e	/
Profession du conjoint-e	/
Enfant(s)	/
Scolarisation de(s) (l') enfant(s)	/

N° 33- Brooke / Juin 2013

Commune	Séoul
District/Quartier	Yongsan/ Yongsan-2-dong
Arrivée dans la commune	Août 2008
Arrivée dans le quartier	Mars 2012
Type de logement	Appartement de deux pièces dans une villa
Statut d'occupation	Locataires, contrat de type wolsei.

Histoire résidentielle	Lorsque Brooke est arrivée à Séoul, elle travaillait pour un institut d'anglais qui lui fournissait un studio à proximité de son emploi (dans le quartier de Sangok au sein du district de Dongjak). Après un an, elle a changé d'employeur (dans le même quartier) et a obtenu un studio à proximité, désigné par son employeur, mais dont elle payait le loyer. Elle a ensuite dû quitter cet appartement à cause de ses animaux domestiques et a cherché par elle-même un deux-pièces dont elle payait le loyer. Puis, Brooke s'est installée avec son mari en novembre 2009 dans le district de Yongsan avant de déménager en mars 2012 dans le quartier d'Haebangchon. Le choix s'est porté sur ce quartier pour plusieurs raisons : de nombreux amis nigériens de son époux y résident, il y est plus aisé de trouver des propriétaires qui acceptent de louer leur logement à des Africains et son mari travaille dans ce quartier.
------------------------	---

Trajectoire migratoire	Brooke a grandi dans le Wisconsin puis a vécu un an et demi aux Pays-Bas pour y réaliser ses études de Master. Après celles-ci, elle est partie vivre en Chine, à Pékin, pendant deux ans (2006-2008) où elle était enseignante d'anglais puis travaillait pour une ONG. L'ONG pour laquelle elle travaillait a été fermée en 2008 et Brooke est alors partie en Corée afin d'enseigner l'anglais. Elle y a rencontré son mari actuel, qui est Nigérien. Brooke et son époux souhaitent rester encore quelques années en Corée puis projettent de partir vivre en Australie.
------------------------	---

Sexe et âge	Féminin, 30 ans
Nationalité	Américaine
Niveau d'études	BAC+5 -Doctorat en cours (Hankuk University, Séoul) -Master en migration (Université d'Amsterdam) -Bachelor en néerlandais
Profession	Enseignante d'Anglais à l'Université
Statut marital	Mariée (époux nigérien)
Niveau d'études du conjoint	BAC
Profession du conjoint	Commerce d'import
Enfant	1 enfant de sept mois
Scolarisation de l'enfant	Leur enfant va à la crèche, mais ils ne souhaitent pas le scolariser à l'école primaire coréenne, ils souhaitent donc quitter la Corée avant qu'elle y soit scolarisée.

N°34 - Tyler / Juillet 2013

Commune	Séoul
District/Quartier	Seongbuk/Mia
Arrivée dans la commune	Janvier 2010
Arrivée dans le quartier	Janvier 2012
Type de logement	Appartement de 80 m ² , dans un complexe d'appartements
Statut d'occupation	Locataires avec un contrat de type chonseï et une caution d'environ 180 000 euros.

Histoire résidentielle	Tyler est arrivé en Corée du Sud en août 2004 et a travaillé entre septembre 2004 et janvier 2008, dans la ville de Cheongju. L'université pour laquelle il travaillait lui fournissait gratuitement un logement de deux pièces. Il reçut ensuite une offre pour travailler dans une université à Incheon où il occupa un poste d'enseignant d'anglais, entre janvier 2008 à janvier 2010. Son employeur ne lui fournissait pas de logement, mais lui versait une aide d'environ 400 \$US pour payer son loyer, ce qui couvrait presque la totalité de son loyer mensuel et il avait déposé 5000 \$US de caution. Souhaitant se rapprocher de son épouse, Tyler a postulé à des postes d'enseignants d'anglais en université à Séoul. Il en a alors obtenu un en janvier 2010 dans le nord de la ville et a vécu quelques mois dans des logements de l'université. Avec son épouse, ils ont vécu en appartement (80m²) dans un complexe où la caution était de 45 000\$US. Après un an et demi (2010 à 2012), leur propriétaire souhaitant augmenter les prix du loyer et de la caution, Tyler et son épouse ont déménagé et opté pour un contrat de type chonseï (en 2012). Afin de payer les 200 000\$US demandés pour la caution, Tyler a vendu la maison de vacances qu'il possédait avec son frère en Nouvelle-Zélande.
------------------------	--

Trajectoire migratoire	Le père de Tyler est Canadien et sa mère est Néo-Zélandaise, ils se sont rencontrés alors que la mère de Tyler travaillait en à Vancouver. Tyler et ses frères ont grandi en Nouvelle-Zélande et l'un d'eux vit désormais en Australie avec sa famille. Tyler pour sa part, est parti de Nouvelle-Zélande à 25 ans pour voyager. Après quelques mois passés en Amérique du Nord et en Europe, il a trouvé un emploi de coach sportif à Londres où il est resté 8 ans. Souhaitant rentrer en Nouvelle-Zélande, il est allé rejoindre une amie enseignante en Corée pour visiter le pays. Voyant les opportunités professionnelles pour les anglophones dans le pays, Tyler a postulé à des postes d'enseignants d'anglais qu'il a obtenus. Désormais marié avec une Coréenne ayant vécu quelques années en Australie, Tyler souhaite retourner en Nouvelle-Zélande pour y voir ses enfants grandir.
------------------------	---

Sexe et âge	Masculin, 41 ans (épouse a 36 ans)
Nationalité	Canadienne et néo-zélandaise
Niveau d'études	BAC+5 -Master en <i>Sport Science</i> (obtenu en Nouvelle-Zélande)
Profession	Professeur d'anglais en université
Statut marital	Marié (épouse coréenne)
Niveau d'études de la conjointe	BAC+3 -Bachelor <i>Engineering</i>
Profession de la conjointe	Sans emploi
Enfant	Un enfant de 3 mois
Scolarisation de l'enfant	Leur enfant ne va pas à la crèche.

N°35 - Julie / Juillet 2013

Commune	Séoul
District/Quartier	Mapo/Seongsan-dong
Arrivée dans la commune	Décembre 2010
Arrivée dans le quartier	Mars 2012
Type de logement	Appartement de 3 pièces (de 60m ²) dans une maison divisée
Statut d'occupation	Locataires avec un contrat de type wolsei. La caution est d'environ 4000 euros (prêté par ses parents) et environ 240 euros de loyer mensuel.

Histoire résidentielle	Julie a beaucoup déménagé durant son enfance selon les opportunités professionnelles de son père. Elle a suivi ses études à Paris et y a travaillé en tant que journaliste. Arrivée en Corée, Julie a vécu en colocation avec de nombreux étrangers avant de s'installer dans le logement qu'elle occupe avec son mari. Le choix du quartier était lié à leurs lieux de travail, à leurs lieux de sortie et à la proximité des lieux de résidence de leurs amis.
------------------------	--

Trajectoire migratoire	Lorsqu'elle avait 8 ans, sa famille a vécu en Californie pendant un an. Puis, son père est resté aux États-Unis, où il suivait des enseignements à la Business School d'Harvard pendant que Julie, ses frères et sœurs et sa mère résidaient dans leur résidence secondaire près de Nîmes. Julie est alors restée en France jusqu'à ses 19 ans où elle est partie un an aux États-Unis pour y être fille au pair. Elle a poursuivi ses études, une fois rentrée en France. Après avoir visité la Corée, et estimé y avoir des opportunités professionnelles, en tant que journaliste, elle s'est installée dans le pays. Elle a ensuite rencontré son époux et le couple souhaite partir s'installer au Canada d'ici deux ans.
------------------------	--

Sexe et âge	Féminin
Nationalité	Française
Niveau d'études	BAC+5 -Master journalisme (ESJ Paris) -Maîtrise de littérature anglaise (spécialisée science fiction)
Profession	Traductrice
Statut marital	Mariée (époux coréen)
Niveau d'études du conjoint	BAC
Profession du conjoint	Programmeur
Enfant	/
Scolarisation l'enfant	/

N°36 - Eric / Juillet 2013

Commune	Séoul
District/Quartier	Jongno/Tongui
Arrivée dans la commune	Juillet 2007
Arrivée dans le quartier	Juillet 2009
Type de logement	Hanok (maison « traditionnelle ») de 80m ²
Statut d'occupation	Locataires. Leur contrat de location est de type walsei, avec une caution d'environ 20 000 euros et un loyer mensuel d'environ 800 euros.

Histoire résidentielle	Le premier logement qu'Eric et sa compagne occupaient se situait dans le quartier de Donggyo, au sein du district de Mapo. Ce studio leur était fourni par l'employeur d'Eric, dont le travail était proche. Eric et son épouse ayant toujours voulu vivre autour du palais de Gyeongbokgong, qu'ils fréquentaient beaucoup avant d'y résider, ils s'y sont installés lorsqu'Eric a quitté son précédent emploi et en a obtenu un dans un lycée international à proximité de ce quartier. Ils ont occupé un premier logement dans le quartier de Tongui, un appartement de 60m ² (de juillet 2009 à juillet 2012), avant de résider dans leur maison actuelle.
------------------------	---

Trajectoire migratoire	Eric et son épouse vivent à Séoul depuis 2007. Il venait régulièrement avec son épouse, née en Corée puis adoptée en France, en Corée depuis 2001. Entre 2001 et 2007, durant leurs études qu'ils menaient en Touraine, ils se rendaient en Corée quelques mois tous les deux ans. En 2007, un ami installé en Corée a alors proposé à Eric un emploi de photographe pour une entreprise coréenne, qu'il a accepté. Son épouse quant à elle, enseignait le français via l'Alliance française. En 2013, elle a trouvé un emploi d'enseignante dans un lycée international. Alors que le couple souhaitait rentrer en France en 2014, le nouvel emploi de l'épouse d'Eric les a amenés à repousser ce projet pour quelques années de plus. Ils souhaiteraient retourner en Touraine et se reconvertir professionnellement dans le maraîchage.
------------------------	---

Sexe et âge	Masculin, 32 ans (épouse a 34 ans)
Nationalité	Français (idem pour son épouse)
Niveau d'études	BAC+5 -Master à l'École des Beaux-Arts
Profession	Enseignant en lycée international
Statut marital	Marié
Niveau d'études du conjoint	BAC+5 -Master FLE
Profession du conjoint	Enseignante en lycée international
Enfant	Un enfant d'un an et demi
Scolarisation de l'enfant	Leur enfant va à la crèche coréenne

N°37 - Vincent / Juillet 2013

Commune	Séoul
District/Quartier	Dongjak/Sadang-il
Arrivée dans la commune	Juillet 2004
Arrivée dans le quartier	Janvier 2012
Type de logement	Appartement dans un complexe.
Statut d'occupation	Locataires avec un contrat de type wolsai.

Histoire résidentielle	Ses premiers logements en Corée étaient des officetel à côté de son emploi, puis à côté de l'université. En revenant de Corée du Nord, il a vécu dans des villas (à Gangnam pour la première villa puis au nord de Séoul près du palais de Gyeongbok pour la seconde). Depuis un an et demi, il réside dans un appartement. Vincent réside avec son épouse coréenne, qui préfère vivre dans un appartement en complexe et leurs emplois étant à l'opposé de Séoul, ils devaient choisir un quartier au centre de leurs deux zones d'emplois et ce quartier est presque exclusivement composé de complexes.
------------------------	--

Trajectoire migratoire	Pendant ses études d'ingénieurs en France, Vincent a vécu un an en Espagne, puis à la sortie de son DESS, il a travaillé durant 6 mois à Pékin. Il a par la suite travaillé quelques mois en France avant de partir pour la Corée. Il est arrivé en Corée en 2004 pour travailler dans un institut de recherche. Puis, pendant 2 ans, il a suivi un Master à l'Université Nationale de Séoul. Il a ensuite travaillé pour une ONG française en Corée du Nord pendant un an. Il est ensuite retourné en Corée du Sud où il a travaillé en tant que journaliste.
------------------------	--

Sexe et âge	Masculin, 34 ans (épouse a également 34 ans)
Nationalité	Française
Niveau d'études	BAC+8 -Doctorat (Inalco) -Master relations internationales (Seoul national university) -DESS ingénierie (INSA Lyon)
Profession	Journaliste
Statut marital	Marié (épouse coréenne)
Niveau d'études de la conjointe	BAC+3 -Bachelor
Profession de la conjointe	Assistante de recherche
Enfant(s)	/
Scolarisation de(s) (l') enfant(s)	/

N°38 - Benoît / Juillet 2013

Commune	Seongnam
District/Quartier	Bundang/Jeongja
Arrivée dans la commune	Mars 2013
Arrivée dans le quartier	Mars 2013
Type de logement	Appartement de 100m ² dans un complexe
Statut d'occupation	Locataires, c'est l'entreprise pour laquelle Benoît travaille qui finance le logement.

Histoire résidentielle	Benoît a rencontré son épouse lorsqu'il travaillait à Détroit, puis après un an à Détroit, il a souhaité retourner résider en Californie. Benoît et son épouse sont propriétaires de deux maisons en Californie, actuellement en location. L'une se situe dans la ville de Mission Viejo et a été achetée en 2004, la seconde, a été achetée en 2012 dans la ville d'Aliso Viejo afin de se rapprocher de l'océan et des centres urbains. Le choix du logement à Séoul leur a été imposé par l'entreprise, ils devaient résider à proximité de son emploi et de nombreux collègues étrangers de Benoît résident dans le même immeuble.
------------------------	--

Trajectoire migratoire	Benoît a grandi à Paris et est parti suivre sa première année d'étude de design en Suisse, après avoir mené des études de commerce à Paris. L'antenne suisse de l'école ayant fermé, Benoît est parti en Californie pour poursuivre ses études, en 1996. Il a voulu partir travailler quelques années en Corée, tout en restant dans la même entreprise, pour plusieurs raisons : son épouse ne travaillait pas ; leur fille est jeune ; aspect financier ; possibilité d'une promotion à son retour en Californie. Par ailleurs, Benoît connaissait déjà Séoul, car ils s'y rendaient fréquemment dans le cadre de son travail. Benoît a un contrat de deux ans en Corée et sera de retour en Californie en mars 2015.
------------------------	---

Sexe et âge	Masculin, 44 ans (épouse a 47 ans)
Nationalité	Française (épouse américaine)
Niveau d'études	BAC+4 -Bachelor Art centre college of design -Ecole de commerce (INSAM)
Profession	Designer automobile
Statut marital	Marié
Niveau d'études de la conjointe	BAC+3 -Associate Degree en design d'intérieur -Bachelor ingénierie
Profession de la conjointe	Sans emploi
Enfants	Un enfant de quatre ans
Scolarisation de l'enfant	École internationale

N°39 - Pierre / Mars 2014

Commune	Séoul
District/Quartier	Yongsan/Hannam
Arrivée dans la commune	Mai 2013
Arrivée dans le quartier	Mai 2013
Type de logement	Appartement dans une villa
Statut d'occupation	Locataires, le contrat est de type wolsai avec une caution équivalente à 3 mois de loyer qui fut versée par l'entreprise et un loyer mensuel (environ 3 000 euros) également pris en charge par l'entreprise de Pierre.

Histoire résidentielle	Pierre a grandi dans une ville moyenne en Normandie puis a suivi ses études d'ingénieur à Nantes. Dès qu'il a obtenu son diplôme (en 2004), il a trouvé un emploi dans une entreprise basée à Saint-Étienne. Son épouse résidant alors à Paris, il demanda sa mutation en région parisienne (2005). Ils emménagèrent ensemble dans un appartement dont ils étaient locataires dans le 8^{ème} arrondissement de Paris. Puis, ils achètent un appartement dans le 18^{ème} arrondissement. Le choix de cet arrondissement est lié une question économique et de localisation, parce qu'ils voulaient être sur la rive droite et pouvoir facilement se déplacer vers la gare Saint-Lazare. En 2008, il change d'entreprise dont les bureaux sont situés dans l'Oise. Souhaitant quitter Paris et résider dans un logement plus grand, ils vendent leur appartement à Paris et achètent une maison à Amiens en 2010. Ils l'ont vendu lors de leur arrivée à Séoul. En arrivant à Séoul, ils ont choisi de vivre à Hannam pour d'une part être à proximité du lieu de scolarisation de leur enfant et pour être à proximité d'une communauté « expatriée ».
------------------------	--

Trajectoire migratoire	Pierre a grandi en France, mais devait obligatoirement réaliser un stage à l'étranger durant ses études. Il a choisi de l'effectuer en Angleterre, notamment afin d'y exercer son anglais. Pierre a toujours beaucoup voyagé en Europe pour son travail. Dans la seconde entreprise pour laquelle il travaillait, il voyageait beaucoup en Asie et notamment en Chine, en Corée et au Japon. Afin de préserver sa vie de famille, il a demandé à être muté soit en Chine soit en Corée. Son contrat actuel est de 3 ans. Pierre et son épouse ne souhaitent pas prolonger ce contrat ni se résider dans un autre pays.
------------------------	---

Sexe et âge	Masculin, 34 ans
Nationalité	Française
Niveau d'études	BAC+5 -École centrale de Nantes -CPGE
Profession	Chef de projet
Statut marital	Marié (épouse française de 28 ans)
Niveau d'études de la conjointe	BAC+3 -École supérieure de design de Paris
Profession de la conjointe	Artiste peintre
Enfant	1 enfant de 3 ans
Scolarisation de l'enfant	Ecole maternelle britannique

N°40–David et Emily / Mars 2014

Commune	Séoul
District/Quartier	Nowon/Wolgye
Arrivée dans la commune	Juillet 2013
Arrivée dans le quartier	Juillet 2013
Type de logement	Appartement
Statut d'occupation	Le logement est fourni par l'établissement scolaire pour lequel ils travaillent.

Histoire résidentielle	David a grandi dans le Missouri et Emily a grandi dans le Kansas. Le couple s'est rencontré à l'université dans le Missouri. Juste après leurs études, ils sont partis vivre à Osaka pour y être enseignants d'anglais. Ils ont d'abord vécu 10 mois dans un logement fourni par l'école pour laquelle travaillait Emily, dans la banlieue sud d'Osaka, puis ont pris un appartement dans le centre d'Osaka afin de vivre à proximité de leurs amis et de leurs lieux de loisirs. Leur logement à Séoul est fourni par l'école pour laquelle ils travaillent.
------------------------	---

Trajectoire migratoire	David et Emily ont été enseignants d'anglais au Japon, à Osaka, pendant 3 ans (juin 2009-juin 2012). Après ces trois ans, ils ont voyagé pendant 10 mois au Japon et ont postulé à des postes d'enseignants d'anglais en Corée. Ils ont également regardé pour obtenir un poste d'enseignant d'anglais au Vietnam, en Chine et à Hong-kong, mais ont choisi la Corée, car le calcul salaire et coût de vie semblait financièrement plus intéressant. Ils souhaitent de nouveau voyager pendant une dizaine de mois en Chine, et espèrent ensuite enseigner l'anglais en France. Ils ont pour projet d'ici quelques années de rentrer aux États-Unis pour y réaliser un master en enseignement afin de pouvoir postuler à des postes dans des écoles internationales.
------------------------	--

Sexe et âge	David : Masculin, 29 ans Emily : Féminin, 28 ans
Nationalité	Américaine
Niveau d'études	BAC+5 -Master en langue anglaise
Profession	Enseignant d'anglais dans un établissement scolaire
Statut marital	Marié
Niveau d'études de la conjointe	BAC+3 -Bachelor musique
Profession de la conjointe	Enseignante d'anglais dans un établissement scolaire
Enfant(s)	/
Scolarisation de(s) (l') enfant(s)	/

N°41 - Sylvie / Mars 2014

Commune	Séoul
District/Quartier	Songpa/Jamsil
Arrivée dans la commune	Janvier 2013
Arrivée dans le quartier	Janvier 2013
Type de logement	Appartement dans un complexe d'appartements
Statut d'occupation	Locataires, tout est pris en charge par l'entreprise pour laquelle l'époux de Sylvie travaille. Elle ne sait pas quel type de contrat ils ont signé.

Histoire résidentielle	Sylvie et son époux ont souhaité vivre à proximité du travail de ce dernier pour lui éviter les longs trajets, car ils ont toujours vécu à proximité des écoles pour leurs enfants au détriment de son époux. Puisque leurs enfants résident en France, ils ont souhaité se rapprocher de son emploi. Par ailleurs, Sylvie voulait résider dans un quartier bien desservi en transports en commun. Ils possèdent deux logements en France qu'ils gardent vacants : une maison à Saint-Germain-en-Laye qu'ils ont achetée et occupée lorsqu'ils vivaient en France et une résidence secondaire dans le sud-ouest de la France dont est originaire son époux et qu'ils ont achetée lorsqu'ils vivaient à l'étranger.
------------------------	--

Trajectoire migratoire	Sylvie a grandi à Paris et dans l'Ouest parisien, d'une mère espagnole et d'un père français ayant grandi au Gabon. Tous ses oncles et tantes sont mariés à des étrangers. Son époux pour sa part a toute sa famille dans le Sud-Ouest de la France. C'est le travail de son époux qui va les amener à vivre dans de nombreux pays pendant environ 20 ans. Ils sont d'abord partis vivre en Inde pendant 1 an, puis en Corée (1 an), puis en Indonésie (1 an), sont retournés en France (2 ans), puis sont partis à Dubaï (2 ans), sont retournés en Indonésie (3 ans), puis sont partis à Singapour (5 ans) avant de revenir en France pendant 1 an et de retourner en Corée depuis.
------------------------	---

Sexe et âge	Féminin, 57 ans
Nationalité	Française
Niveau d'études	BAC+4 -Spécialisation pendant un an -École d'infirmière
Profession	Sans emploi
Statut marital	Mariée (époux français de 59 ans)
Niveau d'études du conjoint	BAC+5 -DEA en génie civil -École d'ingénieur (ESTP Paris) -CPGE
Profession du conjoint	Directeur de filiale
Enfants	2 enfants de 25 et 27 ans
Scolarisation des enfants	Suivent leurs études supérieures en France. Ont été scolarisés en école australienne lorsqu'ils étaient en Corée dans les années 1990 puis furent scolarisés dans le système français.

N°42–Isabelle (épouse de Sébastien, entretien 9) / Mars 2014

Commune	Séoul
District/Quartier	Seocho/Banpo
Arrivée dans la commune	Août 2010
Arrivée dans le quartier	Août 2010
Type de logement	Appartement dans une villa
Statut d'occupation	Locataire sous un contrat wolsei. Isabelle et son époux paient la moitié de leur loyer mensuel et l'autre moitié est prise en charge par l'entreprise pour laquelle son époux travaille. C'est l'entreprise qui a avancé le montant de la caution.

Histoire résidentielle	Lorsque Sébastien et son épouse se sont installés à Aix-en-Provence, ils ont acheté une maison, qu'ils possèdent toujours et qui est, actuellement, en location.
------------------------	--

Trajectoire migratoire	Isabelle a travaillé pendant un an en Angleterre après avoir obtenu sa licence puis est retournée en France. Elle a rencontré son époux lorsque celui-ci était coopérant à l'île de la Réunion. Ils sont par la suite retournés vivre en France dans le Sud-Est.
------------------------	--

Sexe et âge	Féminin, 45 ans
Nationalité	Française (de même pour son époux)
Niveau d'études	BAC+3 -Licence LEA
Profession	Sans emploi
Statut marital	Mariée
Niveau d'études du conjoint	BAC+5 -Master marketing et communication (ESCP Paris) -DEA Économie (faculté d'économie d'Aix-en-Provence)
Profession du conjoint	Directeur d'agence
Enfants	2
Scolarisation des enfants	Scolarisés au lycée français dans le secondaire

N°43 - Laurence / Mars 2014

Commune	Séoul
District/Quartier	Seocho/Bangbae
Arrivée dans la commune	Septembre 2013
Arrivée dans le quartier	Septembre 2013
Type de logement	Appartement dans une villa
Statut d'occupation	Locataires. Le contrat de location est de type wolsai et est pris en charge par la Commission européenne. Laurence ne connaît pas le montant de la caution ni du loyer.

Histoire résidentielle	Laurence et son époux possèdent une maison dans la commune d'Ixelles qu'ils ont achetée en 2008 et qu'ils ont mise en location pendant leur séjour en Corée. Cette commune a été choisie, car plutôt vivante, centrale dans Bruxelles et à proximité des écoles européennes dans lesquelles ses enfants sont scolarisés lorsqu'ils vivent en Belgique. Le choix du quartier dans lequel ils résident à Séoul est principalement lié à la proximité avec l'école française où sont scolarisés leurs enfants. Ils avaient fait le même choix d'être à proximité de l'école française lorsqu'ils vivaient à Tokyo.
------------------------	---

Trajectoire migratoire	Laurence vit à l'étranger depuis 1996. Elle a rencontré son époux en Italie et ils ont toujours souhaité vivre dans un pays « neutre », c'est-à-dire ni en France ni en Italie. Son époux aillant obtenu un emploi au Luxembourg, Laurence l'a rejoint un an après dès qu'elle a obtenu son Master. Ils sont restés 3 ans au Luxembourg. Son époux a ensuite obtenu un poste à Bruxelles et le couple est parti s'y installer (1999-2002). En 2002, l'époux de Laurence a eu un poste au Japon (à Tokyo) où ils ont vécu 6 ans puis le couple est rentré en 2008 en Belgique. Ils sont restés à Bruxelles jusqu'à leur départ pour Séoul en 2013.
------------------------	---

Sexe et âge	Féminin, 42 ans (époux de 46 ans)
Nationalité	Française
Niveau d'études	BAC+5 -Master relations internationales -École de commerce -DEUG d'Italien
Profession	Sans emploi
Statut marital	Mariée (son époux est Italien)
Niveau d'études du conjoint	BAC+5 -Master relations internationales -Master en économie et commerce
Profession du conjoint	Diplomate pour la Commission européenne
Enfants	3 enfants (15,12 et 8 ans)
Scolarisation des enfants	Les enfants sont scolarisés dans le système français, mais lorsqu'ils vivent en Belgique, ils sont scolarisés à l'école européenne dans la filière française

N°44 - Séverine / Mars 2014

Commune	Séoul
District/Quartier	Seocho/Banpo
Arrivée dans la commune	Août 2013
Arrivée dans le quartier	Septembre 2013
Type de logement	Appartement dans une villa
Statut d'occupation	Locataires. C'est l'entreprise de son époux qui prend en charge le logement. La somme de 3 ans de loyers a été payée lors de leur arrivée dans le logement.

Histoire résidentielle	Lorsqu'ils sont arrivés à Séoul, ils ont vécu la première semaine à l'hôtel en attendant que leur appartement se libère et qu'ils reçoivent leur container venant de France. Ils souhaitent vivre à proximité de l'école pour leurs enfants et des transports en commun. Ils possèdent une maison dans l'agglomération lilloise (achetée en 2009) qu'ils ont mise en location durant leur séjour à Séoul et dans laquelle ils souhaitent retourner vivre lorsqu'ils rentreront en France afin que leurs enfants retournent dans les mêmes établissements que ceux dans lesquels ils étaient scolarisés. Le couple souhaiterait par la suite vendre cette maison pour s'acheter un logement dans le centre de Lille lorsque leurs enfants suivront leurs études supérieures.
------------------------	---

Trajectoire migratoire	L'époux de Séverine a vécu 12 ans au Congo durant son enfance, de parents français « expatriés ». Puis il a grandi dans le sud de la France. Pour sa part, Séverine a grandi dans le nord de la France et s'est rendue dans le sud de la France pour y suivre ses études. Le couple a beaucoup déménagé en France pour différentes promotions professionnelles (de l'époux), mais leur séjour à Séoul est leur première expérience à l'étranger. Le couple aurait voulu vivre à l'étranger plus tôt, mais aucune offre au sein de l'entreprise de son mari n'a été faite à ce dernier. En 2013, l'entreprise pour laquelle son mari travaille leur a proposé de partir en Ukraine ou en Corée. Le couple n'a pas voulu se rendre en Ukraine pour des raisons d'environnement géopolitique et a choisi la Corée. Ils souhaitent rentrer en France après leur séjour à Séoul, car ils ne veulent pas vivre à l'étranger sans leurs enfants.
------------------------	---

Sexe et âge	Féminin, 40 ans (époux a également 40 ans)
Nationalité	Française (de même pour son époux)
Niveau d'études	BAC+5 -Master ingénierie de la formation
Profession	Sans emploi
Statut marital	Mariée
Niveau d'études du conjoint	BAC+2 -BTS
Profession du conjoint	Directeur de filiale
Enfants	2 enfants (15 et 11 ans)
Scolarisation des enfants	Lycée français, niveau collège et lycée

N°45 - Jeremiah / Mars 2014

Commune	Anyang
District/Quartier	Manan/Anyang
Arrivée dans la commune	Mars 2012
Arrivée dans le quartier	Mars 2012
Type de logement	Studio dans une villa
Statut d'occupation	Logement est fourni par l'établissement scolaire pour lequel il travaille.

Histoire résidentielle	Jeremiah a grandi dans différentes familles d'accueil à NewYork et dans le Massachusetts, mais sa famille est originaire de Brooklyn. Tous les logements qu'il a eus à Séoul étaient fournis par ses employeurs et se situaient à proximité de son emploi.
------------------------	--

Trajectoire migratoire	Jeremiah connaissait des Coréens qui résidaient dans le Queens et qui lui ont proposé un poste d'enseignant d'anglais dans un institut privé à Séoul. Il est donc venu en Corée pour la première fois en 2011, mais il ne s'est pas entendu avec ses employeurs ce qui l'a amené à chercher un autre emploi en tant qu'enseignant d'anglais. Il a donc postulé à différents postes et a eu quelques difficultés avant d'en trouver un dans un lycée dans la ville de Yongin, près de Séoul. Après y avoir travaillé quelques mois, il a eu une offre dans un lycée à Anyang. Il souhaite partir un ou deux ans à Shanghai pour y enseigner l'anglais et rejoindre son cousin qui est chercheur en physique dans cette ville. Puis après ces deux ans en Chine, Jeremiah souhaite retourner vivre à NewYork.
------------------------	---

Sexe et âge	Masculin, 28 ans
Nationalité	Américain
Niveau d'études	BAC+3 -Bachelor en Biologie
Profession	Enseignant d'anglais
Statut marital	Célibataire
Niveau d'études du conjoint-e	/
Profession du conjoint-e	/
Enfant(s)	/
Scolarisation de(s) (l') enfant(s)	/

N°46 - Béatrice / Mars 2014

Commune	Séoul
District/Quartier	Seocho/Bangbae
Arrivée dans la commune	Août 2012
Arrivée dans le quartier	Août 2012
Type de logement	Appartement dans une villa
Statut d'occupation	Locataires. Béatrice ne connaît pas le type de contrat qui a été signé concernant cet appartement dont les frais sont pris en charge par l'entreprise pour laquelle son époux travaille.

Histoire résidentielle	Le couple a acheté un premier appartement en région parisienne (Puteaux) dans lequel ils ont vécu entre 1997 et 2003. Puis en 2003, le couple a vendu cet appartement afin d'acheter une maison en meulière en région parisienne (Sartrouville) en 2003. Le couple garde cette maison vacante lors de leurs séjours à l'étranger. Ces deux logements ont été choisis pour leur proximité avec le lieu de travail de l'époux de Béatrice et pour sa proximité avec les « bonnes » écoles.
------------------------	--

Trajectoire migratoire	L'époux de Béatrice a vécu quelques années à l'étranger durant son enfance, car son père était militaire en Allemagne, à Djibouti et à Madagascar. Béatrice et son époux ont chacun des membres de leurs familles qui vivent à l'étranger pour des raisons professionnelles (aux États-Unis et en Suisse). Béatrice et son époux et leurs enfants ont vécu un an à Djibouti (2009-2010), puis sont retournés en France, avec pour projet de repartir vivre à l'étranger. L'époux de Béatrice a changé d'entreprise afin d'avoir l'opportunité d'être nommé à l'étranger. Entre 2010 et 2012, ils vivaient en région parisienne.
------------------------	---

Sexe et âge	Féminin, 47 ans (son époux a également 47 ans)
Nationalité	Française (de même pour son époux)
Niveau d'études	BAC+5 -Master droit sanitaire et social
Profession	Sans emploi
Statut marital	Mariée
Niveau d'études du conjoint	BAC+5 -MBA (Essec) -École d'ingénieur (Les Mines) -CPGE
Profession du conjoint	Directeur de filiale
Enfants	4 enfants (15, 13, 10 et 9 ans)
Scolarisation des enfants	Lycée français, niveau lycée, collège et primaire

N°47 - Agnès / Mars 2014

Commune	Séoul
District/Quartier	Seongbuk-gu/Seongbuk-dong
Arrivée dans la commune	Septembre 2013
Arrivée dans le quartier	Septembre 2013
Type de logement	Maison
Statut d'occupation	Logement détenu par l'entreprise pour laquelle l'époux d'Agnès travaille.

Histoire résidentielle	Avant de partir vivre à l'étranger, le couple résidait en région parisienne (Maison-Alfort) dans une maison qu'ils avaient achetée puis qu'ils ont vendue en 2000. Quelques années plus tard, le couple s'est acheté une résidence secondaire à l'île d'Yeu, en Vendée, afin d'y séjourner durant leurs vacances d'été.
------------------------	---

Trajectoire migratoire	Agnès, son mari et leurs enfants résident à l'étranger depuis 2000. Toutes ces expatriations se sont faites dans le cadre du travail de son époux. Entre 2000 et 2004, ils résidaient en Égypte (Le Caire). Entre 2004 et 2007 à Dubaï et entre 2007 et 2013 en Grande-Bretagne (Londres). Agnès et son époux ne souhaitent pas rentrer en France d'ici la fin de la carrière de monsieur.
------------------------	--

Sexe et âge	Féminin, 47 ans (son époux a 50 ans)
Nationalité	Française (son époux est également Français)
Niveau d'études	BAC+5 -Master à l'ESCP (École supérieure de commerce de Paris)
Profession	Sans emploi
Statut marital	Mariée
Niveau d'études du conjoint	BAC+5 -Master Sciences Po Paris
Profession du conjoint	Directeur de filiale
Enfants	5 enfants (20, 18, 13, 11 et 8 ans)
Scolarisation des enfants	Actuellement à l'école française pour 3 d'entre eux après avoir été scolarisés dans le système britannique. Les deux plus âgés ont été scolarisés dans le système français et suivent actuellement leurs études supérieures dans des universités anglo-saxonnes (l'un au Canada, l'autre en Angleterre).

N°48 - Emmanuelle / Mars 2014

Commune	Séoul
District/Quartier	Seocho/Bangbae
Arrivée dans la commune	Septembre 2011
Arrivée dans le quartier	Septembre 2011
Type de logement	Appartement dans une villa de standing
Statut d'occupation	Emmanuelle ne connaît pas le type de contrat de location ni le montant des frais, pris en charge par l'entreprise pour laquelle son époux travaille.

Histoire résidentielle	Ils ont une maison dans l'Oise qu'Emmanuelle et son époux ont mise en location depuis qu'ils résident à Séoul, mais qu'ils mettaient en vente durant la tenue de l'entretien. Cette maison avait été achetée après qu'ils soient rentrés du Brésil. Le couple met en vente cette maison, car il ne souhaite pas y vivre de nouveau, d'une part, parce que leurs enfants suivront leurs études supérieures dans d'autres régions et d'autre part afin d'acheter une maison de vacances dans le sud-ouest de la France puis, à leur retour, un appartement dans Paris ou à proximité.
------------------------	---

Trajectoire migratoire	Emmanuelle et son mari ont grandi en France et aucun membre de leur famille n'a vécu à l'étranger. L'époux d'Emmanuelle a été muté une première fois en Hongrie, où la famille a vécu pendant 4 ans (de 1996 à 2000), puis 3 ans au Brésil (de 2000 à 2003). Suite à ces deux séjours à l'étranger, ils ont vécu 8 ans en France (de 2003 à 2011) avant de partir pour la Corée. Chacune de ces expatriations est liée à la carrière de l'époux d'Emmanuelle qui travaille toujours pour la même entreprise.
------------------------	--

Sexe et âge	Féminin, 51 ans (son époux a 55 ans)
Nationalité	Française (son époux est également français)
Niveau d'études	BAC+2 -A également suivi des cours de portugais en université lorsqu'ils vivaient au Brésil. -DEUG réalisé à distance lorsqu'ils vivaient en Hongrie
Profession	Sans emploi
Statut marital	Mariée
Niveau d'études du conjoint	BAC+5 -DESS en administration des entreprises
Profession du conjoint	Directeur d'une filiale
Enfants	2 enfants (de 16 et 18 ans)
Scolarisation des enfants	L'un de leurs enfants réalise ses études supérieures en France dans une école de commerce et le second enfant est scolarisé au lycée français. Ils ont toujours réalisé leur scolarité dans le système français.

N°49 - Delphine / Avril 2014

Commune	Séoul
District/Quartier	Seocho/Banpo
Arrivée dans la commune	Septembre 2013
Arrivée dans le quartier	Septembre 2013
Type de logement	Appartement de 300m ² dans une villa de Standing
Statut d'occupation	Locataires. L'entreprise pour laquelle son époux travaille a payé deux ans de loyer dès l'entrée dans le logement.

Histoire résidentielle	Le couple a acheté son premier appartement à Lyon en 2001, après être rentré de Chine. Puis, le mari de Delphine ayant trouvé un nouvel emploi à Paris (en 2002), le couple a mis cet appartement en location pour s'installer dans un appartement qu'ils louaient en région parisienne. En 2004, le couple a vendu son appartement lyonnais et s'est acheté un appartement en région parisienne (un 4 pièces à Malakoff). Ils y ont vécu jusqu'à leur départ en Inde. Depuis 2009, cet appartement est en location. Que ce soit en Inde ou en Corée, le couple a toujours souhaité vivre à proximité des écoles dans lesquelles étaient scolarisés leurs enfants.
------------------------	--

Trajectoire migratoire	Delphine et son époux se sont rencontrés durant leurs études supérieures. Le couple a vécu ensemble pendant un an (2000-2001) en Chine dans le cadre du CSM de l'époux de Delphine, durant cette année, il travaillait dans une entreprise française. Puis, le couple est rentré en France jusqu'à ce qu'en 2009 ils partent vivre en Inde pour le travail de l'époux de Delphine. Ils ont ainsi vécu 4 ans à Chennai (2009-2013) jusqu'à leur départ pour Séoul, suite à la mutation de l'époux de Delphine, qui travaille toujours pour la même entreprise. La famille partirait pour la Chine lors de sa prochaine « expatriation ».
------------------------	---

Sexe et âge	Féminin, 39 ans (son époux a également 39 ans)
Nationalité	Française (idem pour son époux)
Niveau d'études	BAC+5 -Master obtenu dans une école de commerce (IFAG)
Profession	Sans emploi
Statut marital	Mariée
Niveau d'études du conjoint	BAC+5 -Master obtenu dans une école de commerce (EM Lyon)
Profession du conjoint	Manager
Enfants	2 enfants (11 et 9 ans)
Scolarisation des enfants	Leurs enfants sont actuellement scolarisés à l'école française, mais ils étaient scolarisés dans une école américaine lorsqu'ils résidaient en Inde.

N°50 - Magali / Avril 2014

Commune	Séoul
District/Quartier	Seocho/Bangbae
Arrivée dans la commune	Septembre 2009
Arrivée dans le quartier	Septembre 2009
Type de logement	Appartement dans une villa de standing
Statut d'occupation	Magali ne sait pas quel type de contrat de location a été signé et n'en connaît pas les frais, qui sont pris en charge par l'entreprise pour laquelle son époux travaille.

Histoire résidentielle	Le couple possède deux logements en France. Une maison achetée en 2008, à Boulogne Billancourt, lorsqu'ils rentraient de Turquie, mais dans laquelle ils n'ont logé que 6 mois puisqu'ils sont partis en Corée. Ils ont mis cette maison en location pendant 2 ans et ce sont désormais leurs enfants qui suivent des études supérieures à Paris qui y résident. Ainsi qu'une résidence secondaire sur l'île de Ré, achetée en 2004. À l'étranger, la famille a toujours vécu à proximité des écoles où étaient scolarisés leurs enfants, exceptés à Istanbul, où l'école française était séparée en deux sites, l'un des sites pour l'école maternelle et primaire et le second site pour le collège et le lycée. Ayant des enfants scolarisés sur les deux sites, la famille s'est installée au « milieu » dans une maison « typique ».
------------------------	---

Trajectoire migratoire	Magali et ses enfants ont toujours déménagé en France ou à l'étranger pour la carrière de leur époux et père. Entre 1996 et 1999, ils ont vécu à Birmingham, puis sont partis vivre au Brésil à Campinas pendant 1 an et demi (1999 à 2001). Entre 2001 et 2004, ils ont vécu en France (en Lorraine) avant de vivre en Turquie, à Istanbul entre 2004 et 2007. En 2007, ils ont vécu en France, en région parisienne, avant de partir pour Séoul en 2009.
------------------------	---

Sexe et âge	Féminin, 52 ans (son époux a 53 ans)
Nationalité	Française (de même pour son époux)
Niveau d'études	BAC+6 -Doctorat de Pharmacie
Profession	Sans emploi
Statut marital	Mariée
Niveau d'études du conjoint	BAC+5 -Master dans une école de commerce -CPGE
Profession du conjoint	Directeur financier
Enfants	4 enfants
Scolarisation des enfants	Les deux enfants les plus âgés ont été scolarisés à l'école anglaise lorsque la famille vivait en Angleterre, puis dans une école américaine au Brésil. Une fois rentrés en France, ils ont été scolarisés dans le système français et ne l'ont pas quitté. Un de leurs enfants suit des études de vétérinaire en Belgique et un autre enfant est dans une école de commerce (ESSCA Paris). Les deux plus jeunes, ont toujours été scolarisés dans le système français et sont actuellement au lycée français de Séoul.

N°51 - Frédérique / Avril 2014

Commune	Séoul
District/Quartier	Yongsan/Itaewon-1
Arrivée dans la commune	Avril 2012
Arrivée dans le quartier	Avril 2012
Type de logement	Appartement de 140m ² dans une villa
Statut d'occupation	Locataires. La moitié du loyer est prise en charge par l'entreprise pour laquelle son époux travaille et l'autre moitié est à la charge du couple.

Histoire résidentielle	Le couple vivait depuis 8 ans à Stuttgart avant de partir pour Séoul. Frédérique et son époux ne souhaitaient pas nécessairement vivre à Itaewon, mais l'agent immobilier qui les accompagnait dans leurs démarches et qui était désigné par l'entreprise allemande pour laquelle le mari de Frédérique travaille ne leur a fait visiter des logements que dans ce quartier. Leur logement se situe à proximité de l'école allemande et plusieurs familles allemandes résident dans le même immeuble qu'eux. Pourtant le couple souhaitait vivre dans le sud de Séoul afin de se rapprocher du lieu de travail de l'époux qui est à 30km de leur logement actuel. De retour à Stuttgart, le couple souhaite y acheter un appartement.
------------------------	---

Trajectoire migratoire	Frédérique a grandi en France et a beaucoup déménagé durant son enfance pour l'emploi de son père. Après son baccalauréat, elle est partie un an à Londres comme fille au pair. Elle a ensuite mené ses études de licence à Strasbourg et a passé un an à Dublin, dans le cadre d'une année Erasmus. Elle a ensuite réalisé son stage de Master 2 en Allemagne. Après son stage, une entreprise allemande lui a proposé un emploi et Frédérique est restée vivre à Stuttgart où elle a rencontré son époux qui pour sa part est Autrichien. Ce dernier avait également réalisé un stage de fin d'études à Stuttgart et y a ensuite obtenu une offre d'emploi. Le couple a prévu de résider deux ans à Séoul puis de retourner vivre à Stuttgart.
------------------------	--

Sexe et âge	Féminin, 34 ans (époux a 33 ans)
Nationalité	Française (époux autrichien)
Niveau d'études	BAC+5 -Master commerce international
Profession	Sans emploi
Statut marital	Mariés
Niveau d'études du conjoint	BAC+3 -Ingénierie (équivalent IUT)
Profession du conjoint	Ingénieur
Enfant(s)	/
Scolarisation de(s) (l') enfant(s)	/

N°52 - Robert / avril 2014

Commune	Séoul
District/Quartier	Jung/Hoehyeon
Arrivée dans la commune	Août 1995
Arrivée dans le quartier	2011
Type de logement	Appartement dans un complexe
Statut d'occupation	Locataires, dont le loyer mensuel (d'environ 3000 euros) est pris en charge par l'entreprise pour laquelle Robert travaille.

Histoire résidentielle	Robert et son épouse possèdent deux maisons en Floride, à proximité d'une base militaire américaine, qu'ils ont mises en location. Après avoir résidé pendant 5 ans sur la base militaire américaine à Séoul, ils ont dû déménager, puisque Robert n'était plus militaire. Ils ont vécu pendant 11 ans dans un logement proche de la base où les deux membres du couple travaillent, dont le loyer était pris en charge par l'entreprise pour laquelle Robert travaille. Leur propriétaire ayant mis fin à leur contrat, ils ont déménagé en 2011 et résident depuis dans le même logement.
------------------------	---

Trajectoire migratoire	Robert a beaucoup déménagé aux États-Unis en tant que militaire et a été muté à Séoul en 1995. Il a donc vécu sur la base militaire américaine de Séoul entre 1995 et 2000 où il fut retraité de l'armée. Il a ensuite obtenu un emploi comme conseil stratégique dans une entreprise travaillant pour l'armée américaine basée à Séoul. Cela fait 14 ans qu'il occupe ce poste et il souhaiterait partir d'ici 2 ans à Haïti, dont son père est originaire, afin de travailler pour l'ambassade américaine en Haïti où on lui a proposé un poste. L'épouse de Robert a également des parents haïtiens ayant émigré aux États-Unis. Les membres de leur famille vivent dans de nombreux pays différents. Un frère de Robert habite au Canada, tandis qu'un autre vit aux États-Unis et ses deux sœurs vivent en Haïti. Les enfants de Robert et son épouse quant à eux vivent pour l'un d'eux en Corée du Sud, l'une de ses filles vit à Haïti et la plus jeune réside aux États-Unis.
------------------------	--

Sexe et âge	Masculin, 61 ans
Nationalité	Américaine (idem pour son épouse)
Niveau d'études	BAC+5 -Master en Administration publique
Profession	Conseil stratégique militaire
Statut marital	Mariée (épouse de 55 ans)
Niveau d'études de la conjointe	BAC+3 -Bachelor en comptabilité
Profession de la conjointe	Enseignante de français, dans lycée américain sur la base militaire américaine
Enfants	3 enfants de 30, 27 et 24 ans
Scolarisation des enfants	Leurs enfants ont été scolarisés dans le système américain et ont suivis leurs études supérieures aux États-Unis

N°53–Ambuja/ avril 2014

Commune	Séoul
District/Quartier	Seocho/Banpo
Arrivée dans la commune	Mars 2013
Arrivée dans le quartier	Mars 2013
Type de logement	Appartement dans une villa
Statut d'occupation	Locataires. C'est l'entreprise pour laquelle son époux travaille qui prend en charge le prix du loyer.

Histoire résidentielle	L'entreprise pour laquelle son époux travaille a proposé au couple trois quartiers dans lesquels ils pouvaient résider : Hannam-dong, Gangnam et Banpo. Ce dernier paraissait être un bon compromis pour le couple, car il se situe à quelques stations de métro de là où le mari d'Ambuja travaille (Gangnam) et qu'il est de « taille humaine » contrairement à Gangnam. Le couple pense rentrer à Washington DC après leur expérience à Séoul et y acheter un logement.
------------------------	--

Trajectoire migratoire	Ambuja et son époux se sont rencontrés durant leurs études de Master à Washington. Son époux a grandi en France et a travaillé trois ans en Chine avant de se rendre aux États-Unis pour réaliser un second master en relations internationales. Ambuja pour sa part, a passé les premières années de sa vie en Inde, puis à Baltimore où ses parents indiens ont émigré, elle a également réalisé un an d'échange universitaire en Italie. L'ensemble des membres de sa famille vit soit aux États-Unis, soit au Royaume-Uni ou en Afrique du Sud. Ambuja travaillait pour le gouvernement américain à Washington et son époux pour la Banque Mondiale, avant de partir pour la France où son mari suivait un MBA. Ils ont donc passés quelques mois en France puis à Singapour. À la fin de son MBA, une entreprise coréenne a proposé un poste à son époux qu'ils ont accepté, car le couple souhaitait fonder une famille et qu'une telle expérience en Asie pourrait être bénéfique pour la carrière de l'époux.
------------------------	---

Sexe et âge	Féminin, 34 ans (époux a 33 ans)
Nationalité	Américaine
Niveau d'études	BAC+5 -Master en Santé publique (John Hopkins University) -Master en Relations internationales (John Hopkins University)
Profession	Sans emploi
Statut marital	Mariée (époux français)
Niveau d'études du conjoint	BAC+5 -MBA (INSEAD) -Master en Relations internationales (John Hopkins University) -Master (Science Po Paris)
Profession du conjoint	Consultant
Enfant(s)	1 enfant de quelques mois
Scolarisation de(s) (l') enfant(s)	Leur enfant n'est pas scolarisé et ne va pas à la crèche

N°54 - Julien / Avril 2014

Commune	Séoul
District/Quartier	Yongsan/UN Village
Arrivée dans la commune	Avril 2013
Arrivée dans le quartier	Avril 2013
Type de logement	Appartement dans une villa
Statut d'occupation	Locataire. C'est l'état belge qui finance son logement.

Histoire résidentielle	Julien réside à UN Village puisqu'il doit vivre à proximité de son lieu de travail et que l'ambassade de Belgique se situe à Itaewon. Son choix s'est porté sur cet appartement, car il correspondait au budget accordé par son ministère et qu'il doit pouvoir organiser des réceptions dans son appartement. Celui-ci était le plus spacieux et neuf qu'il a visité.
------------------------	--

Trajectoire migratoire	Julien travaillait à Bruxelles depuis septembre 2012 où il travaillait au ministère des affaires étrangères belge. Puis, en avril 2013, un poste de diplomate lui fut attribué à Séoul. Julien doit rester jusqu'en 2017 à Séoul, puis entre 2017 et 2021 il occupera un second poste à l'étranger avant de retourner en Belgique. Sa carrière diplomatique l'amènera donc à vivre dans un pays différent tous les quatre ans, avec un retour en Belgique tous les huit ans.
------------------------	--

Sexe et âge	Masculin, 27 ans
Nationalité	Belge
Niveau d'études	BAC+5 -Master en politiques européennes
Profession	Diplomate
Statut marital	Célibataire
Niveau d'études du conjoint-e	/
Profession du conjoint-e	/
Enfant(s)	/
Scolarisation de(s) (l') enfant(s)	/

N°55 - Laureen / Avril 2014

Commune	Goyang
District/Quartier	Ilсан/ Tanhyeon
Arrivée dans la commune	Juin 2011
Arrivée dans le quartier	Juin 2013
Type de logement	Appartement (160m²) dans un complexe
Statut d'occupation	Locataires avec un contrat de type chonseï. Leur contrat dure 2 ans et la caution s'élève à environ 80 000 euros.

Histoire résidentielle	Avant 2009, Laureen et son époux vivaient dans un petit appartement insalubre et trouvaient que leur logement n'était pas adapté à l'arrivée de leur premier enfant. Ils sont donc partis vivre pendant deux ans chez les parents de son époux à Mokdong afin d'économiser de l'argent pour la caution de leur futur logement. En 2011, ils ont loué un appartement près de chez ses beaux-parents, mais ils payaient un loyer mensuel d'environ 800 euros. Souhaitant avoir un contrat de type chonseï, ils ont déménagé dans le logement qu'ils occupent actuellement. Ils ont complété les économies dont ils disposaient d'un emprunt à la banque afin de payer la caution.
------------------------	--

Trajectoire migratoire	Laureen est partie en Corée pour enseigner l'anglais après avoir obtenu son diplôme au Royaume-Uni en 2003. Elle souhaitait voyager et découvrir d'autres horizons avant d'entamer une carrière dans la police au Royaume-Uni. Laureen avait postulé dans plusieurs pays afin d'enseigner l'anglais, et reçu une première réponse favorable de la part d'un institut en Corée. Elle est donc restée un an à Daegu avant de voyager pendant 8 mois en Asie du Sud-Est. Ayant apprécié la Corée, elle y est retournée (cette fois-ci à Séoul) pour de nouveau enseigner l'anglais. En 2006, elle a commencé un master à l'université nationale de Séoul et enseignait l'anglais en même temps. À la fin de ses études, Laureen souhaitait retourner au Royaume-Uni, mais elle rencontra son époux coréen. Dans le même temps, elle a obtenu un emploi dans une grande entreprise coréenne en tant que commerciale, mais trouvait les conditions de travail trop difficiles par rapport à celles d'enseignantes et postula à des postes de professeurs d'anglais en universités. Laureen et son époux pensent partir au Canada ou en Nouvelle-Zélande pour que leurs enfants ne soient pas scolarisés dans le secondaire en Corée.
------------------------	--

Sexe et âge	Féminin, 33 ans (mari a 31 ans)
Nationalité	Britannique
Niveau d'études	BAC+5 -Master en Commerce international (Seoul national university) -Bachelor en Géographie et Sociologie
Profession	Professeur d'anglais à l'université
Statut marital	Mariée (époux coréen)
Niveau d'études du conjoint	BAC+3 -Bachelor en design industriel
Profession du conjoint	Designer
Enfants	3 enfants (4 ans, 2 ans et demi, 6 mois)
Scolarisation des enfants	L'aînée est à l'école maternelle coréenne et les deux autres enfants sont à la crèche coréenne.

N°56 - Isabel / Avril 2014

Commune	Séoul
District/Quartier	Seocho/Seocho
Arrivée dans la commune	Juillet 2012
Arrivée dans le quartier	Juillet 2012
Type de logement	Appartement (95m²) dans un complexe
Statut d'occupation	Locataires, l'entreprise pour laquelle son époux travaille prend en charge les frais de logement.

Histoire résidentielle	Le couple a choisi le quartier de Seocho afin d'être à proximité du travail du mari d'Isabel. Le couple souhaite rentrer à Boston, car ils y possèdent un appartement qu'ils ont mis en location pendant leur séjour à Séoul.
------------------------	---

Trajectoire migratoire	Les parents d'Isabel ont émigré des Philippines vers les États-Unis avant qu'elle soit née. Elle a grandi en Californie avec sa famille jusqu'à ce qu'elle parte à Boston pour réaliser son MBA. La mère de son époux est portugaise et son père libanais. L'époux d'Isabel a grandi à Boston. Isabel et son époux travaillaient tous les deux comme consultants dans la finance à Boston avant qu'une entreprise coréenne propose un poste à son époux. Le couple a accepté, car leur travail était stressant et qu'ils souhaitaient fonder une famille. Ils souhaitent rentrer à Boston après leur expérience en Corée pour qu'Isabel reprenne sa carrière.
------------------------	---

Sexe et âge	Féminin, 34 ans
Nationalité	Américaine (idem pour son époux)
Niveau d'études	BAC+5 -MBA (Boston University) -Bachelor Economie politique (Berkeley)
Profession	Sans emploi
Statut marital	Mariée (son époux a 33 ans)
Niveau d'études du conjoint	BAC+5 -MBA (Université de Pennsylvanie) -Bachelor en relations internationales (Harvard)
Profession du conjoint	Consultant en finance
Enfant	Un enfant de 13 mois
Scolarisation de l'enfant	/

N°57 - Fuzail / Avril 2014

Commune	Séoul
District/Quartier	Seocho/Banpo
Arrivée dans la commune	Août 2013
Arrivée dans le quartier	Août 2013
Type de logement	Appartement dans une villa
Statut d'occupation	Locataires. C'est l'employeur de son époux qui prend en charge le logement.

Histoire résidentielle	Fuzail et son époux ont choisi de résider dans ce quartier, car on y trouve l'école française dans laquelle leur enfant est scolarisé. Ils préféreraient vivre à proximité de l'école bien que le quartier soit éloigné du lieu de travail du mari de Fuzail (Gwanghwamun). Avant de partir pour Séoul (où ils vont rester jusqu'en août 2016), Fuzail et sa famille résidaient dans un quartier anglophone de la ville de Gatineau, où ils possédaient une maison qu'ils ont vendue lors de leur départ en 2013.
------------------------	---

Trajectoire migratoire	Fuzail a grandi au Maroc de parents marocains. Lorsque Fuzail était enfant, ses parents ont divorcé et sa mère s'est mariée avec un Canadien qui vivait au Maroc, avant que le couple ne parte vivre au Canada. Ainsi, Fuzail a grandi avec son père au Maroc et se rendait tous les étés au Canada pour y rejoindre sa mère. Après avoir obtenu son baccalauréat, elle est partie suivre ses études supérieures au Canada, où désormais toute sa famille vit et où son père s'est fait nommer en tant que diplomate. Après leur expérience en Corée, Fuzail, son mari et leur enfant souhaitent retourner au Canada.
------------------------	---

Sexe et âge	Féminin, 34 ans (époux a 30 ans)
Nationalité	Canadienne (idem pour son époux)
Niveau d'études	BAC+3 -Baccalauréat Droit (Université de Montréal)
Profession	Sans emploi
Statut marital	Mariée
Niveau d'études du conjoint	BAC+3 -Baccalauréat Sciences politiques
Profession du conjoint	Agent commercial
Enfant	1 enfant de 10 ans
Scolarisation de l'enfant	Leur enfant est actuellement scolarisé dans le système français, car Fuzail voulait qu'il continue à apprendre dans la langue française puisqu'il était auparavant scolarisé au Québec. Toutefois, le système pédagogique du lycée français étant trop éloigné du système canadien, Fuzail et son époux vont scolariser leur enfant dans le système américain à la prochaine rentrée.

N°58 - Emma / Mai 2014

Commune	Séoul
District/Quartier	Yongsan/UN Village
Arrivée dans la commune	Août 2010
Arrivée dans le quartier	Janvier 2012
Type de logement	Appartement dans une villa
Statut d'occupation	Locataires. C'est l'entreprise pour laquelle son époux travaille qui prend en charge les frais de logement.

Histoire résidentielle	Emma a grandi à Chicago et son époux est originaire de NewYork. Emma et son époux vivaient dans l'Upper West Side à NewYork avant de partir pour Séoul en 2010. Entre août 2010 et janvier 2012, le couple résidait à Gangnam. Ils avaient choisi ce quartier, car ils n'avaient pas d'enfant à l'époque et qu'il leur semblait être un « bon » quartier pour un jeune couple puisqu'on y trouve de nombreux restaurants et bars. En outre, l'époux d'Emma pouvait se rendre à son travail en 20 minutes à pied. Puis, le couple allait avoir un enfant et a souhaité quitter ce quartier trop bruyant et fréquenté. Ils ont choisi de vivre à UN Village parce qu'ils avaient beaucoup d'amis qui y résidaient et que l'accès en transport en commun pour les trajets domicile-travail de son époux est pratique.
------------------------	--

Trajectoire migratoire	Alors qu'Emma était avocate, son époux réalisait son MBA. Après avoir obtenu celui-ci, une entreprise coréenne lui a proposé cet emploi à Séoul. Pendant un an et demi, Emma a enseigné le droit en anglais dans une université coréenne. En juillet 2014, Emma et son époux iront à San Jose en Californie où il a été muté par cette entreprise. Emma pour sa part, ne pourra pas exercer le métier d'avocate en Californie. Elle souhaite avoir d'autres enfants puis reprendre son travail lorsqu'ils retourneront vivre à NewYork.
------------------------	---

Sexe et âge	Féminin, 32 ans (époux de 33 ans)
Nationalité	Américaine
Niveau d'études	BAC+5 -Master de droit (Columbia) -Bachelor en droit
Profession	Sans emploi
Statut marital	Mariée
Niveau d'études du conjoint	BAC+5 -MBA (Columbia) -Master en affaires internationales (Columbia)
Profession du conjoint	Consultant en stratégie
Enfant	1 enfant de 2 ans
Scolarisation de l'enfant	/

N°59 - Samah / Mai 2014

Commune	Séoul
District/Quartier	Seocho/Banpo
Arrivée dans la commune	Juin 2013
Arrivée dans le quartier	Juin 2013
Type de logement	Appartement dans un complexe
Statut d'occupation	Locataires. Les frais de logement sont pris en charge par l'entreprise pour laquelle son époux travaille.

Histoire résidentielle	Lorsqu'ils vivaient à NewYork, ils résidaient dans l'Upper West Side. Leur choix de résidence se porta sur ce quartier de Séoul, car ayant un enfant on leur avait conseillé celui-ci, puisqu'il dispose d'espaces verts, de nombreux commerces sans qu'il y ait foule et que les distances domicile-travail ne sont pas trop longues en transports en commun. Lorsqu'ils rentreront à NewYork, le couple souhaite de nouveau habiter dans l'Upper West Side pour la qualité des écoles qu'on y trouve.
------------------------	---

Trajectoire migratoire	Samah et son époux sont tous deux enfants d'émigrés pakistanais. Samah a grandi en Grande-Bretagne et son époux a grandi aux États-Unis. Samah et son époux se sont mariés en 2008. Entre juillet 2008 et janvier 2010, Samah travaillait à Londres dans une banque d'investissement pendant que son époux travaillait et résidait à NewYork. Samah attendait de pouvoir obtenir son visa pour rejoindre son époux aux États-Unis qui finissait son MBA. Après un an et demi d'attente, elle put le rejoindre et travailla dans une banque d'investissement à NewYork. Au début de l'année 2013, son époux qui travaillait pour une agence de consulting reçut une proposition d'emploi d'une durée de 4 ans en Corée et l'accepta.
------------------------	---

Sexe et âge	Féminin, 32 ans (époux a 33ans)
Nationalité	Britannique (époux américain)
Niveau d'études	BAC+3 -Bachelor en commerce (Westminster University)
Profession	Sans emploi
Statut marital	Mariée
Niveau d'études du conjoint	BAC+5 -MBA (Columbia) -Master en ingénierie (Stevens Institute of Technology)
Profession du conjoint	Consultant en stratégie
Enfant	Un enfant de 2 ans et demi
Scolarisation de l'enfant	École maternelle internationale

N°60 - Héroïse / Mai 2014

Commune	Séoul
District/Quartier	Yongsan/UN Village
Arrivée dans la commune	Septembre 2011
Arrivée dans le quartier	Septembre 2011
Type de logement	Appartement dans une villa
Statut d'occupation	Locataires. C'est l'employeur de son époux qui prend en charge les frais de logement.

Histoire résidentielle	En arrivant à Séoul, Héroïse pensait pouvoir être mutée par la banque pour laquelle elle travaillait à Londres et dont les bureaux sont à Gwanghwamun alors que ceux de son époux sont à Gangnam. Ils ont donc choisi une zone entre ces deux quartiers. Aucun d'eux ne voulait vivre à Itaewon et leur choix s'est porté sur Hannam-dong. C'est ensuite le choix d'un appartement entre six appartements qui les a amenés à choisir le quartier de UN Village.
------------------------	---

Trajectoire migratoire	Héroïse et son époux vivaient à Londres depuis 6 ans. Héroïse travaillait en tant que courtière dans une banque avant de partir avec son époux pour Séoul, où ce dernier avait obtenu un poste après son MBA. L'époux d'Héroïse est français, mais issu d'une famille « expatriée » et a vécu dans de nombreux pays durant son enfance (Australie, Japon et en Angleterre). Le couple souhaitait partir de Londres, pour connaître une expérience dans un pays plus lointain culturellement et géographiquement que Londres et Paris. En outre, le poste proposé à son époux permet de rembourser les frais de son MBA. Le couple souhaiterait rentrer à Londres pour se rapprocher de leur famille.
------------------------	--

Sexe et âge	Féminin, 32 ans (époux a 35 ans)
Nationalité	Française (idem pour son époux)
Niveau d'études	BAC+5 -Master Finance et Stratégie (Sciences Po Paris)
Profession	Sans emploi
Statut marital	Mariée
Niveau d'études du conjoint	BAC+5 -MBA (INSEAD)
Profession du conjoint	Consultant en stratégie
Enfant	Un enfant de quelques mois
Scolarisation de l'enfant	/

N°61 - Andrew / Mai 2014

Commune	Séoul
District/Quartier	Yongsan/Huam
Arrivée dans la commune	2007
Arrivée dans le quartier	2007
Type de logement	Appartement dans un complexe
Statut d'occupation	Locataires

Histoire résidentielle	Andrew a longuement vécu sur des bases militaires lorsqu'il vivait à l'étranger. Il possède 3 maisons aux États-Unis qu'il a mis en location, dans le but de compléter sa retraite. Il a choisi le quartier dans lequel il réside afin d'être à proximité de la base militaire américaine où il travaille.
------------------------	--

Trajectoire migratoire	Andrew a grandi quelques années dans l'île de Guam où son père était militaire. Il est venu une première fois en Corée, quelques jours, en 1962 (à 16 ans) lorsque son père était dans la marine. Il a par la suite intégré l'armée et a est venu à Séoul en 1976 avec ses trois enfants jusqu'en 1979. Il a ensuite été transféré à Berlin où il est resté jusqu'en 1981, est retourné quelques mois aux États-Unis avant de retourner à Séoul en décembre 1981. En 1983, il est retourné aux États-Unis, puis a été nommé pendant deux ans à Hambourg et deux ans à Stuttgart. Il a ensuite été retraits de l'armée et vivait à Hawaï où il s'occupait de ses enfants. Il est ensuite revenu en Corée (2000) où il a occupé différents emplois liés à l'armée américaine. En 2005, il est parti pour les États-Unis où il travaillait pour l'armée afin de réinsérer d' anciens soldats, jusqu'en 2007 où il est reparti en Corée pour occuper le même type d'emploi. Andrew sera à la retraite en 2017. Il souhaiterait retourner aux États-Unis pour y retrouver ses enfants et petits-enfants, mais son épouse coréenne souhaite rester à Séoul.
------------------------	---

Sexe et âge	Masculin, 68 ans
Nationalité	Américaine
Niveau d'études	BAC
Profession	Agent civil pour l'armée
Statut marital	Marié (épouse coréenne)
Niveau d'études de la conjointe	?
Profession de la conjointe	?
Enfants	5 enfants (adultes)
Scolarisation des enfants	Les enfants ont toujours été scolarisés dans le système américain (sur les bases militaires lorsqu'ils étaient à l'étranger) et vivent tous aux États-Unis.

N°62 - Alex / Mai 2014

Commune	Séoul
District/Quartier	Gangdong/Cheonho
Arrivée dans la commune	2002
Arrivée dans le quartier	2004
Type de logement	Appartement dans un Officetel
Statut d'occupation	Propriétaire depuis 2013 (remboursement du prêt d'environ 500 euros par mois).

Histoire résidentielle	Entre 1996 et 1998, Alex vivait dans la ville de Daegu où son employeur lui finançait son logement. Puis, de retour aux États-Unis, il a hérité de la maison qui appartenait à son père après son décès. Il a donc occupé cette maison en Floride, qu'il détient toujours et qui est vacante. De retour en Corée en 2002, Alex a d'abord vécu à Itaewon pendant deux ans, jusqu'à ce qu'il ait le poste qu'il occupe actuellement. Son employeur lui a fourni un logement à proximité de l'établissement dans lequel il enseigne, à Cheonho-dong. Il est resté 4 ans dans cet appartement avant de déménager dans un autre immeuble (à 50m de l'ancien) pour un appartement plus grand dans lequel il est resté 5 ans. Puis, en 2013, Alex a choisi d'acheter un appartement dans ce quartier, car celui-ci est bien desservi en transports en commun et qu'il le juge comme un bon investissement puisque ce quartier prend de la valeur. Alex a dû avancer les 2/3 du prix du logement lors de l'achat et dispose d'un prêt à hauteur de 1/3 du prix d'achat. Alex souhaiterait louer cet appartement s'il retourne aux États-Unis.
------------------------	--

Trajectoire migratoire	Alex a grandi en Floride avant de se rendre en Californie pour y suivre ses études. En 1996, Alex est parti en Corée (dans la ville de Daegu) pour enseigner l'anglais, pendant 2 ans. Entre 1998 et 2002, il vivait en Floride où il menait des études de droit. Puis, en 2002 il est retourné en Corée, à Séoul, où il a enseigné l'anglais pendant 2 ans. Il a ensuite trouvé ce poste d'enseignant de droit qu'il occupe toujours depuis 2004. Alex reste en Corée, car ses conditions de travail et son emploi sont plus confortables qu'une carrière d'avocat aux États-Unis.
------------------------	--

Sexe et âge	Masculin, 46 ans
Nationalité	Américain
Niveau d'études	BAC+5 -Jurist Doctor Degree -Bachelor
Profession	Enseignant de droit en anglais dans un lycée
Statut marital	Célibataire
Niveau d'études du conjoint-e	/
Profession du conjoint-e	/
Enfant(s)	/
Scolarisation de(s) (l') enfant(s)	/

N°63 - Anne / Mai 2014

Commune	Séoul
District/Quartier	Yongsan/Hannam
Arrivée dans la commune	Mars 2014
Arrivée dans le quartier	Mars 2014
Type de logement	Appartement dans une villa
Statut d'occupation	Locataires. C'est l'entreprise pour laquelle travaille son époux qui prend en charge les frais de logement.

Histoire résidentielle	Anne et son époux vivaient depuis 8 ans dans le même appartement à Paris (13 ^{ème} arrondissement) qui appartient à la famille d'Anne. Quelques mois avant de partir en Corée, Anne et son époux avaient demandé à ses futurs collègues quels étaient les quartiers de Séoul les plus faciles pour les « expatriés ». On leur avait conseillé le quartier français et le quartier d'Hannam. Cherchant un appartement meublé, l'offre de logement était plus intéressante et importante à Hannam que dans le quartier français, le choix s'est donc porté sur ce quartier.
------------------------	--

Trajectoire migratoire	Depuis quelques années, Anne et son époux souhaitent partir vivre quelques années à l'étranger. L'époux d'Anne étant franco-australien, le couple voulait se rendre en Australie puisqu'il est binational et que leurs démarches administratives auraient été facilitées et parce qu'ils estimaient que leur expérience à l'étranger serait plus simple dans un pays anglophone. Toutefois, Anne était en attente de son visa permanent pour pouvoir s'installer en Australie lorsqu'une proposition d'emploi fut faite à son époux par une entreprise coréenne. Son mari souhaitant quitter son emploi en France et le couple ayant pour projet de partir quelques années à l'étranger, ils ont accepté cette offre. Si Anne ne trouve pas d'emploi en Corée, le couple a l'intention de rester 2 ans puis de partir en Australie ou de rentrer en France.
------------------------	---

Sexe et âge	Féminin, 29 ans (époux a 32 ans)
Nationalité	Française (époux franco-australien)
Niveau d'études	BAC+5 -Master Maths financière (Paris VI) -École d'ingénieur (Télécom ParisTech) -CPGE
Profession	Sans emploi
Statut marital	Mariée
Niveau d'études du conjoint	BAC+5 -MBA (Lausanne) -École d'ingénieur (Télécom ParisTech) -CPGE
Profession du conjoint	Consultant en stratégie
Enfant(s)	/
Scolarisation de(s) (l') enfant(s)	/

N°64 - Olivia / Mai 2014

Commune	Séoul
District/Quartier	Seodaemun/Yeonhui-dong
Arrivée dans la commune	Août 2013
Arrivée dans le quartier	Août 2013
Type de logement	Maison
Statut d'occupation	Locataires, c'est l'entreprise pour laquelle le mari d'Olivia travaille qui prend en charge les frais de logement.

Histoire résidentielle	Le couple dispose d'une maison dans le Michigan, qu'ils ont gardé vacante, en vue d'y retourner par la suite. En arrivant à Séoul, ils ont visité différents types de logements : des appartements dans des villas, dans des tours et des maisons. Toutefois, ils avaient trois critères quant au choix du logement et du quartier : à proximité du lycée pour les enfants, proche de l'emploi du père et une maison afin d'avoir quelque chose le plus proche possible de ce dont ils disposaient aux États-Unis.
------------------------	--

Trajectoire migratoire	L'époux d'Olivia travaille pour une entreprise automobile et a eu à plusieurs reprises des propositions de la part de son entreprise pour être muté, quelques années, dans une filiale à l'étranger. Le couple voulait partir à l'étranger depuis longtemps, mais a toujours refusé, car leur fille aînée ne souhaitait pas partir du Michigan. Une fois leur fille entrée à l'université, Olivia et son époux ont décidé d'accepter la prochaine proposition qui serait faite par l'entreprise. C'est donc pour ces raisons qu'ils sont partis pour la Corée en 2013 pour une durée de 3 ans. Ils ne savent pas si au terme de ces trois ans, ils rentreront dans le Michigan ou s'ils partiront de nouveau à l'étranger.
------------------------	--

Sexe et âge	Féminin, 48 ans (époux 51 ans)
Nationalité	Américaine (idem pour son époux)
Niveau d'études	BAC+3 -Bachelor gestion des entreprises
Profession	Sans emploi
Statut marital	Mariée
Niveau d'études du conjoint	BAC+5 -Master en ingénierie mécanique -Bachelor en statistiques
Profession du conjoint	Ingénieur automobile
Enfants	3 enfants (19 ans, 17 ans et 15 ans)
Scolarisation des enfants	Leur enfant le plus âgé est à l'Université dans le Michigan et les deux autres sont scolarisés dans le système américain à Séoul Foreign School.

N°65 - Madeline/ Mai 2014

Commune	Séoul
District/Quartier	Yongsan/ichon-1-dong
Arrivée dans la commune	Décembre 2013
Arrivée dans le quartier	Décembre 2013
Type de logement	Appartement dans un complexe
Statut d'occupation	Locataires. C'est l'entreprise pour laquelle son époux travaille qui prend en charge les frais de logement.

Histoire résidentielle	Madeline et son époux ont mis en location la maison qu'ils possèdent à Tampa et espèrent pouvoir de nouveau y vivre lorsqu'ils rentreront aux États-Unis. À Séoul leur choix s'est porté sur Yongsan, car ce district se situe entre l'école où sont scolarisés les enfants (Yeonhui-dong) et où son époux travaille (Gangnam). Ensuite, le choix s'est porté sur ce complexe plutôt que sur un appartement dans une villa, car on y trouve plus de services : salle de sport dans l'immeuble, aires de jeux extérieures pour les enfants et que les appartements sont plus vastes.
------------------------	---

Trajectoire migratoire	Madeline, son époux et leurs enfants vivaient à Tampa en Floride où Madeline était avocate. Son mari reçut une promotion de la part de son entreprise et fut transféré à Séoul, pour une période de deux ans. Le couple souhaitait vivre à l'étranger quelques années avant que leurs enfants soient au lycée et que leurs parents soient trop âgés. C'est pourquoi, Madeline souhaiterait retourner en Floride après ce séjour en Corée.
------------------------	---

Sexe et âge	Féminin, 43 ans (époux a 44 ans)
Nationalité	Américaine (idem pour son époux)
Niveau d'études	BAC+5 -Jurist Doctor Degree -Bachelor en histoire
Profession	Sans emploi
Statut marital	Mariée
Niveau d'études du conjoint	BAC+5 -Master en comptabilité
Profession du conjoint	Directeur administratif et financier
Enfants	3 enfants (2 enfants de 12 ans et 1 enfant de 9 ans)
Scolarisation des enfants	Enfants sont scolarisés à Seoul Foreign School

N°66 - Matthew / Juin 2014

Commune	Séoul
District/Quartier	Jung/Hoehyeon
Arrivée dans la commune	Septembre 2013
Arrivée dans le quartier	Septembre 2013
Type de logement	Appartement de 90m ² dans une tour
Statut d'occupation	Locataires. Son entreprise finance le logement dont le loyer est d'environ 3250 euros par mois.

Histoire résidentielle	Matthew vivait dans le sud-ouest de Londres, dans le quartier de Battersea, dans un appartement de 3 pièces qu'il possède avec sa sœur. Lorsqu'il est arrivé à Séoul, il a visité des appartements dans différents quartiers. À Hannam et Itaewon, les appartements qui correspondaient à son budget étaient en mauvais état. Il a donc choisi de vivre à Hoehyeon, qui se situe à 15 minutes à pieds de son lieu de travail. Toutefois, maintenant qu'il connaît mieux la ville de Séoul, il préférerait vivre à Hapjeong, car les transports en commun desservent bien son lieu de travail et que les prix des logements y sont moins élevés.
------------------------	---

Trajectoire migratoire	Matthew a grandi en Grande-Bretagne. Avant de commencer ses études, il a vécu un an à Paris où il était enseignant d'anglais. Il est ensuite retourné en Grande-Bretagne où il a réalisé son Bachelor. Après celui-ci, il est parti un an en Ouganda où il enseignait l'anglais dans un lycée. À son retour en Grande-Bretagne, il a réalisé son Master. Il a ensuite travaillé à Londres quelques années avant d'avoir ce poste à Séoul. Matthew a accepté cette mutation, car il venait de se séparer, que cette expérience est bénéfique pour son CV, qu'il est mieux payé et que le poste qu'il occupe est meilleur que celui qu'il avait à Londres. Son contrat en Corée devrait se terminer en 2016 et il partirait pour l'Inde quelques années, puis souhaiterait rentrer en Grande-Bretagne.
------------------------	--

Sexe et âge	Masculin, 32 ans
Nationalité	Britannique
Niveau d'études	BAC+5 -Master Relations internationales (London School of Economics) -Bachelor en sciences politiques (Université de York)
Profession	Chef de filiale
Statut marital	Célibataire
Niveau d'études du conjoint-e	/
Profession du conjoint-e	/
Enfant(s)	/
Scolarisation de(s) (l') enfant(s)	/

N°67 - Nicole / Juin 2014

Commune	Seongnam
District/Quartier	Sujeong/Sujin
Arrivée dans la commune	Septembre 2013
Arrivée dans le quartier	Septembre 2013
Type de logement	Studio
Statut d'occupation	Locataires. Les frais sont pris en charge par son employeur.

Histoire résidentielle	Nicole a grandi dans le Maryland dans une petite ville située entre Washington DC et Baltimore. Puis, elle a vécu sur le campus de son université jusqu'à la fin de ses études où elle est retournée vivre chez ses parents dans le Maryland. Nicole n'a pas pu choisir son logement lorsqu'elle est arrivée en Corée puisqu'il avait été sélectionné par son employeur.
------------------------	--

Trajectoire migratoire	Nicole s'est rendue en Corée sur les conseils d'une amie qui y enseignait l'anglais. Souhaitant avoir une expérience professionnelle à l'étranger et rembourser son prêt universitaire elle a postulé à des postes d'enseignante d'anglais en Corée. Nicole souhaite rester un an de plus en Corée, puis retourner aux États-Unis quelques mois avant de partir de nouveau dans un pays étranger pour y travailler.
------------------------	---

Sexe et âge	Féminin, 23 ans
Nationalité	Américaine
Niveau d'études	BAC+3 -Bachelor en biologie (Sweet Briar College)
Profession	Enseignante d'anglais
Statut marital	Célibataire
Niveau d'études du conjoint-e	/
Profession du conjoint-e	/
Enfant(s)	/
Scolarisation de(s) (l') enfant(s)	/

N°68 - Michelle / Juin 2014

Commune	Séoul
District/Quartier	Yongsan/Itaewon-1
Arrivée dans la commune	Juin 2013
Arrivée dans le quartier	Juin 2013
Type de logement	Appartement dans une villa
Statut d'occupation	Locataires, le contrat est de deux ans et c'est l'entreprise pour laquelle son compagnon travaille qui prend en charge les frais du logement.

Histoire résidentielle	Michelle et son compagnon vivaient à Calgary avant de partir pour Séoul. Ils possèdent toujours la maison dans laquelle ils vivaient, qu'ils ont mise en location, car ils vont retourner y vivre. Concernant leur choix de logement à Séoul, l'entreprise de son compagnon leur a conseillé des quartiers dans lesquels résider : Itaewon, Hannam, UNVillage et Hyehyon où se trouvent les bureaux de l'entreprise. Michelle avait une collègue qui avait vécu 6 ans à Séoul et lui a conseillé de résider soit à Gangnam soit à Itaewon. Le couple a choisi le quartier d'Itaewon, car l'ambiance ressemble à l'Europe (petites collines, petites rues) et que c'est un quartier multiculturel où Michelle pouvait rencontrer de nombreux étrangers et s'y balader aisément.
------------------------	--

Trajectoire migratoire	Michelle a grandi dans les environs de Calgary, mais a vécu à l'étranger après ses études secondaires lorsqu'elle était mannequin (à Taïwan, en Australie et en Italie). Après avoir arrêté le mannequinat, elle est retournée au Canada où elle a suivi un premier cursus d'études supérieures à Montréal. Elle a ensuite occupé un emploi de nutritionniste à Calgary où elle vivait avec son compagnon jusqu'à ce qu'ils partent pour Séoul. Son compagnon quant à lui a également grandi dans les environs de Calgary, d'une mère chinoise et d'un père canadien. Il a été muté à Séoul, car l'entreprise pour laquelle il travaille y mène un projet. Ils devraient rester jusqu'en juin 2015 à Séoul avant de retourner à Calgary.
------------------------	--

Sexe et âge	Féminin, 29 ans (son époux a également 29 ans)
Nationalité	Canadienne (idem pour son époux)
Niveau d'études	BAC+3 -Master en santé publique (en cours) -Bachelor en nutrition
Profession	Sans emploi (réalise un master à distance)
Statut marital	En couple
Niveau d'études du conjoint	BAC+3 -Bachelor ingénieur
Profession du conjoint	Ingénieur
Enfant(s)	/
Scolarisation de(s) (l') enfant(s)	/

N°69 - Jacqueline / Juin 2014

Commune	Séoul
District/Quartier	Seodaemun/Yeonhui
Arrivée dans la commune	Janvier 2013
Arrivée dans le quartier	Janvier 2013
Type de logement	Appartement dans une villa
Statut d'occupation	Locataires avec un contrat de 2 ans. C'est l'entreprise pour laquelle son époux travaille qui prend en charge les frais de logement.

Histoire résidentielle	Le couple possédait une maison à une trentaine de kilomètres de Détroit, qu'ils ont essayé de louer lorsqu'ils sont partis pour Séoul, mais après quelques mois sans y parvenir, l'ont vendu. Lorsqu'ils sont arrivés à Séoul, ils ont choisi de vivre à proximité de l'école où sont scolarisés leurs enfants. On leur a proposé des logements dans des « gated communities », principalement occupés par des États-Uniens, qu'ils ont refusés pour ne pas vivre trop dans la promiscuité avec la communauté américaine.
------------------------	---

Trajectoire migratoire	Jacqueline et son époux ont tous les deux grandi dans le Michigan. Ils ont vécu 6 mois en Allemagne au milieu des années 1990 dans le cadre du travail de son époux, puis sont retournés dans le Michigan. Depuis cette expérience en Allemagne, le mari de Jacqueline demande à son entreprise d'être de nouveau muté à l'étranger. C'est pourquoi ils sont partis pour Séoul en 2013. La famille espère de nouveau partir à la fin de sa mission, en 2016.
------------------------	--

Sexe et âge	Féminin, 46 ans (époux a 44 ans)
Nationalité	Américaine (idem pour son époux)
Niveau d'études	BAC+3 -Bachelor en gestion des entreprises
Profession	Sans emploi
Statut marital	Mariée
Niveau d'études du conjoint	BAC+3 -Bachelor ingénieur
Profession du conjoint	Ingénieur
Enfants	3 enfants (16, 13 et 11 ans)
Scolarisation des enfants	Système américain à Séoul Foreign School

N°70 - Laure / Juin 2014

Commune	Séoul
District/Quartier	Jongno/Sajik
Arrivée dans la commune	Juin 2010
Arrivée dans le quartier	Août 2010
Type de logement	Appartement de 200m ² dans un IGH
Statut d'occupation	Locataire, c'est l'entreprise pour laquelle travaille l'époux de Laure qui prend en charge les frais.

Histoire résidentielle	Lors de leur arrivée à Séoul, Laure a cherché à vivre dans un quartier du centre-ville pour être à proximité de la gare de Séoul, car son époux travaille dans la ville de Daegu et pour que ses filles aient moins de 30 minutes de bus pour se rendre dans leur établissement scolaire. En outre, Laure et son époux souhaitent vivre en dehors des quartiers où de nombreux « Occidentaux » résident. Laure et son époux possèdent une maison à Los Angeles dans le quartier de Woodlands Hill qu'ils louent à des touristes durant leur séjour en Corée. Ils souhaitent retourner vivre dans cette maison, une fois de retour aux États-Unis.
------------------------	---

Trajectoire migratoire	Laure et son époux vivaient à Los Angeles depuis 13 ans lorsque son mari a reçu une proposition de la part de son entreprise pour travailler à Séoul. À Los Angeles, Laure ne travaillait pas. Laure et son époux sont censés rester encore quelques années en Corée et ne savent pas s'ils rentreront aux États-Unis par la suite ou non.
------------------------	--

Sexe et âge	Féminin,
Nationalité	Française (idem pour son époux)
Niveau d'études	Bac +5 -DEA en droit
Profession	Sans emploi
Statut marital	Mariée
Niveau d'études du conjoint	BAC +5 -Master Centrale Lyon
Profession du conjoint	Directeur de filiale
Enfant(s)	2 enfants (15 et 17 ans)
Scolarisation de(s) (l') enfant(s)	Enfants scolarisés dans le système français à Los Angeles puis dès le secondaire, scolarisés dans le système étasunien.

Annexe C. La ville de Séoul et ses caractéristiques

Carte de Séoul et ses arrondissements

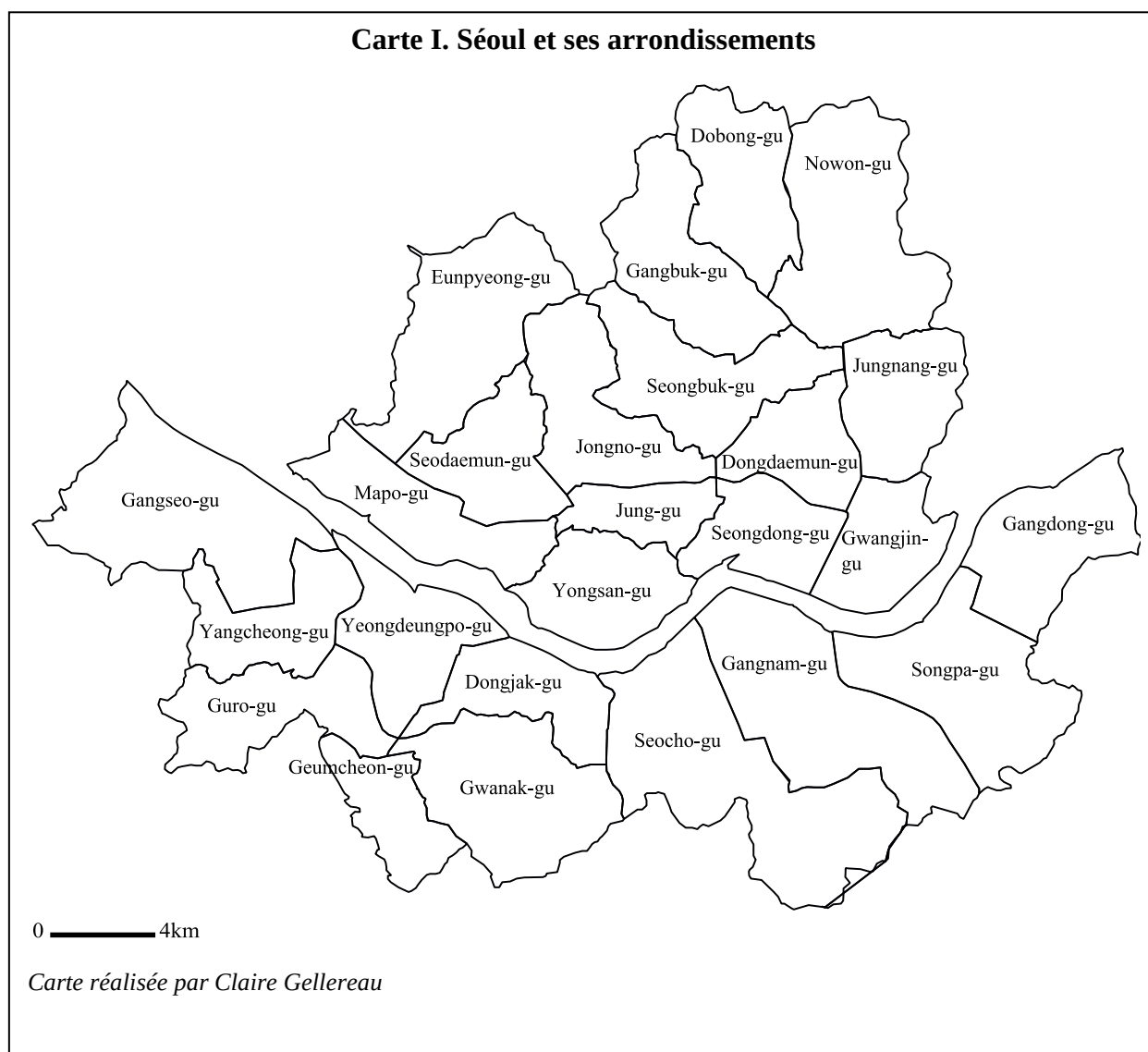


Tableau n°XLVIII. Les arrondissements/districts de Séoul et de leurs quartiers

Arrondissements/districts ²¹⁹	Quartiers administratifs qui composent l'arrondissement/district
Gangbuk-gu	Ui-dong, Insu-dong, Suyu1-dong, Suyu2-dong, Suyu3-dong, Beon1-dong, Beon2-dong, Beon3-dong, Mia-dong, Samyang-dong, Samgaksan-dong, Songcheon-dong, Songjun-dong.
Dobong-gu	Dobong1-dong, Dobong2-dong, Banghak1-dong, Banghak2-dong, Banghak3-dong, Ssangmun1-dong, Ssangmun2-dong, Ssangmun3-dong, Ssangmun4-dong, Chang1-dong, Chang2-dong, Chang3-dong, Chang4-dong, Chang5-dong.
Nowon-gu	Sanggye1-dong, Sanggye2-dong, Sanggye3-4-dong, Sanggye5-dong, Sanggye6-7-dong, Sanggye8-dong, Sanggye9-dong, Sanggye10-dong, Junggyebon-dong, Junggye1-dong, Junggye2-3-dong, Junggye4-dong, Wolgye1-dong, Wolgye2-dong, Wolgye3-dong, Hagye1-dong, Hagye2-dong, Gongneung1-dong, Gongneung2-dong.
Eunpyeong-gu	Jingwan-dong, Galhyeon1-dong, Galhyeon2-dong, Bulgwang1-dong, Bulgwang2-dong, Daejo-dong, Nokbeon-dong, Gusan-dong, Yeokcheon-dong, Sinsa1-dong, Sinsa2-dong, Jeungsan-dong, Susaek-dong, Eungam1-dong, Eungam2-dong, Eungam3-dong.
Seodaemun-gu	Bukgajwa1-dong, Bukgajwa2-dong, Namgajwa1-dong, Namgajwa2-dong, Hongeun1-dong, Hongeun2-dong, Yeonhui-dong , Sinchon-dong, Bugahyeon-dong, Chunghyeon-dong, Hongje1-dong, Hongje2-dong, Hongje3-dong, Cheonyeon-dong.
Jongno-gu	Pyeongchang-dong , Buam-dong, Cheongunhyoja-dong, Muak-dong, Gyonam-dong, Samcheong-dong , Sajik-dong, Gahoe-dong, Jongno1-2-3-4-ga-dong, Hyewha-dong, Ihwa-dong, Jongno5-6-ga-dong, Changsin-dong, Changsin2-dong, Changsin3-dong, Sungin1-dong, Sungin2-dong.
Seongbuk-gu	Seongbuk-dong, Donam1-dong, Donam2-dong, Anam-dong, Bomun-dong, Jeongneung1-dong, Jeongneung2-dong, Jeongneung3-dong, Jeongneung4-dong, Gireum1-dong, Gireum2-dong, Jongam-dong, Wolgok1-dong, Wolgok2-dong, Jangwi1-dong, Jangwi2-dong, Jangwi3-dong, Seokgwan-dong.
Dongdaemun-gu	Yongsin-dong, Jegi-dong, Jeonnon1-dong, Jeonnon2-dong, Dapsimni1-dong, Dapsimni2-

²¹⁹ Les districts (ou arrondissements) sont classés dans le tableau en commençant par le district le plus au Nord-Ouest et en terminant par le district le plus au Sud-Est de la ville de Séoul. Se référer à la carte n°1, intitulée Séoul et ses arrondissements, qui indique les noms des arrondissements/districts.

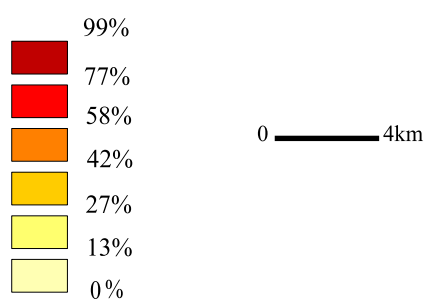
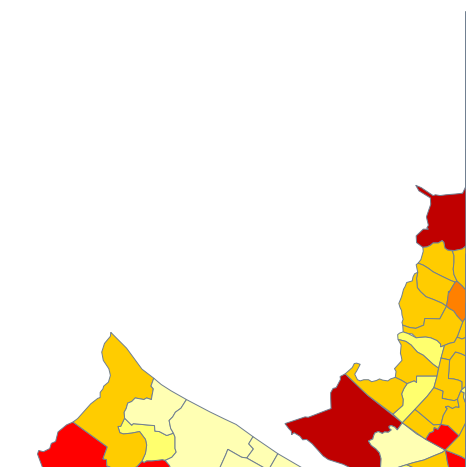
	dong, Jangan1-dong, Jangan2-dong, Cheongyangni-dong, Hoegi-dong, Hwigyeong16dong, Hwigyeong2-dong, Imun-dong, Imun2-dong.
Jungnang-gu	Myeonmokbon-dong, Myeonmokbon2-dong, Myeonmokbon3-dong, Myeonmokbon4-dong, Myeonmokbon5-dong, Myeonmokbon7-dong, Sangbon1-dong, Sangbon2-dong, Junghwa1-dong, Junghwa2-dong, Muk1-dong, Muk2-dong, Mangubon-dong, Mangu3-dong, Sinnae1-dong, Sinnae2-dong.
Mapo-gu	Sangam-dong, Seongsan1-dong, Seongsan2-dong, Mangwon1-dong, Mangwon2-dong, Yeonnam-dong, Hapjeong-dong, Seogyo-dong, Seogang-dong, Sinsu-dong, Geongdok-dong, Ahyeon-dong, Yeomni-dong, Daeheung-dong, Yonggang-dong, Dohwa-dong.
Jung-gu	Jungnim-dong, Hoehyeon-dong , Sogong-dong, Myeong-dong, Euljiro-dong, Pil-dong, Gwanghui-dong, Jangchung-dong, Sindang-dong, Singdang2-dong, Sindang3-dong, Sindang4-dong, Sindang5-dong, Sindang6-dong, Hwanghak-dong.
Seongdong-gu	Yongdap-dong, Songjeong-dong, Seongsu1-1-ga-dong, Seongsu1-2-ga-dong, Seongsu2-1-ga-dong, Seongsu2-3-ga-dong, Majang-dong, Wangsimnidoseon-dong, Wangsimni2-dong, Haengdang1-dong, Haengdang2-dong, Eunbon-dong, Oksu-dong, Geumho1-dong, Geumho2-3-dong, Geumho4-dong.
Gwangjin-gu	Jayang1-dong, Jayang2-dong, Jayang3-dong, Jayang4-dong, Hwayang-dong, Gunja-dong, Junggok1-dong, Junggok2-dong, Junggok3-dong, Junggok4-dong, Neung-dong, Guui1-dong, Guui2-dong, Guui3-dong, Gwangjang-dong.
Yongsan-gu	Hannam-dong , Huam-dong, Cheongpa-dong, Hyochang-dong, Yongmun-dong, Ichon1-dong , Ichon2-dong, Bogwang-dong, Seobbinggo-dong, Itaewon1-dong , Itaewon2-dong , Yongsan2-dong , Namyeong-dong, Wonhyoro1-dong, Wonhyoro2-dong, Hangangno-dong.
Gangseo-gu	Yeomchang-dong, Deungchon1-dong, Deungchon2-dong, Deungchon3-dong, Hwagokbon-dong, Hwagok1-dong, Hwagok2-dong, Hwagok3-dong, Hwagok4-dong, Hwagok6-dong, Hwagok8-dong, Banghwa1-dong, Banghwa2-dong, Banghwa3-dong, Gayang1-dong, Gayang2-dong, Gayang3-dong, Balsan1-dong, Ujangsan-dong, Gonghang-dong.
Yangcheong-gu	Mok1-dong, Mok2-dong, Mok3-dong, Mok4-dong, Mok5-dong, Sinjeong1-dong, Sinjeong2-dong, Sinjeong3-dong, Sinjeong4-dong, Sinjeong6-dong, Sinjeong7-dong, Sinwol1-dong, Sinwol2-dong, Sinwol3-dong, Sinwol4-dong,

	Sinwol5-dong, Sinwol6-dong, Sinwol7-dong.
Guro-gu	Sugung-dong, Oryu1-dong, Oryu2-dong, Gaebong1-dong, Gaebong2-dong, Gaebong3-dong, Gocheok1-dong, Gocheok2-dong, Sindorim-dong, Guro1-dong, Guro2-dong, Guro3-dong, Guro4-dong, Guro5-dong, Garibong-dong.
Yeongdeungpo-gu	Yeouido-dong, Yeongdeungpo-dong, Mullae-dong, Dongsan1-dong, Dongsan2-dong, Yangpyeong1-dong, Yangpyeong2-dong, Dorim-dong, Yeongdeungpobon-dong, Daerim1-dong, Daerim2-dong, Daerim3-dong, Singil1-dong, Singil3-dong, Singil4-dong, Singil5-dong, Singil6-dong, Singil7-dong.
Geumcheon-gu	Gasam-dong, Doksan1-dong, Doksan2-dong, Doksan3-dong, Doksan4-dong, Siheung1-dong, Siheung2-dong, Siheung3-dong, Siheung4-dong, Siheung5-dong.
Dongjak-gu	Daebang-dong, Sindaebang1-dong, Sindaebang2-dong, Noryangjin1-dong, Noryangjin2-dong, Sangdo1-dong, Sangdo2-dong, Sangdo3-dong, Sangdo4-dong, Heukseok-dong, Sadang1-dong, Sadang2-dong, Sadang3-dong, Sadang4-dong, Sadang5-dong.
Gwanak-gu	Namhyeon-dong, Inheon-dong, Nakseongdae-dong, Serim-dong, Daehak-dong, Haengun-dong, Cheongnim-dong, Seonghyeon-dong, Jungang-dong, Euncheon-dong, Boramae-dong, Sillim-dong, Cheongnyong-dong, Sewon-dong, Sinwondong, Samseong-dong, Nanhyang-dong, Nangok-dong, Miseong-dong, Sinsa-dong, Jowon-dong.
Seocho-gu	Seocho1-dong, Seocho2-dong, Seocho3-dong, Seocho4-dong, Jamwon-dong, Banpobon-dong, Banpo1-dong, Banpo2-dong, Banpo3-dong, Banpo4-dong , Bangbaebon-dong, Bangbae1-dong, Bangbae2-dong, Bangbae3-dong, Bangbae4-dong , Yangjae1-dong, Yangjae2-dong, Naegok-dong.
Gangnam-gu	Nonhyeon1-dong, Nonhyeon2-dong, Apgujeong-dong , Cheongdam-dong , Samseong1-dong, Samseong2-dong, Daechi1-dong, Daechi2-dong, Daechi4-dong, Yeoksam1-dong, Yeoksam2-dong, Dogok1-dong, Dogok2-dong, Gaepo1-dong, Gaepo2-dong, Gaepo4-dong, Irwonbon-dong, Irwon1-dong, Irwon2-dong, Suseo-dong, Segok-dong.
Songpa-gu	Pungnap1-dong, Pungnap2-dong, Geyeo1-dong, Geyeo2-dong, Macheon1-dong, Macheon2-dong, Bangi1-dong, Bangi2-dong, Oryun-dong, Ogeum-dong, Songpa1-dong, Songpa2-dong, Seokchon-dong, Samjeon-dong, Garakbon-dong, Garak1-dong, Garak2-dong, Munjeong1-dong, Munjeong2-dong, Jangji-dong, Jamsilbon-dong, Jamsil2-dong, Jamsil3-dong, Jamsil4-dong,

	Jamsil6-dong, Jamsil7-dong.
Gangdong-gu	Gangil-dong, Sangil-dong, Godeok1-dong, Godeok2-dong, Myeongil1-dong, Myeongil2-dong, Amsa1-dong, Amsa2-dong, Amsa3-dong, Gil-dong, Cheonho1-dong, Cheonho2-dong, Cheonho3-dong, Seongnae1-dong, Seongnae2-dong, Seongnae3-dong, Dunchon1-dong, Dunchon2-dong.

Cartes illustrant la part des maisons à Séoul en 2000, 2005 et 2010 à Séoul

Carte II. La part des maisons dans l'ensemble des logements à Séoul selon les quartiers, en 2000



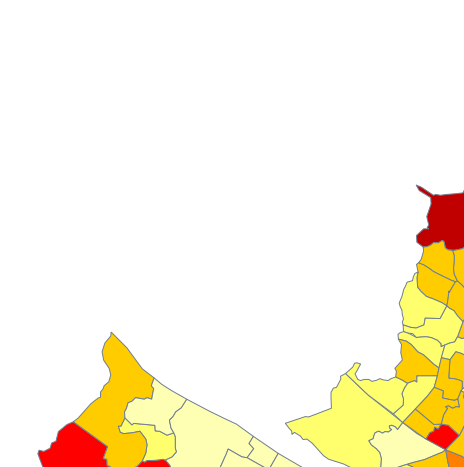
Discrétisation d'après la méthode de Jenks

Source : Statistics Korea, Housing Census, Housing Units by Type of Housing Units, 2000

Carte réalisée par Claire Gellereau, avec Philcarto

Exemple de lecture : Les quartiers rouge foncé sur la carte sont ceux où les maisons composent entre 77% et 99% des logements.

Carte III. La part des maisons dans l'ensemble des logements à Séoul selon les quartiers, en 2005



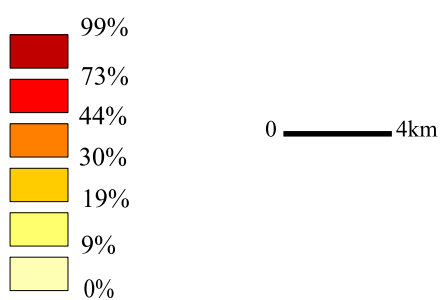
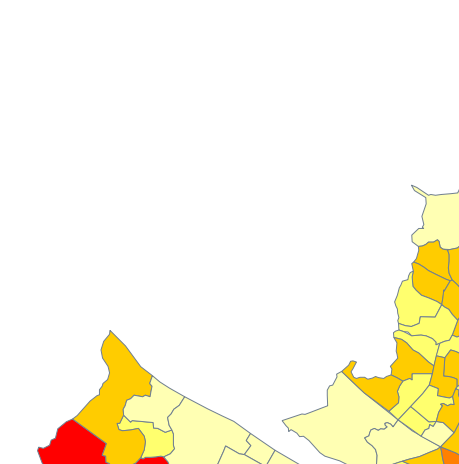
Discrétisation d'après la méthode de Jenks

Source : Statistics Korea, Housing Census, Housing Units by Type of Housing Units, 2005

Carte réalisée par Claire Gellereau, avec Philcarto

Exemple de lecture : Les quartiers rouge foncé sur la carte sont ceux où les maisons composent entre 72% et 99% des logements.

Carte IV. La part des maisons dans l'ensemble des logements à Séoul selon les quartiers, en 2010



Discrétisation d'après la méthode de Jenks

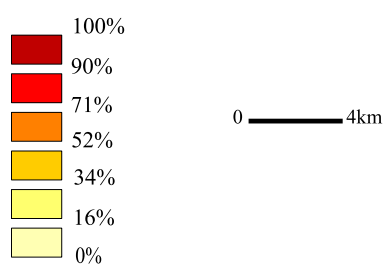
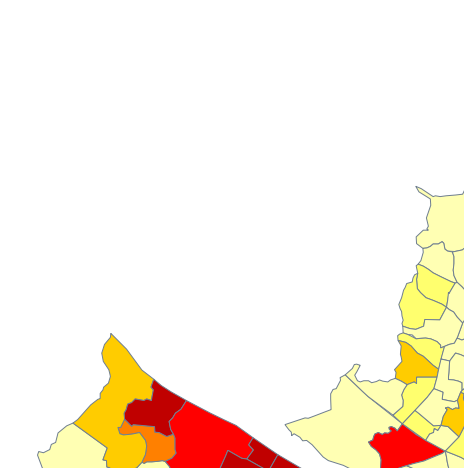
Source : Statistics Korea, Housing Census, Housing Units by Type of Housing Units, 2010

Carte réalisée par Claire Gellereau, avec Philcarto

Exemple de lecture : Les quartiers rouge foncé sur la carte sont ceux où les maisons composent entre 73% et 99% des logements.

Cartes illustrant la part des appartements en 2000, 2005 et 2010 à Séoul

Carte V. La part des appartements dans l'ensemble des logements à Séoul selon les quartiers, en 2000



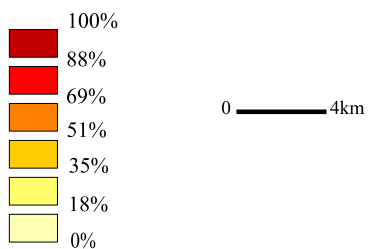
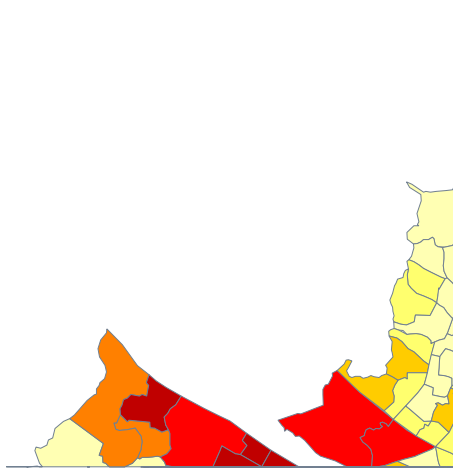
Discrétisation d'après la méthode de Jenks

Source : Statistics Korea, Housing Census, Housing Units by Type of Housing Units, 2000

Carte réalisée par Claire Gellereau, avec Philcarto

Exemple de lecture : Les quartiers rouge foncé sur la carte sont ceux où les appartements représentent entre 90% et 100% des logements. Alors que dans les quartiers jaune pâle, les appartements ne représentent qu'entre 0% et 16% des logements.

Carte VI. La part des appartements dans l'ensemble des logements à Séoul selon les quartiers, en 2005



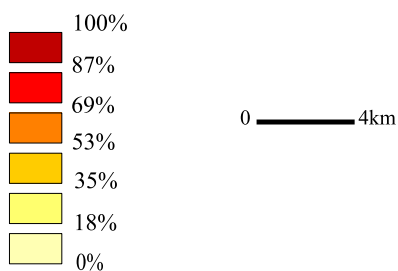
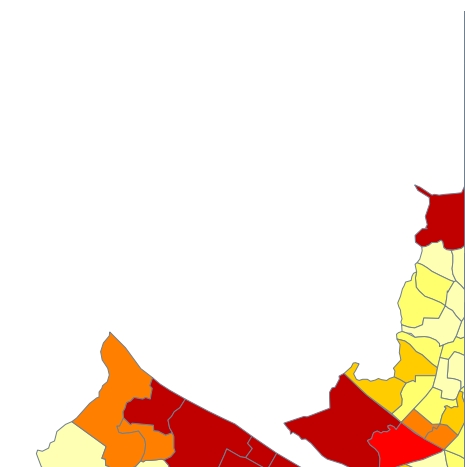
Discrétisation d'après la méthode de Jenks

Source : Statistics Korea, Housing Census, Housing Units by Type of Housing Units, 2005

Carte réalisée par Claire Gellereau, avec Philcarto

Exemple de lecture : Les quartiers rouge foncé sur la carte sont ceux où les appartements représentent entre 88% et 100% des logements. Alors que dans les quartiers jaune pâle, les appartements ne représentent qu'entre 0% et 18% des logements.

Carte VII. La part des appartements dans l'ensemble des logements à Séoul selon les quartiers, en 2010



Discrétisation d'après la méthode de Jenks

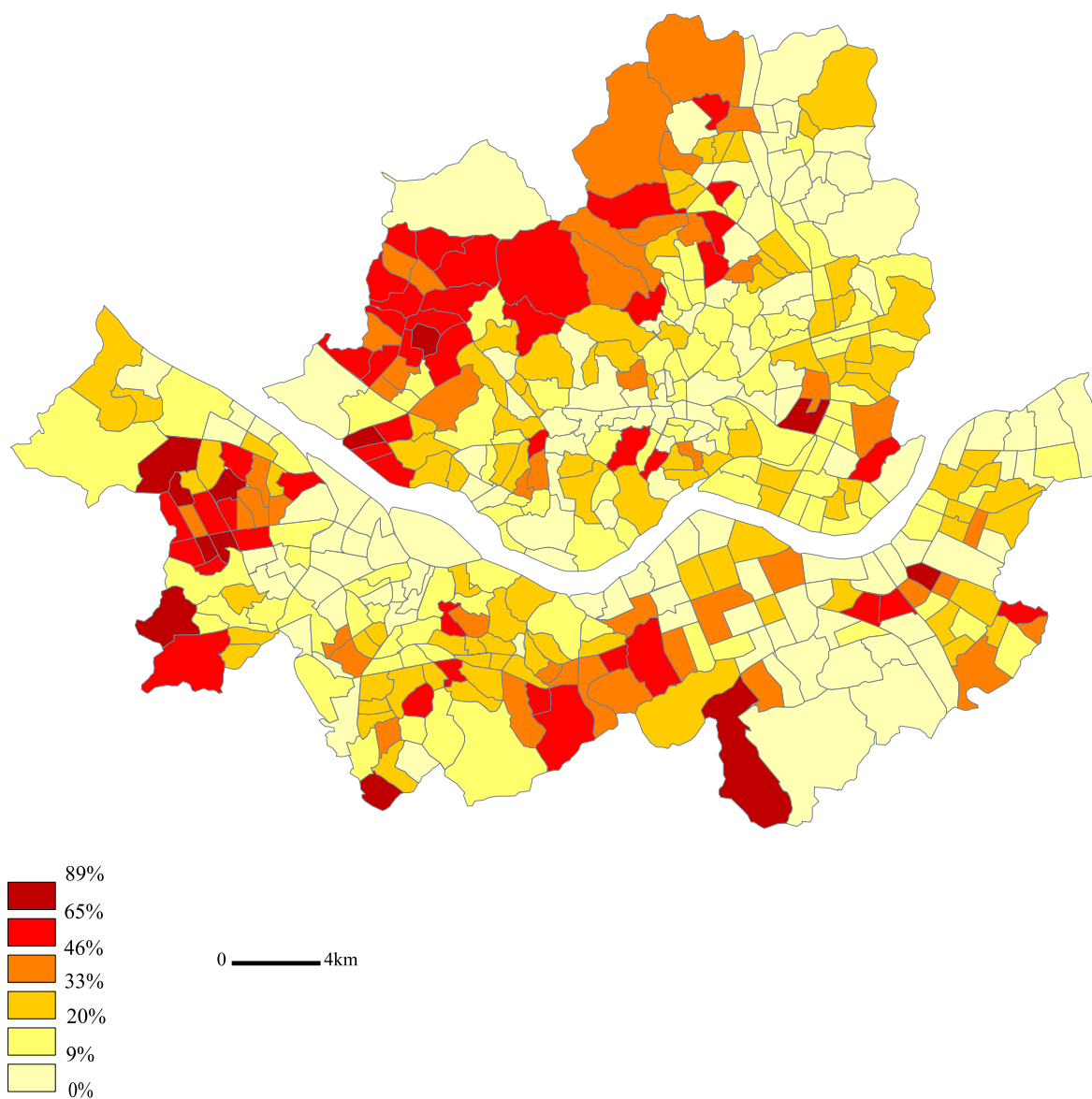
Source : Statistics Korea, Housing Census, Housing Units by Type of Housing Units, 2010

Carte réalisée par Claire Gellereau, avec Philcarto

Exemple de lecture : Les quartiers rouge foncé sur la carte sont ceux où les appartements représentent entre 87% et 100% des logements. Alors que dans les quartiers jaune pâle, les appartements ne représentent qu'entre 0% et 18% des logements.

Cartes illustrant la part des petits collectifs en 2000, 2005 et 2010 à Séoul

Carte VIII. La part des petits collectifs dans l'ensemble des logements à Séoul selon les quartiers, en 2000



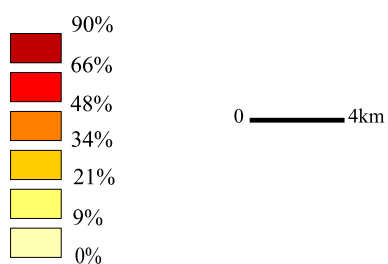
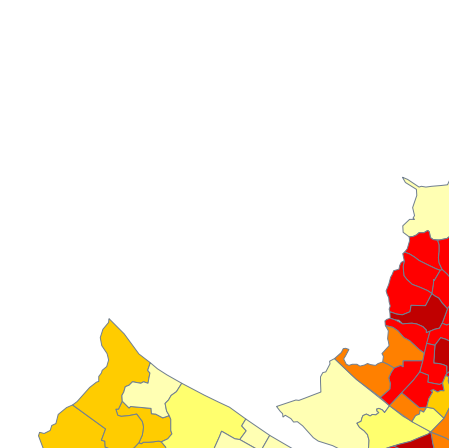
Discretisation d'après la méthode de Jenks

Source : Statistics Korea, Housing Census, Housing Units by Type of Housing Units, 2000

Carte réalisée par Claire Gellereau, avec Philcarto

Exemple de lecture : Les quartiers rouge foncé sur la carte sont ceux où les petits collectifs composent entre 65% et 89% des logements.

Carte IX. La part des petits collectifs dans l'ensemble des logements à Séoul selon les quartiers, en 2005



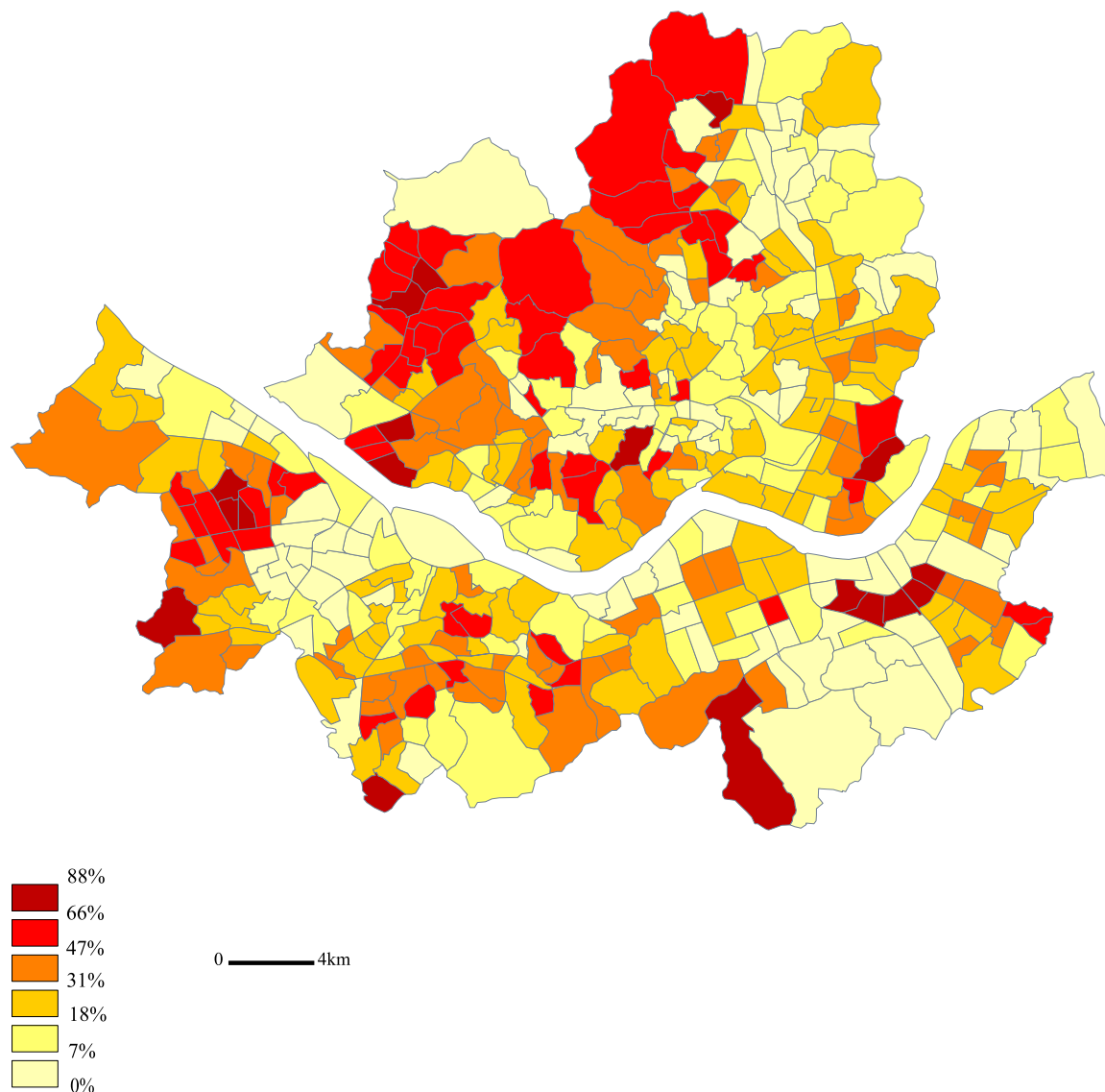
Discrétisation d'après la méthode de Jenks

Source : Statistics Korea, Housing Census, Housing Units by Type of Housing Units, 2000

Carte réalisée par Claire Gellereau, avec Philcarto

Exemple de lecture : Les quartiers rouge foncé sur la carte sont ceux où les petits collectifs composent entre 66% et 90% des logements.

Carte X. La part des petits collectifs dans l'ensemble des logements à Séoul selon les quartiers, en 2010



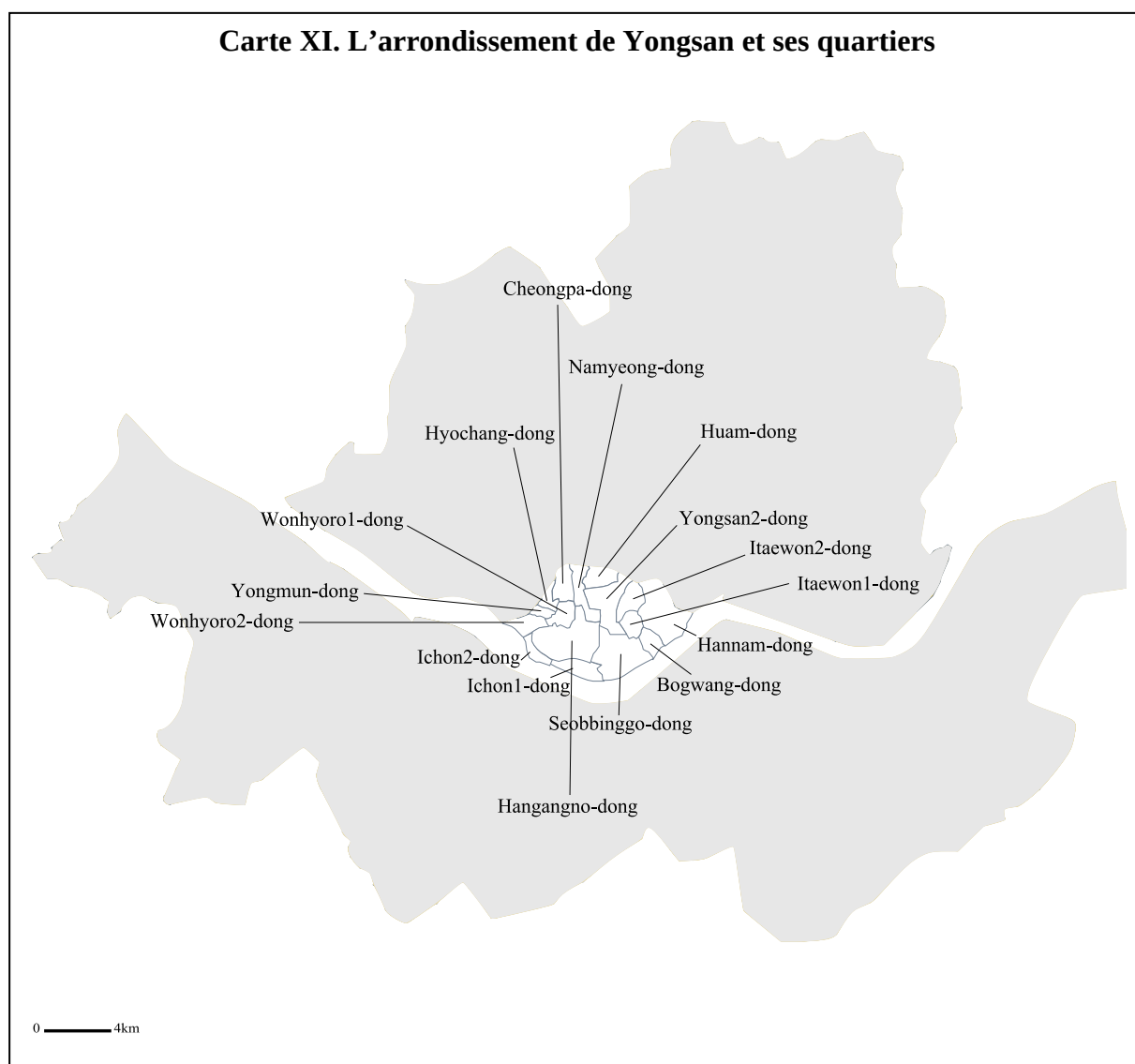
Discrétisation d'après la méthode de Jenks

Source : Statistics Korea, Housing Census, Housing Units by Type of Housing Units, 2000

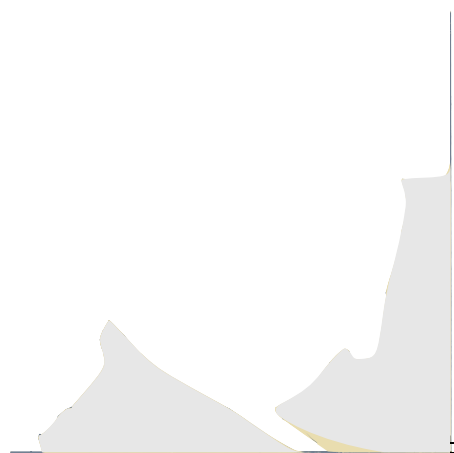
Carte réalisée par Claire Gellereau, avec Philcarto

Exemple de lecture : Les quartiers rouge foncé sur la carte sont ceux où les petits collectifs composent entre 66% et 88% des logements.

Cartes des quartiers au sein des arrondissements de Yongsan, Seocho et Gangnam

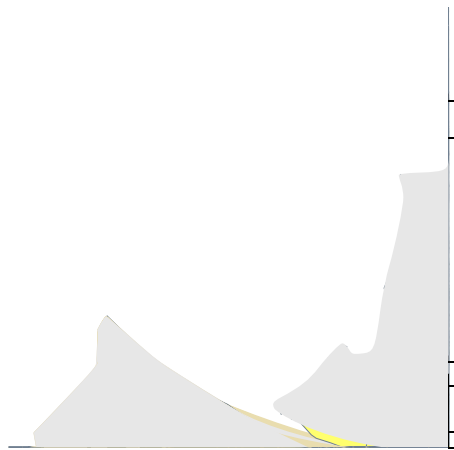


Carte XII. L'arrondissement de Seocho et ses quartiers



0 — 4km

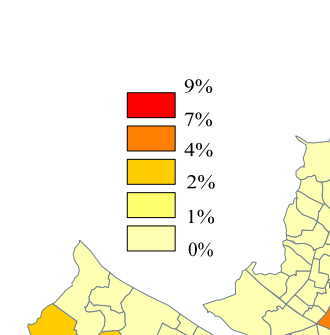
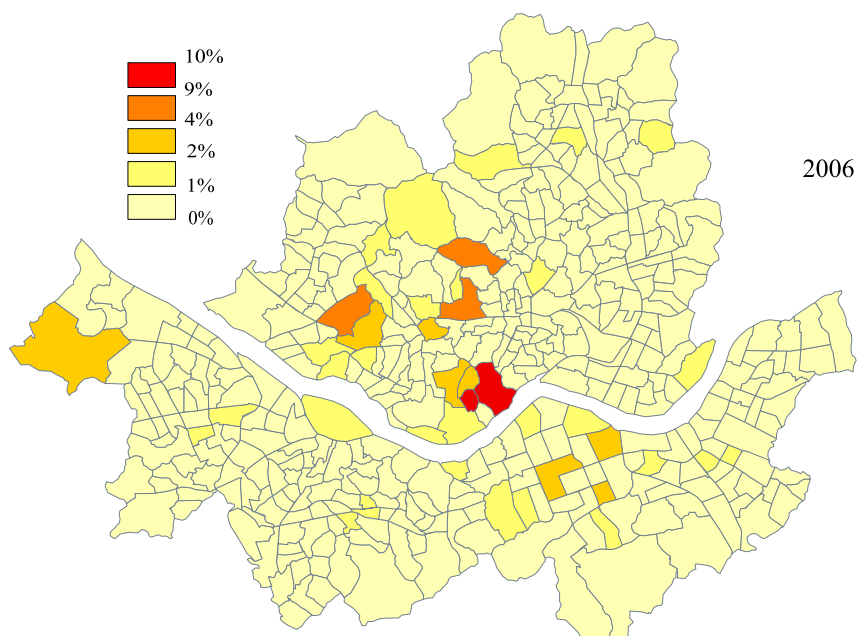
Carte XIII. L'arrondissement de Gangnam et ses quartiers



0 — 4km

La répartition résidentielle des migrants privilégiés à Séoul

Série de cartes XIV. Répartition résidentielle des Britanniques à Séoul en 2006 et 2007

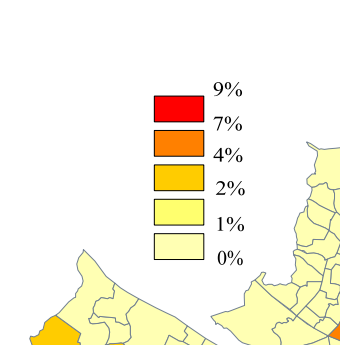
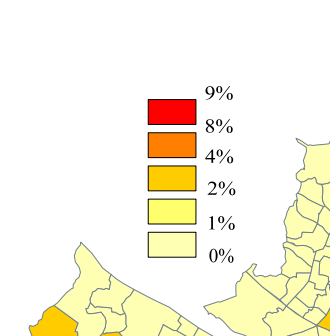


0 4km

Discrétisation d'après la méthode de Jenks

Source : Population of Registered Foreigners. Ministry of Justice, Statistics of Foreign Residents
Cartes réalisées par Claire Gellereau, avec Philcarto

Série de cartes XV. Répartition résidentielle des Britanniques à Séoul en 2008 et 2009

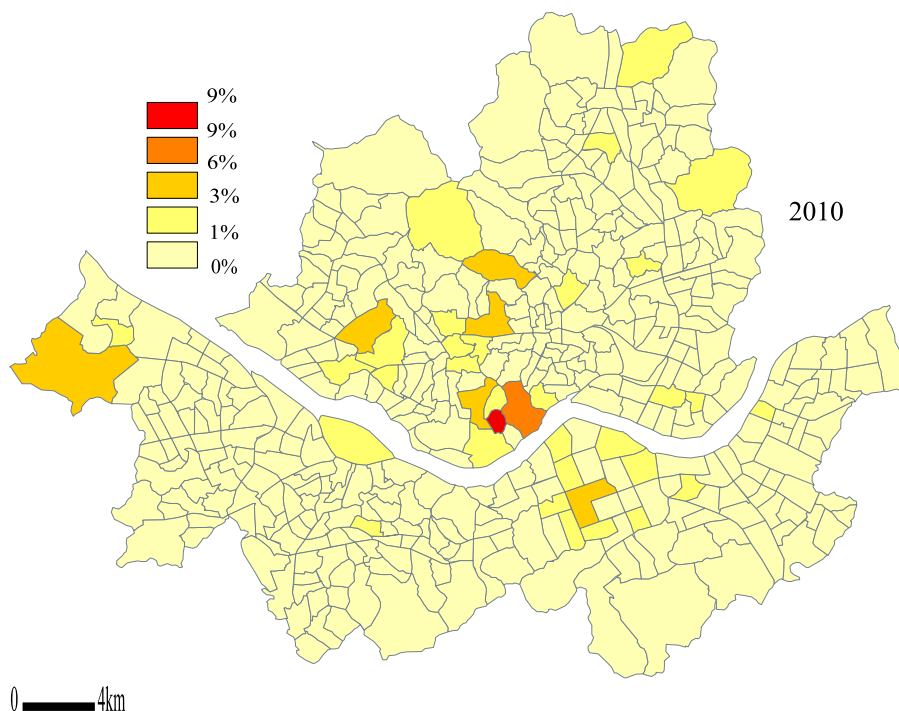


0 — 4km

Discretisation d'après la méthode de Jenks

Source : Population of Registered Foreigners. Ministry of Justice, Statistics of Foreign Residents
Cartes réalisées par Claire Gellereau, avec Philcarto

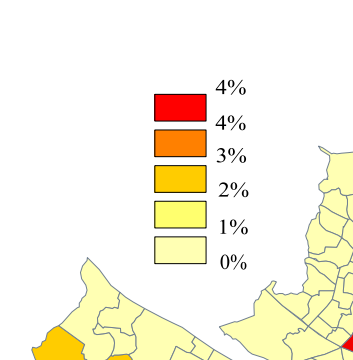
Carte XVI. Répartition résidentielle des Britanniques à Séoul en 2010



Discrétisation d'après la méthode de Jenks

Source : Population of Registered Foreigners. Ministry of Justice, Statistics of Foreign Residents
Cartes réalisées par Claire Gellereau, avec Philcarto

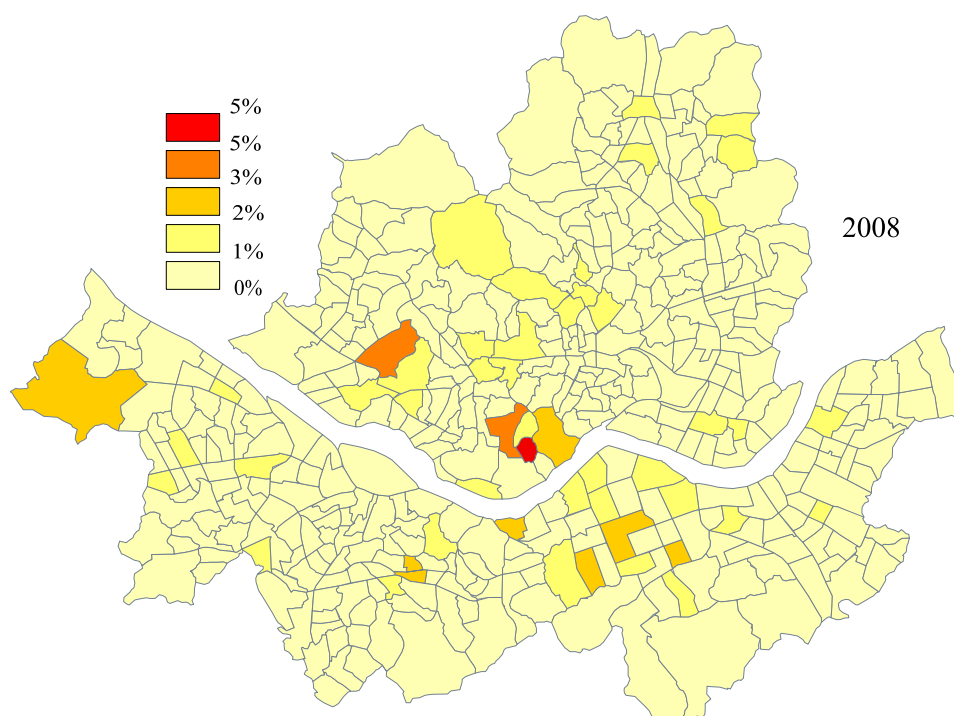
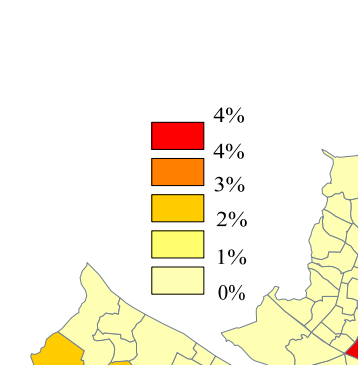
Carte XVII. Répartition résidentielle des Canadiens à Séoul en 2006



Discrétisation d'après la méthode de Jenks

Source : Population of Registered Foreigners. Ministry of Justice, Statistics of Foreign Residents
Cartes réalisées par Claire Gellereau, avec Philcarto

Série de cartes XVIII. Répartition résidentielle des Canadiens à Séoul en 2007 et 2008

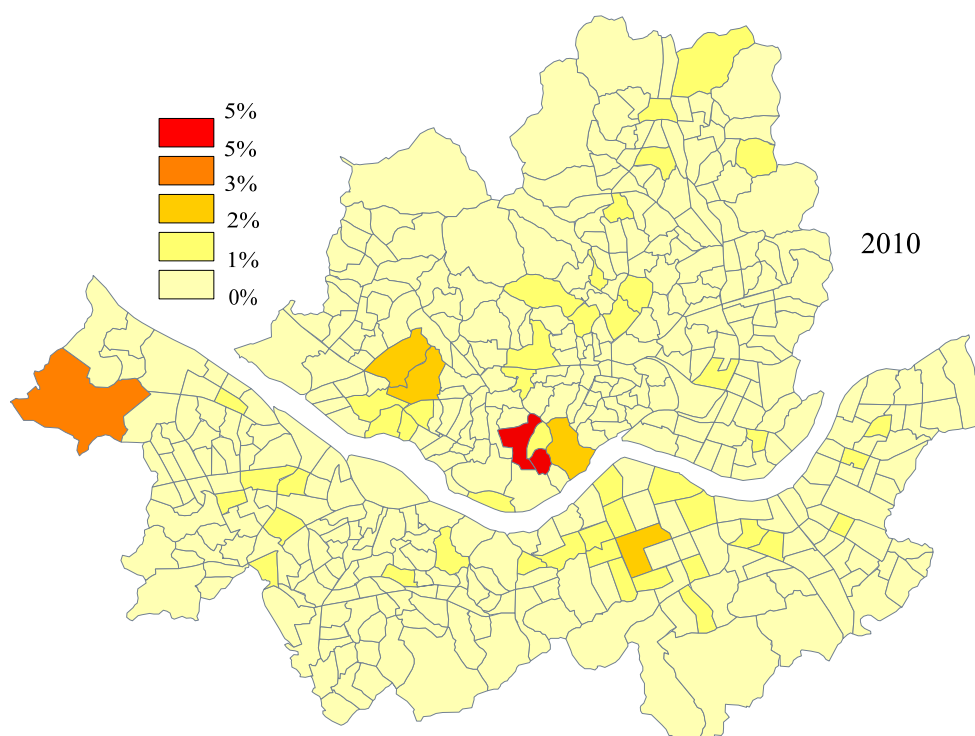
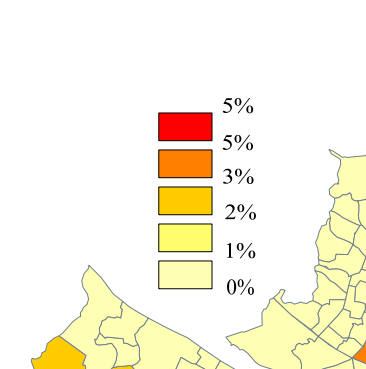


0 4km

Discrétisation d'après la méthode de Jenks

Source : Population of Registered Foreigners. Ministry of Justice, Statistics of Foreign Residents
Cartes réalisées par Claire Gellereau, avec Philcarto

Série de cartes XIX. Répartition résidentielle des Canadiens à Séoul en 2009 et 2010

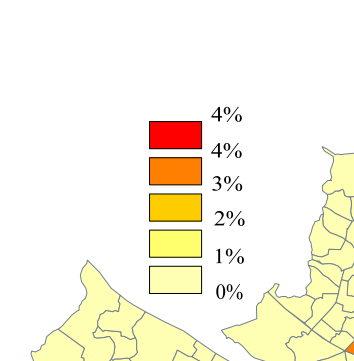
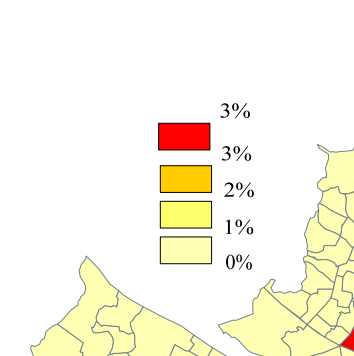


0 — 4km

Discrétisation d'après la méthode de Jenks

Source : Population of Registered Foreigners. Ministry of Justice, Statistics of Foreign Residents
Cartes réalisées par Claire Gellereau, avec Philcarto

Série de cartes XX. Répartition résidentielle des États-Uniens à Séoul en 2006 et 2007

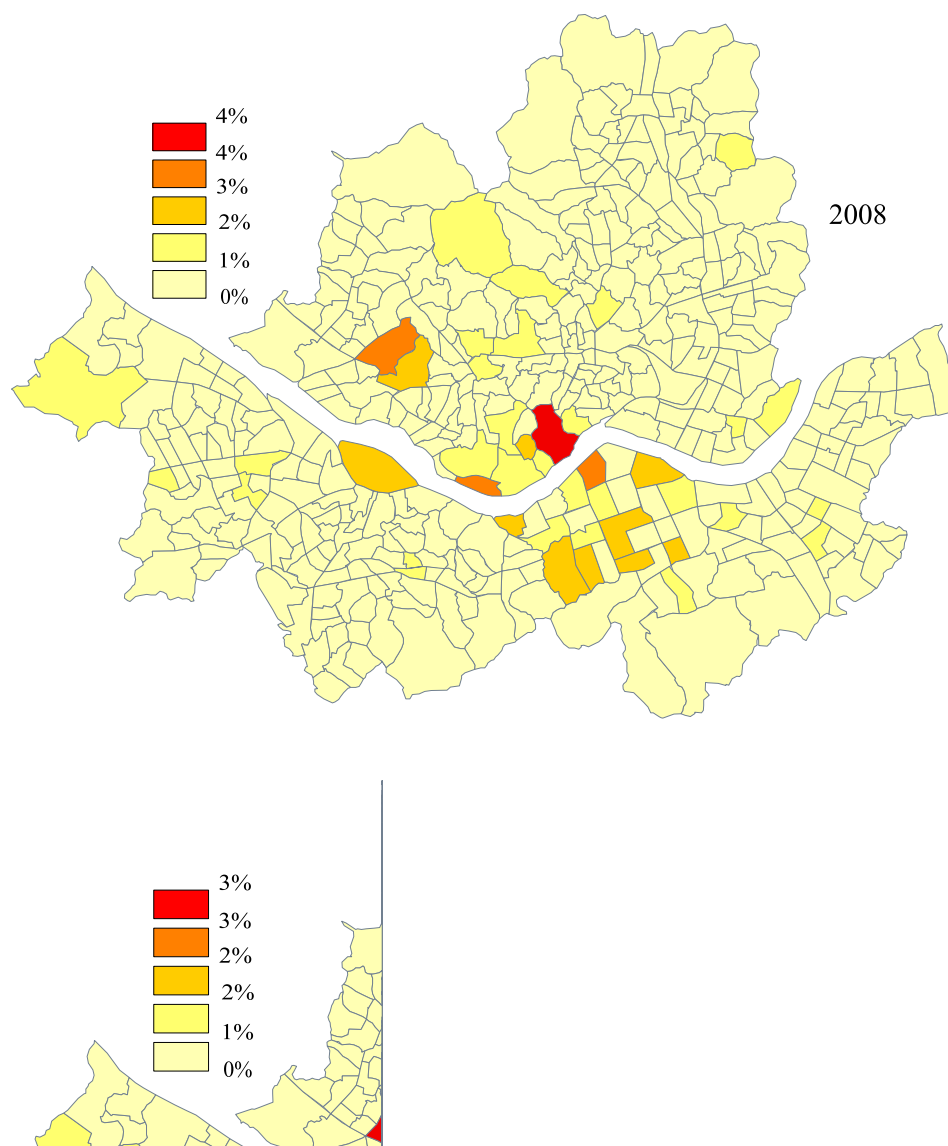


0 — 4km

Discrétisation d'après la méthode de Jenks

Source : Population of Registered Foreigners. Ministry of Justice, Statistics of Foreign Residents
Cartes réalisées par Claire Gellereau, avec Philcarto

Série de cartes XXI. Répartition résidentielle des États-Uniens à Séoul en 2008 et 2009

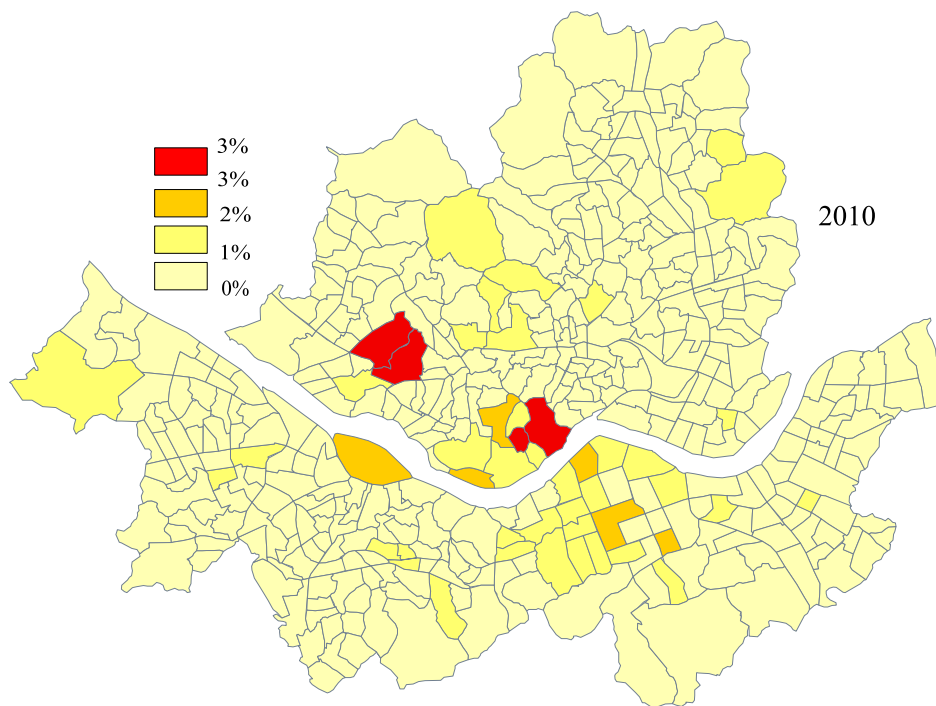


0 4km

Discrétisation d'après la méthode de Jenks

Source : Population of Registered Foreigners. Ministry of Justice, Statistics of Foreign Residents
Cartes réalisées par Claire Gellereau, avec Philcarto

Carte XXII. Répartition résidentielle des États-Uniens à Séoul en 2010

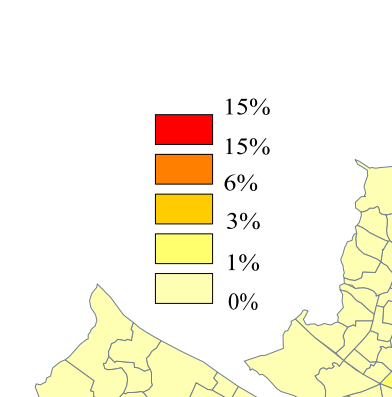


Discrétisation d'après la méthode de Jenks

Source : Population of Registered Foreigners. Ministry of Justice, Statistics of Foreign Residents

Cartes réalisées par Claire Gellereau, avec Philcarto

Carte XXIII. Répartition résidentielle des Français à Séoul en 2006

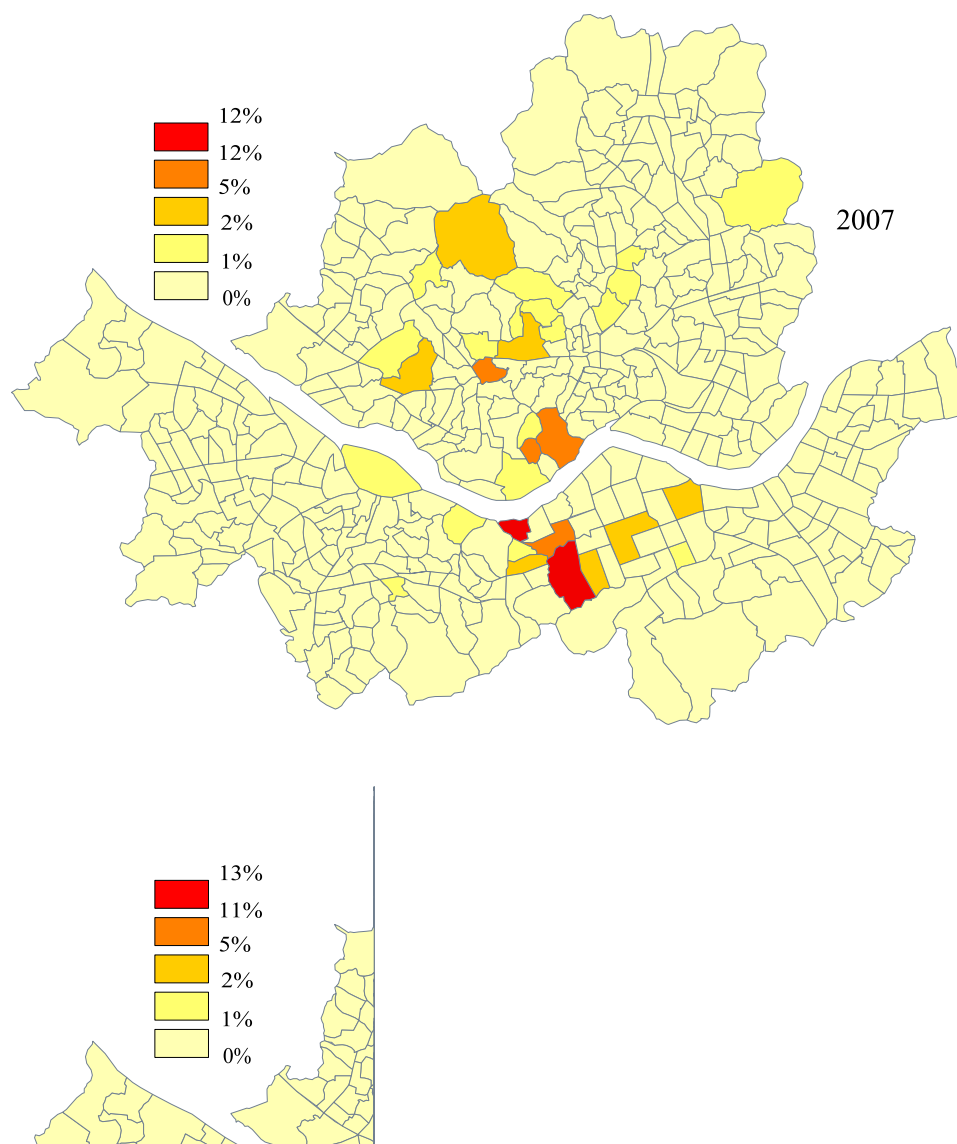


Discrétisation d'après la méthode de Jenks

Source : Population of Registered Foreigners. Ministry of Justice, Statistics of Foreign Residents

Cartes réalisées par Claire Gellereau, avec Philcarto

Série de cartes XXIV. Répartition résidentielle des Français à Séoul en 2007 et 2008

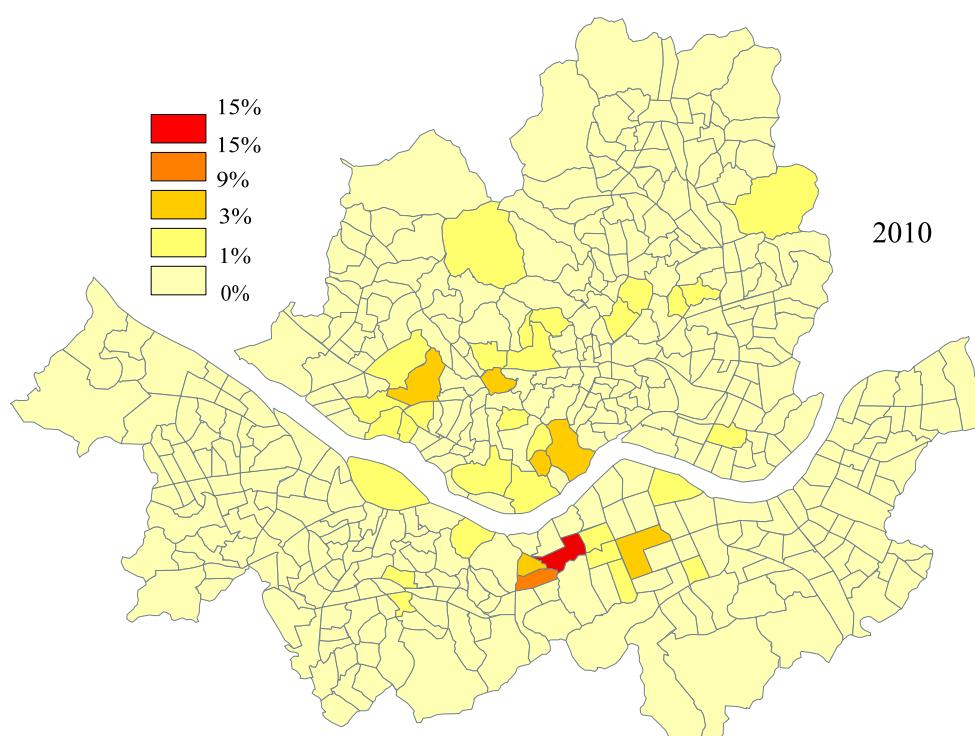
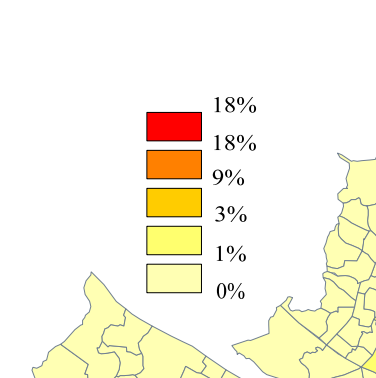


0 4km

Discrétisation d'après la méthode de Jenks

Source : Population of Registered Foreigners. Ministry of Justice, Statistics of Foreign Residents
Cartes réalisées par Claire Gellereau, avec Philcarto

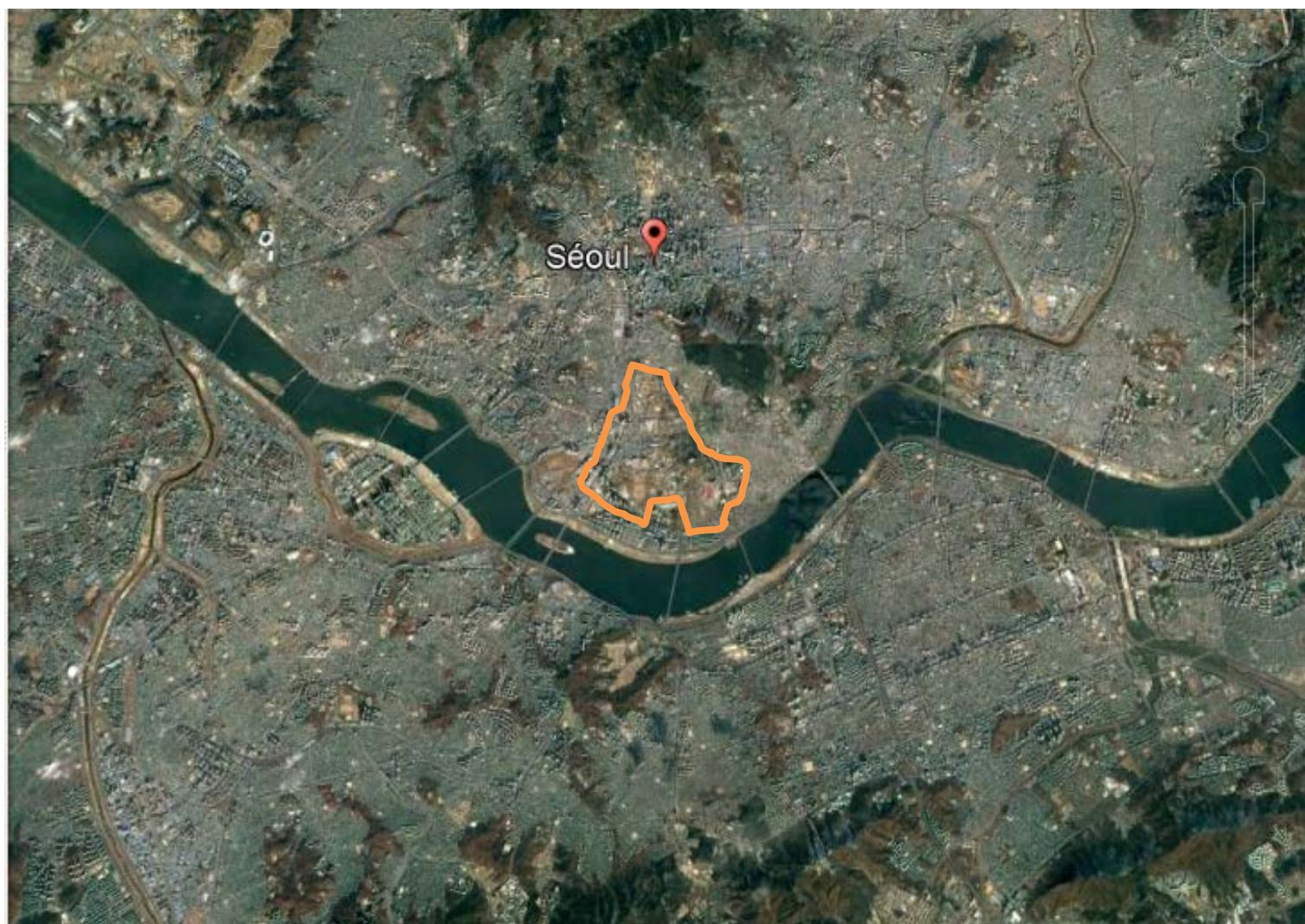
Série de cartes XXV. Répartition résidentielle des Français à Séoul en 2009 et 2010



0 4km

Discrétisation d'après la méthode de Jenks

Source : Population of Registered Foreigners. Ministry of Justice, Statistics of Foreign Residents
Cartes réalisées par Claire Gellereau, avec Philcarto



Carte XXVI. Les frontières de la base militaire états-unienne « vue du ciel »

Carte réalisée à partir de Google Earth.

Echelle : 1cm = 1km

Tableau n°XLIX. La densité dans les arrondissements de Séoul en 2011

Arrondissements	Nombre d'habitants en 2011	Densité (nombre d'habitants par km ²) en 2011
Jongno	177 419	17 397
Jung	141 567	14 212
Yongsan	259 288	11 857
Seongdong	308 767	18 325
Gwangjin	386 673	22 661
Dongdaemun	378 534	26 653
Jungnang	428 672	23 175
Seongbuk	494 422	20 125
Gangbuk	348 740	14 780
Dobong	367 949	17 774
Nowon	608 062	17 160
Eunpyeong	498 350	16 782
Seodaemun	324 529	18 434
Mapo	398 627	16 720
Yangcheon	505 605	29 049
Gangseo	575 846	13 901
Guro	458 908	22 806
Geumcheon	264 256	20 326
Yeongdeungpo	439 555	17 892
Dongjak	413 658	25 296
Gwanak	546 350	18 478
Seocho	439 012	9 340
Gangnam	573 003	14 501
Songpa	690 466	20 382
Gangdong	500 516	20 359
Seoul	10 528 774	17 397

Photo d'une salle de bain « coréenne » dans une villa « standard »



Annexe D. Frais d'inscription dans les établissements scolaires internationaux à Séoul

Frais d'inscription Lycée Français de Séoul en 2016

REGLEMENT FINANCIER 2015-2016²²⁰

Attention : ce document n'est pas contractuel ; le LFS se réserve le droit de modifier les conditions financières indiquées ci-dessous

1. TARIFS 2015-2016

FRAIS DE SCOLARITE ANNUELS

	Nationalité française	Autres nationalités
Maternelle et Elémentaire	8 300 000 KRW	10 400 000 KRW
Collège	11 400 000 KRW	14 800 000 KRW
Lycée	12 500 000 KRW	15 500 000 KRW

FRAIS DE SCOLARITE ANNUELS SUPPLEMENTAIRES

pour les élèves inscrits **en classe bilingue** ou en **section européenne ou internationale**

Classe bilingue (de la GS au CM2)	1 300 000 KRW
Section internationale et européenne	500 000 KRW

PREMIERE INSCRIPTION

Frais de 1ère inscription	3 500 000 KRW
----------------------------------	---------------

N.B. : Les frais de 1ère inscription sont à régler dès acceptation de la pré-inscription par le Lycée.

FRAIS DE CANTINE OBLIGATOIRES

Maternelle et élémentaire	1 150 000 KRW
Collège	1 450 000 KRW

²²⁰ Ce document a été obtenu sur le site du lycée français de Séoul le 25 novembre 2015. Source : http://www.lfseoul.org/admission/admission-reglement_financier/

**SEOUL FOREIGN SCHOOL
TUITION AND FEE SCHEDULE
FOR THE 2015-2016 SCHOOL YEAR²²¹**
(As of March 20, 2015)

TUITION (consisting of both a Korean Won portion and a U.S. Dollar portion):

	Korean Won	U.S. Dollars
☐ PK3/Foundation (half day option: available only for 3yr olds)		
	9,870,000	plus 3,945
☐ Elementary School - Grades PK3(full day option)-5	19,730,000	plus 8,550
☐ Middle School - Grades 6-8	19,730,000	plus 9,400
☐ High School - Grades 9-12	25,000,000	plus 10,065
☐ British School - Foundations -Year 9	20,390,000	plus 9,665

Note: Foundations is a 3 and 4 year old multi-age class. 3 year olds have the option of attending half day or full day.

OTHER FEES:

☐ Annual Bus Fee	2,500,000
(additional 300,000 will be billed for extended service points)	
☐ High School Senior Fee	300,000
☐ Early Exam Fee (per exam)	60,000
☐ IB Fee-Junior Year	750,000
☐ IB Fee-Senior Year	1,500,000

NEW STUDENT FEES:

- ☐ Application Fee (Non-refundable; to be paid when application is submitted) \$300.00
- ☐ Registration Fee (One-time fee; non-refundable; billed when student is admitted) 550,000
- ☐ Capital Fee (One-time fee; non-refundable; billed when student is admitted) 5,000,000

Please note that the School requires that payment of tuition be made in BOTH currencies in the amounts billed. All other fees must be paid in Korean won. In cases of hardship, the School may allow payment all in one currency at an exchange rate established by the School plus a service fee.

PAYMENT INSTRUCTIONS:

Payment can be made by (1) bank transfer to the Hana Bank account number on your student's tuition and fees statement (different account by currency), (2) a personal check written on a US bank or (3) in cash paid at the Business Office. Parents are responsible for all bank fees, charges and clearing costs.

²²¹ Ce document a été obtenu sur le site du SFS le 25 novembre 2015. Source : <http://www.seoulforeign.org/page.cfm?p=4>

A statement showing Tuition and Other Fees billed, as well as the respective account numbers by currency will be provided by the Business Office.

PAYMENT DUE DATES:

☐ **FOR RETURNING STUDENTS –**

1. To continue enrollment at SFS in the 2015-16 school year, any amounts owed for the 2014-15 school year must first be cleared and a non-refundable re-enrollment payment of US\$3,000 (or 3,000,000 KRW) must be **made on or before March 13, 2015**. The re-enrollment payment will be applied to tuition due for the 2015-16 school year.

2. Total USD tuition (net of the re-enrollment deposit if made in USD) is **due on or before May 15, 2015** unless you have arranged with the School for an approved installment payment plan.

3. The balance of KRW and/or USD tuition and fees is **due on or before June 30, 2015**.

☐ **NEWLY ENROLLING STUDENTS** - Payment of all tuition and fees is **due as per the tuition and fee statement forwarded to your e-mail account**.

☐ **LATE FEES** - A late fee equivalent to 5% of the outstanding balance will be charged for any payments received after the applicable due date.

INSTALLMENT PAYMENTS FOR THE 2015-2016 SCHOOL YEAR

(Available only for Tuition and Bus Fees-All Other Fees are payable immediately when billed)

As a convenience to parents, the balance of tuition and bus fee may be paid in installments upon prior approval of the school, and must be agreed upon prior to May 15, 2015. An installment fee, equivalent to 2% of full tuition will be applied as administrative cost and interest occurred from delayed payment. Please contact Student Accounts in the Business Office to make these arrangements. (Email: student.billing@seoulforeign.org). Arrangement for payment in installments is subject to the approval of the SFS Business Manager.

TUITION/BUS FEE:	1st Payment	50% - Due June 30, 2015
(% of total balance due)	2nd Payment	30% - Due October 31, 2015
	3rd Payment	22% - Due December 31, 2015